UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 01996683 7

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lacompagniede04burn

La Compagnie de Jésus en France

Histoire d'un Siècle

1814-1914

Tome Quatrième : 1860-1880

DU MÊME AUTEUR

Les Manuels d'éducation morale et civique. In-12. Quatrièn édition. Lyon, Vitte. 1884 (Épuisé).

Le Retour aux champs. In-8. Paris, Retaux. 1894 (Épuisé).

Vie du Père François-Xavier Gautrelet, S. J. In-12 de v 352 pages. Deuxième édition. Paris, Téqui. 1896.

L'Etat et ses Rivaux dans l'enseignement secondaire. In-12 c III-352 pages. Paris, J. de Gigord. 1898.

Du Lycée au Couvent. In-12 de VI-345 pages. Paris, Téqu 1900.

Cinquante ans après. (La liberté d'enseignement.) In-12 c VIII-315 pages. Paris, Gabalda. 1900.

Un Jésuite, AMÉDÉE DE DAMAS. In-8 de VIII-375 pages. Pari J. de Gigord. 1908.

Le Brésil d'aujourd'hui. In-12 de IX-340 pages. Deuxième éd tion. Paris, Perrin (Épuisé).

LA COMPAGNIE DE JÉSUS EN FRANCE. **Histoire d'un siècle (181 1914).** Paris, Gabriel Beauchesne.

Tome premier (**1814-1830**). 1. vol. in-8 cavalier (XVI-568 p.) avec le portrait en héliogravure du R. P. VARIN. 15 fr., *franco* ..... 16 fr. 5

Tome deuxième (**1830-1845**). 1 vol. in-8 cavalier (735 p.) avec le portrait en héliogravure du R. P. DE RAVIGNAN. 15 fr., *franco* ..... 16 fr. 5

Tome troisième (**1845-1860**). 1 vol. in-8 cavalier (687 p.) avec le portrait en héliogravure du R. P. FÉLIX. 15 fr., *franco* ..... 16 fr. 5

Droits d'adaptation, de reproduction et de traduction réservés pour tous pay

LE P PIERRE OLIVAINT S.J. né le 22 Février 1816
massacré à la rue Haxo le 26 Mai 1871

LA COMPAGNIE DE JÉSUS
EN FRANCE

Histoire d'un Siècle

1814-1914

PAR

Joseph BURNICHON, S. J.

Tome Quatrième : 1860-1880

PARIS
GABRIEL BEAUCHESNE
117, Rue de Rennes, 117

1922

RESID. TOLCOAN
BIBLIOTHECA

Nihil obstat
Parisiis, die 14 Junii 1922
J. V. Bainvel

Imprimatur
Parisiis, die 16a Junii 1922
G. Audollent
V. g.

CHAPITRE PREMIER

I. — L'aumônerie de la Marine; il est question de la confier à la Compagnie de Jésus. L'expédition de Rome en 1849; les Jésuites aumôniers des troupes. Trois Jésuites nommés Vicaires apostoliques.

II. — L'aumônerie militaire pendant la guerre de Crimée. Le P. Louis Parabère aumônier en chef. Le P. Joseph Gloriot se dévoue aux cholériques et succombe lui-même. Le P. Parabère officier de la Légion d'honneur. Le P. Amédée de Damas. Prise de Sébastopol. Une saison d'après guerre aussi meurtrière que la guerre elle-même. Les Jésuites et les soldats. La guerre d'Italie. Dernières années du P. Parabère.

III. — La querelle des classiques païens. L'abbé Gaume. Le *Ver rongeur des sociétés modernes* ou le *Paganisme dans l'éducation*. Le cardinal Gousset, Montalembert, Louis Veuillot, etc. prennent parti pour cette thèse. Mgr Dupanloup la combat vivement. De même l'abbé Landriot. Situation délicate des Jésuites. Mis en cause par l'abbé Gaume, ils ont contre eux les évêques dits *ultramontains*, tandis que les *libéraux* sont avec eux. Obligés de se défendre, ils tâchent de mettre les choses au point. Les livres des PP. Charles Daniel, Arsène Cahour et Nicolas Deschamps. Déclaration du Père Général. La question tranchée par le Saint-Siège.

IV. — Le *Traditionalisme*. Réaction exagérée contre le rationalisme. C'est le *mennaisianisme* renforcé. Le P. Marie-Ange Chastel. Le *Correspondant* et la Revue de Bonnetty. L'épiscopat divisé sur la question. Tentatives d'apaisement. Le livre *De l'Autorité et du respect qui lui est dû*. La « contagion démocratique ». Les Jésuites défenseurs de la raison humaine. L'Église se prononce dans le même sens.

V. — Retour offensif de l'ontologisme. Un adversaire intransigeant, le P. Henri Ramière. Le *système* reparaît au Scolasticat de Laval. Sept propositions ontologistes condamnées par l'*Index*. Le manuel de l'abbé Branchereau retiré par l'auteur. Le P. Ramière et Mgr Jacquemet. Infiltrations de l'erreur ontologiste aux *Études* et dans l'enseignement de quelques professeurs. Attitude irréprochable des Supérieurs.

VI. — Le troisième centenaire de la mort d'Ignace de Loyola. Une période prospère pour les Jésuites de France. Des ombres au tableau.

La formation des jeunes religieux. La difficulté financière. Les calomnies courantes. Le danger des idées libérales. L'*Histoire de l'Église*, de Rohrbacher. Dom Guéranger et le P. Matignon à propos de l'ouvrage d'Albert de Broglie, *L'Église et l'Empire romain au* IVe *siècle*. Les Jésuites et la politique. Déclarations des RR. PP. Généraux. Les Jésuites et le régime impérial. La courtoisie de l'empereur. Après la guerre d'Italie ses dispositions changent. L'arrêté de 1859 en Conseil privé. Une manifestation hostile au Sénat. M. Dupin sonne la charge contre les Congrégations religieuses. Signes inquiétants.

I

L'année 1850 inaugurait pour la Compagnie de Jésus en France une ère nouvelle qui s'ouvrait pleine de promesses. Les populations, les évêques à leur tête, disputaient à qui obtiendrait la faveur d'un de ses premiers collèges; la loi du 15 mars lui permettait, uniquement il est vrai, par un silence voulu, de prendre sa part de la liberté commune ; mais cette concession tacite prouvait du moins qu'il y avait quelque chose de changé à son égard dans les régions gouvernementales.

Sans la reconnaître officiellement, on était disposé du moins à ne pas la traiter en ennemie. Des représentants du Pouvoir allaient plus loin. Au ministère de la Guerre on s'entendait avec le Père Brumauld pour préparer des colons à l'Algérie. Au ministère de la Marine on venait d'autoriser les Jésuites à donner la Mission aux bagnes de Toulon, de Brest et de Rochefort ; bientôt ce même département leur confierait l'administration spirituelle des transportés de Cayenne ; en attendant, un service public plus reluisant faillit passer entre leurs mains. L'amiral Romain-Desfossés avait nommé, en décembre 1849, une Commission pour préparer la réorganisation de l'aumônerie de la flotte. Elle avait pour président l'évêque de Langres, Mgr Parisis. Le rapporteur n'était autre que le premier aide de camp du ministre, le commandant Robinet de Plas, alors brillant officier et qui, vingt ans plus tard, devait, lui aussi, entrer dans la famille de saint Ignace. Le corps des aumôniers, recruté un peu au

hasard, manquait de hiérarchie et de discipline et, par suite, donnait prise à des critiques sérieuses. Pour remédier au mal on tomba d'accord de s'adresser à quelque Congrégation religieuse. Sur cette base le commandant de Plas dressa un plan dont les articles furent soumis à l'examen de la Commission[1].

Avant d'arriver aux Jésuites, Mgr Parisis frappa à nombre de portes : Pères du Saint-Esprit, Lazaristes, Maristes, pressentis tour à tour, s'excusèrent; ils ne se croyaient pas en mesure de faire face aux exigences d'un tel ministère. Il fallut se résigner à une démarche qui n'était guère dans les habitudes des hommes d'État. Les négociations s'ouvrirent donc entre le président de la Commission et le ministre lui-même d'une part et les Supérieurs de la Compagnie de Jésus de l'autre; elles furent longues et laborieuses; car des deux côtés on avait à tenir compte de répugnances différentes mais également difficiles à surmonter. Tout d'abord le Père Général paraît consentir à cette « Mission maritime de Toulon », dont on lui a parlé : « Acceptez-la, écrit-il au Père Maillard, si vous pouvez trouver un personnel suffisant. » (31 Août 1850.) Mais, à cette date, la proposition ministérielle n'avait pas encore, semble-t-il, une forme bien arrêtée. Au bout de quelques jours seulement, le Père Maillard peut envoyer à Rome le projet de Décret et il ajoute : « Le Père Rubillon, qui me l'adresse, me dit que le Gouvernement attend et désire notre acceptation. En considération du bien réel qui doit en revenir soit à la religion, soit à notre petite Société, et sur la parole de Votre Paternité, le Conseil de Province a été d'avis que nous acceptions cette nouvelle charge, et c'est ce que j'ai écrit de suite à Paris. Reste à savoir maintenant si le ministre

1. Cf. Mercier, S. J. *Marin et Jésuite. Vie et Voyages de François de Plas, ancien capitaine de vaisseau, Prêtre de la Compagnie de Jésus.* Tome I. P. 298. 1890. — *Robinet de Plas, Officier de la marine française*, par l'abbé Profilet, ancien aumônier de la flotte et de l'armée. Paris. Téqui, 1895. P. 78.

de la Marine persistera dans ses bonnes idées et si le Gouvernement se croira assez fort pour présenter à la Chambre un tel Décret et le faire accepter. » (17 Septembre 1850.)

Malheureusement l'amiral Romain-Desfossés se retirait du ministère au mois de janvier suivant sans avoir fait aboutir sa réforme; elle fut reprise par son successeur, M. Théodore Ducos, sur le même plan et avec les mêmes intentions bienveillantes. L'évêque de Langres s'évertuait autour d'un problème compliqué : « Il cherchait, dit son historien, des combinaisons qui fussent en harmonie avec les Constitutions de la Compagnie de Jésus ou qui permissent à l'État de traiter avec une Congrégation non reconnue. Mais le nom de Jésuites rendait timides les hommes du Gouvernement[1]. » D'autre part le Père Roothaan élevait des objections sérieuses; l'isolement des aumôniers sur les vaisseaux de l'État, leur dépendance vis-à-vis des autorités maritimes et par suite leur indépendance à l'égard de leurs Supérieurs religieux lui paraissaient peu compatibles avec la règle et l'esprit de la Société. « Je ne puis, écrivait-il au Provincial de Lyon, vous dissimuler mes craintes pour l'œuvre de Toulon, d'abord à la considérer en elle-même; puis, si le Supérieur n'est pas un homme *vere spiritualis*, que de dangers pour lui et pour ses inférieurs dans une telle position ! » (17 Juillet 1851.)

Le Révérend Père envisageait la question d'un point de vue que beaucoup de gens peuvent tenir pour secondaire, mais qui à ses yeux primait tous les autres. Assurément il n'échappait point au Père Maillard, dont la réponse respire l'optimisme qui lui était habituel : « Je conçois, mon Révérend Père, *vos craintes de cœur* pour cette œuvre, elles ne sont que trop justes et trop fondées. Cette œuvre, si elle se réalise, doit être si grande et si laborieuse ! Mais d'autre part, elle est tellement à la gloire de Dieu

1. *Pierre-Louis Parisis*, par l'abbé Guillemant. Tome II, p. 313.

et elle est si vivement désirée par le Gouvernement! Nous tâcherons d'ailleurs de prendre toutes les précautions... » (28 Juillet 1851.) Dans cette même lettre, le Père Maillard insiste encore sur la volonté qui s'affirme en haut lieu de confier l'aumônerie de la marine à la Compagnie de Jésus. « L'évêque de Langres et le ministre y mettent le plus grand zèle et le plus vif intérêt. L'un et l'autre, et avec eux le Gouvernement et la Commission nous veulent, et *nous spécialement*... » A l'appui de cette assurance vient le témoignage du Père de Ravignan et du Père Lavigne que sa qualité de Supérieur des Missions du bagne mettait en rapport avec le ministère de la Marine. Mais en dépit de toutes ces bonnes dispositions, le projet échoua. Une série de Décrets parurent du 15 août 1851 au 31 mars 1852, organisant l'aumônerie de la flotte ; c'est la législation aujourd'hui encore en vigueur ; il n'y est fait aucune place à l'Ordre d'Ignace de Loyola ; le Gouvernement consentait bien à lui attribuer une situation officielle auprès des forçats du pénitencier de Cayenne, mais non pas sur les vaisseaux de la marine impériale.

Toutefois cette tentative devait être rappelée dans l'Histoire de la Compagnie de Jésus à raison de l'attitude bienveillante que lui marquèrent en l'occurrence des personnages haut placés. En même temps elle recevait du chef de l'Église un témoignage analogue d'estime et de confiance.

Rome était alors occupée par l'armée française, forte de vingt à vingt-cinq mille hommes, qui s'en était emparée sur les révolutionnaires, le 30 juin 1849. Pie IX, encore éloigné de sa capitale, avait fait exprimer au Père Général le désir que six Jésuites français fussent envoyés comme aumôniers des troupes expéditionnaires. Le Père Roothaan s'empressa de transmettre la demande aux deux Provinciaux de Paris et de Lyon, les invitant à fournir chacun trois de leurs religieux. Courrier par courrier, le Père Maillard répond, à la date du 26 janvier : « ... Je fais partir le Père Joseph Bertrand par le vapeur du 29 ;

il verra la situation et prendra toutes les mesures que les circonstances exigent. Immédiatement après, le reste des *ouvriers* attendus et préparés se mettront en route. Je compte sur le Père Ferrand qui doit donner le Carême à Saint-Louis des Français, sur le Père Pascalin qui est l'homme des soldats et sur le Père Louis de Bouchaud qui est déjà à la besogne. Ainsi sera payée notre part de la dette, suivant les intentions de Votre Paternité. Celle du Nord le sera aussi, j'en suis sûr. Le Père Rubillon doit s'en occuper. »

Quelques jours plus tard, le Père Bertrand débarquait en effet dans la Ville éternelle, et sa première impression était franchement mauvaise. « C'est une affaire mal concertée, écrit-il. Tout le monde se mêle de cette aumônerie. Il y a déjà deux évêques et douze abbés français. Les Pères survenant dans ces conditions semblent des intrigants qui entrent sur un terrain occupé... Il y a des tiraillements entre les chefs militaires et les cardinaux. Le cardinal-vicaire et M. Levé, Supérieur de Saint-Louis des Français, sont d'avis qu'il faut agir avec beaucoup de prudence. » (1er et 4 février 1850.) Sans entrer dans d'autres explications sur ces « tiraillements [1] » entre les généraux français et la Commission cardinalice, on conçoit que les Jésuites, appelés uniquement par la volonté du Souverain Pontife, se trouvaient dans une situation quelque peu fausse pour exercer leurs fonctions d'aumôniers des soldats. Un mot du Père Général fait entrevoir des difficultés de plus d'une sorte : « Les frais de leur entretien, écrit-il au Père Maillard, ne seront pas au compte du Gouvernement français, qui n'a pas demandé nos Pères. Il serait naturel que le Saint-Père les prît à sa charge; mais le pourra-t-il? » (29 Janvier 1850.) Il paraît bien que personne ne s'était préoccupé de ce détail. Au bout de quelques jours le Père Roothaan se résigne à supporter lui-même le fardeau; les tractations du Père

1. Sur cet épisode pénible de l'expédition romaine, voir Pierre de la Gorce, *Histoire de la Seconde République*. Livre XIV, VIII.

Bertrand lui ont fait comprendre qu'il n'a rien à attendre des autorités : « Quant aux dépenses, écrit-il le 8 février, j'espère pouvoir les couvrir avec les aumônes dont je dispose. » Saint Paul déclare qu'on ne vit jamais personne faire le service de guerre à ses propres[1] frais ; la Compagnie de Jésus le faisait en l'occurrence, et ce sacrifice était peu de chose en comparaison des désagréments qu'elle y rencontrait. Mais son premier Supérieur se souvenait que, sur la parole du Pape, elle doit aller n'importe où, « sans même demander le viatique nécessaire ». Ce motif suffisait au Père Roothaan pour dissiper toute hésitation. Comme on réclamait encore, quelques mois plus tard, un Jésuite français pour un hôpital militaire de Rome : « Pour beaucoup de raisons, écrivait-il le 24 août, il eût été désirable que nous fussions dispensés de cette charge, mais la plus forte considération qui m'empêche d'insister en ce sens, c'est le désir manifesté par le Souverain Pontife, quand il était encore à Portici. »

L'aumônerie militaire dans les camps ou dans les hôpitaux n'avait rien d'incompatible avec la vocation des fils de saint Ignace; il en allait autrement des dignités ecclésiastiques. Or, en cette année 1850, la Propagande jeta les yeux sur trois Jésuites appartenant aux Provinces de France pour les élever à l'épiscopat. Les remontrances du Père Général réussirent à détourner le coup de la tête du Père Larkin, missionnaire au Canada. Pour les deux autres, il fut moins heureux. Le 10 octobre, il annonce au Provincial de Lyon que le Père Jean-Baptiste Miège a été nommé vicaire apostolique des Montagnes Rocheuses. Il faut donc renoncer à ses services soit pour le Missouri, soit pour la Louisiane. « D'ailleurs il est allé en Amérique pour les Missions des sauvages et avant que la Savoie, son pays natal, ne fût à la Province de Lyon. » Le nom du Père Miège est bien connu des fidèles de la

1. *Quis militat suis stipendiis unquam ?* I Cor. IX. 7.

Propagation de la Foi, tout au moins de ceux qui vivaient, il y a un demi-siècle. Ses lettres où il racontait l'apostolat parmi les tribus indiennes rappelaient les délicieuses *Relations* des vieux missionnaires de la Nouvelle-France. Mgr Miège mourut en 1884, après trente-quatre ans d'épiscopat.

Au cours de l'année 1850, le Délégué apostolique en Mésopotamie, Mgr Mercier étant mort, la Propagande songea au Père Planchet pour faire l'intérim, en attendant de nommer un successeur. Le Père Benoît Planchet était un des ouvriers de la première heure de la Mission de Syrie; il en était encore le Supérieur en 1848. Pour le moment il n'aurait point le caractère épiscopal, mais qu'arriverait-il par la suite? C'est la question qui émut tout d'abord la sollicitude du Père Roothaan. « Sans doute, répondait-il au cardinal Préfet de la Propagande, nécessité n'a pas de loi; mais j'espère bien que ce n'est là qu'une mesure provisoire. » (Décembre 1850.) Le Père Planchet exerça donc pendant quelque temps ses fonctions avec le titre de pro-délégué; mais le représentant du Saint-Siège auprès des églises d'Orient pouvait-il n'être pas revêtu de la dignité épiscopale? Il déplaisait fort aux évêques d'avoir affaire à un simple prêtre; d'autre part à ses qualités personnelles le pro-délégué joignait la parfaite connaissance de la langue et des mœurs du pays. Bref, dès le mois d'avril 1852, la Propagande donnait avis au Gesù de son intention de maintenir le Père Planchet au poste de Délégué apostolique en Mésopotamie et par suite de l'élever à l'épiscopat[1]. Il ne

1. Il grandissimo bene che ha già prodotto nella Mesopotamia la espedizione del P. Planchet, i vantaggi anche maggiori che ripromette colla sua ulteriore dimora in quelle contrade pel suo zelo e per la sua capacità et per altri doti non comuni di cui è adorno l'ottimo Pro-Delegato hanno eccitato i missionaij e vescovi a pregare questa S. C. ad oggetto che il medesimo venga stabilmente confermato in un impiego che occupa così degnamente, e pel maggior decoro della sede Apostolica e per rendere anche più efficace la sua influenza nell' animo dei vescovi,...venga pure decorato del carattere episcopale. (26 Avril 1852.)

s'agissait plus cette fois de créer un vicaire apostolique pour une Mission de la Compagnie; la dignité était plus haute et on n'avait pas les mêmes raisons de s'y soumettre. Gardien de la règle de son Ordre, le Père Roothaan poussa la résistance aussi loin qu'il le pouvait sans blesser l'obéissance et le respect envers les personnes qui parlaient au nom du Pape. Il semble bien que cette résistance ne fut pas sans effet. La Propagande tarda encore plus d'une année à mettre son projet à exécution. Dans cet intervalle, le Père Roothaan mourut, et c'est seulement le 21 juin 1853 qu'arrivait, à l'adresse du Général de la Compagnie de Jésus, l'avis officiel de l'expédition des Brefs qui nommaient le Père Planchet archevêque de Trajanopoli et Délégué apostolique en Mésopotamie. A cette date la Compagnie de Jésus n'avait pas de Général; le Père Beckx, élu le 2 juillet suivant, se trouva en face du fait accompli. On sait que Mgr Planchet, surpris et accablé de coups par une bande de Kurdes aux environs de Mossoul, le 1er septembre 1859, mourut de ses blessures le 25 du même mois.

II

Les Missions données par les Jésuites français dans les bagnes de la Métropole sur la fin de 1849 et au commencement de 1850 eurent pour conséquence en 1852 l'aumônerie permanente du pénitencier de la Guyane. Pour assurer le service religieux des déportés, le ministre de la Marine dut s'entendre avec le Provincial de Paris agissant, non comme personne privée, mais comme Supérieur de la Compagnie de Jésus. De la part du Gouvernement c'était, de manière implicite, reconnaître l'Ordre d'Ignace de Loyola. Quand il fut question de l'aumônerie de la flotte, il n'avait pas osé, comme nous l'avons dit, s'engager dans cette voie. Il en fut de même, cela va sans dire, lors de la guerre d'Orient. Dès les premiers préparatifs de l'expédition, le Père de Jocas, Provincial

de Lyon, avait écrit au ministre de la Guerre, pour lui offrir « les services de six de ses religieux, et plus encore », si besoin était. (2 Mars 1854.) La lettre fut transmise par le Père de Ravignan. A la date du 9 mars le maréchal de Saint-Arnaud exprime ses remerciements : « L'aumônerie est constituée », affirme-t-il ; mais il prend bonne note de la proposition, et le cas échéant, il ne manquera pas de s'en souvenir. De fait, deux Jésuites étaient déjà nommés par le ministre, mais à titre purement individuel. L'un d'eux toutefois, le Père Parabère, avait la qualité d'aumônier en chef ; l'autre le Père Gloriot, pensa un moment être investi par l'empereur de la même charge, ce qui provoquait de la part du Père Général la déclaration suivante : « Tant qu'il ne s'agit que de l'armée en campagne, on peut l'accepter ; mais s'il s'agissait de la direction des aumôniers de toutes les armées de terre, nous ne devrions pas l'accepter. Comme tous les aumôniers ne pourraient être de la Compagnie, la charge d'aumônier général serait une vraie prélature *extra Societatem*, et dès lors un profès, en vertu de son vœu, ne pourrait l'accepter. Pour assister les militaires dans les hôpitaux, les prisons, sur le champ de bataille, en un mot, pour se sacrifier, nos Pères seront toujours prêts et le nombre de ceux qui s'offriront à leurs Supérieurs surpassera toujours celui des demandes qui pourraient nous être faites ; du moins, j'en ai la confiance. Cela suffira à prouver notre dévouement, et nous ne sortirons pas de notre Institut. » (10 Février 1855.)

La nomination du Père Parabère au poste d'aumônier en chef avait, paraît-il, fait germer l'idée que la Compagnie de Jésus allait être chargée exclusivement de l'aumônerie militaire. Lui-même protestait contre cette exagération : « Rien ne prouve qu'il en soit ainsi, écrit-il, et tout prouve le contraire. Si j'ai été nommé, c'est que je suis peut-être le seul prêtre au service de l'armée depuis huit ans. Peut-être aussi les sentiments d'amitié du maréchal de Saint-Arnaud y sont pour quelque chose. » (19 Juillet 1854.)

Le Père Louis Parabère, que nous avons vu déjà en Algérie décoré de la Légion d'honneur au retour du siège de Zaatcha (1849), était en effet, depuis 1845, occupé du soin spirituel de la garnison et de l'hôpital militaire de Constantine. Appelé par dépêche ministérielle le 6 mars, avec ordre de rejoindre immédiatement les troupes qui s'embarquaient à Philippeville, il dut attendre dans ce port plus de deux mois et il arriva le 26 mai à Gallipoli, où, écrit-il, « j'ai trouvé réunis tous mes aumôniers et de plus, un puissant auxiliaire, le choléra ». Avant même de savoir où elle porterait son effort, l'armée d'Orient, campée à l'entrée de la mer de Marmara, était ravagée par un fléau plus meurtrier que n'auraient pu l'être les balles et les boulets russes. Le 15 juin on comptait dans les hôpitaux 813 malades atteints de la contagion ; le 1er juillet ils étaient 1.100. Il faut dire que l'effectif ne dépassait pas alors 40.000 hommes. Les aumôniers, trop peu nombreux, — ils étaient en tout sept ou huit, — n'avaient plus un instant de répit. Le Père Gloriot, venu en avril avec les premiers bataillons, écrivait au mois d'août suivant : « Sous l'impression d'épouvante causée par le choléra, les sentiments religieux se raniment dans tous les cœurs ; les officiers sont les premiers à recourir à mon ministère et viennent me trouver à toutes les heures du jour et de la nuit. J'entends souvent leurs confessions en me rendant d'un hôpital à un autre ; d'autres fois je les rencontre m'attendant dans les escaliers de l'hôpital. Je m'appuie sur la rampe ; ils se mettent à genoux sur une marche et reçoivent le pardon de leurs fautes. » Cette même lettre renferme des détails navrants. En voici le trait final : « ... J'ai vu tout succomber autour de moi ; en effet, tout ce qui a pénétré dans les salles de l'hôpital a péri, excepté le médecin en chef et moi. » (9 Août 1854.)

Au moment où le Père Gloriot adressait au Père Général ce funèbre compte rendu, il avait dû lui-même s'éloigner du théâtre de tant de désolations. Épuisé de forces, brûlé par la fièvre, ne se soutenant plus que par l'énergie de

la volonté, il serait tombé au poste du dévouement; on l'obligea à aller chercher un peu de repos à Constantinople. « J'ai su de la bouche même de l'intendant, écrit le Père Parabère, qu'il l'avait forcé à s'embarquer. » (8 Août.)

Trois semaines plus tard l'aumônier en chef, dans une lettre datée de Varna, où est concentré le gros de l'armée, résume cette phase douloureuse de l'expédition : «Le choléra dans toute sa fureur est venu s'abattre sur nos troupes, et a frappé à coups redoublés. Le nombre des victitimes s'élève à cinq ou six mille. Des généraux, des officiers de tout grade, des soldats, le fléau prenait tout sans distinction; mais tous aussi, touchés de la grâce, ont reçu avec foi et empressement les secours que nous leur offrions. Que de traits édifiants dont nous avons été témoins ! Dire que les trois quarts des mourants ont reçu les derniers sacrements, ce n'est pas trop, je crois... » (29 Août.)

A cette date l'expédition de Crimée était enfin résolue; dans les premiers jours de septembre s'effectua le transport des troupes, et le 20 avait lieu sur les bords de l'Alma, la première rencontre avec l'ennemi. « Pendant les trois ou quatre heures que j'ai passées sur le champ de bataille, écrivait le Père Parabère, j'ai donné bien des absolutions à de pauvres soldats qui étaient près de l'éternité. » Quelques jours plus tard c'était au vainqueur de l'Alma lui-même que l'aumônier en chef rendait les devoirs de son ministère. Le 29 septembre le maréchal de Saint-Arnaud expirait en mer, huit heures après avoir quitté la Crimée. Le Père Gloriot fut chargé d'accompagner jusqu'à Paris la dépouille mortelle qui allait y recevoir une sépulture triomphale. Le dévouement de l'humble religieux pendant le choléra devait aussi y trouver une récompense qu'il avait vainement essayé de faire attribuer à un collègue. Dès son arrivée et avant même la cérémonie funèbre, le ministre de la Guerre lui faisait remettre sa nomination à la Légion d'honneur. « Le voilà donc, écrivait le Provincial de Lyon, décoré pour sa conduite à Gallipoli, et nous dans

l'impossibilité de songer à le retenir en France pour le moment. S'il ne retournait pas en Orient, il aurait l'air d'être content de son sort et satisfait... » (26 Octobre.) « J'espère bien, écrit le même jour le Père Parabère, que, sitôt sa mission terminée, il nous reviendra ; car la besogne demande des hommes de zèle, et le Père Gloriot a fait ses preuves. » Pour lui, il avait hâte de reprendre ce qu'il appelait « sa belle mission ». Dans une lettre au Père Général il en parle avec un enthousiasme où se révèle son âme d'apôtre : « Quel poste pour un enfant de la Compagnie que celui qui nous est assigné en Orient ! Là il y a à souffrir toute sorte de privations ; c'est vrai ; mais aussi que d'âmes à sauver ! Que de consolations à répandre ! Puis les préjugés contre la Religion et la Compagnie s'évanouissent dans notre contact de tous les instants avec les chefs et les simples soldats. L'armée anglaise subit visiblement l'action du catholicisme qu'elle voit à l'œuvre dans ses aumôniers et ses sœurs de charité. Les Turcs eux-mêmes, avec le sens droit qui les distingue, reconnaissent notre supériorité. Il n'y a que les Grecs qui restent étrangers à ce mouvement. » (18 Novembre.)

C'est au moment de se mettre en route que le Père Gloriot traçait ces lignes. Comme il faisait halte à Lyon, il y reçut avis que l'empereur désirait le voir. Il retourna donc à Paris et eut son audience le 21 novembre. Nous en avons le compte rendu dans une lettre conservée aux Archives romaines. Encouragé par la bienveillance du souverain le Jésuite s'exprima avec beaucoup de liberté sur les points faibles de l'organisation des secours matériels et surtout spirituels de l'armée ; il insista particulièrement sur la nécessité d'une bibliothèque pour les soldats.

Quelques jours après, le Père Gloriot reprenait la mer, et au commencement de décembre nous le retrouvons à l'hôpital général de Péra. Tout l'hiver le travail y fut écrasant. « Durant le mois de février, écrivait-il au Provincial de Lyon, nous avons eu à Constantinople jusqu'à 12.000 malades ; il en est mort au delà de 1.600 ; ces chiffres ne

doivent pas être connus. » Ne quittant presque ni jour ni nuit le chevet des mourants, il fut enfin terrassé par la fièvre typhoïde, qui l'emporta au bout de cinq jours. (28 Mai 1855.) Peu de temps auparavant il avait été désigné comme aumônier d'un corps d'armée devant Sébastopol ; mais il avait demandé à rester au milieu de ses malades, où il estimait son ministère plus utile. Il n'avait que quarante-cinq ans. Il repose dans le cimetière latin de Péra au milieu des innombrales soldats français dont il avait consolé les derniers moments. Le Père Gloriot, Recteur du collège naissant de Dôle, au début de l'expédition, ne s'était pas proposé pour accompagner nos troupes en Orient. C'est le maréchal de Saint-Arnaud, alors ministre de la Guerre, qui le demanda expressément à ses Supérieurs ; sa nomination lui arriva sans qu'il eût été consulté : « Je n'avais jamais pensé à ce genre de ministère, écrivait-il au Père Général, il ne m'inspirait ni attrait ni répulsion. » Mais en vrai fils de saint Ignace, cet appel fut pour lui celui de Dieu même, et il y répondit de toute son âme. Lorsqu'il vint à Paris, on s'occupait au ministère de la Guerre d'un remaniement du service religieux dans l'armée ; sur la proposition du maréchal de Saint-Arnaud, le Père Gloriot serait mis à la tête du corps des aumôniers militaires ; mesure provisoire, en attendant le rétablissement de la Grande Aumônerie de France, l'un des rêves de l'empereur. C'est ce qui inquiétait les Supérieurs majeurs de la Compagnie, comme nous l'avons dit plus haut : « Refuser à l'empereur, écrivait le Provincial de Lyon, si l'offre en est faite, est chose fort délicate ; et accepter ne le sera pas moins ; car c'est presque une petite feuille de bénéfices qu'on donnerait au Père Gloriot. Il y a plus de six cents demandes de places d'aumôniers déposées au ministère de la Guerre. » (20 Novembre 1854.)

La Compagnie de Jésus n'eut pas à se défendre contre une dignité dont elle ne fut peut-être pas menacée bien sérieusement. Quoi qu'il en soit, celui qui était encore le chef du petit groupe des aumôniers de l'armée d'Orient

en recevait une moins compromettante. Dans cette même lettre du 30 mai où il fait part de la mort du Père Gloriot, le Père Parabère annonce que le général Canrobert vient de donner un de ces exemples qu'on ne trouve « que dans les *Vies des hommes illustres* de Plutarque » ; spontanément il s'est effacé devant le général Pélissier ; et, ajoute le Père, « avant de céder son commandement, il m'a nommé officier de la Légion d'honneur ! Oh ! que du moins ce ne soit pas là ma récompense ! »

La campagne durait déjà depuis plus d'une année ; un troisième Jésuite était venu rejoindre ses confrères à l'armée d'Orient, le seul dont le Père Parabère eût pu jusqu'alors obtenir la nomination. Il est vrai qu'il se plaignait que le Provincial de Paris ne lui proposât pas de candidats. Le Père Amédée de Damas, lui, s'était mis de bonne heure sur les rangs. Les impressions toutes récentes encore de l'affaire de Saint-Étienne inspiraient des craintes sur l'accueil que son nom rencontrerait au ministère. Au moment où il débarquait en Crimée, l'aumônier en chef apprit que les deux prêtres qu'il avait présentés venaient d'être agréés ; l'un était l'abbé de Geslin, du diocèse de Metz ; l'autre l'abbé de Damas. Dans la lettre qui m'en donne avis, ajoutait le Père Parabère, le ministre me fait écrire à ce sujet « une phrase charmante ». (18 Septembre 1854.) Malheureusement la « phrase charmante » du maréchal Vaillant n'est pas venue à notre connaissance.

Le Père de Damas a consigné ses souvenirs de la campagne de Crimée dans un petit livre qui a eu un véritable succès. Publié d'abord en 1857, on le rééditait pour la cinquième fois en 1880. Il est composé de lettres écrites à diverses personnes, y compris « un neveu de six ans et une nièce âgée de dix ans ». Le Père Amédée les a vieillis quelque peu pour rendre la correspondance vraisemblable. « Les événements politiques, dit-il dans sa préface, sont en dehors de sa sphère ; c'est son devoir et la conséquence d'une position qui lui défend toute autre préoccupation

que celle du salut des âmes. » Il ne prétend pas non plus « juger les opérations stratégiques », et pas davantage « raconter l'histoire complète de cette campagne mémorable. Son but unique est d'apporter sa faible part d'hommages à l'armée dont il a eu l'honneur de partager les chances laborieuses ». De fait il parle beaucoup de l'héroïsme de nos soldats, de leur gaîté parmi les privations et les souffrances et surtout de leurs sentiments chrétiens en face de la mort. Il s'oublie bien de temps en temps à narrer les faits de guerre avec des formules désuètes et qui rappellent les amplifications classiques. Ce ne sont pas les meilleurs endroits. Il lui arrive aussi de décrire ce qu'il n'a pas vu, par exemple, l'assaut et la prise de la tour Malakof et de dater son récit « de l'armée d'Orient ». A ce moment il était rentré en France ; ce sont là petits artifices de métier. Mais par ailleurs les lettres renferment beaucoup de pages écrites simplement, au jour le jour, sous le coup de l'émotion éprouvée et, si l'on peut dire, sentant encore le bivouac.

Le Père de Damas arriva au camp devant Sébastopol le 25 octobre 1854. Ce jour-là même avait lieu la sanglante affaire de Balaklava ; cinq semaines auparavant c'était la bataille de l'Alma (20 septembre) et dix jours plus tard celle d'Inkermann (5 novembre.) En dépit de ces succès, la ville allait tenir près d'une année encore et il fallait se résigner à entreprendre le siège au moment où commençait un terrible hiver. Contre cet ennemi notre armée était mal préparée à soutenir la lutte. Aussi y eut-il par suite du froid, de l'humidité et des maladies qui en résultèrent des pertes bien autrement lourdes que celles qu'on éprouvait dans les engagements fréquemment renouvelés aux avant-postes. Les ambulances ne pouvant suffire, blessés et malades étaient évacués sur Constantinople. On en compta plus de 12.000 entre les mois de novembre, décembre et janvier. En pareilles circonstances, le Père de Damas n'était pas homme à se ménager. Dans la force de l'âge, — il avait trente-trois ans, — porté

par tempérament autant que par vocation à ne pas se contenter des communes mesures quand il s'agissait de dévouement, toujours prêt à faire bon marché de sa vie, son organisme était au bout de six mois une proie pour les maladies régnantes. Dès le mois d'avril une première atteinte de typhus le terrassait subitement; il se remit grâce à une médication énergique; mais trois ou quatre semaines plus tard, nouvelle alerte : « Oh! que d'inquiétudes il m'a données mercredi dernier, écrit le Père Parabère. Il allait infiniment mieux, lorsque soit imprudence, soit autre cause, une rechute affreuse le coucha tout de nouveau sur le grabat. Il me fait appeler; je le confesse, je lui donne l'extrême-onction avec la crainte très fondée qu'il ne vînt à passer incontinent. Au reste le brave Père a été on ne peut plus édifiant en cette circonstance et s'est montré un digne enfant de la Compagnie... Maintenant tout m'annonce une guérison; mais il faudra de grandes précautions. » (8 Mai 1855.)

Le mot d' « imprudence » hasardé par le Père Parabère n'était que trop justifié ; le Père de Damas devait malheureusement récidiver. Le 20 mai, écrivant à son père, le baron de Damas, il disait : « Tout le monde m'a cru perdu le jour où j'ai reçu l'extrême-onction. M. l'abbé de Geslin au contraire paraissait résister. Aujourd'hui j'avance dans ma convalescence; ce matin on a enterré M. de Geslin... Je ne serais pas étonné d'avoir à payer quelque nouveau tribut; le typhus redouble de rigueur et le choléra nous arrive avec l'armée de réserve... En partant de France j'ai emporté l'idée que je n'y reviendrais pas. Je n'ai pas encore succombé cette fois-ci; j'attends une nouvelle secousse pour un peu plus tard... »

La nouvelle secousse ne se fit pas attendre. Nous citons encore le Père Parabère : « Après six semaines de repos le Père de Damas avait repris son service et il allait au mieux, quand le 24 juin, il est appelé dans la nuit auprès d'un intendant atteint du choléra. Il est resté longtemps avec le moribond. Le lendemain il s'est senti fatigué;

puis la fièvre est venue comme les deux autres fois. Les médecins alors m'ont prescrit de l'expédier en France, seul moyen possible de guérison... Il a pu partir en effet le 3 juillet, mais dans quel état, grand Dieu! Après trois jours d'un douloureux voyage, il est arrivé presque moribond à Constantinople. Recueilli par les PP. Lazaristes et bientôt après par un ami de cœur, le commandant de Bouchaud, il a été conduit aux îles des Princes. Là, grâce à la pureté de l'air, aux soins intelligents et assidus du commandant et des Sœurs de charité, il est revenu à lui et enfin est entré en convalescence... » (17 Juillet et 4 Août 1855.)

Dès que ses forces le permirent, le malade, muni d'un congé de trois mois, prit passage sur un navire anglais qui le débarqua à Marseille dans les premiers jours d'août. Le 8 septembre les armées alliées emportaient d'assaut la tour Malakof, et le surlendemain entraient dans Sébastopol que les Russes avaient évacuée après y avoir mis le feu. Ce n'était pas pourtant la fin de la guerre. L'ennemi, retiré sur les hauteurs de l'autre côté de la rade, gardait encore une attitude menaçante. Les deux armées restaient donc en présence, et les vainqueurs n'étaient pas sans appréhension pour l'avenir. En attendant c'était un second hiver qu'il fallait se résigner à passer dans les cantonnements. Son congé expiré, le Père de Damas se hâta de rejoindre son poste : « Il est auprès de moi depuis deux jours, écrivait le Père Parabère à la date du 2 décembre, et comme le temps est parfaitement mauvais, je ne me presse pas de l'installer à son deuxième corps, où il ne sera pas aussi bien que chez moi. »

Heureusement, après le grand effort que de part et d'autre on venait de faire depuis dix-huit mois, le sentiment qui dominait tout était celui d'une immense lassitude. Tout le monde en avait assez d'une guerre engagée comme une aventure, où nulle animosité de race n'excitait les adversaires les uns contre les autres. Cet état d'âme devait faciliter l'œuvre de la diplomatie. De fait,

dès le 16 janvier on tendait à un accommodement, et le 1er février un accord de toutes les puissances intéressées était signé à Vienne, que l'on pouvait considérer comme des préliminaires de paix. Le 25 février, le Congrès se réunissait à Paris et le 30 mars 1856, la paix était faite.

Pendant ce temps-là le canon se taisait. Sauf quelques opérations sans importance sur la fin de l'automne, les deux armées, par une sorte de consentement tacite, avaient gardé la trêve. Mais elles n'en payaient pas moins un cruel tribut à la mort. La saison hivernale fut plus rude encore que l'année précédente ; le thermomètre descendit à 25 degrés au-dessous de zéro. Le camp des alliés comptait alors un total de plus de 200.000 hommes, sur lesquels 140.000 Français. Pareille agglomération était un terrain de culture pour les maladies infectieuses. Le scorbut, la dysenterie, les affections pulmonaires et enfin le terrible typhus des armées y exercèrent à l'envi leurs ravages. Au cours de ce malheureux hiver plus de 47.000 hommes entrèrent aux infirmeries de Crimée; près de 9.000 y moururent. Pour consoler tant de malades, pour signer, comme disait le Père Parabère, le passeport de tant de passagers pour l'autre monde, il y avait au camp sept aumôniers catholiques. Plusieurs, hélas! aux approches de l'hiver, avaient fui vers des climats moins sévères. Mais on comprend que chacun des restants devait faire la besogne de plusieurs. « Hier, écrivait le 22 février l'aumônier en chef, nous avons eu cent vingt morts. » Aussi toutes ses lettres pendant cette malheureuse période font entendre des plaintes, parfois assez vives, sur l'insuffisance des secours religieux.

Enfin au commencement d'avril un renfort de plusieurs Jésuites était signalé. Ils arriveraient bien un peu tard, mais il y aurait encore du travail pour eux; car avec le retour du printemps les maladies sévissaient plus que jamais. Un Jésuite anglais, le Père Gérard Strickland succombait à son tour : « Il est mort, écrit le Père Parabère, des suites du typhus qu'il est venu prendre dans

mon ambulance. » (29 Avril 1856.) Deux jours plus tard, l'aumônier en chef atteint lui-même, réduit à l'extrémité, se voyait contraint d'abandonner la partie. Sur l'ordre des médecins, « et sans même, dit-il, me demander mon assentiment, j'étais emporté et embarqué ». Sentant venir l'attaque du typhus, il avait dicté une lettre au maréchal Pélissier, lui demandant de transmettre ses pouvoirs au Père de Damas ; autorisation qui lui fut en effet accordée. Il avait eu moins de succès deux semaines auparavant, quand il avait voulu faire accepter à son collègue la croix de la Légion d'honneur : « Le maréchal, raconte-t-il dans une lettre au Père Général, m'a accordé trois croix de chevalier. J'ai choisi trois aumôniers des plus exemplaires et les ai décorés. Ce sont trois heureux sans doute, mais les autres ! Le Père de Damas eût été décoré, même en sus de ces trois ; il ne l'a pas voulu. C'est un exemple que deux aumôniers seulement ont donné, le Père Gloriot le premier et le Père de Damas le second [1]. » (20 Avril 1856.)

Sur la fin de juin le Père de Damas recevait du maréchal Pélissier la dépêche suivante : « Monsieur l'aumônier supérieur, j'ai l'honneur de vous informer que j'ai fixé l'évacuation définitive de la Crimée au 5 juillet. En

1. Le P. Gloriot fut décoré malgré lui : « Hier, j'ai reçu une agréable nouvelle, la dépêche du ministre qui m'annonce la promotion du P. Gloriot à la Légion d'honneur. Ce brave Père m'avait écrit de Gallipoli d'en faire nommer un autre à sa place. Évidemment c'était une raison de plus pour le choisir. » (Lettre du P. Parabère au P. Général, 27 octobre 1854.)

On voit que la manière dont le Père de Damas remplissait sa fonction avait forcé l'estime et l'admiration même du haut commandement, puisqu'une croix lui avait été réservée en dehors de la filière hiérarchique. Voici comment il racontait la chose en écrivant à son père : « Au moment de la revue dernière, j'ai dû écrire une lettre officielle pour demander qu'on ne me donnât pas la croix d'honneur, parce que j'étais Jésuite. En même temps je demandais la croix pour un autre prêtre. Le général chef d'état-major a dit d'abord : Eh bien ! je le porterai moi-même pour la croix, et j'en ferai donner une aussi au prêtre qu'il met en avant. On lui a dit que je n'en voulais absolument pas. Alors il a répondu : Tout de même il a raison. » (8 Avril 1856.)

conséquence vous voudrez bien prendre les mesures nécessaires à l'exécution de mes ordres pour ce qui concerne votre service et celui de MM. les aumôniers. » Les quatre Jésuites du dernier convoi étaient arrivés le 1er mai; deux autres les avaient précédés un an auparavant. Avec les PP. Parabère, Gloriot et de Damas, c'était en tout neuf prêtres que la Compagnie de Jésus avait envoyés pour le service religieux de l'armée française en Orient[1]. Sur ce nombre il y avait des ouvriers de la dernière heure qui n'eurent guère que deux mois de travail. Le Père Eicher, leur Supérieur, écrivait quelques jours avant de repartir : « Il est à regretter que nous soyons venus trop tard. Un nombre suffisant d'aumôniers aurait pu pendant le siège faire un bien immense. » (20 Juin 1856.)

Quelques jours avant l'évacuation complète de la Crimée un service funèbre pour les victimes de la guerre fut célébré dans la cathédrale même de Sébastopol. Cette église venait à peine d'être achevée quand la ville fut investie; on négligea de la mettre en état pendant les hostilités; c'est pour nos soldats catholiques que le saint sacrifice fut offert pour la première fois sous ces coupoles destinées à abriter les pompes de l'orthodoxie schismatique. En sa qualité d'aumônier en chef le Père de Damas fut invité à porter la parole au cours de la cérémonie. Les circonstances étaient impressionnantes. Vingt-quatre mille hommes sous les armes étaient rangés aux abords de l'édifice; les officiers remplissaient la nef; le canon tonnait de minute en minute, cependant que les sonneries des clairons et les commandements militaires annonçaient les phases de la fonction sacrée. Les *Souvenirs de la Crimée* nous ont conservé le discours que le Père de Damas prononça après l'évangile. On n'y trouve pas de grandes envolées d'éloquence; mais le ton est grave et digne; l'orateur sut éviter l'enflure, l'écueil ordinaire en

1. C'étaient, outre les trois dont on vient de donner les noms, les PP. de Bengy, Cabos, Connau, Eicher, de Fressencourt et Veysseire.

pareil cas, et mieux encore il sut parler en prêtre le langage de la religion et de la foi.

Le 4 juillet 1856, le maréchal Pélissier remettait aux autorités russes la ville et le territoire occupé par ses troupes et où il ne laissait plus que les morts. L'aumônier en chef ne leur fit pas ses adieux sans un serrement de cœur. Il emportait de la Crimée des impressions ineffaçables et une moisson de souvenirs et d'anecdoctes où il devait puiser jusqu'à la fin de sa vie, comme le père de famille de l'Évangile dans ce trésor où il y a toujours « de l'ancien et du nouveau ». Quarante ans plus tard, le Père de Damas devenu vieux prêchait encore des retraites de collège ; les sermons se composaient pour une bonne part d'histoires de Sébastopol, et le jeune auditoire ne trouvait jamais que ce fût trop long [1].

Cet apostolat des camps que les Jésuites modernes trouvaient dans la tradition de leurs devanciers, ils eussent été heureux de le continuer dans les loisirs de la paix comme ils l'avaient fait dans les dures péripéties de la récente expédition. Mais à cet égard la liberté leur était marchandée avec un souci méticuleux qui se trahit jusque dans les instructions ministérielles données aux aumôniers partant pour l'Orient. Ils devaient bien se persuader que « leur mission ne portait aucune idée de propagande » ; on leur permettait seulement de porter les consolations de leur ministère aux militaires blessés ou malades qui les réclameraient. C'est assez dire que leur zèle était toujours suspect. Quoi qu'il en soit, à travers toutes les difficultés, les préventions et les obstacles, partout où la porte des quartiers ne leur fut pas fermée de parti pris, les Pères des Résidences se firent un devoir de fonder des œuvres militaires. Nous avons parlé en leur temps de celles d'Algérie, de Metz, de Lyon, de Grenoble, etc. Dans ces villes et d'autres encore il y

1. Cf. *Un Jésuite : Le Père Amédée de Damas*, par le P. Joseph Burnichon. Poussielgue, éditeur, 1908. P. 138.

avait d'ordinaire quelque Jésuite connu parmi le populaire comme le « Père aux soldats ». Tel fut Anatole de Bengy qui, tout jeune prêtre, apporta à l'armée d'Orient les prémices de son sacerdoce. Avec sa nature ouverte et sa franche gaîté sous laquelle se dissimulait un inépuisable dévouement, il semblait prédestiné à ce ministère des camps. Il donna sa mesure dans la grande guerre de 1870, pour tomber peu après en vrai soldat, aux côtés du Père Olivaint, sous les balles des insurgés de la Commune.

Tel surtout ce Père Parabère dont on peut bien dire que sa vocation était aumônier militaire. Il le fut en effet et ne fut pas autre chose. Vif, autoritaire, ne comptant jamais avec la peine ni le sacrifice, par ses défauts comme par ses qualités, il avait prise sur l'âme du soldat et se trouvait tout naturellement à l'unisson des chefs. Lors de l'expédition d'Orient, il s'était acquis l'estime et la confiance des officiers, y compris ceux des plus hauts grades. Avec les aumôniers placés sous ses ordres les relations étaient moins cordiales. D'ailleurs incapable de rancune, l'aumônier en chef savait racheter ses vivacités et ses rudesses. A l'occasion du jour de l'an, Canrobert, qui l'appelait son camarade, lui avait donné quatre croix à distribuer à son personnel. Pour deux d'entre elles, comme il le dit dans une lettre à son Provincial, son choix « fut inspiré par la vengeance chrétienne ».

Après son congé de convalescence, le Père Parabère avait réintégré son poste à Constantine. Lorsque, trois ans plus tard, éclata la guerre entre la France et l'Autriche, il reçut du ministre, maréchal Vaillant, l'ordre de rejoindre les troupes dans la haute Italie ; cette fois encore il était désigné comme aumônier supérieur. Cette nomination faite, paraît-il, en dehors du cardinal Morlot, grand-aumônier de France, devint l'objet d'un incident regrettable. Prévenu par de faux rapports, le cardinal se plaignit devant le Père Brumauld et le Père Olivaint, alors Recteur de Vaugirard, des procédés de leur confrère, procédés

qu'il jugeait gravement incorrects. Le prélat les chargeait de transmettre sa protestation aux Supérieurs du coupable. La commission fut faite à la fois au Père Général et au Provincial de Lyon, le Père Gautrelet. Celui-ci répondait, le 23 juin 1859, avec une précision qui dut satisfaire l'archevêque de Paris : — « 1° Je crois pouvoir affirmer que, si le Père Parabère a désiré accompagner nos troupes, il ne l'a pas demandé. — 2° Je suis également certain qu'il n'a pas ambitionné le titre et les fonctions d'aumônier supérieur. — 3° Je puis certifier que, si ses Supérieurs, en apprenant l'ordre qu'il avait reçu du ministre de la Guerre, ont consenti à son départ, ce n'a été qu'à cause des inconvénients qu'aurait pu avoir leur refus dans les circonstances actuelles. — 4° Je sais que le Père Parabère a écrit à Mgr l'évêque d'Alger et n'est parti qu'avec son consentement. Il a pu, il a dû supposer que le Ministre s'était entendu avec Votre Éminence, et je l'ai supposé moi-même. Du reste, je prie Votre Éminence d'en agir avec le Père Parabère suivant qu'Elle croira le meilleur. Si elle juge plus utile de l'écarter, nous souscrivons d'avance de grand cœur à tout ce qu'Elle décidera. »

On ne pouvait être ni plus catégorique ni plus accommodant. Le grand-aumônier n'insista pas ; le ministre de la Guerre en agissait avec trop de désinvolture vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique ; telle était la conclusion à tirer de l'incident. Au reste l'aumônier en chef était lui aussi traité de façon plus militaire que civile. Après avoir fait son service pendant la rapide campagne d'Italie, il écrivait de Gênes, le 31 août : « Sans m'en donner le moindre avis et surtout à mon grand déplaisir, le maréchal Vaillant m'a fait inscrire sur la liste de ceux qui resteront pendant l'occupation. » De retour à Constantine avant la fin de l'année, le Père Parabère y reprit son poste parmi les soldats de l'hôpital et de la garnison. Il y mourut le 26 avril 1863, n'étant pas encore âgé de soixante ans.

III

Au moment où les Jésuites reprenaient pied dans l'enseignement, une controverse s'élevait sur le terrain pédagogique, qui allait bientôt déchaîner des orages. En 1851, l'abbé Gaume, vicaire-général de Nevers, publiait *Le Ver rongeur des sociétés modernes ou le Paganisme dans l'éducation* [1]. Seize ans plus tôt, un premier ouvrage, *Le Catholicisme dans l'éducation* était sorti de la même plume et sous la même inspiration. Le moment n'était pas venu ; l'opinion resta indifférente ; le *Ver rongeur* au contraire l'émut jusque dans les profondeurs. C'était en effet un manifeste, conviant à une *révolution* ; le mot résonne tout au long de l'*Avant-propos*. Cette révolution qui seule peut sauver la société malade, « plusieurs l'ont tentée, nul n'a réussi. J'essaie de dire pourquoi, en disant ce qu'elle doit être... Cette révolution est gigantesque... Cette révolution trouvera des résistances de plus d'un genre ; elle suscitera peut-être des oppositions passionnées ; pourtant cette révolution est possible, possible aujourd'hui plus qu'autrefois... » Enfin, « que cette révolution soit nécessaire, nécessaire d'une nécessité *actuelle* et *souveraine*, l'objet de ce livre est de le démontrer » ; il en indiquera de plus « les caractères et les moyens d'en assurer le succès ».

Comme en définitive c'est le procès des classiques qu'on va instruire, le vers d'Horace vous revient tout d'abord en mémoire :

Quid dignum tanto feret hic promissor hiatu ?

Voici, telle qu'il l'énonce lui-même, la thèse de l'abbé Gaume : « Il faut renouer la chaîne de l'enseignement catholique, manifestement, sacrilègement, malheureusement

1. Paris. Gaume frères, 1851. In-8°, p. 416.

rompue dans toute l'Europe, il y a quatre siècles. » C'est, en effet, à l'époque dite la *Renaissance* que les auteurs païens ont été introduits dans les écoles, où pendant tout le moyen âge on n'avait connu que les auteurs chrétiens. A partir de ce moment, des instruments païens ont été seuls employés à la formation de la jeunesse ; par suite l'âme des nouvelles générations a été coulée dans un « moule païen », et donc a pris la forme païenne, ce qui était inévitable. De là le rationalisme, le sensualisme, le philosophisme antichrétien, l'apostasie pratique de la société et tous les maux qui en dérivent ; autant dire le retour au paganisme [1]. Par conséquent la révolution à entreprendre consistera à « rendre l'enseignement chrétien ; voilà le dernier mot de la lutte ; voilà ce qu'il faut réaliser à tout prix. Il faut substituer le christianisme au paganisme dans l'éducation ». Et pour donner à la conclusion une formule pratique, il faut faire en sens inverse l'œuvre de la Renaissance, c'est-à-dire remplacer dans les classes les auteurs païens par les auteurs chrétiens. Notons tout de suite que, dans le plan de réforme qu'il propose, l'abbé Gaume ne pousse pas la logique jusqu'au bout. Il consent à laisser une place aux modèles païens, dans les hautes classes à partir de la Troisième.

1. Après avoir montré dans une série de chapitres comment l'éducation a *paganisé* la *littérature*, le *langage*, les *arts*, la *philosophie*, la *religion* et la *famille*, on en vient finalement à la *société*. Voici le schéma des trois chapitres qu'on lui consacre : « Le signe caractéristique de l'Europe depuis trois siècles, c'est la haine... Les principales manifestations dans l'ordre politique de cette haine, inconnue aux âges de foi, sont : — *a*) La guerre extérieure et intestine presque continuelle ; — *b*) un amour féroce de la liberté ; — *c*) un patriotisme sauvage ; — *d*) un despotisme brutal passant tour à tour des mains de la multitude aux mains d'un seul ; — *e*) un servilisme abject ; — *f*) une tendance marquée au communisme et à la ruine. Qui a produit, qui entretient cet état anormal ? D'où sont venues ces idées si contraires aux idées chrétiennes ?... Interrogeons l'éducation. Elle nous répondra : C'est moi qui fais l'homme et la société. Depuis trois siècles je suis païenne ; j'ai fait l'homme à mon image... » *Le Verrongeur*. P. 289.

La lecture du *Ver rongeur* est incontestablement impressionnante. Hanté et possédé par une idée sur laquelle il a concentré de longues méditations, l'auteur l'a présentée avec un relief saisissant. L'énoncé même de la thèse apparaît de prime abord dans la clarté de l'évidence. Nourries dès l'enfance d'une substance païenne, les âmes pourraient-elles n'avoir pas un tempérament païen, n'être pas marquées de l'empreinte païenne ? La théorie de la paganisation des sociétés chrétiennes par l'éducation classique est donc tout au moins fort spécieuse, et elle ouvre le champ à des développements faciles. La démonstration historique ne semble pas moins péremptoire. Avec une érudition, en apparence très sûre d'elle-même, on fixe au XVIe siècle l'origine du mouvement *paganisateur* ; jusqu'alors dans le monde chrétien, élevé chrétiennement, avait fleuri une civilisation purement chrétienne qui a son expression dans les arts aussi bien que dans les mœurs. A partir de cette date il y a rupture avec le passé ; on revient à l'idéal des sociétés d'avant l'Évangile, dans la pratique de la vie, comme dans l'éloquence, la poésie, la peinture, l'architecture et toutes les formes du beau ; on ne sait plus que copier les Grecs et les Romains, et pendant trois siècles les cathédrales gothiques seront tenues par des monuments barbares.

Il ne faut pas s'étonner que le programme de l'abbé Gaume ait tout d'abord recruté une pléiade de chauds partisans. « La *révolution*, dit-il dans l'*Avant-propos*, compte aujourd'hui de nombreux et illustres soutiens. » Le *Ver rongeur* paraissait accompagné d'une lettre du cardinal Gousset, archevêque de Reims, lequel donnait pleine approbation aux vues de l'auteur et à la manière dont il les avait exposées. Dès 1846, l'évêque de Langres, Mgr Parisis, avait abordé la question dans une lettre au personnel de son Petit-Séminaire où il avait pris l'initiative d'introduire la réforme. Entre toutes les adhésions, celle de Montalembert se distinguait par sa vivacité : « Les préventions, écrivait-il à l'auteur, seront nombreuses et

à peu près universelles. Chacun se sentira blessé dans ses antécédents, dans ses habitudes, dans ses préjugés. On n'aime pas à se dire qu'on a été mal élevé, et ce qui est pire, qu'on a mal élevé les autres... Mais que cela ne vous décourage pas. Les mêmes objections ont été faites, les mêmes accusations ont été portées contre ceux qui ont entrepris la restauration de la Liturgie romaine et la réhabilitation de l'architecture du moyen âge. Or, ces deux causes sont aujourd'hui gagnées... Tenez pour certain que nous serons également vainqueurs dans la croisade entreprise contre le paganisme dans l'éducation, qui n'est qu'une autre face de la même question. » (25 Octobre 1851.)

Sur ce point, l'avis de Montalembert était aussi celui de Louis Veuillot ; avec sa verve accoutumée il soutint la réforme gaumiste au cours d'une polémique qui touchait à tout, religion, mœurs, histoire, esthétique, littérature, politique, gouvernement, sociologie. Il y consacra, dit son biographe, « en articles et lettres, plus d'un volume ». Le journal l'*Univers* détermina ainsi un « courant », dans lequel on remarquait une partie notable de l'épiscopat et des hommes tels que l'abbé d'Alzon, l'abbé Combalot, Mgr de Ségur et nombre de directeurs et professeurs d'établissements ecclésiastiques.

Dans le camp adverse le *Correspondant* et l'*Ami de la religion*, pour ne nommer que ceux-là, se rencontraient, il faut bien le dire, avec toute la presse universitaire, c'est-à-dire la plupart des grands journaux, qui comptaient des membres de l'Université parmi leurs rédacteurs habituels. Du côté catholique, Mgr Dupanloup prit tout d'abord la conduite de la bataille. Il en donna le signal par un document lancé dans le public sous le titre : « Lettre de Mgr l'évêque d'Orléans à MM. les Supérieurs, directeurs et professeurs de ses Petits-Séminaires et autres ecclésiastiques chargés dans son diocèse de l'éducation de la jeunesse par l'emploi des auteurs profanes grecs et latins dans l'enseignement classique. »

(19 Avril 1852.) L'abbé Gaume n'y est pas nommé, son livre pas davantage; mais la thèse y est attaquée sans ménagements ; on ne recule pas devant des qualificatifs sévères : « doctrines *exagérées*, *absurdes*, *irrespectueuses envers l'Église et capables de troubler les consciences* ». Le prélat veut tranquilliser celle de ses prêtres : « Vous pouvez continuer ce que vous faites sans aucune inquiétude d'esprit, sans aucun trouble de conscience. »

La réponse ne se fit pas attendre. Avant la fin de l'année l'abbé Gaume publiait un autre volume : « *Lettres à Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, sur le paganisme dans l'éducation* [1]. » C'est le *Ver rongeur* développé, renforcé et justifié des accusations du prélat. A son tour l'abbé Landriot faisait paraître, toujours en cette même année, l'*Examen critique des Lettres de M. l'abbé Gaume sur le paganisme dans l'éducation* [2]. Lui aussi corroborait dans ce livre un ouvrage précédent intitulé : *Observations sur le Ver rongeur*.

Malheureusement on ne garda pas au cours de ces débats une parfaite sérénité; des questions de personnes se mêlèrent aux discussions de Philosophie et d'Histoire, les esprits s'échauffèrent, et bientôt l'Église de France offrit le spectable d'une arène où deux partis adverses luttaient à visage découvert. L'affaire des classiques n'était pas la seule à entretenir les dissensions; les hardiesses et les succès de l'*Univers* paraissaient à certains évêques un danger pour la discipline. Mgr Dupanloup commença par en interdire la lecture dans les maisons d'éducation de son diocèse; l'archevêque de Paris, Mgr Sibour, étendit l'interdiction à tout son clergé. Ces mesures contre le journal catholique en présageaient

1. Gaume frères. 8°. P. 288.

2. Paris, Douniol. 8°, p. 460-LXXXIII. 1852. L'abbé Landriot, devenu évêque de la Rochelle, succéda plus tard sur le siège archiépiscopal de Reims au cardinal Gousset qui avait été un très chaud partisan de l'abbé Gaume. Cette coïncidence souligne bien la division de l'épiscopat français sur la question des classiques.

de plus graves encore. L'autorité suprême dut intervenir pour rétablir la paix. Le 21 mars 1853 le Pape Pie IX adressait à l'épiscopat français l'encyclique *Inter multiplices*. Le Vicaire de Jésus-Christ félicitait ses « Vénérables Frères » à propos des Conciles provinciaux qu'ils venaient de tenir, mais surtout il les adjurait d'écarter tout sujet de discorde, et venant au point en litige, dirimait la controverse avec la modération coutumière des sentences pontificales : Les adolescents destinés à la cléricature devaient être formés tout à la fois aux lettres humaines et aux disciplines sacrées, et partant nourris des œuvres les plus parfaites des Saints Pères et de celles soigneusement expurgées des auteurs païens les plus illustres.

A supposer qu'il y eût des « intégristes » dans l'un ou l'autre camp, ceux-là seuls pouvaient se sentir condamnés; mais ni les champions des classiques païens n'excluaient les auteurs chrétiens, ni les partisans de la « révolution » ne prétendaient évincer complètement les modèles païens. D'un côté comme de l'autre on pouvait donc tirer à soi la formule de l'encyclique ; par ailleurs elle ne visait expressément que l'enseignement des futurs clercs. On conçoit donc qu'elle n'ait pas apporté au débat une solution définitive. De fait les contendants restèrent sur leurs positions; la querelle, un instant assoupie, devait se réveiller à plusieurs reprises, et quarante ans plus tard on voyait encore des classiques impénitents rompre des lances contre les disciples de l'abbé Gaume[1].

Le conflit soulevé en 1851 mettait les Jésuites dans une position doublement délicate. Tout d'abord les accusations du *Ver rongeur*, que l'auteur le voulût ou non, tombaient de tout leur poids sur la Compagnie de Jésus. Elle n'était pas seule en cause; mais on sait le rôle qu'elle avait eu dans l'éducation publique à partir du seizième siècle; personne n'ignore non plus que son enseignement

1. Cf. *La question des classiques païens et chrétiens*, par le P. Victor Delaporte. *Etudes*. Tome LIX. PP. 5. 254. 434.

avait été, dans toute la force du terme, à base de classiques païens ; nulle part on n'avait cultivé avec plus de ferveur l'humanisme grec et latin, dénoncé maintenant comme la source qui a infecté le genre humain .

Hoc fonte derivata clades
In patriam populumque fluxit[1].

Elle apparaissait donc au premier rang parmi les inculpés. Mgr Dupanloup trouvait dans l'énormité du grief un argument contre la thèse adverse : « Comment surtout, qu'on me permette de le dire, comment les accusations n'ont-elles pas hésité, en ce moment, devant la sainte et illustre Compagnie de Jésus ? Comment a-t-on pu l'accuser de n'avoir travaillé avec tant de zèle que pour faire l'Europe païenne ? Ses ennemis les plus acharnés lui adressèrent-ils jamais une pareille injure ? Et voilà ce qu'on vient lui dire, au moment où toutes les familles chrétiennes la voient, avec tant de bonheur, se dévouer avec un nouveau courage parmi nous à l'éducation de la jeunesse ! » A quoi l'abbé Gaume répliquait textuellement : « Je n'accuse personne ; les Congrégations enseignantes n'ont pas inventé le moule païen ; il leur a été imposé, et malgré tous leurs efforts, elles n'ont pu empêcher qu'il n'en sortît des générations païennes. » En définitive, la famille de saint Ignace restait sous le coup de l'accusation, en compagnie des Bénédictins, des Oratoriens, des Papes et de l'Église tout entière qui, elle aussi, avait subi le mouvement de la Renaissance.

Par ailleurs les Jésuites de France ne pouvaient prendre parti pour la tradition de leur Ordre sans se mettre en opposition avec des personnes qui, dans le clergé ou parmi les laïques, s'étaient toujours montrées leurs amis et leurs défenseurs. Il est en effet digne de remarque, que la thèse gaumiste recrutait ses adhérents parmi les évêques et les publicistes catholiques les plus attachés aux doctrines romaines, ceux qu'on appelait alors les

1. Horat. III. Od. VI.

ultramontains, tandis que les tenants des Humanités classiques se trouvaient plutôt parmi les gallicans et les libres penseurs. Le cardinal Gousset, désireux de connaître le sentiment de la Compagnie sur le *Ver rongeur*, en avait fait tenir une épreuve au Père Roothaan, avant même l'apparition de l'ouvrage en librairie. La réponse et les notes qui l'accompagnaient sont restées dans les papiers du cardinal ; assurément elles ne concordaient guère avec la chaude approbation que l'Éminence allait donner au vicaire-général de Nevers. Le Père Général les résume ainsi dans une lettre au Père Studer, alors Provincial de Paris : « C'est chose vraiment remarquable que la thèse soutenue par M. Gaume ait eu successivement pour patrons Julien l'Apostat, Luther et plusieurs Jansénistes notables. » (24 Juillet 1851.)

L'argument est de poids, surtout si l'on met en regard sa contre-partie, c'est-à-dire l'approbation donnée par l'Église à l'emploi des classiques païens dans les écoles. C'est elle, en effet, qui est atteinte par le reproche intolérable qui sert de base à tout le système des réformateurs : « Comment, dit l'évêque d'Orléans, n'ont-ils pas senti qu'une accusation de paganisme dirigée contre toutes les Congrégations religieuses les plus célèbres et les plus vénérables, contre l'enseignement classique donné par tout le clergé catholique depuis trois siècles retombait sur l'Église elle-même ?...Comment n'a-t-on pas réfléchi sur ces graves paroles de M. Lenormant : Que faudrait-il penser pourtant d'une Église infaillible en matière de foi, et qui se serait trompée avec persévérance pendant plusieurs siècles sur une matière aussi intéressante pour la religion que l'objet des études ? » — Entre catholiques on pouvait, ce semble, s'en tenir là ; pour eux la cause était jugée. Car enfin, si le commerce des classiques païens était aussi néfaste qu'on le prétend, il faudrait dire que le corps des pasteurs a été bien criminel pour l'avoir néanmoins toléré. Toutefois la justification du système incriminé devait être poussée plus avant.

A côté des publicistes déjà signalés dans ce récit et de bien d'autres qui n'y sont pas nommés, trois Jésuites français, déjà connus par leurs écrits, les PP. Charles Daniel, Arsène Cahour et Nicolas Deschamps, consacrèrent chacun un volume à cette tâche qui était pour eux plus qu'un plaidoyer *pro domo*[1]. Au point de vue historique la théorie du *Ver rongeur* partait d'un faux supposé. Il n'est pas vrai que les auteurs païens aient commencé au seizième siècle à figurer parmi les instruments de formation intellectuelle de la jeunesse. C'est l'honneur des Ordres monastiques d'avoir sauvé le trésor des lettres grecques et latines, et aux époques même les plus sombres du moyen âge, aussi bien qu'au temps des Pères de l'Église, il y eut toujours des disciples fidèles et de fervents admirateurs des maîtres classiques. Sans doute, ils n'avaient pas en ces temps lointains le rôle presque exclusif qui leur fut attribué plus tard ; mais il reste que l'élite des intelligences allait puiser aux sources antiques l'art de bien dire. Les papes, les conciles encouragaient, prescrivaient même et réglementaient l'usage des lettres *profanes* dans les écoles. On le prouva avec un véritable luxe d'érudition. On examina ensuite les effets désastreux et véritablement extraordinaires de la méthode d'enseignement pratiquée depuis la Renaissance. Des hommes, qui avaient passé des années à en-

1. — *Des études classiques et des études professionnelles*, par le R. P. Arsène Cahour, S. J. Poussielgue-Rusand. 8°. P. 280. 1852.

— *Des études classiques dans la société chrétienne*, par le P. Charles Daniel, S. J. Julien, Lanier et Cie. 8°. P. 445. 1853.

Mgr Dupanloup remerciant l'auteur de l'hommage de son « excellent livre », lui écrivait : « Je n'ai pas tardé à m'apercevoir que c'était une œuvre d'une sérieuse valeur et qui allait au fond des choses. C'est ce qui m'a fait — vous en serez peut-être étonné — en interrompre la lecture ; j'ai envoyé le livre au relieur, comme je le fais toujours quand il est question pour moi de lire attentivement et le crayon à la main un livre dont je veux tirer profit... » (3 Octobre 1852.)

— *Du Paganisme dans l'éducation, ou Défense des écoles catholiques des quatre derniers siècles contre les attaques de nos jours.* Par l'auteur du livre « *Le Monopole universitaire destructeur de la religion et des lois* ». Lyon, Perisse, 8°. PP. XXVIII-512. 1852.

seigner dans des collèges catholiques, furent stupéfaits d'apprendre que toutes les pestes morales, politiques, sociales dérivaient en droite ligne du système d'éducation qui était le leur et qu'eux-mêmes, sans le savoir, avaient pris beaucoup de peine pour faire de leurs élèves des païens.

Non, en vérité, l'exagération dépassait la mesure. Ce n'est pas parce qu'on fait traduire aux enfants Cicéron et Virgile qu'il faut crier au « paganisme dans l'éducation ». On les étudie parce qu'ils sont des maîtres incomparables de la langue latine, parce que leurs œuvres sont des modèles inégalés. Il s'y rencontre des parties dangereuses, immorales, des erreurs grossières ou ridicules; soit; mais les fables sont des fables; les enfants ne s'y trompent pas; au reste rien de plus facile que de retrancher des éditions admises dans les classes ce qui blesserait la délicatesse dont les païens eux-mêmes se faisaient une loi :

Maxima debetur puero reverentia...

Par ailleurs « tout, disait le futur cardinal Pitra, n'est point païen dans les classiques ». Quelles magnifiques leçons de courage, de patriotisme, de sagesse pratique, de religion même et de piété un maître chrétien y trouvera ou saura en faire sortir! Ce n'est assurément pas dans la fréquentation des vieux classiques grecs et latins, mais bien plutôt dans la lecture d'œuvres très modernes, que nos jeunes gens perdent leur foi ou leurs mœurs.

Ce sont là des idées-maîtresses développées dans les livres de ceux qui ont pris la défense des Humanités traditionnelles[1]. Quant aux Pères de l'Église et autres

1. Le Père Daniel, ayant envoyé son livre *Du Paganisme dans l'éducation* à Montalembert, en reçut une réponse qui serait à rapprocher de celle qu'il avait adressée à l'abbé Gaume. Montalembert n'aime pas la Renaissance, mais il aime les Anciens, et il approuve qu'on se moque des exagérations gaumistes. « Au reste, dit-il, nous sommes menacés d'une invasion des Barbares... » C'est à l'Église à garder le

écrivains qu'il s'agirait de substituer aux auteurs païens, le principal, non pas le seul argument qu'ils leur opposent, c'est l'imperfection de leur langue et les défauts de leur style. Quelque supérieurs qu'ils soient par la pensée et la doctrine, on ne peut disconvenir qu'ils appartiennent à des siècles qui, au point de vue de la forme et du goût, étaient une époque de décadence. Ils eurent les défauts de leur temps, ce qui n'enlève rien à leur mérite et au respect qu'on leur doit; pour cette raison toutefois leurs œuvres, en règle générale, ne seraient point à leur place entre les mains de la jeunesse à qui on prétend enseigner les langues anciennes. Ce qui ne veut pas dire qu'on les exclura totalement; il serait déplorable que la littérature chrétienne demeurât systématiquement étrangère aux enfants de l'Église. Mais, étant donné que la part faite dans le cycle des études aux lettres grecques et latines va se restreignant de jour en jour, celle que l'on pourra enlever aux véritables classiques sera fatalement bien minime.

On avait ardemment discuté les arguments pour et contre; la querelle semblait épuisée. Cependant la question soulevée par le chanoine Gaume n'a guère cessé d'être à l'ordre du jour[1]; le *Gaumisme* a recruté des partisans nombreux et actifs ; la Compagnie de Jésus eut encore par la suite à défendre ses positions contre les ardeurs d'un zèle qui paraissait inspiré du plus pur esprit catholique. Aux approches de 1880, on s'était fort échauffé dans le Nord contre le prétendu paganisme de l'enseignement secondaire traditionnel. Au nom des pères de famille, le comte de P..., ancien

trésor des lettres classiques. « Dans cette noble tâche la Compagnie de Jésus occupera, comme il est juste, la place d'honneur. » (21 Octobre 1853.)

1. En 1867 la controverse agite le clergé du Canada; on en écrit à Rome. Le Cardinal Patrizi, répondant à Mgr l'évêque d'Iloa, administrateur du diocèse de Québec, emploie les termes même de l'encyclique de 1853 : « ... *Adolescentes etiam clericos... dicendi scribendique elegantiam sive ex SS. PP. operibus sive ethnicis ab omni labe purgatis addiscere posse ab Ecclesia non toleratur modo, sed omnino permittitur.* » (17 Févr. 1867.)

élève des Jésuites, porta ses doléances au Père Beckx, alors Général de la Compagnie. On le sollicitait d'interposer son autorité pour introduire les auteurs chrétiens dans les collèges de l'Ordre. On invoquait l'exemple de Rome où, sur l'injonction du Pape, la réforme aurait été accomplie depuis des années ; la persistance des Jésuites à maintenir les païens était de nature à scandaliser les fidèles.

Pareil argument devait émouvoir le Père Général et son entourage. Il fallait en avoir le cœur net. On s'adressa donc au Séminaire romain de l'Apollinaire ; le Préfet des études déclara par écrit que jamais ni Pie IX ni Léon XIII n'avaient ordonné d'expliquer dans les classes les auteurs latins chrétiens[1]. Le billet est du 28 mars 1879. Quelques semaines plus tard, le Père Beckx adressait lui-même au comte de P... une lettre dont nous détachons le passage relatif au point délicat : « Oui, Monsieur le comte, il y aurait un vrai danger, il y aurait scandale, si les fidèles étaient fondés à croire que notre enseignement est en opposition avec la direction donnée par le Saint-Siège. Heureusement il n'en est pas ainsi. Depuis bientôt vingt-six ans que le gouvernement de la Compagnie m'a été imposé, jamais je n'ai reçu un ordre, une invitation, une insinuation, un seul mot de la bouche de Pie IX ou de Léon XIII me recommandant d'introduire dans notre enseignement littéraire un plus grand nombre d'auteurs chrétiens. J'ai fait interroger des élèves, des professeurs, le Supérieur même de l'Apollinaire (Grand et Petit-Séminaire de Rome) ; tous m'ont répondu de vive voix et par écrit que, depuis 1852, époque où a surgi la discussion sur les classiques païens, pas un seul classique chrétien n'a été surajouté au programme de ce Séminaire pontifical. Cela étant, je supplie qu'on veuille bien nous laisser suivre en paix, sous la haute direction et la surveillance

1 « ... Non avendo mai il S. Padre Pio IX nè l'attuale Pontifice Leone XIII ordinato di introdurre nelle scuole, come testo, gli scrittori latini cristiani. » (28 Marzo 1879.)

du Vicaire de Jésus-Christ, notre *Ratio Studiorum*, précieux héritage de saint Ignace et de ses sucesseurs. Cette demande si juste et si modeste ne peut nous être refusée. Au surplus, je veux que nos Pères ne se posent pas en contradicteurs de ceux qui croient devoir donner la préférence à une autre méthode... » (2 Avril 1879.)

IV

Une autre querelle agitait encore les esprits vers le milieu du siècle passé. Issu, comme le Mennaisianisme, du besoin de réaction contre la philosophie rationaliste, le *Traditionalisme* poussait plus loin la contre-offensive. Ce n'est pas seulement la raison individuelle qui serait impuissante à nous garantir la possession de la vérité ; la raison générale, le consentement universel ne sauraient pas davantage fonder la certitude ; elle ne peut, en dernière analyse, s'appuyer que sur la révélation. La raison orgueilleuse prétend se passer de la foi ; on lui répond qu'elle ne peut acquérir la moindre connaissance sans le secours de la société, du langage, de l'enseignement, et donc de la tradition, et finalement de la foi. Huet, au dix-septième siècle, après avoir fait l'inventaire des systèmes philosophiques, déclarait que, hors de la foi divine, il ne reste que le doute universel ; d'après Pascal, sans elle, « personne n'a l'assurance s'il veille ou s'il dort ». Pascal n'était pas seul dans le parti à exagérer à ce point le rôle de la révélation ; on a pu affirmer « que c'est la pensée dominante dans les œuvres des solitaires de Port-Royal ». Plus près de nous Bonald, Bautain et l'école de Strasbourg ont systématisé la doctrine à divers points de vue ; Augustin Bonnetty créait en 1830 les *Annales de Philosophie chrétienne* qui s'attachèrent à découvrir dans les mythes du paganisme antique et les superstitions des peuples sauvages la survivance de la tradition primitive faite par Dieu au genre humain, en même temps que dans les

phénomènes géologiques la confirmation du récit de la Genèse.

La doctrine ouvrait sans doute à l'apologie un beau et vaste programme; la formule qui la résumait lui donnait en face du rationalisme antichrétien une position triomphante. Malheureusement la base de l'édifice portait sur un cercle vicieux : La révélation, tout comme le consentement universel, n'est connue que par la raison ; si donc la raison humaine n'a par elle-même aucun principe de certitude, si en tout état de cause elle reste débile et faillible, c'est vainement que la lumière de la révélation luit à ses regards ; l'acte de foi lui-même lui est impossible. « La discussion avec les traditionalistes, écrivait le Père Roothaan, n'est pas sur une opinion libre. Elle est intimement liée avec la démonstration évangélique. La société est sans doute une condition pour le développement de la raison, mais elle n'en est pas la cause ni le principe. Si la raison n'a rien en elle-même, elle ne peut rien apprendre. » (29 Août 1851.)

A la base de toute construction philosophique de la connaissance humaine, il faut donc admettre que la certitude subjective existe indépendamment de la foi, aussi bien que de la raison générale. L'esprit humain n'est pas un récipient inerte qui n'a rien que ce que la tradition y apporte, une table rase, en attendant qu'un agent étranger y inscrive quelque chose ; il atteint par ses propres forces et il possède en lui-même certaines vérités premières sans lesquelles un enseignement quelconque serait même impossible. En dernière analyse la question se confondait avec celle de l'origine des idées ; mais, comme il arrive d'ordinaire, dans le développement de la controverse, on avait bientôt perdu de vue le point de départ. Quoi qu'il en soit, la théorie traditionaliste avait recruté des adhérents et des champions dans le clergé, dans les Séminaires, dans les rangs même de l'épiscopat. Sans doute Mgr Parisis répondait qu'il était assez indifférent que la vérité nous fût connue par la lumière naturelle ou

par révélation divine ; l'important était de se soumettre aux obligations qu'elle impose. Cette boutade, car c'en était une, n'enlevait rien à la gravité du problème. De la solution qu'on lui donne dépendraient en effet des conséquences qui ne seraient pas d'ordre purement spéculatif. La distinction entre le bien et le mal, fondement de la loi morale, apparaît tout autre, suivant qu'elle n'est connue que par révélation positive ou directement appréhendée par la raison. Dans le premier cas on sera porté à tenir que le mal est mal, parce que Dieu l'a défendu, *malum quia prohibitum*, alors que le concept de la loi naturelle demande que l'ordre de ces termes soit interverti, *prohibitum quia malum*. Ce n'est donc pas sans raison que le Père Chastel en venait à écrire : « Contre le Traditionalisme le point essentiel, sinon unique, me paraît être le *discrimen essentiale inter bonum et malum, praecisa voluntate Dei.* » (14 Juin 1852.)

Ce n'était pourtant pas la seule objection, ni même la plus grave, à opposer au nouveau système philosophique. Pratiquement, en effet, il rentrait dans celui de la *raison générale*. Nos connaissances formaient un patrimoine commun et indivis, possédé par l'humanité sous un régime que le Père Matignon appelait « une sorte de socialisme intellectuel ». « Il y a eu à l'origine une mise de fond, et c'est Dieu même qui est le bailleur. Depuis ce premier versement, le trésor a pu changer de mains, mais non pas s'accroître ; une génération le transmet à la suivante... Chacun y puise à son tour, mais il n'est pour ainsi dire qu'un gérant toujours contrôlé, toujours responsable. En d'autres termes, l'homme individuel n'est rien ; vous ne pouvez avoir foi à sa parole qu'autant qu'elle représente la pensée de tous, à son intelligence qu'autant qu'elle est l'écho de l'intelligence générale... » Si la tradition a le dernier mot de tout en matière de connaissance, c'est au suffrage universel, qui est son expression, qu'il faudra demander de trancher les questions en mathématiques, en grammaire, comme en logique ou en morale. « Et

puisque c'est au nom de Dieu que la tradition est censée parler, puisque ce sera toujours et partout la révélation qu'elle représente, les vérités les plus élémentaires deviendront articles de foi... Ainsi suppression de la philosophie rationnelle, de la science rationnelle, en un mot de l'ordre de raison tout entier ; substitution à toutes ces choses d'un seul et même ordre de connaissances, à savoir celui de la révélation, de la foi, de la tradition se perpétuant à travers les générations humaines [1]... » C'est jusque-là qu'il faut aller, si l'on veut être conséquent, et voilà bien le Mennaisianisme revu, retouché et considérablement augmenté.

Ce n'est pas ici le lieu de pousser plus avant cet examen. Constatons seulement que, sur la question du Traditionalisme, comme sur celle des classiques, il y avait scission parmi les évêques. Ceux qui s'étaient déclarés partisans de l'abbé Gaume favorisaient aussi le mouvement traditionaliste, et ceux-là étaient généralement les plus dévoués à l'Église romaine, ceux qu'on appelait alors les ultramontains, tandis que, dans le camp à nuance gallicane ou libérale, on voyait ceux qui voulaient maintenir à sa place légitime la raison humaine et les auteurs païens. De là pour les Jésuites une situation doublement fausse; ils avaient pour alliés ceux qui étaient plutôt leurs adversaires, et pour adversaires leurs amis naturels.

Plusieurs membres de la Société comptèrent parmi les défenseurs de la saine Philosophie; entre tous se distingua le Père Marie-Ange Chastel. Il soutint d'abord la polémique contre la Revue de Bonnetty dans le *Correspondant* et autres périodiques. On sait ce qui arrive en pareil cas. De Rome où parvenait le bruit de la querelle, on envoyait aux Supérieurs des avertissements pacifiques: « La question du Traditionalisme, comme celle des classiques, s'envenime. Le Gallicanisme et l'amour-propre sont en jeu...Il est à désirer que nos Pères ne traitent pas

1. Les systèmes traditionalistes. *Études religieuses*, etc. 1867. Nouvelle série. T. XII. P. 492.

cette question dans les journaux, dont les articles, comme vous le dites très bien, laissent toujours à désirer. Un livre serait certainement préférable. » — Ce livre, le Père Chastel l'avait publié dès 1850 : *Les rationalistes et les traditionalistes, ou les Ecoles philosophiques depuis vingt ans.* Un autre suivit, deux ans plus tard : *L'Eglise et les systèmes de Philosophie moderne*, 1852. Enfin, en 1854, le Père Chastel résumait la controverse et développait les arguments de sa thèse dans un ouvrage considérable : *De la valeur de la raison humaine ou Ce que peut la raison par elle seule.* L'auteur était allé à Rome faire contrôler sa doctrine par les théologiens les plus qualifiés. Ce volume, de plus de 500 pages, paraissait muni de l'approbation des PP. Liberatore et Passaglia, professeurs au Collège romain, et de l'*Imprimatur* du Maître du Sacré Palais. Charles de Rémusat, qui assurément n'était pas un ami des Jésuites, estimait que « ce livre est écrit avec beaucoup de sens, de mesure, de clarté, par un homme d'un esprit droit et pénétrant, et surtout avec une sincérité admirable [1] ».

Cependant l'agitation était grande dans certaines chancelleries épiscopales. L'archevêque de Paris réunissait une Commission pour préparer la condamnation de Bonnetty ; d'autre part un concile provincial allait se tenir à Amiens et Mgr de Salinis s'apprêtait à y faire prévaloir ses idées. « Mgr d'Amiens, écrivait le Provincial de Paris, se fâche contre le Père Chastel et la Compagnie. Il nous menace de son indignation, bien juste, dit-il... Que faire aujourd'hui ? Se taire c'est laisser, sans mot dire, inculquer l'erreur. Or l'erreur ici est plus grave, a plus de venin que ne pensent ceux qui ne se tiennent pas au courant de la question. C'est vraiment le Mennaisianisme jeté dans les Séminaires et l'esprit du jeune clergé, à l'insu sans doute et contre le vouloir du pieux prélat. » (16 Novembre 1852.) Une lettre écrite quelques semaines

1. *Revue des Deux-Mondes. Du Traditionalisme.* 1er Mai 1857.

plus tard par le Père de Ravignan au Père Général expose en détail la situation : « Elle est délicate, dit-il, et me paraît mériter une grande attention. » Après avoir indiqué le classement qui s'est fait sur les deux questions du jour parmi les évêques et les prêtres, comme parmi les laïques, il poursuit : « Cet antagonisme ultramontain et gallican s'est emparé avec plus ou moins de sincérité des polémiques récentes. Il arrive donc que les évêques et autres gallicans s'appuient sur la Compagnie, caressent la Compagnie, etc. Les évêques ultramontains se croient et se disent froissés par nous. On reproduit à satiété dans la presse la *triste adhésion* donnée par nos Pères en 1761 aux quatre articles gallicans... L'évêque d'Amiens, pendant trois jours qu'il a passés à Paris, est venu me voir chaque jour et m'a entretenu de ses griefs contre le Père Chastel et contre la Compagnie : — On m'attaque, on me déshonore dans ma foi ; je ne le souffrirai pas. — Tel a été son langage. D'un autre côté Mgr l'archevêque de Paris a réuni pour examiner et censurer les doctrines traditionalistes une Commission dont le Père de Guilhermy fait partie... Cette position est fausse et périlleuse, ce me semble, pour la Compagnie. J'avais exprimé l'avis et le vœu : — 1° que le Père Chastel cessât toute polémique dans les journaux et Revues ; ce sont ces articles qui irritent surtout... — 2° J'avais désiré qu'aucun Père ne fît partie de la Commission formée à l'archevêché contre le Traditionalisme... J'aurais ensuite travaillé à réunir et à concilier les deux évêques d'Amiens et d'Orléans, tous deux mes anciens amis, tous deux les plus influents des camps opposés. L'un et l'autre m'avaient promis de se voir en ma présence dans ma chambre. J'ai dû y renoncer, attendu le défaut de concours et l'opposition d'avis et de manière d'agir de la part du Père Provincial sur les deux points que j'ai mentionnés tout à l'heure... » (1er Janvier 1853.)

Ce n'était pas la première fois que, dans l'intérêt de la paix, le Père de Ravignan préconisait auprès de ses

confrères l'effacement et le silence. Comme on le voit, les Supérieurs pensaient que la défense de la vérité exigeait une attitude moins timide. Quant à la Commission archiépiscopale, il paraît bien que le Provincial de Paris avait d'abord décliné l'invitation qui lui était faite de désigner pour y prendre part un de ses subordonnés : « Si Monseigneur insiste ou ordonne, écrivait-il, j'y enverrai le Père de Guilhermy, Préfet de Vaugirard; c'est un homme sage et prudent et de plus excellent philosophe et théologien. » (6 Octobre 1852.)

La double querelle des classiques et du Traditionalisme était déjà plus que suffisante à échauffer les esprits; malheureusement un autre sujet de discussion plus passionnante encore était venu s'y ajouter. En 1851 le Père Chastel avait publié un livre auquel on ne pouvait reprocher de manquer d'actualité. Il avait pour titre *De l'autorité et du respect qui lui est dû* [1]. La notion de l'autorité est étrangement obscurcie dans les sociétés modernes. Partant de ce fait trop incontestable, l'auteur en recherche la cause. Il la trouve dans les fautes des dépositaires de l'autorité, dans les révolutions, dans les idées mal comprises de liberté et d'égalité, dans le régime politique qui place la source de l'autorité en ceux-là mêmes sur qui elle doit s'exercer. Il énonce ensuite la doctrine de l'Église : Toute autorité dans la société civile, aussi bien que dans la famille, vient de Dieu ; mais comment et par quel intermédiaire est-elle communiquée à ceux qui gouvernent?

Le Père Chastel était ainsi amené à exposer l'enseignement des théologiens sur la part qui revient au peuple dans la dévolution du Pouvoir et la constitution de l'État. Irréprochable au point de vue des principes, il allait pourtant heurter des susceptibilités promptes à s'effaroucher devant l'ombre des revendications populaires. Aux yeux de certaines gens du dehors la Compagnie de Jésus était

1. Paris. Sagnier et Bray. In-12. P. 252.

déjà envahie par « la contagion démocratique » ; parmi ses membres mêmes s'élevaient des protestations dont l'écho retentit encore dans les correspondances de famille. Troublé par ce tumulte, le Père Général exprime le désir que la vente du livre soit suspendue, si possible, et que l'auteur s'abstienne de le défendre. (20 Août 1851.) Les excès de la jeune République romaine, l'exil du Pape et le sien propre ne pouvaient inspirer au Père Roothaan beaucoup de sympathie pour la « souveraineté du peuple » : « J'ai grande sollicitude, écrivait-il, pour l'esprit des Nôtres qui donnent dans ces idées. Il faut bien faire attention qu'elles ne soient pas enseignées dans le cours de Philosophie. » (20 Septembre 1851.) Le Provincial de Paris s'efforçait, il est vrai, de tranquilliser son Supérieur. La sensation, disait-il, n'est ni « si profonde, ni si universelle ». Quelque temps après, l'effervescence de la première heure étant apaisée, l'Assistant de France, écrivant au Père Chastel, mettait les choses au point : « Vous avez émis des opinions contestables, mais aucune qui ne soit défendable *salva fide*. En ce qui concerne l'autorité, elles étaient inopportunes, mais d'accord avec Suarez, Bianchi et autres grands théologiens... » (24 février 1853.) Et par manière de conclusion, le Père Rubillon ajoutait : « Il ne faut plus polémiquer avec l'abbé Morel. »

Pour en revenir au Traditionalisme, l'agitation dont on vient de parler n'était guère qu'une crise d'un mal déjà ancien, crise aiguë, mais qui devait être la dernière. En 1834 Grégoire XVI avait frappé l'erreur très nettement, encore qu'avec mansuétude. Circonscrite dans un cercle restreint, elle pouvait alors paraître assez inoffensive. Le chef de l'école de Strasbourg avait dû souscrire six propositions où étaient énoncés les rapports essentiels de la raison et de la foi, comme par exemple, que la raison précède la foi, qu'elle peut démontrer avec certitude l'existence de Dieu, que c'est la raison qui, aidée de la grâce surnaturelle et de la révélation, conduit l'homme à croire... Ces formules ne laissaient rien à désirer pour la

précision doctrinale. Parmi les Conciles provinciaux réunis en France au milieu du siècle, ceux qui s'occupèrent de la controverse ne tinrent pas d'autre langage. Ils mettent le jeune clergé en garde contre ces hommes « qui aiment si fort l'autorité que, si elle ne leur parle, ils pensent ne pouvoir arriver à aucune certitude; qui, élevant la foi et abaissant la raison outre mesure, sapent du même coup les fondements de toutes deux et risquent de ruiner à la fois l'une et l'autre[1] ». Il était réservé au Concile du Vatican de clore définitivement tous ces débats et d'affirmer, avec la même autorité souveraine, d'une part la prérogative supérieure de la foi divine et de l'autre les droits de la raison humaine. Une fois de plus l'Église prenait sa défense contre les assauts d'un zèle indiscret.

Cette conclusion justifiait l'attitude que les Jésuites avaient prise dans le conflit et qui se trouvait être celle du magistère infaillible. Ce n'est pas qu'ils eussent sur le gouvernement et les décisions doctrinales de l'Église l'influence que leur attribuent certaines fables ; mais c'est qu'ils s'inspirent, jusqu'à s'identifier avec elle, de son esprit et de son enseignement: « La Société de Jésus, écrivait M. Lenormant, fait intimement corps avec l'Église ; c'est pour cela qu'à toutes les époques, elle a occupé un poste avancé dans la défense de la raison humaine[2]. » Jadis elle avait combattu les novateurs qui niaient la possibilité d'un seul acte moralement bon sans le secours de la grâce, puis ceux qui contestaient la liberté même, à la nature soumise à la concupiscence ; ce passé lui traçait son devoir maintenant que l'erreur s'en prenait aux facultés intellectuelles de l'homme. « Heureux, dit à ce propos le Père Matignon, ceux qui n'ont qu'à jeter un regard derrière eux pour se sentir engagés par leurs antécédents, ceux qui ne pourraient s'écarter du droit chemin sans briser

1. Concile de Rennes, Décret XXIV.
2. Le *Correspondant*. Cité par l'*Ami de la Religion*. Tome CLXV. P. 273.

avec leurs traditions et sans avoir tout d'abord à renier leurs ancêtres[1].»

V

«Il est rare que des idées longtemps caressées s'effacent entièrement des esprits qui les avaient conçues. On a beau les avoir sincèrement répudiées, elles ressuscitent bientôt sous d'autres noms, avec d'autres formes, et regagnent au moins en partie le terrain qu'elles avaient perdu. C'est ce qui explique la persistance de l'erreur au sein même du catholicisme; c'est ce qui fait qu'une adhésion plus ou moins inconsciente à des principes clairement proscrits s'allie parfois aux sentiments les plus vrais de soumission vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique[2].»

Cette réflexion, très judicieuse, que le Père Matignon plaçait au début de son étude sur le Traditionalisme s'appliquait bien aussi à l'histoire de l'erreur ontologiste. Nous avons raconté dans le volume précédent une période de cette histoire, pendant laquelle l'enseignement donné à Vals attira l'attention inquiète des Supérieurs de la Compagnie de Jésus et qui se termina avec l'Ordonnance du Père Général, du 6 janvier 1850. On se rappelle la soumission édifiante des membres du corps professoral. Toutefois une doctrine, qui avait régné plus de trente ans, avait trop imprégné l'atmosphère du scolasticat pour qu'elle n'en gardât pas quelque relent.

> Quo semel est imbuta recens servabit odorem
> Testa diu[3].

A divers signes il est facile d'y reconnaître un reste d'attachement à ce qu'on avait appelé « le système de Vals ». Tout d'abord le bruit courut, paraît-il, que le

1. *Études religieuses*, etc. Loc. cit. P. 496.
2. P. Matignon. Ibid. P. 481.
3. Horat. Lib. I. Ep. II.

Père Roothaan regrettait son Ordonnance. Lui-même écrit au Recteur de la maison pour protester que ce qu'il a fait, il l'a fait avec mûre réflexion et qu'il ne songe nullement à le regretter. Il veut qu'on le fasse savoir à tous. (10 Décembre 1852.) Il y avait alors à Vals un jeune professeur dont le nom reviendra souvent dans cette Histoire. Le Père Henri Ramière, ayant demandé de bonne heure à être envoyé aux Missions d'Amérique, était allé achever ses études en Angleterre pour se former aux mœurs et à la langue. Il y avait donné une idée si avantageuse de ses talents que les Jésuites anglais l'avaient retenu pour enseigner la Philosophie au scolasticat de Stony-Hurst et qu'ils eussent été bien aises de l'y garder. Rappelé dans sa Province en 1850, il devait être chargé du même enseignement auprès de la nombreuse jeunesse de Vals; les circonstances obligèrent les Supérieurs à lui confier une chaire de Théologie. Esprit vif, âme ardente, avec une pointe d'enthousiasme, doué d'une activité prodigieuse, poussant à l'extrême les théories spéculatives aussi bien que le labeur quotidien, il ne devait pas tarder à se faire un rôle de premier plan dans les controverses doctrinales aussi bien que dans l'apostolat contemporain. A peine en possession de sa nouvelle chaire, il signalait dans sa correspondance avec l'autorité supérieure les tendances ontologistes qu'il croyait constater dans son entourage. Tout en le remerciant, le Père Beckx l'engageait à user de prudence et de modération; car, disait-il, « le zèle peut aisément devenir excessif, et alors il fait plus de mal que de bien[1] ». (24 Août 1854.) De fait, au jugement du Recteur du Scolasticat, l'orthodoxie ombrageuse du Père Ramière mettait le trouble dans la maison. Homme de grand bon sens, le Père Rouquayrol goûtait peu les subtilités de la Scolastique; le point débattu entre Platon et Aristote et devenu le nœud de la querelle ontologiste lui paraissait pratiquement de médiocre importance. A son avis, on

1. *Valde caute procedendum est: zelus enim facile nimius evadere potest, et tunc plus nocet quam prodest.*

pouvait exposer l'un ou l'autre système; aussi bien tous deux avaient leurs avantages et leurs inconvénients, et tout compte fait, aucun d'eux ne s'impose exclusivement. (26 Octobre 1857.) A quoi le Père Beckx faisait répondre que l'Ordonnance du Père Roothaan était toujours en vigueur; aucune des propositions interdites ne devait être enseignée dans la Société. Et sans doute, ajoutait-il, « l'esprit d'obéissance devrait aller plus loin encore, tout en se gardant d'un zèle indiscret qui voit partout du platonisme ou du *Martinisme*[1]. *Omnia in caritate fiant* ». (16 Novembre 1857.)

En même temps l'Assistant de France, le Père Rubillon, comme autrefois le Père Rozaven, écrivait lettres sur lettres aux Jésuites de Vals, de Paris, de Laval, qui professaient des sympathies plus ou moins déclarées pour le «système»; elles forment aux Archives un dossier volumineux; on y trouve toute une controverse sur la matière, controverse patiente et exacte qui ne laisse sans examen aucun aspect de la thèse, aucune objection de principe ou d'opportunité. Une nouvelle Ordonnance du Général sur l'étude de la Philosophie venait d'être envoyée à tous les Provinciaux de l'Ordre; elle avait pour but principal de prévenir l'infiltration des erreurs contemporaines dans l'enseignement des Scolasticats; naturellement on en écartait ce qui pouvait favoriser le danger ontologiste. La précaution n'était certes pas inutile. La doctrine suspecte gagnait alors de proche en proche le clergé des diocèses de France, grâce spécialement à la Philosophie, dite de Clermont, adoptée comme Manuel dans la plupart des Séminaires. Il était temps d'aviser.

Le 18 septembre 1861, la Congrégation du Saint-Office inscrivait à l'*Index* sept propositions où se formulaient les principes d'un ontologisme nullement mitigé. Quelque opinion qu'on pût avoir sur la portée précise de la

1. On se rappelle l'influence prépondérante du P. Jean-Pierre Martin sur l'enseignement de la Théologie et de la Philosophie au Scolasticat de Vals.

condamnation, c'était à tout le moins un avertissement. Comme l'écrivait le Père Ramière à l'évêque de Nantes, « les quatre premières propositions condamnées se trouvaient presque identiquement dans le *Manuel* ». Toujours est-il que l'auteur, l'abbé Branchereau, avec une parfaite docilité, se hâta de le retirer de la circulation. Selon l'usage en pareil cas, les mécontents attribuèrent aux Jésuites la responsabilité de la mesure prise par la Congrégation romaine. Quoi qu'il en soit, elle cadrait trop bien avec les vues du Père Ramière pour qu'il n'en triomphât pas. D'après lui, c'était la réprobation solennelle et définitive, la sentence de mort de la tendance doctrinale qu'il surveillait et combattait depuis des années : « Le doute n'est plus permis, disait-il, c'est bien sur l'ontologisme même, très nettement formulé en sept propositions, que la Congrégation du Saint-Office vient de prononcer. On ne peut plus le soutenir sans blesser en quelque manière la vertu de foi. » C'est le point de vue développé, avec plus d'abondance peut-être que de solidité, dans un volume paru en 1862 avec ce titre : *L'Unité dans l'enseignement de la Philosophie au sein des écoles chrétiennes d'après les récentes décisions des Congrégations romaines*.

Ce sévère réquisitoire ne pouvait passer inaperçu. L'abbé Branchereau était alors Supérieur du Séminaire de Philosophie de Nantes. L'évêque, Mgr Jacquemet, ému de la sentence du Saint-Office, avait voulu en avoir le cœur net. Profitant du voyage *ad limina* de son métropolitain, l'archevêque de Tours, il l'avait prié de prendre à Rome des informations exactes sur le sens qu'il fallait attribuer à cette condamnation. A son retour, Mgr Guibert, le futur cardinal archevêque de Paris, écrivait à son suffragant une lettre qui fut insérée dans le *Correspondant* du 25 avril 1862. La question était grave, car « il s'agissait, dit-il, de savoir si l'enseignement philosophique autorisé par les évêques dans plusieurs Séminaires de France était réprouvé par la Congrégation du Saint-Office. La responsabilité d'une partie de l'épiscopat français était en cause ». Or,

déclare l'archevêque, j'ai interrogé les hommes les mieux placés pour bien savoir, et tous m'ont répondu que la Congrégation a entendu condamner le panthéisme allemand. Dans une lettre au Père Ramière, Mgr Jacquemet allait plus loin. L'archevêque, lui dit-il, a interrogé le Pape en personne; Pie IX a répondu qu'il n'était nullement dans son intention, non plus que dans celle des cardinaux, « de toucher aux opinions qu'on désigne sous le nom d'ontologisme ». Et vous devez comprendre, ajoutait-il, « pourquoi le nom du Pape n'a pas paru dans la lettre publiée par le *Correspondant* ». (13 Mai 1862.)

Telle était donc la vérité objective sur la question de fait. On avait visé les panthéistes allemands, non les ontologistes catholiques. Que si vous objectiez à ceux-ci l'étroite parenté de leurs thèses avec les théories de ceux-là résumées dans les propositions du Saint-Office, ils répondaient; Soit ; mais nous les entendons en un sens qui n'a rien de contraire à l'orthodoxie. Les propositions sont condamnables, mais ce que nous enseignons est tout autre chose. — Dans sa réplique au Père Ramière, l'abbé Fabre d'Envieu s'efforçait de l'établir, expliquant fort au long les formules ambiguës et citant d'innombrables tirades de saint Augustin, de saint Anselme, de saint Bonaventure, de Fénelon, de Leibnitz, de Gerdil, qui auraient également mérité la note d'hérésie[1].

Restait toutefois l'attachement à une doctrine philosophique qui n'avait pas les préférences de l'Église; s'ils ne se sentaient pas en contradiction avec elle, ceux qui professaient « la vision des idées en Dieu » ne pouvaient dire non plus qu'ils marchaient dans sa voie. Entre deux mobiles qui vont en sens opposé il y a place pour un troisième qui ne suit ni l'un ni l'autre. C'était à peu près la situation des maîtres dits ontologistes. On ne pouvait y rester sans malaise. Au Scolasticat de Laval deux jeunes

1. *Défense de l'Ontologisme contre les attaques récentes de quelques écrivains qui se disent disciples de saint Thomas*, par M. l'abbé Fabre. Paris. Lethielleux, 1862.

professeurs demandèrent à être retirés de l'enseignement et furent exaucés. A la rédaction des *Études* on se taisait ; et de Rome on jugeait ainsi cette attitude : « Les Pères des *Études* se tromperaient s'ils croyaient que leur teinte libérale et leur silence respectueux à l'endroit de l'ontologisme passent inaperçus et sans causer peine et inquiétude. » (5 Février 1866.) Cet avertissement ne fut pas le seul. La plupart des Jésuites de la Province de Paris, les plus remarquables par leur intelligence, s'étaient laissé séduire par le mirage ontologiste, et leur esprit restait sous le charme. Comme le disait le Père Matignon, qui lui-même ne fut pas exempt de tout reproche en cette circonstance, « une adhésion plus ou moins consciente à des principes clairement proscrits s'allie parfois aux sentiments les plus vrais de soumission vis-à-vis de l'autorité ecclésiastique ».

Ce n'en était pas moins un accroc à cette obéissance de jugement, héroïque parfois au point de dépasser les forces humaines, mais que saint Ignace ne craint pourtant pas de demander à ses enfants. Du moins l'autorité suprême fit son devoir avec vigilance et fermeté ; en toute occasion, avec une insistance significative, elle rappelle l'Ordonnance de 1858 ; toutes les prescriptions en doivent être observées ; on revient spécialement sur celle qui fixe à trois ans la durée du cours de Philosophie ; il importe en effet de réagir contre le discrédit que l'esprit utilitaire de notre époque tend à jeter sur cette étude ; enfin on n'hésite pas à appliquer des mesures sévères ; on écarte de l'enseignement des maîtres d'ailleurs très capables. Tel, par exemple, qui vingt ans auparavant avait manifesté des sympathies pour l'ontologisme, ayant été en 1873 nommé professeur de Philosophie au collège de Vaugirard, sa nomination fut révoquée sur l'ordre exprès du Père Général.

VI

L'année 1856 ramenait une date importante pour la Compagnie de Jésus ; elle allait célébrer le troisième centenaire de la mort de son fondateur. A cette occasion son premier Supérieur lui adressait une Lettre encyclique où il rappelait la magnanime abnégation qui doit être la caractéristique de la vertu du Jésuite : «Aussi, dit-il, quelqu'un se présente-t-il pour entrer dans notre Société, Ignace veut qu'on l'avertisse que ceux-là seuls y peuvent prendre place qui sont résolus à se dévouer sans réserve au service de Dieu, à quitter si parfaitement tous leurs biens terrestres que, *morts au monde et à l'amour-propre, ils ne vivent plus que pour Notre-Seigneur Jésus-Christ qui leur tient lieu de toutes choses.* »

Cette grave leçon venait à son heure. Il fallait affermir les âmes dans le surnaturel qui seul pouvait les maintenir à la hauteur des événements. L'agitation révolutionnaire allait bientôt bouleverser l'existence de la Compagnie de Jésus dans ses Provinces d'Italie et d'Espagne. En France même le danger n'était guère moindre. La situation des Jésuites en cette première période de l'Empire participait de celle même du pays. Brillante au dehors, elle recélait des germes d'inquiétude qui ne laissaient pas de troubler l'esprit des premiers Supérieurs. Les succès et la prospérité ne vont pas sans péril de plus d'une sorte. C'était tout d'abord, dans la famille de saint Ignace, un péril pour la formation de son personnel. Sollicités par les besoins des collèges trop nombreux nouvellement créés, les Provinciaux se voyaient souvent dans l'impossibilité d'accorder aux jeunes religieux toutes les années d'études auxquelles l'Institut leur donnait droit. C'était de la part du Général de la Compagnie un sujet de perpétuelles remontrances, qui empêchèrent sans doute le mal de s'étendre, mais sans parvenir à le supprimer.

Un autre péril qu'il ne faut pas craindre d'appeler par

son nom, c'est le péril financier. Entraînés par la faveur publique, souvent impuissants à se défendre contre certaines instances, les Jésuites multiplièrent leurs fondations et leurs œuvres ; Résidences, églises et collèges sortirent de terre avec une rapidité merveilleuse. Soucieux avant tout des nécessités locales, du bien à réaliser, du service de Dieu et de l'Église, ceux qui mettaient la main à l'œuvre comptaient sur la Providence et abandonnaient à leurs successeurs le soin de régler la note. « Parce que nous sommes braves gens et pleins d'ardeur, écrivait de Rome le Père Rubillon, nous nous sommes liés dans les constructions à peu près sur tous les points de la France. Les devis ont été dépassés, quelquefois presque doublés... » Et le terrible Assistant ajoutait : — pourquoi hésiterions-nous à le dire ? — « Toutes ces constructions ont-elles été faites avec simplicité et pauvreté ? » (20 Décembre 1859.) Quoi qu'il en soit, les lettres parties de la maison généralice à cette époque sont remplies d'avertissements et de doléances sur le même sujet. Au Père Caubert, future victime de la Commune, et alors Procureur à la rue des Postes, le Père Beckx écrit un jour : « Je prie Notre-Seigneur de nous faire sortir de ce gouffre de dettes ouvert sous un trop grand nombre de nos établissements de France. Prise dans son ensemble cette vue a quelque chose de vraiment effrayant. » (15 Mai 1858.) Une autre fois c'est encore le Père Rubillon qui, à propos des embarras pécuniaires du collège de Poitiers, écrit au Père Carayon : « La seule pensée de cette chère maison me torture, et par moments c'est une sorte d'angoisse. » (4 Février 1862.) Les derniers jours du Père Roothaan avaient été attristés de semblables appréhensions. Il lui arrive d'en faire part au Supérieur de Bordeaux. Cependant, poursuit-il, « que la dette considérable qui pèse sur la maison ne porte pas le Procureur à être trop réservé pour les Pères qui s'adressent à lui. Et surtout que les pauvres qui se présentent à la porte ne soient jamais durement repoussés. Si l'on ne peut donner à tous, que du moins

jamais aucun ne reçoive une réponse sèche et amère. Rappelez à ceux qui sont chargés de les accueillir les paroles de l'Évangile : *Date et dabitur vobis* ». (28 Janvier 1853.)

Cette recommandation atténuera sans doute l'impression fâcheuse qu'aurait produite le souci de la question d'argent chez des hommes qui font profession de renoncer aux biens de ce monde. Toutefois ceux-là seulement pourraient s'en scandaliser qui ignorent que la détresse financière devient presque fatalement dans une communauté le fléau de la discipline, de la régularité et même de la pauvreté religieuse.

La situation embarrassée des Provinces de France n'assurait pourtant pas aux Jésuites ce qu'on pourrait appeler le bénéfice de leur misère. Ils passaient toujours pour opulents, et on verra plus loin jusqu'où allait à cet égard la crédulité de personnages très autorisés par leurs antécédents et leur position sociale. La calomnie entretenait d'ailleurs le préjugé toujours vivace. Après les massacres de Syrie en 1860, on avait fait appel dans toute l'Europe à la charité en faveur des chrétiens du Liban; les Jésuites s'y étaient employés comme d'autres. Deux millions avaient été recueillis et versés à l'Œuvre des Écoles d'Orient. Les missionnaires de la Société avaient pris à leur charge les orphelinats de garçons ; une part des aumônes leur fut donc attribuée, calculée exactement sur le nombre des enfants qu'ils avaient à entretenir. Ce fut une occasion de dénoncer la rapacité des Jésuites. Toutes les sommes destinées à soulager une calamité publique étaient tombées entre leurs mains; ils allaient créer en Syrie un somptueux établissement qui écraserait toute rivalité, et les rendrait maîtres du pays. La rumeur se propagea jusqu'à Rome où elle émut, paraît-il, les autorités de la Propagande qui demandèrent des explications aux hôtes du *Gesù*.

Les tracasseries de ce genre n'y étaient pas rares. On se rappelle la fable funambulesque de la *Conférence de Chieri*, où le Père Roothaan jouait un rôle si odieusement

fantaisiste. En 1859 son successeur se voyait traîné sur la scène avec la même désinvolture, dans une brochure signée d'un malheureux prêtre qui avait à venger une blessure faite à son amour-propre : « Libelle diffamatoire, écrivait le Père Assistant de France, ouvrage d'une tête exaltée jusqu'à la folie... La lettre attribuée au Père Général est supposée de tout point. Sa Paternité ne saurait écrire ni sur ce ton ni dans ce style... » (31 Décembre.)

C'étaient là de simples incidents, comme des escarmouches dans la guerre que la Compagnie de Jésus, aussi bien que l'Église elle-même, doit soutenir au cours de son existence. On ne s'en laisse pas troubler; mais il y avait à l'époque qui nous occupe un sujet de préoccupations bien autrement graves pour ceux qui avaient à veiller sur l'intégrité de sa doctrine et de son esprit. C'était l'infiltration de certaines idées dites libérales, en matière politique, sociale, religieuse même, mélange de vrai et de faux, sorte de modernisme universel, dont la formule devait se trouver dans les propositions du *Syllabus*, et qui fait le fond plus ou moins obscur de la mentalité des générations contemporaines. La vérité y est toujours amoindrie, quand elle n'est pas complètement éteinte. Tel était le danger contre lequel il fallait se mettre en garde. Cette atmosphère intellectuelle agit en effet sur les esprits à la façon de l'air que l'on respire, et selon l'adage connu : « Il est bien difficile de préserver complètement les âmes religieuses elles-mêmes de la poussière qui flotte dans l'air du monde[1]. »

Nous avons dit plus haut les alarmes du Père Roothaan sur la fin de sa vie devant quelques pages du livre du Père Chastel, où l'on pouvait entrevoir une concession aux tendances du jour. Le Général des Jésuites avait déjà eu plus d'une occasion de manifester ses sentiments sur ce point délicat. L'abbé Rohrbacher publiait alors sa grande *Histoire de l'Église ;* c'était, dans tous les sens du

1. *Necesse est de mundano pulvere etiam religiosa corda sordescere.*

mot, une nouveauté, et une nouveauté hardie. Dans les premiers jours de 1849, paraissait le Tome XXVe de l'ouvrage, qui devait en compter vingt-huit. En tête du volume, figuraient une série de pièces émanées de différentes sources et renfermant des appréciations élogieuses. En particulier, une lettre de M. de Narp affirmait que « l'auteur ayant désiré connaître le sentiment de la Compagnie de Jésus, le T. R. P. Général avait répondu que l'ouvrage n'avait pas donné lieu à la moindre observation; qu'on le trouvait tellement bon et utile qu'on en faisait journellement la lecture publique dans les maisons de la Compagnie et qu'il était devenu classique pour les novices. Le Père Général, assurait-on, a promis de transmettre à l'auteur les observations auxquelles son livre pourrait donner lieu, et rien ne lui était encore parvenu lors de la publication du vingt-cinquième volume. » Les termes mêmes de cette note étaient insérés dans l'*Univers* du 7 février à la suite d'un long compte rendu, où le volume et l'œuvre entière étaient chaudement recommandés.

On pouvait dédaigner certaines imputations que leur extravagance suffisait à réfuter aux yeux des gens raisonnables; mais cette fois le silence n'était pas de mise. Sitôt qu'il eut pris connaissance du journal, le Père Général écrivait au Père de Lehen, lui confiant le soin de rédiger une protestation : « Cette note, dit-il, demande un désaveu formel... Vous pourrez de plus ajouter les réclamations que le Père Joseph Bertrand a adressées directement à l'auteur de l'Histoire de l'Église, mais inutilement... Il est nécessaire de ne pas laisser se propager une assertion où la vérité est si étrangement travestie... » (11 Février 1849.) En même temps le Révérend Père priait le Père de Ravignan d'employer son crédit auprès de Louis Veuillot pour lui faire insérer le travail de son confrère. Louis Veuillot avait des raisons pour résister à ces instances; mais en envoyant l'*Univers* du 22 février, il y joignait le billet suivant : « M. Rohrbacher est de nos plus anciens amis;

nous ne voudrions pas lui faire de la peine, et la lettre que vous m'avez adressée est bien dure pour lui. J'espère que vous vous tiendrez satisfait de l'analyse que nous en donnons ce matin. Nous avons tâché de rétablir les faits et de ne désobliger personne. »

En réalité cette « analyse » était une rétractation explicite de la note du 7 février : M. de Narp avait voulu répondre à ceux qui accusaient les Jésuites de se faire de parti pris les adversaires et les dénonciateurs de l'abbé Rohrbacher. Il parle dans sa lettre d'après des conversations qu'il a eues avec des membres de la Compagnie : « Des approbations absolues ne se donnent pas par forme de conversations »; « tout le monde comprend que ces formules approbatives ne doivent pas être prises au pied de la lettre. Il n'y a pas de livre, surtout de livre en vingt-huit tomes qui ne mérite quelque blâme... » Personne plus que les Jésuites n'est plus disposé à reconnaître les bonnes intentions de l'historien de l'Église ; mais on ne saurait en conclure qu'ils prennent la responsabilité de tout ce que renferme son Histoire, et « de ce qu'on la lise dans quelques maisons, il ne s'ensuit pas qu'on adopte toutes ses tendances... » Pour tout dire, la rectification fut jugée à Rome parfaitement suffisante « et préférable même au projet de lettre du Père de Lehen ». (26 Février 1849.)

Toutefois l'épisode de l'Histoire de Rohrbacher ne devait pas se terminer ainsi. Le Père Roothaan avait cru devoir en interdire la lecture publique au réfectoire; bien loin « de devenir classique pour les novices », elle avait été, sur son ordre, exclue des bibliothèques des Scolasticats. On s'était par suite relâché de cette rigueur, quand eut paru une édition corrigée. Même alors cependant on lui reprochait de graves défauts, « son style souvent burlesque, ses crudités de langage, son *mennaisianisme* révolutionnaire, son animosité systématique contre toutes les supériorités sociales, princes, noblesse, etc., pour faire valoir partout la souveraineté du peuple ». C'est en 1859

que la lecture publique de l'Histoire de l'Église donnait lieu à ces observations. Trois ans plus tard on y revenait encore, et le Père Beckx se voyait obligé de prescrire des mesures de précautions, moins sévères, il est vrai, que celles de son prédécesseur ; elles témoignent pourtant qu'à ses yeux l'ancien disciple de Lamennais avait, malgré ses mérites réels, gardé trop l'empreinte du Maître pour n'être pas quelque peu mis à l'*Index*, tout au moins dans l'intérieur de la famille. Pour le dehors les Jésuites n'avaient garde de se poser en adversaires d'un historien qui défendait avec éclat l'autorité et les prérogatives du Saint-Siège.

En même temps, et pour un motif semblable, le Père Beckx mettait fin à un conflit qui venait de surgir entre Dom Guéranger et les rédacteurs des *Études religieuses*. C'était à propos de cette teinte libérale qui devait par la suite leur attirer bien d'autres désagréments. L'abbé de Solesmes, dans une série d'articles de l'*Univers*, avait examiné de près la première partie de l'ouvrage du prince Albert de Broglie, *L'Église et l'Empire romain au IVe siècle*, et y avait relevé ce qui ne lui paraissait pas suffisamment « d'accord avec l'orthodoxie ». Les deux derniers volumes ayant paru au cours de l'année 1859, le Père Lacordaire dans le *Correspondant* et le Père Matignon dans les *Études* en parlèrent non sans éloges. Avec une ardeur que l'âge n'avait pas éteinte, l'ancien conférencier de Notre-Dame essaya de venger l'auteur de ceux qui, disait-il, « lui ont prodigué le poison d'une critique amère... Tout le monde a compris que ce n'était pas le livre, mais l'homme, qui était en jeu, et que l'on poursuivait dans l'homme un des représentants les plus élevés de ce libéralisme chrétien que l'on voudrait bien déshonorer, mais qui proteste d'un bout de l'Europe à l'autre, par ceux qui lui demeurent fidèles dans leur pensée, leur conduite et leurs travaux ».

Tout le monde aussi comprenait à qui allaient ces virulentes ripostes.

Inutile de dire que la prose du Père Matignon était

d'un autre ton; Dom Guéranger n'y pouvait découvrir aucun sous-entendu à son adresse. Il lui plut cependant de réunir dans un même article de l'*Univers* (20 novembre) le Dominicain et le Jésuite. Au premier il fit la réponse que comportait un langage où manquait la mesure. Quant au Père Matignon, il semble bien que le vénérable religieux le prit d'un peu haut pour lui faire la leçon. Une phrase, détachée d'un long article, lui paraît résumer tout un système déplorable au point de vue de l'apologie. « Sachons gré à M. de Broglie, écrivait le Père Matignon de s'être tenu en garde contre les tendances qui le portaient à déverser le blâme sur un ennemi de l'Église (Julien l'Apostat), et d'avoir poussé peut-être un peu loin les rigueurs de la critique par rapport aux récits miraculeux et aux écrivains chrétiens[1]. » Dom Guéranger traduit : « Sachons-lui gré d'avoir poussé un peu loin les concessions, etc. » Cela fait, il l'avertit que ses confrères dans la Compagnie sont d'un avis tout différent, qu'il est encore bien jeune (il avait trente-cinq ans), que ses idées se modifieront avec l'âge, qu'un encouragement du Saint-Père n'est pas un brevet d'orthodoxie, enfin qu'il a besoin d'étudier l'Histoire.

A lire l'article du Père Matignon, on jugera, croyons-nous, que la semonce n'était guère méritée. L'approbation du livre ne s'y étale pas sans de sérieuses réserves, et le passage même que nous avons cité est accompagné d'explications qui lui eussent fait trouver grâce devant un censeur moins intransigeant que l'abbé de Solesmes. Mais lui-même se définissait « un homme aux convictions fermes » et toujours prêt « à faire face » à qui le heurtait. Puis il faut se souvenir qu'en l'espace de quinze mois il avait écrit vingt-six articles contre le *naturalisme*, la grande hérésie du siècle, qui, à son avis, se formulait dans le livre d'Albert de Broglie, comme dans un manifeste. On conçoit qu'il sortît de cette campagne un peu

1. *Études de Théologie, de Philosophie et d'Histoire. Études.* 1859. Tome I. P. 454.

échauffé et qu'il chargeât vivement partout où il découvrait quelque apparence de sympathie pour une erreur aussi pernicieuse. Quoi qu'il en soit, le Père Charles Daniel, directeur des *Études*, crut de son devoir de relever le gant, aux lieu et place de son confrère. Aux griefs de doctrine, aussi bien qu'aux personnalités, il répondit point par point avec précision et avec cette urbanité à laquelle M. Guizot n'hésitait pas à rendre hommage. Dom Guéranger avait rappelé en terminant qu'il n'était point un ennemi pour la Compagnie de Jésus, qu'il l'avait même défendue l'année précédente contre des attaques injustes[1]. Le Père Daniel concluait pareillement que la Compagnie a toujours professé pour le restaurateur de l'Ordre de saint Benoît en France « la plus respectueuse estime », laquelle cependant n'enchaîne pas « la liberté de notre jugement », et ne nous oblige pas « à louer tout ce qu'il loue et à blâmer tout ce qu'il blâme[2] ». La courtoisie de la forme dissimulait à peine l'âpreté du dissentiment. On en était là quand le Père Beckx intervint : « Je désire, écrivait-il, que la polémique avec Dom Guéranger cesse. Aujourd'hui plus que jamais, les catholiques doivent éviter de tirer sur leurs troupes. » (16 Janvier 1860.)

A cette date, il est vrai, les catholiques français avaient mieux à faire qu'à user leurs forces dans des querelles intestines ; pour la Compagnie de Jésus en particulier, il y avait à l'horizon des points noirs, et elle en était à se demander si l'orage n'était pas près d'éclater. Pendant la première période de l'empire, l'attitude du Pouvoir à son égard avait été purement négative ; on lui accordait une tolérance plutôt ombrageuse et défiante. Les Jésuites passaient toujours pour avoir des attaches légitimistes ; sous le régime impérial, comme sous la monarchie de juillet,

1. Allusion à la polémique de Dom Guéranger contre l'abbé Bernier qui, dans une étude sur le Jansénisme, avait parlé des Jésuites de façon fort désobligeante.

2. *Études de Théologie*, etc. 1859. Tome I. P. 626.

ils restaient, ou du moins on les classait dans l'opposition. Qu'en était-il en réalité? Plus tard, sous une autre forme de gouvernement, la question se posera encore. Nous pensons que, dans l'*Histoire d'un siècle* on n'a pas le droit de l'esquiver : *Ne quid falsi audeat, ne quid veri non audeat*, disait Cicéron[1].

Pour obéir à cette règle, nous croyons nécessaire de distinguer tout d'abord l'homme et le religieux. Chez le Jésuite, l'homme a son hérédité, ses traditions de famille, sa première éducation ; il en résulte un certain tour d'esprit, un tempérament moral, et d'ordinaire, dans notre pays, des préférences politiques qu'il a toute chance de conserver sa vie entière. Vainement ferait-il effort pour s'en débarrasser. C'est ainsi qu'un certain nombre de membres de la Compagnie de Jésus en France, usant du droit commun à tous les Français, sont demeurés partisans de la monarchie traditionnelle. Ils appartenaient, on peut le croire, à des familles foncièrement chrétiennes; or, c'est parmi celles-là surtout que s'est conservée la fidélité à l'ancien ordre de choses. Quant au religieux, il en va tout autrement. Pour lui, il ne peut y avoir d'autre politique que celle de l'Église elle-même, qui s'accommode à toutes les formes de gouvernement, respecte tous les pouvoirs établis et leur demande seulement la liberté d'accomplir sa mission parmi les peuples. Tels sont, quoi qu'en dise la légende, les principes de l'Ordre de Loyola, principes fréquemment rappelés par ceux qui ont autorité pour parler en son nom, c'est-à-dire ses Supérieurs majeurs, les Généraux et les Provinciaux. Au mois de septembre 1847, le Père Roothaan s'engageait sur ce point par une déclaration solennelle. Quelques années plus tard le Père Beckx écrivait à son tour : « Le successeur du Révérend Père Roothaan ne peut désavouer ces principes ; jamais il ne les désavouera. » (4 Janvier 1855.)

Des incidents survenus au début de l'empire fournirent

1. Qu'elle n'avance aucune fausseté ; qu'elle ne recule devant aucune vérité.

à l'un et à l'autre l'occasion d'exprimer le fond de leur pensée sur l'astre nouveau qui montait à l'horizon. Vers la fin de 1851, un plébiscite venait ratifier, par près de huit millions de voix, le coup d'État du 2 décembre qui avait écrasé la faction démagogique ; le clergé avait voté en masse ; mais le parti légitimiste s'était abstenu. Peu de jours après le Père Roothaan écrit au Provincial de Paris : « Tout le monde ici regarde M. le Président comme l'instrument de la miséricordieuse Providence. Je connais aussi les sentiments du Saint-Père. Je ne puis désapprouver que les Nôtres se soient abstenus de voter. Mais je désapprouverais hautement si quelqu'un eût le moins du monde cherché à influencer qui que ce fût dans un sens négatif. » (4 Janvier 1852.) Même note dans une Lettre encyclique du Père Beckx après l'affaire du collège de Saint-Étienne, sur laquelle il était encore insuffisamment renseigné : « Si les Pères avaient provoqué par des paroles ou par des actes la sévérité de l'empereur, ils seraient bien coupables... Ce serait une faute contraire à l'esprit de l'Église et à nos règles qui nous prescrivent de nous tenir en dehors des partis politiques, de prêcher à tous par nos paroles et nos exemples l'amour de l'ordre, le respect et l'observation des lois... Tel est l'esprit de saint Ignace dont la Compagnie dans son ensemble s'est toujours inspirée. » Et nous ne devons pas oublier que le gouvernement de l'empereur « a mérité la reconnaissance du Saint-Siège... et la nôtre en nous ouvrant la carrière de l'enseignement fermée à la Compagnie par les deux Pouvoirs qui ont précédé le sien ». (14 Janvier 1853.) Et, soit dit en passant, le Père Général termine son encyclique en exigeant que ceux qui seraient reconnus coupables soient punis sévèrement.

Avant même d'avoir eu connaissance de ce document, le Provincial de Lyon lançait de son côté une circulaire où il tenait un langage presque identique : « Montrons que nous sommes des religieux qui ne cherchent d'autre politique que de faire le bien et de sauver les âmes. » Mais au

surplus, « toute démonstration qu'on pourrait croire ou même soupçonner hostile au Gouvernement, de la part des Nôtres et des enfants, je l'interdis de tout mon pouvoir. Toute infraction devra nous être déférée et sera punie sévèrement. » (15 Janvier 1854). Enfin, au début de l'année suivante, le Père Beckx intervenait en la forme officielle d'une Lettre ouverte, adressée aux Provinciaux de la Compagnie, mais destinée à être rendue publique : « Dans les circonstances présentes, disait-il, comme Supérieur général de la Compagnie de Jésus, je me crois obligé de donner de nouveau cette déclaration, seule acceptable, seule faisant autorité, afin d'arrêter en même temps ou de rectifier toute assertion contraire, soit sur la doctrine de la Société et de ses principaux théologiens, soit sur la forme de gouvernement intérieur, soit sur l'éducation qu'elle donne à ses religieux, quelle que puisse être la source de ces assertions... : En fait comme en droit, la Compagnie de Jésus est et se déclare en dehors de tous les partis politiques quels qu'ils soient. Dans tous les pays et sous toutes les formes de gouvernement, elle se renferme exclusivement dans l'exercice de ses ministères, n'ayant en vue que sa fin bien au-dessus de tous les intérêts de la politique humaine. Toujours et partout le religieux de la Compagnie accomplit loyalement les devoirs de bon citoyen et de sujet fidèle au Pouvoir qui régit son pays[1]. » (10 Janvier 1855.)

Des paroles aussi formelles devraient suffire à faire justice de l'imputation, constamment renouvelée contre la Compagnie de Jésus depuis 1830, de se maintenir vis-à-vis du régime établi, dans l'attitude d'une opposition irréductible, et cela alors même qu'on aurait recueilli de la bouche de quelques religieux certains propos indiscrets qui n'engagent après tout que leurs auteurs. Assurément les esprits droits et exempts de préjugés s'en fussent contentés. Malheureusement ces hommes-là sont rares partout, et

1. Voir aux *Pièces justificatives*. N° I.

plus qu'ailleurs peut-être dans l'entourage des souverains. Il ne s'en trouva pas parmi les ministres de l'empereur.

Quant au maître lui-même, quelles étaient à l'endroit des Jésuites ses dispositions personnelles? Étant donné le caractère de l'homme, il y aurait bien quelque hardiesse, pour ne pas dire de la naïveté, à prétendre répondre à la question. Il arriva parfois qu'un membre de la Compagnie fût admis à l'audience impériale; le Père de Ravignan y parut lors de l'affaire de Saint-Étienne; le Père Joseph Gloriot, aumônier de l'armée d'Orient, y fut appelé en novembre 1854; l'année suivante le Père de Ravignan prêchait le Carême dans la chapelle des Tuileries. La station finie, il fut reçu par l'empereur et l'impératrice qui lui témoignèrent une parfaite bienveillance. L'entretien se prolongea trois quarts d'heure, et la conversation, raconte le Père de Ravignan lui-même, « était très familière et fort confiante. L'empereur ayant su que nous allions bâtir une église, rue de Sèvres, me dit lui-même : Je serai heureux d'y contribuer pour ma part. Sur la fin, Sa Majesté ouvrit une boîte renfermant une magnifique chapelle : Voilà, me dit-il, ce que l'Impératrice vous donne. Vous prierez pour elle à la messe. — Armes, chiffres, pierres fines, émaux, rien n'y manque; c'est superbe en vérité. » (16 Avril 1855.) Quelques années plus tard, le Père Fessard, Provincial de Paris, fut reçu également dans le cabinet impérial pour traiter une affaire délicate. Lui aussi n'eut qu'à se louer des attentions dont il fut l'objet. Avant de le congédier l'empereur le conduisit dans l'appartement du prince impérial alors âgé de cinq ans; il lui présenta l'enfant et lui demanda de le bénir. Les papiers de famille nous conservent encore le souvenir d'une visite des souverains à Loyola au temps de leur splendeur; ils s'y montrèrent pleins de vénération pour saint Ignace et d'affabilité pour ses enfants. Mais on comprend que des démonstrations de ce genre ne méritent qu'une confiance modérée; la courtoisie peut les permettre alors que la politique inspire une attitude toute différente.

Quoi qu'il en soit, après la guerre d'Italie, les relations entre le Gouvernement impérial et l'Église deviennent de jour en jour plus tendues. La péninsule marche irrésistiblement à la réalisation de son rêve d'unité ; les États du Pape sont menacés et bientôt envahis; lié par ses promesses et sans doute aussi par la peur, Napoléon laisse faire; lui-même fraie la voie à la spoliation violente en conseillant au Saint-Père l'abandon spontané d'une partie de son patrimoine; pour y préparer l'opinion catholique, on imagine un paradoxe audacieux : Le Pouvoir temporel est une gêne pour le Souverain Pontife; le prestige de sa royauté spirituelle sera d'autant plus grand que son domaine temporel sera plus restreint. Cette thèse étrange est développée, avec force protestations de respect, dans une brochure sensationnelle, *Le Pape et le Congrès*, qui passe pour exprimer la pensée de l'empereur, et que Pie IX appelle « un monument insigne d'hypocrisie et un tissu ignoble de contradictions ». Les évêques de France s'inquiètent et çà et là jettent un cri d'alarme; le Gouvernement répond en supprimant l'*Univers*, et ce n'est pas le seul indice d'une évolution dans le sens anticlérical.

La Compagnie de Jésus ressentait le contre-coup de ce fâcheux état de choses; ce n'était pas encore la persécution, mais ce n'était plus qu'une tolérance mesurée et boudeuse. Déjà au cours de l'année 1859, on avait pris au Conseil privé le fameux arrêté qui enlevait arbitrairement aux Congrégations religieuses le bénéfice de la loi de 1850 et les soumettait, pour l'ouverture d'un nouvel établissement scolaire, au régime de l'autorisation préalable, c'est-à-dire au bon plaisir du Gouvernement. Peu après eut lieu au Sénat une manifestation inquiétante. Un individu quelconque, du nom de Billy, avait adressé à la haute assemblée une pétition contre les Congrégations religieuses. C'était une doléance banale, ne précisant aucun fait, mais exprimant la crainte que les familles françaises ne fussent dépouillées au profit des couvents, et réclamant

des mesures de protection contre une telle calamité. M. Dupin fut chargé du Rapport. Il avait alors soixante-treize ans et était Procureur général près la Cour de Cassation, en même temps que sénateur de l'empire. Mais ni l'âge ni les dignités n'avaient refroidi l'ardeur de ses convictions gallicanes et jansénistes. Une fois de plus il refit sa thèse de juriste régalien, d'après laquelle aucun établissement congréganiste ne peut exister en France sans permission expresse du Pouvoir civil; lui aussi il dénonça comme un péril public le développement « illégal » des Congrégations religieuses, auquel il appliquait la parole du consul Posthumius qui lui avait jadis servi d'épigraphe pour son plaidoyer contre les Jésuites : *Numquam tantum malum in Republica fuit nec ad plura pertinens* [1]. D'après M. Dupin, les appréhensions du pétitionnaire n'étaient que trop fondées, et il le prouvait par des chiffres : Confondant à dessein maisons et Congrégations, il portait à 4.932 le nombre des Congrégations autorisées existant en France et à 2.870 celui des Congrégations non autorisées. La valeur des propriétés possédées par les premières, au 1er janvier 1855, était évaluée à 81.975.000 francs, et à l'heure présente, elle atteignait certainement cent millions. Quant à leur fortune mobilière, le chiffre en est inconnu, mais personne ne doute qu'il ne soit très élevé. Ajoutez les biens des Congrégations non autorisées, sur lesquels on ne peut avoir aucun renseignement, et on arrive à un total formidable. Comme conclusion le rapporteur demandait au Sénat de renvoyer la pétition aux trois ministres de l'Intérieur, des Cultes et des Finances; par ses différents aspects l'affaire ressortissait en effet à leurs départements, et la gravité des intérêts engagés ne réclamait pas moins que cette triple vigilance.

1. Jamais il n'y eut dans la République pareil fléau ni plus universel. — Le cardinal Mathieu, qui prit la parole après M. Dupin, fit remarquer que ce texte s'appliquait aux désordres qui se commettaient aux fêtes de Bacchus, dites Bacchanales; il signala d'un mot l'inconvenance du rapprochement, sans qu'il fût besoin d'y insister.

Le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon, parut ensuite à la tribune. Il lui fut facile de répondre à l'exposé de M. Dupin; le parti pris s'y laissait trop voir sous la pauvreté des arguments. Chacun sait déjà à quoi s'en tenir sur l'opulence des couvents et sur les dangers dont elle menace la fortune des familles et celle de l'État; mais un archevêque était en mesure de compléter sur ce point l'instruction de ses collègues. Il leur apprit, entre autres choses qu'ils ignoraient sans doute, que pour une communauté qui avait de quoi vivre, il y en avait cinq ou six à la misère. Son discours achevé, on ne voyait guère ce qui restait du réquisitoire du Procureur général, et ce ne fut pas sans étonnement qu'on entendit l'Éminence en adopter exactement la conclusion. Assurément ce n'était pas avec la même intention, ni le même espoir; mais l'illusion du prélat n'en était pas moins étrange. Le Père Rubillon écrivait de Rome à ce propos : « Le cardinal de Besançon a très bien parlé et très mal conclu; j'en dis autant de Mgr de Nevers. Selon ces prélats vénérables, il faut en finir; que toutes les Congrégations religieuses se présentent à l'approbation. Le Gouvernement examinera, approuvera, rejettera... » (5 Juillet 1860.) On sait ce que valait le conseil en ce qui regarde les Jésuites et bien d'autres. Plusieurs sénateurs prirent encore la parole; aucun d'eux n'appuya M. Dupin; néanmoins, après deux séances entières consacrées à ce débat, sa conclusion était votée par le Sénat à une forte majorité. La démonstration n'eut pas de lendemain; les Ministres n'étaient pas décidés à agir, au moins pour le moment. Mais il y avait là un signe des temps; l'épée de Damoclès était suspendue sur les Ordres religieux, ou pour mieux dire, sur la Société de Jésus.

Cependant l'agitation révolutionnaire gagnait rapidement du terrain en Italie; Garibaldi et ses bandes poursuivaient leurs attentats avec la complicité à peine déguisée du Piémont; chacun de leurs progrès était marqué par l'expulsion de quelques communautés de Jésuites; au

reste l'enthousiasme pour la patrie italienne en marche vers ses nouveaux destins grisait les cerveaux jusque parmi les professeurs de l'Université pontificale; on voyait un Passaglia quitter sa chaire et sa vocation, entrer à l'Université de Turin et bientôt après au Parlement du royaume d'Italie [1]. Pareils scandales sont l'indice d'une situation profondément troublée. En France, comme on le verra plus tard, elle n'était guère plus rassurante.

1. Le P. Charles Passaglia avait été chargé par Pie IX de rédiger la Bulle dogmatique de l'Immaculée-Conception. En 1860, emporté par le courant révolutionnaire, il publia divers écrits contre le pouvoir temporel que le Pape, prétendait-il, devait sacrifier à l'unité italienne. Frappé des censures canoniques, il refusa de se soumettre et sortit avec éclat de la Compagnie de Jésus. Le Gouvernement le récompensa en le nommant à une chaire de Philosophie à l'Université de Turin; en 1863 il se présenta aux élections et devint député du royaume d'Italie. Il poussa avec une sorte de frénésie le Gouvernement de Victor-Emmanuel à s'emparer de Rome. Il était tombé dans l'oubli, lorsque, après vingt-sept ans d'égarement, il mourut plein de repentir, ayant fait réparation publique de ses scandales. Cf. l'*Univers*, 15 mars 1887.

CHAPITRE II

I. — Érection de la Province de Champagne, 3-8 déc. 1863. Projetée et préparée depuis dix ans. Partage du personnel d'après le lieu d'origine de chacun. Division du territoire; le Nord et le Nord-Est attribués à la nouvelle Province, avec les Missions de New-York et du Canada. Elle réclame sans succès la moitié septentrionale de Paris. Le premier Provincial, le P. Victor Mertian. Sa mort, 23 fév. 1867.

II. — Tableau d'ensemble des œuvres des Jésuites français au XIXe siècle. Les Jésuites pendant les invasions du choléra. En Algérie. Expédition du Maroc en 1859. 15.000 hommes sans secours religieux. Le fléau éclate. Ordre du jour. Le colonel Arthur de Montalembert. Le P. Laurent Mermillod assiste en quatre semaines 2.500 soldats cholériques. Mort du colonel de Montalembert. Son fils André entre dans la Compagnie de Jésus et y meurt quatre mois après son oncle, le grand orateur, le 12 juillet 1870. Le choléra à Biskra en 1868. Mort du P. Antoine Burget.

III. — Les œuvres *domestiques*, très diverses par leur caractère et leur objet. Congrégations des *Mères chrétiennes* et de la *Bonne mort*. *L'adoration nocturne*. La dévotion à saint Joseph : Dans les collèges. A Laon. Le P. Louis à Angers et Saint-Joseph du Chêne. Les congrégations de la sainte Vierge. Les *Pères de famille* au « Jésus » de Paris. Association des *Jeunes gens*. L'œuvre des *Maçons* et des *Ramoneurs*, A la Rue des Postes, à Angers, etc. L'œuvre des *Saltimbanques*, née au noviciat d'Angers, se propage en nombre de villes. Ses merveilleux résultats.

IV. — *L'œuvre de Saint-François-de-Sales*. *L'œuvre des Campagnes*. Le P. Alexandre Lavigne. Les *Bons livres*. Le P. Félix et l'*œuvre de Saint-Michel*. La *Sainte-Enfance*. La communion des enfants. Un précurseur, le P. Léonard Cros. L'œuvre dite des *Écoles d'Orient*. L'association de la *Sainte-Famille* et la prière du soir. Le P. François Francoz. Le P. Lyonnard et l'association du *Cœur agonisant*. *L'Apostolat de la Prière*. Le P. Ramière développe l'idée du P. Gautrelet. Il fonde le *Messager du Sacré-Cœur*, *Bulletin de l'Apostolat de la Prière*. Diffusion extraordinaire. Une grande Institution catholique.

V. — Les *Écoles apostoliques*. Le P. Albéric de Foresta. Les débuts de

l'œuvre au collège Saint-Joseph d'Avignon. Ses rapides développements. La situation en 1914. Quelques chiffres. La restauration de l'Oratoire. L'abbé Pététot et le P. de Ravignan. L'abbé Gratry et le P. Fouillot. Les commencements de la Société des Pères Blancs d'Alger. Mgr Lavigerie confie à la Compagnie de Jésus la formation des premiers missionnaires du Sahara. Le P. François Terrasse demandé par l'archevêque pour Supérieur général de la Société. Les *Frères de Saint-Vincent-de-Paul* et le P. Pittar. Les Jésuites et les Congrégations religieuses de femmes.

I

Des cinq Provinces que la Société de Jésus comptait en France lors de son extinction par le Bref de Clément XIV, quatre se trouvaient rétablies, cinquante ans après que Pie VII l'eut rappelée du tombeau. Elles portaient les mêmes noms et s'étendaient à peu près sur les mêmes territoires que leurs devancières. Grâce à une plus grande facilité de communications, on a pu s'en tenir à ce partage, sans reconstituer l'ancienne Province du Sud-Ouest, dite d'Aquitaine. Nous avons raconté au fur et à mesure la naissance des trois premières. La dernière en date fut celle de la Province de Champagne, détachée de Paris en 1863.

Depuis longtemps cette séparation était en projet. Deux mois avant sa mort, le Père Roothaan écrivait au Père Renault : « Je suis bien aise d'avoir votre avis sur l'opportunité de la division de la Province de Paris, comme cela vient d'avoir lieu pour celle de Lyon. Jusqu'ici cette importante affaire n'est pas encore complètement étudiée. » (8 Mars 1853.) On ne tarda pas pourtant à être fixé, car, avant la fin de l'année, le Père Studer, Provincial de Paris, annonce qu'il a pris ses mesures en vue de la future division, « conformément à ce qui a été décidé à Rome ». (6 Octobre 1853.) Cependant dix années devaient s'écouler encore avant qu'on en vînt à l'exécution. C'est d'abord l'aventure de Saint-Étienne qui oblige à attendre des temps plus calmes. « A raison des circonstances où nous vivons, des dispositions que l'on a envers nous », il faut

renoncer à une opération qui ne saurait passer inaperçue. (10 Février 1854.) En 1856, le Père Studer est invité à dire si, à son avis, la division doit se faire « sans plus tarder ». Sur sa réponse affirmative, on lui annonce que « tout bien pesé, elle sera différée encore ». (7 Mars 1857.) Deux ans passent; la question est remise sur le tapis avec le nouveau Provincial, le Père Michel Fessard. Cette fois elle paraît réglée dans les conseils de Rome; et l'on invite le Provincial à disposer toutes choses pour l'année prochaine. (6 Mars 1859.) C'était donc 1860 qui devait voir enfin la résurrection de la nouvelle Province du Nord. L'état inquiétant de la politique à cette date fut sans doute la cause qui conseilla de l'ajourner une fois de plus. C'est seulement au bout de trois ans que, sur les instances venues de Paris, le Père Beckx se décida à donner le Décret d'érection. Il est daté du 3 décembre 1863 et fut promulgué le 8, en la fête de l'Immaculée-Conception[1].

Le personnel, comptant au total un peu plus de 1.100 religieux, dont 450 prêtres environ, fut réparti d'après le lieu d'origine de chacun, conformément à la règle précédemment adoptée. L'appellation de *Province de Champagne*, maintenue par respect pour le passé, ne répondait pas à son étendue géographique; elle englobait, en effet, seize départements au nord, à l'est et au sud-est de Paris. La Côte-d'Or qui lui était attribuée demeurait temporairement rattachée à Lyon.

Ce partage du territoire ne donna pas pleine satisfaction à la Province naissante. Tout d'abord elle réclama une moitié de la capitale. Lyon avait déjà, vingt ans plus tôt, tenté sans succès la même revendication; étant donnée l'importance de Paris, on comprend que chacune des Provinces françaises désirât en avoir sa part. Mais à cause de cela même, semblable demande ne pouvait être accueillie. Comme on l'écrivait de Rome, si Paris est coupé en deux, pourquoi pas en quatre? Au surplus, on avait

1. *Pièces justificatives*. N° II.

jadis, « sous la pression d'intrigues humaines, essayé à Lisbonne une division de ce genre. On fut bientôt obligé d'y renoncer ».

La Champagne trouvait dans son lot les deux Missions américaines de New-York et du Canada, déjà en voie de prospérité, avec un personnel de 230 religieux, c'est-à-dire les deux cinquièmes de l'effectif total de la Province. De nouveaux progrès leur valurent l'autonomie au bout de quelques années. Un décret signé à Rome le 13 mars 1869 les séparait de la Champagne, qui recevait en échange la Mission du Tché-ly oriental détachée du Kiang-Nan. Les Jésuites de la jeune Province française ne devaient donc pas cesser de tourner vers la Chine leurs ambitions d'apostolat lointain, en attendant qu'on leur assignât un nouveau champ à Ceylan et à Madagascar.

La Champagne eut pour premier Provincial le Père Victor Mertian qui établit sa résidence à Saint-Acheul ; cette vénérable maison devait rester longtemps le chef-lieu de la Province ; il fut plus tard question de le transférer à Nancy, et finalement c'est Reims qui eut la préférence. Le Père Mertian ne put achever les trois années de son mandat. Au mois d'août 1866, il avait passé en Amérique ; il revint au bout de trois mois épuisé de fatigue, et ne fit plus que languir ; il mourut le 23 février 1867. Le Père Pillon, chargé d'abord de l'intérim (août 1866), lui avait été donné pour successeur le 7 décembre de la même année.

II

L'érection de la Province de Champagne parachevait l'organisation administrative de la Compagnie de Jésus en France ; l'événement coïncide avec la fin de la première moitié du siècle dont nous racontons l'histoire. Pendant ces cinquante ans le grain de sénevé est déjà, comme on le voit, devenu un grand arbre ; les dix premières recrues qui entouraient le Père de Clorivière en la fête du saint

fondateur, le 31 juillet 1814, sont remplacées en 1864, par un bataillon qui compte 2.329 religieux. Ce n'est pourtant pas que les épreuves aient manqué à la famille d'Ignace de Loyola; le récit qui précède l'a prouvé surabondamment; elles l'assailliront plus nombreuses encore et plus violentes au cours de la seconde moitié du siècle, ce qui ne l'empêchera pas non plus de prendre de nouveaux accroissements, si bien que l'effectif atteint à la date où nous sommes parvenus se trouvera plus que doublé en l'année du centenaire.

Avant de reprendre le fil de notre Histoire, il nous a semblé bon de ramasser dans un tableau d'ensemble certaines œuvres où s'est dépensée une part de l'activité des Jésuites français au dix-neuvième siècle. Il faudra faire un choix dans la multitude de celles qui se présentent; il est en effet dans notre tempérament national d'entreprendre beaucoup, et quand à l'ardeur naturelle s'ajoute le zèle apostolique, on est exposé chez nous à dépasser les bornes de la prudence. Les Provinces de la Compagnie de Jésus en France donnèrent trop souvent dans cet écueil. Ce fut pour les Supérieurs majeurs l'objet d'un souci constant qui parfois va jusqu'à l'angoisse. Le saint Père Gautrelet, Provincial de Lyon, laissa un jour échapper comme un cri de désespoir : « Nous sommes au-dessous de notre tâche, au-dessous de la légitime attente des populations, parce que nous sommes chargés au delà de nos forces, et qu'il ne nous est pas possible de former nos sujets, comme le demande notre règle et notre vocation. » (28 Mars 1858.) Apparemment un idéal trop parfait était pour quelque chose dans cette note pessimiste.

Signalons d'abord un ministère, de nature heureusement exceptionnelle, auquel les Jésuites durent se prêter sur divers points du pays. On se rappelle les invasions du choléra en 1832, 1835 et 1849. Le terrible visiteur reparut en 1854 ; nous avons dit ses ravages à l'armée d'Orient ; le fléau ne sévit pas avec moins de rigueur dans les villes de France : Paris, Nantes, Montpellier, Toulouse,

Marseille, Bordeaux, d'autres encore furent cruellement éprouvées. « Nous n'avons eu, écrivait de Toulouse le Père Maillard, que trois jours de choléra; mais quelles journées ! La seconde a vu tomber plus de 150 victimes ! C'était comme un de ces coups de vent de mer qui entr'ouvrent les abîmes et y engloutissent les vaisseaux ! » (9 Octobre 1854.) Dans l'espace de six mois l'épidémie causa en France 44.000 décès. Partout où ils avaient une Résidence ou un collège, les Jésuites s'empressèrent de se mettre à la disposition des autorités civiles et religieuses, et plusieurs purent dire comme le Père Maillard : « J'ai vu et je vois bien des personnes qui ne songeaient guère à revenir à Dieu et qui ne durent leur salut et le ciel qu'au choléra. » Inutile d'entrer ici dans plus de détails. Rappelons seulement ce témoignage que nous trouvons dans la correspondance du Père Général avec le Provincial de Lyon : « Le choléra ouvre un vaste champ au zèle des Nôtres. Je vois avec une grande consolation que, partout où le fléau s'est montré, ils se sont généreusement dévoués au service de ceux qui en étaient atteints. » (20 Août 1854.)

On sait quel lourd tribut nos troupes d'Algérie durent payer à maintes reprises au choléra. C'est au cours d'une de ces épidémies plus meurtrières que les batailles, au retour de Zaatcha, en 1849, que le Père Parabère donna la mesure de son dévouement, ce qui lui valut d'être le premier Jésuite décoré de la Légion d'honneur. Dix ans plus tard avait lieu une expédition du même genre à l'autre extrémité de la colonie. Au mois d'octobre 1859, une petite armée forte de 15.000 hommes, sous le commandement du général de Martimprey, franchissait la frontière du Maroc pour châtier des tribus pillardes. Plusieurs de ces régiments avaient fait la guerre d'Italie, et venaient d'Alger par étapes. A peine eut-on dépassé Oran, les souffrances inévitables en un pays désert, jointes aux fatigues antérieures, déterminèrent des maladies de toute sorte. Le manque d'eau surtout se faisait cruellement

sentir ; il n'avait pas plu depuis le mois d'avril. Bientôt on ne put plus se faire illusion, c'était bien le choléra qui décimait les bivouacs. Pendant trois semaines, du 20 octobre au 10 novembre, nos soldats eurent assez à faire de soigner les malades et d'enterrer les morts; les opérations militaires se réduisirent à peu de chose ; arrivés au col d'Aïn-Taforalt nous reçûmes la soumission des tribus et immédiatement ordre fut donné de revenir en arrière. L'armée avait perdu un quart de son effectif, tombé non sous les balles marocaines, mais terrassé par le fléau.

Aucun prêtre n'avait accompagné les colonnes en marche ; peut-être n'avait-on pas jugé indispensable la présence des aumôniers dans ce que l'on regardait au début comme une simple démonstration militaire ; quoi qu'il en soit la faute n'était pas, paraît-il, imputable au commandement. L'absence de tout secours religieux pendant les premiers jours de l'épidémie n'en fut pas moins déplorable : « C'est, disait le colonel de Montalembert, un crime et une honte qu'une armée de 15.000 hommes en soit privée par le fait du Gouvernement de la France, au moment où ces hommes meurent sur une terre barbare. »

Le colonel Arthur de Montalembert était le frère puîné du grand orateur catholique. Il venait de conquérir son grade dans la guerre contre l'Autriche, et c'était sur sa demande que, nommé au 1er régiment de chasseurs d'Afrique, il avait pris part à l'expédition du Maroc. Le 29 octobre, ressentant les premiers symptômes du mal, il rédigea l'ordre du jour suivant :

« Mes braves chasseurs, Nous sommes tous éprouvés par Dieu ; ayez confiance et priez. Il n'abandonnera pas le 1er chasseurs d'Afrique. Mettons toute notre confiance en Lui, et s'il y en a qui succombent, qu'ils n'oublient pas qu'ils remplissent une mission, qu'ils sont des martyrs et qu'ils iront au ciel. Si votre colonel doit être du nombre, n'oubliez pas non plus qu'il priera pour vous.

En attendant, bravons la mort, c'est notre métier, et que le découragement ne nous gagne pas. Dieu fait bien ce qu'il fait et nous sommes ses enfants. »

Cet ordre du jour, dit l'historien du général de Sonis, ne fut pas communiqué aux troupes; on le trouva trop chrétien.

Dans la nuit du 30 au 31 le colonel de Montalembert fut pris de violentes douleurs et il se rendit compte que sa fin approchait. Il s'y prépara en chevalier sans peur et sans reproche. Comme autrefois Bayard se confessant à son écuyer, il voulut faire l'aveu de ses fautes au capitaine de Sonis qui veillait à son chevet. Le capitaine se contenta de faire avec lui des actes de contrition et d'amour de Dieu.

Cependant une dépêche avait été envoyée à Oran pour réclamer des prêtres. L'autorité ecclésiastique s'adressa au collège des Jésuites; le Père Laurent Mermillod, professeur de Rhétorique, désigné par son Supérieur, partit immédiatement. Il avait trois ou quatre cents kilomètres à franchir à cheval pour atteindre les premiers campements; l'état où il trouva nos malheureux régiments offrait à son zèle un objet digne des ambitions apostoliques d'un Vincent de Paul; à lui seul, il dut remplir une tâche qui eût demandé douze ou quinze aumôniers vaillants et actifs. En l'espace de moins de quatre semaines, il donna l'absolution à quelque 2.500 cholériques; pareil chiffre dispenserait d'en dire davantage; toutefois une courte relation qu'il écrivit par obéissance mérite d'être citée: « Dès que je pénétrais dans une tente, dit-il, je voyais les visages se rasséréner et les prunelles éteintes se ranimer. On me remerciait, on me pressait, on me serrait les mains, et bien souvent quand, après avoir rempli mon ministère auprès des uns, je devais courir aux autres, j'avais de la peine à m'arracher à ces étreintes. Soit auprès des soldats, soit auprès des officiers, je n'ai jamais essuyé de refus de la part des catholiques. Les pauvres malades étaient tellement rapprochés les uns

des autres que la confession secrète était impossible, car chacun n'avait guère que l'espace mesuré par son corps. N'importe; beaucoup voulurent s'accuser tout haut devant leurs camarades ; je devais les arrêter et les tranquilliser. » Puis parlant de certains officiers qui, à l'exemple de Sonis, donnaient leurs soins aux corps et aux âmes, « en vraies sœurs de charité », le Père poursuit : « Quand j'arrivais, tout était préparé, les malades avaient été prévenus et disposés ; il n'y avait qu'à entrer en matière sans préambule et sans perdre de temps... Avec des officiers comme ceux-là ma mission était rendue facile, et sans le spectacle des souffrances de nos pauvres troupiers, elle ne m'aurait offert que des consolations [1]. »

Ce que l'aumônier n'a garde de dire, c'est que dans ces heures lugubres, ayant sans cesse, la nuit comme le jour, la mort à ses côtés et des horreurs pires que la mort, lui-même ne perdit jamais le calme de son âme ni l'inaltérable sourire de ses lèvres. Il fut héroïque, et ce qui est mieux, il le fut sans effort, simplement, naturellement, ce qui lui valut de la part d'un grand chef cette appréciation plus flatteuse qu'un long panégyrique : « Voilà un vrai Jésuite. Il n'a pas peur de la mort [2]. »

Le colonel de Montalembert fut du nombre des officiers que le Père Mermillod put assister à leurs derniers moments. De retour à Oran, il écrivait à sa veuve : « C'est le 2 novembre, si je ne me trompe, sur le plateau d'Aïn-Tavoralt que j'ai vu M. le Comte. Il était environ huit heures du soir. Je le trouvai couché dans sa tente, un

1. *L'Univers*, 18 janvier 1860.

2. Moins de dix ans plus tard, le P. Mermillod était maître des novices à Clermont-Ferrand. Celui qui écrit ces lignes était l'un d'eux. Il ne se souvient pas d'avoir entendu, pendant ses deux années de noviciat, de la bouche de cet homme de Dieu si profondément humble, une seule parole sur la campagne du Maroc et sur le rôle qu'il y avait joué. Le P. Mermillod mourut à Aix le 3 novembre 1873, n'ayant pas encore 50 ans. Peu auparavant il avait été question de le nommer Supérieur de la grosse communauté de Lyon. Il demanda grâce en invoquant l'état désespéré de sa santé.

chapelet avec un crucifix à la main et un scapulaire au cou : — Mon Père, me dit-il, je vous demande pardon de vous faire venir de si loin et si tard ; mais je désire vivement me confesser. — Il avait, comme il me le dit, communié à son retour d'Italie ; mais il voulait se réconcilier pour être ensuite tranquille. La confession faite, il me serra la main : — « Maintenant, dit-il, que Dieu fasse de moi selon sa volonté ! Je me soumets à tout. — Il paraissait assuré de mourir avant peu de jours... » De fait, il vécut encore jusqu'au matin du 11 novembre. Ramené d'abord à Isly avec les troupes en retraite, il y reçut les adieux des officiers aux échos d'une fête organisée pour remonter le moral des soldats. En prenant congé de son ami de Sonis, il le remercia encore chaleureusement de lui avoir procuré la visite du Père Mermillod : « Merci, mille fois merci, mon cher capitaine, répétait-il, et dites bien à tout le régiment que je mourrai content parce que j'ai rempli mon devoir de chrétien. Il n'y a que cela qui reste. » Transporté ensuite à l'ambulance de Lalla-Maghnia, le colonel ne put y être reçu faute de place ; il fallut l'installer dans une misérable chambre de cabaret. « Dans la nuit du 10 au 11, écrit Mgr Baunard, le colonel appela à plusieurs reprises sa femme et ses enfants ; puis il pleura. Il se raffermit en baisant le crucifix et en faisant sur lui-même le signe de la croix. — J'espère, répétait-il, que Dieu me pardonnera. — Il s'assoupit ensuite. Le Père Mermillod qui se présenta alors n'osa interrompre son repos ; c'était le repos suprême. Vers trois heures du matin le colonel Arthur de Montalembert s'éteignit doucement [1]. »

On trouvera peut-être que nous nous sommes étendus plus que de juste sur cet épisode ; cependant nous allons le prolonger encore; le prestige du nom de Montalembert sera notre excuse ; aussi bien il entre ici à un titre nouveau dans l'Histoire de la Compagnie de Jésus.

1. *Le général de Sonis*, par Mgr Baunard.

L'admirable soldat, qui venait de succomber à quarante-cinq ans sur la terre d'Afrique, laissait cinq enfants, et dans son testament on lisait ces paroles où se révèle le paladin des temps modernes : « Je conjure mes fils de ne jamais oublier Dieu ni les charges et les devoirs d'un homme d'honneur... En ce siècle où les plus grands noms s'éteignent dans l'oisiveté, je veux que mes fils prennent tous une carrière et au besoin un métier. » Ces fils — ils étaient trois — furent placés au collège des Jésuites de Vaugirard. L'aîné André ne donna pas au cours de son éducation de très belles espérances. Son oncle regrettait de ne pas découvrir en lui l'énergie de volonté et les généreuses ardeurs qu'il avait eues lui-même dans sa jeunesse. Un dur combat se livrait pourtant dans cette âme entre la nature et la grâce. L'adolescent se sentait appelé de Dieu, et cet appel excitait en lui de violentes répugnances. Dans une prière écrite de sa main le 8 décembre 1863, il demandait à la Sainte Vierge, avec une sorte de résignation désespérée, de lui obtenir « le courage d'entrer et de mourir, fût-ce martyr, dans la Compagnie de Jésus », si telle est la volonté de Dieu. Ses études achevées et après un an passé dans le monde, André céda enfin à la voix intérieure. Le 13 janvier 1866, il écrivait à son oncle : « La retraite que j'ai achevée hier ne me laisse plus aucun doute sur ma vocation ; je suis résolu à la suivre. Après avoir réfléchi longtemps et beaucoup prié, j'ai fait mon sacrifice. Je vous avoue qu'il m'en a beaucoup coûté. Cette vocation, dont j'ai si longtemps chassé l'idée loin de moi, me répugne autant que possible ; mais... je laisse de côté mes goûts et mes répugnances et je me rends à Dieu... »

Montalembert répondit à cette ouverture par une lettre qu'on aimerait à citer tout au long ; l'accent chrétien y résonne autant que dans ses discours les plus retentissants. La décision de son neveu l'a étonné, car il ne le croyait pas capable « d'un sacrifice si difficile et si généreux ». — « J'en suis pénétré d'admiration, dit-il, et je

reconnais dans cette victoire remportée sur votre nature un des plus beaux et des plus signalés triomphes de la grâce divine. » Cette vocation est aussi à ses yeux « une grande gloire et une grande bénédiction accordée à notre famille ». Au reste, poursuit-il, « je crois tout à fait que vous continuerez à m'aimer avec une filiale tendresse. L'exemple de ma fille m'a prouvé que la vie religieuse, bien loin d'éteindre ou d'anéantir les affections domestiques, pouvait leur ajouter une force et une intensité dont les cœurs distraits ou absorbés par le monde sont à jamais incapables. » Enfin le jeune homme ayant demandé à son oncle sa bénédiction, le grand orateur la lui envoie, déclare-t-il, « avec un cœur contrit et humilié par la leçon que vous lui donnez en suivant avec un si viril courage l'appel de Dieu. Je vous la donne surtout au nom de votre pauvre père qui eût été heureux et fier, comme je le suis moi-même, du parti que vous avez pris. »

La vocation d'André de Montalembert ne présentait pas trace d'enthousiasme juvénile ; il n'avait été séduit par aucun mirage ; il n'eut à subir aucune déception. Il trouva dans la vie religieuse ce qu'il y était venu chercher : Jésus-Christ avec sa croix. « Saint Ignace m'apprend, écrivait-il, que tout le miel du monde n'est pas si doux que le fiel du Sauveur Jésus. » Ce qui n'empêche pas que le fiel paraisse amer à la nature. Avec ses délicatesses aristocratiques et une fierté quelque peu ombrageuse, André eut à souffrir de la vie commune ; pendant quatre ans il poursuivit sans défaillance contre lui-même une lutte souvent douloureuse. Un fait montrera quelle trempe sa volonté avait prise et quelles ascensions s'accomplissaient dans son âme. Les novices de la Compagnie de Jésus doivent faire une retraite de trente jours ; de toutes les épreuves que la règle leur impose, c'est sans doute celle qui coûte le plus à des jeunes gens. Après avoir compris par un premier essai la puissance de cette discipline pour la formation de l'homme intérieur, André de Montalembert demanda et obtint comme une faveur de s'y soumettre

une seconde fois. Le motif qu'il alléguait, c'est qu'il en éprouvait un désir très tenace et très contraire aux goûts de la nature. Cette générosité à se vaincre, si conforme à l'esprit de saint Ignace, devait en peu de temps le mener très haut. Atteint d'une maladie de poitrine qu'aucun soin ne put conjurer, André de Montalembert vit venir la mort non pas seulement avec sérénité, mais avec allégresse. Quand le Père Olivaint vint lui annoncer que sa fin était proche : « Jamais, répondit-il, on ne m'a fait tant de plaisir. Mourir ! Mais je n'ai vécu que pour cela. Quel bonheur ! Je vais aller voir Dieu ! » C'est dans ces sentiments qu'il mourut au collège de Vaugirard, le 12 juillet 1870, suivant, à quatre mois de distance, le grand orateur qui a illustré le nom de Montalembert.

Cette parenthèse fermée, nous revenons en Algérie où le choléra a éclaté une fois encore, avec une soudaineté terrifiante. C'est en 1868, à Biskra. Le curé a rempli son ministère auprès des malades avec un dévouement au-dessus de tout éloge. Frappé à son tour, il télégraphie à Constantine, demandant un prêtre pour l'assister. Le vicaire-général fait appeler le Père Burget, Supérieur des Jésuites : — *Hominem non habeo*, lui dit-il comme le paralytique de Bethsaïde. — *Ecce ego, mitte me*, répond le Père, qui part incontinent, arrive à temps pour administrer le curé, se prodigue pendant deux jours auprès des cholériques et, atteint lui aussi, fait passer ce télégramme à son collègue, le Père Antonin Queuille : « Venez, je me sens mourir. » Le Père Queuille accourut en hâte, mais quand il arriva, son Supérieur était mort. Il resta aussi longtemps que l'épidémie fit des victimes, et à son retour à Constantine il reçut des mains du commandant militaire la croix d'honneur que lui envoyait le maréchal de Mac-Mahon, gouverneur de la Colonie.

III

Le Jésuite n'est pas un moine voué exclusivement à la contemplation et à la louange divine; en même temps qu'il travaille à se sanctifier lui-même, il doit s'employer de toutes ses forces au bien spirituel du prochain[1]. On a vu déjà comment il remplit d'ordinaire cette partie de sa vocation : C'est la prédication sous toutes ses formes, stations, Missions, jubilés, retraites. Laissant ici de côté le ministère de l'éducation, nous signalerons ce qu'on pourrait appeler les œuvres domestiques, c'est-à-dire celles que les religieux de la Compagnie organisent en règle générale sous leur toit. Des correspondances de famille permettront au lecteur de jeter un regard sur l'intérieur de quelques-unes de ces maisons.

Voici, par exemple, une lettre écrite par le Père Hus, Supérieur de la Résidence de Nantes, au mois de septembre 1850 : « Nous travaillons beaucoup en ville, surtout au confessionnal, où assez souvent plusieurs d'entre nous passent les journées entières. L'un des Nôtres, le Père Laurent, a établi et dirige depuis plusieurs années trois congrégations, pour les servantes, pour les ouvrières et pour les petites marchandes. Chacune d'elles compte plus de trois cents membres. Le même Père fait dans une paroisse de la ville un catéchisme de persévérance qui réunit environ deux cents jeunes personnes. Le Père Labonde s'occupe spécialement des jeunes ouvriers ; il les confesse le soir et souvent une partie de la nuit dans une chapelle que l'évêché a mise à sa disposition... Bon nombre de *Nicodèmes*[2] qui savent le trouver là pendant la nuit, y viennent et s'y confessent. Le Père Bazire a commencé depuis quelque temps une œuvre pour les vieux marins,

1. *Finis hujus Societatis est... impense in salutem et perfectionem proximorum incumbere.*

2. Allusion au récit évangélique de S. Jean. (Ch. III.) Nicodème, personnage considérable parmi les Juifs, vint trouver Jésus *la nuit*, de peur de se compromettre.

qui sera bien utile, s'il plaît à Dieu de la bénir. Ce sont des gens grossiers, coutumiers des vices les plus dégradants, abandonnés de tout le monde sous le rapport religieux. Plusieurs n'ont jamais communié, ou tout au plus une fois dans leur petite jeunesse, et ils ne savent plus rien de la religion. Une quarantaine se sont confessés déjà, et il y a espoir d'en ramener bien d'autres. Le Père Reulos a créé l'œuvre des bons livres ; elle va à merveille ; cent cinquante dames des meilleures familles en sont chargées ; elles remplissent leurs fonctions avec un zèle admirable. Quatre bibliothèques sont déjà établies sur quatre points de la ville... »

Vers la même époque déjà lointaine, le Supérieur de la Résidence de Grenoble signale la présence dans la communauté du jeune Père Sambin, « excellent ouvrier plein d'ardeur, qui n'a besoin que d'être retenu ; c'est lui qui dirige le Cercle des jeunes gens, la congrégation des ouvriers et celle des militaires... » (14 Octobre 1853.) « Nous n'avons pas pu réussir encore à réunir les étudiants en droit ; il nous faudrait des moyens d'action que nous n'avons pas. » Ce vœu devait être amplement réalisé par la suite. Le même Père Sambin, qui devait passer à Grenoble sa vie religieuse tout entière, y créa vingt ans plus tard l'Association des jurisconsultes chrétiens et la *Revue des Institutions et du Droit*, œuvre considérable et d'importance exceptionnelle, sur laquelle nous aurons à revenir. Partout où la chose fut possible, les Jésuites des Résidences entreprirent comme à Grenoble l'apostolat auprès des soldats de la garnison ; il en faut dire autant des œuvres de jeunesse, vers lesquelles ils semblent incliner de préférence. Parmi les autres on peut constater, à la simple inspection des catalogues, que les plus nombreuses de beaucoup s'adressent aux personnes de condition modeste et populaire, servantes, apprenties, ouvriers et ouvrières.

Au milieu de ces associations différentes de caractère et d'appellations, il en est deux que l'on rencontre à peu

près invariablement dans toutes les maisons petites ou grandes, celle des *Mères chrétiennes* et celle de la *Bonne mort*. La Résidence de Lille à ses débuts, par exemple, est à peine installée dans un immeuble à elle, on y trouve l'œuvre des soldats, la retraite mensuelle des prêtres et la confrérie des mères de famille. (Avril 1850.) Peu après vint s'y ajouter le patronage des jeunes ouvriers. La confrérie de la *Bonne mort* est une des institutions que l'Ordre de saint Ignace emploie le plus volontiers pour grouper les fidèles de toutes catégories et les affermir dans la voie du salut par une dévotion simple et à la portée de tout le monde. Elle fut établie, il y a près de trois siècles, dans l'église du *Gesù* par le Père Vincent Caraffa, Général de la Compagnie, hautement approuvée et encouragée par plusieurs papes, et spécialement par Benoît XIII qui lui donna sa forme définitive. Son vrai titre est *Jésus-Christ mourant sur la Croix et la Bienheureuse Vierge Marie participant à ses douleurs*. Sur ses registres figurent les personnages les plus illustres confondus avec les plus humbles, proclamant ainsi la véritable égalité des hommes devant la mort. Aucune institution de ce genre ne répond mieux aux besoins communs de la piété chrétienne et ne réunit plus aisément sous un même drapeau toutes les classes de la société. En 1875 elle comptait sur les seuls catalogues de la Résidence de Paris, 100.000 noms, et 115.000 en 1879. Ceux qui ne connaissent que les Jésuites de la fable frémiront sans doute devant ces chiffres, quand ils apprendront surtout que le directeur général de la *Bonne mort*, ou si l'on veut le généralissime de cette armée, n'est autre que le Général même de la Compagnie de Jésus. Pour les rassurer, nous les renverrons aux règlement et statuts de l'œuvre, autrement dits le *Manuel de l'Association de la Bonne mort*[1].

1. Par le P. Alexis Lefebvre. S.J. Paris, Putois-Cretté, 1864. Le titre complet est : *La Science de bien mourir. Manuel de l'Association de la Bonne mort*... Septième édition, 1870. PP. XII-484. L'ouvrage se complète par *La Science de bien vivre*. IIe Partie. — *Annales de l'Association*

Nous ne passerons pas en revue certaines congrégations qui se présentent également dans la plupart des Résidences ; ce serait nous engager dans des redites ; nous mentionnerons toutefois ici ou là quelques créations intéressantes par leur originalité ou par le développement qu'elles ont pris.

L'adoration nocturne du Saint-Sacrement pour des laïques, hommes du monde, est une institution née en France, d'une grande pensée de foi, à un moment de crise nationale. Mgr Baunard en raconte ainsi l'origine : « Le 22 novembre 1848, un groupe de chrétiens, réunis par l'abbé de la Bouillerie dans la chambrette d'un jeune artiste israélite récemment converti, Hermann Cohen (rue de l'Université 102), décident que par eux est fondée en ce jour une association ayant pour but l'exposition et l'adoration nocturne du Très Saint Sacrement [1]. » En 1852 l'œuvre fonctionnait dans quarante-quatre sanctuaires. On ne s'en est pas tenu là assurément. C'est un spectacle émouvant que celui de ces chrétiens de toute condition se donnant rendez-vous pour une veillée de prières au pied du tabernable eucharistique, dans le silence et le recueillement de la nuit. Les membres actifs de l'Association sont convoqués d'ordinaire une fois par mois, par sections plus ou moins nombreuses. Ils tirent au sort ou se répartissent à l'amiable les heures d'adoration, et entre temps prennent ensemble leur repos dans une salle commune sur des lits de camp. L'œuvre a été établie et s'est maintenue avec des succès divers dans plusieurs maisons de la Compagnie de Jésus. Aix est celle où elle a fait preuve de plus de persévérance. A la veille des expulsions de 1880, elle ne comptait pas moins de 95 membres, magistrats, étudiants, officiers, artisans, etc. A Poitiers la fidélité ne

de la Bonne mort, 1860-1864, par le R. P. Alexis Lefebvre, S. J. Putois-Cretté. Pour les années suivantes 1865-1870, 4 volumes de plus de 300 pp.

1. *Vie de Philippe Vrau*, 8°. Paris, Poussielgue. P. 71.

fut pas moindre, à en juger par ce passage de la correspondance du Père Chambellan, 31 juillet 1872 : « Le Président, M. le comte de Bizemont, me disait dernièrement qu'ils en étaient à leur *222e séance de nuit.* » A Brest, ce sont les marins qui se sont engagés à venir *faire leur quart* devant le Saint Sacrement, et leur nombre est tel qu'il a fallu leur attribuer deux nuits par mois[1]. A Clermont l'*Association catholique*, déjà ancienne, organise l'adoration de nuit, « afin de puiser à la source même une vie chrétienne plus intense dont elle sent le besoin dans des temps difficiles[2] ». A Lille, à Belfort, à Troyes et ailleurs encore sans doute, le même besoin inspire la même résolution.

Par un conseil de la Providence dont les motifs n'échappent pas à la sagacité des théologiens, le culte de saint Joseph n'est entré qu'assez tard dans la Liturgie de l'Église. Le chef de la famille sainte restait dans une obscurité qui ne se laissait pénétrer que par un petit nombre d'âmes contemplatives. Depuis, la piété catholique l'a bien dédommagé d'un oubli apparent. La Compagnie de Jésus se félicite d'avoir contribué pour une grande part à cette réparation d'honneur. Dès le temps de saint Ignace, c'est un Jésuite, le Père Pierre Moralès qui le premier, croyons-nous, expose dans un ouvrage doctrinal les fondements théologiques de la dévotion envers le père nourricier du Sauveur[3]. Dans l'âge suivant, le Père Patrignani en Italie,

1. *Litt. ann. Prov. Franc.* 1866-67. P. 36.

2. *Litt. ann. Prov. Lugd.* 1875-76. P. 19.

3. *In caput I Matthaei : De Christo Domino, sanctissima Virgine Deipara Maria, veroque ejus dulcissimo et virginali sponso Josepho, Libri quinque, Doctore Pedro Morales Valdeperensi apud Calatravam, S. J. Presbytero authore.* Lugduni, Sumptibus Horatii Cardon MDCXIV. Fol. col. 1000.

L'ouvrage a été réédité, en 1869, par Vivès. 4°, 2 vol. PP. 484 et 340. Le même éditeur a donné encore *La Sainte Famille : Jésus-Christ Notre-Seigneur, la Très Sainte Vierge Marie Mère de Dieu et son Très doux et virginal époux saint Joseph*, par le P. Pierre Morales, de la Compagnie de Jésus. Traduit en français par l'abbé Bénac, premier aumônier du collège Chaptal. Paris. Vivès. 1878. 8°. 3 vol.

le Père Binet en France, pour ne citer que les classiques du genre, mettent à la portée du public la science de leur confrère et attirent à saint Joseph les hommages du peuple chrétien. Sans nous étendre davantage sur le passé, constatons seulement que sur ce terrain encore les Jésuites français du dix-neuxième siècle ont recueilli avec un soin jaloux l'héritage de leurs devanciers. On ne peut songer à énumérer les manifestations de leur zèle pour la gloire de saint Joseph. Un des ouvriers de la première heure, le Père Robert Debrosse consacra les quinze dernières années de sa longue carrière à populariser auprès des habitants de Laval la dévotion au grand patriarche; il bâtit en son honneur, à une lieue de la ville, un sanctuaire qui ne tarde pas à attirer la foule des pèlerins, où lui-même âgé de quatre-vingts ans se rend à pied pour dire la messe et où il reposera après sa mort. L'excellent livre du Père Binet est réédité par le Père Jennesseaux, mais en outre une bonne douzaine d'œuvres plus ou moins considérables sur le même sujet sont publiées par des Pères qui s'appellent Lefebvre, Loriquet, Bouix, Nampon, de Boylesve, de Chazournes, Carayon, Couplet, Louis, etc.

Dans toutes les maisons saint Joseph est le pourvoyeur à qui on a recours dans les moments de gêne, le protecteur que l'on invoque aux jours de crise. Nous avons raconté dans un volume précédent le « vœu de Brugelette » en 1848[1]. Le collège de Poitiers, héritier et successeur de Brugelette, fut pour cette raison placé sous le patronage de saint Joseph. Il ne fut ni le premier ni le dernier à s'appeler de ce nom; Saint-Joseph d'Avignon s'était ouvert avant la fin de 1849, devançant la loi de liberté; il y eut ensuite Saint-Joseph de Tivoli, Saint-Joseph de Lyon, Saint-Joseph de Lille, Saint-Joseph de Reims, l'Université Saint-Joseph de Beyrouth, d'autres encore. Quant aux associations ou œuvres extérieures destinées à promouvoir le culte de saint Joseph, il faut choisir dans le nombre. A

1. Cf. Tome III. P. 121 et p. 593.

Laon, il avait conquis une place à part dans les habitudes de piété des habitants de la ville et de la région. Le sanctuaire de saint Joseph était devenu un centre de prières, de charité et d'apostolat. Lorsqu'en 1876 le Génie militaire eut décidé l'expropriation de la maison du Troisième An, il y eut grand émoi dans la population à la pensée de voir disparaître ce foyer de bénédictions. Le calme revint quand on sut qu'il serait seulement déplacé et qu'on le retrouverait dans l'église de Saint-Martin toute voisine, où allait être transportée la statue vénérée avec les *ex-voto* et surtout le registre renfermant les noms des 18.000 associés de la confrérie.

Inutile de dire que la dévotion à saint Joseph florissait dans les associations de la Bonne mort qui unanimement le reconnaissent pour leur patron. Nous ne pouvons toutefois omettre le geste des associés de Grenoble en 1870. Toute la chrétienté avait alors les yeux fixés sur Rome où le Concile était près de s'ouvrir. Il leur parut que c'était le moment d'appeler sur l'Église la protection de celui que Dieu avait chargé de veiller sur l'enfance du Sauveur. Une supplique fut rédigée, exprimant le vœu que saint Joseph fût proclamé patron de l'Église universelle, et ils la firent remettre au Pape, suivie de plusieurs milliers de signatures, dans un volume magnifiquement relié. Ce modeste plébiscite ne fut assurément pas isolé, et l'on sait comment, l'année suivante, il reçut satisfaction par un acte solennel de la puissance pontificale.

Au dix-neuvième siècle, aussi bien que dans le passé, plusieurs Jésuites français se sont distingués par leur zèle à promouvoir le culte de saint Joseph. Entre tous il faut signaler l'un des plus humbles; il s'appellait Nicolas Lamoureux; il trouva, paraît-il, ce nom mal sonnant pour un religieux; le fait est qu'à Angers où il vécut près de quarante ans, on ne connut jamais que le Père Louis; ses nombreuses publications ne portent pas d'autre nom d'auteur.

Le Père Louis fut le véritable fondateur de l'archiconfrérie

de Saint-Joseph du Chêne, érigée par Bref pontifical du 6 septembre 1861 dans l'église du noviciat de la Compagnie de Jésus à Angers; il en eut l'initiative, et il employa sa vie à l'organiser et à la développer, avec une inlassable constance, recueillant, comme il arrive en pareilles entreprises, ample moisson de consolations, mais aussi de travail, de contradictions et de tracas. Dans une lettre du 26 avril 1857 au Père de Villefort, il raconte les débuts de l'œuvre; le détail ne manque pas de pittoresque. Au diocèse d'Angers, dit-il, au centre de la Vendée militaire, dans la paroisse de Villedieu-la-Blouère, se trouve un chêne, probablement le plus gros qui existe. Il a dix-huit mètres de tour; une sorte de caverne ouverte dans ses flancs peut donner place à quarante-cinq personnes. Ce tronc vénérable porte encore des branches qui se couvrent de feuillage et donnent des glands. C'est un objet de curiosité pour toute la région et même pour beaucoup d'étrangers venus de loin. J'ai eu le bonheur de consacrer ce chêne à saint Joseph. Un autel de granit surmonté d'une statue de grandeur naturelle, a été installé dans la cavité intérieure. Tout cela avec l'assentiment de l'évêque et du clergé. Le jour de l'inauguration des milliers de personnes étaient sur pied, et depuis lors le pèlerinage attire les Vendéens de huit et dix lieues à la ronde. » Le Père Louis termine en annonçant qu'il envoie une représentation bien imparfaite de l'arbre phénoménal, mais qu'une autre beaucoup plus soignée viendra bientôt. Il y a en effet aux Archives romaines une gravure lithographique d'assez grand format du chêne de Villedieu, tel qu'il était il y a soixante ans; une large ouverture en forme d'ogive, d'environ cinq mètres de hauteur, laisse apercevoir dans la cavité l'autel et la statue du saint.

C'est en 1856 que l'œuvre avait pris naissance; le 11 mai, fête de la Pentecôte, le Père Louis, l'abbé Pelletier, curé de Villedieu, des membres de la famille Macé, propriétaire du chêne, et quelques autres laïques, en tout

une douzaine de personnes, prenaient l'engagement de travailler selon leur pouvoir à étendre la dévotion à Saint-Joseph du Chêne, et tout d'abord à construire une chapelle qui lui serait dédiée. Le 24 août suivant, le curé de Beaupréau, entouré de plus de trente prêtres, procédait à la bénédiction solennelle de l'arbre, au nom de l'évêque d'Angers, Mgr Angebault. Moins d'un an après, le Pape accordait un bref d'approbation à la demande de l'abbé Lobo, vicaire-général de Cuba, qui se rendait au noviciat de la Compagnie et qui devint par la suite Provincial de Tolède. Dès lors pour la plus grande gloire de saint Joseph le Père Louis ne connut plus de repos. Enrôler des associés, recueillir des aumônes, puis composer des livres, des opuscules et des cantiques, c'était de quoi absorber l'activité de plusieurs ouvriers laborieux; il dut y suffire à lui seul. La construction de la chapelle demanda de grosses sommes, fournies surtout par l'obole des pauvres; l'œuvre érigée en archiconfrérie embrassa bientôt le monde entier; les évêques s'y firent inscrire par centaines, les prêtres par milliers; les paroisses et les communautés s'affilièrent en foule. L'humble fondateur avait sujet de se réjouir de ces succès, d'autant plus que les tribulations ne lui manquaient pas. Jaloux de s'effacer devant l'autorité du curé de Villedieu, il s'en remettait à sa décision dans une multitude d'affaires importantes; ce désintéressement eut pour lui des suites fâcheuses; la question financière, en particulier, confiée à des mains inhabiles, lui valut d'amers déboires. Fidèle enfant de saint Ignace, il caressa longtemps le projet d'établir à l'ombre du sanctuaire de saint Joseph une maison pour les retraites fermées. Mgr Freppel l'y encourageait de toutes ses forces. Devant certaines oppositions, sur lesquelles mieux vaut ne pas insister, il dut y renoncer. Malgré tout, le pèlerinage de Saint-Joseph du Chêne avec son archiconfrérie reste comme un éloquent témoignage de la piété de la Compagnie de Jésus envers le saint patriarche. L'humble religieux à qui elle en est redevable mourut

pieusement à Angers le 9 septembre 1890, laissant le nom du Père Louis enveloppé d'une auréole de vénération.

***

A côté des œuvres ouvertes sans distinction à la généralité des fidèles, il en est d'autres qui s'adressent seulement à des catégories plus ou moins nombreuses, mais nettement délimitées. Celles-là s'inspirent du double fait qui donne naissance aux Syndicats professionnels, besoin d'union qui produit la force, communauté d'intérêts qui rapproche les volontés. Qui se ressemble s'assemble, dit le proverbe. Ce fut là, nous l'avons remarqué, le point de départ des Congrégations de la Sainte Vierge, cet instrument d'apostolat si cher à la Compagnie de Jésus. Les groupements fondés sur cette idée, qui lui ont dû leur existence au cours du siècle, se présentent avec une variété infinie ; on ne saurait faire à chacun sa place dans une Histoire générale. Détachons-en du moins quelques spécimens qui appartiennent à la période terminée en 1880. Si nous choisissons des œuvres parisiennes, c'est qu'elles ont à Paris plus de portée et de rayonnement qu'ailleurs, mais on peut être sûr qu'elles ont toutes leurs répliques en province.

En terminant la série de ses conférences à Notre-Dame, le Père Félix avait convié les pères de famille à se réunir au *Jésus* de la rue de Sèvres. Plus de trois cents répondirent à son appel, et bientôt l'oratoire domestique se trouvant insuffisant, leurs assemblées durent être tenues à l'église. Elles avaient lieu une fois par mois ; elles s'ouvraient par une prière touchante : « Père éternel, auteur de toute vie et de qui descend toute paternité, donnez-nous d'être dignes du nom de pères dont vous nous avez honorés. Faites que nous soyons de vraies images de votre paternité céleste et que nous formions nos enfants à la ressemblance de votre divin fils... » Le Père

Félix ayant été rappelé dans la Province de Champagne dont il était membre, il fut remplacé par le Père Matignon qui pendant douze ans sut captiver par sa parole, autant que par l'aménité de son caractère, un auditoire plutôt difficile. Ses conférences ont été publiées en neuf volumes, formant deux séries, *La Paternité chrétienne* et *Les Familles bibliques*[1].

Après les pères de famille, voici les *Jeunes gens*. Le 19 mai 1878, cette association célébrait le vingt-cinquième anniversaire de sa fondation. C'est dire qu'elle détenait peut-être parmi ses pareilles le record de l'ancienneté. Un de ses premiers présidents faisait à cette occasion un résumé de son histoire, où l'on voit qu'elle a de beaux états de service. En 1852, neuf jeunes hommes, anciens élèves de Brugelette, se trouvant réunis à Vaugirard, avaient eu l'idée de former une congrégation et avaient demandé au Père Gagarin d'en être le directeur. La première réunion eut lieu dans la chapelle du collège, le 5 décembre ; la congrégation prenait le titre de Marie secours des chrétiens, *Auxilium christianorum*. L'année suivante elle se transporta à la rue des Postes; en 1867, le Père Olivaint l'appelait définitivement à la rue de Sèvres; elle resta sous la conduite du saint religieux jusqu'au jour où les hommes de la Commune l'arrachèrent de sa cellule. Nul ne savait mieux que le Père Olivaint quel langage il convient de parler à la jeunesse exposée à toutes les influences de la vie de Paris. Tels qui l'ont entendu en gardent encore le souvenir après cinquante ans passés. Un fragment de ces allocutions ne sera pas déplacé ici; il est assez caractéristique du genre, et d'ailleurs c'est une relique comme une autre d'un martyr qui sera un jour sur les autels. Le Père Olivaint s'en prend à cette formule qui sert d'excuse aux curiosités les plus dangereuses : « Il faut tout connaître. »

1. *La Paternité chrétienne*, 4 vol. *Les Familles bibliques*, 5 vol. Paris. Palmé.

« Et pourquoi donc? demande-t-il. — De peur de passer pour des niais ! — Ah ! mes chers amis, nous ne sommes guère dans le siècle des niais sous ce rapport. Il en est peu, même au seuil du collège, qui aient droit, en ce sens, à un brevet de niaiserie. Si vous ne voulez pas passer pour des niais aux yeux du monde, aux yeux des hommes perdus, il vous faut aller jusqu'au bout, et non seulement connaître le mal, mais le faire. Vous serez pour eux des niais tant que vous serez encore modestes, tant que vous saurez rougir, tant que vous n'aurez pas fait le dernier pas, tant que vous ne leur aurez pas donné le droit de dire : Le voilà tel que nous, *sicut unus ex nobis !...* Jeune homme, votre âme n'est pas une âme vile pour que vous fassiez sur elle l'expérience du mal, *experimentum in anima vili.* Votre âme, elle vaut ce qu'elle a coûté, le sang d'un Dieu... »

La congrégation des *Jeunes gens* du *Jésus* de Paris a une histoire dont elle peut être fière. Elle se recrutait naturellement en majorité parmi les anciens élèves des Jésuites, et elle fournissait elle-même des recrues aux états-majors de toutes les grandes œuvres catholiques. Sans pousser plus avant, il suffira pour donner une idée de son rôle dans la société chrétienne de notre temps de citer les noms de ses premiers préfets ; les voici dans l'ordre où ils se présentent sur la liste : Charles de Maistre (qu'on appelait le petit-fils de son grand-père), Lauras, Michel Cornudet, Roger de Beaufort, Édouard Lefebure, de la Villeboisnet, Berlier de Vauplane, de Lamarzelle, etc.

A la même époque on trouve à la maison de la rue des Postes deux œuvres ouvrières intéressantes, celle des *Maçons* et celle des *Ramoneurs.* La corporation parisienne du « bâtiment » se compose presque exclusivement d'une colonie de Limousins qui, la saison achevée, retournent au pays pour revenir dans la capitale l'année suivante. Malheureusement ils en rapportaient dans leurs familles avec l'argent gagné, des habitudes d'indifférence religieuse. Un évêque de Limoges, Mgr Fruchaud, alarmé de cet

état de choses, chercha le moyen d'y porter remède. Il fallait organiser pour eux à Paris un centre de réunion qui leur faciliterait l'accomplissement du devoir chrétien et leur procurerait à divers points de vue aide et assistance. L'évêque de Limoges et ses deux collègues de Poitiers et de Bayeux recommandèrent l'entreprise à leurs diocésains dans des lettres pastorales ; l'archevêque de Paris accepta de la patronner comme président d'honneur ; le prince Lucien Bonaparte fut un des premiers à souscrire largement, mais toutefois en gardant l'*incognito ;* enfin on demanda aux Jésuites leur concours qu'ils donnèrent avec empressement et non sans consolation. L'œuvre des Maçons eut en effet un essor sinon brillant, du moins solide et durable. En 1872, elle comptait 275 membres actifs et avait, outre le service religieux régulier, un ensemble d'institutions utiles, cercle, conférences, caisse de secours, etc.

L'œuvre des Ramoneurs avait été fondée à Paris au dix-huitième siècle ; son dernier directeur et le plus illustre, l'abbé de Fénelon, avait péri sur l'échafaud pendant la Terreur. Le souvenir de « l'apôtre des Savoyards » restait vivant dans le peuple des faubourgs. Un frère des Écoles chrétiennes de la paroisse de Saint-Étienne du Mont essaya de rassembler quelques représentants de la petite tribu noire, ramoneurs et apprentis fumistes ; cet obscur bienfaiteur des humbles n'est connu que de Dieu seul, mais deux hommes dont les noms sont inscrits dans les fastes de la charité le secondèrent tout d'abord dans son initiative, l'abbé de Bories, curé de la paroisse, et M. Keller. Vers 1860, l'œuvre passa aux Jésuites de la rue des Postes ; désormais l'un deux lui appartiendra ; le patronage et les aumônes des élèves du collège lui seront assurés. Dès la première année on enregistre douze premières communions et une cinquantaine de Pâques. Avec le temps on y organisa divers modes d'assistance temporelle et spirituelle, y compris une congrégation pour les plus fervents.

Nous trouvons l'œuvre des Ramoneurs dans plusieurs autres maisons de la Compagnie de Jésus, spécialement celles des grandes villes, Lyon, Marseille, Toulouse, etc... D'ordinaire ce sont les enfants qu'on s'efforce d'atteindre. Ces pauvres petits, descendus des montagnes de la Savoie ou du Plateau central, ne sont pas moins intéressants que d'autres; ils ont souvent au contraire une fraîcheur d'âme qu'on ne rencontre pas toujours dans les villes chez ceux de leur âge; mais la disgrâce professionnelle, s'il est permis de s'exprimer ainsi, ne les recommande pas à la sympathie des délicats. En attendant qu'ils aient nettoyé la suie de leur visage et de leurs mains, on les délaisse et ils grandissent ainsi dans une misère morale que ne connaissent pas les plus déshérités. Mais cette détresse même est un attrait pour ceux qui savent découvrir l'image divine sous les dehors les plus rebutants. Le noviciat d'Angers eut à sa tête de 1849 à 1860 un de ces hommes au regard vraiment surnaturel. Le Père Léon Gautier mourut jeune encore, laissant après lui le parfum d'une sainteté peu ordinaire. Attentif à saisir toutes les occasions d'attiser dans l'âme de ses novices la flamme de l'apostolat, il s'empressa de leur confier l'évangélisation des petits ramoneurs. Ils s'en allaient trouver les parents et les patrons, offrant de donner gratuitement aux enfants qu'on voudrait bien leur envoyer des leçons de lecture, de calcul, d'écriture, de catéchisme, etc. La proposition était presque toujours bien accueillie, et les écoliers affluaient à la petite classe noire. Il y avait au noviciat une salle dite des ramoneurs, « et tous les jours, pendant plus d'une heure, les novices désignés pour la bonne œuvre y allaient exercer leur zèle, et on peut ajouter, leur patience. Quelques-uns de ces pauvres enfants étaient incapables de faire le signe de la croix; d'autres ignoraient l'oraison dominicale ; un très petit nombre savaient lire, aucun ne savait écrire [1]... »

1. *Vie du P. Gautier* de la Compagnie de Jésus, par le P. J. Noury. P. 88.

Il va sans dire qu'on leur enseignait surtout la doctrine chrétienne. Plusieurs chaque année étaient admis à la première communion ; c'était alors grande fête au noviciat ; les petits ramoneurs n'étaient plus reconnaissables, et l'on peut voir dans la Vie du Père Gautier par quelles attentions touchantes il s'efforçait de graver en leur mémoire le souvenir de ce jour heureux entre tous.

Le noviciat d'Angers fut le berceau d'une autre œuvre analogue et d'un caractère assurément point banal. C'est encore au Maître des novices que l'initiative en revient. « Tous les ans, dit le biographe du Père Léon Gautier, vers l'époque de la Saint-Martin, on voit se dresser grand nombre de cabanes et de baraques sur la butte du Pélican, à deux pas du noviciat. Il y a dans ces demeures ambulantes toute une population d'hommes, de femmes et d'enfants, vivant en dehors du reste de la société et bien digne d'occuper le zèle d'un apôtre, à cause du délaissement ou de la répulsion dont elle est l'objet. Le Père Gautier ne pouvait penser sans douleur qu'il y avait là tout près de lui des âmes privées de tout secours religieux. Il résolut de tenter cette Mission d'un nouveau genre. » La méthode employée avec les ramoneurs avait réussi ; il n'y avait pas de raison d'en chercher une autre, et ainsi prit naissance l'œuvre dite des *Saltimbanques*, et quelquefois d'un nom plus reluisant, *des Artistes voyageurs*. Une lettre des novices d'Angers donne à ce sujet quelques détails piquants : « Lorsque les baraques sont installées, deux d'entre nous se mettent en quête et parcourent le champ de foire, au grand ébahissement de la foule qui stationne sur la place. Tous les regards se tournent vers nous. Des curés à la foire, en plein jour ! Mais quoi ! les voilà qui montent et parlent au directeur... — N'auriez-vous pas des enfants à qui vous désireriez faire donner des leçons pendant votre séjour à Angers ?... Nous sommes à la recherche des artistes établis sur la place ; nous donnons chaque année à ceux qui le désirent des leçons d'écriture, de calcul, de catéchisme ; nous leur faisons

même faire la première communion, s'ils ne l'ont pas encore faite. Nous savons que cela vous est difficile ; mais nous prenons les enfants, quand on nous les envoie, entre vos travaux, aux moments les plus commodes pour vous. — La confiance succède peu à peu à la surprise. Les voisins nous invitent à entrer aussi chez eux... Le bon Dieu fait le reste. Puis, on le conçoit, les parents eux-mêmes très sensibles à ce qu'on fait pour leurs enfants sont souvent amenés à se réconcilier avec Dieu. »

Le premier essai eut lieu le 14 novembre 1854, lendemain de la fête de saint Stanislas, patron des noviciats de la Compagnie de Jésus. Ceux qui étaient partis en éclaireurs revinrent avec deux jeunes forains. Ceux-ci amenèrent bientôt cinq de leurs camarades, dont l'un âgé de vingt-cinq ans et l'autre de trente-cinq n'avaient pas fait de première communion. L'œuvre était fondée. Deux ans après il fallut y ajouter une annexe ; les garçons n'étaient pas seuls ; les novices ne pouvant se charger des filles, on recruta pour les instruire quelques dames charitables. Pour les deux foires d'une seule année le noviciat d'Angers compta jusqu'à 45 premières communions, et au bout de quinze ans, il enregistrait au total pour les *artistes voyageurs* : 279 premières communions, 8 baptêmes, 107 confirmations, 48 mariages régularisés, 4 abjurations, et selon la formule du bilan, d'innombrables retours à la religion.

Entre temps l'idée avait fait son chemin : Amiens, Vaugirard, Metz, Lille, Bordeaux, Poitiers, Vannes, Nantes avaient leurs œuvres des *Saltimbanques*, qui fournissent à l'envi matière à des récits édifiants dans les correspondances de famille. C'est en 1858, à Amiens, la troupe du cirque Franconi qui vient presque au complet, son directeur en tête, en tout cinquante-cinq personnes, s'approcher des sacrements dans l'église du collège de la Providence, après avoir suivi pendant trois semaines un cours d'instruction religieuse. Parmi les résultats de cette pêche miraculeuse figuraient 16 premières communions,

32 confirmations, 3 mariages et 2 baptêmes dont un adulte de 28 ans. Vingt ans plus tard c'est le directeur du cirque Rancy qui confie ses trois enfants aux Pères de la Providence pour les préparer à la première communion et qui vient avec tout son personnel et musique en tête assister à la cérémonie. D'autres noms fameux dans les fastes de la haute école, tel celui de Loyal, apparaissent encore dans les annales de l'œuvre des forains ; mais le nom des conquêtes de la grâce dans ce milieu ingrat importe peu ; « l'esprit, dit l'Évangile, souffle où il veut », et « Dieu peut des pierres du désert susciter des enfants d'Abraham ». On en eut la preuve partout où la bonne parole fut portée parmi les entrepreneurs de divertissements populaires. L'un de ceux qui s'y employaient de toute son âme écrivait en février 1859 : « Nous avons un courant continuel de *voyageurs* ; les années précédentes nous avions eu de cinquante à soixante premières communions; si la proportion se maintient, nous aurons cette année la centaine. »

Celui qui avait jeté la semence dans l'humble sillon du noviciat d'Angers eut la consolation de voir ses frères recueillir en divers lieux une belle moisson. Deux ans avant sa mort le Père Léon Gautier recevait du Père Général la lettre suivante : « J'apprends avec joie que la maison d'Angers a trouvé bon nombre d'imitateurs relativement à l'œuvre dite des Saltimbanques, et que dans plusieurs autres villes nos Pères se sont livrés à ce ministère vraiment apostolique. Puissent ces heureux succès prendre encore chaque année de nouveaux accroissements! » (22 Mars 1851.) De fait la bénédiction du ciel ne cessa de se répandre sur cette portion en apparence si ingrate du champ du Père de famille. L'évêque d'Amiens, Mgr Boudinet, très affectionné à l'œuvre, la citait en exemple pour stimuler le zèle de ses curés découragés parfois devant l'insuccès de leur ministère : « Vos paroisses, leur disait-il, ne sont pas plus stériles qu'un champ de foire. Mais il faut courir après les âmes. »

IV

Il est des détresses morales et religieuses qui affligent des populations plus nombreuses que la tribu des forains. A celles-là aussi Dieu a soin d'envoyer des apôtres. Parmi les institutions diverses qui continuent dans notre pays la mission de ces hommes providentiels, nous signalerons deux œuvres considérables nées à peu près en même temps et répondant à des besoins presque identiques, l'*Œuvre de Saint-François de Sales* et l'*Œuvre des campagnes*. Dans l'une comme dans l'autre la Compagnie de Jésus s'honore d'avoir collaboré, quoique dans une mesure différente. L'*Œuvre de Saint-François de Sales*, dont l'idée première avait été suggérée par le Pape Pie IX à Mgr Mermillod et à l'abbé d'Alzon, fut fondée par Mgr de Ségur, le saint prélat aveugle, « pour opposer, disait-il lui-même, une digue aux envahissements du protestantisme ». En se développant elle a élargi son programme; mais à l'origine il lui sembla que le but poursuivi l'autorisait à réclamer le concours de la famille de saint Ignace, « antiprotestante par naissance ». C'est à ce sujet qu'il écrivait, le 8 octobre 1857, au Père Général, le suppliant de lui accorder un ou deux Pères qui représenteraient son Ordre dans le Conseil directeur. La demande fut accueillie et les Jésuites désignés furent les Pères de Ravignan et de Ponlevoy. C'est dire que dès lors la Compagnie de Jésus accordait une sympathie active à l'œuvre naissante.

Elle fit davantage pour l'*Œuvre des campagnes*. Celle-ci eut de très humbles commencements. Vers 1854, un prêtre fervent, devenu dans la suite missionnaire du Sacré-Cœur, l'abbé Vandel, en eut la première idée en évangélisant un village du diocèse de Meaux, région particulièrement déshéritée au point de vue religieux. Il se sentit un ardent désir de porter secours à ces populations de nos campagnes souvent plus délaissées que celles des

terres païennes. Une pauvre servante se rencontra dont l'âme était à l'unisson de celle du prêtre; elle mit à sa disposition tout ce qu'elle possédait, un millier de francs, pour aider à son apostolat. L'abbé Vandel raconta la chose dans une réunion de dames charitables chez la comtesse de Larochejacquelein; il leur parla avec chaleur de la misère spirituelle des campagnes, qu'il était urgent de seconder et au besoin de suppléer le ministère des prêtres de paroisses trop peu nombreux et trop souvent impuissants, que c'était le devoir des privilégiés de la fortune d'y contribuer par leurs aumônes et leurs prières; bref, on décida séance tenante de former une association qui se chargerait de recueillir des ressources pour faire donner des Missions dans les villages les plus pauvres et les plus abandonnés. La première assemblée générale eut lieu le 3 avril 1857; elle comprenait des dames du monde en assez grand nombre et quelques hommes de bien tels que MM. Baudon, de Broglie, de Chavagnon, de Kergorlay, de Melun, etc.; on nomma président le comte de Lambel.

L'abbé Vandel n'épargna pas sa peine pour recruter des adhérents et leur communiquer l'ardeur dont il était dévoré ; mais ses obligations ne lui permettant pas de donner tout le temps nécessaire à ses fonctions de directeur, il résolut de les remettre à la Compagnie de Jésus. Le Provincial de Paris, le Père Fessard et le Père de Ponlevoy, Supérieur du *Jésus* de la rue de Sèvres, donnèrent leur consentement, et le Père Alexandre Lavigne fut choisi pour ce poste délicat. Il était dans tout l'éclat de son talent d'orateur, et nul n'était plus qualifié pour porter la parole dans des réunions où se pressait l'élite de la société catholique. Malheureusement des succès quelque peu mondains eurent sur son imagination une influence fâcheuse. En 1861, Le Père Lavigne, tout en restant fidèle à ses devoirs de prêtre, renonça à sa vocation religieuse. Volontiers il fût resté à la tête de l'*Œuvre des campagnes* ; mais l'œuvre elle-même lui signifia qu'elle entendait ne point se séparer de la Compagnie de Jésus. De fait

pendant plus de soixante ans, elle est demeurée fidèle à une alliance voulue par son fondateur et ratifiée à plusieurs reprises par les archevêques de Paris. Au surplus cette alliance n'a pas été sans profit pour elle. Sous l'impulsion des quatre ou cinq Jésuites qui se sont succédé au poste de directeur, l'*Œuvre des campagnes* est devenue l'une des institutions les plus florissantes de l'Église de France. Par ses succursales diocésaines elle s'étend, ou peu s'en faut, sur le pays tout entier. Les Souverains Pontifes ont été à son égard prodigues des faveurs spirituelles, et de son côté elle a généreusement secondé par les largesses de sa charité l'action sacerdotale. En un demi-siècle d'existence l'*Œuvre des campagnes* a pu aider par ses subsides 36.400 Missions, distribuer des livres à 6.100 bibliothèques, secourir 18.000 écoles ou patronages et contribuer à 4.200 entreprises diverses de zèle ou de bienfaisance, parmi lesquelles on peut citer une bibliothèque circulante gratuite à l'usage des prêtres et une Revue de renseignements ecclésiastiques, l'*Interdiocésaine*, également gratuite. Le total des sommes ainsi dépensées s'élève à plus de six millions de francs.

On voit que, parmi les moyens qu'elle emploie pour atteindre son but, l'évangélisation des pauvres, l'*Œuvre des campagnes* n'a garde de négliger le grand instrument d'apostolat, le livre. Nous avons signalé déjà les efforts de la Compagnie de Jésus pour propager les saines lectures à l'encontre des productions de la presse irréligieuse et immorale. Avant même d'entrer dans la famille de saint Ignace, le commandant Potot avait, de concert avec le Père Debrosse, fondé à Metz l'œuvre des *Bons Livres*[1]. Les Jésuites l'introduisirent dans la plupart de leurs Résidences. Dans celle de Nantes surtout, elle devint très florissante, grâce à l'organisation intelligente que lui donna le Père Alexandre Reulos, qui la dirigea pendant près de vingt ans. Son rayon d'action dépassait de beaucoup

1. Voir *Histoire d'un Siècle*. T. II. P. 195.

les limites de la ville et du département. Dès 1852 elle s'étendait sur onze diocèses, à la demande même de leurs évêques. Vingt-cinq ans plus tard le progrès allait toujours croissant; le compte rendu de 1877 accusait un roulement de près de 200.000 volumes[1].

On se rappelle la tentative faite à Fourvière peu après 1840 pour une œuvre dite de correction des livres anciens, laquelle n'excluait pas la publication de livres nouveaux. L'idée fut reprise par le Père Félix, au moment où il allait descendre de la chaire de Notre-Dame. Ce n'est pas qu'il eût personnellement des goûts de bibliophile. Il lisait peu les livres, moins encore se souciait-il de les collectionner. Ceux qui l'approchaient de plus près ne voyaient guère sur sa table que la Bible et l'Imitation. Mais il se rendait compte des besoins de son temps, et il se proposait de jeter dans la circulation une masse de bons livres à bon marché. Tel était le but de l'*Œuvre de Saint-Michel*. Elle devait encourager les auteurs honnêtes, les aider pour la publication de leurs ouvrages et en favoriser la diffusion. Les écrits populaires ne seraient pas seuls acceptés; on ne rejetait *a priori* aucun genre, même parmi les plus relevés. Un comité laïque était chargé de l'administration financière et la librairie Albanel, de la partie commerciale. Pendant les premières années de son apostolat itinérant, le Père Félix parcourut en tout sens la France et la Belgique, attirant partout des auditoires distingués, avides d'entendre le conférencier de Notre-Dame; l'*Œuvre de Saint-Michel* bénéficia de la faveur qui accueillait sa parole; dans plus d'une grande ville il laissa comme souvenir de son passage un comité pour la propagation des bons livres. L'entreprise prospérait; un bel avenir lui semblait promis. Malheureusement il y manqua certaine habileté dans le maniement des affaires qui, d'après l'Évangile, se rencontre plutôt chez « les enfants du siècle que chez les enfants de lumière ». Pour dire le vrai, le Père Félix en était

1. *Litt. ann. Prov. Franc.* 1877. P. 242.

totalement dépourvu ; une bienveillance excessive qui ne lui permettait pas de discerner la médiocrité, moins encore de lui opposer un refus, une candeur d'enfant qu'il était trop facile d'exploiter s'alliaient chez lui à la hauteur et à la fécondité de son intelligence. Il savait magnifiquement ordonner un discours, manœuvrer superbement dans la région des idées, mais sur le terrain de la pratique il se retrouvait avec l'inaptitude particulière des esprits supérieurs ; en 1874, le comité laïque cessait sa collaboration ; ce fut le signal de la fin. Toutefois, dans sa trop courte existence, la création du Père Félix n'a pas été sans donner des résultats appréciables.

Entre toutes les œuvres établies au dix-neuvième siècle par le zèle apostolique en faveur du premier âge, il n'en est pas de plus touchante que la *Sainte-Enfance*. Fondée par un évêque qui ne se consolait pas de n'être pas missionnaire, elle le dédommagea en procurant le baptême à des milliers d'enfants païens abandonnés par leurs parents. L'idée de Mgr de Forbin-Janson a trouvé de l'écho dans les cœurs catholiques, et la *Sainte-Enfance* est aujourd'hui dans l'Église une institution émule de la *Propagation de la Foi*. Nous ne pouvons dire tout ce que les prédicateurs de la Compagnie de Jésus mirent d'empressement à la faire connaître et adopter dans les paroisses et surtout dans les établissements d'éducation où ils étaient appelés à exercer leur ministère ; il nous sera permis toutefois de rappeler que dans leurs collèges elle fut un des moyens les plus heureusement employés pour obtenir des élèves, surtout des plus jeunes, des efforts de bonne volonté parfois véritablement admirables. A cet égard les *Lettres annuelles* abondent en récits édifiants. Donner son nom à des petits Chinois est la suprême récompense des lauréats. On fait pour eux des sacrifices qui coûtent cher à la gourmandise ou à la paresse ; il y a près de la crèche de Noël des fêtes charmantes, où la *Sainte-Enfance* inspire toutes les pensées et dont elle recueille le bénéfice.

Autre entreprise du zèle sacerdotal qui intéresse

encore les petits, mais cette fois ce n'est plus des Chinois qu'il est question. On sait quels furent et quels sont encore çà et là les principes admis chez nous pour la participation des enfants aux sacrements. Pas de communion avant onze ou douze ans, et jusqu'à cet âge pas d'absolution sacramentelle. La première communion faite, la seconde ne sera permise qu'au bout d'un an. Devant la mort elle-même la règle ne devait pas fléchir. Il n'a fallu rien moins que la parole souveraine de Pie X pour en finir avec ce reste de jansénisme. Les Jésuites français n'avaient pas attendu jusque-là pour réagir contre un abus aussi opposé à l'esprit et à la lettre même de l'Évangile qu'à la pratique de l'Église universelle. Sans doute ils ne purent avoir raison d'une coutume invétérée et appuyée sur des motifs dont il fallait bien tenir compte ; du moins partout où ils ne rencontrèrent pas d'obstacles insurmontables, ils obtinrent qu'elle relâchât de sa rigueur pour les enfants confiés à leurs soins ; en même temps par leur enseignement et leurs écrits ils préparaient les voies au triomphe d'une doctrine plus vraie et moins inhumaine. Pour ne citer qu'un seul nom, le Père Léonard Cros, un apôtre de la communion des enfants, avait dès 1866 plaidé cette cause dans une série d'articles très remarqués de la *Revue des Sciences ecclésiastiques*. On lui doit bien d'autres publications sur le même sujet, et déjà à cette date on constatait un réel changement d'opinion. Trois Conciles provinciaux du Midi, ceux d'Alby, d'Auch et de Toulouse prenaient nettement position contre le vieil usage gallican. Les prêtres, déclaraient-ils, doivent entendre la confession des enfants, car sitôt capables de discernement, ils sont atteints par la loi divine ; on ne peut donc leur refuser la communion, s'il présentent les dispositions convenables, et on n'a pas le droit de les obliger à attendre un an après leur première communion pour y être admis de nouveau.

Enfin, nous pensons remplir un devoir en mentionnant ici les relations de la Compagnie de Jésus avec l'*Œuvre*

des Écoles d'Orient à sa naissance. A la suite de la guerre de Crimée, les membres catholiques de l'Institut, ceux particulièrement de l'Académie des Sciences, prirent l'initiative d'un comité pour aider et multiplier les établissements scolaires des religieux français dans l'empire ottoman; il avait pour président d'honneur le maréchal Bosquet. Les Jésuites de Syrie se trouvèrent compris dans la clientèle de l'œuvre qui dès l'abord leur témoigna sa sympathie; sur ses premières ressources elle envoyait, en 1856, à Beyrouth, une presse typographique avec accompagnement de caractères français et arabes; rien ne répondait mieux aux besoins de la Mission ni aux désirs des missionnaires; en même temps des bourses étaient assurées au Séminaire oriental de Ghazir; de leur côté plusieurs Jésuites s'employèrent utilement aux progrès de l'œuvre à ses débuts; parmi ses amis de la première heure, elle se souvient entre autres des PP. Charles Daniel et Gagarin, et plus encore du Père Amédée de Damas qui pendant plusieurs années dépensa pour elle son prosélytisme infatigable. « Dieu, écrivait le Père Général, le bénit dans ses courses apostoliques. Je ne crois pas que le moment soit venu de priver de son concours l'Œuvre des Écoles d'Orient, laquelle a certainement les droits les plus sacrés à notre reconnaissance. » (25 Août 1860.)

***

« La simplicité dans les moyens, la gravité dans le but, c'est le double caractère des institutions appelées à vivre... J'ai été vingt ans missionnaire et je sais par expérience que la pratique de la prière du soir en famille est de toutes les prédications la plus puissante. » Tel est le considérant dont l'évêque de Saint-Brieuc, Mgr David, faisait précéder la chaude approbation qu'il donnait à une pieuse association fondée dans le but de promouvoir l'usage de la prière du soir dans les familles chrétiennes.

«Autrefois, disait à son tour l'évêque de Moulins, Mgr de Dreux-Brézé, le christianisme était sauvegardé sous le toit domestique par l'exemple de la société civile... ; mais après l'apostasie à peu près générale de tous les peuples au point de vue social, la famille réclame une sollicitude particulière, afin que l'absence de tout témoignage de foi dans ses rapports journaliers n'étende pas l'oubli de Dieu jusqu'aux individus dont le culte seul lui reste, et en quel nombre, hélas ! »

L'idée de cette association, placée sous le patronage de la Sainte Famille de Nazareth, est due à un obscur religieux de la Compagnie de Jésus, originaire de la Savoie, petit de taille, modeste d'allure, parlant peu et ne paraissant guère destiné à remuer le monde. Le Père François Francoz appartenait à la maison de Clermont, quand il commença en 1861 la mise à exécution du plan qu'il méditait depuis plus de dix ans. Un long Mémoire présenté à ses Supérieurs montre que chaque détail en avait été mûrement réfléchi ; désormais fort de la bénédiction de l'obéissance et surmontant sa timidité naturelle, il assumait la direction d'une œuvre qui allait bientôt prendre une extension immense et le tenir en haleine jusqu'à son dernier jour. Au bout de vingt-cinq ans on comptait trois cent mille familles et près de treize cents paroisses enrôlées dans l'Association ; elle avait pénétré à Madagascar, en Chine et jusqu'à la Nouvelle-Zélande ; sans sortir de sa cellule, le Père Francoz avait su intéresser à sa propagande la majeure partie de l'épiscopat catholique, les Congrégations romaines et le Pape lui-même, qui avait introduit en sa faveur dans la Liturgie une fête spéciale de la Sainte Famille. Ces succès ne firent jamais sortir l'humble religieux de sa vie de solitude et de silence. Retiré après 1880 sur la colline de Fourvière, il eut le chagrin avant de mourir, de voir son œuvre disparaître quant à son organisation extérieure ; ce ne fut pas parmi les conséquences de la dispersion l'une des moins douloureuses. On peut croire du moins que la précieuse

habitude prise dans des milliers de foyers chrétiens de faire la prière du soir en commun a survécu à cette ruine.

Ni dans son but ni dans sa constitution l'œuvre du Père Francoz n'avait rien de particulièrement mystique ; elle visait simplement à entretenir dans la famille l'esprit chrétien et du même coup l'ordre et la paix, et pour y parvenir elle employait une pratique de piété très simple mais très efficace. Bien différent est le caractère de l'institution qui doit son origine au Père Jean Lyonnard. L'Archiconfrérie du *Cœur agonisant de Jésus* s'appuie sur une dévotion moins élémentaire et quelque peu raffinée. Elle se propose : « 1° d'honorer d'un culte spécial le Cœur souffrant et agonisant de Jésus, surtout au Jardin des Oliviers, et le Cœur très affligé de Marie durant la Passion de son divin Fils ; — 2° d'obtenir par ces mystérieuses agonies du Fils et de la Mère la grâce d'une bonne mort aux 140.000 agonisants de chaque jour ». On peut dire qu'elle a actuellement conquis sa place et qu'elle fait figure dans l'Église parmi les institutions sérieuses et durables; elle a en effet pour centre une Congrégation religieuse, née de la même inspiration, qui la soutient et y fait circuler une vie intense. L'histoire de ses débuts est d'ailleurs marquée des signes auxquels d'ordinaire on reconnaît les œuvres bénies de Dieu.

Le Père Lyonnard fut un religieux très fervent et très mortifié, poussant très loin la pratique de l'oraison et de la pénitence, dévoré d'ambitions apostoliques qui trouvaient leur aliment dans de vastes projets parfois trop semblables à des rêves. Ce fut du moins l'opinion de ceux à qui il en fit confidence, et parmi ceux-là des premiers Supérieurs de la Compagnie. Il a écrit un livre, l'*Apostolat de la souffrance*, dont le titre à lui seul révèle la pensée qui dirigea sa vie; trente ans avant sa mort, il demandait la permission de passer la nuit en prière. Les hommes versés dans la connaissance des choses spirituelles savent le danger de ces voies extraordinaires ; il n'est donc pas étonnant que le Père Lyonnard ait

rencontré dans la charité et la prudence de ses Supérieurs des entraves à ses aspirations sublimes. Quoi qu'il en soit Dieu s'en servit pour imprimer à l'œuvre de son serviteur le sceau de la contradiction. Il était à la rue des Postes en 1844, à peine âgé de vingt-cinq ans, quand il en eut la première idée; à Vals où il faisait sa théologie, elle prit une forme plus précise; le jeune religieux enrôlait déjà dans une croisade pieuse les enfants des villages auxquels il enseignait le catéchisme. Dès 1847, il rédigeait une supplique au Souverain Pontife pour obtenir l'érection d'une Confrérie du Cœur agonisant. Le Père Roothaan, prié de la présenter à Pie IX, lui faisait d'abord un accueil plutôt décourageant. A son avis, l'Association de la *Bonne mort* remplissait parfaitement le but poursuivi; il fallait s'y tenir. Cependant l'année suivante le Père Lyonnard devenu prêtre pouvait s'entretenir à Toulouse avec le Général de la Compagnie et recevait de lui approbation et encouragement. Le 2 février 1850, Pie IX signait à Naples un premier Décret en faveur de la prière pour les mourants. Dès lors l'œuvre entre dans une phase nouvelle. Du collège de Mende où il exerce les fonctions de Préfet des études, le Père Lyonnard étend sa propagande dans les évêchés et les communautés religieuses; en quelques années des confréries sont instituées canoniquement dans plus de trente diocèses.

Ce n'était encore qu'un commencement; la pensée du Père Lyonnard ne pouvait être pleinement réalisée que dans un Institut religieux voué à la dévotion du Cœur agonisant. Mme de Trapadoux, une sainte veuve lyonnaise, mère de dix enfants et Supérieure de l'œuvre du Calvaire, était déjà depuis bien des années entrée dans ses vues. En 1859 elle se rendait à Mende et avec quatre compagnes recevait l'habit des mains de l'évêque, Mgr Foulquier. Malgré les apparences contraires, l'Ordre de saint Ignace n'eut garde de revendiquer un droit de paternité sur le nouvel Institut; par ordre du Père Général, le Père Lyonnard dut déclarer qu'il n'en était

ni le fondateur ni le Supérieur ; il devait s'abstenir même de paraître dans la maison qui l'abritait, et en attendant l'établissement de la clôture, les religieuses ne purent recevoir sa direction qu'à l'église ou au parloir du collège. En 1865 le couvent fut transféré à Lyon, d'où la persécution de 1901 l'obligea de chercher un refuge en Belgique.

Cependant les associations se multipliaient de jour en jour et on sentait le besoin d'introduire entre elles un élément d'union. Depuis longtemps le Père Lyonnard tournait les yeux vers Jérusalem ; il lui semblait qu'une œuvre destinée à honorer les souffrances du Sauveur et à procurer le salut des mourants devait jeter ses racines dans la terre arrosée du sang de la Rédemption. Il s'adressa donc au Patriarche latin de la Ville sainte. Sa requête, appuyée par plusieurs évêques français, fut accueillie avec empressement. L'association, établie au Saint-Sépulcre en 1864 par Mgr Valerga, reçut trois ans plus tard du Pape Pie IX le titre et les privilèges d'Archiconfrérie et devint ainsi pour le monde entier le centre des Confréries du Cœur agonisant. Depuis lors le Patriarche latin de Jérusalem a le nom et les pouvoirs de Directeur général ; un Père de la Compagnie de Jésus exerce les fonctions de sous-directeur général ; le nombre des confréries locales dépasse deux cents, les associés sont plus de cinq cent mille, parmi lesquels quatre à cinq mille prêtres. Nous n'essaierons pas de dire l'action de la charité spirituelle ainsi organisée en faveur des mourants ; Dieu seul en sait l'étendue et l'efficacité ; nous nous bornerons à signaler une initiative touchante de l'Œuvre du Cœur agonisant ; aujourd'hui dans un grand nombre de sacristies, le prêtre qui se prépare à dire la messe trouve devant lui une inscription qui l'invite à se souvenir, en offrant le saint sacrifice, des quelque cent trente mille créatures humaines qui vont dans les vingt-quatre heures passer du temps à l'éternité.

Plus extraordinaire encore par son rayonnement est

l'œuvre de l'*Apostolat de la Prière*. Nous en avons raconté la naissance et les humbles débuts parmi les étudiants en Théologie de Vals et dans les villages qu'ils évangélisaient[1]. Le Père Gautrelet, qui en avait eu l'initiative, lui inspira, avec l'esprit de foi, la sève intérieure, garantie de sa vitalité. Mais au bout de quelques années il sentit le besoin de la remettre entre des mains plus actives et plus entreprenantes. Le Père Ramière ne sembla pas tout d'abord apporter à cette tâche son ardeur accoutumée. Tout entier à son enseignement et aux polémiques ontologistes, il laissa l'*Apostolat* aller d'un pas quelque peu languissant. Le fondateur, devenu Provincial de Lyon, n'était plus là pour attiser la flamme du foyer. Mais la somnolence ne fut pas de longue durée; en 1861 sonna l'heure du réveil et le réveil fut pour l'œuvre le commencement d'une ère nouvelle.

Sous la signature du Père Henri Ramière parut un livre qui avait les allures d'un manifeste : *L'Apostolat de la Prière, Sainte Ligue des cœurs chrétiens unis au Cœur de Jésus pour obtenir le triomphe de l'Église et le salut des âmes*. Ce n'était pas seulement une édition revue et augmentée du Manuel du Père Gautrelet; l'œuvre primitive se bornait à présenter la prière comme instrument nécessaire et efficace d'apostolat; un double élément y était introduit qui la modifiait et la complétait de façon heureuse. Fondu dans l'unité avec la dévotion au Sacré-Cœur, l'Apostolat de la Prière avait un centre et un drapeau, et du même coup le culte du Sacré-Cœur prenait un caractère apostolique éminemment conforme à sa nature. D'autre part les adhérents ne resteraient plus isolés; rapprochés les uns des autres par une ligue spirituelle ils y trouveraient la force qui vient de l'union.

La pensée de rattacher l'Apostolat de la Prière au culte du Sacré-Cœur n'avait pas été étrangère au Père Gautrelet; mais il avait laissé au jeune professeur de Théologie le soin de

1. Cf. Tome II. P. 262.

mettre en lumière le lien qui les unit l'un à l'autre. Ce lien pouvait de prime abord paraître plutôt arbitraire ; il y avait là une question de doctrine assez délicate. Ce fut pour le Père Ramière l'occasion de recherches persévérantes, de travaux pénibles, et pourquoi ne pas le dire, de véritables luttes. Il finit par triompher. La dévotion au Sacré Cœur est dans le plan de la Providence appropriée aux besoins du temps présent ; elle s'adapte à l'instinct surnaturel, aux aspirations profondes de la piété chrétienne, et c'est ainsi qu'a été accueillie avec un merveilleux empressement parmi le peuple fidèle l'organisation de l'Apostolat de la Prière en milice du Sacré-Cœur. Avec le temps cette organisation a pris sa forme régulière et définitive; elle assure chaque jour l'entrée en grandes masses des rosaires, des bonnes œuvres, des communions réparatrices dans le trésor de l'Apostolat, un de ces impondérables qui ne décident pas seulement de l'issue des batailles, mais du sort même de l'humanité.

Une autre innovation due au Père Ramière fut le *Messager du Sacré-Cœur, Bulletin mensuel de l'Apostolat de la Prière*. Le succès de cette modeste Revue n'a été égalé par celui d'aucune publication analogue. Dès lors l'œuvre elle-même progresse avec une étonnante rapidité ; en l'espace de douze ans, le chiffre des adhérents enrôlés sous sa bannière atteint dix millions, et l'on peut dire qu'elle a conquis le monde, car il n'y a guère de région où elle n'ait pris pied. Dès 1867, le futur Léon XIII, alors archevêque de Pérouse, écrivait dans un mandement ces paroles remarquables : « L'Apostolat de la Prière peut bien, dans le sens propre du mot, se dire *catholique*. » En 1878 on compte déjà des éditions du *Messager* en neuf langues étrangères des plus répandues. Par la suite, cette diffusion prend, en dépit des événements, des proportions qui tiennent du prodige. Un tableau statistique publié en 1910 à la veille de l'année jubilaire du *Messager* accuse 49 éditions en 24 langues ; le tirage de plusieurs d'entre elles dépasse 100.000 exemplaires ; quelques-unes montent à

150.000; le nombre des membres de l'Apostolat ne peut être estimé au-dessous de 25 millions, répartis entre 63.292 groupes inscrits et rattachés au centre de l'Œuvre.

Ces chiffres suffisent à donner une idée de l'importance de l'*Apostolat de la Prière*, sans qu'il soit besoin d'entrer dans des détails qui ne seraient pas à leur place dans cette Histoire. Notons toutefois que l'église du Sacré-Cœur élevée au scolasticat de Vals reste toujours le centre spirituel de l'œuvre. Quant à la direction effective, elle se trouva bientôt à l'étroit dans ce coin obscur du Velay. En 1866, elle se transportait à Fourvière et deux ans plus tard, elle s'installait à Toulouse avec la rédaction du *Messager*. Elle était là chez elle, et sa prospérité suggéra au Père Ramière le désir d'avoir une imprimerie particulière pour le *Messager* et les nombreuses publications annexes. Il invoquait auprès du Père Général, dont l'autorisation était nécessaire, l'exemple de la *Civiltà Cattolica* qui avait son imprimerie à elle et s'en trouvait bien. Le Père Beckx répondit par un refus; il ne sera pas superflu d'en dire les motifs; ils montrent jusqu'où la Compagnie de Jésus pousse certaines délicatesses. D'abord le cas de la Revue romaine ne porte pas; la *Civiltà* a une dispense spéciale du Pape. Ensuite une imprimerie à nous, Jésuites, demanderait plusieurs Pères et Frères, elle attirerait l'attention sur nous, provoquerait le mécontentement des maîtres et ouvriers typographes, et enfin elle aurait fatalement une apparence de commerce (*species negotiationis*).

Le Père Ramière mourut en 1884, usé bien avant l'âge par cette furie dans le travail, le *labor improbus* dont parle le poète, où l'on ignore le frein et la mesure. Il était de ceux chez qui la lame use le fourreau. Le Père Gautrelet, son aîné de près de vingt ans, lui survécut jusqu'en 1886. Ils eurent l'un et l'autre la consolation de voir se réaliser pour leur œuvre la parabole évangélique du grain de sénevé. C'est le témoignage que le Pape Léon XIII rendait peu après à l'*Apostolat de la Prière*; « plante nouvelle qui embellit et réjouit si grandement aujourd'hui le

parterre du divin Jardinier. Bien que née récemment d'un humble germe, cette plante atteint déjà des proportions gigantesques, et son ombre bienfaisante s'étend sur tout le monde chrétien[1] ».

V

Si l'on cherchait la raison dernière de cette organisation de la prière comme instrument d'apostolat, en même temps que la garantie de son efficacité, on trouverait l'une et l'autre dans cette recommandation de Jésus-Christ à ses disciples : « Priez donc le Maître du champ d'envoyer des ouvriers pour recueillir sa moisson[2]. » Parole étrange, incompréhensible même si l'on n'a présent à l'esprit le plan providentiel qui exige la collaboration humaine, même dans l'œuvre toute divine de la rédemption des âmes. C'est en vertu de ce plan que, non seulement les travaux de l'apostolat doivent s'unir à l'action de la grâce, mais que Dieu attend d'être sollicité pour envoyer les ouvriers apostoliques. A plus forte raison voudra-t-il être aidé dans le recrutement et la formation de ces ouvriers. Et tel est le but des *Écoles apostoliques* fondées, il y a un peu plus d'un demi-siècle par le Père Albéric de Foresta.

Ce nom s'est déjà rencontré plusieurs fois au cours de notre Histoire. Très attaché à la famille royale, le marquis de Foresta avait été chargé par le baron de Damas gouverneur du jeune comte de Chambord, de la négociation qui aboutit à envoyer à Prague deux Jésuites comme précepteurs de l'héritier du trône[3]. Son fils Albéric, né

1. Allocution du 11 octobre 1893 à une délégation de l'*Apostolat de la Prière*. « Vous représentez ici, disait le Souverain Pontife, l'une des Associations les plus chères à notre cœur...» A ces paroles de Léon XIII font écho celle de Pie X : « Les catholiques ont créé en grand nombre des œuvres très utiles; aucune cependant ne l'est plus que celle-là. »

2. *Rogate ergo dominum messis ut mittat operarios in messem suam.* Math. IX. 38.

3. Cf. T. II. Ch. II. § 4.

en 1818, fit ses études à Fribourg et, en 1837, âgé de dix-neuf ans, il entrait au noviciat d'Avignon. Dès lors sa personne respirait ce parfum de pureté et de piété qui distingua toujours celui qu'on appela plus tard « l'angélique Père de Foresta ». Il portait sous une apparence chétive et une santé fragile une âme ardente et une volonté énergique. De bonne heure il demanda à être envoyé aux Missions étrangères et spécialement dans les régions glacées de l'extrême-nord ; il publia même un *Appel aux Missions boréales*. Comme il revenait à la charge en 1860, le Père Beckx lui répondait : «...J'ai trouvé votre nom inscrit depuis de longues années sur la liste des candidats. » Mais cette fois encore on ne lui laissait guère d'espérance de voir ses vœux exaucés. Il se consola en créant l'œuvre qui devait être dans l'Église une pépinière inépuisable d'apôtres.

Homme de prière et de vie intérieure, le Père de Foresta étudia longtemps son projet à la lumière d'une prudence toute surnaturelle : « Je ne me suis engagé, disait-il plus tard, qu'après avoir mûrement réfléchi et avoir examiné cette entreprise selon les règles des Exercices de saint Ignace. Aujourd'hui je sais, à n'en pas douter, que Notre-Seigneur veut cette œuvre. » Et voici, en abrégé, sur quelles considérations se fondait son assurance : « Aujourd'hui, grâce à la facilité des communications et au développement de la vie internationale, les barrières qui séparent les peuples sont tombées ; le monde entier est, pour ainsi dire, sous nos mains. Dans un champ aussi vaste pourquoi les ouvriers sont-ils si clairsemés ? Il faut cependant, ô mon Dieu, en trouver, si vous ne voulez pas que le monde vous échappe ; mais comme le monde ne peut vous échapper, on doit en trouver. » Puis, passant en revue les catégories sociales : Les fils de familles riches, dit-il, ne veulent pas d'ordinaire « renoncer aux grandeurs et aux plaisirs du monde... Mais combien d'autres ont entendu l'appel de Dieu et, faute d'un milieu favorable, ou faute de ressources, n'ont pas pu y répondre ! Que de vocations à l'apostolat étouffées ainsi dans leur germe et qui recevraient

leur entier épanouissement si on créait une œuvre ayant pour but de les rechercher et de les cultiver!... » Telle est dans ses grandes lignes l'idée qui a donné naissance aux *Écoles apostoliques*. On y recueillera, avec le consentement de leurs familles, des enfants en qui on aura reconnu des signes de vocation à l'apostolat, et tout en faisant leurs études, ils y recevront une éducation qui les préparera à leur future vie de missionnaires.

Ces Écoles ne sont donc point une doublure des Petits-Séminaires diocésains, pas davantage des Petits Noviciats pour la Compagnie de Jésus[1]. Leur Rhétorique achevée, les élèves choisissent librement la Mission pour laquelle ils se sentent de l'attrait et entrent dans la Société des prêtres qui a la charge de cette Mission. Lorsque en 1890, la première École apostolique célébrait ses noces d'argent, elle trouvait de ses anciens enrôlés dans tous les Ordres, « dans toutes les Congrégations religieuses, dans toutes les Sociétés apostoliques. Nous avons de nos aînés chez les Capucins, chez les Franciscains, chez les Dominicains, dans la Compagnie de Jésus, dans la Société de Marie, dans la Congrégation du Saint-Esprit, aux Missions étrangères de Paris, aux Missions africaines de Lyon... » Aujourd'hui cette liste comprendrait plus de vingt noms. C'est là une note caractéristique de l'œuvre du Père de Foresta, par où elle se distingue de nombre d'autres créées à son image, mais exclusivement en vue du recrutement d'une Congrégation religieuse.

C'est à l'automne de 1865 que l'homme de Dieu put donner un commencement d'exécution au plan qu'il avait conçu. Il était alors Supérieur de la résidence de Clermont. Au retour d'un voyage à Rome, il écrivait, le

1. « ...Que nos Pères Directeurs ne poussent pas ces jeunes gens vers la Compagnie, et lorsque quelques-uns montrent spontanément de l'inclination pour s'y présenter, qu'on examine sérieusement s'ils ont les qualités, la vertu et la vocation requises. » (*Lettre du R. P. Beckx au P. Bouffier*, à Avignon, 14 février 1879.)

5 août, au Père Général : « Si Votre Paternité approuvait l'essai de l'*Orphelinat* apostolique dont je lui ai parlé, nous serions, je crois, en mesure de le préparer pendant les vacances et de le réaliser à la rentrée prochaine des élèves. »

Ces mots d'*essai* et d'*Orphelinat* montrent que dans la pensée du fondateur l'œuvre n'avait pas encore pris sa forme définitive. Toutefois, comme il passait à Avignon, il s'en ouvrit au Père Jean-Baptiste Bas, Recteur du collège Saint-Joseph, qui avait été son novice. D'une notice publiée lors du vingt-cinquième anniversaire de l'École. nous détachons ce passage de l'entretien des deux religieux : « ... — Eh bien ! dit le Recteur, que tardez-vous de commencer? — C'est que, reprit le Père de Foresta, tout me manque; je n'ai encore ni maison, ni argent, ni enfants. — Pour les enfants, lui fut-il répondu, ils viendront; l'argent, on le trouvera; la maison, vous l'avez dès maintenant. Venez la voir. — Et le Père Bas, ayant conduit le Père de Foresta dans une des dépendances du collège : Voilà, lui dit-il, une maison qui nous appartient depuis peu... Peut-être, en attendant mieux, pourrait-elle servir de berceau à votre œuvre. Cette ruine d'ancienne église de Franciscains, adossée à la maison et dont nous avons fait une chapelle de congrégation, vos élèves s'en serviront en dehors des heures où nos congréganistes s'y réunissent. Ce jardinet sera leur cours de récréation... Vous avez une porte de sortie sur la rue; mais vous avez en même temps l'entrée de plain-pied dans le collège. De cette façon, votre école aura son autonomie et pourra, sans qu'il y ait une approbation étrangère à solliciter, suivre les cours qui se donnent au collège. Nous vous aiderons d'ailleurs autant que nous le pourrons... Amenez-nous les douze enfants que vous destinez à être les fondateurs de votre collège d'apôtres... »

L'offre si empressée du Père Recteur parut au Père de Foresta une indication de la Providence. Ce ne fut pas la seule. Le petit noyau des douze premiers élèves fut

recruté sans qu'ont eût à chercher longtemps ni bien loin ; quant aux ressources, la charité chrétienne, stimulée par le Père de Foresta, devait y pourvoir. Au mois d'octobre suivant, l'œuvre des Écoles apostoliques inaugurait son existence dans la cité des Papes, alors que celui qui en était le père résidait à cent lieues de là. Pendant cette première année tout y fut sous la dépendance immédiate du Recteur du collège, dont l'école formait comme une division. Lui-même avait dit que, grâce à cet arrangement, on n'aurait besoin « d'aucune approbation étrangère ». En ce qui concerne l'approbation civile, ce point était incontestable ; mais au regard de l'autorité de l'Ordinaire il n'en allait pas de même ; il s'agissait bien d'une œuvre ecclésiastique nouvelle, établie en Avignon sans le consentement de l'archevêque, lequel s'en plaignit discrètement à Rome. Par une lettre du 23 septembre 1867, le Père Général enjoignait au Père de Foresta de faire à Sa Grandeur « d'humbles excuses ». Ce qui fut exécuté d'autant plus aisément que les considérations d'amour-propre n'avaient guère de prise sur le saint religieux, et que d'autre part le prélat avait pour lui une grande estime et une tendre affection.

D'après un long et minutieux Rapport rédigé sur la fin de 1866, l'expérience de la première année paraissait concluante. A travers tous les tâtonnements du début, l'École avait fait ses preuves ; les jeunes *Apostoliques* avaient conquis la position ; les élèves du collège voyaient en eux des camarades, dont l'application, la modestie, la piété leur servaient de modèles ; leurs succès entretenaient dans les classes une heureuse émulation. D'autre part le désir de contribuer à la formation d'un missionnaire suscitait à l'œuvre de précieuses sympathies ; les aumônes affluaient entre les mains du Père de Foresta. Ce n'est pas que toutes les objections fussent tombées, ni toutes les oppositions réduites au silence. Du point de vue humain il y avait beaucoup à dire contre cet enrôlement prématuré dans la carrière de l'apostolat. Mais ne pouvait-on

attaquer avec les mêmes raisons les vocations à la vie religieuse ou au sacerdoce? Des hommes accoutumés à marcher à la lumière surnaturelle ne pouvaient s'arrêter en chemin. La seconde année l'École compta quarante-trois élèves ; à la troisième ils étaient soixante. Le logis devenu trop étroit, il fallait chercher une autre installation. Sur les instances d'une généreuse bienfaitrice on songea quelque temps à Paray-le-Monial ; puis on se décida pour la Résidence d'Avignon, où de vastes locaux étaient inoccupés; en 1868, l'École en avait pris possession; les élèves conservaient ainsi l'avantage de pouvoir profiter des classes du collège. Le Père de Foresta venait lui-même d'y être rappelé; il passa ses dernières années au milieu de cette chère famille apostolique qui lui devait la vie. Inutile de dire de quelle sollicitude il l'entoura jusqu'à son dernier jour. Il mourut le 2 mai 1876, laissant une mémoire tout embaumée des parfums de la sainteté [1].

L'œuvre, parvenue à la onzième année de son existence, avait en ce court espace de temps, jeté de profondes racines non seulement sur le sol natal d'Avignon, mais dans chacune des Provinces françaises de la Compagnie et jusqu'en Belgique. En 1869, c'est Amiens, en 1870 Poitiers, en 1873 Bordeaux qui fonde une École apostolique, en empruntant à celle d'Avignon quelques-uns de ses élèves pour y introduire l'unité d'esprit et de traditions. En 1877 la Province de Lyon, pour répondre à l'affluence des candidats, en ouvre une seconde à Dôle, tandis qu'une autre s'établit à Monaco pour l'Italie du Nord. Aujourd'hui c'est en Amérique même que la Compagnie de Jésus dirige des établissements inspirés de la pensée du Père de Foresta, c'est-à-dire voués exclusivement à préparer des ouvriers de l'apostolat catholique. Mais la sainte contagion de son exemple s'est étendue à d'autres qu'à la famille de saint Ignace. La plupart des Instituts

1. Cf. *Albéric de Foresta*, de la Compagnie de Jésus, par le P. Régis de Chazournes. 3e édition. 1887. Paris. Poussielgue.

religieux, pour assurer leur propre recrutement, ont adopté la méthode des Écoles apostoliques ; ils reviennent ainsi à un usage très ancien dans les Ordres les plus vénérables. Quant à ces petits séminaires créés par la Compagnie de Jésus pour recruter l'armée de l'apostolat, une statistique complète nous manque qui nous dirait les résultats acquis depuis cinquante ans qu'ils existent. On en peut juger par ceux de l'École mère et maîtresse d'Avignon [1], d'où procède toute la lignée. En l'année 1914, elle comptait parmi les élèves qu'elle avait formés 240 prêtres et 150 clercs destinés à le devenir, répartis entre 20 Sociétés religieuses qui s'emploient dans les Missions étrangères. Les noms inscrits à son nécrologe s'élevaient au chiffre de 94. A la même date, l'École de Bordeaux présentait sur ses registres les noms de 272 missionnaires vivants. Lors de son vingt-cinquième anniversaire, celle d'Amiens en accusait 216, celle de Poitiers, 208, celle de Turnhout, en Belgique, 297. On resterait au-dessous de la vérité en portant à 1.500 le chiffre total des recrues fournies à l'apostolat catholique par les sept ou huit pépinières actuellement existantes, issues de l'initiative du Père de Foresta. C'est de quoi

1. Nous lui conservons ce nom par respect pour le passé qu'il évoque; mais depuis longtemps les *Apostoliques* ont quitté la cité des Papes. L'École d'Avignon, aussi bien que toutes ses filiales françaises, ont subi le sort de la Compagnie de Jésus. Déracinées par le vent de la persécution, elles ont dû, elles aussi, planter leur tente en divers lieux, s'exerçant ainsi à la vie apostolique. Dès 1880, l'École d'Avignon expulsée avec ses maîtres, trouvait un asile au Petit-Séminaire de Sainte-Garde, où peu après celle de Dôle venait la rejoindre. Le 5 janvier suivant, l'Archevêque répondant aux vœux de bonne année des Apostoliques, écrivait à leur directeur : « Grâce au bien opéré dans mon Petit-Séminaire par ce bataillon sacré, j'ai plus de motifs que jamais de lui donner l'assurance de ma paternelle dilection. » En 1887, l'École s'installe à Lons-le-Saulnier dans l'ancien noviciat de Montciel. Dix ans plus tard, elle se transportait au Valantin, près de Valence. Là elle était chez elle ; mais en 1901, elle est de nouveau expulsée et son domaine confisqué ; alors commence une série de pérégrinations hors des frontières, qui vient à peine de prendre fin. Les Écoles d'Amiens, de Poitiers et de Bordeaux ont eu de leur côté une odyssée semblable ; mais grâce à Dieu, aucune n'a péri dans la tempête.

justifier la parole du comte de Chambord, un des amis de la première heure des Écoles apostoliques : « Je ne connais pas d'œuvre, avec la *Propagation de la Foi*, plus belle et plus admirable que celle de ces collèges de petits saints. C'est un miracle [1]. »

En même temps qu'ils préparaient des recrues pour toutes les Sociétés vouées à l'apostolat, les Jésuites français ont aidé dans leurs débuts une multitude d'Instituts religieux d'hommes et de femmes. Parmi ceux que notre pays a vus naître ou renaître au cours du dix-neuvième siècle, il en est peu, semble-t-il, qui n'aient fait appel, pour éclairer leurs premiers pas, à la famille de saint Ignace. On ne saurait passer sous silence, dans cette Histoire, des témoignages de confiance qui l'honorent plus que tout autre. Déjà nous avons vu la Compagnie de Jésus prêter son concours à la fondation de plusieurs Congrégations religieuses dans la première partie du siècle; nous en signalerons quelques autres venues plus tard, nous rappelant toujours que Dieu se sert des instruments qu'il lui plaît, et d'ordinaire des plus incapables pour accomplir ses plus grandes œuvres.

L'Oratoire de saint Philippe de Néri, introduit en France par le cardinal de Bérulle en 1611, y jouit d'une grande prospérité jusqu'aux mauvais jours de la Révolution, où il sombra. Après la suppression de la Compagnie de Jésus, l'Oratoire avait hérité de la plupart de ses collèges. Le jansénisme avait laissé sur sa mémoire une ombre fâcheuse, mais qui cependant n'effaçait point l'éclat des services rendus ni la renommée des hommes célèbres qu'il avait donnés à la religion et à la science. Il était au tombeau depuis soixante ans, quand l'abbé Pététot,

1. Le Comte de Chambord fut parmi les premiers souscripteurs, et par disposition testamentaire il laissa 100.000 fr. pour entretenir à perpétuité un *Apostolique* dans chacune des cinq Écoles existant à l'heure de sa mort.

curé de Saint-Roch à Paris, et l'abbé Gratry, vicaire-général d'Orléans, songèrent à le faire revivre. L'abbé Pététot s'en ouvrit au Père de Ravignan, son conseiller dans toutes les affaires d'importance : « On peut dire en toute vérité, déclara-t-il lui-même dans la suite, que le Père de Ravignan est cause de l'existence de l'Oratoire. Je ne l'aurais jamais entrepris, s'il ne l'avait formellement approuvée. Il a fait plus... Depuis que l'Oratoire a commencé d'exister, il n'a cessé de lui donner les marques du plus sincère et du plus sympathique intérêt, et en particulier, il a bien voulu prêcher le jour de l'ouverture de notre chapelle ; et en cette circonstance il a exprimé, comme il savait le faire, les vœux les plus bienveillants pour l'avenir de la petite œuvre naissante[1]. »

Il fit mieux encore ; au mois de novembre 1853, un an après que les premiers Oratoriens s'étaient réunis en communauté, le Père de Ravignan leur donna les Exercices spirituels de saint Ignace.

Cependant, il faut le reconnaître, il avait de prime abord accueilli plutôt avec froideur les communications du curé de Saint-Roch, dont les idées étaient alors flottantes. Mais peu après, il vit à Orléans l'abbé Gratry, lequel mit à lui faire goûter le projet toute la chaleur d'âme qui était dans son tempérament. Gratry était en correspondance suivie avec le Père Fouillot, alors Instructeur du Troisième An, à Liesse ; nombre de ses lettres existent aux Archives ; l'auteur des *Sources* s'y montre avec sa mystique et enthousiaste candeur : Notre-Seigneur, qui sans doute « veut de lui quelque chose », lui a fait dire par une voyante de faire une retraite auprès du Père qui pourra « contribuer à le mettre sur la voie ». Depuis longtemps il caressait le rêve qu'il exposera plus tard de façon si pittoresque dans la *Vie* d'Henri Perreyve : « J'ai souvent pensé qu'un groupe de cinq à six esprits vivant

1. *Vie du P. de Ravignan*, par le P. A. de Ponlevoy. 10e édition. Tome II. P. 155.

ensemble, s'aimant entre eux, travaillant en commun dans le même sens et dans le même lieu, constituerait une force intellectuelle dont on n'a pas encore calculé la puissance. Cela fait, autant que j'ai pu l'entrevoir par une courte expérience, une espèce de fleuve intellectuel sur lequel on se sent porté. Chacun marche, mais le chemin lui-même marche aussi. Ce n'est pas la force de six, c'est la force de toutes les combinaisons que l'on peut faire avec six unités dont chacune est une force vive[1]. »

C'était le croquis de l'Oratoire entrevu dans le mirage de l'imagination; une association de prêtres pieux, fervents, non liés par les vœux de religion, mais réunis pour s'aider, se fortifier mutuellement et mettre au service de l'Église la science alliée à la vertu. Quoi qu'il en soit, entre temps « les idées, dit l'abbé Pététot, avaient marché; elles s'étaient éclaircies, précisées, étendues, et c'est sur ce nouveau terrain qu'eut lieu la conversation du Père Gratry », d'où le Père de Ravignan sortit convaincu. Voici ce qui s'était passé.

Comme beaucoup de prêtres du clergé de Paris, l'abbé Gratry avait pour directeur de conscience le curé de Saint-Roch ; il le tenait au courant de son dessein qui avait déjà l'adhésion de plusieurs ecclésiastiques, et il le pressait de se mettre à leur tête. Le plan encore mal défini souriait assez à l'abbé Pététot ; car lui-même aspirait à la vie de communauté ; il avait fait jadis un essai de noviciat à Montrouge; diverses considérations l'empêchaient toutefois d'y entrer en personne. Pour triompher de ses hésitations, l'abbé Gratry lui persuada d'aller faire ensemble une retraite à Liesse sous la direction du Père Fouillot. Ces Messieurs eussent voulu qu'il tranchât d'autorité cette affaire. Le Père s'en défendit : « Je me suis abstenu, écrivait-il, comme je le devais, de prendre part à cette décision, en renvoyant l'intéressé à la considération et à la prière. Je lui ai remis les règles d'élection

1. P. Gratry. *Henry Perreyve*. Paris. 1865. P. 11.

de saint Ignace, puis je l'ai laissé faire. Le résultat de ses réflexions a été de se dévouer à l'œuvre projetée et de lui consacrer ce qui lui reste de vie. » (20 Mai 1852.)

L'abbé Pététot avait alors cinquante ans. On pouvait regretter qu'il quittât une paroisse importante où il faisait beaucoup de bien; mais, dit encore le Père Fouillot, « la Providence semble avoir ôté le poids qu'aurait eu une si grave considération, en permettant que la santé de M. Pététot fût tellement altérée par les travaux de son ministère, dans lesquels il se ménage peu, que les médecins ne lui donnent pas plus de deux ans de vie, s'il les continue, comme il ne manquerait pas de le faire en conservant sa cure. »

Quelques jours après, le curé de Saint-Roch et l'abbé Gratry partaient pour Rome dans l'espoir d'obtenir la reconnaissance canonique de l'Oratoire ressuscité. Une lettre du Père Fouillot recommande chaudement les voyageurs au Père Général de la Compagnie, car il estime que leur entreprise sera grandement utile au clergé de France. Un accueil encourageant leur était réservé au Vatican. Pie IX loua beaucoup leurs intentions ; l'appellation *Oratoire de Notre-Seigneur Jésus-Christ et de Marie Immaculée* lui parut de bon augure. Quant à l'approbation, ils devaient se résigner à attendre. Voici ce qu'écrivait à ce sujet le Père Rubillon au curé de Saint-Roch : « Un membre influent des *Évêques et Réguliers* a fait des difficultés sur l'approbation de votre Institut qui n'existe pas, alléguant que la Congrégation n'en agit jamais ainsi. Le cardinal Fornari espère pour vous un *laudatur*. Il se fonde sur l'intérêt que le Saint-Père prend à votre personne et à votre œuvre. » (4 Octobre 1852.) Trois semaines plus tard, nouvelle lettre annonçant que le Bref laudatif est rédigé et qu'on le recevra avant la fin de novembre. (24 Octobre.) Pour en finir, nous citons le cardinal Perraud : « Le 16 août (1852) nous étions six au presbytère de Saint-Roch, et nous reprenions le nom d'Oratoriens, oublié depuis soixante ans. » Le même

jour, neuf ans plus tard, première assemblée générale, où sont adoptées les Constitutions. (16 Août 1861.) Le 22 mars 1864, le Pape signe le Bref d'approbation de l'Oratoire de France.

*
* *

Pendant les quatre années qu'il passa sur le siège de Nancy, le futur cardinal Lavigerie s'occupa très activement des Congrégations religieuses, enseignantes ou hospitalières, fort nombreuses dans son diocèse. Plusieurs d'entre elles y avaient leur berceau et leur maison-mère. Tels par exemple les Frères de Saint-Charles de Nancy ou de la Doctrine chrétienne, connus aussi sous le nom de Frères de Vézelise. Cette société n'avait ni Constitutions approuvées ni formation religieuse suffisamment solide. Pour y pourvoir le prélat s'adressa à la Compagnie de Jésus. Par une lettre du 29 avril 1866 il demande au Père Général un homme sage et d'expérience qui puisse diriger le noviciat pendant quelques années. Le Père André Keller, désigné pour cette fonction délicate, s'en acquitta d'une manière qui mérita de la part des Supérieurs de la Congrégation des effusions de reconnaissance dont les témoignages subsistent encore. Un autre Jésuite de la Province de Champagne rendit un service du même genre aux Sœurs de la Sainte-Enfance de Marie fondées pour soigner les enfants et les pauvres de la campagne. Dans un Rapport au Souverain Pontife, l'évêque écrivait à ce sujet : « Je leur ai donné des Constitutions très sagement composées par le R. P. Cottel, de la Compagnie de Jésus ; et elles sont aujourd'hui en voie de progrès sensible. » (1867.)

Les fils de saint Ignace devaient être associés de façon plus intime encore à l'œuvre qui plus que tout autre immortalisera le nom du cardinal Lavigerie, la fondation de la Société des Missionnaires d'Alger, ou Pères Blancs. L'histoire de ses origines a été faite déjà et le cardinal lui-même l'a racontée dans les *Annales de la Propagation*

de la Foi[1]. Des documents de famille nous permettent d'y ajouter quelques précisions. « Le 12 janvier 1867, trois séminaristes de Kouba, jeunes et de faible santé, se réunissent dans la vallée dite de la Fontaine romaine et se communiquent l'idée de fonder une société religieuse pour la conversion des Arabes. Ils se donnent une règle provisoire et s'engagent à l'observer fidèlement au Séminaire. La chose en resta là pendant six mois. Mais un jour, le Supérieur du Séminaire, M. Girard, lazariste, parle de l'abandon des populations indigènes de la colonie que personne ne songe sérieusement à évangéliser. Il suffirait cependant d'un petit nombre d'âmes éprises de zèle apostolique. Émus de cet appel les trois jeunes gens se présentent au Supérieur, lequel, après les avoir éprouvés, les conduit à l'archevêque. C'était le 29 janvier 1868 : « Chers enfants, leur dit le prélat, c'est Dieu qui vous envoie ; vos désirs sont les miens ; allez, préparez-vous à la Mission qu'il vous donne. A la fin de la présente année, nous ouvrirons le Séminaire ; vous serez les premières pierres de l'édifice. » Ainsi fut fait. Le 19 octobre 1868, l'œuvre s'inaugurait à El-Biar, dans le voisinage de cette maison de Ben-Aknoun que nous connaissons déjà, et où se trouvaient alors plusieurs centaines de petits Arabes orphelins de la famine. Le Père Vincent, chargé de la formation des futurs missionnaires, était aux pieds de l'archevêque qui lui dit en le bénissant : « Allez, mon Père ; la bénédiction de Dieu soit avec vous ; faites-nous des apôtres et suivez exactement la direction des noviciats de la Compagnie, avec cette différence que vous donnerez plus de temps pour les études qu'on n'en donne au noviciat. Des saints, je veux des saints ; jetez-les bien dans le moule de saint Ignace et qu'ils soient entre vos mains comme un corps mort ou bien comme le bâton entre les mains d'un vieillard[2]. » On voit que le vaillant cardinal n'avait peur du *perinde ac cavader*.

1. Tome LIII, pp. 104 et suiv.
2. *Lettres de Fourvière*, décembre 1868. P. 29.

Ainsi commença une collaboration de sept années. Après le Père Vincent et le Père Jean Baptiste Creuzat, pour ne nommer que les morts, celui qui leur succéda, le Père François Terrasse, parvenu aujourd'hui à une extrême vieillesse, demeura à son poste jusqu'au jour où la Congrégation reçut son autonomie avec ses Constitutions définitives et des Supérieurs pris parmi ses membres. Le fondateur n'eût rien tant désiré que de l'enrôler et le maintenir non seulement à la tête du noviciat mais de la Société elle-même. Des négociations eurent lieu à ce sujet ; le 24 septembre 1874, le Père Général écrivait au Supérieur de la Mission d'Algérie : « Je me suis vu dans la nécessité de refuser à Mgr l'Achevêque le Père Terrasse comme Général de la Congrégation, et cela à raison des empêchements canoniques, sans parler de tant d'autres inconvénients de cette mesure pour la Compagnie et pour la Congrégation naissante elle-même ; mais je propose le maintien du *statu quo.* »

« Une soixantaine de missionnaires formés par le Père Terrasse ont persévéré dans leur vocation, sont devenus le véritable noyau de la Société et ont occupé les charges les plus importantes soit dans son gouvernement, soit dans les Missions. On peut donc dire qu'il a été le co-fondateur de la Société. » Tel est le témoignage rendu au vénérable vieillard par un de ses anciens novices, qui n'est autre que Mgr Livinhac, actuellement Supérieur général de la Société des Pères Blancs. Le Père Terrasse avait gagné le cœur de ses jeunes disciples ; les survivants racontent que, pour éviter l'émotion des adieux, il s'éloigna à la sourdine et sans prendre congé. (Septembre 1875.)

Nous ne savons dans quelle mesure les Jésuites prirent part à la rédaction des règles que l'archevêque d'Alger donna à ceux qu'il appelait ses fils ; mais manifestement l'esprit de saint Ignace y règne partout; il a dicté entre autres « cette prescription salutaire, recommandée par le fondateur avec une particulière insistance, qui ne permet,

dans aucun cas et sous aucun prétexte, d'envoyer jamais moins de trois missionnaires ensemble dans une station[1] ».

Les Jésuites des différentes Provinces françaises ont été amenés au cours du dix-neuvième siècle à prêter l'aide de leur expérience à d'autres Congrégations religieuses naissantes. Parmi elles on peut citer les Frères du *Refuge de Saint-Joseph*, fondés en 1835 pour diriger les maisons de correction d'Oullins, de Cîteaux et de Clairvaux et qui, après avoir reçu d'un Père de Lyon les Exercices spirituels pendant quinze jours, le prièrent de rédiger les Règles définitives de leur Société. Ainsi encore les *Frères de Saint-Régis*, réunis d'abord par le Père de Bussy pour le service de son orphelinat. Quelques années après, leur Supérieur l'abbé Maurin s'adressait directement au Père Général pour obtenir pendant quatre ou cinq ans deux Frères Coadjuteurs de la Compagnie, qui seraient chargés de la formation de ces religieux et dont l'un serait

1. *Lettre pastorale de Mgr l'archevêque d'Alger, Délégué apostolique du Sahara, communiquant aux Pères et aux Frères de la Société des Missions d'Afrique, d'Alger, le Décret du Concile provincial d'Alger qui loue et encourage leur Société, et Ordonnance épiscopale approuvant les Règles de la même Société.* »

On nous saura gré de reproduire la conclusion de la Note que nous a transmise le Supérieur Général des Pères Blancs, Mgr Livinhac, et pour laquelle nous prions Sa Grandeur d'agréer tous nos remerciements.

« Depuis le départ des Jésuites, les Pères chargés de la formation des jeunes missionnaires se sont inspirés de leurs exemples et ont suivi les règlements tracés par eux sous l'inspiration du Fondateur. Aussi la Société n'a cessé d'être bénie de Dieu. Elle compte en ce moment environ 650 Pères, 250 Frères coadjuteurs et près de 150 scolastiques et novices. Elle a fondé dans la région des Grands Lacs africains et au Soudan des Missions florissantes qui forment actuellement neuf Vicariats apostoliques. A la fin de juin 1918, elles comptaient 273.206 baptisés et 139.281 catéchumènes. Le nombre des communions dans l'année avait été de 4.459.618, ce qui prouve que la masse des fidèles pratique convenablement notre sainte religion.

« Le petit tiers-ordre africain de la Compagnie de Jésus n'a donc pas trop mal marché jusqu'ici. Espérons que cette grande et sainte Compagnie n'aura jamais à en rougir. »

Maître des novices. S'il était libre de choisir, ajoutait-il, il trouverait aisément dans la communauté de Vals les hommes qu'il désirait. En transmettant cette demande au Provincial de Toulouse, le Père Beckx ne dissimulait pas qu'il était touché du témoignage d'estime donné ainsi par un prêtre vénérable aux plus humbles enfants de saint Ignace. En 1871, au lendemain de la guerre, la Province de Paris recevait une demande semblable en faveur des *Frères de Saint-Vincent de Paul*, société de prêtres spécialement voués, comme on sait, au service des patronages. Le Père Joseph Pittar remplit, de manière digne d'éloges, une tâche à laquelle son âge ne l'avait guère préparé; il n'avait pas encore quarante ans. « La situation, écrivait le Supérieur, le R. P. de Varax, était fort difficile. Il s'agissait d'organiser un chaos ; le Père Pittar a su tout remettre en ordre. Les études ont été bien réglementées et solidement reprises; les exercices du noviciat ont été rétablis avec un entrain et une ferveur que nous n'avions jamais vus. » (1er mars 1872.)

Vers la même époque, c'est le R. P. Edmond, le restaurateur de la célèbre abbaye des Prémontrés de Frigolet, qui sollicite du Père Général trois Pères de la Compagnie pour diriger « les études littéraires, philosophiques et théologiques » des jeunes religieux de son obédience. (13 Septempre 1872.) Ainsi encore les Frères des Écoles chrétiennes; imités bientôt par les Petits Frères de Marie, se mettaient à l'école de saint Ignace, en appelant les Jésuites pour leur donner les Exercices spirituels au complet pendant trente jours, pratique adoptée par la suite pour tous les membres de l'une et de l'autre Société avant leurs derniers engagements.

Quant au Code de lois qu'Ignace de Loyola a donné à son Institut, depuis longtemps il n'a rien de secret ; bien avant les traductions françaises qui en furent faites en 1762 et en 1843, il était, au moins de fait, tombé dans le domaine public. Aussi en 1852 le Père Roothaan pouvait-il écrire : « Pour ce qui est du Sommaire des Constitutions

et de nos Règles communes, la plupart des Congrégations religieuses fondées en France depuis plus de deux siècles se les sont plus ou moins appropriées. » (19 Mars.) C'est sans doute qu'elles se trouvaient mieux adaptées que celles des Ordres plus anciens aux conditions de vie et aux besoins des temps modernes.

Saint Ignace n'a admis dans l'ordonnance de sa milice aucune aide féminine, comme l'avaient fait ses prédécesseurs. Néanmoins bon nombre de Congrégations religieuses de femmes se sont annexées d'elles-mêmes, si l'on peut dire, à la Compagnie de Jésus, dans la mesure du possible, en lui empruntant sa Règle et son esprit. La première en date est sans doute celle de Notre-Dame, autrement dite des *Jésuitines*, fondée à Bordeaux sur la fin du seizième siècle par la Vénérable Jeanne de Lestonnac et à qui la Bulle de Paul V permettait expressément de vivre sous la règle de saint Ignace. En 1838, le Père Rozaven, puis le Père de Villefort se voyaient chargés d'établir l'unité d'observance dans les communautés de France et d'Espagne. On peut nommer encore les Ursulines dont l'Institut avait été approuvé par Paul III presque en même temps que celui de la Compagnie de Jésus. (1544.) Le Pape disait à ce propos à saint Ignace : « Je viens de vous donner des sœurs. » Introduites en France au début du dix-septième siècle, elles y vécurent, elles aussi, sous une Règle en grande partie conforme à celle des Jésuites. Dans le courant du siècle le Père Jean-Paul Médaille fondait la Société des Sœurs de Saint-Joseph, si merveilleusement développée aujourd'hui ; on ne saurait s'étonner que, pour ordonner leur vie religieuse en vue de leur vocation, il ait puisé dans son trésor de famille. C'est ce que firent à leur tour les PP. de Clorivière, Varin et Roger[1], quand, au lendemain de la tourmente révolutionnaire, ils établirent des Congrégations religieuses de femmes, estimant que rien n'était plus important pour

1. Cf. Tome I. PP. 47 et 106.

la reconstruction de la France chrétienne. Plus tard l'œuvre du Père Roger fut complétée par le Père Hilaire, qui vers 1860 fut chargé de mettre au point les Règles de la Société de Nazareth. Quelques années auparavant le Père Joseph Jennesseaux se livrait à un travail tout semblable pour les *Dames de Saint-André* de Tournai ; il avait même entrepris à leur intention la traduction française *in extenso* des Constitutions de la Compagnie de Jésus. Le Père Roothaan, jugeant cette largesse quelque peu excessive, lui fit écrire de se contenter d'un extrait. (19 Mars 1852). Parmi les familles religieuses qui, plus près de nous, se sont aidées de la collaboration des Jésuites, on peut nommer la *Miséricorde* de Laval, la *Société de Marie-Réparatrice*, celle des *Dames de la Retraite* ou du *Cénacle*, la *Pieuse Union*, la *Sainte Famille du Sacré-Cœur*, les *Auxiliatrices du Purgatoire*, etc. Nous ne pouvons oublier que cette dernière Congrégation, bien jeune encore, envoyait en Chine, à la demande de Mgr Languillat, un essaim nombreux qui est devenu le plus puissant auxiliaire des Jésuites missionnaires au Kiang-Nan. Nous avons cité au cours de cette Histoire plusieurs familles religieuses qui auraient leur place ici ; d'autres encore allongeraient la liste, si la discrétion ne s'y opposait.

La Compagnie de Jésus n'a garde de refuser son concours dans des créations qui intéressent à si haut point la gloire de Dieu et le bien de l'Église ; mais des documents innombrables prouvent qu'elle ne prête ce concours qu'avec beaucoup de circonspection et qu'elle l'environne de précautions qui pourraient paraître méticuleuses, mais dont l'expérience, pour ne rien dire de plus, lui a fait reconnaître la profonde sagesse.

CHAPITRE III

I. — Les Russes dans la Compagnie de Jésus : Jean Gagarin, Eugène Balabine, Julien Astromoff, Jean Martinov, Jean Fiorowich, Paul Pierling. Projet de Mission slave. Commencement de la Revue *Les Études*. Différentes publications. L'œuvre des Saints Cyrille et Méthode. La Mission bulgare. Le P. Martinov et les études gréco-slaves. Il est appelé à Rome.

II. — *Les Études*. Origines laborieuses de la Revue. Première période. Hésitations des Supérieurs majeurs. Un épisode douloureux. A propos du libéralisme. L'attitude équivoque de quelques écrivains des *Études*. Le P. Matignon et les *Doctrines de la Compagnie de Jésus sur la liberté*. Les discours de Malines. Le *Syllabus* et les Jésuites de Paris. Paroles sévères de Pie IX. A l'approche du Concile, les *Études* paraissent se ranger du côté gallican et libéral. Admonestations venues de Rome. Embarras du Provincial de Paris ; il offre sa démission. La déclaration de guerre. Les *Études* à Fourvière. Nouvelle organisation de la Revue. Une période peu brillante de huit années.

III. — Les Jésuites écrivains. La censure. Collaboration active à différents Périodiques. Dans les Sciences ecclésiastiques : Le P. Henri Montrouzier. Publications ascétiques : Le P. Antonin Maurel. L'œuvre abondante du P. Ramière. Celle du P. Marin de Boylesve, du P. Félix, du P. Matignon. Dans les Sciences Philosophiques. Histoire et Biographie. Archéologie et Beaux-Arts. Science pédagogique : Le P. Arsène Cahour. Le *Lutrin* de Boileau. Sainte-Beuve et Lamartine. Le P. Nicolas Deschamps et les *Sociétés secrètes*. Le P. Jean-Marie Babaz.

I

Vers le milieu du siècle dernier se manifesta parmi la colonie russe de Paris un mouvement de retour à l'Église romaine. C'était le temps où la cellule du Père de Ravignan voyait défiler les plus hautes notabilités de l'intelligence en quête de la vérité religieuse. Nombre de conversions

y furent décidées, qui n'eurent pas toutes le même retentissement que celle du comte Shouvaloff. Mme Swetchine avait elle-même été convertie à Pétersbourg par le Père Rozaven; son salon était un rendez-vous de propagande catholique. La Compagnie de Jésus devait avoir sa part de ces conquêtes sur l' « orthodoxie ». En l'espace de quelques années, six jeunes Russes, après avoir abjuré le schisme, se donnèrent à elle. La présence de ce petit groupe slave dans les rangs des Jésuites français n'a pas passé inaperçue; c'est un épisode qui mérite de trouver place dans notre Histoire.

Nous avons parlé déjà du prince Jean Gagarin conduit au noviciat de Saint-Acheul par le Père de Ravignan en 1843. Les alarmes que cet éclat inspirait à sa tante, Mme Swetchine, n'étaient que trop fondées. Attaché d'ambassade, il renonçait à vingt-huit ans non seulement au brillant avenir qui s'ouvrait devant lui, mais encore à l'espoir de rentrer jamais dans sa patrie. De fait, en 1856, il écrivit à l'empereur Alexandre II pour demander l'autorisation d'aller à Moscou voir une dernière fois son père âgé de 80 ans et aveugle. L'empereur fit écrire au vieillard pour savoir si la visite de son fils lui serait agréable. La réponse était affirmative ; mais elle ne fut pas expédiée ; entre temps la nouvelle ayant transpiré, elle provoqua une telle explosion de fanatisme que le prince Gagarin se vit contraint de révoquer sa première lettre. Depuis 1820, date de l'édit de bannissement, aucun membre de la Compagnie de Jésus ne pouvait pénétrer dans l'empire des tsars; pendant les quarante années de sa vie religieuse le Père Gagarin, aussi bien que ses compatriotes Jésuites, dut se résigner à cet ostracisme. Il lui fut d'autant plus pénible que sa pensée resta constamment tournée vers cette Russie à laquelle il était attaché par les fibres les plus intimes de son âme. Devenu fils de saint Ignace, il se donna tout entier à un apostolat aux vastes horizons; la conversion du monde slave fut, on peut le dire, la seule idée fixe de sa vie, le centre d'une activité toujours en éveil, féconde

en projets grandioses et en entreprises généreuses, où manqua malheureusement l'esprit de suite et de persévérance. A un zèle ardent secondé par une belle intelligence s'alliaient chez l'ancien grand seigneur des qualités d'homme du monde qui lui facilitaient les relations et le faisaient apprécier dans la société. On sait que, à la suite de la guerre d'Orient, des pèlerinages nationaux s'organisèrent pour la Terre-Sainte. En 1859, l'œuvre voulut avoir pour aumônier le Père Gagarin. Deux ans après, l'abbé Lavigerie le réclamait une seconde fois : « Le Père Gagarin, écrivait-il au Père Général, a tellement réussi dans le premier voyage à gagner l'estime et l'affection de tous que le Conseil de l'œuvre croit ne pouvoir faire un meilleur choix. » — « Et il m'a semblé impossible, écrivait à son tour le Père Beckx, de refuser à M. l'abbé Lavigerie la première faveur qu'il me demande après son retour de Syrie, où il a donné à notre Compagnie tant de preuves du plus sincère dévouement. » (5 Février 1861.)

Il ne fallait rien moins que cette obligation de reconnaissance pour motiver la décision du Père Général ; le Père Gagarin faisait alors son Troisième An, et l'on sait l'importance de cette suprême épreuve dans la formation du Jésuite. Toutefois il ne partit pas seul ; on lui adjoignit son compatriote le Père Eugène Balabine. C'était un autre converti du schisme moscovite. Riche et de haute naissance, camarade d'enfance de l'empereur, il avait mené à Pétersbourg une jeunesse pure et pieuse. Artiste et mystique, il gardait au milieu d'une capitale dissolue une solitude d'anachorète, partageant son temps entre son orgue et les livres de dévotion. Devenu Jésuite, il pouvait dire qu'il avait pratiqué les Exercices spirituels de saint Ignace avant de les connaître et que l'esprit de la Compagnie de Jésus s'était emparé de lui à son insu. Comme on le pressait d'écrire l'histoire de sa conversion, il s'en défendit toujours par une sorte de pudeur qui ne lui permettait pas de livrer le secret des merveilles accomplies en son âme par la grâce. Le Père Balabine vécut

de longues années dans l'amour de Dieu, de la Sainte Vierge et de la musique ; sur le déclin de l'âge il dirigeait encore dans les collèges la *scola cantorum*, s'efforçant de faire goûter à ses jeunes exécutants les harmonies lointaines qui illuminaient son visage d'un sourire de ravissement, mais qu'il était seul à entendre.

Le Père Balabine avait été précédé dans la Compagnie de Jésus par un autre seigneur russe, qui lui était en partie redevable de sa vocation. Il s'appelait Julien Astromoff. Les deux futurs Jésuites s'étaient connus à Pétersbourg ; Astromoff passait de longues heures dans cette chambre solitaire d'où son ami sortait rarement et qui ressemblait, disait-il, à une chapelle. Ce n'est pas qu'ils eussent les mêmes goûts ni la même ferveur. Ame inquiète, esprit subtil et raisonneur, Astromoff mettait au-dessus de tout le sentiment national, qui pour lui se confondait avec l'attachement à l'« orthodoxie ». Par suite, le catholicisme lui était en horreur et l'idée de la conversion le révoltait comme une trahison envers la patrie russe. En 1846 il alla en Italie avec la famille d'un ministre d'État, le comte Ouvaroff. Le séjour de Rome acheva la transformation intérieure ébauchée à Pétersbourg. N'écoutant que l'impétuosité de sa nature, le néophyte quitta le palais du diplomate, malgré les efforts qu'on fit pour le retenir. Le récit de la récente apparition de la Sainte Vierge dans l'église de Saint-André delle Fratte, la subite conversion d'Alphonse Ratisbonne qui en fut la suite, avaient fait sur lui une impression profonde, fortifiée encore par des entretiens avec le baron de Bussière, et il avait embrassé d'enthousiasme la foi romaine. Le 9 septembre, le Père de Villefort écrivait au Supérieur des Jésuites de Naples, lui recommandant ce jeune Russe qui vient d'abjurer le schisme, et qui « aujourd'hui même a reçu pour la première fois la communion catholique ». On a cru, dit-il, pouvoir abréger en sa faveur le temps de l'épreuve ; mais il faudra l'instruire. D'ailleurs il manifeste des intentions de vie religieuse. La même communication était adressée

aux Jésuites de Palerme. Astromoff ne tarda pas en effet à demander son admission dans la Compagnie. Au mois d'octobre suivant le Père de Villefort écrit que, pour des raisons politiques, on ne peut le recevoir à Rome et qu'il faut l'envoyer au noviciat de Toulouse où il examinera à loisir sa vocation. C'est là que nous le trouvons bientôt. Il a écrit au Père Ratisbonne, et celui-ci lui répond : « Si l'histoire de ma conversion et surtout l'adresse de la Piazza Nicosia vous ont fait quelque bien, je puis vous assurer, mon bien cher Frère, que vous me l'avez rendu au centuple... Combien je regrette que le temps de mon noviciat à Toulouse n'ait pas duré quatre ans de plus[1] ! »

Astromoff était sincère; malheureusement il y avait dans son cas une dose d'exaltation que le temps ne devait pas atténuer. Avant même la fin de ses études de Théologie, il enseignait la Physique au Scolasticat de la Compagnie à Vals. Eugène Balabine s'y trouvait parmi les étudiants; en 1857, il fut du nombre des appelés à l'ordination sacerdotale; le P. Astromoff assista son ami lors de sa première messe; la vénérable mère du nouveau prêtre, convertie elle aussi du schisme, y reçut la communion des mains de son fils. Peu après, Astromoff montait dans la chaire de Philosophie; ses débuts excitèrent l'admiration; il était là dans son élément. Mais peu à peu le brillant professeur s'engagea dans des voies hasardeuses; séduit d'abord par le mirage ontologiste, puis par les spéculations d'un thomisme outré, son enseignement s'écartait franchement de la saine doctrine. Rappelé à l'ordre par ses Supérieurs, il n'en garda pas moins d'attachement à ses vues personnelles, et en vint à se persuader que lui seul était dans le vrai et qu'il avait mission pour ramener à la vérité philosophique son Ordre et peut-être l'Église catholique elle-même. Sous l'emprise d'une idée fixe le cerveau se dérangea. D'après la correspondance du Père Balabine, dès 1861 les médecins auguraient une

1. Cf. Tome II. P. 414.

catastrophe prochaine. De fait, le pauvre malade partit un jour en fugitif et passa en Italie ; pendant les années 1863 et 1864 on signale sa présence à Rome ; bien qu'il ait reçu sa lettre de sécularisation dans la forme canonique, il se donne toujours comme membre de la Compagnie de Jésus, ou plutôt il est à lui seul l'Ordre tout entier. Après cette date on le perd de vue. Une lettre de Rome au Père Ogerdias, Supérieur de la maison de Toulouse, recommande de lui venir en aide, si l'on apprend qu'il est enfermé. (Avril 1863.)

Jean Martinov, né à Kazan en 1821, était entré au noviciat en 1845, un an avant Astromoff. Excellent religieux et travailleur modeste, il a marqué sa place parmi les savants qui s'appliquent à débrouiller le chaos des antiquités religieuses gréco-slaves. Nous aurons à y revenir.

Jean Fiorowich, né en Dalmatie, 20 décembre 1819, appartient au groupe slave ; mentionné ici à ce titre, il ne fait pas partie de la pléiade qui joua un rôle sur la scène parisienne. Entré au noviciat le 3 mai 1852, le Père Gagarin le rencontrait en 1855 au collège d'Avignon et faisait ainsi son horoscope : « C'est un jeune homme qui m'a paru fort heureusement doué sous plusieurs rapports ; je crois qu'il pourra rendre de très grands services dans la Mission. Malheureusement son éducation littéraire a été complètement négligée. » (12 Novembre 1855.) Le Père Fiorowich manquait en effet d'aptitude pour la Mission russe, objet de l'ambition du Père Gagarin, laquelle d'ailleurs resta toujours à l'état de projet ; mais il eut une longue et fructueuse carrière dans la Mission française de Syrie. Le nom du Père Fiorowich est légendaire parmi les ouvriers du port de Beyrouth, dont il fut l'apôtre pendant plus de vingt ans.

Nommons encore le Père Paul Pierling. Né en 1840 et entré au noviciat à l'âge de seize ans, aujourd'hui plus qu'octogénaire, il poursuit encore ses belles études sur l'Église catholique et l'empire des Tsars qui lui ont valu une place d'honneur parmi les slavisants.

Enfin, pour que la liste fût complète, il faudrait y inscrire les noms de deux Russes compagnons du Père Gagarin au noviciat, Étienne Djunkowski et F. Garebtzoff, à qui la persévérance manqua.

***

Nous avons vu le Père Gagarin élaborer dès son noviciat et soumettre aux Supérieurs majeurs à Paris et à Rome de vastes plans pour le retour de la Russie à l'unité catholique. La visite du Père Roothaan à la rue de Sèvres en 1849, lors de son exil, lui fournit l'occasion de s'en expliquer plus à loisir. Le Père Général l'engagea à publier quelques écrits pour préparer les voies. En effet, au début de 1851 parut une brochure sous ce titre : *La Russie sera-t-elle catholique?* Entre autres moyens d'obtenir cet heureux résultat, l'auteur préconise l'établissement en Turquie de Missions slaves. Nous avons la pensée du Père Roothaan sur ce point dans une lettre du 24 septembre 1851. La chose ne lui paraît pas réalisable : « Nous ne pouvons, dit-il, nous offrir nous-mêmes pour aller à Constantinople. » Il faut donc se borner encore à des travaux d'approche. Entre temps, le Père Beckx succédait au Père Roothaan; bientôt le Père Gagarin revient à la charge. Le Père Beckx avait été Provincial de la Province d'Autriche; la question ne pouvait lui être étrangère. Le 21 février 1855, il répond : « La conversion de la Russie et l'extinction du schisme parmi les Slaves sont depuis longtemps le sujet de mes prières et de mes vœux. Ces pensées m'occupent davantage depuis que la Providence m'a amené à Rome et que les affaires politiques nous rappellent si hautement ce qu'on doit craindre et ce qu'on peut espérer pour l'Église de la part de la Russie. Tout le monde semble pressentir que le moment critique approche; mais le moment d'agir est-il déjà venu?... Dernièrement je parlais de ces choses avec le Saint-Père, et Sa Sainteté croyait aussi qu'il n'y a encore qu'à prier en attendant ce que Dieu préparera. »

Cette attitude expectante ne suffisait pas au zèle impatient

du Père Gagarin. Ne pouvant aborder l'apostolat tel qu'il le rêvait, il se donna avec ferveur aux œuvres plus modestes que lui permettait l'obéissance. Ce fut d'abord la bibliothèque des Saints Cyrille et Méthode, où l'on rassembla les livres et documents utiles pour les controverses futures, et qui devait être tout à la fois un centre de réunion et un instrument de travail pour ceux qui se consacreraient à l'évangélisation des peuples slaves. Puis, sans tarder davantage, il entreprit avec quelques-uns de ses confrères la publication d'un recueil où l'on se proposait de traiter principalement les questions intéressantes pour le rapprochement des Églises. Un premier volume parut en 1856, au lendemain de la guerre de Crimée, sous le titre : *Études de Théologie, de Philosophie et d'Histoire publiées par les PP. Charles Daniel et Jean Gagarin de la Compagnie de Jésus, avec la collaboration de plusieurs autres Pères de la même Compagnie.* Il débute par un article sur l'*Enseignement de la Théologie dans l'Église Russe*, signé du Père Gagarin.

L'année suivante on poussa plus avant, jusqu'au cœur du malentendu entre l'Orient et l'Occident : A propos des divisions doctrinales au sein de l'Église russe, le Père Gagarin traite de la Papauté romaine, et le Père de Buck, bollandiste, de la procession du Saint-Esprit. Ce qui frappe chez l'un comme chez l'autre, c'est le ton de parfaite courtoisie, de modération, de respect même, et pour tout dire, leurs ménagements à l'égard des adversaires contre lesquels ils engagent la lutte. Mais on ne pouvait s'en tenir à la discussion sur le terrain théologique. Dans une nouvelle brochure le Père Gagarin posait ouvertement devant le public le problème du retour de la Russie à l'unité catholique. Cet écrit, traduit en russe par le Père Martinov, fit sensation à Moscou, à Pétersbourg et jusque dans l'entourage de l'Empereur. Si nous en croyons l'auteur lui-même, les appréciations de ses compatriotes n'étaient pas pour lui déplaire. Il y avait pourtant une réserve. L'*Univers* insérait des lettres de Pologne remplies

de récriminations assez amères contre la brochure. (Avril 1857.) D'après le Père Gagarin, en effet, on ne devait pas compter sur le clergé polonais pour l'apostolat auprès de la nation russe. De là les protestations des correspondants du journal. Le Père Gagarin n'eût pas eu de peine à justifier sa manière de voir; le fossé creusé entre les deux peuples par les persécutions de la Russie contre la Pologne lui rendait la tâche facile. Pour le bien de la paix, les Supérieurs lui persuadèrent de garder le silence.

En cette même année il se rendit par deux fois en Westphalie chez le baron Haxthausen, catholique fervent et écrivain distingué, qui réunissait dans son château de Tienhausen plusieurs évêques allemands préoccupés eux aussi de réconcilier l'Orient et l'Occident. Le résultat de la conférence fut la fondation d'une association, le *Petrus-Verein* qui, sous le patronage de l'épiscopat allemand, s'emploierait par tous les moyens possibles à promouvoir l'union des Églises. A l'association il fallait un journal; le baron de Haxthausen désirait que la rédaction en fût confiée aux Jésuites russes; le Père Gagarin eût accepté de grand cœur; mais le Père Général fut d'un avis différent. Les religieux de la Compagnie étaient autorisés à donner des articles de science théologique; mais être rédacteurs ordinaires d'une feuille politique, non pas. Quelques années plus tard le petit groupe des Jésuites russes de Paris demandait à publier une Revue hebdomadaire en leur langue; les « *Études* » françaises ne leur paraissaient plus répondre au but de leur institution; ils ne voyaient pas d'autre moyen de tenir tête aux attaques incessantes de la presse russe contre l'Église. A Rome, comme en témoigne la correspondance, on éleva à l'encontre du projet des objections sérieuses; de son côté le Provincial de Belgique représenta les graves inconvénients que la publication faite à Bruxelles, ainsi qu'on le désirait, pouvait attirer sur le pays. Le Père de Ponlevoy se montra plus accommodant, et la Revue russe fut autorisée à paraître dans Paris.

(18 Août 1866.) Qu'en fut-il en réalité? Apparemment comme en beaucoup d'entreprises semblables, il y eut des architectes pour dresser les plans, mais quand il fallut en venir à l'exécution, la main-d'œuvre manqua.

Toujours à l'affût des circonstances qui paraissaient ouvrir l'accès à l'apostolat en Orient, le Père Gagarin conçut de vastes desseins qui se succédaient avec une rapidité quelque peu déconcertante. Après sa première visite aux Lieux saints, c'est la Mission russe qu'il s'agit de transporter à Jérusalem. Il s'en explique longuement dans une lettre au Père Général: « Jérusalem est à bien des égards le centre religieux de l'Orient. Tous les ans, de tous les confins de la Russie, de la Sibérie même, on y voit accourir des gens qui ne cherchent pas le plaisir, comme les touristes qui vont à Paris, mais qui cherchent Dieu, qui viennent prier et pleurer sur le Calvaire. Une Mission russe catholique serait admirablement placée à Jérusalem, en face de tous les établissements que les Russes y construisent pour la consolidation de leur schisme... Mgr Valerga ferait peut-être difficulté pour une Mission permanente, mais accepterait très bien notre présence pendant deux ou trois mois tous les ans. J'ai lieu de croire que le ministère des Affaires étrangères en France nous verrait là avec satisfaction... » (13 octobre 1860.)

Le Père Général approuva l'idée du séjour de deux ou trois mois par an à Jérusalem, et ce fut tout. L'année suivante, second pèlerinage du Père Gagarin. Nouvelle conférence avec le Patriarche Valerga, à qui il fait agréer le projet d'un séminaire central à Jérusalem pour toutes les Églises de rite grec.

A ce moment toutefois, il avait en tête une autre affaire; depuis plusieurs mois en effet il avait lancé l'idée de la Mission bulgare. Le Père Beckx l'avait prise au sérieux, à en juger par sa réponse datée du 24 décembre : « Je ne saurais vous dire combien ce que vous m'en avez écrit me préoccupe. Je suis bien loin de regarder votre plan comme une simple utopie. Mais il paraît que le gouvernement

russe y a mis des entraves. En tout cas je ne puis rien faire sans la Propagande. » Et un mois plus tard : « J'ai parlé de la Bulgarie au cardinal Barnabò, et je lui ai dit que si, pour connaître le véritable état des choses, il désirait un homme sûr et capable, je pourrais le lui offrir, et je vous ai désigné. Le cardinal n'a pas répondu d'une manière positive. On attend prochainement à Rome une députation de la Bulgarie. » (26 Janvier 1861.) On sait, en effet, qu'à cette époque se posa dans les sphères politiques la question du retour de la nation bulgare à l'unité romaine. Le projet échoua par suite d'intrigues auxquelles des hommes d'État français ne furent pas étrangers. Quoi qu'il en soit, le Père Gagarin était en ce moment tout entier à la conversion des Bulgares. Arrivé au printemps à Jérusalem avec le pèlerinage national, il en entretenait le patriarche Valerga, et sur son conseil, partait pour Constantinople où il s'aboucha avec différentes puissances, le délégué apostolique, Mgr Brunoni, Mgr Hassoun, patriarche arménien, M. Boré, Supérieur des Lazaristes, l'ambassadeur de France, l'internonce d'Autriche, enfin le métropolite et autres personnages bulgares des plus influents : « Vous savez, écrit-il au Père Général, les pensées qui nous guident. Nous voudrions assurer la conversion définitive de toute la nation bulgare, et cette œuvre une fois menée à bonne fin, nous pourrions rayonner sur les Grecs qui commencent à s'ébranler, sur les Serbes, sur les Moldo-Valaques, sur les schismatiques d'Autriche et plus tard sur la Russie elle-même. L'Église bulgare unie semble être le terrain choisi par la Providence pour soulever tout l'Orient et le rattacher au Siège apostolique. C'est une grande pensée qui nous soutiendra dans les épreuves qui ne peuvent nous manquer. » (15 Juin 1861.)

Cette lettre était écrite en mars pendant le voyage de retour. Le Père Gagarin y fait part de son intention d'aller, dès son arrivée à Paris, entretenir les Ministres de l'empereur de ses démarches à Constantinople et des résultats qu'il se persuade avoir obtenus. Tout est prêt, pense-t-il,

pour l'ouverture dans la capitale ottomane d'un grand collège bulgare sous la direction des Jésuites français, et il ne doute pas que le Gouvernement impérial n'appuie une entreprise qui est toute à l'honneur de la France. — Soit, répond le Père Général, mais que l'on sache bien « que vous ne pouvez rien conclure par vous-même et que tout dépend de Rome, c'est-à-dire du Souverain Pontife et de la Propagande ». (6 Juillet 1861.) Pour tout dire, dans l'entourage du Père Beckx, on ne voyait pas sans inquiétude l'impétuosité de ce cerveau ardent et mobile; la Propagande dont elle troublait la sage lenteur en était positivement contrariée, et elle chargeait ses Supérieurs de le lui faire savoir. « Nous devons, lui écrivait-on de Rome, attendre d'être envoyés dans la vigne du Seigneur, et non pas nous y précipiter nous-mêmes[1]. » (2 Juillet 1861.)

De vrai, le collège bulgare de Constantinople ne vit pas le jour. Déçu de ce côté le Père Gagarin tourna les yeux vers le Liban. Le séminaire fondé à Ghazir par les missionnaires de Syrie recevrait, avec les autres groupes des diverses nationalités orientales, une colonie bulgare. Il lui faudrait des maîtres de langue slave; le Père Gagarin proposait donc d'y installer du même coup l'œuvre des SS. Cyrille et Méthode. (Novembre 1861.) Lui-même s'y rendit de sa personne l'année suivante; il y prépara tout pour recevoir les élèves qu'il ne se lassait pas d'attendre. Malheureusement ils ne vinrent pas, sinon à l'état de rares exceptions. Décidément la Compagnie de Jésus n'était pas destinée à travailler à la conversion du peuple bulgare. Quelques années plus tard la Mission de Bulgarie était confiée à d'autres familles religieuses.

D'humeur plus calme que son collègue le Père Martinov eut aussi une existence moins agitée. Dès le début de leur collaboration, le Père Gagarin, de sept ans plus âgé que lui, augurait ainsi de son avenir : « Le Père Martinov me

1. *Mitti in vineam Domini debemus, non violenter irrumpere.*

semble devoir faire un philologue slave, ou un slaviste distingué. » (23 Avril 1856.) Au bout de dix ans le pronostic s'était réalisé, et la même plume traçait l'appréciation suivante : « Ce bon Père est fort laborieux et ses travaux sont fort utiles, mais il ne faut pas le tirer de sa spécialité. Fouiller les bibliothèques, publier des inédits, surveiller des réimpressions, y faire des annotations, voilà son affaire, quand il s'agit de langues slaves ou de l'histoire ecclésiastique des Slaves. » (25 Février 1865.)

Appelé en 1856 dans le duché de Posen pour préparer à la première communion les fils d'un seigneur polonais, le prince Sulkowski, il y passa deux mois, après quoi il visita les bibliothèques slaves de Lemberg, de Vienne, de Prague, et autres lieux, faisant ample moisson de vieux documents et nouant de précieuses relations avec les savants. Rendant compte à son tour de l'état déplorable où il avait trouvé l'Église catholique ruthénienne, il proposait au Père Général de faire passer au rite slave quelques Jésuites qui seraient envoyés au secours de ces malheureux diocèses. A plusieurs reprises on revint sur cette demande. La Compagnie de Jésus n'eût pas refusé d'évangéliser à nouveau ces régions où elle avait jadis compté des apôtres et des martyrs ; mais la Propagande ne voulut jamais autoriser le changement de rite.

Parmi les travaux du Père Martinov il convient de mentionner *Les manuscrits slaves de la Bibliothèque impériale*, publication accueillie avec éloges par tous les recueils compétents, y compris la *Revue des Deux Mondes*. Vient ensuite, en 1864, son œuvre maîtresse, l'*Annus ecclesiasticus graeco-slavicus*, fruit d'un labeur énorme, de longues et patientes recherches, qui mérita d'être insérée tout au long dans les *Acta Sanctorum* des nouveaux Bollandistes.

Vers ce temps se posait la question du journal de langue russe ; d'autre part des instances arrivaient de Rome pour que l'œuvre des SS. Cyrille et Méthode publiât des ouvrages d'ascétisme et de polémique à l'usage des Orientaux ; le cardinal Simeoni lui en adressait même un

catalogue détaillé. L'œuvre installée alors à la Rue des Postes, sous le même toit que l'École préparatoire, s'y trouvait dans des conditions assez précaires. Le Père de Ponlevoy, Provincial de Paris, eut l'idée de l'établir dans ses meubles. Avec l'agrément de l'évêque, Mgr Mabile, il loua une maison à Versailles, et le petit cénacle russe en prit possession à l'automne de 1866. Le Père Pierling en fut nommé Supérieur. Les publications en divers genres, érudition, hagiographie, histoire ou controverse, furent nombreuses; malheureusement, comme l'écrivait en 1869 le Père Balabine, « jusqu'à présent aucun de nos livres russes n'a pu pénétrer en Russie ». On atteignait du moins la colonie parisienne. « Les préjugés contre l'Église et la Compagnie, dit encore le Père Balabine, ont disparu, comme je le constate par mes relations avec les membres de ma famille résidant à Paris...; et quant aux sphères gouvernementales russes, nous y sommes déjà connus sous le nom de Pères Jésuites de Versailles, et on est persuadé que nous avons ouvert, en grand secret, dans cette ville, un Pensionnat pour les enfants russes. » (22 Juillet 1869.)

A ce moment même la petite communauté slave allait être fondue dans une nouvelle Résidence française. L'année précédente le Père Martinov avait été appelé à Rome, à la requête de la Commission des Églises Orientales, pour travailler à la préparation du Concile. Il devait y rester longtemps, et c'est ainsi qu'il put donner une collaboration active et dévouée à la Mère Sophie Estienne, fondatrice de la maison du Cénacle à Rome, pour la rédaction des règles et constitutions de la Société.

L'évêque d'Orléans aurait désiré que le Père Gagarin fût, lui aussi, envoyé à Rome à l'occasion du Concile. Il écrivit en sa faveur une lettre pressante au Père Général, lequel se vit obligé de répondre par un refus. On lui avait demandé un Jésuite, mais non pas deux. Et il savait « de bonne source, assurait-il, qu'on trouverait très étrange que la Compagnie de Jésus eût l'air de vouloir entrer,

pour ainsi dire, de vive force dans la Commission des Affaires orientales. » (2 Novembre 1869.)

Survint la guerre de 1870 ; l'œuvre des SS. Cyrille et Méthode sombra dans la tempête ; au retour de la paix, les quatre Jésuites russes se trouvèrent dispersés. Ainsi s'évanouit le mirage longtemps caressé d'une Mission catholique dans le champ du schisme moscovite. Il n'y a pas lieu de s'en étonner, quand on sait l'attitude du Gouvernement de Pétersbourg à l'égard du catholicisme et surtout l'implacable hostilité que la Compagnie de Jésus rencontrait dans les Conseils du Tsar[1]. Il y eut encore en Russie de rares conversions, mais l'Ordre de saint Ignace n'y fit plus aucune recrue : « Je suis le dernier, écrivait le Père Balabine, qui aie reçu cette grâce; et voici bientôt dix-huit ans que personne n'a suivi l'exemple donné. » (22 Juillet 1869.) Il fallait que le vieil édifice tsariste fût renversé pour que la liberté réligieuse trouvât enfin une petite place parmi les ruines.

II

D'après la Fable antique Minerve serait sortie tout armée du cerveau du Jupiter. Les annales de l'Église montrent qu'il en va bien différemment quand il s'agit

1. La princesse de Sayn-Witgenstein, Russe par sa naissance, écrivait en juin 1893, au comte de Richemont : « En Lithuanie les catholiques, privés de prêtres, sont visités tous les ans par un ou deux Pères Jésuites de Cracovie, qui sous un déguisement vont relever les courages sans songer aux périls qu'ils affrontent. L'année dernière l'un d'eux, ayant réussi à pénétrer au milieu de cette infortunée population, fut soupçonné, suivi et arrêté après deux jours durant lesquels il avait dit plusieurs messes et administré les sacrements. Il fut jeté en prison au milieu de voleurs et d'assassins, puis transféré à Varsovie. Le général Gourko vint le trouver et le menaça de le déporter en Sibérie. Pour toute réponse, le Jésuite remercia à haute voix le ciel de lui avoir fourni l'occasion de souffrir pour l'amour de Dieu, honneur qui lui avait été refusé dans ses Missions d'Afrique. Le gouvernement autrichien le réclama par voie diplomatique, et la Russie l'ayant rendu, il fut réintégré dans sa communauté de Cracovie. Un de ses confrères put s'enfuir, grâce à une somme de six mille roubles donnés à son geôlier. Au dernier moment celui-ci prit la fuite avec son prisonnier et entra avec lui au couvent. (Cité dans *Le Correspondant* du 10 oct. 1919. P. 134.)

d'une œuvre durable et de quelque importance. Jamais elle n'apparaît créée tout d'une pièce et avec sa forme définitive. A l'origine les contours en sont plutôt flottants et incertains. Souvent les fondateurs avaient autre chose en tête ; leur idée première s'est développée et transformée en dehors d'eux, parfois malgré eux, et volontiers on dirait d'eux comme de l'arbre étonné des feuillages et des fruits que la greffe lui a fait produire :

Miraturque novas frondes et *non sua poma* [1].

C'est l'histoire de la plupart des Congrégations religieuses à leurs débuts; celle de la Compagnie de Jésus ne fait point exception à la règle. C'est aussi, dans un cadre plus restreint, l'histoire de la Revue des Jésuites français au dix-neuvième siècle.

En l'année du centenaire, les *Études* ont atteint leur cent quarante-unième volume et elles figurent parmi les publications de ce genre que recommandent leur âge et leur valeur. Toutefois le germe d'où elles sont sorties ne faisait guère présager pareil destin. Depuis longtemps, il est vrai, le projet d'un périodique hantait le cerveau de quelques Jésuites en avance sur la plupart de leurs confrères; nous avons dit leurs aspirations et leurs insuccès. L'ère des libertés politiques inaugurée par la Révolution de février suscita de nouvelles espérances et des tentatives fréquemment répétées. De nombreuses lettres conservées aux Archives romaines réclament du premier Supérieur de la Compagnie l'autorisation nécessaire. Le Père Delvaux, Recteur du collège de Brugelette, était au premier rang parmi les solliciteurs. Les arguments ne lui manquaient pas: La presse, momentanément affranchie de toutes ses entraves, devenait une arme terrible aux mains des ennemis de l'ordre et de la religion ; fallait-il donc leur en laisser le monopole? Le Père Roothaan alors réfugié à Marseille opposait invariablement les mêmes considérations

1. Virgil. Georg. II. 81.

de prudence, auxquelles s'ajoutaient les difficultés intrinsèques de l'œuvre, compliquées encore par les exigences de l'Institut. La situation faite à la famille de saint Ignace en France était trop délicate pour qu'elle pût se lancer ainsi à découvert dans la mêlée. (29 Décembre 1849.) Comme on invoquait plus tard l'exemple de la *Civiltà cattolica* rédigée à Rome par les Jésuites italiens, le Père Roothaan répondait que le cas de la Revue romaine était exceptionnel. La *Civiltà* avait été fondée sur l'ordre exprès du Pape ; deux fois par mois le rédacteur en chef prenait les ordres de Sa Sainteté, de telle sorte que la responsabilité de la Compagnie se trouvait pleinement à couvert. Ce furent pendant des années mêmes instances d'une part et mêmes fins de non-recevoir de l'autre.

Mais voici que sur la fin de 1855, le petit cénacle russe du *Jésus* de Paris entreprend la campagne contre le schisme orthodoxe. Sous le titre de *Études de Théologie,* il va publier des travaux de controverse. Ce n'est pas une Revue, au sens propre du mot. On est convenu avec l'éditeur de fournir la matière de quatre volumes qui paraîtront au fur et à mesure sans périodicité régulière. Cet arrangement a reçu l'approbation du Père Beckx, et le 12 novembre le Père Gagarin écrit: « Nous commençons à nous organiser. Outre le Père Martinov et moi, le Père Provincial nous donne le Père Daniel et le Père Tailhan.» On sait la suite. Au bout de trois ans et de trois volumes, il fallut se résigner à changer d'allure. Voici comment le même Père Gagarin raconte la chose au Père Général : « Nous avions fait avec la librairie Julien Lasnier et Cie, un contrat pour quatre volumes. Avec la meilleure volonté du monde, nous n'avons pu donner que trois volumes en trois ans. Beaucoup de personnes nous ont souvent exhortés à paraître plus fréquemment, dussions-nous publier des volumes moins considérables. Mais nous avons voulu d'abord achever les quatre volumes, sauf à examiner plus tard s'il était opportun de faire quelques changements... Mais la maison Lasnier vient de liquider ; notre contrat

avec elle est résilié. Le nouvel éditeur que nous avons trouvé, Lecoffre, au lieu de volumes paraissant à époques indéterminées, en voudrait un seul par année, de 640 pages, divisé en quatre livraisons de 160 pages chacune. Après avoir mûrement examiné la proposition, nous croyons pouvoir accepter, et nous avons rédigé le prospectus que nous soumettons à Votre Paternité. » (15 Novembre 1858.)

C'était la périodicité régulière, encore que seulement trimestrielle, qui s'insinuait de la sorte. L'approbation ne suivit pas sans quelque regret. Mais enfin le Père Beckx se laissa fléchir : « Les *Études*, écrivait-il, ont déjà surmonté les premières difficultés inséparables de tout début ; elles ont acquis une position dans le monde savant et produit un bien véritable en Russie, ainsi qu'on me l'a assuré [1]. Je dois donc les soutenir et les encourager. » (3 Décembre 1858.) On partit donc pour cette seconde étape qui, comme la première, devait durer trois ans. Chemin faisant l'horizon s'élargissait, l'évolution se faisait d'elle-même irrésistiblement ; les Pères russes, hors d'état d'alimenter les *Études*, cédaient la place à leurs confrères français, dont les travaux visaient d'autres objets que les affaires slaves. Le moment approchait où il faudrait se décider sur l'avenir d'une Revue purement française qui, de fait, existait déjà.

C'est la question que le Père Fessard, Provincial de Paris, posait en termes exprès, dans une lettre du 8 décembre 1860 au Père Général : « Faut-il, oui ou non, continuer les Études? » Et sans conclure dans un sens ni dans l'autre,

1. Il ne sera pas inutile de rappeler comment furent accueillis dans le monde des intellectuels les débuts des *Études*. Voici l'appréciation du *Journal général de l'Instruction publique*, après l'apparition du troisième volume (N° du 5 juin 1858) : « On vante la Science des érudits d'Outre-Rhin ; les rédacteurs des *Études de Théologie*, sans faire d'éclat, sans prétendre orgueilleusement dévoiler au monde une vérité qu'ils auraient découverte comme un nouveau soleil, attestent par leur immense lecture..., que, non seulement ils ont fait toutes les études des Allemands, mais qu'ils ont en outre une rectitude de sens, une force de raison qui leur permet de se diriger à travers l'amas des recherches... » (L'article est signé : Eugène Loudun.)

avec l'impartialité d'un simple rapporteur, le Révérend Père indiquait les raisons pour et contre, laissant tout au plus entrevoir son opinion par l'ordre même de son exposé, où les motifs pour la négative viennent en premier lieu. Le Père Victor Mertian, alors directeur des *Études*, écrivait de son côté, et plaidait énergiquement pour l'affirmative. Un nouvel élément entrait en cause, qui accentuait la gravité de la décision à prendre. Le contrat passé avec la maison Lecoffre prenait fin avec l'année 1861 ; l'éditeur ne consentait à le renouveler qu'à la condition que la Revue paraîtrait une fois par mois. Dans ces conjonctures il semblait nécessaire que les Jésuites des deux autres Provinces fussent appelés à collaborer avec ceux de Paris. Ainsi c'était tout le plan d'un organe de publicité mensuel, rédigé par la Compagnie de Jésus en France, qui se trouvait tracé par la force des choses et que l'on présentait à la ratification du premier Supérieur, sans lequel on ne pouvait passer à l'exécution. Étant données les réponses antérieures, la requête n'avait guère de chance de réussite. En effet, après avoir pris conseil de ses Assistants, le Père Beckx opposait son *veto*. D'après les motifs dont il l'appuie, la sentence ne paraît pourtant pas irrévocable. Préoccupé de l'honneur de la Compagnie, le Père Général estime que des périodiques de ce genre seraient pour elle un danger à l'heure présente, car elle n'a pas en nombre suffisant les écrivains capables de les soutenir. Ce n'est certes pas l'unique raison de sa répugnance ; mais à lui seul ce déficit l'empêcherait d'accepter une publicité mensuelle. Il avait refusé semblable Revue à la Belgique et à l'Autriche ; tout au plus consentait-il pour la France au maintien du *statu quo*. (Septembre 1861.)

Les rédacteurs des *Études* n'avaient qu'à s'incliner et l'esprit d'obéissance leur eût adouci la déception ; mais il leur fallait compter avec les libraires ; partout ce fut la même fin de non-recevoir ; aucun d'eux ne voulait se charger d'une Revue paraissant quatre fois l'an. Dans une lettre du 1er novembre, le Père Mertian, rendant

compte à son Provincial de ses démarches et de ses insuccès, tente un suprême effort : Le Père Général ne pourrait-il permettre une livraison tous les deux mois? A ce compte l'éditeur Douniol accepterait les *Études*. Le Père Fessard voulut bien transmettre à Rome l'idée de ce compromis. Devant cette insistance le Père Beckx ne se montra point intraitable. L'autorisation fut donnée pour trois ans, à titre d'essai ; mais, ajoutait-il, « qu'on ne parle plus de livraison mensuelle. » (23 Novembre 1861.)

Le temps fit son œuvre ; au bout de ce triennat on avait mieux compris la puissance de la presse périodique comme instrument d'apostolat. Un Mémoire daté d'octobre 1863 met en regard les inconvénients et les avantages de l'œuvre ; les avantages l'emportent tellement que l'hésitation n'est plus possible. Aussi dès le mois de janvier 1864, bien loin de revenir sur la décision précédente, l'autorité supérieure arrête les dernières lignes du règlement de la Revue, et tout d'abord elle ordonne que, Paris restant chargé de la direction, chacune des trois autres Provinces fournira au corps de rédaction un contingent déterminé.

Ainsi se terminait pour les *Études* cette période de la première enfance ; le nouveau-né avait affirmé son envie de vivre, les organes de sa constitution intime s'étaient formés peu à peu, les traits de sa physionomie dessinés l'un après l'autre, et malgré bien des résistances il faisait son entrée sur la scène du monde. Au cours de sa croissance, il passera par des alternatives diverses et des crises plus ou moins graves ; à deux reprises il faudra subir une mort temporaire ; il grandira malgré tout et finira par atteindre le plein développement des grandes Revues, j'entends par là la périodicité à deux livraisons par mois.

Le Gouvernement de la Compagnie de Jésus n'apparaît peut-être pas dans la phase initiale exempt de timidité ; du moins on ne saurait lui reprocher d'avoir manqué de circonspection, alors qu'il s'agissait de s'engager dans une voie nouvelle où il courait risque d'être entraîné

hors de sa tradition et de ses principes. D'ailleurs l'expérience allait prouver trop tôt que les appréhensions du premier Supérieur n'avaient rien d'excessif.

Il nous faut aborder ici un des épisodes les plus douloureux de l'Histoire de la Compagnie de Jésus en France au dix-neuvième siècle. Tant qu'il ne s'agit que d'expulsions, de spoliations, d'avanies ou de violences à subir, les enfants de saint Ignace se rappellent que ces sortes d'accidents font partie de leur vocation, et la paix de leur âme n'en est pas troublée. *Ibant gaudentes*. Mais quand le mal est au dedans, quand l'union des cœurs se trouve menacée par le désaccord des intelligences, alors il y a lieu de s'attrister et de craindre. C'est ce qui arriva dans la période que nous avons à raconter. Ce récit, il ne serait ni loyal, ni même habile de l'esquiver; nous le ferons en toute sincérité; car ayant eu entre les mains tous les documents de l'affaire, ayant entendu tous les intéressés, nous avons acquis l'assurance que toutes les intentions étaient droites, même chez ceux dont les torts furent indéniables. On sera peut-être étonné qu'un tel émoi ait surgi à propos de points de doctrine où l'intégrité de la foi n'était pas en cause; mais ces points touchaient à ce qui est vital pour la Compagnie de Jésus, ce qui constitue sa raison d'être, à son attachement par ses fibres intimes à l'Église romaine et à la chaire de saint Pierre; là-dessus sa susceptibilité a le droit d'être ombrageuse.

Nous n'essaierons pas de redire les querelles doctrinales de l'époque qui précéda le Concile œcuménique. Ce n'était d'ailleurs qu'une phase de la lutte entre l'enseignement catholique et cette tournure d'esprit, parente du libre examen, qui va à amoindrir les vérités essentielles en les alliant avec ce qu'on appelle les principes modernes, faux dogmes dont le pape Pie IX a donné la synthèse dans le *Syllabus*. Le libéralisme — c'est son nom — embrasse toute la gamme des nuances, depuis l'orthodoxie

timide, hésitante, presque honteuse, jusqu'à l'hérésie formelle, confinant sur le terrain théologique au rationalisme et rejoignant en politique d'une part le gallicanisme, de l'autre la Révolution. C'est la grande erreur du siècle, celle qui résume et appelle toutes les autres; car ce n'est au fond que l'insurrection du moi humain contre l'autorité révélée, et pour tout dire d'un mot, de la raison contre la foi.

Préparée par le *Syllabus*, la condamnation du Concile se fût étendue sans doute à l'ensemble des erreurs libérales ; mais aux approches de cette solennelle assemblée de l'épiscopat, l'offensive se concentra sur la question de l'infaillibilité pontificale, nœud du conflit, en effet, centre vital contre lequel se coalisèrent libéralisme de toute couleur et gallicanisme de toute dénomination et de tout pays. Deux camps se formèrent, ultramontains d'un côté, libéraux et gallicans de l'autre. On sait quelles campagnes furent menées par ceux-ci et par ceux-là, quelles brillantes passes d'armes, mais aussi, hélas! quelles divisions profondes dans les esprits, quelle animosité parfois entre des hommes d'intelligence et de cœur, tous fils dévoués de l'Église et qui, sous des drapeaux différents et avec des mots d'ordre contraires, prétendaient également servir sa cause. Quelques noms suffiront à évoquer tout ce passé : d'une part Dupanloup, Montalembert, Lacordaire, Falloux; de l'autre Mgr Pie, Dom Guéranger, Veuillot, le journal l'*Univers*.

Dans quels rangs la Compagnie de Jésus allait-elle prendre position? Quels seraient ses alliés et quels seraient ses adversaires? La question ne semblait même pas devoir se poser. Ceux qu'on a appelés les « grenadiers du Pape » pouvaient-ils balancer sur le parti à prendre? Certes il n'y eut jamais de doute sur l'attitude du bataillon; malheureusement il n'en fut pas tout à fait de même pour ceux qui étaient comme ses sentinelles avancées et lui servaient de porte-paroles devant le public, j'entends par là les écrivains des *Études*. Dans la

querelle qui passionnait l'opinion, la Revue que l'on regardait comme l'organe officiel des Jésuites français parut aux yeux de certaines gens louche, indécise ; on y sentait, à leur avis, une vague odeur de libéralisme théologique et de gallicanisme inquiétant. Alors que l'attention universelle est braquée sur une controverse, il n'est guère possible pour un journal de rester neutre ; il faut si peu de chose pour montrer où va sa conviction, ou du moins ses préférences secrètes ; souvent même la parole n'est point nécessaire ; le silence y suffit. Quelques mots qui en temps ordinaire passeraient inaperçus prennent alors une signification très nette ; les tenants de thèses adverses s'en emparent, les uns pour en triompher, les autres pour en gémir comme d'une trahison. Telles seraient les fautes commises à la Revue, fautes « qui doivent être bien légères, écrivait le Père Daniel, car elles n'ont pas frappé la plupart des lecteurs, entre autres plusieurs membres éminents de l'épiscopat, qui nous ont témoigné que son travail (du Père Matignon) sur l'action de l'Église dans les Conciles leur paraissait remarquable et tout à fait conforme à la doctrine. » (5 Décembre 1868.)

Quoi qu'il en soit, si l'on cherche la cause de ces défaillances, on la trouvera certainement dans l'atmosphère ambiante, je veux dire les influences du milieu parisien, les relations avec des hommes supérieurs, champions déterminés de l'école libérale, qui furent constamment pour la famille de saint Ignace des amis dévoués et qu'on n'approchait guère sans subir plus ou moins leur ascendant. Il faut faire aussi la part de l'éducation cléricale reçue par quelques-uns des rédacteurs des *Études*, avant leur entrée dans la Compagnie. On sait que l'enseignement théologique dans les séminaires de France était alors fortement imprégné des préventions gallicanes à l'égard du Saint-Siège ; Bailly, que Pie IX devait faire mettre à l'*Index*, était presque partout le manuel des élèves. Or, les premières impressions faites sur l'intelligence sont de

celles qui ne s'effacent jamais complètement. Peut-être enfin certaines outrances de la presse vouée à la défense de la thèse opposée contribuèrent-elles à faire prendre aux *Études* une allure dont la modération parut à bon droit suspecte.

Le 8 décembre 1864, le Pape signait l'Encyclique *Quanta cura*, à laquelle il faisait joindre le *Syllabus*, ou Recueil des principales erreurs modernes déjà condamnées par le Saint-Siège. Peu de semaines après, un premier avertissement arrivait de Rome au Provincial de Paris, relatif aux *Études* : « Quelques-uns y voient une certaine direction vers le libéralisme, qu'on veut donner à vos religieux. La chose est très grave et ne peut être tolérée... » (28 Janvier 1865.) Ce qui motivait ces alarmes c'étaient principalement les articles publiés au cours de l'année précédente par le Père Matignon, sous ce titre général : *Les Doctrines de la Compagnie de Jésus sur la liberté*. Déjà était sorti de la même plume un volume entier sur *La liberté de l'esprit humain dans la foi catholique*. Le but de l'auteur n'avait rien que de louable. Il se proposait de démontrer, à l'encontre d'une légende calomnieuse, que « depuis l'origine, la Compagnie de Jésus n'a cessé de combattre, dans sa sphère et avec les armes qui lui sont propres, au profit de la liberté ». « On ne le dit pas assez, lui écrivait un des plus doctes prélats de l'époque, Mgr Ginoulhac, évêque de Grenoble, et il faudrait cependant en persuader le siècle. Quels ont été les plus grands ennemis de la liberté, des droits de la raison et de la conscience humaine? N'est-ce pas Luther? N'est-ce pas Jansénius et son parti? Quels en ont été les défenseurs les plus infatigables? Ne sont-ce pas les Jésuites ? » — Du reste, ajoutait-il, « dans votre défense de l'ordre naturel, vous êtes loin de dépasser les bornes ».

En revendiquant pour son Ordre le mérite d'avoir défendu contre les novateurs la raison, la conscience et la liberté, le Père Matignon soutenait une thèse historique incontestable ; était-elle également opportune, il est

permis d'en douter. Il avançait sur un terrain brûlant : *Incedis per ignes*. Il était bien difficile de parler de la liberté sans se faire soupçonner d'aimer un peu trop les « libertés modernes ». Les années suivantes son sujet l'amena à raconter les luttes contre le *Jansénisme*, puis vinrent les questions du *Probabilisme*, celles du *Mennaisianisme* et du *Traditionalisme*, et enfin la théorie du *Droit naturel* et de la *Société civile* d'après Suarez. L'idée directrice restait la même; c'étaient toujours les droits légitimes de la personne humaine affirmés en face de l'absolutisme théologique ou politique renfermé dans le système de La Mennais aussi bien que dans celui de Baius ou de l'évêque d'Ypres. Dans l'état actuel des esprits, la voie s'ouvrait toute large à un procès de tendance. On ne s'en fit pas faute et les rumeurs qui s'élevèrent çà et là décidèrent le Père Général a faire entendre un nouvel avertissement. Le 9 octobre 1866, il écrit au Père de Ponlevoy : « Plusieurs articles des *Études* donnent à cette Revue une couleur libérale qui fait peine à un grand nombre des Nôtres et d'étrangers en France et à Rome... On s'en afflige et on ne s'explique pas ces tendances en désaccord avec l'esprit, sinon avec la lettre du *Syllabus*... Je crois donc devoir prescrire que les articles sur la liberté, ou sur les autres points semblables réprouvés dans le *Syllabus*, soient revus à Rome avant d'être imprimés. »

Quant au reproche de libéralisme, ce n'était pas, assurait-on, sur des accusations vagues qu'on l'avait formulé, mais bien après un examen attentif des écrits du Père Matignon. Restait le silence sur le *Syllabus*, et de façon plus générale sur les droits du Saint-Siège, silence dont on faisait grief aux *Études* et qu'à Rome certaines gens n'étaient pas éloignées de juger scandaleux. Sur ce point le Père Daniel n'avait pas de peine à se justifier : « En nous comparant à la *Civiltà*, dit-il, quelques-uns nous trouvent bien tièdes. Il est vrai que sur les affaires romaines nous nous abstenons; mais cette abstention est pour nous obligatoire, car nous n'avons pas de

cautionnement, et si nous venions à nous en départir en quoi que ce soit, nous serions passibles des peines les plus graves, amendes, suppression, emprisonnement. Je vous laisse à penser le scandale qui s'ensuivrait et les conséquences pour la Compagnie en France. C'est naturellement ce qui serait arrivé, — nous le savons par voie officielle, — si nous avions seulement publié le texte de l'Encyclique du 8 décembre et le *Syllabus*. C'est d'après cette donnée qu'il faut apprécier notre conduite. » (11 Janvier 1867.) Le régime de la presse interdisait en effet aux journaux qui n'avaient pas versé le cautionnement toute incursion sur le domaine de la politique ou de l'économie sociale, domaine dont les frontières étaient assez vagues pour que l'on y fît entrer les enseignements du chef de la chrétienté. Au cours de l'année, les *Études* se mirent en règle sur ce point avec la loi; mais avec la liberté que leur donnait le dépôt du cautionnement, elles ne purent, disait encore le Père Daniel, « revendiquer les droits de l'Église et du Saint-Siège autant que nous l'aurions désiré ». C'eût été compromettre les œuvres de la Compagnie, « les collèges entre autres, qui sont un gage bien autrement considérable que notre cautionnement en argent ». (5 Décembre 1868.)

Cependant au moment où le Directeur des *Études* expliquait ainsi l'attitude volontairement effacée de la Revue, sa situation apparaissait gravement compromise aux yeux de ceux qui pensaient ne pouvoir pousser trop loin la docilité aux directions pontificales. Le Père Matignon avait continué le récit des longs travaux de la Compagnie de Jésus pour la cause de la liberté. Apparemment Rome n'avait point urgé la revision précédemment imposée, ou bien les censeurs n'avaient rien trouvé à reprendre dans les articles qui leur étaient soumis, et où beaucoup d'autres découvraient toujours des traces de libéralisme.

Les rédacteurs n'étaient pas seuls à encourir le reproche; plusieurs Jésuites de Paris, et non des moindres,

en avaient leur part ; leurs confrères de province le constataient unanimement et s'en affligeaient ; les documents de famille sont ici parfaitement péremptoires. Les déclarations hardies de Montalembert au Congrès de Malines avaient accentué la scission parmi les catholiques ; les libéraux avaient applaudi avec enthousiasme ; dans le camp opposé l'émotion n'avait pas été moins vive ; des dénonciations en règle étaient déférées au Saint-Office par des membres considérables de l'épiscopat ; une mise à l'*Index* était à craindre. Par égard pour la personne de l'orateur, Pie IX s'en tint à un blâme confidentiel. Montalembert en fut atterré. Dans cette crise, la Compagnie de Jésus ne se trouva pas tout entière rangée comme un seul homme du côté où elle devait être : « Les principaux Jésuites de Paris, lisons-nous dans la Vie de Montalembert, lui témoignent les plus affectueux égards [1]... »

Sans doute les Jésuites s'honoraient en restant fidèles à un ami dans le malheur ; sans doute encore cet ami n'était point un hérétique, et leurs « affectueux égards » n'étaient point à la rigueur une protestation contre une sentence de l'autorité pontificale ; ils étaient là d'ailleurs en compagnie de nombreux évêques dont la présence garantissait leur orthodoxie ; mais la question est autre : Étant donnée leur attitude en cette circonstance, leur opinion pouvait-elle demeurer douteuse, et aux yeux du public ne prenaient-ils pas place parmi les tenants de l'école libérale ? La façon bénigne dont le Père Matignon rappelait l'année suivante les discours de Malines n'était pas pour modifier cette persuasion : « Après cela, disait-il, qu'il reste encore quelques nuances dans les régions de la pure théorie, qu'il y ait, dans la manière de s'exprimer, des différences qui tiennent surtout à ce que chacun écrit pour le pays où il se trouve, ces divergences partielles ne mettront plus d'obstacles au bon accord. »

1. Lecanuet, *Montalembert*. Tome III. P. 371.

C'était tout au moins se montrer bien indulgent pour des doctrines contre lesquelles nombre de gens invoquaient les foudres romaines. Sur ces entrefaites, l'apparition du *Syllabus* vint encore exciter les esprits déjà si divisés; la presse ultramontaine ne manqua pas de dénoncer la tiédeur des *Études* et de leur entourage parisien envers le document pontifical. Ainsi s'amoncelaient peu à peu les nuages d'où allait sortir une tempête. Sur la fin de 1868, les Jésuites députés à Rome selon l'usage par les Congrégations provinciales de la Compagnie étaient reçus en audience au Vatican. Dans l'allocution qu'il leur adressa, Pie IX insista sur la nécessité de ne pas transiger avec les principes : « Le Père Matignon, dit-il, aurait besoin d'entendre nos paroles. S'il était présent, Nous lui demanderions s'il prétend accommoder les doctrines de l'Église avec celles de la société moderne. On voudrait modifier le *Syllabus* ; cela ne se peut pas; les vérités resteront toujours des vérités, et il n'est pas possible de concilier la vérité avec l'erreur...» Le nom du Père Matignon revint par deux fois sur les lèvres du Pape, mais toujours avec un accent paternel et sans aucune expression amère.

Pour être adouci dans la forme, le blâme tombant de si haut n'en était pas moins sensible, et l'on conçoit l'émotion des Jésuites de Paris quand la nouvelle leur en parvint, transmise au Père de Ponlevoy par une lettre du Père Général. (27 Novembre 1868.)

Dans une correspondance plus explicite, écrite quelques jours plus tard, le Révérend Père ajoutait : « Des plaintes ont été portées, dit-on, au Saint-Père par des évêques français et par d'autres, et l'on m'a assuré que Sa Sainteté a donné l'ordre d'examiner certains articles de la Revue. » (2 Décembre 1868.) Des réponses faites par les Supérieurs de Paris à cette communication, il ressort manifestement que, d'une part, leur soumission au Vicaire de Jésus-Christ demeura toujours pleine et entière, mais que, de l'autre, ils voisinaient avec l'école

libérale dans une illusion égale à leur bonne foi, laquelle allait jusqu'à la candeur. L'un d'eux écrit, pensant justifier les écrivains des *Études* : « Encore ces jours-ci l'évêque d'Orléans venait tout exprès les féliciter chaleureusement. » Quant au Père Matignon, on plaide chaleureusement sa cause ; c'est, dit le Père Ducoudray, « un religieux docile et pieux ». Le Père Olivaint renchérit encore : « Je ne parle pas, dit-il, des articles incriminés ; mais tout dans sa conduite et dans ses conversations dénote un religieux sincèrement dévoué à la sainte Église et au Souverain Pontife. On a surtout remarqué que, parmi les écrivains des *Études*, le Père Matignon est peut-être celui qui s'est toujours mont ré le plus docile, quand des observations lui ont été adressées. Par son amabilité, sa cordialité, autant que par son talent, il a gagné la confiance et aussi l'affection des Nôtres en même temps que des étrangers...» A ces témoignages le Provincial, Père de Ponlevoy, ajoute le sien en termes presque identiques, qui malheureusement laissent aussi dans l'ombre le point délicat : « Le Père surtout incriminé est non pas un bon sujet seulement, mais encore et surtout un très bon religieux, aimé et estimé de ses Supérieurs comme de ses frères..., laborieux et dévoué, prêchant beaucoup et fort bien, comme s'il n'avait que cela à faire... Pourquoi donc l'opinion s'en est-elle prise en particulier à lui ?... Tout ce que je puis dire ici, c'est qu'il y a un petit nombre d'hommes excessifs, qui ne font que provoquer et irriter la Rédaction en dénigrant ou dénonçant comme des traîtres ou des *neutres* tous ceux qui veulent simplement être vrais et justes. » (4 Décembre 1868.)

La défense esquissait, comme on le voit, un mouvement offensif, qui apparaît plus énergiquement accentué dans d'autres correspondances. Mais ici encore se trahit l'illusion. Sans doute ceux qui chargeaient brusquement contre le libéralisme catholique et que l'on appelait « des hommes excessifs » étaient un « petit nombre » ; mais

derrière ces militants c'était bien, tout au moins parmi les Jésuites français, la masse entière qui déplorait l'attitude prise par quelques confrères de la capitale. Les documents contemporains mettent ce point hors de conteste. A la première nouvelle de ce qui s'était passé dans l'audience du Vatican, les écrivains des *Etudes* s'étaient empressés d'exprimer dans une Adresse collective au Saint-Siège leurs sentiments de vénération et de parfaite obéissance. Le Père Général en personne en donna lecture à Pie IX qui voulut bien témoigner sa satisfaction. En même temps le Père Matignon faisait parvenir à Rome un Mémoire où il précisait sa doctrine et s'efforçait d'éclairer les malentendus. Ce Mémoire, remis aux mains d'un cardinal influent, dissipa pour lors bien des préventions et le Père Beckx pouvait lui écrire peu après que l'on ne doutait pas à la cour romaine de ses « excellentes intentions et de son dévouement à la cause pontificale ». « Tout est, je crois, bien apaisé et j'espère qu'on ne ressuscitera pas les accusations portées contre vous. » (23 Février 1869.)

Cet espoir dura peu. A mesure qu'approchait la date de la réunion du Concile, la discussion s'échauffait entre libéraux, gallicans et ultramontains ; ces derniers devenaient plus exigeants pour ceux à qui ils reprochaient un manque de zèle. « Relisez vos articles sur l'action sociale de l'Église dans les Conciles, écrivait-on de Rome au Père Matignon, peut-être y remarquerez-vous une tendance un peu trop prononcée pour le parlementarisme, et certaines propositions sur l'infaillibilité du Pape assez adoucies pour être admises presque dans les mêmes termes par les gallicans eux-mêmes. »

Dans les premiers mois de 1869, on trouve les *Études* décidément trop pâles au regard des doctrines romaines. Le Père Général écrit le 19 juillet : « Elles se renferment dans le silence quand il faudrait parler, et quand elles parlent, ce n'est pas d'une manière nette et accentuée. Plusieurs propositions, encore qu'elles soient susceptibles

d'explications, sonnent mal. Il est regrettable que leur sens obvie prête à de fâcheuses interprétations. » Et la lettre reproduit des exemples de ces propositions, correctes à la rigueur et défendables, mais qui pourraient aussi bien ne l'être pas. « On attend, dit-elle, de la Compagnie de Jésus quelque chose de plus. » C'est pourquoi une décision énergique est arrêtée, et le Révérend Père mande au Provincial de Paris que le moment est venu d'appliquer les grands remèdes. Il faut faire des changements dans le personnel de la Revue, et tout d'abord mettre à la tête un autre directeur, dont le nom est indiqué. (21 Juin 1869.)

A ce coup la crise entre dans une phase aiguë. Le Père de Ponlevoy profondément ému trahit son amertume. Il fait l'apologie de ses frères et de leur œuvre ; il se plaint de l'injustice des détracteurs; il déclare impossibles les mesures proposées, et sur ce, éprouve le besoin de s'entretenir en tête à tête et cœur à cœur avec son Supérieur. Il part pour Rome, et il en revient apaisé pour quelque temps. (Août 1869.) Les *Études* vont faire effort pour désarmer la critique ; de fait, les livraisons qui suivent ne soulèvent pas les reproches accoutumés. Le Père Matignon s'attaque au livre du jour : *Du Concile général et de la paix religieuse. Mémoire soumis au prochain Concile œcuménique par Mgr Maret, évêque de Sura.* La réfutation comprend deux longs articles sous le titre : *Une résurrection du Gallicanisme.* Le doyen de la Faculté de Théologie en Sorbonne plaidait en effet la pure thèse gallicane sur les rapports entre la Papauté et l'épiscopat. A Rome le travail du Père Matignon ne recueillit d'abord que des éloges ; en même temps d'autres rédacteurs, les PP. Matagne, Charles Clair, Colombier, Daniel, etc., faisaient preuve, chacun dans leur sphère, d'attachement aux doctrines romaines. Malheureusement par une sorte de fatalité il était aisé de reconnaître à certains signes qu'on n'avait pas complètement brisé avec les tenants de l'opposition. Les évêques du parti étaient

cités avec honneur; le *Correspondant*, le *Français*, journal inspiré par l'évêque d'Orléans, pouvaient reconnaître leurs idées dans certains passages des *Études*. Averti à plusieurs reprises et sommé enfin de dégager la Revue par une déclaration formelle d'une situation équivoque, le Père de Ponlevoy renonce à couvrir plus longtemps ses subordonnés contre la désapprobation de son Général. Le 28 juin 1870, il rend les armes et demande très humblement, — c'était la seconde fois, — et « comme une grâce » d'être déchargé de ses fonctions de Provincial.

La réponse fut ce qu'on pouvait attendre d'un chef qui est avant tout un Père. La démission n'est pas acceptée : « Croyez bien, poursuit le Père Beckx, que vous n'avez perdu la confiance, ni de Rome, ni de votre Province. Loin de réclamer votre remplacement, vos consulteurs désireraient garder leur Provincial au delà de son second triennat, et je ne doute pas qu'ils se fassent l'écho de la Province. Tout ce qu'on reproche à l'excellent Père de Ponlevoy, c'est d'avoir été trop bon, trop conciliant avec les rédacteurs des *Études*, d'avoir trop craint de leur faire de la peine par quelque mesure un peu énergique. » (16 Juillet 1870).

Trois jours après ce message pacifique, la guerre éclatait entre la France et l'Allemagne. Les *Études* donnèrent encore leur livraison du mois d'août, puis elles durent suspendre leur publication.

C'est ainsi que dans le fracas des armes se fit l'apaisement des esprits. Aujourd'hui, à la distance d'un demi-siècle, nous avons quelque peine à comprendre l'ardeur des controverses d'alors sur des matières qui nous apparaissent comme de simples nuances doctrinales, parfois même fort difficiles à définir. Sur la question des prérogatives du Pape, l'orthodoxie des *Études* ne fait aucun doute ; les rédacteurs et le Père Matignon tout le premier se montrent partisans résolus de l'infaillibilité. Sur le point délicat de l'opportunité d'une décision dogmatique, ils crurent bon de se retrancher dans le silence, et assurément

à plus d'un point de vue cette attitude, aussi bien que leur faible pour les idées libérales, pouvait leur être reprochée; du moins les désignait-elle à l'animadversion de ceux que les Italiens appellent d'un nom qui manque en notre langue, les *zelanti;* ce sont eux qui déchaînèrent la tempête dont nous venons d'esquisser l'histoire; un flair très aiguisé, une sorte d'hyperesthésie spéciale leur faisait saisir le moindre relent de doctrine suspecte; inspirés des meilleures intentions du monde, ils le dénonçaient et le poursuivaient avec une véhémence qui souvent dépassa la mesure.

C'est ce que constatait en termes très modérés le Père Émile Chauveau, chargé dès le mois de février 1871 de recueillir la succession du Père Daniel comme Directeur des *Études*. La *Commune* de Paris ne permit pas alors la reconstitution de l'œuvre; mais au mois de juillet suivant, faisant part au Père Général de sa nomination et de ses projets, il écrivait : « Je sais les reproches qui ont été adressés aux *Études*, et je suis loin de vouloir les justifier sous tous les rapports... Il y a eu trop de tolérance et de ménagements pour certaines doctrines des soi-disant libéraux catholiques; et, bien que grand nombre d'accusations me semblent exagérées ou sans fondement, il est vrai que des réformes étaient nécessaires. » Le premier Supérieur de la Compagnie s'étant réservé de permettre la réapparition de la Revue française, le Père Chauveau demandait cette autorisation. Une première fois, elle fut refusée. De Paris on revint à la charge, car il y avait obligation de justice; les abonnements étaient payés pour l'année entière, et les quatre derniers numéros de 1870 n'ayant pu être servis, les souscripteurs les réclamaient en invoquant leur droit. La permission vint en effet, mais avec cette clause : « Il est bien entendu que la question d'avenir ne doit pas être préjugée. » (14 Août 1871.)

Après les tiraillements des dernières années, on était naturellement quelque peu refroidi à Rome à l'égard des

Études. Dès le moment où elles avaient été suspendues, on se demandait quel sort on allait leur faire. Si elles devaient revivre, ce ne serait du moins pas avec la figure antérieure. Les transformer en une œuvre commune aux quatre Provinces de France serait peut-être le plus sûr moyen de remédier aux inconvénients dont on avait souffert dans le passé. Invité à donner son avis, le Père Sébastien Gaillard, Provincial de Lyon, se rallia à cette solution et, dans un Rapport détaillé, présenta une organisation nouvelle de la Revue laquelle, d'après lui, devait changer de titre et être rédigée ailleurs qu'à Paris. (3 Décembre 1870.) Au mois d'août suivant, alors que le Père Chauveau recevait la réponse dilatoire qu'on vient de lire, ordre était donné aux quatre Provinciaux de France de se réunir et d'examiner ensemble « sérieusement, librement et fraternellement *in Domino* », toute cette affaire. Le programme qui leur était soumis comprenait six articles, dont le premier portait sur l'existence même de l'œuvre : « Est-il opportun de fonder en France une Revue unique et commune aux quatre Provinces ? — Serait-il mieux d'en avoir plusieurs ? — Serait-il mieux de n'en avoir aucune ? » — La conférence eut lieu à Lalouvesc, 18 et 19 août. En transmettant à Rome le compte rendu de ces séances, le Père Pillon, Provincial de Champagne, écrivait : « L'accord ne s'est pas accusé dès le début ; mais la discussion libre et franche a fait tomber bien des obstacles et, saint François Régis aidant, l'union s'est établie sur tous les points. Le R. P. de Ponlevoy a eu bien des sacrifices à faire ; mais il s'est exécuté de la meilleure grâce et dans un parfait esprit de conciliation. » (21 Août 1871.)

Les *Études* se trouvaient par le fait constituées sur des bases nouvelles. Ce n'était plus l'œuvre particulière de la Province de Paris, ou pour mieux dire de quelques Jésuites de Paris; toute la Compagnie en France s'y trouvait également intéressée; chacune des quatre Provinces enverrait deux de ses membres en qualité de rédacteurs titulaires; la ville de Lyon et la maison de

Fourvière étaient désignées pour leur résidence ; le titre de la Revue était maintenu ; le Père Lazare Reynaud nommé Directeur ; les quatre Provinciaux gardaient la haute surveillance, et tous les ans ils se réuniraient pour se concerter sur les mesures à prendre dans l'intérêt de l'œuvre commune.

Un des premiers soucis du Directeur fut d'obtenir conformément aux règles canoniques, l'agrément de Mgr Ginoulhac promu pendant la guerre à l'archevêché de Lyon. « Le prélat, écrivait le Père Reynaud, a été condescendant. Il s'abstiendra de demander la revision ecclésiatique, par le motif qu'on ne la réclamait pas à Paris. Cependant il se réserve de nous donner un avertissement, si les circonstances lui paraissent l'exiger. » (2 Novembre 1871.) Les idées gallicanes de l'archevêque auraient pu inspirer quelques appréhensions ; mais dès l'abord il tint à affirmer sa satisfaction de manière à ne pas laisser de doute sur ses sentiments. Faisant allusion au programme publié en tête de la nouvelle série des *Études religieuses*, il écrivait au Père Général, le 15 janvier 1872 : « La première livraison a paru hier. Elle me paraît entrer parfaitement dans les vues que Votre Révérence s'est proposées en confiant ce travail à la Province de Lyon. Cette publication, disons mieux cette œuvre, rencontrera ici beaucoup de sympathie. Nous aimons bien que la vérité parle *haut* et *fort*, et nous ne pouvons qu'applaudir à la pensée de recourir plus constamment, pour ne pas courir risque de se méprendre, au centre immortel de l'unité et de la vérité catholique. »

L'avenir de la Revue s'annonçait donc sous des auspices favorables ; les débuts de la période lyonnaise furent en effet plutôt encourageants. Pie IX, mis au courant par le Général de l'organisation nouvelle, l'avait bénie *singulari cordis affectu*. Parmi les membres de la Compagnie les anciennes méfiances étaient conjurées, et au dehors l'unique note discordante qui se fit entendre venait du chanoine Davin et de M. Maurice de Bonald, deux de

ces hommes plus royalistes que le roi, qui, avec une véritable violence de langage, dénonçaient de prétendues contradictions entre l'esprit des Jésuites français et l'enseignement de leurs confrères de Rome. Il ne fallut rien moins que l'intervention épiscopale pour calmer l'ardeur exubérante de l'abbé Davin. L'incident d'ailleurs prit fin quand parut le Bref pontifical adressé aux *Études religieuses*, les félicitant de combattre vigoureusement les doctrines du faux libéralisme et leur recommandant de persévérer dans cette voie. (Juillet 1873.) Ce sera « pour la Revue de Fourvière, écrivait le Père Général, la défense la plus noble et la plus efficace contre des accusations injustes et passionnées ».

Il ne faudrait pas croire que le ciel de Fourvière fût toujours exempt de nuages. Les Jésuites ne seraient pas des hommes, moins encore des citoyens français, s'il n'y avait jamais entre eux de dissentiments. L'harmonie des cœurs n'en est pas nécessairement troublée :

Non sentire bonos eadem de rebus iisdem
Incolumi licuit semper amicitiâ.

La rédaction recrutée aux quatre coins de l'horizon ne pouvait être parfaitement homogène ; le Midi naturellement impétueux et absolu s'y rencontrait avec le Nord plus enclin aux tempéraments ; les courants d'opinions ne suivaient pas toujours ces directions parallèles qui, par définition, ne se heurtent jamais ; tel écrivain, par exemple, chargeait à fond contre les idées libérales pour lesquelles d'autres gardaient un reste d'affection silencieuse. Le régime qui soumettait l'œuvre à une quadruple inspiration entretenait ces divergences au lieu de les fondre dans l'unité de direction. Homme sage et prudent, le Père Reynaud estimait que le « quadrige », ainsi qu'il l'appelait, était peu propre à mener le char à travers les écueils alors si nombreux sur la route. Il ne cessait de demander qu'on cherchât une autre combinaison. Sur

la fin de 1875, il était à bout de forces et s'en allait mourir à Marseille, sa ville natale. (27 Novembre.) On lui donna pour successeur le Père Gautrelet; les pouvoirs du Directeur étaient accrus dans une certaine mesure, sans que l'organisation antérieure fût modifiée à sa base. Les défauts inhérents à cette constitution « quasi républicaine », selon l'expression du Père Gautrelet, continuèrent à entraver le progrès de la Revue, tant qu'enfin les quatre chefs de Provinces se résolurent d'un commun accord d'en remettre exclusivement à l'une d'elles la charge et la direction, et puisque, en fait, les *Études* se trouvaient installées à Lyon, la Province de Lyon parut toute désignée pour cet héritage; les trois autres toutefois ne lui retiraient pas leur aide fraternelle. (Septembre 1877.)

Cet état de choses se prolongea jusqu'en 1880, où les trop fameux Décrets, en dispersant les rédacteurs, les contraignirent une fois de plus à suspendre leurs travaux. Leur séjour à Fourvière avait duré huit ans. Pour dire le vrai, ce ne fut pas une période brillante; sans en chercher d'autres raisons, il est permis de croire que la Revue des Jésuites français n'était pas à sa place sur la trop paisible et dévote colline. Avec la centralisation à outrance de toutes choses en notre pays, une publication d'intérêt général n'a chance de réussite qu'à la condition de partir de la capitale. C'est un fait qu'on peut déplorer, mais dont il faut malgré tout tenir compte. Aussi quand, au bout de huit autres années, les *Études* se réveillèrent d'un long sommeil, c'est à Paris qu'elles reprirent le cours de leur existence.

III

Un Jésuite qui expose sa pensée au public par la parole ou par le livre n'engage, en bonne justice, que sa personne; mais devant l'opinion, il en va tout autrement; les dits et gestes du particulier, c'est le corps

tout entier qui en est rendu responsable. Qu'un membre de la Société commette une faute ou publie un livre, la faute et le livre seront le fait de la Société. De là chez elle, en matière de presse, une législation assez méticuleuse, qui pourrait paraître excessive si l'on ne se souvenait qu'il y va de sa réputation. La production littéraire en tout genre devenant plus abondante dans les Provinces françaises, il fallut rappeler les mesures tutélaires prévues par l'Institut; ce fut l'objet d'une Ordonnance du Père Général, Pierre Beckx, en date du 9 février 1856; par la suite, des instructions spéciales adressées à diverses reprises aux Provinciaux recommandent une revision plutôt sévère qu'indulgente.

Cette perspective n'était pas pour encourager beaucoup les candidats au métier d'écrivain ; et assurément il y avait un certain mérite à passer outre; peut-être bien quelques-uns renoncèrent-ils à un genre d'apostolat qui exigeait plus de sacrifices d'amour-propre qu'il ne leur promettait de conquêtes ; mais dans l'ensemble l'esprit surnaturel reprend le dessus. Le Père Amédée de Damas, par exemple, dont les manuscrits sont parfois assez malmenés par les censeurs, fait un jour à ce propos la déclaration que voici : « Ils ne sont pas tendres à mon égard. Grâce à Dieu, cela ne m'empêchera pas de leur présenter bientôt quelque nouveau travail à reviser. Nous devons manger notre pain à la sueur de notre front, c'est-à-dire labourer et semer. Quant à la récolte, elle ne dépend pas de nous. Si le bon Dieu veut que les reviseurs fassent sur mes travaux l'effet de la grêle et de la tempête sur une moisson, je n'en aurai pas moins travaillé avec l'intention de peiner pour sa gloire. » (10 Mars 1873.) Un autre fervent ouvrier de la plume, le Père Ramière, en prenait moins aisément son parti. Tout d'abord il essayait d'introduire dans un article de Revue les modifications demandées par la censure ; mais, entraîné par sa prodigieuse facilité, c'était un article tout autre qu'il improvisait, et qui attirait d'autres remarques.

Il paraît bien que, à la longue, il ne se croyait pas obligé de s'incliner en tout état de cause devant le jugement trop sommaire de ses aristarques : « Vous demandez, lui écrivait-on de Rome, si les reviseurs ne devraient pas indiquer séparément les points qu'ils condamnent au nom de la Compagnie et qu'ils croient devoir être absolument modifiés, et les autres qu'ils blâment en leur propre nom et que l'auteur pourrait modifier, s'il le jugeait à propos. » A quoi le Père Général répondait que, en effet, « cette distinction serait convenable ». (20 Décembre 1864.)

Même avec cet adoucissement désirable, la censure imposée à tous les membres de la Compagnie qui affrontent la publicité n'en garde pas moins une physionomie peu engageante ; Dieu merci, elle ne les a pas empêchés de franchir en grand nombre le seuil de la carrière. La presse est un instrument d'apostolat trop puissant pour que les enfants d'Ignace de Loyola n'en usent pas dans la plus large mesure possible. Entre autres preuves de l'estime qu'ils en ont communément, nous devons signaler les efforts faits par nombre d'entre eux, soit dans les scolasticats, soit même dans les collèges, pour se former de bonne heure à l'art d'écrire. C'est ainsi qu'à Saint-Joseph de Poitiers, les jeunes maîtres, professeurs et surveillants, avaient spontanément constitué dans ce but un cercle d'études décoré du nom d'*Académie*. Lors de la visite annuelle, le Provincial approuvait fort cette initiative, et le Père Général lui-même, informé par lui, envoyait de chaleureuses félicitations : « Rien de plus conforme, disait-il, à l'esprit de notre Société, qu'une institution de ce genre destinée à développer un talent toujours précieux, mais de nos jours presque indispensable aux ouvriers apostoliques. » (30 Novembre 1860.)

Nous avons déjà rencontré sur notre route la plupart des Jésuites français dont les noms ont acquis quelque notoriété dans la République des Lettres en cette période qui va de 1850 à 1880 ; un grand nombre d'autres, qui ne furent pas des astres de première grandeur, méritent

pourtant de n'être point totalement oubliés. Faute de mieux, et alors même que les écrits ont disparu de la circulation, différents répertoires en conservent le souvenir. Dès 1848, le Père Mathieu Lauras publiait une Bibliographie de famille, comprenant les noms de mille vingt-huit Jésuites français, avec l'indication de leurs ouvrages et des renseignements sur chacun d'eux. C'était pour la France une ébauche du travail que les PP. de Backer allaient entreprendre pour la Société tout entière et que le Père Carlos Sommervogel devait parachever dans sa monumentale *Bibliothèque de la Compagnie de Jésus*. Quelque dix ans plus tard paraissait un catalogue sous ce titre : *Ouvrages publiés en France depuis 1840 par des Pères de la Compagnie de Jésus*. Le fascicule in-8° n'a pas moins de trente-deux pages[1]. Par la suite, des catalogues semblables sont mis au jour dans les différentes Provinces, par exemple : *Livres publiés par des Pères de la Province de Lyon de 1860 à 1877* ; *Livres publiés dans la Province de Champagne de 1876 à 1883*, etc. Enfin à partir de 1877, semble-t-il, chaque livraison des *Litterae annuae* contient en Appendice la liste des nouvelles publications. Nous choisirons dans ces recueils quelques œuvres qui, à des titres divers, ont droit à une mention honorable.

Nous rappelons pour mémoire les deux Revues alimentées exclusivement par des écrivains Jésuites, les *Études religieuses* et le *Messager du Cœur de Jésus*, aussi bien que les *Bulletins* de différentes Œuvres publiés ici ou là par leurs fondateurs ou directeurs. On pourrait citer encore d'autres périodiques où leur collaboration fut parfois très importante. La *Revue des Sciences ecclésiastiques*, fondée sous le patronage de Mgr Parisis, compta les PP. Desjardins, Montrouzier, de Boylesve, etc., parmi ses rédacteurs les plus assidus. Pendant près de dix ans, soit avant, soit après le Concile, aucune signature n'y reparaît aussi souvent que celle du Père Henri Montrouzier, professeur

1. Paris, Hennuyer, 7, rue du Boulevard des Batignolles, 1859.

de Théologie à Vals. Sa plume aborde suivant l'occasion les problèmes les plus variés de Dogme, de Morale, d'Histoire, de Droit Canon ou de Discipline. Ainsi encore trouve-t-on dans la *Revue du Monde catholique*, l'*Ami de la religion*, les *Archives théologiques*, l'*Association catholique*, la *Revue des Institutions et du Droit*, l'*Ami des Livres*, etc. quantité d'articles dont l'auteur ajoute à son nom les deux lettres révélatrices S. J.

Pendant la période qui nous occupe, la Compagnie de Jésus, fidèle à son passé, a sans doute produit dans le champ de la Théologie dogmatique plus d'une œuvre magistrale ; aucune n'a vu le jour en France, sauf peut-être quelques traités du Père Clément Schrader, professeur, il est vrai, à la Faculté fondée à Poitiers par Mgr Pie, mais d'origine étrangère. A défaut de production originale, les Jésuites français rééditaient, sous le titre de *Théologie de Wurtzbourg*, les cours professés par leurs confrères d'autrefois dans la célèbre Université. C'est une collection abondante et massive où se retrouvent les qualités et les défauts de l'esprit allemand. Les leçons des professeurs français eussent vraisemblablement mérité tout aussi bien de paraître au grand jour; plusieurs traités, ceux du Père Ramière par exemple, étaient rédigés et autographiés; mais il leur manqua ce lustre qui s'attache chez nous aux produits fabriqués à l'étranger. Entre temps le *Compendium* du Père Gury poursuivait une carrière brillante, et en attendant les refontes qui devaient le transformer, Provinciaux et Procureurs avaient affaire aux contrefaçons des éditeurs de Rome et de Ratisbonne. Ainsi s'affirmait l'autorité dont jouissait hors de nos frontières le maître au clair génie français.

Cependant le Père Montrouzier avait préparé sur le même plan un Traité de Droit Canon ; le projet soumis au Père Général avait été approuvé en principe, mais non sans soulever des objections sérieuses. (1859.) On sait, en effet, que, sous le nom de privilèges de l'Église gallicane,

s'étaient établies en France des coutumes bien peu conformes à la discipline de l'Église universelle; les Articles organiques annexés au Concordat Napoléonien n'étaient qu'une formule renforcée du vieux gallicanisme régalien. Il en résultait un état de choses regrettable assurément, mais dont, par habitude, on avait fini par s'accommoder. Un Jésuite venant rappeler les droits de l'Église, proclamer les principes de sa législation à l'encontre des empiétements du pouvoir civil, affirmer les prérogatives du Saint-Siège et du même coup dénoncer certains abus de l'autorité épiscopale, ce Jésuite ne paraîtrait-il pas faire la leçon aux évêques, et n'allait-il pas attirer sur son Ordre l'animadversion des chefs de l'Église et de l'État? C'est à cette considération sans doute qu'était due dans le passé l'absence presque totale d'ouvrages sur le Droit Canon, de la part des Jésuites français. Pouvaient-ils aujourd'hui, avec moins d'inconvénients, aborder cette province des sciences ecclésiastiques? Les circonstances devaient les persuader du contraire. On se souvient que le Père de Ravignan n'avait pas obtenu le *laissez-passer* de la censure pour son livre sur la *Liberté de l'Église*; il n'avait pu, en effet, esquiver entre autres questions délicates, celle de la séparation de l'Église et de l'État[1]. Le Père Montrouzier, lui, rencontrait sur son chemin une multitude de sujets de discussion où il lui fallait combattre, contre des personnages respectables, des préjugés très enracinés, quand ce n'étaient pas des erreurs très ombrageuses. Dans ses articles de Revue il avait déjà pris à partie différentes doctrines ou pratiques gallicanes en opposition avec les règles du Droit, par exemple, sur l'exemption des Ordres religieux, l'admission des enfants à la communion ou à la confirmation, etc. Après sept années de travail, il soumettait aux reviseurs son Traité de Droit Canon, en latin d'abord, puis traduit en français. Pour les raisons dites plus haut, les deux textes se heurtèrent au même

1. Cf. *Histoire d'un Siècle*. Tome III. P. 248.

non possumus. Ainsi parut-il clairement, comme on lui écrivait de Rome, que les Jésuites ne pouvaient avoir en pareille matière « la liberté suffisante pour exposer, en français surtout, les vrais principes et en tirer les conséquences. » (11 Juillet 1866.)

Heureusement de tels obtacles ne les arrêtaient pas dans les autres compartiments de la littérature religieuse. Il n'en est assurément aucun où la Compagnie de Jésus ne figure en bonne place ; mais si l'on regarde à l'abondance de la production, l'ascétisme, avec ses différentes branches, tient sans conteste le premier rang. Entre 1850 et 1880, les Jésuites français ont publié sur les sujets de piété et de dévotion des œuvres innombrables, de tout format, de toutes dimensions et de valeur inégale ; nous ne pouvons songer à en donner la nomenclature ; nous nous bornerons à choisir parmi celles que leur mérite ou leur succès recommande davantage.

Tout d'abord viennent les ouvrages destinés aux prêtres et aux Congrégations religieuses. A côté des *Méditations sacerdotales* du Père Chaignon mentionnées en leur temps [1], il faut placer les écrits d'un de ses émules dans l'apostolat du clergé de France. Le Père Benoît Valuy, de la Province de Lyon, avait, au cours de ses trente années de prédication, donné la retraite pastorale dans plus de soixante diocèses. Travailleur acharné, il mourait d'épuisement à Fourvière le 24 août 1869, ayant à peine dépassé soixante ans. Il laissait un écho vivant de son ministère dans des livres qui n'ont point vieilli. Son *Directoire du prêtre* atteignait, dix ans après sa mort, sa dix-huitième édition et se trouvait traduit dans les quatre principales langues de l'Europe. *Le Manuel du prêtre en retraite*, *Le Gouvernement des Communautés religieuses*, *La Religieuse en retraite* eurent une diffusion presque aussi considérable, soit en France, soit à l'étranger. Dans le même genre et avec une autorité doctrinale supérieure,

1. *Histoire d'un Siècle*. Tome III. P. 210.

le Père Gautrelet publiait dès 1847 un *Traité de l'état religieux* en deux volumes. Grâce à une série d'éditions qui se succédèrent pendant quarante ans, il ne cessa d'introduire dans son œuvre les perfectionnements désirables ; elle parut en 1891, cinq ans après sa mort, sous sa forme définitive. A signaler encore parmi les nombreux écrits du vénérable auteur un volume de *Méditations pour servir de préparation au Saint-Sacrifice*, sous ce titre *Le Prêtre à l'autel.* Le nom du Père Antonin Maurel s'est déjà rencontré dans notre récit. Ame pieuse et candide, il était absolument étranger à toute prétention d'écrivain ; il n'en a pas moins laissé, avec plusieurs autres dont on ne parle plus, un livre à succès que l'on consulte toujours : *Le chrétien éclairé sur la nature et l'usage des indulgences.* Le Père Maurel était allé tout exprès à Rome se documenter aux sources. Publié pour la première fois à Lyon en 1856, l'ouvrage compte ses éditions à peu près par le nombre de ses années, nombre qu'il faudrait grossir encore par celui des traductions anglaise, allemande, espagnole, etc. Un ouvrage considérable du Père Nampon, *Étude de la doctrine catholique dans le Concile de Trente* eut un succès quelque peu approchant. Traduit en anglais et en allemand, il atteignait en 1897 sa troisième édition française.

Mais de tous les écrits sortis de la plume d'un Jésuite, celui qui, au point de vue de sa diffusion à travers le monde, l'emporte haut la main, c'est encore l'*Apostolat de la prière*, dû sous sa forme primitive au Père Gautrelet (1846), puis paru quinze ans plus tard, refondu et augmenté, sous la signature du Père Ramière. Avec le *Messager du Cœur de Jésus* auquel il a donné naissance, ce livre a véritablement fait entendre à tous les peuples du monde, et à chacun d'eux dans sa langue, l'appel à la croisade pacifique de la prière.

Le Père Henry Ramière fut d'ailleurs un écrivain d'une fécondité remarquable. Doué d'une facilité qui fut son écueil, il abordait avec une égale aisance les domaines

les plus divers. Après plusieurs traités didactiques de Théologie et de Philosophie et même certaines œuvres ascétiques, il se lança résolument sur le terrain des luttes doctrinales. Au moment où il semble absorbé par l'organisation de l'*Apostolat de la prière* et la rédaction du *Messager*, il publie coup sur coup deux ouvrages de longue haleine, *L'Église et la Civilisation moderne* et les *Espérances de l'Église* (1861). L'année suivante, la querelle de l'Ontologisme lui inspire un autre volume, *L'Unité dans l'enseignement de la Philosophie*. Aux approches du Concile son activité redouble; cinq ou six publications plus ou moins étendues se succèdent à brefs intervalles; dans l'une, il répond à Mgr Maret, dans une autre au Père Gratry. Comme l'attitude de ses confrères des *Études* ne lui paraît pas suffisamment accentuée dans le sens romain, il demande à créer une autre Revue, qui s'intitulerait *Le Règne de Jésus-Christ*, et où la Compagnie prendrait plus vigoureusement parti pour le Pape. Pour des motifs faciles à comprendre, le premier Supérieur n'approuva pas ce zèle quelque peu excessif. En l'année même du Concile, le Père Ramière expose sa pensée sur le point capital de la controverse dans *Les Doctrines romaines sur le Libéralisme*. (1870.) Nommé peu après rédacteur aux *Études* installées à Fourvière, il put se dédommager des déplaisirs qu'elles lui avaient causés précédemment. Sur les trente et quelques articles qu'il y donna, il en est bien peu où il ne rompe une lance contre le libéralisme sous l'un ou l'autre de ses multiples visages. En ses dernières années le Père Ramière enseignait à l'Université catholique de Toulouse d'abord la Philosophie du Droit, puis la Théologie. Ses écrits de cette période ont généralement pour objet les questions sociales; plusieurs furent publiés dans la *Revue catholique des Institutions et du Droit*. Quantité d'autres signés de lui figurent dans le *Monde catholique*, la *Revue des Sciences ecclésiastiques*, etc. Dans la *Bibliothèque des écrivains de la Compagnie de Jésus* l'œuvre du

Père Ramière n'occupe pas moins de soixante-seize numéros.

C'est un gros chiffre sans doute, mais qui paraîtra faible devant celui du Père Marin de Boylesve : *cent soixante-quatre!* Pendant plus d'un demi-siècle le Père de Boylesve fut un travailleur de la plume qui ne connut ni grève ni chômage. Homme de collège, il écrivit pour les écoliers grands et petits des manuels de Grammaire, de Littérature, de Rhétorique, de Philosophie, d'Instruction religieuse, de Dévotion au Sacré-Cœur, à la Sainte Vierge, à Saint Joseph, à Saint Ignace, à Saint Louis de Gonzague, etc. Par leur allure vivante et personnelle, ces ouvrages échappaient à la banalité, et tels d'entre eux atteignirent des trente et quarante éditions. Plus tard ce fut comme une procession ininterrompue d'opuscules, plus étendus que les tracts ordinaires, sorte de livres de poche, traitant la question du jour de façon vive et prenante, et généralement du point de vue populaire. Ce fut le genre préféré du Père de Boylesve, et jusqu'aux alentours de la quatre-vingtième année sa plume infatigable ne cessa point d'enrichir une collection qui pouvait tenir lieu d'une petite encyclopédie apologétique. Malheureusement le temps emportera la plus grande partie de cette production qui avait surtout une valeur d'actualité.

Tel ne sera pas, on peut l'espérer, le sort des publications oratoires des conférenciers de Notre-Dame. Le Père de Ravignan a laissé, outre des discours de circonstance et des retraites, soixante-six conférences sur les Prolégomènes de la Foi, sur l'Église et les vérités fondamentales de la religion. Fortement charpentée, nourrie de doctrine, et d'une logique très serrée, sa composition, si l'on regarde à la forme, n'est pas irréprochable. Comme le dit son biographe, « le Père de Ravignan parlait mieux qu'il n'écrivait ». Uniquement préoccupé du but à atteindre, je veux dire de porter la lumière dans l'esprit de ses auditeurs et de triompher de leur volonté rebelle, il ne prend pas le temps de faire la toilette de ses discours, et c'est en ce

sens que les raffinés pourront les trouver parfois « incultes ». C'est un défaut que le Père de Ravignan partage avec les écrivains qui furent avant tout des saints et des apôtres.

Les quelque vingt volumes du Père Félix ne méritent pas le même reproche. Ses conférences ont une tenue littéraire plutôt distinguée ; la belle ordonnance de ses développements et l'élocution toujours parfaitement correcte en rendent la lecture facile, souvent agréable, en même temps qu'éminemment instructive. Au lendemain de sa mort, les *Études* ont publié un compte rendu de son œuvre auquel il nous paraîtrait téméraire de rien ajouter. « Le Père Félix, disaient-elles, a en général plus de force et de fécondité que de grâce et de souplesse, plus de puissance d'analyse métaphysique ou psychologique que d'art dans la mise en scène, plus de suite et de logique que de chaleur et d'éclat. Il n'est pas facile d'en extraire des pages, parce que, à la façon des grands maîtres du dix-septième siècle, il vaut par l'ensemble et par le fond. Peu d'écrivains de ce siècle ont possédé à un si haut degré le talent d'ordonner et de conduire un vaste sujet[1]... » Ce sujet, est-il besoin de le rappeler, c'était le *Progrès par le Christianisme*, idée d'une ampleur majestueuse, à laquelle l'orateur sut rattacher de la manière la plus heureuse un enseignement très varié et très approprié à l'état d'esprit et aux besoins des hommes de son temps.

Le Père Matignon doit trouver place ici à côté de ses illustres confrères dont il faillit devenir le successeur. C'était, paraît-il, l'intention de Mgr Darboy de l'appeler à la chaire de Notre-Dame, quand le Père Félix en descendit. Après les malheureux événements de 1870, il fut en effet désigné par les vicaires-généraux ; mais entre temps le cardinal Guibert donna la charge au Père Monsabré, à qui elle avait été promise. Le Père Matignon eut en échange la station de l'Avent qu'il prêcha en 1872 et en 1873 ; dans

1. *Études*. Août 1891. Tome LIV. P. 614. Article signé Ét. Cornut.

la première il prit pour sujet *Jésus-Christ et la France*, dans la seconde *Jésus-Christ et les Unités sociales*. Dans un cadre moins imposant que les voûtes de Notre-Dame, il adressa pendant dix ans à une réunion d'hommes d'élite des conférences qui remplissent dix volumes, les quatre premiers sous le titre de *La Faternité chrétienne*, les six autres sous celui de *Les Familles bibliques*. Sur cette double série nous citerons le jugement d'un critique devant lequel on est heureux de s'effacer : « Chez le Père Matignon conférencier, on admire un remarquable ensemble de qualités maîtresses : la façon personnelle et originale de concevoir le sujet, la clarté translucide de la pensée et du raisonnement, la touche discrète et pénétrante des sentiments délicats, l'heureux choix et la précision significative des formules qui s'imprimeront dans la mémoire[1].» La piété filiale est peut être pour quelque chose dans cette appréciation bienveillante ; mais la constante fidélité d'un auditoire plutôt difficile prouverait, croyons-nous, qu'elle n'est point excessive.

L'apologie — et par ce mot nous entendons tout ce qui intéresse directement la défense de la religion — ne s'enferme pas dans les limites des sciences sacrées ; il lui faut encore faire front sur le terrain des sciences philosophiques, lequel embrasse non seulement la Philosophie classique avec ses subdivisions : Logique, Métaphysique, Théodicée, Psychologie, Cosmologie, Morale privée et sociale, mais encore le Droit et ses annexes, l'Anthropologie et ses ramifications dans les Sciences historiques et naturelles. Domaine immense que le prêtre n'a pas le droit d'ignorer, car sur toute la ligne il confine à la vérité religieuse, que l'on ne saurait défendre de façon efficace sans soutenir la lutte là où se produit l'attaque. On devra reconnaître, pensons-nous, que les Jésuites français ont toujours été à leur poste dans cette bataille d'avant-garde.

1. *Études*. 20 Avril 1913. Tome CXXXIV. P. 165. Article signé Yves de la Brière.

C'est généralement dans les recueils périodiques qu'ils ont tenu tête à l'adversaire. Qu'il s'agisse de mennésianisme, de traditionalisme, de panthéisme, de physiologie matérialiste ou d'archéologie préhistorique, il s'est toujours trouvé quelque Jésuite pour relever le gant et venger la vérité avec l'arme employée pour la combattre. Aux noms qui ont déjà paru sous notre plume, il faudrait en ajouter une multitude d'autres ; citons les PP. Toulemont, Haté, Chabin, Chauveau, Turquand, de Laage, de Bonniot, etc. Leurs articles épars dans les Revues se comptent par centaines. Quant aux livres qui nous restent de cette période de trente années, nous devons mentionner, outre les Traités didactiques auxquels il a été fait allusion plus haut, les *Institutes de Droit naturel, privé et public et du Droit des Gens*, par le Père Édouard de Lehen, les quatre ou cinq volumes du Père Chastel dans la controverse avec les Traditionalistes, ainsi que ceux du Père Ramière contre l'Ontologisme ; nous en avons parlé ailleurs et nous les rappelons ici pour mémoire. Le Père Joseph de Bonniot avait dès lors commencé la série de ses études si pénétrantes sur les prétendues oppositions entre la science moderne et la doctrine de la foi ou même du bon sens. Il publiait en 1874 *La Bête*, en 1878 *Les Malheurs de la Philosophie*, en 1879 *Le miracle et les sciences médicales*, en 1880 *Histoire merveilleuse des animaux*. Les années suivantes virent paraître *Le miracle et ses contrefaçons*, *Le Problème du mal*, et enfin, au lendemain de sa mort *L'âme et la Physiologie*. (1890.) Attaché à la rédaction des *Études* pendant toute la période de Fourvière, puis pendant les deux premières années après leur retour à Paris, le Père de Bonniot y donna un grand nombre d'articles remarquables par la finesse de l'observation et la sobre élégance du langage ; il se tient généralement dans cette région mixte où se rencontrent la Philosophie et les sciences de la nature.

Sur le domaine de l'Histoire nous constatons aussi que la contri bution des Jésuites alimente surtout les recueils

périodiques; les ouvrages de fond sont en nombre fort restreint. Le Père François Gazeau rédige pour les collèges des Manuels très estimés qui atteignent dix et douze éditions; le Père Jean-Marie Prat livre à la publicité des œuvres de solide érudition sur les premiers temps de la Compagnie de Jésus. C'est en 1853 l'*Histoire du Bienheureux Jean de Britto*, en 1856 *Maldonat et l'Université de Paris au seizième siècle*, en 1862 l'*Histoire de Ribadeneyra*, disciple de saint Ignace, en 1873 *Le Bienheureux Père Lefèvre*, en 1874 *Claude le Jay*, de 1876 à 1878 enfin, l'œuvre maîtresse, les cinq forts volumes de *Recherches historiques et critiques sur la Compagnie de Jésus en France au temps du Père Cotton*, 1563-1626.

Le Père Prat avait au *Jésus* de Poitiers un émule en érudition historique, qui fut aussi son ami et son correspondant. Les lettres qu'ils échangeaient forment aux Archives un dossier considérable. Auguste Carayon, né en 1813, avait eu une jeunesse assez mouvementée; il chercha longtemps sa voie, et enfin se fit prêtre à Naples et entra au noviciat de la Compagnie à l'âge de vingt-neuf ans. Il ne fut guère que procureur et bibliothécaire. Devenu presque aveugle, il n'en continua pas moins à vivre parmi les livres et les manuscrits. Il publia une *Bibliographie historique de la Compagnie de Jésus*, précieux recueil où s'alignent les titres de près de 4.500 ouvrages pour ou contre la Société de Loyola. « Les livres hostiles, dit-il dans son *Introduction* sont les plus nombreux. La Compagnie n'a point à s'émouvoir à la vue de ce déluge d'injures. Elles ont honoré son berceau, elles n'ont jamais cessé de la poursuivre et, nous l'espérons, elles ne lui manqueront jamais. Cette guerre lui est bonne; ces malédictions la rassurent aussi sur la certitude de sa voie. Si la haine de certains hommes venait à lui manquer, elle devrait trembler et se demander si elle n'est point devenue ce sel affadi dont parle en son évangile Celui dont elle a l'insigne honneur de porter le nom. » Le Père Carayon se borna d'ailleurs à publier des *Documents inédits*, dont certains, comme la *Vie du Père*

Chaumonot forment un juste volume. En 1870, il était arrivé au vingt-troisième tome, et comptait bien aller jusqu'au vingt-cinquième. Atteint de la fièvre typhoïde à la suite de la guerre, il s'en releva mais ne guérit point ; il mourut le 15 mai 1874.

Par leur caractère ou leur documentation tous les écrits que nous venons de mentionner appartiennent vraiment à l'Histoire. En dehors de là les publications des Jésuites se classent dans les compartiments de l'Hagiographie et de la Biographie, et il faut avouer qu'ils y entrent en nombre imposant. Nous signalerons entre autres *Saint Pothin*, *Saint Irénée, Saint Eucher*, etc., du Père André Gouilloud, études sérieuses sur les origines de l'Église de Lyon ; *Sainte Thérèse*, du Père Bouix, l'*Histoire de Notre-Dame de France*, du Père Nampon, *Christophe de Beaumont*, du Père Émile Régnault, etc. Au cours du pontificat de Pie IX, plusieurs saints personnages de la Compagnie de Jésus furent élevés sur les autels ; ce fut l'occasion d'écrire la Vie des Bienheureux Pierre Claver, Charles Spinola, Pierre Canisius, Pierre Lefèvre, Jean de Britto, Jean Berchmans, etc. Il en est aussi parmi les contemporains dont les vertus ont paru dignes d'être léguées en exemple à la postérité ; de là d'assez nombreuses Notices biographiques qui ont l'étendue d'un juste volume. Le Père de Ponlevoy en a consacré deux à la mémoire de son illustre ami, le Père de Ravignan ; le Père Léon de Chazournes, deux également au saint Père Barrelle ; le Père de Ponlevoy à son tour a été raconté par le Père de Gabriac, de même que le Père Guidée le fidèle historiographe des Jésuites français de la première génération a fourni lui-même le sujet d'un livre attachant. A signaler encore parmi les biographies parues dans la même période celles des PP. Maillard, de Bussy, Barthès, de Foresta, Léon Gautier, Pierre Olivaint, Alexis Clerc, etc.

Il y aura lieu par la suite d'explorer à nouveau ce rayon ; car il paraît manifestement que les Jésuites considèrent comme un devoir d'élever ce genre de monument à la

mémoire de ceux des leurs qui font honneur à la famille. Il existe sur ce point aux Archives romaines une correspondance intéressante. En 1859 le Père Marcel Bouix expose au Général le plan d'un grand ouvrage pour l'exécution duquel son assentiment est nécessaire. Il s'agit d'une sorte d'encyclopédie biographique des hommes illustres de la Compagnie entière, depuis son origine. Toutes les Provinces de l'Ordre devraient y concourir; il faudrait donc nommer dans chacune d'elles un ou plusieurs collaborateurs. La rédaction pourrait se faire en français ou en latin, selon que le T. R. Père le jugerait plus convenable. Le Père Beckx donne au projet sa pleine approbation; après quoi les documents se taisent. Vraisemblablement on se rendit compte que l'entreprise était trop ambitieuse; elle fut réalisée cependant quelques années plus tard grâce aux longs et persévérants travaux du Père de Guilhermy. Les cinq magnifiques volumes de son Ménologe, consacrés chacun à une Assistance, répondent bien en effet, quoique sous une forme un peu différente, à l'idéal entrevu par le Père Bouix.

Au surplus, en dehors de ces biographies trop nombreuses peut-être, les Jésuites en ont publié d'autres dont les héros ne sont pas de la maison, celles par exemple de plusieurs fondatrices de Congrégations religieuses du dix-neuvième siècle, Adèle de Murinais, Élisabeth de Brugelles, Mlle Lamouroux, etc. Pendant que le Père de Ponlevoy écrivait les *Actes de la captivité et de la mort* de cinq Jésuites otages de la Commune, le Père Chauveau rassemblait en trois volumes les notices des anciens élèves de la Rue des Postes tombés au Champ d'honneur dans la guerre de 1870[1]; le Père Didierjean de son côté recueillait les Souvenirs de Saint-Clément de Metz. Le Père Amédée de Damas écrivait la Vie du curé Gérin, payant ainsi la dette de reconnaissance de son Ordre au vénérable

1. Souvenirs de l'École Sainte-Geneviève. Notices sur les élèves tués à l'ennemi. Paris, Albanel.

prêtre à qui elle devait d'être à Grenoble. Enfin, il est permis de rappeler que l'auteur de la *Vie du Curé d'Ars* devenait, son œuvre achevée, enfant de saint Ignace, et que le livre qui, par ses innombrables éditions, a fait connaître jusqu'aux extrémités du monde le saint curé est signé du nom d'un Jésuite, le Père Alfred Monnin.

Nous ne pouvons oublier dans cet inventaire bibliographique l'œuvre considérable du Père Cahier dont nous avons parlé ailleurs, mais qui appartient presque tout entière à l'époque dont nous nous occupons ici. De nombreuses études, réunies dans les deux séries de *Mélanges d'Archéologie*, avaient paru d'abord dans différentes Revues. Nous mentionnerons en particulier celle qui a pour titre : *S'il est vrai que le christianisme ait nui au développement des connaissances humaines, ou du moins à certaines sciences.* Ces articles, nous ne savons pourquoi, étaient signés d'un nom de guerre, sous lequel d'ailleurs il n'était pas trop malaisé de deviner celui de l'auteur. Montalembert lui écrivait à ce propos : « Dans mon essai sur l'Ordre monastique j'ai cité plusieurs fois l'inappréciable travail que vous avez publié dans les *Annales* de Bonnetty, sous le pseudonyme d'*Achéry*. Je voudrais vous citer avec votre nom et votre *odieuse* qualité de Jésuite..., mais pas sans votre permission... » (20 Octobre 1845.) *Achéry* est simplement l'anagramme de *Cahier*. L'humeur primesautière du Père Cahier lui valut, avec d'autres notabilités, des rapports moins agréables.

Son collaborateur le Père Arthur Martin se préoccupait vivement de susciter parmi ses confrères des recrues pour la science de l'Archéologie chrétienne. L'année même qui précéda sa mort (1855), il avait obtenu qu'on envoyât de Rome le savant Père Garucci. Il comptait profiter de sa présence à Paris pour sa publication des *Sarcophages chrétiens*, « que je ne désespère pas, disait-il, de pouvoir mener à bonne fin, bien que livré aux seules ressources de mon labeur personnel. Ce travail ferait entrer dans notre langue une étude selon moi de haute importance

et qui est délaissée... Le passage du Père Garucci à Paris, poursuivait-il, a été d'un fort bon effet dans le monde savant qui nous reproche de ne pas présenter des valeurs ou même des promesses sérieuses, puisque nul homme jeune et capable n'entre, ce semble, chez nous dans les voies de la haute érudition..., où des luttes religieuses se préparent peut-être. »

« L'esprit souffle où il veut. » A la vérité il n'a pas fait germer dans la famille des Jésuites français beaucoup de vocations pareilles à celles qui ont produit les *Vitraux de Bourges* et les *Mélanges d'Archéologie*. Plusieurs cependant ont cultivé, non sans succès, cette branche très spéciale des connaissances humaines. On peut même dire qu'ils ont fourni une contribution importante à l'érudition artistique et surtout archéologique. Sans parler des relations souvent si curieuses envoyées par les missionnaires d'Orient, on trouve dans les Revues beaucoup de travaux sur ces matières, signés des PP. Haté, Lauras, Lecointre, Dutau, Jean, etc. Le Père Julien Bach publia en 1864 *Les Origines de Metz, Toul et Verdun, Étude archéologique et philologique*. C'est un fort volume, richement documenté et muni de tout l'appareil scientifique désirable. Du Père François-Xavier Pailloux nous avons une *Monographie du Temple de Salomon*, œuvre monumentale digne de figurer à côté des *Vitraux de Bourges*.

Dans le domaine de l'art proprement dit, la production des Jésuites français de 1850 à 1880 ne fournit pas une gerbe bien abondante. Y a-t-il lieu de s'en étonner? On pourrait nommer quelques musiciens dont la renommée ne franchit guère les limites des collèges, sauf pourtant le Père Lucien Comire qui a laissé une œuvre de valeur. Il a souvent des trouvailles mélodiques heureuses, et elles sont plus et mieux travaillées que celles du Père Lambillotte. Lui aussi a eu pour collaborateurs des confrères poètes qui lui ont fourni les paroles de ses cantiques ou de ses oratorios. Le Père Augustin Bach a donné dans l'église de la Résidence de Toulouse un spécimen

de décoration picturale qu'un artiste en renom n'aurait pas désavoué. Quant à l'architecture, nous avons dit ce que fut l'œuvre des Jésuites, œuvre relativement considérable, sinon toujours également digne d'admiration. Qu'il suffise de rappeler les noms des PP. Piérart, Pailloux et Tournesac.

Dans la littérature pédagogique les Jésuites devaient naturellement fournir une contribution bien autrement importante ; ils étaient là dans leur élément. Ce rayon comprend d'innombrables variétés, depuis le catéchisme jusqu'au théâtre et aux jeux de plein air; les compétences les plus diverses y trouvent l'occasion de se produire.

Quand la Compagnie de Jésus fut admise à la liberté d'enseignement, elle n'eut d'abord à mettre aux mains de ses élèves d'autres livres classiques que ceux de l'Université; la plupart ne répondaient guère à son idéal; il lui fallut donc renouveler cette partie du bagage scolaire. Les anciens Jésuites avaient produit pour l'usage des maîtres et des élèves des œuvres qui n'ont pas été surpassées. On crut bien faire d'y revenir. Ainsi furent rééditées la Grammaire latine d'Alvarès et la Grammaire grecque de Gretzer, que suivit de près la Rhétorique de Colonia, le tout dans le texte original, autrement dit en latin. Cet essai de restauration de la langue de Cicéron dans l'enseignement des collèges de notre temps se heurtait à trop de difficultés pour pouvoir réussir. On dut se résigner à des méthodes plus modestes et plus modernes. Le Père Sengler nous donna en français d'excellentes grammaires dont les éditions ne se comptent plus. Déjà nombre de *Cours de Littérature*, de *Préceptes de Rhétorique* avaient paru, signés des PP. Deschamps, Guérin, de Boylesve, Cahour, Mestre, d'autres encore. Quant aux auteurs classiques, peut-être les éditions des Jésuites sembleront bien pauvres de notes, si on les compare à celles des professeurs universitaires. Cette pauvreté volontaire tient à ce que, d'après l'usage traditionnel de la Compagnie de Jésus, c'est le devoir du professeur de

donner dans sa *prélection* la substance de ces notes; il ne semble donc pas nécessaire, ni même utile, d'encombrer les livres de classe d'un appareil d'érudition qui n'y est point à sa place. A signaler à ce propos la *Pratique du Ratio studiorum*, où un maître expérimenté, le Père Passard expose minutieusement les règles de son Ordre pour la conduite des collèges et spécialement pour l'explication des textes.

Qu'il s'agisse d'Histoire, de calcul ou même de divertissements et de jeux, écrire des livres pour les écoliers est une occupation dont un religieux n'a point à rougir; rien n'empêche de la ranger parmi les fonctions apostoliques; il serait fastidieux néanmoins d'énumérer toutes les productions de ce genre sorties de la plume des Jésuites français, l'espace de trente ans. Laissant donc incomplète une récapitulation qui prendrait l'apparence d'un catalogue de librairie, nous nous arrêterons un instant devant la figure d'un homme qui fut à une époque toute voisine de nous un héritier des Porée et des Du Cerceau.

Le Père Arsène Cahour (1806-1871) était de ces Jésuites dont on dit qu'ils sont nés professeurs. Pendant une vie religieuse de près d'un demi-siècle, il se dévoua dans des emplois différents à l'éducation de la jeunesse. Chargé d'abord de l'enseignement des belles-lettres dans les hautes classes à Brugelette, puis bientôt auprès des scolastiques, il donna à plusieurs générations de maîtres une culture qui put paraître hardie alors qu'elle était seulement intelligente et sage, mais en tout cas en avance sur l'état d'âme du milieu. Il avait eu à se défendre contre des confrères trop timides, qui s'alarmaient de voir le professeur de littérature initier ses disciples à la connaissance de certains auteurs et surtout des poètes contemporains. Nous trouvons dans sa correspondance l'écho de ces querelles de famille. Le 13 novembre 1858, il adresse au Père de Villefort, à Rome, le cinquième tome de sa collection avec une lettre d'amitié: « J'ai combattu de mon mieux, dit-il, le romantisme... Je vous envoie ce volume consacré

à la réfutation des malheureux systèmes littéraires qu'on m'accuse, vous le savez, de propager parmi nos jeunes professeurs. Ah ! si ce docte et saint Général (le Père Roothaan) vivait encore, combien je serais heureux de lui offrir cette réponse aux inquiétudes paternelles dont il fut tourmenté à mon sujet ! » Sur quoi le Père de Villefort lui écrivait quelques semaines plus tard : « Si la droiture et la franchise de son cœur de père le porta à vous manifester les inquiétudes qui lui avait été suggérées, ses craintes disparurent aussitôt que vous lui eûtes fait connaître vos principes en littérature. Et il ne lui resta plus à cet égard le moindre doute, car il avait en vous la plus grande confiance. » (5 Avril 1859.)

Esprit très ouvert, humaniste fervent, maniant la plume avec aisance, le Père Cahour avait de bonne heure cultivé les muses françaises, muse lyrique et muse dramatique. L'ode adressée en 1830 aux autorités valaisanes, en reconnaissance de l'hospitalité reçue à Brigue, est de sa façon; de même bon nombre de cantiques et de poésies de circonstance; ainsi encore *Dioclétien à Salone*, tragédie en vers. Professeur à Chambéry et à Brugelette, il composa encore d'autres pièces pour le théâtre. Sa première publication l'*Histoire de Notre-Dame de Fourvière*, date de 1838. Vient ensuite, pendant la crise de 1844-1845, *Des Jésuites* par un Jésuite. Au moment où la loi de 1850 institua la liberté de l'enseignement, surgit une double menace contre les lettres classiques : D'une part la *bifurcation* du Ministre Fortoul, de l'autre la charge de l'abbé Gaume contre les auteurs païens. Le Père Cahour fait face à l'une et à l'autre dans son livre *Des études classiques et des études professionnelles*. (1852.) M. Augustin Cochin lui adressait à ce propos ce judicieux éloge : « Nous vous remercions tous, et avec nous tous les catholiques, d'avoir fait, au milieu d'excès de polémique, un sage discernement, défendu ce qu'il y avait de louable dans les intentions du savant et respectable M. Gaume, et réfuté par le simple exposé de la tradition ses conclusions exagérées, puis d'avoir le

premier montré au clergé de France quels devoirs lui imposaient l'état actuel de la société et la nouvelle direction des études.» Devenu presque aveugle et contraint de renoncer au professorat, le Père Cahour n'en fut pas moins acharné à poursuivre par la plume la tâche à laquelle il s'était donné tout entier. « J'admire, lui écrivait le Père Beckx, comment, avec une santé aussi frêle que la vôtre, vous pouvez venir à bout d'un tel travail... Votre parole a formé à peu près tout ce que nous avons de bons professeurs; vos écrits continuent cette œuvre si importante pour le présent et pour l'avenir de nos chères Provinces. » (10 Mai 1858.) Le Père Cahour avait alors sur le métier son cinquième et dernier volume de *Poésies distribuées et annotées à l'usage des collèges*. Ce n'était pas un simple recueil de *Morceaux choisis*, lequel n'eût pas justifié l'étonnement du Père Général. Un travail de compilation ne répondait ni au goût littéraire du Père Cahour ni au but qu'il poursuivait. Ses *annotations critiques*, résultat de vingt ans d'expérience professorale ou fruit de laborieuses recherches, en font une œuvre très personnelle et souvent originale. Nous en citerons un spécimen qui fut dans sa vie le point de départ d'un incident curieux. Ici nous cédons la parole à un témoin bien informé, le Père Charles Daniel :

« Par là même qu'il était excellent critique, ami de l'érudition sérieuse, le Père Cahour ne pouvait toucher à rien sans approfondir. Que si, en creusant, il rencontrait la veine, il la suivait jusqu'au bout, et tirait de la sorte de son sujet des richesses inespérées, dont il était lui-même le premier à s'étonner.

« Par exemple, le voilà sur le point de publier, avec notes et commentaires, le fameux poème héroï-comique de Boileau, le *Lutrin,* sujet bien futile en apparence. Or, on sait vaguement, par les révélations de Brossette et de quelques autres, que sous ces grotesques il faut chercher des personnages réels, dont on connaît plus ou moins les noms, mais c'est à peu près tout. Le Père

Cahour veut en savoir plus; il cherche donc le comment et le pourquoi de chaque allusion, de chaque trait satirique, bien persuadé que rien ne se fait sans raison suffisante, même en poésie, surtout quand le poète s'appelle Boileau. Qu'est-ce, demande-t-il d'abord à ses devanciers, qu'est-ce ce trésorier de la Sainte-Chapelle, Alain, gros et gras, type de sensualité béate et dévote, pour lequel Boileau épuise les plus riches couleurs de sa palette? On lui répond que c'est un évêque de Coutances, du nom de Claude Auvry. Mais cela ne lui suffit pas, il cherche et il cherche encore, et à la fin il découvre que le trésorier était l'intime ami de Mazarin, un homme de valeur, très docte, nullement ridicule et ni gros et gras, mais le grand adversaire des jansénistes et qui avait déployé beaucoup de zèle pour la signature du formulaire. — Ah! ah! nous y voilà enfin, Boileau fait cause commune avec Port-Royal, et il y a là-dessous quelque vengeance de *ces Messieurs*.

« En effet, une fois sur cette piste, le Père Cahour marche de découverte en découverte; tous les masques tombent un à un, y compris celui de Boileau, qui avait rusé pendant vingt ans pour mettre sa satire à l'abri du nom de Lamoignon, complicité posthume dont ce grave personnage est bien innocent, ainsi que le prouve pertinemment notre savant et ingénieux critique. Bref, nous sommes édifiés sur le compte de tous et de chacun, de Jacques Barrin, le chantre, rival du trésorier, du chanoine d'Eusse, de Jacques Aubery, confesseur de Lamoignon, etc., et enfin de M. Fournier, le seul membre de tout le Chapitre qui ne fût pas moliniste, le seul, par conséquent, qui méritât l'estime et les éloges de Port-Royal, auxquels il eut la plus grande part comme on peut le voir dans Fontaine. Tout cela ne laisse pas d'être assez piquant. On est charmé de voir le dessous des cartes, et l'on finit par conclure que l'habile commentateur n'a pas tout à fait perdu son temps en illustrant avec tant de sagacité cette page un peu

obscure de la chronique religieuse du dix-septième siècle.

« C'était du moins l'avis de M. de Monmerqué, bon juge s'il en fût en semblables matières : « Mon très révérend Père, écrivait-il au Père Cahour, j'ai reçu avec une vive reconnaissance l'exemplaire du commentaire du *Lutrin* de Boileau dont vous avez bien voulu me faire le sacrifice. J'ai reconnu, en le lisant attentivement, qu'il ne suffisait pas d'être littérateur pour dévoiler tous les mystères qu'il renferme; il faut aussi aborder la théologie et tout ce qui a trait aux *Petites Lettres*. »

« Un hommage était dû à M. Sainte-Beuve, grand docteur en Port-Royal. Le Père Cahour avait eu l'occasion de le citer dans ses notes et l'avait fait en termes très bienveillants. Ce n'était pas la première fois que Sainte-Beuve se voyait en rapport avec les Jésuites; il connaissait déjà le Père de Montézon, et ces deux hommes, en tout si dissemblables, n'avaient eu personnellement qu'à se louer l'un de l'autre. L'illustre critique fut donc plus flatté que surpris des avances toutes courtoises du Père Cahour. — « Monsieur et très révérend Père, lui écrivit-il, c'est avec beaucoup de reconnaissance que j'ai reçu le témoignage si flatteur de votre affection, et c'est avec plaisir que j'ai lu *littérairement* les Remarques. J'en profiterai pour mon *Boileau Janséniste*, qui doit entrer dans un cinquième volume de Port-Royal (car c'est cinq volumes que je vous donne, et le quatrième est entièrement achevé). Je me suis retrouvé avec un peu de confusion sous les éloges que vous m'accordez ; mais ce n'est pas la première fois que les Jésuites savent être aimables. Vous nous prouvez, Monsieur et révérend Père, qu'ils sont toujours savants, et vous nous apprenez à mesurer nos paroles quand nous nous mêlons de juger une société qui n'a pas cessé de compter de tels membres. Veuillez agréer l'expression de ma gratitude et de mon respect. Sainte-Beuve[1]. »

1. *Études*, 1870-1871. P. 604.

La conversation épistolaire ainsi engagée allait se continuer sur ce ton de courtoisie confiante et presque affectueuse. Sainte-Beuve était déjà, comme on le voit, en relation avec un autre Jésuite connu dans le monde de l'érudition. Le Père Fortuné de Montézon avait eu comme prédicateur les débuts les plus encourageants; l'état de sa santé l'ayant contraint de renoncer à la chaire il se consacra aux travaux de cabinet. Chercheur modeste autant qu'infatigable, il fit profiter les autres de ses trouvailles. Tout le second volume du *Clément XIV* du Père de Ravignan est fait de documents colligés par lui. Il n'aida pas moins l'abbé Maynard pour son *Pascal*. « Très zélé pour l'honneur de son Ordre, dit le Père Daniel, et sachant d'ailleurs son Port-Royal sur le bout des doigts, il avait trouvé çà et là matière à réfutation dans l'ouvrage de Sainte-Beuve, et ses réclamations motivées, il les avait adressées à l'auteur lui-même, parlant à sa personne. Causer Port-Royal et dix-septième siècle avec un homme si parfaitement au fait de l'un et de l'autre, qui vous entend à demi-mot et vous donne même quelquefois l'occasion d'apprendre, c'était une tentation bien forte pour un esprit aussi curieux et qui depuis longtemps s'était fait son nid dans ce *coin* de Port-Royal[1]... » Les rapports s'établirent; Sainte-Beuve fut obligé de se rendre aux preuves que lui apportait le Père de Montézon; il le fit de bonne grâce, le remerciant même de ses critiques. Sa lettre nous révèle une de ses vues en l'art d'écrire, vue passablement originale : « Toutes les corrections, qui sont de *sens*, ont été exécutées. Pour quelques-unes qui ne sont que de forme, je me suis permis de n'admettre que ce qui me semblait mieux pour le mouvement de la phrase. Le premier jet, à mes yeux, est d'un grand prix dans le style au risque de quelques répétitions; ces répétitions sont la marque même de la pensée. » (24 Novembre 1859.)

1. *Études*, 1870-1871. P. 614.

La conclusion fut que Sainte-Beuve consentit à insérer en appendice dans son ouvrage le *Mémoire du Père de Montézon* sur les Jansénites et les Jésuites. On l'y trouve en effet à partir de la seconde édition, et il y occupe une trentaine de pages. Les relations entre le Jésuite et l'auteur de Port-Royal ne s'en tinrent pas là; on fit des incursions sur d'autres terrains que celui de la littérature, si bien qu'au lendemain des tristes funérailles de l'illustre critique, un de ses familiers osa dire : « Pauvre Sainte-Beuve ! Comme il est mort! Comme il a été enterré ! Si le Père de Montézon eût vécu, qui sait? Peut-être les choses se seraient-elles passées tout autrement. »

La correspondance amorcée à propos du *Lutrin* se poursuivit à chaque nouvelle publication du Père Cahour. Il y avait toujours un « hommage d'auteur » pour Sainte-Beuve qui ne se bornait pas à répondre par un accusé de réception de politesse banale. On voit que les travaux du Jésuite ne lui sont pas indifférents et qu'il a lu son livre : « Je trouve en effet, écrit-il un jour, dans ce volume, qui est en grande partie consacré à l'examen des poètes contemporains, bien des choses qui m'intéressent. Je vois à quel point, dans l'enseignement de la jeunesse, votre Société redoute peu d'aborder les sujets nouveaux, les questions modernes et à l'ordre du jour, combien par vous la jeunesse est tenue au courant, mise au fait, en même temps que prémunie. Je reconnais là la sagesse et l'habileté des successeurs des Tournemine et des Buffier... » (9 Septembre 1859.)

A quelque temps de là, le Père Cahour donnait dans les *Études* une série d'articles sur le *Drame liturgique*. Sainte-Beuve s'excuse agréablement d'en avoir parlé dans une leçon au Collège de France : « Je suis bien indigne, Monsieur et Révérend Père, écrit-il, de causer autre chose que de littérature et j'aime à m'y borner; aussi ai-je toujours un regard de regret vers ces temps d'autrefois, où tout le monde étant apparemment du même avis sur les choses de l'au-delà, on ne songeait ni à se

convaincre ni à se convertir, et où ceux de vos Pères pour lesquels vous savez mon faible, les Rapin, Bouhours, Buffier, Bougeant, ceux même à qui vous vous rattachez, ce me semble, échangeaient avec les mondains et les profanes d'aimables entretiens qui ne roulaient que sur ces doux riens littéraires... » (27 Juin 1860.)

Ces lignes trahissent une inquiétude ombrageuse. Manifestement Sainte-Beuve croyait sa liberté de conscience en péril; à la faveur du commerce littéraire le Jésuite n'allait-il pas entreprendre sur ce domaine réservé ? Certes ceux d'autrefois ne se contentèrent pas de causer littérature avec les beaux esprits de leur temps. Le Père Bouhours, par exemple, avait fait le siège de son ami Bussy-Rabutin, un mécréant de la plus belle eau, qui avait fini par mourir en bon chrétien. Apparemment Sainte-Beuve ne l'ignorait pas. Quoi qu'il en soit, il crut devoir prendre l'offensive. Dans un de ses *Lundis* au *Constitutionnel*, il donna d'abord force louanges au *Drame liturgique* du Père Cahour. Puis, avec sa finesse accoutumée, il insinua que les sujets sacrés étant le terrain propre du religieux, peut-être devrait-il s'y cantonner. A quoi le Père Cahour riposta : « ... Vous me semblez tracer autour de moi un cercle, allant de l'autel au jubé, qui me fait craindre quelque censure dans l'avenir, si je viens à en sortir. Je prépare précisément une *Histoire du génie tragique en France...*, et là, à coup sûr je me permettrai de longues excursions sur le terrain prohibé : *Publica materies...* Quant au travail sur le *Petit Carême* de Massillon, dont je vous fais hommage aussi, il pourrait me donner occasion de récriminer, en disant que vous êtes vous-même sorti de votre cercle laïque en jugeant la prédication. Mais en présence d'excursions pareilles, je n'ai qu'à louer. Vos causeries sur Bourdaloue sont ce que nous avons de mieux sur ce puissant dialecticien de la chaire. » Bien entendu Sainte-Beuve s'empresse de répondre : — « Non, Monsieur et Révérend Père, je n'ai pas prétendu circonscrire votre champ

d'études ; nous aurions trop à y perdre. Je vous remercie de me mettre à même de vous suivre dans vos excursions qui, à vrai dire, n'en sont pas, et ne sont que des allées et venues dans un même domaine. En même temps que je goûte les fruits de votre savoir, laissez-moi vous remercier, avec non moins de gratitude, de votre procédé d'indulgence à mon égard et de ces marques d'attention qui m'honorent. »

Ce billet met fin à la correspondance entre Sainte-Beuve et le Père Cahour. Il faut remarquer que, à la date où il fut écrit (mars 1863), la campagne anticléricale des *Nouveaux Lundis* était commencée, et le jour n'était pas loin où l'écrivain allait se proclamer en plein Sénat « évêque du diocèse de la libre pensée ».

Il y a toutefois dans la vie du Père Cahour un pendant à cet épisode. Il avait écrit à Lamartine pour lui demander l'autorisation d'insérer quelque-unes de ses poésies.

L'auteur des *Méditations*, alors sur son déclin, se rappela sa pieuse éducation au collège des Pères de la Foi à Belley, et sur un ton quelque peu solennel, fit la réponse suivante : « Monsieur, l'eau remonte rarement à sa source : mais l'intelligence aime à y remonter. On peut différer de symbole avec ceux dont on a reçu dans son enfance des principes religieux, modifiés et développés ensuite par le cours des temps, sans conserver moins de vénération et de reconnaissance pour les maîtres de sa jeunesse. Je ne vous donne donc que ce qui vient de vous en vous donnant l'autorisation que vous voulez bien me demander d'insérer quelques-uns de mes faibles vers dans votre Recueil. Agréez, Monsieur, l'assurance de mes respectueux souvenirs pour la Société en soi et pour ses professeurs, mes premiers amis. »

Cette fois encore le Père Cahour ne voulut pas se contenter *des doux riens littéraires* ; il écrivit au malheureux grand homme, et après l'avoir remercié de sa courtoisie, il conclut par ces paroles vraiment sacerdotales : « Ce que vous ajoutez sur les principes qui se modifient avec le

temps, me fera redoubler devant Dieu mes vœux pour vous. Croyez-le, Monsieur, une âme telle que la vôtre est entourée de vives et nombreuses sympathies qu'elle ignore, et parmi celles-ci il en est qui se tournent en prières. Vous me permettez bien de demander au bon Dieu pour vous ce qui peut manquer à votre bonheur. »

***

Tel est, en ses grandes lignes, pour la période que nous envisageons, le contingent des Jésuites français dans les différents genres de publications. Il y aurait sans doute à glaner encore pour grossir la gerbe. Certaines œuvres même ne doivent pas être omises qui ne rentrent pas, ou rentrent malaisément dans les compartiments de notre nomenclature. Telle *Les Sociétés secrètes et la Société*, du Père Deschamps qui passa sa vie entière à en rassembler les éléments. Écarté d'abord par la censure en 1869, à cause de révélations par trop sensationnelles, le livre fut, à la demande du Père Général, examiné à nouveau après les événements de 1870 et reçut enfin licence de paraître. Le premier volume s'imprimait quand l'auteur mourut. (29 Mai 1873.)

Le même souci d'actualité avait inspiré au Père Gautrelet son livre sur *La Franc-maçonnerie et la Révolution*. (1872.) Notons aussi dans un ordre de spéculation plus sereine les Problèmes de mathématiques sublimes du Père Michel Jullien, auxquels s'apparentent les *Mémoires* de calcul transcendantal du Père Théophile Pepin. A côté de ces envolées en des régions inaccessibles au commun des mortels, voici encore *La Cave des apiculteurs* et *Le Vol des araignées*, du Père Jean-Marie Babaz, un philosophe naturaliste doublé d'un écrivain délicat, admiré de Louis Veuillot qui voulut donner à ces deux écrits la publicité de l'*Univers* alors à son apogée. (1868.)

CHAPITRE IV

I. — Les Jésuites prédicateurs. Le P. Félix au Congrès de Malines. Il quitte Paris et devient Supérieur de la Résidence de Nancy. Il quitte la chaire de Notre-Dame. Ses dernières années. Le P. Charles Lacouture. Le P. Alphonse Corail. Le P. Joseph Ducreux. Le P. Nampon, « le commis-voyageur de Notre-Dame de France ». Les Missions à l'intérieur. En Bretagne. A Lalouvesc. Les Jubilés du Puy. En Franche-Comté. Dans les prisons.

II. — Coup d'œil sur les Résidences françaises. La Résidence de la rue Sainte-Hélène à Lyon. Construction de l'église. Le P. Pailloux architecte. Encore la question des parloirs. Principales œuvres. Au *Jésus* de Paris. M. Dupin et le P. Lefebvre. Quelques représailles à la mode évangélique. A Toulouse : Une maison de Jésuites prospère. Les œuvres militaires.

III. — Création de Résidences nouvelles entre 1860 et 1880. Liesse et Laon. L'explosion de la citadelle. A Troyes. Une région qui retourne au paganisme. Humbles commencements de la maison de Reims. Mgr Gousset et le baron de Sachs. L'œuvre des Allemands et le P. Modeste. A Versailles. A Boulogne-sur-Mer. L'abbé Leuilleux et Mgr Haffreingue. A Besançon : Mme du Ban. Le cardinal Mathieu. Les Jésuites s'installent dans le vieux monastère des Annonciades. A Limoges. Mgr Truchaud.

IV. — Après 1870. Établissement des Jésuites à Douai. A Paray-le-Monial. Le P. Drevon. Pèlerinages de 1873. Générosité des Marseillais. Les projets du P. Gaillard, Provincial de Lyon. L'*église des nations*. Les obstacles qu'elle soulève. Il faut y renoncer. La maison du Troisième An. Le P. Ginhac. La Résidence de Belfort. Celle de Cannes. Le P. Alfred Monnin. A Châlons-sur-Marne. Le P. Général contient l'empressement des Français.

V. — Comment se fonde une maison de Jésuites. Les règles du Droit. Leurs premiers soins sont pour leurs églises. Quelques-unes ont une valeur artistique. Vals. Lalouvesc. Comment fut édifiée la basilique de Saint-François-Régis. L' « opulence » des Jésuites. Ce qu'il en est en réalité. La pauvreté évangélique. Avec quelle attention elle est sauvegardée dans la Compagnie de Jésus. Décisions rigides des Pères Généraux. Le « rempart » de la vie religieuse.

I

Sortis enfin de l'*incognito* où ils s'étaient longtemps enfermés, les Jésuites français s'étaient résolument engagés dans l'apostolat de la presse; leur production fut, comme on vient de le voir, abondante et variée. D'autre part, depuis la loi de 1850, une partie considérable de leurs forces vives se dépensait dans le service des collèges. A ce propos, un religieux bien connu dans les chaires des cathédrales s'étant plaint de ce que la Province de Lyon comptait peu de prédicateurs distingués, le Père Général lui répondit : « Les collèges sont venus absorber un bon nombre de nos meilleurs sujets. Il a fallu se résigner à un échange et nous consacrer à un ministère peut-être plus utile de nos jours à la gloire de Dieu et au salut des âmes que l'œuvre même de la prédication. Le diable qui s'y connaît semble s'acharner beaucoup plus contre les chaires de nos professeurs que contre celles des prédicateurs. » (13 Novembre 1868.) Cependant le ministère de la prédication demeurait l'emploi habituel de la plupart des Jésuites dans les Résidences. Il nous faut revenir sur cette forme de l'activité de la Compagnie pendant la période de trente années qui se termine à 1880.

Pour nous servir de la comparaison virgilienne, la renommée du Père Félix émerge parmi les autres

Quantum lenta solent inter viburna cupressi[1].

De la chaire de Notre-Dame la voix de l'orateur retentissait au loin à travers le monde. Il occupa ce poste d'honneur pendant toute la durée du second empire. Tout d'abord il ne songeait point à publier ses conférences; l'obéissance seule put triompher des répugnances de sa modestie. Il écrivait le 24 mai 1857 au Provincial de Paris :

1. *Ecl.* I, 26. Comme le cyprès parmi les arbrisseaux.

« Quant à moi, je ne sens que trop le labeur et peut-être les désagréments où je m'engage, et je n'ai nul goût personnel à me poser devant le public; je sais qu'on en peut emporter bien des blessures ; mais du moment que votre désir et votre volonté sont de ce côté, je sens que je n'ai peur de rien, même en croyant tout possible. Je ferai imprimer ces conférences *in verbo tuo*, comme je les ai commencées à Notre-Dame *in verbo Patris Studer*, c'est-à-dire sur la parole de Notre-Seigneur qui m'envoie par vous. »

On sait quel émoi avait suscité le premier Congrès catholique de Malines en septembre 1863; un autre se préparait pour l'année suivante, et cette fois le conférencier de Notre-Dame devait s'y faire entendre. C'était le vœu unanime de l'Assemblée, présenté par des personnages à qui rien ne pouvait être refusé. Toutefois l'invitation ne laissait pas que de mettre les Supérieurs de la Compagnie dans de sérieuses perplexités. Ils n'ignoraient pas que les déclarations libérales applaudies à Malines étaient plus que suspectes à Rome, que Montalembert venait de recevoir de Pie IX un blâme très net encore que paternel dans la forme. Dans ces conditions y avait-il place au Congrès pour un Jésuite, et comment y pourrait-il porter la parole sans offenser le Saint-Père ou sans heurter de front ses auditeurs? — « Oui, écrit-on de Rome au Père Fessard, Provincial de Paris, oui, une gloire de plus pour l'orateur; mais il n'en a pas besoin, et elle ne va pas sans danger pour lui et pour sa *Mère*; l'expérience le prouve. Si au lieu d'aller à Malines, le Père s'occupait à quelque modeste ministère, par exemple à donner la retraite à quelques centaines de Frères des Écoles chrétiennes, il y aurait plus de gloire pour Dieu et plus de bien pour les âmes. » (21 Mai 1864.) Au mois de juillet l'autorisation n'est point donnée encore ; on écrit au Père de Ponlevoy, Supérieur de la Résidence de Paris : «... Vous savez que la brochure du cardinal-archevêque (de Malines) a fait ici la plus fâcheuse impression. Supposez

le Père Félix parlant au Congrès : Contre ?... Pour ?... » Dans un sens comme dans l'autre on entrevoit de terribles inconvénients. N'osant toutefois opposer un refus, le Père Général restait hésitant. Ce fut, paraît-il, sur l'avis du Père Rubillon qu'il accorda son consentement. On n'eut pas à le regretter.

Le 3 septembre 1864, le Père Félix prononçait dans l'église métropolitaine de Saint-Rombaut, à Malines, pour la clôture du Congrès, le discours tant attendu. Il y fit paraître, avec les ressources d'une puissante éloquence, une superbe maîtrise à manœuvrer sur une mer semée d'écueils. La division est à la fois très simple et très large. L'Église, dans sa longue existence, a connu successivement deux régimes, celui de la persécution d'abord, puis celui de la faveur et de la protection, plus dangereux peut-être pour elle que le précédent. Elle a résisté victorieusement à l'un comme à l'autre. Aujourd'hui on lui propose un régime nouveau : Ni persécution, ni protection, mais tout bonnement la liberté. Les deux premières parties fournissent matière à deux tableaux d'histoire où l'orateur se meut à l'aise. La troisième ouvre la voie à des élans tout ensemble hardis et mesurés. Tout en donnant l'essor à une conviction légitime, le conférencier se garde soigneusement d'une formule qui offenserait l'orthodoxie la plus méticuleuse.

« Que deviendra-t-elle (l'Église) dans les temps modernes ? Acceptera-t-elle les conditions qui lui sont faites en ce monde nouveau dont la liberté est le grand soleil ? Et si elle les accepte, supportera-t-elle l'action de cette atmosphère dévorante ? Qu'adviendra-t-il si tous les puissants de la terre, venant à lui retirer leur appui, la laissent passer comme une étrangère, sans insulte mais sans défense, à travers leurs Républiques, leurs royaumes et leurs empires, sous la seule sauvegarde d'une commune liberté ?

« Quoi ! l'Église qui n'aime rien tant que sa liberté, qui a donné au monde la liberté, la fraternité, elle-même

aurait peur de ces biens dont elle seule a doté les générations ingrates ! Quoi! cette vie qui n'a pu tarir sous le glaive d'aucune persécution, cette vie que n'a pu étouffer le poids d'aucune protection..., vraiment vous croyez qu'elle ne pourrait se déployer dans un ciel vaste et libre?... La liberté nous tuer! Ah! si vous en êtes convaincus, allez, allez dire à tous les potentats de retirer de partout et le glaive qui frappe et la main qui protège... Qu'ils jurent qu'ils ne protégeront pas la vérité, mais qu'ils jurent aussi qu'ils ne protégeront pas l'erreur!... Qu'ils laissent à notre Église toute la liberté de sa parole, de sa charité, de sa prière, de son enseignement et de son gouvernement, et alors les miracles nouveaux de notre vitalité vous diront avec éclat pourquoi nous ne craignons pas la liberté. »

Rien ne manqua au concert d'éloges qui accueillit la parole du Jésuite, pas même les félicitations de Montalembert. Douloureusement atteint par le désaveu de Rome, il n'avait pas assisté au second Congrès de Malines ; mais croyant reconnaître ses propres idées dans le discours du Jésuite, il lui écrivait : « Je l'ai lu avec un vif intérêt et une sympathie plus vive encore... En effet, il n'y a pas un mot de ce discours que je ne voulusse signer. Me sera-t-il permis de remarquer que, dans ce fameux discours de l'an dernier qu'on m'a tant reproché et qu'on a dénoncé à Rome avec un acharnement si infatigable, je n'ai pas dit, ou du moins voulu dire, autre chose que ce que vous venez de dire vous-même sous une autre forme et avec une toute autre autorité ? » (27 Septembre 1864.) En tenant ce langage, le chef de l'école libérale s'abusait fâcheusement. Sans doute, tout ce que le Père Félix avait dit, lui-même pouvait le prendre à son compte; mais quoi qu'il en pût penser en écrivant sa lettre, il avait dit bien davantage; rien de plus aisé que de s'en assurer en comparant le texte de l'un et de l'autre. Au pis aller, l'Église peut s'accommoder du régime de la liberté pour tous ; qu'il soit appliqué loyalement, elle y trouvera même des

conditions de prospérité; voilà ce que dit le Jésuite. Mais ce régime, qui met sur le même pied la vérité et l'erreur, reconnaît à l'une et à l'autre les mêmes droits, est parfaitement raisonnable; c'est le régime idéal et nécessaire, le seul qu'il convienne d'appliquer en tout lieu dans la société moderne. En dépit de la distinction entre la thèse et l'hypothèse, voilà bien l'impression qu'on emporte après avoir entendu M. de Montalembert. Il y a là assurément plus qu'une question de nuance.

A la date des Congrès de Malines, la Province de Champagne venait de naître; le Père Félix lui appartenait de droit; en conséquence il devait bientôt quitter Paris : « D'accord avec le R. P. de Ponlevoy, écrit le Provincial, j'ai annoncé au Père Félix que, cédant au désir exprimé par la Province, je le rappelais au milieu de nous ; ce qui ne l'empêchera pas de continuer sa prédication à Notre-Dame. Cet excellent religieux s'est prêté à cette mesure de la meilleure grâce du monde... » (28 Juillet 1867.) La chose toutefois n'alla pas sans soulever quelques récriminations dans les milieux catholiques de la capitale. On en appela à l'autorité du Général de la Compagnie; les motifs ne manquaient pas pour maintenir à Paris un homme aussi en vue que le conférencier de Notre-Dame; le Père Beckx n'y pouvait être indifférent ; mais par délicatesse, il refusa d'intervenir, laissant les Provinciaux français libres de s'arranger entre eux. Quant à l'intéressé, il fut admirable de simplicité et de soumission. Il écrit une première fois le 22 janvier 1868 : « Je ne veux pas laisser ignorer tout à fait à Votre Paternité que mon départ de Paris a généralement étonné ; un assez grand nombre même, paraît-il, ont blâmé. Quant à moi, je n'ai même pas voulu examiner s'il y avait oui ou non des raisons contre cette décision, préférant à tout, en cette occasion, la simple et pure obéissance. » Six mois plus tard, sur la nouvelle que des instances sont faites à Rome pour obtenir qu'il retourne à Paris, le Père Félix proteste de nouveau : « Je tiens à vous déclarer que je

suis *absolument étranger* à cette petite manifestation, que j'aurais empêchée si la chose avait dépendu de moi, et que, en toute hypothèse, je ne veux que ce qui est conforme à la sainte obéissance, n'ayant pour ma part aucun désir dans un sens plutôt que dans un autre, toute ma consolation comme religieux n'étant vraiment que d'obéir et de me reposer dans la divine volonté. » (23 Juin 1868.)

Le Père Félix était alors Supérieur de la maison de Nancy laquelle sortait à peine d'une phase difficile[1]. Son amabilité personnelle rehaussée du prestige de son éloquence lui conquit rapidement une sympathie presque universelle. On peut à ce propos citer ses rapports avec un personnage tristement célèbre. Lors d'un sermon de charité prêché par le Père Félix dans la chapelle de la Résidence, la maréchale Bazaine avait figuré parmi les dames quêteuses. A quelques jours de là le Supérieur des Jésuites fut invité à la table du maréchal; il ne put décliner cet honneur; à son tour le maréchal reçut une invitation au dîner de la fête de saint Ignace, et il s'y rendit en effet au milieu d'autres autorités ecclésiastiques, civiles et militaires.

Cependant à mesure qu'approchait la date fixée pour l'ouverture du Concile, la situation du Père Félix dans la chaire de Notre-Dame devenait plus délicate. Le sentiment de Mgr Darboy dans la question de l'infaillibilité n'était plus un secret pour personne. Dans l'état d'effervescence où se trouvaient les esprits, alors que l'épiscopat lui-même était divisé, qu'une partie de ses membres les plus écoutés prenait la tête de l'opposition gallicane, le prêtre, le religieux, le Jésuite appelé à porter la parole devant l'élite des catholiques de France pouvait-il esquiver le sujet qui faisait les frais de toutes les controverses dans la presse et dans les salons? Pouvait-il formuler une autre doctrine que celle de l'Église et de son chef? Mais d'autre part pouvait-il, selon sa propre expression, « souffleter en

1. Cf. *Histoire d'un Siècle*. Tome III. P. 570.

face son archevêque » ? Tel était le dilemme qui se posait devant le Père Félix, et d'un côté comme de l'autre, il apparaissait clairement que sa place n'était plus dans la chaire de Notre-Dame. Dès le mois de Novembre 1869, le Provincial de Paris s'était rendu chez Mgr Darboy et avait franchement abordé la question. Le prélat s'était retranché dans une extrême réserve et n'avait pas voulu donner de réponse. L'avis du Père de Ponlevoy, comme celui de tout son Conseil et du Père Félix lui-même, n'en fut pas moins arrêté; il prêcherait encore les conférences du carême prochain, après quoi il donnerait sa démission. Ainsi fut fait. La retraite de la Semaine sainte en 1870 eut pour sujet les *Devoirs des catholiques envers l'Église*; le jour de Pâques l'orateur fit sa conférence sur l'*infaillibilité;* après quoi il annonça à son auditoire qu'il considérait sa tâche comme terminée et qu'il allait prier Sa Grandeur d'agréer qu'il se retirât.

La démarche fut toutefois retardée quelque temps; mais au mois de juillet, le Père Félix crut ne pouvoir attendre davantage : « L'attitude, écrivait-il, que l'archevêque vient de prendre sur la fin du Concile m'a décidé à lui écrire aussitôt son retour à Paris. Je n'ai pas reçu encore sa réponse. En tout cas, cette lettre qui sera peut-être publiée, je l'ai faite aussi bienveillante, aussi respectueuse et aussi modeste que possible, mais décisive en ce qui concerne ma retraite. » (30 Juillet 1870.)

Le conférencier de Notre-Dame avait donc pris très ouvertement position dans le conflit qui divisait alors si malheureusement l'Église de France. Ce fut un précieux réconfort pour tous ceux qui, au dehors comme au dedans de sa famille religieuse, s'inquiétaient du silence ou du langage hésitant des rédacteurs des *Études* sur la question romaine. Le Père Félix était d'avis qu'ils représentaient mal « les idées de la Compagnie » : — « Je suis convaincu pour mon compte, écrivait-il, que le moment est venu d'affirmer pleinement et carrément, dans les écrits comme dans la chaire, la vérité catholique tout

entière, et d'en finir avec tous les atermoiements et tous les amoindrissements que l'on admet facilement pour complaire à certains hommes et à certains partis, et qui, en fin de compte, tournent toujours plus ou moins au détriment de la vérité.» (10 Octobre 1871.)

Nous n'avons pas dit que, sur le désir clairement manifesté par le Père Général, le Père Félix avait failli être appelé à la direction de la Revue. (Juillet 1869.) Les représentations venues de France le firent maintenir à Nancy. Il y resta pendant seize ans. Ce ne fut pas pour lui une période de repos. L'infatigable apôtre continua à dépenser les trésors de sa parole avec une vigueur et un succès que les ans ne semblaient pouvoir entamer. Dès le mois de janvier 1872, sur l'invitation du cardinal Guibert, il reparaissait à Notre-Dame dans un service solennel pour les morts de la guerre. Peu après il commençait une série de Carêmes qui le conduisirent successivement à Liége, à Toulouse, à Bordeaux, à Bruxelles, à Reims, à Angers, à Nantes, à Grenoble, au Mans, à Dijon, à Nice, à Limoges. Le Père Beckx lui écrivait le 2 mars 1883 : « Je me réjouis que vous ayez encore assez de forces pour affronter la fatigue d'une station à Toulouse. » Il y venait pour la seconde fois et il avait soixante-treize ans. Si l'on voulait énumérer les retraites, les triduums, les discours de circonstances qu'il donna sans compter, c'est la carte de France, celle de la Belgique, d'autres pays encore qu'il faudrait parcourir ; en 1881, il se faisait entendre à Copenhague d'un auditoire d'élite où dominait l'élément protestant. Précédé de sa réputation, l'ancien conférencier de Notre-Dame de Paris était partout accueilli avec un sympathique enthousiasme. D'ailleurs le Père Félix ne sacrifia jamais à cette mode fâcheuse qui tend à introduire dans la chaire des sujets et un langage mieux faits pour les assemblées mondaines ; toujours semblable à lui-même, il fut invariablement apôtre et homme de Dieu, allant droit aux âmes, sans préoccupation de sa gloire personnelle. C'est peut-être la caractéristique de

cet orateur dans une carrière où les tentations d'amour-propre ne pouvaient manquer.

Parmi les prédicateurs que possédait alors la Compagnie de Jésus le Père Félix était assurément hors de pair; il ne saurait nous coûter d'en faire l'aveu; au firmament de l'éloquence les astres de première grandeur seront toujours rares; d'autres cependant, pour avoir brillé d'un moindre éclat, ne furent pas sans mérite. Signalons en passant le Père Charles Lacouture, membre de cette communauté de Nancy dont le Père Félix était Supérieur. Il ignorait l'éloquence aux grandes envolées; mais excellent professeur, il avait la parole facile et agréable, le mot juste et spirituel. Il imagina de doubler ses prédications de Carême d'une série de conférences faites ailleurs qu'à l'église, parfois même dans un théâtre, où il répondait aux objections élevées contre l'enseignement catholique au nom de ce qu'on appelait alors la Science. Le Père Félix approuvait fort cette initiative : « C'est, écrivait-il, une façon nouvelle d'apostolat bien adaptée aux besoins nouveaux de la France, où les conférences publiques par des hommes souvent antichrétiens sont devenues à la mode.» (5 Février 1879.)

Les Provinces du Midi perdaient, à deux années d'intervalle, deux de leurs prédicateurs les plus en vue. Nous avons déjà parlé du Père Alphonse Corail[1]. D'un riche tempérament oratoire, toujours prêt à monter en chaire, il s'imposait par la chaleur de sa parole aux plus vastes auditoires. Très goûté des prêtres, il prêchait chaque année sept ou huit retraites pastorales. Usé avant le temps, il fut frappé d'un accès en pleine prédication. (Novembre 1869.) Il dissimula, alla jusqu'au bout et descendit avec un bras paralysé. Deux autres attaques le terrassèrent; il mourut à Toulouse le 3 février 1867, n'ayant pas encore soixante ans. Ses funérailles eurent le

1. *Histoire d'un Siècle*. Tome II. P. 312.

caractère d'un deuil public. Les ouvriers qu'il aimait à évangéliser réclamèrent l'honneur de porter son corps de l'église jusqu'au cimetière.

Le Père François-Joseph Ducreux était entré sur le tard dans la famille de saint Ignace. Né le dernier jour de l'année 1804, il avait été d'abord le compagnon et le disciple préféré du Père Rauzan, Supérieur des missionnaires de France. Chargé d'établir la Société à Bordeaux, nommé professeur à la Faculté de Théologie par M. Villemain, puis vicaire-général par l'évêque de Rennes, il fut enfin sur le point d'être élu pour succéder au Père Rauzan. En 1852, âgé de quarante-sept ans, il va à Rome, fait une retraite sous la direction du Père de Villefort et demande son admission dans la Compagnie. Depuis vingt-cinq ans il caressait le projet d'aller aux Indes marcher sur les traces de saint François-Xavier. Son âge non plus que ses antécédents ne permirent pas aux Supérieurs d'encourager ces désirs d'apostolat lointain. Le Père Ducreux continua pendant plus de quinze années encore à se faire entendre dans la plupart des grandes chaires de France. Il mourut le 3 novembre 1869, à Dijon, dans toute la force de son talent, laissant la réputation d'un vrai prédicateur de l'évangile en même temps que d'un maître de la parole.

Quelques mois auparavant s'était éteint à Vals celui que l'évêque du Puy avait surnommé le « commis-voyageur de Notre-Dame de France ». (16 Janvier 1869). Le Père Adrien Nampon avait en effet passé huit ans de sa vie à courir le monde, prêchant et quêtant pour le monument grandiose qui allait s'élever sur le rocher Corneille, et pour lequel il recueillit ou fit souscrire au delà de 320.000 francs. Panégyriste et historien de la célèbre Madone de sa ville natale, le Père Nampon a laissé un nom digne de figurer parmi ceux des prédicateurs puissants en paroles et en œuvres.

Son *Manuel du Missionnaire*, fruit d'un zèle éclairé par l'expérience, répondait à un besoin du temps, ou pour mieux dire, de tous les temps. Il est certain que, pour

ramener ou entretenir dans la voie du salut les populations des villes et des campagnes, les Missions ont une vertu incomparable. De tous les moyens d'action dont dispose le prêtre, aucun n'est à beaucoup près aussi efficace. Les hommes soucieux avant tout du bien des âmes verraient sans regret les prédications solennelles du Carême et de l'Avent remplacées par cette forme populaire de l'apostolat. En 1854, comme dix Jésuites donnaient la Mission à Aix-en-Provence, le Provincial de Lyon, le Père de Jocas, révélait, bien modestement, ses intentions sur ce point : « Si je puis substituer, en partie du moins, ces Missions aux stations, j'aurai fait, je crois, une bonne œuvre. » (22 Février 1854.)

Dans la période qui nous occupe, la Compagnie de Jésus, obligée de dépenser dans les collèges le meilleur de ses forces vives, ne put employer aux Missions à l'intérieur qu'un nombre restreint d'ouvriers valides. Les *Lettres annuelles* nous ont toutefois conservé le souvenir de plusieurs villes, plus ou moins importantes, évangélisées par des groupes comptant depuis quatre ou cinq jusqu'à dix et douze missionnaires. On peut citer Lons-le-Saulnier, Ambert, Barcelonnette, Noyon, Morlaix, Saint-Chamond, Lisieux, Versailles et bien d'autres. Partout ce ministère produit les résultats les plus consolants; il n'y a qu'une exception, c'est la banlieue de Paris, Ivry en particulier, où l'on se heurte à une indifférence religieuse et à un matérialisme inaccessible à tous les efforts du zèle et de la charité. Les missionnaires préféreraient travailler en pays païens.

Dans les campagnes les Missions sont naturellement beaucoup plus nombreuses ; en certaines régions, elles apparaissent comme une institution permanente. Chacune des deux maisons de Vannes et de Quimper donne annuellement quinze à vingt Missions dans les paroisses de langue bretonne. Elles durent deux semaines entières, à quatre instructions par jour; le clergé des environs, parfois vingt ou trente prêtres, viennent aider les missionnaires;

on compte ceux des habitants, hommes ou femmes, qui ne s'approchent pas des sacrements. Nous avons parlé ailleurs des retraites qui, dans trois villes du diocèse de Saint-Brieuc, réunissaient cinq ou six fois par an jusqu'à huit et neuf cents personnes de l'un ou de l'autre sexe. En Savoie pareillement, de 1848 à 1876, date de leur entrée au Grand-Séminaire, les Jésuites s'adonnant presque exclusivement aux Missions de campagne, continuent une tradition établie depuis longtemps et dans laquelle ils rencontrent certains usages empreints de la rigidité janséniste. A Lalouvesc, ils réchauffent près du tombeau de saint François-Régis la flamme de l'apostolat qui les entraîne dans de perpétuelles tournées évangéliques à travers les montagnes du Velay, du Vivarais et de l'Auvergne. C'est trente-deux Missions qui figurent à leur bilan en 1864, et trente-trois l'année suivante, et ce chiffre se soutient.

Le Scolasticat de Vals a ses missionnaires attitrés, auxquels les professeurs eux-mêmes ne refusaient pas de s'adjoindre à l'occasion. Par deux fois, dans la période du second empire, revint le grand jubilé de Notre-Dame de France, accordé à la ville du Puy, quand le vendredi-saint tombe au 25 mars avec la fête de l'Annonciation. Cette coïncidence se reproduisit à partir de 1842, à intervalles de onze années, c'est-à-dire en 1853 et 1864. Nous avons dit ce que fut la première de ces solennités[1] et quel merveilleux concours de fidèles elle attira de vingt lieues à la ronde. Celles qui suivirent offrirent le même spectacle, plus grandiose encore et plus consolant. En 1864 surtout, il dépassa les prévisions les plus optimistes. L'évêque avait fait remarquer dans son mandement que désormais il faudrait attendre jusqu'en 1910, c'est-à-dire près d'un demi-siècle, le retour du précieux privilège. Cette circonstance et sans doute aussi le renouveau de piété envers la Sainte Vierge, caractéristique de cette époque, détermina un

1. *Histoire d'un Siècle.* Tome II. P. 259.

ébranlement vraiment prodigieux. Pendant les douze jours que dura le jubilé la petite ville reçut plus de 300.000 pèlerins; ils étaient 80.000 à la veille de la clôture. Il y eut au delà de 100.000 communions dans les différentes églises du Puy, et pour sa part la maison de Vals put présenter le chiffre de 18.000 confessions. La Mission se donnait en même temps dans tout le diocèse et il va sans dire que bon nombre de Pères s'y employaient.

On ne saurait passer sous silence dans cette énumération forcément bien incomplète, les Missions dites de la *Tempérance chrétienne*, prêchées vers ce temps-là en Franche-Comté par des Jésuites de la Province de Lyon. En l'espace de deux années, 1864 et 1865, soixante-dix paroisses furent visitées et évangélisées. Le nom même donné à ces Missions fait assez connaître l'abus qui régnait parmi les habitants de la région et auquel on se proposait spécialement de porter remède. Le chef des missionnaires, le Père Ducreux, enfant du pays, y déploya un talent d'orateur et une charité d'apôtre qui ont laissé dans la population un souvenir ineffaçable.

Un public auprès duquel les Jésuites eussent volontiers exercé plus souvent leur apostolat, c'est celui des malfaiteurs et des condamnés dans les établissements où ils subissaient leur peine. Nous avons dit les travaux et les consolations de ceux qui évangélisèrent les bagnes de Toulon et de Brest, puis le pénitencier de Cayenne. Ce sont les mêmes scènes, les mêmes traits émouvants, parfois sublimes, qui se reproduisent dans les prisons lorsque s'y déroulent les exercices d'une Mission. En feuilletant les *Lettres annuelles* nous en rencontrons quelques-unes qui font regretter leur petit nombre. L'administration, hélas! ménage parcimonieusement les *extras* en matière religieuse dans l'ordinaire des détenus. Au mois de décembre 1858, cette faveur fut accordée à la prison de Poitiers. Les Pères de la Résidence furent heureux de s'y enfermer pendant quinze jours. Anatole de Bengy, le futur otage de la Commune, massacré avec le Père Olivaint,

y faisait ses débuts dans cette carrière du dévouement qui devait l'acheminer par degrés jusqu'au martyre. Après avoir raconté les merveilles de la grâce, les retours des prodigues, les conversions touchantes, les récits contemporains signalent au jour de la clôture la présence de l'évêque, et à ses côtés celle du préfet, du maire et d'autres personnages de marque. Mgr Pie prononçe une de ces allocutions dont il avait le secret. Une fois de plus la religion faisait son œuvre de relèvement moral. Le résultat fut plus considérable encore dans la maison centrale de Fontevrault où la Mission eut lieu en cette même année. L'annaliste, en effet, affirme qu'elle se termina par une communion de treize cents pensionnaires. Comme celle de Fontevrault, l'illustre abbaye de Clairvaux est devenue une prison centrale; on n'y compte pas moins d'ordinaire de douze à quinze cents détenus. A l'occasion du jubilé de 1876, deux Jésuites y furent appelés pour une Mission qui dura trois semaines. L'un d'eux était ce Père Augustin Laurent dont la mémoire reste encore aujourd'hui en bénédiction à Nantes, où pendant trente-trois ans il exerça un apostolat si humble et si fécond. Son ministère auprès des prisonniers de Clairvaux a fourni à un témoin oculaire le sujet d'un long récit plein de détails profondément édifiants, qui ne sauraient toutefois trouver place dans cette Histoire.

II

Les œuvres dont il a été question dans les chapitres précédents sont l'occupation propre des Jésuites dans celles de leurs maisons auxquelles ils donnent le nom de *Résidences*. D'après son Institut la Compagnie de Jésus peut posséder trois sortes de domiciles : Maisons professes [1], Collèges et Noviciats. En droit les Scolasticats ne se distinguent pas des collèges. Nous avons dit pourquoi il n'a

1. *Histoire d'un Siècle*. Tome II. P. 266.

pas été possible d'établir en notre pays des Maisons professes. Elles sont remplacées par les Résidences, où les religieux exerçent toutes les fonctions sacerdotales de leur vocation, l'enseignement des Lettres et des Sciences excepté. De 1820 à 1850 les Jésuites français n'eurent guère d'autres logis que leurs Résidences. Après la loi Falloux on en ouvrit de nouvelles à Montpellier, à Brest, à Nancy, à Clermont, à Laon ; d'autres encore suivirent, entre 1860 et 1880, comme nous le dirons bientôt ; mais auparavant il convient de jeter un regard sur le développement de quelques-unes des anciennes.

A peu près simultanément (1858 et 1859) le *Jésus* de Toulouse et celui de Paris avaient pris possession d'une demeure définitive et point indigne du chef-lieu de la Province. Lyon était en retard. Depuis bien des années, on souffrait de l'exiguïté du local et surtout du manque d'église publique. La correspondance du Père de Jocas, Provincial de 1853 à 1857, aussi bien que celle de son successeur le Père Gautrelet, reviennent avec insistance sur ce sujet douloureux. Dès 1854 un plan est à l'étude ; on est entré en pourparlers avec les religieuses de Sainte-Claire ; le terrain qu'elles occupent dans le voisinage immédiat se prêterait bien à la construction de la Résidence et de son église ; le couvent serait transporté ailleurs ; l'archevêque a donné son approbation à cet arrangement. Par deux fois, à six ans d'intervalle, le projet échoua au moment où l'on allait conclure. Autre affaire en 1860. La gendarmerie, vaste parallélogramme sur l'emplacement de l'ancien couvent de la Visitation où mourut saint François de Sales, pourrait être acquise ; la dépense serait un peu forte ; mais à ce moment on envisage la fondation d'un Externat réclamé par nombre de familles lyonnaises. En outre le Provincial propose de couvrir une partie des frais par la vente de la maison de Fourvière, laquelle serait réunie à la Résidence. L'opération avait sans doute trop large envergure et entraînait trop de complications ; elle n'aboutit pas mieux que la précédente.

Un an plus tard un nouvel horizon s'ouvre pour le futur établissement. L'abbé Rambaud, d'une riche famille lyonnaise, avait songé jadis à entrer au noviciat ; on l'avait autorisé à suivre le cours de Théologie avec les scolastiques de Fourvière. En 1861, il proposa aux Jésuites de se charger de la grande œuvre dont il venait de jeter les fondements, la *Cité de l'Enfant Jésus*. Ses conditions étaient, semble-t-il, fort avantageuses : 13.000 mètres de terrain, avec une église encore inachevée, mais grande et d'une belle architecture ; toute facilité pour bâtir outre la Résidence, soit un Scolasticat, soit même un collège. A la vérité, il fallait émigrer au-delà du Rhône, et en ce temps-là c'était passer d'une ville où l'on avait ses habitudes dans une autre où l'on était inconnu. Quoi qu'il en soit, l'affaire fut examinée sous toutes ses faces ; les Archives romaines conservent un Mémoire qui en témoigne. Manifestement le rédacteur et ceux qui l'ont inspiré penchent pour l'acceptation. Néanmoins le projet n'eut pas de suite. Comme on demandait une réponse prompte et définitive, par oui ou par non, il paraît bien que c'est Rome qui se prononça pour la négative. (Octobre 1861.) Après une seconde tentative du côté de Sainte-Claire, qui n'eut pas plus de succès que la première, on se décida enfin en 1864 pour l'achat des terrains de la rue Sainte-Hélène. La lettre par laquelle le Père Général annonce son approbation est datée du 19 mars, fête de saint Joseph, sous le nom duquel le nouvel établissement allait être placé. L'autorisation du cardinal de Bonald pour le transfert de la Résidence et l'érection de l'église porte elle-même la date de la fête de saint Ignace, 31 juillet.

Au printemps suivant on mit la main à l'œuvre. Le Père Pailloux avait donné les plans et serait chargé de diriger les travaux; il venait de faire ses preuves à Pau et à Clermont. Le Père Général recommandait de lui laisser toute liberté nécessaire dans les détails de l'exécution ; il lui rappelait toutefois « que les ornements doivent être réservés pour la maison de Dieu ; celle de ses serviteurs

doit se distinguer par sa simplicité et la modestie de son architecture ». (5 Août 1865.) On peut dire que les désirs du premier Supérieur des Jésuites ont été amplement satisfaits. Tous les Lyonnais et tous les étrangers qui contemplent la grande ville du haut de la terrasse de Fourvière attesteront que l'établissement des Jésuites de la rue Sainte-Hélène n'a rien au dehors qui flatte le regard. L'église, comme le reste des bâtiments, ne présente qu'une maçonnerie parfaitement insignifiante. Toute sa beauté, selon l'expression des Saints Livres, toute sa magnificence même est au dedans. Laissons parler ici un grand chrétien qui fut aussi un homme de goût très averti : « L'intérieur, dû à l'imagination féconde et au crayon habile de M. Giniez, architecte, ainsi qu'à l'action directe, soit artistique soit matérielle, du Père Pailloux, est une de ces œuvres réussies qui enlèvent tous les suffrages. Dès aujourd'hui on peut être assuré que Lyon s'est enrichi d'un monument d'une grande valeur... La longueur totale est de 50 mètres; le narthex a 4 mètres, le vaisseau 46 mètres; la nef a 22 mètres sous voûte, 35 grandes verrières de 3 m. 50, 6 roses dont une de 5 m. 40 de diamètre. Le style général est le roman du douzième siècle, mais il serait difficile de citer une œuvre ressemblante. Tout en s'attachant aux traditions, la pensée qui a présidé à l'élaboration du plan s'est gardée de l'imitation servile des monuments de l'époque. C'est ainsi que, dans l'emploi de tel ou tel style, le sentiment de l'originalité trouve toujours son essor, lorsqu'il procède selon l'esprit et non selon la lettre de la tradition invoquée [1]. »

Les travaux poussés sans interruption se prolongèrent l'espace de deux ans. Faisant allusion à la multitude d'églises demeurées inachevées en divers quartiers de la ville, un grand journal écrivait : « Je suis tenté de croire qu'il n'y a plus à Lyon que les PP. Jésuites qui sachent finir une église... Mais aussi quelle activité, quelle

1. *Écho de Fourvière*. Art. signé Joannes Blanchon.

persévérance[1]!... » Le 20 mai 1867 la communauté prenait possession de sa nouvelle demeure. Trois jours après, le cardinal de Bonald, assisté d'un évêque australien, venait consacrer en personne le maître-autel et y célébrer pour la première fois le saint sacrifice. En dépit de ses quatre-vingts ans et du dépérissement de ses forces, le vénérable prince de l'Église avait tenu à donner à la famille de saint Ignace ce témoignage d'une affection qui ne s'était jamais démentie.

Nous avons parlé en son temps de la controverse soulevée dans la Compagnie de Jésus à propos des parloirs. Elle fut tranchée, on s'en souvient, conformément aux désirs des Jésuites français[2]. Peut-être n'est-il pas inutile de dire comment la question revint sur le tapis à propos de la nouvelle Résidence de Lyon. Selon la concession autorisée, chaque maison avait un parloir unique. Au *Jésus* de Paris, c'était une assez vaste salle où devaient trouver place toutes les personnes qui avaient à s'entretenir avec quelqu'un des Pères. Dans le plan de Lyon le local était divisé en compartiments séparés par des cloisons vitrées. Tout d'abord cette disposition rencontra à Rome une désapprobation énergique : « Je vous prie, écrivait-on au Provincial, de veiller à ce que ce projet ne soit pas adopté. » (17 Février 1866.) Il y avait pourtant pour l'appuyer des motifs sérieux. Le Père Lazare Reynaud les exposait au premier Supérieur avec sa réserve et sa modestie accoutumée : « Le principal de tous, disait-il, est assurément le secret de certains entretiens qu'il peut être nécessaire d'avoir et qu'il est possible ainsi de nouer sans échapper à la surveillance. Votre Paternité est à même de voir si ce motif, fort considéré en France, l'emporte sur les inconvénients. » (3 Avril 1866.) Tel fut, en effet, l'avis qui prévalut auprès du Père Beckx et de ses consulteurs. Quelques jours après il faisait répondre :

1. *Le Salut public.*
2. *Histoire d'un Siècle.* Tome II. P. 407.

« Puisque de graves raisons portent à croire que, dans plusieurs circonstances, un seul grand parloir nuirait au bien général, je consens à ce qu'il soit remplacé par des compartiments séparés par des vitres simples et polies. On devra expressément défendre que les vitres soient garnies de rideaux. » (14 avril 1866.) Ainsi fut tranché le cas lyonnais par une décision qui sauvegardait toutes les délicatesses, y compris celles de la discipline religieuse.

Une Note antérieure de quelques années nous fait connaître les œuvres de la Résidence de Lyon au moment où elle s'installait à la rue Sainte-Hélène. Nous citons le texte même de la Note: C'est d'abord « la grande congrégation des Messieurs, fondée, comme on l'a vu, au commencement du siècle par le Père Roger. Elle est la plus importante de toutes, soit par la qualité des personnes, soit parce que cette œuvre est la souche de toutes les autres. Le Conseil central de la Propagation de la Foi lui-même se recrute exclusivement parmi ses membres. Elle ne se rattache pas à la *Prima Primaria* de Rome, mais possède une existence indépendante, avec approbation des Souverains Pontifes et Indulgences spéciales; elle se gouverne elle-même et choisit librement son Père spirituel. Parallèlement, une grande congrégation de dames, formée sur le même plan et ayant à peu près les mêmes règles et dans sa sphère la même importance. »

Une congrégation de demoiselles, issue des deux premières, a naturellement une moindre importance. « Ces trois œuvres, observe la Note, n'ont rien qui leur ressemble nulle part en France. » Viennent ensuite « les Enfants de Marie, dames et demoiselles », s'occupant de bonnes œuvres, mais moins détachées de la vie mondaine que les précédentes. Une congrégation de Jeunes gens, pépinière de celle des Messieurs. La congrégation des Institutrices et celle des Mères chrétiennes. Enfin une Société de secours mutuels de sept à huit cents ouvriers, parmi lesquels on organise une congrégation, et un cercle de jeunes commis dont la fondation récente a provoqué l'intérêt du

Père Beckx : « Il faudra soutenir cette œuvre, écrit-il, et la développer, avec prudence sans doute, évitant ce qui pourrait justement froisser les curés, mais aussi avec un saint courage. » (13 Mars 1855.)Et la Note conclut : « Je ne parle pas de la prison militaire que nous desservons exclusivement, avec titre légal, mais sans aucune rétribution. »

A cette énumération il y aurait lieu d'ajouter les œuvres de Fourvière, en particulier l'œuvre militaire et la florissante congrégation des jeunes ouvrières, dont on a déjà raconté dans cette Histoire l'origine et les progrès.

A Paris l'activité sacerdotale des Jésuites s'exerce dans un cadre assez semblable à celui de Lyon. Ici et là ils fondent des associations pieuses pour différentes catégories de fidèles. Certaines congrégations importantes, établies par eux dans des églises paroissiales y demeurent, même après la construction de celle de la Résidence. C'est ainsi que, pendant de longues années, les Pères du *Jésus* continuèrent à diriger la réunion de Saint-François-Xavier à Saint-Sulpice; elle comptait un millier d'hommes qui assistaient presque tous à la retraite pascale. Il en était de même pour la congrégation de la Sainte-Famille dans les deux églises de Saint-Sulpice et de Saint-Thomas-d'Aquin, où elle comptait un total dépassant douze cents membres.

On ne saurait passer en revue toutes les œuvres similaires sans tomber dans des redites fastidieuses. Nous pouvons toutefois glaner dans l'Histoire intime des maisons parisiennes quelques menus faits qui ne manquent pas de saveur. Ce n'est pas, par exemple, sans une joyeuse surprise, qu'en feuilletant les Archives, on découvre une collection de lettres de M. Dupin, Dupin l'aîné, le Dupin de 1845, lettres avec en-tête de la *Cour de Cassation, Cabinet du Procureur général*, lettres débordantes de piété, d'affection et de respect, et adressées à un jésuite bien connu, le Père Alexis Lefebvre : « Quand on est d'accord sur la foi, c'est-à-dire sur l'essentiel, écrit-il un jour, les points secondaires ne doivent pas diviser de vrais amis.

J'ai des amis ultramontains, et je suis gallican comme publiciste et magistrat... » (20 Mars 1858.) On sait quelle était la ferveur du gallicanisme chez M. Dupin. Cette correspondance embrasse une période de plus de dix années. Il y est question tout d'abord de la maladie de Mme Dupin, pénitente du Père Lefebvre, « décédée saintement, dit l'inscription de son tombeau, en son château de Rafligny-en-Morvan, le 17 novembre 1855 ». Les lettres subséquentes ne prouvent pas que le magistrat gallican et janséniste Dupin fût lui-même fils spirituel du Jésuite ; elles respirent pourtant une confiance pleine de simplicité et d'abandon. La dernière porte la date de 1865, l'année même de sa mort. Il habitait à Paris la rue à laquelle on a donné son nom, toute proche du *Jésus*, et il fut assisté à ses derniers moments par Mgr Darboy[1].

Il y avait là pour la Compagnie de Jésus tant malmenée par M. Dupin une revanche tout évangélique. Vers la même époque la Providence lui en ménagea d'autres encore que les *Lettres annuelles* ont pris soin de souligner. A la rue des Postes, par exemple, les Jésuites, obligés de s'agrandir, achètent une maison naguère habitée par Michelet. C'est là, remarque l'annaliste, que « cet homme au cerveau extravagant (*delirus homo*) élaborait le venin qu'il vomissait contre nous au Collège de France. On y a installé une chapelle de congrégation, et chaque jour le saint sacrifice y efface et rachète les blasphèmes d'autrefois ». (Juin 1864.) En cette même année et dans le même recueil on signale la présence parmi les élèves

1. Son *Manuel du Droit public ecclésiastique français*, condamné d'abord par le cardinal de Bonald, avait ensuite été mis à l'*Index*. Mais, fidèle à ses principes gallicans, M. Dupin ne reconnaissait pas l'autorité du tribunal du Saint-Office. — « Il l'a certainement reconnue à son lit de mort ; car il s'est confessé ; il a reçu les derniers sacrements ; tous les honneurs de la sépulture religieuse lui ont été rendus et Mgr l'évêque de Nevers a déclaré qu'il avait fait une fin chrétienne. » *Revue du Monde Catholique*, 1865. T. XIII. Chronique. P. 877. Signé Eugène Veuillot. — Rafligny-en-Morvan est dans le diocèse de Nevers, ce qui explique l'intervention de l'évêque. (Cf. Biographies du XIXe siècle. Série XI.)

de Vaugirard de deux petits-fils, ou petits-neveux (*nepotes*) d'Eugène Süe et enfin d'un descendant authentique de Luther, le seul apparemment, ajoute-t-on, qui existe sous la calotte du ciel (*idemque fortasse sub lunâ unicus*). L'année suivante c'est le fils du directeur de l'École Normale supérieure qui est remis aux mains des disciples de Loyola, bien étonnés sans doute de se trouver en telle estime chez des gens de qui ils croyaient ne pouvoir attendre que défiance, quand ce n'était pas de la haine et des malédictions. Parmi les universitaires fameux pour leur hostilité contre la Compagnie de Jésus, M. Cousin s'était distingué jadis par son acharnement; on le voyait maintenant assidu aux Conférences du Père Félix ; il les suivait encore l'année de sa mort, laquelle malheureusement ne fut pas chrétienne. (1867.) Peu après s'éteignait, laissant une renommée moins discutable, l'illustre Berryer. Ramené à la pratique religieuse par le Père de Ravignan, il y resta constamment fidèle ; il mourut entre les bras du Père de Ponlevoy qui a raconté en des pages émues cette fin édifiante [1].

L'histoire des Jésuites à Toulouse dans leur nouvelle maison de la rue des Fleurs est celle d'une Résidence prospère. Les faits saillants y sont rares, mais les chiffres ont leur éloquence. On y compte d'ordinaire une vingtaine de prêtres ; c'est plus qu'à Paris et à Lyon. Les confessions qu'ils entendent annuellement s'élèvent à 100.000, 120.000, 153.000 et au-dessus ; ils dirigent de douze à quinze congrégations d'hommes ou de femmes de tout âge et de toute condition. Ils ont un ministère de prédications très actif et très varié; ils font en chaire dans leur église l'explication de la doctrine chrétienne qui attire beaucoup les fidèles et leur est plus utile que des morceaux oratoires; l'archevêque a parlé publiquement « de

1. *Le R. P. de Ponlevoy. Sa Vie*, par le P. Alexandre de Gabriac. Paris. Baltenweck. P. 287 (1869).

la manière grave et apostolique dont les Pères de la Compagnie annoncent la parole de Dieu », et ce témoignage d'un prince de l'Église est allé jusqu'à Rome réjouir le cœur du Père Général. (3 Septembre 1864.) Le vénérable cardinal Desprez ne marchande pas d'ailleurs sa sympathie aux enfants de saint Ignace, et il tient à leur en donner une preuve non équivoque en venant, le 26 juillet 1869, consacrer l'église du *Jésus* dont la décoration est enfin achevée.

Chaque maison doit fournir annuellement un bilan de ses œuvres d'après un catalogue dressé d'avance. De tous les documents que nous ayons sur la vie intérieure des Résidences, celui-là est assurément le plus révélateur. Il apparaît, par exemple, au premier coup d'œil, qu'à Toulouse l'administration des sacrements de pénitence et d'eucharistie est particulièrement florissante. Paris reprend l'avantage, en ce qui concerne les *Exercices spirituels*, une des œuvres capitales de la Compagnie de Jésus ; le nombre des retraites publiques en une seule année s'élève à cent trois, auxquelles il faut ajouter quatorze retraites pastorales. Mais comme toutes les statistiques, ces chiffres auraient besoin de commentaires, et ils ne sauraient tenir lieu des faits, principal et véritable aliment de l'Histoire.

Il n'y a pas au tableau de rubrique spéciale pour les œuvres militaires, et c'est ailleurs qu'il nous faut en chercher la trace. On sait que les Jésuites auraient volontiers comme une prédilection pour l'apostolat auprès des soldats. C'est une tradition léguée par les anciens et recueillie fidèlement par ceux d'aujourd'hui; malheureusement ils furent peu encouragés par l'administration de la guerre. Nous trouvons une œuvre militaire organisée à Lyon, à Grenoble, à Metz, à Constantine; les *Lettres annuelles* en 1859 signalent une école avec quatre cours, et une congrégation établie pour la garnison à Amiens. En dehors de ces créations rendues possibles par des circonstances exceptionnelles, nous rencontrons

seulement des faits isolés dus à des initiatives sans lendemain. C'est, par exemple, un professeur du collège de Vaugirard qui obtient d'aller évangéliser les zouaves de la Garde impériale casernés à l'École militaire, et qui réussit à en amener plus de deux cents à la Table sainte pour la fête de Noël. (1857.) Ainsi encore une troupe se rendant en Algérie fait halte à Saint-Affrique. Les Pères du collège invitent les soldats à une séance récréative, leur parlent des dangers qui les attendent chez les Arabes, et finalement leur persuadent de mettre ordre à leur conscience avant de pousser plus loin. Les anecdotes de ce genre se reproduisent à l'occasion; la conclusion est toujours la même; les Jésuites — ils ne s'en cachent pas— n'en poursuivent pas d'autre. Nous aurons bientôt à dire leur rôle aux armées pendant la guerre franco-allemande.

III

Entre 1860 et 1880, la Compagnie de Jésus ouvrait en France quatorze Résidences nouvelles ; celles de Reims et de Boulogne ayant été transformées en collèges, ce nombre se trouve réduit à douze. Nous avons mentionné déjà les fondations de Clermont et de Pau qui abritèrent des Noviciats. (1860.) En la même année, sur l'invitation pressante de l'évêque de Soissons, les Jésuites acquéraient l'ancienne abbaye de Saint-Vincent, à Laon. Peu après on y fit une maison de Troisième An, sous la direction du Père Fouillot. Celle de Liesse qui dès lors n'avait plus sa raison d'être, fut vendue en 1870 aux Dames de Saint-Maur, et il ne resta plus pour desservir le pèlerinage de Notre-Dame qu'un petit nombre de Pères rattachés à la Résidence de Laon, distante seulement de quatre petites lieues. La vie au Troisième An a sans doute une importance sans égale pour les enfants de saint Ignace qui y vont tremper leurs âmes, mais ce travail intérieur ne fournit pas matière à l'Histoire. Les *Annales* de Saint-Vincent ne présentent guère d'incidents dignes d'y trouver place. En 1869, le Père Fouillot

y terminait cette longue carrière d'Instructeur, qui n'avait pas duré moins de trente-cinq ans, où il avait tracé la voie à ceux qui devaient remplir après lui la même charge. Son successeur à Laon fut le Père Édouard Dorr qui n'avait ni la même verdeur de tempérament ni la même vigueur physique, mais qui, sous une enveloppe frêle, cachait une rare énergie et la vertu d'un saint. Il entrait en fonctions sur la fin de 1869; moins d'un an après le pays était foulé sous la botte allemande; au commencement de septembre, l'ennemi approchait de Laon et sommait la place de se rendre. On sait comment elle échappa à la honte d'une capitulation. Le Père Pillon, Provincial de Champagne, écrivait à ce propos : « Dans la catastrophe de Laon, nous avons perdu un de nos Pères Tertiaires, le Père Jules Arnold. Il avait sollicité la faveur de s'enfermer dans la citadelle pour y être aumônier des Mobiles. Il y était entré le 8 septembre sous la protection de la Sainte Vierge (fête de sa Nativité). Le 9 il avait célébré la messe à quatre heures du matin, et vers une heure de l'après-midi la citadelle sautait. Le pauvre Père a été l'une des victimes de ce terrible accident. Quand on l'a retiré des décombres, il n'avait plus de reconnaissable que le visage; les deux bras et les deux jambes étaient brisés... On a trouvé sur lui une lettre adressée à la Sainte Vierge dans laquelle, entre autres demandes on lisait celle-ci : *Disrumpar potius quam Societatem Jesu derelinquam*[1]. Il a été littéralement exaucé. Il sortait du Troisième An qu'il avait fait avec beaucoup de ferveur. » (10 Octobre 1870.)

La maison de Saint-Vincent subsista jusqu'en 1877. A cette date elle fut expropriée par le Génie militaire qui reconstituait le camp retranché de Laon.

On voit par la correspondance du Père Général avec le Provincial de Champagne que, dès le commencement de 1865, il était question d'établir une Résidence à Troyes.

1. Que je sois mis en pièces plutôt que de quitter la Compagnie de Jésus.

L'initiative venait de l'évêque, Mgr Ravinet ; il faisait appel aux Jésuites pour remplacer une petite communauté de missionnaires diocésains éteinte par la mort du dernier de ses membres : « J'ai déjà approuvé en principe, écrivait le Père Beckx, un commencement de fondation, pourvu que la Providence nous en fournisse les moyens. » (18 Février 1865.) L'établissement de la Compagnie de Jésus dans l'antique capitale de la Champagne devait se heurter à des difficultés exceptionnelles. Le fameux Pierre Pithou avait légué sa maison à la ville, à la condition que les Jésuites n'entreraient jamais au collège qu'il avait fondé. A la vérité, ce qui était de bon augure, cette maison venait d'être démolie. Mais le vieux parlementaire avait à Troyes des héritiers remuants, à en juger par cette lettre du Supérieur du Grand-Séminaire : « Le Ministre des Cultes a écrit à Monseigneur que, d'après les rapports qui lui sont parvenus, les Pères Jésuites songeaient à fonder une nouvelle Province de Champagne, dont le centre serait à Troyes, et que déjà on avait reçu pour cette fondation une très forte somme. Son Excellence ajoute que le Gouvernement, tout en accordant une large tolérance aux Congrégations non reconnues, a décidé en 1859 qu'on ne leur permettrait pas de s'étendre davantage, à moins de circonstances exceptionnelles, et qu'Elle ne peut supposer que Monseigneur aurait autorisé un établissement de ce genre dans son diocèse sans l'en informer. La réponse a dû partir hier...» (8 Mars 1866.) Apparemment le digne évêque répondait à Son Excellence que les deux missionnaires qu'il venait d'appeler pour remplacer les morts ne méritaient pas d'exciter à ce point la sollicitude du Gouvernement. Quoi qu'il en soit, l'installation des deux Jésuites ne tarda pas d'être un fait accompli. Le Père Mertian écrivait, en effet, le 13 avril : « J'ai mis le Saint-Sacrement dans le tabernacle le premier vendredi de ce mois... » L'événement passa inaperçu dans cette ville de Troyes, où les anciens Jésuites n'avaient jamais pu

prendre pied. Le premier Supérieur, le Père Adolphe Gruel, résumait en trois mots la situation : « L'évêque est très bienveillant, la population indifférente ou hostile. » (10 octobre 1866.)

De fait les occupations ne manquèrent pas aux nouveaux venus, non plus qu'à ceux qui bientôt leur apportèrent du renfort. « Nos Pères, écrit le Père Lacouture, prêchent dans chacune des neuf paroisses de la ville ; les campagnes nous réclament de tous côtés ; on ne peut suffire à toutes les demandes. » (14 Octobre 1869.) Malheureusement ils avaient à cultiver un sol ingrat. Cette région trop fortunée, couverte autrefois de monastères, parmi lesquels le Clairvaux de saint Bernard, semble aujourd'hui porter le poids de la réprobation dont parle Jérémie : *Curavimus Babylonem, et non est sanata : Derelinquamus eam* [1]. Une lettre du Père Lacouture donne de ce texte un commentaire trop véridique : « Nos Pères sont bien plutôt occupés à prêcher à des païens qu'à nourrir la piété de personnes dévotes. La foi est en grande partie éteinte dans la majeure partie du diocèse. Nous sommes heureux d'être constamment appelés par les curés de ces tristes localités. On y recueille, il est vrai, plus de fatigues et de déboires que de conversions et de consolations. Très souvent on prêche dans le désert, d'autres fois on est tourné en ridicule ou violemment attaqué. Cette année même, tandis qu'un de nos Pères prêchait la Passion, le Vendredi-Saint, on lui tira en face un coup de pistolet. On rencontre des enfants de douze ans non baptisés, des paroisses où pas une âme ne fait ses Pâques, où personne ne veut recevoir le saint viatique. Il y a donc tout à faire. Aussi les six prêtres qui composent la Résidence ne sont-ils presque jamais à la maison. Ils y rentrent quelques jours pour prendre force et courage et repartent de nouveau. » (24 Juin 1870.) Un mois plus tard

1. Nous avons donné nos soins à Babylone ; elle n'a pas guéri. Abandonnons-la. (Jér. LI. 9.)

c'était la guerre, puis le fléau des épidémies plus meurtrières encore. Le Père Lacouture ajoute de nouveaux traits au tableau : «Troyes est cruellement éprouvée par la petite vérole et le typhus... Et cependant les églises restent désertées, surtout par les hommes, et la haine du prêtre se montre de plus en plus dans le peuple, le dédain et le mépris de la religion dans les classes plus aisées. Nous nous trouvons à bout de ressources; mais cette pénurie matérielle est bien moins poignante que notre impuissance à ramener les âmes à Dieu. Il faudrait des saints et des saints à miracles. » (9 Décembre 1870.)

En dépit de cette peinture quelque peu poussée au noir, l'état de la petite Résidence de Troyes s'acheminait manifestement vers un avenir meilleur. Au bout d'un an les Rapports du Père Supérieur sont déjà moins pessimistes. Si beaucoup d'indifférents « aigris par le malheur passent, dit-il, au camp de l'hostilité, quelques-uns du moins deviennent franchement chrétiens ». Le nombre des confessions augmente, les retraites et Missions se multiplient; « la chapelle se remplit chaque dimanche ». (11 Novembre 1871.) Mieux encore, dans cette population où quelques années auparavant la foi semblait éteinte, on est parvenu à recruter quatre-vingts hommes pour l'adoration nocturne mensuelle. D'autre part l'œuvre des Alsaciens-Lorrains émigrés attire un renfort de chrétiens pratiquants que la pauvre chapelle du début est incapable de contenir. Dès la fin de 1873, on pense à s'installer plus au large. Le Provincial de Champagne, le Père Grandidier, exprime le désir de transférer la Résidence dans un autre local. A Rome l'autorisation est refusée; les ressources manquent et les temps sont trop incertains. Trois ans durant on revient à la charge. Un généreux chrétien [1], qui avait déjà donné un de ses fils à la Compagnie, s'offrait à supporter en grande partie les frais de premier établissement. Des amis dévoués, parmi lesquels l'évêque, promettaient leur

1. M. Hoppenot.

concours. Cédant à ces instances, le Père Beckx accorda enfin son consentement. (Décembre 1876.) Dix-huit mois plus tard les Jésuites de Troyes prenaient possession de leur nouvelle Résidence et de son église que Mgr Ravinet lui-même avait voulu bénir solennellement.

La fondation de la Résidence de Reims date de la même année que celle de Troyes. Avec le cardinal-archevêque, Mgr Gousset, trois personnages y eurent un rôle de premier plan : deux riches négociants, M. Abelé, le baron de Sachs et un pauvre Jésuite, le Père Modeste, que nous avons déjà rencontré au cours de notre récit. Laissons-le raconter lui-même comment l'affaire se trouva engagée. Le 30 mars 1866, il écrit à son Provincial : « Il y a trois ans j'ai donné pour la première fois une Mission allemande à Reims, dans l'espoir d'y provoquer tôt ou tard la création d'une œuvre pour les Allemands, comme nous en avons déjà à Metz et à Nancy. Depuis lors deux des Nôtres sont allés tous les ans passer quelques jours à Reims pour entendre les confessions pascales des Allemands. Cette année, n'étant plus Supérieur de la maison de Paris, j'ai pu facilement m'absenter de mon poste. Je me suis donc rendu à Reims pour y prêcher les Allemands pendant les trois premières semaines du Carême. Prêtres et laïques ont compris l'indispensable nécessité de s'occuper enfin sérieusement d'une population si pleine de foi et de bonne volonté. Deux des principaux commerçants de la ville, qui occupent des centaines d'ouvriers allemands, ont pris la chose à cœur. Ils convinrent entre eux de se charger de l'achat d'une maison et de l'entretien de deux Pères et de deux Frères. L'un d'eux M. le baron de Sachs se chargea de négocier l'affaire avec Son Éminence, qui accepta avec empressement le concours qu'on lui offrait... Le lendemain je suis allé moi-même voir le Cardinal, pour l'inviter à assister à la clôture de la Mission. Dès qu'il m'aperçut, il me dit : — Il faut que vous veniez à Reims avec un de vos confrères allemands... Venez, vous montrerez une fois de plus que les enfants de saint

Ignace savent aussi bien travailler pour les pauvres que pour les riches. »

Les *Lettres annuelles* complètent le récit par un autre propos du cardinal qu'il faut citer. Le Père lui ayant parlé des désagréments survenus à l'évêque de Troyes, le prélat répondit : « Je m'en charge, venez seulement le plus tôt possible. Si le Ministre réclame, je saurai me défendre. Je lui dirai que, en ma qualité de Français, je ne suis pas obligé de savoir l'allemand, ni mes prêtres non plus, mais qu'en ma qualité d'évêque j'ai l'obligation d'avoir soin des âmes confiées à ma sollicitude pastorale. »

L'offre faite dans ces conditions avait un caractère trop providentiel pour n'être pas acceptée avec empressement. Par sa position et son importance, Reims, déjà grande ville et appelée à grandir encore, semblait tout indiquée pour devenir le centre de la Province du Nord. Le cardinal Gousset entrevoyait sans doute cet avenir. Recevant quelques jours plus tard la visite du Père Dorr, à ce moment vice-Provincial : « C'est, lui dit-il, un petit commencement; cela se développera plus tard. » Dès les premiers jours ce pronostic parut se réaliser. Une nouvelle lettre du Père Modeste, en date du 13 juin, raconte ses débuts : « J'ai été accueilli à Reims, dit-il, avec une bienveillance universelle. Français et Allemands bénissent Dieu de la présence de la Compagnie de Jésus en cette ville et s'en promettent les plus heureux résultats... Depuis le commencement de mai je réunis tous les dimanches mes bons Allemands dans la magnifique église de Saint-André. Déjà près de six cents auditeurs se pressent régulièrement au pied de la chaire, avides d'entendre la parole de Dieu. Encore les réunions ne peuvent-elles se faire qu'à une heure très incommode, huit heures du soir, à cause des différents offices de la paroisse. Il faudrait donc avoir une chapelle spéciale pour l'œuvre... »

Le vœu ainsi exprimé était déjà en voie de réalisation. Une aumône de douze mille francs survenue à point avait permis d'acquérir un terrain contigu à la maison des

missionnaires. Le cardinal informé par le Père Modeste lui avait dit : « Courage, mon Père, bâtissez une chapelle bien simple, par prudence, mais assez vaste pour votre brave population; nous l'appellerons *Saint-Joseph des Allemands.* » D'autre part, continue le Père Modeste, « le baron de Sachs qui nous a acheté la maison s'offre, pour compléter la bonne œuvre, à me prêter à 4 °/₀ la somme nécessaire à la construction. De leur côté les Allemands ont ouvert une souscription annuelle de deux mille francs jusqu'à extinction de la dette; ils veulent payer leur église eux-mêmes... » On n'eut pas longtemps à leur réclamer cette contribution. Vers la fin de l'année suivante, la baronne de Sachs, protestante, embrassait le catholicisme. Nous ne savons quelle part le Père Modeste eut dans cette conversion, qu'il porte à la connaissance du Père Général dans une lettre du 20 décembre 1867 : « Depuis le jour de son abjuration, le 9 de ce mois, dit-il, elle est d'une telle ferveur et tellement affamée du Pain des Anges que, malgré de graves infirmités, elle se traîne tous les jours à l'église afin d'entendre la messe et de communier. Pour témoigner sa reconnaissance, elle a demandé à son mari de nous faire cadeau de l'église de Saint-Joseph qu'il nous a fait construire. L'excellent homme ne se fit pas prier deux fois, et il vint tout rayonnant de joie m'apporter la bonne nouvelle. »

Les Jésuites étaient entrés à Reims par la porte que leur avaient ouverte la charité de quelques âmes généreuses et leur propre zèle pour le salut du prochain. L'humble Résidence, vouée au service d'une colonie étrangère, s'accrut modestement, ménageant avec grand soin certaines susceptibilités qui se rencontraient là comme partout ailleurs. On ne voit guère les Jésuites prêcher en ville, sinon à la prison des femmes, auxquelles, en 1867, ils donnent les Exercices de la retraite. Elle se termina par une communion où l'on compta trois cent quarante-neuf prisonnières sur un total de trois cent cinquante. En 1869 la Résidence comprend six Pères; leurs ministères français se bornent

aux communautés religieuses et aux Missions de campagne, nombreuses cette année-là à l'occasion du Jubilé. Pendant la guerre, la ville et la région étant au pouvoir de l'ennemi, les services que les Jésuites de langue allemande rendirent dans les hôpitaux militaires valurent à la Résidence d'échapper aux réquisitions qui pesaient sur les habitants. Au retour de la paix, on s'occupa sans plus tarder de la fondation du collège dont nous parlerons en son lieu.

Reims et Versailles se rejoignent dans l'Histoire de la Monarchie française ; par une coïncidence, qui certes n'a rien de politique, les deux villes se trouvent également rapprochées dans l'Histoire de la Compagnie de Jésus ; en même temps qu'elle entrait à Reims, elle s'installait aussi à Versailles.

On a vu plus haut comment, au mois d'août 1866, les Jésuites russes furent établis dans la cité du grand roi. Trois ans plus tard la Résidence devenait française ; pendant la guerre, et plus encore pendant la Commune de Paris, elle eut une existence assez mouvementée ; dès la fin de mars 1871, le Père Provincial s'y trouvait pour suivre de plus près les événements ; c'est là qu'il apprit au jour le jour les péripéties du siège, l'emprisonnement des otages et les massacres des jours lugubres de mai. Au sortir de la tourmente la petite Résidence prit de nouveau l'essor ; dès 1873 elle se complétait par la construction d'une église aux proportions modestes, où les œuvres purent se développer durant les quelques années de paix qui allaient suivre.

L'établissement de la Compagnie de Jésus à Boulogne-sur-Mer est dû à deux ecclésiastiques distingués qui la choisirent l'un après l'autre pour continuer les œuvres qu'ils avaient fondées. Le premier fut l'abbé Leuilleux, depuis évêque de Carcassonne et archevêque de Chambéry, l'autre Mgr Haffreingue, vénérable prêtre qui a enrichi la cité de la superbe basilique de Notre-Dame.

Au mois de juin 1868, l'abbé Leuilleux, avec l'agrément

de l'évêque d'Arras, se démettait en faveur des Jésuites du titre et des fonctions de curé de Saint-François-de-Sales, église déjà cédée à la ville, à charge pour eux d'administrer la paroisse, de desservir la chapelle de Notre-Dame du Saint-Sang, de créer et d'entretenir une Mission pour la colonie anglaise et enfin d'ouvrir, en temps opportun, une école d'enseignement secondaire. Un contrat en règle avait été signé ; les Jésuites s'étaient installés au presbytère avec le Père Couplet pour Supérieur ; un Père Anglais s'occupait de ses compatriotes catholiques et déjà plusieurs retours s'annonçaient parmi les protestants. La Résidence ainsi constituée eut toutefois des commencements plutôt pénibles. Pour des raisons de convenance personnelle l'abbé Leuilleux ne se retira point, comme il en avait d'abord manifesté l'intention ; sa présence parmi ceux qui étaient venus pour le remplacer fut de part et d'autre une cause de malaise qui amena les Jésuites à se demander s'ils ne devaient pas abandonner la partie. Une lettre du Provincial de Champagne fait entrevoir les difficultés de la situation, laquelle toutefois n'est pas sans espérance : « ... Je me suis efforcé, dit-il, de relever les courages abattus et d'inspirer un peu de confiance. J'espère avoir réussi. J'ai eu les meilleurs rapports avec M. l'abbé Leuilleux, et si les Nôtres consentent à être patients et à attendre l'heure de la Providence, je ne doute pas du succès de la Résidence de Boulogne ni de l'avenir réservé à la Compagnie dans cette ville. » (8 Août 1870.) Cet espoir ne tarda pas à se réaliser de façon inattendue. Moins de trois mois plus tard Mgr Haffreingue entrait en pourparlers avec la Compagnie de Jésus à qui il désirait transmettre le Pensionnat qu'il avait créé à Boulogne. L'arrangement fut conclu au bout de quelques jours ; dès lors il n'y avait pas lieu de maintenir la Résidence.

En 1832 la Compagnie de Jésus avait été introduite un peu malgré elle à Besançon. « Je ne pouvais, écrivait le Père Druilhet, refuser à Mgr le cardinal de Rohan. » Les

PP. Charles Gloriot et Fouillot, francs-comtois l'un et l'autre, y passèrent une année, puis furent rappelés par le nouveau Provincial, le Père Renault. Pour dire le vrai, le clergé bisontin ne professait pas à l'égard des Jésuites la même sympathie que son archevêque. Ils durent attendre trente-six ans pour reprendre pied dans la capitale de la Comté.

En 1868 une personne charitable, Madame du Ban, leur offrit une maison qu'elle possédait dans la ville. Le Père Gaillard, Provincial de Lyon, vint au mois de septembre s'entretenir avec le cardinal Mathieu, archevêque de Besançon : « J'ai reçu, écrit-il au Père Général, un accueil favorable. Son Éminence m'a dit plusieurs fois qu'il fallait donner suite à cette affaire, et Elle autorise l'acquisition. Le cardinal recommande une grande prudence. Consulté plus tôt, il aurait incliné pour l'expectative, mais dans l'état actuel, son intention est que nous allions en avant. » C'est qu'il ne s'agissait plus de la maison du Ban. Sous la pression de l'archevêque, les Carmélites de Besançon avaient acheté l'ancien couvent des Annonciades, qui formait avec ses dépendances un vaste et beau domaine de douze à treize mille mètres de superficie. Mais, depuis sept ou huit ans qu'elles en étaient propriétaires, les filles de sainte Thérèse n'avaient pu se résoudre à habiter une demeure qui ne leur paraissait pas conforme à leurs règles. Le désir de liquider cette situation ne fut sans doute pas étranger à l'accueil bienveillant que le cardinal fit aux Jésuites ; ainsi s'explique le langage tenu par lui au Provincial, lequel dut accepter le marché ; car, à dire le vrai, c'est à cette condition que l'archevêque autorisait l'établissement de la nouvelle communauté dans le diocèse.

Le vieux monastère devint, en effet, la première Résidence de la Compagnie de Jésus à Besançon ; la prise de possession officielle et canonique date du 29 septembre 1869, en la fête de saint Michel. C'était aux approches du Concile; on bataillait fort, entre libéraux et ultramontains, pour et contre la prérogative du Souverain Pontife.

Dans ce débat les Jésuites ne pouvaient ni rester neutres ni se taire. Leur attitude déplut au cardinal Mathieu, qui allait présider le parti des opposants. Il le leur fit sentir. Les communautés religieuses de Besançon leur furent interdites, le clergé, s'inspirant de la pensée de son chef, les tint à distance. Par suite de cette défaveur, le progrès de la Résidence se trouva entravé. Chaque visite provinciale est marquée par une exhortation à la patience : « Cela passera comme tout le reste... » En réalité cela dura jusqu'à la mort du cardinal. (1875.)

Son successeur, Mgr Paulinier, n'avait pour la famille de saint Ignace que de l'estime et de l'affection. Son administration, malheureusement trop courte, fit oublier aux Jésuites de Besançon les rigueurs de la période précédente. Au lendemain de la journée lugubre du 30 juin 1880, il vint avec ses vicaires-généraux rendre visite au Supérieur resté seul après l'expulsion de la communauté. Trois mois plus tard, il s'enfermait dans le couvent des Capucins et se faisait expulser avec eux. Mgr Paulinier ne survécut guère plus d'un an à cet acte de dévouement pastoral. Il s'éteignit le 12 novembre 1881. D'accord avec lui, les Jésuites avaient profité des menaces gouvernementales pour se débarrasser du domaine dont le cardinal Mathieu leur avait imposé la charge. A l'annonce des Décrets, ils avaient vendu à la ville l'immeuble des Annonciades, se réservant de l'habiter dix-huit mois encore. Puis, une fois expulsés *manu militari,* ils s'étaient installés en location en attendant des jours meilleurs.

Comme la capitale de la Franche-Comté celle du Limousin reçut la Compagnie de Jésus l'année d'avant la guerre franco-allemande. Nous avons dit quelles instances l'évêque de Limoges avait faites quinze ans plus tôt pour y établir soit un collège soit une Résidence. Le projet abandonné en 1855 fut repris en 1868. La requête présentée au Père Rouquayrol, alors Provincial de Toulouse, fut accueillie avec une satisfaction qui n'était pas sans mélange : « Le poste nous conviendrait, écrivait-il ; c'est une grande

ville ; elle manque de secours religieux. Nous n'avons rien dans cette région ; la Résidence la plus proche est à trente lieues... J'ai fait espérer une acceptation, mais à une condition, c'est que nous n'aurions rien à débourser, ni pour un emplacement ni pour une bâtisse. Les choses en sont là...» (1er Novembre 1868.)

Au mois d'août suivant le Père Rouquayrol cédait sa charge au Père Jules Servière. A cette nouvelle, Mgr Truchaud écrit au Père Lamy de Lachapelle, un enfant de Limoges, une lettre qui pourrait servir aux Jésuites pour répondre à ceux qui leur reprochent d'entrer par la porte de l'intrigue dans les lieux qu'ils convoitent : « On m'a dit que vous aviez un nouveau Provincial. J'espère que le projet d'une Résidence à Limoges ne sera ni changé, ni retardé. L'agitation électorale est finie ; le journal révolutionnaire est détruit ; les circonstances sont favorables ; vous êtes désirés généralement et par personne plus que par l'évêque de Limoges. Je viens donc vous prier de me dire où en est l'affaire de votre établissement dans ma ville épiscopale, et vous demander d'en parler à votre nouveau Provincial, en lui offrant mes hommages...» Le prélat termine en demandant pour le Carême de sa cathédrale en 1871, ou 1872, le Père Roux qui venait de quitter le collège de Bordeaux. (28 Août 1869.)

Le Père Servière fut heureux d'acquiescer pleinement aux désirs de l'évêque de Limoges, et comme il lui exprimait sa reconnaissance et celle de la Compagnie : « C'est à moi, répond Mgr Fruchaud, à vous remercier ; car vos Pères viennent travailler à ma vigne. Depuis que je suis à Limoges, je désirais une Résidence de Jésuites, que j'aurais établie autrefois à Angoulême, si mes efforts avaient abouti. Je vous sais gré d'aller doucement, sur un terrain difficile... J'espère, en allant à Rome, passer par Toulouse et conférer avec vous des détails de cette œuvre qui me donne tant de joie et d'espérance. » (1er Novembre 1869.)

La Résidence de Limoges fut ouverte le 8 décembre. Les

trois Pères dont elle se composa tout d'abord furent logés dans les bâtiments du Patronage fondé par l'abbé Tandeau de Marsac, aumônier du Bon-Pasteur. En même temps qu'ils pénétraient dans cette demeure provisoire, ils recevaient d'une communauté de la ville un don de haute valeur pour la piété filiale. Il y avait chez les Sœurs de la Croix une relique insigne de saint Ignace, un humérus presque entier qui appartenait à l'église de la Compagnie, quand elle fut supprimée. Les Jésuites appelés au couvent pour y exercer leur ministère n'avaient point caché leur désir de rentrer en possession de ce trésor de famille. Les Religieuses s'étaient engagées à le leur céder le jour où la Compagnie serait réinstallée à Limoges. Ce jour était venu et la promesse fut fidèlement exécutée.

Les débuts de la Résidence furent aussi humbles que possible; les Jésuites, à l'abri de leur Patronage, s'appliquaient à faire le bien sans bruit. Toutefois, comme il avait été convenu, le Père Roux vint au Carême de 1871, prêcher la station de la cathédrale, et cette prédication ne fut pas sans éclat. Avant la fin de l'année Mgr Truchaud était nommé à l'archevêché de Tours. Avec son successeur la modeste Résidence ne pouvait suffire; Mgr Duquesnoy, ancien élève de Saint-Acheul, voulait un collège de Jésuites dans sa ville épiscopale. Sans plus tarder, il le demanda directement au Père Général, lequel donna sa parole que le premier collège que la Province de Toulouse pourrait ouvrir serait pour Limoges. (1872.) Dès lors on se mit en devoir d'en préparer l'établissement. Il fallut renoncer à la condition posée dès les premiers pourparlers par le Père Rouquayrol; on acheta tout d'abord le Patronage lui-même, puis divers lots adjacents; un comité de pères de famille fournit une partie des fonds; des plans furent dressés, et au moment où l'on allait entreprendre les travaux, à deux reprises ordre vint de Rome de surseoir. (1875 et 1876.) On jugeait en haut lieu la situation politique trop menaçante pour engager les ressources de la Province dans une construction coûteuse. La tempête

de 1880 fit table rase de toute l'œuvre des Jésuites existante à Limoges ; il fallut ensuite la reprendre sur nouveaux frais.

IV

Nous avons énuméré les fondations de Résidences entre 1860 et 1870 ; il nous reste à parler de celles qui suivirent. On ne saurait s'étonner que cette année de malheur marque un point mort dans le développement de la Compagnie de Jésus en France. Toutefois voici une proposition de Résidence nouvelle datée de 1870 ; à la vérité l'année est bien près de finir. Le 3 décembre le Père Pillon, Provincial de Champagne, écrit : « Plusieurs anciens élèves de Brugelette me sollicitent de détacher à Douai quelques Pères pour prendre soin des étudiants. Ils offrent le local nécessaire pour loger les Pères et recevoir les étudiants, avec les fonds pour le fonctionnement de l'œuvre. » On sait que la ville de Douai possédait alors la faculté de Droit, depuis transférée à Lille. L'approbation de Rome ne se fit pas attendre : « Des Pères aptes à la direction des jeunes gens pourront faire là beaucoup de bien. »(9 Janvier 1871.) La constitution d'une société civile, l'achat et l'aménagement d'une maison demandèrent un peu plus d'une année, et enfin la chapelle était bénie et la Résidence ouverte le 7 juin 1872.

Immédiatememt s'organisa l'œuvre qui était sa principale raison d'être, et dès le mois de janvier 1873, le Père Letierce envoyait un premier bulletin de la réunion des Étudiants, à laquelle venait de s'adjoindre celle des pères de famille ; mais en même temps il faisait part d'un souci qui à ce moment semblait prendre le pas sur tous les autres ; c'était l'espoir ou pour mieux dire la volonté nettement exprimée par nombre d'hommes des plus marquants de la ville de voir la Compagnie se charger du collège ecclésiastique de Saint-Jean, que l'archevêque de Cambrai

était disposé à lui abandonner. De son côté, le Provincial écrivait à la même date : « ... J'ai subi à ce sujet les plus violents assauts. Je me suis défendu de mon mieux en demandant quelques années pour la formation d'un personnel... » (24 Janvier 1873.) Il faut dire que dans l'acte de constitution de la société civile il était déclaré que son but était... « 2° de fonder aussi dans la même ville de Douai une école libre d'enseignement secondaire ». C'est sur cette clause insérée par surcroît que s'appuyaient les réclamations des familles, contre lesquelles se débattait le Père Grandidier : « Je n'ai jamais pu savoir, écrivait-il encore, quels engagements avaient été pris au sujet du collège Saint-Jean. Quand Mgr de Cambrai m'a fait demander, pendant le courant de l'été dernier, si je comptais m'arranger avec Saint-Jean pour la rentrée d'octobre, j'ai répondu que je ne croyais pas être engagé et que, en tout cas, je n'étais pas en mesure de prendre le collège à cette date... » (12 Mars 1874.)

La Province de Champagne était alors très lourdement chargée par l'ouverture des collèges de Lille, de Reims et de Dijon. Une quatrième fondation eût excédé ses forces et l'on s'explique les résistances du Provincial aux demandes de Douai. Au surplus, l'archevêque n'insista pas ; la Résidence, tranquille de ce côté, poursuivit et développa ses œuvres dans la paix. En 1879, après la visite régulière, le Père Dorr, devenu Provincial, lui rendait ce simple témoignage qui a un grand poids sous la plume d'un homme si mesuré dans ses paroles : « La Résidence de Douai me paraît gagner de plus en plus les sympathies de la ville. »

La fondation de Paray-le-Monial se rattache au mouvement inoubliable qui, peu après les désastres de 1870, entraîna d'innombrables multitudes aux lieux où la dévotion au Sacré-Cœur a pris naissance. Le signal en avait été donné par le vote de l'Assemblée nationale, ratifiant le vœu du cardinal Guibert pour l'érection du monument

de Montmartre. La basilique qui allait dominer la capitale serait sans doute un magnifique témoignage de foi, de repentir et d'espérance, mais ne convenait-il pas que « la France pénitente et pieuse » allât verser des prières là où Jésus-Christ avait révélé à son humble servante les trésors infinis de son Cœur? C'est cette pensée qui détermina le grandiose pèlerinage de 1873. L'initiative en est due pour une bonne part à un Jésuite qui, sous un extérieur modeste et doux, cachait une âme de feu et dont l'ardeur entreprenante allait jusqu'à l'audace. Le Père Victor Drevon fut, en effet, l'instrument choisi par la Providence pour lancer dans le pays l'idée de cette solennelle amende honorable. Pendant toute l'année 1872, il parcourut la France jetant, à la façon de Pierre l'Ermite, un appel qui, comme on le vit bientôt, trouva de l'écho dans l'âme des populations. Dès lors aussi il souhaitait voir sa famille religieuse se fixer de nouveau dans cette petite ville de Paray, où la mémoire du Père de la Colombière lui avait, semble-t-il, conquis son droit de cité. Le 2 décembre, le Père Général écrit au Provincial de Lyon : « Le Père Drevon voudrait qu'on établît une Résidence à Paray-le-Monial. Je vous prie de l'entendre sur cette question. Je prévois que vous répondrez : *Homines non habemus.* »

Les Jésuites ne pouvaient pourtant oublier le rôle joué par un des leurs auprès de la sainte Visitandine de Paray, ni le choix que la Providence avait fait de la famille de saint Ignace pour établir et propager le culte du Sacré-Cœur. On se souvient que, en 1828, ils y étaient venus pour préparer les voies au procès de béatification de Marguerite-Marie[1]. « C'est grâce à leurs recherches, écrivait le Père Drevon, et à leurs persévérants efforts que cette cause a pu être terminée. » Au moment où la dévotion au Sacré-Cœur semblait appelée à prendre un nouvel essor, la petite ville de Paray devait avoir

1. Cf. *Histoire d'un Siècle*. T. I. P. 475.

pour la Compagnie de Jésus un attrait plus fort que tous les obstacles. Aussi le projet d'y établir une Résidence trouva-t-il tout d'abord un accueil favorable auprès du Provincial de Lyon, le Père Sébastien Gaillard, et sans tarder davantage on entra dans la voie de l'exécution. C'est ce qui ressort des nouvelles que le Provincial transmet à Rome le 6 juin 1873 : « Le pèlerinage a débuté sous les meilleurs auspices. Ce sont les Marseillais, au nombre de cinq à six cents, qui l'ont inauguré... La foi, la piété, l'entrain, et ce qui est plus rare et plus difficile, l'ordre et la discipline ont été irréprochables... Eux-mêmes sont revenus enthousiasmés... Ce n'est pas tout; ces Marseillais ont ouvert à Paray même une souscription pour y établir la Compagnie. M. Gavot, notre excellent ami, en a pris l'initiative; la souscription a atteint à Paray même sept à huit mille francs; mais ces Messieurs sont résolus à la pousser jusqu'à trente mille, dans le but de nous acheter la maison qui nous est prêtée. Mgr d'Autun donne son autorisation. Le manque de personnel me mettant dans l'impossibilité absolue d'accepter encore de quelque temps un Externat à Marseille, je voudrais bien pouvoir donner du moins quelque satisfaction aux Marseillais en acceptant leur offre généreuse pour Paray. »

L'autorisation demandée arriva le 11 juin par télégramme, et sans plus tarder l'achat de la maison fut chose faite. « L'acquisition toute providentielle de Paray, écrit le Père Général, vous servira pour le pied-à-terre que vous désiriez, et si les circonstances le permettent, pour un établissement définitif. » (27 Juin 1873.) La lettre suivante du Provincial de Lyon projette la lumière sur les origines de cet établissement définitif de la Compagnie de Jésus à Paray-le-Monial; c'est pourquoi nous en citerons de larges extraits :

« J'ai passé à Paray, écrit le Père Gaillard, le jour du Sacré-Cœur. Les journaux ont parlé de cette fête. Mais il est impossible de dire la piété et les sentiments de dévotion

des pèlerins. C'est un cachet tout particulier de ce pèlerinage... Ce mouvement extraordinaire dépasse tellement les prévisions, il est si peu en proportion des faibles moyens mis en œuvre au début qu'il est impossible de ne pas y sentir une action divine et miséricordieuse du Cœur de Notre-Seigneur. Les Pères de notre Compagnie ont secondé cet élan de tout leur pouvoir, et tous se montrent heureux de voir notre Province s'établir à Paray. Nous nous y sommes trouvés réunis de trente à quarante le jour de la grande fête. Après une manifestation si générale et qui n'est pas encore terminée, il nous semble que le pèlerinage est fondé et qu'on continuera à y venir, quoique en moins grand nombre peut-être.

« Je me suis demandé quelle serait la meilleure manière de soutenir et de développer cette œuvre, destinée à répandre et à populariser la dévotion au Sacré-Cœur. A la Résidence devrait nécessairement, selon moi, être jointe une *Maison de retraite* pour les prêtres et les laïques... Mais à notre maison d'Exercices spirituels j'aimerais à joindre un Troisième An. Le Troisième An, que notre Institut appelle si justement *Schola affectus*, ne saurait être mieux placé que dans ce lieu, centre et berceau de la dévotion au Sacré-Cœur de Jésus, dévotion dont le propre est de nourrir le cœur de piété et de saintes affections. Les souvenirs du Père de la Colombière seraient un nouvel attrait. Enfin la présence des Tertiaires assurerait, sans grande dépense de personnel, le service du pèlerinage... » (27 Juin 1873.)

On voit que dès lors le plan de l'œuvre des Jésuites à Paray était très nettement arrêté dans l'esprit de celui qui devait présider à l'exécution. Ces vues étaient d'ailleurs trop justes pour ne pas rencontrer chez le premier Supérieur une approbation complète Le Père Gaillard en effet pouvait écrire quelques mois plus tard : « Votre Paternité, en permettant la construction de l'église, de la maison du Troisième An et de celle des Retraites, a comblé mes vœux... » (26 Avril 1874.)

Toutefois, après un demi-siècle, ces vœux ne sont pas encore pleinement réalisés. De la maison de retraites on a seulement jeté les fondations; de l'église il n'existe jusqu'ici que des pierres d'attente et une histoire assez mouvementée. Nous en rapporterons les principaux épisodes. Le projet de cet édifice paraît avoir germé dans la tête du Père Drevon en même temps que celui du pèlerinage. Il l'exposait dans une supplique qu'il présenta lui-même au Souverain Pontife et dont voici le texte :

«... Une église va s'élever à Paray-le-Monial en l'honneur du Sacré-Cœur de Jésus comme *ex-voto* de la piété et de la reconnaissance du peuple catholique. Là, autour de l'autel du Sacré-Cœur, chaque nation aura sa chapelle, sous le vocable du saint qu'elle invoque comme patron spécial.

« Cette église sera également un mémorial du passage des deux cent mille pèlerins qui, en 1873, sont venus prier à Paray-le-Monial, avec le signe du Sacré-Cœur sur leur poitrine. Le projet dont il s'agit a été approuvé à Autun par Mgr de Lézéleuc, la veille de sa mort. Le suppliant demande instamment à Votre Sainteté une bénédiction spéciale pour le succès de cette entreprise à la plus grande gloire du Sacré-Cœur de Jésus. — Rome, 1er mars 1874. »

Au bas de la pièce, on lit ces mots écrits de la main de Pie IX : *Sint oculi vestri cunctis diebus devote respicientes SS. Cor Jesu*[1] !

L'église, adjacente à la maison du Troisième An, devait avoir 45 mètres de longueur, 20 de largeur, une nef unique et quinze chapelles. De retour en France, le Père Drevon avait hâte de lancer une circulaire en plusieurs langues pour faire connaître l'œuvre et convier les catholiques du monde entier à y prendre part. Les adhésions commençaient à venir. « L'idée d'une chapelle pour chaque nation, écrit le Père Gaillard, est bien accueillie.

1. Que vos yeux demeurent tous les jours dévotement fixés sur le Cœur sacré de Jésus !

Déjà la duchesse de Madrid, que le Père Drevon a eu l'honneur de visiter à Pau avec le Père du Bourg, s'est chargée de celle de l'Espagne ; le Mexique a demandé la sienne, et nous pouvons compter sur d'autres demandes... » (26 Avril 1874.) Mais à ce moment, une vive opposition se dessine, contre laquelle on luttera quelque temps, mais qui finira par l'emporter. Il existe à ce sujet aux Archives romaines une volumineuse correspondance dont il faut extraire l'essentiel.

Le 19 mai, le Père Matignon, Supérieur du *Jésus* de Paris, écrit au Père Assistant : « Je pense qu'il n'est pas inutile de vous faire connaître ce qui se passe ici relativement au projet de nos Pères pour Paray-le-Monial. Le mot d'« église monumentale », employé par le Père Drevon, avait vivement excité la susceptibilité de notre cardinal-archevêque, qui croyait voir dans cette entreprise comme une concurrence à son œuvre du Vœu national. Dès que le Père Drevon a été arrivé ici, je l'ai envoyé s'expliquer avec le cardinal à qui il a dit : 1° Qu'il ne demanderait pas un sou à la France ; 2° qu'il ne songeait qu'à un édifice modeste qui ne dépasserait pas 400.000 francs. Ces explications ont-elles fait disparaître les difficultés, j'en doute fort. Depuis, Mgr de Marguerye, ancien évêque d'Autun, est venu me trouver pour me dire que dans son ancien diocèse l'effet était mauvais. Le clergé s'imagine que nous voulons en quelque sorte confisquer le pèlerinage et l'enlever à la paroisse. Que nous ayons une maison avec une chapelle assez vaste pour y donner des retraites, on l'admet sans peine. Ce qui effraye c'est l'idée de monument... Je sais que le nouvel évêque, Mgr Perraud, est dans les mêmes sentiments et ne voit cette entreprise qu'avec défiance... »

C'est autour de la question ainsi posée que s'engage le débat ; on entrevoit les accusations, récriminations, contestations et complications qui s'y ajoutent ; l'Histoire n'a que faire d'entrer dans ce détail. Dès le 31 mai le Père Général résumait ainsi l'examen de l'affaire : « Le

projet d'église *monumentale* et *internationale* a contre lui le cardinal-archevêque de Paris, l'ancien et le nouvel évêque d'Autun, l'administration capitulaire, le curé de Paray qui voit déjà aller vers nous les secours qu'il espérait et dont il a besoin pour son église, toute magnifique qu'elle est. Nous convient-il de lutter contre une telle opposition ? Le moment serait-il bien choisi pour le faire ? Et, en présence du divin Sauveur *mitis et humilis corde*, serait-ce A. M. D. G. ? Veuillez me faire savoir au plus tôt quel est votre avis. Le temps presse, puisque peut-être déjà on a creusé les fondations. »

Cinq jours plus tard, le Provincial de Lyon, à qui s'adressait cette mise en demeure, répondait. La lettre est longue, la discussion serrée ; nous en retenons cette déclaration déjà faite à l'administration capitulaire : — «Après avoir réfléchi, prié et pris conseil, il m'a semblé que nous devions établir nettement nos droits, maintenir notre liberté d'action et déclarer nettement à ces Messieurs que, au point où en étaient les choses, nous étions dans l'impossibilité réelle de retourner en arrière...». (5 Juin 1874.)

Le Père Gaillard affirmait en terminant que sa décision n'était point changée, que du reste il ne comptait point bâtir entièrement l'église dès maintenant ; on se contenterait d'une petite partie. Ainsi seraient calmées les appréhensions, soit au sujet de Montmartre soit au sujet de l'église paroissiale. « Mais ce à quoi nous ne pouvons renoncer dans l'état actuel des choses, c'est à poursuivre les travaux. »

Il y avait assurément quelque raideur dans cette attitude du Père Gaillard, atténuée heureusement par l'esprit de soumission du fils de saint Ignace. « En cette circonstance, écrivait-il, comme en toutes les autres, je suis toujours prêt à me conformer à l'obéissance... Je comprends parfaitement que, malgré tout, Votre Paternité ait de fortes raisons de décider dans un sens opposé. Quand Elle aura parlé, tout sera dit... » (15 Juin 1874.

Il était aisé de prévoir quelle serait finalement la

décision. Les raisons du Provincial de Lyon étaient parfaitement concluantes; le Père Beckx l'accordait; mais, poursuivait-il, en empruntant les paroles de saint Paul, « si nous avons pour nous *Omnia mihi licent,* reste à savoir si nous pouvons ajouter *Omnia expediunt.* Puis, après avoir rappelé les puissances d'opposition énumérées plus haut, il terminait en répétant sa question : « Convient-il d'aller en avant contre si forte partie ? La Compagnie ne s'en trouvera-t-elle pas compromise vis-à-vis du Souverain Pontife lui-même? Il n'a pas *approuvé*; il voulait retenir, et examiner la pétition. Le Père Drevon étant pressé de partir, Sa Sainteté s'est bornée à écrire les mots que vous savez et qui ne renferment pas même une bénédiction pour le projet... Faire se peut que je sois forcé prochainement de prendre et de vous imposer une détermination, mon bon Père, si Sa Sainteté m'exprime une volonté ou même un simple désir. » — Le Père Général alla-t-il prendre langue chez le Pape, nous l'ignorons. Quoi qu'il en soit la parole définitive suivit de près : « Vous pouvez construire la Résidence et la Maison de Retraite, contre lesquelles ne s'élève aucune opposition. Quant à l'église *monumentale*, *internationale*, suspendons les travaux jusqu'à nouvel ordre. Il m'est pénible, mon bon Père, de vous donner cette décision. Ce qui me console et m'édifie, c'est votre esprit d'obéissance. » (27 Juin 1874.)

Ainsi s'évanouit pour longtemps, sinon pour toujours, le monument rêvé ; un autre avait été offert entre temps à la Compagnie de Jésus, nous voulons parler de l'église paroissiale de Paray, spécimen très intéressant de l'architecture bénédictine. A l'instigation du cardinal Guibert, on avait en effet envisagé une solution élégante du conflit. La paroisse aurait été remise aux Jésuites, qui du même coup seraient chargés de desservir le pèlerinage. Ce projet, mûrement examiné en Consulte, fut rejeté pour plusieurs motifs qu'il est inutile de reproduire ici.

Le terrain ainsi déblayé, on pouvait en toute liberté

mettre la main à l'œuvre pour la construction de la maison du Troisième An. Commencés en novembre 1874, les travaux furent terminés à l'automne de 1877.

Le Père Michel Jullien, alors Provincial de Lyon, écrit le 8 septembre : « La maison est bien commode, un peu trop belle; c'est du moins ce que j'entendais dire dans une réunion de prêtres amis. » Un mois plus tard, cinquante Pères tertiaires y étaient installés avec le saint Père Ginhac pour Instructeur. L'année suivante leur nombre monta à cinquante-cinq. La ferveur qui y régnait faisait dire au Père Général à un moment où l'on pressentait un orage prochain : « Ce cher Troisième An est un paratonnerre pour toute l'Assistance. » (11 Février 1879.) Il faut se souvenir que, dès 1875, les quatre Provinciaux s'étaient réunis à Paray et y avaient prononcé la consécration solennelle au Sacré-Cœur des Jésuites français et de leurs œuvres. Le Père Jullien écrivait à ce propos à l'Assistant de France, le Père Rubillon : « Notre cérémonie de Paray a été bien touchante et notre réunion bien cordiale ; elle resserrera les liens qui nous unissaient déjà. Mais combien nous avons regretté de ne pas vous avoir à notre tête ! » (25 Juin 1875.)

Nous ne pouvons quitter Paray-le-Monial sans dire les derniers efforts tentés pour réaliser le vaste plan caressé dès le début. Le Père Sébastien Gaillard était devenu Supérieur de la Résidence après la fin de son Provincialat. Il n'était pas homme à lâcher prise après ses premiers échecs. Au printemps de 1876, alors que la bâtisse du Troisième An allait grand train, il veut entreprendre la construction de la maison de Retraite. Accueilli froidement dans le Conseil de la Province, il va plaider sa cause à Rome. Mgr Perraud a donné à l'œuvre une approbation publique; les bienfaiteurs ont versé des fonds; ils comptent les voir employer; un local spécial et distinct est indispensable pendant les dix mois que les Tertiaires occuperont leur maison. Ces motifs paraissent péremptoires; aussi le Père Général autorise à faire les fondations,

« mais rien de plus », et il souligne ces derniers mots. (30 Avril 1876.)

En 1878, le Troisième An commence à peine à fonctionner; la maison compte plus de cinquante prêtres; le besoin d'une église, avec les nombreux autels qu'elle devait comporter, se fait terriblement sentir. Le Père Gaillard revient à la charge; il a consenti à réduire d'un tiers les proportions primitives, mais la construction ne peut attendre davantage, et il demande une autorisation immédiate; Mgr l'évêque d'Autun lui a promis de poser la première pierre avant la fin du mois de mai. (20 Avril.) Cette fois encore, hélas! la réponse est négative. Le Père Général craint d'offenser l'archevêque de Paris. C'est la raison principale de son refus. (26 Avril 1878.) Quelques mois plus tard le Père Gaillard cédait la place à un autre. Pendant quatre ans, il avait poursuivi l'exécution de son plan avec une ténacité, qui se heurta à une prudence plus grande encore des Supérieurs majeurs. Son expérience des affaires le désignait pour les fonctions qui allaient bientôt lui être confiées à Moulins, et dans lesquelles il usa les restes d'une santé ébranlée depuis longtemps. Il mourut le 27 octobre 1882, à Lyon où il était né en 1819, et où son souvenir demeure vivant. D'une parfaite urbanité, son aspect un peu distant intimidait au premier abord; mais on ne tardait pas à découvrir sous ces dehors hautains en apparence une profonde humilité et des trésors de tendresse surnaturelle.

Peu après son départ, nouvelle insistance au sujet de l'église; il fallait bien que le besoin en fût urgent; car c'était le Père Ginhac, l'homme mort à lui-même, qui réclamait. Informations prises on n'avait plus à redouter d'opposition, ni à Autun ni même à Paris. Le Père Général ne crut pas non plus devoir prolonger la sienne; car je comprends, écrivait-il, que cette construction est nécessaire ». (21 Mars 1879.) Cette fois ce fut le Conseil provincial qui à l'unanimité prononça le *veto*. Ce n'était pas le moment

de bâtir, car le sol tremblait. Un an après paraissaient les Décrets Ferry.

Belfort avait pour les Jésuites français un autre genre d'attrait que Paray-le-Monial. Chassés de Strasbourg, de Metz et d'Issenheim, ils devaient accueillir avec bonheur l'invitation à s'établir en cette ville, « unique débris de l'Alsace qui reste à la France ». Cette invitation leur fut renouvelée avec insistance en 1874. « Depuis longtemps déjà, écrit le Provincial de Champagne, M. le député Keller et plusieurs bonnes familles me pressent d'établir une Résidence à Belfort. Mes consulteurs sont d'avis qu'il faut profiter de l'occasion... » (30 Avril 1874.) L'intérêt patriotique n'était certes pas seul en jeu. Belfort, déjà agrandi depuis la guerre, allait se développer encore ; on y compte aujourd'hui 40.000 habitants ; c'était un vaste champ à cultiver. La modeste Résidence, composée de trois Pères et de deux Frères coadjuteurs, fut ouverte le 18 octobre de cette même année, dans une maison louée pour trois ans. Les Rapports annuels qui suivent la visite régulière attestent que le travail y est intense et fructueux. « Tout ce qu'il y a de bons chrétiens est heureux de cette fondation...; les sympathies des gens de bien lui sont assurées. » En 1877, le bail allait expirer; le Père Poizat, enfant de Belfort, reçut de sa famille la somme nécessaire à l'achat de la maison.

Un an après Belfort, c'est Cannes qui recevait une petite colonie de Jésuites. Au mois de mai 1876, le Provincial de Lyon se voyait à l'improviste mis en demeure d'y créer une Résidence. La lettre expédiée de Paris avait passé par les mains du Père du Lac qui disait dans une apostille : « Cette offre me paraît *irréfusable*, et cela presse tellement qu'on demande une réponse par télégramme. » (18 Mai.) Présumant donc l'agrément de son Supérieur, le Père Jullien accepta. Quelques personnes de la haute société veulent avoir, écrivait-il ensuite, « une petite Résidence de trois Pères, pour le service des étrangers très

nombreux qui passent l'hiver à Cannes et qui n'ont pour tout secours religieux qu'un curé âgé et deux vicaires, tandis qu'il y a en ville quatre ou cinq belles chapelles protestantes. » (21 Mai.) Cannes est en effet la station hivernale préférée des Anglais sur la Côte d'azur, et l'on sait que leur premier soin, en s'installant quelque part, est d'y bâtir des temples à la mode d'Angleterre pour leurs différentes *dénominations* religieuses. La venue d'une communauté de prêtres auxiliaires fut accueillie avec faveur par les deux évêques qui, en cette année même, occupèrent le siège de Fréjus, Mgr Jordany et Mgr Terris.

La Résidence de Cannes débuta dans les premiers jours de septembre de cette même année 1876. Le Supérieur était le Père Alfred Monnin, l'ancien collaborateur et historien du curé d'Ars. Par son talent de parole et plus encore par ses qualités aimables, il sut gagner l'estime et la sympathie dans un milieu composé d'éléments très divers et où ne manquaient pas les préventions contre la famille d'Ignace de Loyola. Il put bientôt entreprendre la construction d'une église, modeste dans ses proportions et son architecture, mais point dépourvue d'élégance. « Les temps ne sont pas engageants pour bâtir », lui écrivait-on de Rome ; on était en 1878. Le maître de l'œuvre n'était autre que le Père Pailloux ; tout fut achevé en quelques mois, et en 1879, le Père Monnin y prêchait la retraite pascale et le mois de Marie devant une foule pieuse et attentive. Son succès, à en croire certaines relations, tenait de « l'engouement ». Un bel avenir semblait promis dès lors à la Résidence de Cannes ; les Décrets Ferry vinrent ruiner brutalement ces espérances. L'exécution eut un caractère particulièrement déplorable en une ville peuplée surtout d'étrangers. Quand les représentants de la force publique eurent expulsé les religieux de leur demeure et apposé les scellés sur la porte de l'église, les protestants anglais offrirent au Père Supérieur un de leurs temples, tout voisin, et le plus beau de la ville, pour y convoquer le public et faire

entendre sa protestation. C'eût été un soufflet pour le malheureux Gouvernement d'alors, et quelque honte en rejaillissait sur le pays lui-même ; le Père Monnin ne put accepter.

La dernière des Résidences françaises ouvertes avant 1880 est celle de Châlons-sur-Marne. (1877.) Mieux que d'autres peut-être l'histoire de cette fondation montre avec quelle prudente lenteur le Général de la Compagnie de Jésus contient les désirs d'agrandissement des Supérieurs subalternes et des Provinciaux eux-mêmes. Aucun établissement nouveau ne peut être entrepris sans son agrément, et cet agrément ne s'accorde pas sans difficulté ni sans examen minutieux. On va s'en convaincre une fois de plus.

Un homme de bien, riche et zélé, veut doter la ville et le diocèse de Châlons d'une maison de Jésuites ; il prend à sa charge tous les frais de premier établissement. Le Père Grandidier, Provincial de Champagne, transmet à Rome cette offre généreuse, estimant pour sa part qu'elle vient à propos. On transférerait à Châlons la Résidence de Reims, qui n'a plus de raison d'être, puisque l'on vient d'y ouvrir un collège. (27 Février 1877.) Tout d'abord le Père Général refuse, et à l'argument invoqué répond que, d'après l'Institut, il doit y avoir dans les collèges des prêtres appliqués au ministère sacerdotal ordinaire. Cet échec ne décourage pas le donateur; il redouble ses instances. Le Provincial tente donc une seconde démarche. La maison de Laon a été supprimée récemment; n'y aurait-il pas lieu de la remplacer ? (16 Mai 1877.) Devant un nouveau refus, le Père Grandidier écrit, trois semaines plus tard, une lettre qui prend les allures et les proportions d'un Mémoire. Cette fois le Père Général, sans être persuadé, se sent ébranlé par les raisons qu'on lui expose. En conséquence, le Père Provincial devra soumettre la question à ses consulteurs, et chacun d'eux fera connaître par écrit et secrètement son opinion. (16 Juin.) Ainsi fut fait ; après quoi le Père

Beckx donnait enfin, au bout de cinq mois, la conclusion de cette affaire laborieuse : « Conformément à votre demande, appuyée par l'avis unanime de vos consulteurs, j'autorise l'acceptation de la petite Résidence de Châlons-sur-Marne. » (28 Juin 1877.) La petite Résidence a grandi ; elle est même devenue à une certaine époque le centre du gouvernement de la Province.

La liste des fondations nouvelles aurait pu s'allonger ; les Jésuites furent en effet appelés en d'autres postes, et il ne tenait qu'à eux de s'y établir. Nous mentionnerons seulement une ville du Nord et une autre du Midi. Le 9 décembre 1874, le Père Emmanuel Mourier, successeur à Paris du Père de Ponlevoy, écrit : « On nous offre une Résidence à Cherbourg. Tous les consulteurs de la Province disent : Non. Le manque d'hommes me paraît décider la question. » A l'autre bout du pays, c'est Nice qui un peu plus tard s'ouvre à son tour. Nice étant devenue ville française depuis plus de quinze ans, il paraît désirable que les Jésuites italiens qui y sont depuis longtemps cèdent la place à leurs confrères français. C'est l'avis et le désir de l'archevêque d'Aix, Mgr Forcade, nommé administrateur du diocèse de Nice après la retraite du dernier évêque italien. Pour éviter des difficultés avec le Gouvernement, il demande donc que le Supérieur tout au moins soit Français et que la Résidence passe à la Province de Lyon. Le Général de la Compagnie se refusa à déposséder d'autorité la Province de Turin, la laissant libre de se retirer quand elle le jugerait à propos.

V

On aurait tort d'ailleurs de s'imaginer que, pour s'installer quelque part, il suffise aux Jésuites de le vouloir ou d'y être sollicités par quelques amis. Les nouveaux établissements des Ordres religieux sont soumis par le Droit à des règles rigoureuses, et la Compagnie de Jésus

ne jouit à cet égard d'aucune exemption ou privilège. Elle ne peut y prendre pied en un lieu quelconque sans le *placet* du Saint-Siège et l'autorisation écrite de l'Ordinaire[1]. Il est rare, mais non pas inouï, qu'un évêque s'oppose à leur entrée sur le territoire de sa juridiction; bien plus souvent c'est lui-même qui les invite et les presse. Quoi qu'il en soit, l'autorisation donnée comporte pour les religieux le droit d'annexer à leur maison une église ou oratoire public pour y exercer les fonctions de leur ministère[2]. En principe, aucune église ne peut être construite sans l'autorisation expresse de l'évêque. Bien que cette permission soit accordée aux religieux par le fait même de leur établissement, néanmoins avant de mettre la main à l'œuvre, ils devront encore se pourvoir d'une permission spéciale. L'Ordinaire en effet ne doit pas autoriser la construction d'une nouvelle église sans entendre au préalable les prêtres chargés de celles qui existent déjà dans le voisinage et qui pourraient souffrir un préjudice non compensé par un plus grand bien spirituel[3]. Ces dispositions du Droit sont sans doute de nature à rassurer les gens, clercs ou laïques, qui redoutent l'envahissement des religieux en général et des Jésuites en particulier.

L'église, cela va sans dire, est une partie essentielle et comme l'organe vital des simples Résidences, qui sans elle n'auraient pas de raison d'être et pas davantage d'existance canonique. Le premier soin des Jésuites partout où ils s'installent, sera donc de bâtir une église. Celles de leurs innombrables collèges d'autrefois sont devenues pour la plupart des églises paroissiales; quelques-unes attestent par leur magnificence la générosité des bienfaiteurs d'alors ; de nos jours les ressources de la charité sont ou moins abondantes ou réclamées par d'autres besoins plus urgents. Mais aujourd'hui comme jadis, quand il s'agit de

1. *Codex Juris Canonici*. C. 497.
2. *Codex*... C. 497. § 2.
3. *Codex*... C. 1162. § 3 et 4.

leurs églises, les Jésuites font, suivant les circonstances, tout ce qui est en leur pouvoir. *Quantum potes, tantum aude*[1] ; cette maxime de la Liturgie est ici leur seule règle. C'est d'ailleurs celle que leur a laissée saint Ignace qui, voulant réagir contre la froideur et la nudité systématique des temples protestants, recommande dans son programme d'orthodoxie, tout ce qui contribue à la beauté de la maison de Dieu. A ceux qui seraient scandalisés de la richesse qu'on y déploie, il suffirait de rappeler que leurs ancêtres murmuraient déjà contre cette femme qui venait de répandre un parfum précieux sur la tête du Sauveur. On aurait pu, disaient-ils, le vendre très cher et en donner le prix aux pauvres. Mais le Christ lui-même a pris soin de canoniser cette pieuse profusion.

Nous avons signalé au cours de notre récit la construction de quelques églises qui ont une valeur au point de vue de l'architecture ou de la décoration. A la suite de celles de Paris, de Lyon et de Toulouse, il faut ajouter pour la période qui nous occupe celles des Résidences de Nantes, de Poitiers et de Quimper, œuvres du Père Tournesac. Cette dernière, fort gracieuse, fut terminée à la veille de la guerre de 1870, et d'après le témoignage des *Lettres annuelles*, on aurait pu inscrire sur le fronton : *Ex ære pauperum*. Dans les Provinces du Midi, le bâtisseur attitré, le Père Pailloux, après avoir achevé Clermont et Pau, puis Lyon, entreprenait à Vals l'église du Sacré-Cœur, qui devait être le centre de l'*Apostolat de la Prière* pour le monde entier. Le 26 avril 1870, le Père Ramière se présentait au Vatican, portant un fragment de rocher pris dans la catacombe de Saint-Callixte, et demandait à Pie IX de le bénir : — « Que voulez-vous en faire ? demande le Pape. — Ce sera la première pierre d'une église que nous allons élever au Sacré-Cœur. — Je loue votre projet, répond le Saint-Père, je le favorise et vous exhorte à le

1. Que ta hardiesse ne connaisse pas d'autre limite que celle de tes forces. (Office du Saint-Sacrement.)

mener à bonne fin. » Quelques jours après, le Père Gautrelet était appelé de Lyon à Vals pour présider la cérémonie qui couronnait si heureusement l'œuvre dont il avait semé les germes un quart de siècle auparavant dans le modeste Scolasticat. Il célébra la messe en plein air, à la place même que devait occuper le futur maître-autel, après quoi il procéda selon le rite liturgique à la pose de la pierre sur laquelle on avait gravé les paroles prononcées par le Pape. Les événements retardèrent quelque peu les travaux, et ce fut seulement le 20 octobre 1873 que l'on put faire la consécration solennelle de l'édifice. Cinq évêques réunis au Puy en synode accomplirent la cérémonie, assistés de tout le clergé de la ville et des environs.

Quatre ans plus tard, sur la sainte montagne de Lalouvesc, on célébrait une solennité semblable avec un appareil plus magnifique encore et un concours plus imposant de prêtres et de fidèles.(Août 1877.) Parmi les prélats consécrateurs figuraient deux cardinaux et deux autres archevêques. Le monument élevé en l'honneur de saint François-Régis n'était point encore achevé; il y manquait la façade, avec ses deux tours et leurs flèches de pierre, sans parler d'une multitude d'accessoires décoratifs; mais déjà l'œuvre de Pierre Bossan apparaissait dans sa sobre et robuste beauté. Comme à Fourvière l'artiste chrétien avait traduit une inspiration mystique. L'extérieur de la basilique lyonnaise a l'allure d'une forteresse, *Arx civitatis*; à l'intérieur c'est une symphonie triomphale, qui chante la Vierge protectrice. Celle de Lalouvesc sera le tombeau glorieux de l'apôtre des humbles et des petits; au surplus, le site et le climat imposaient leurs exigences à l'architecture. Le fait est que le monument s'harmonise avec le paysage austère qui l'entoure.

Depuis longtemps les missionnaires songeaient à remplacer la vieille église du village. Dès 1863, ils soumettaient leur plan à l'approbation du Père Général, lequel

ne pouvant rien refuser à saint Régis, posait toutefois pour condition qu'on n'avancerait qu'au fur et à mesure des ressources. L'année suivante il adressait au Père Pascalin, Supérieur de Lalouvesc, ces paroles encourageantes : « Vous construirez votre église sans faire d'autres dettes que celle de la reconnaissance que notre cher saint se charge d'acquitter. Dieu soit loué, et vous aussi, mon bon Père ! Ce résultat est si beau qu'on ose à peine y croire à l'avance. » (23 Juillet 1864.) Ce qui compliquait singulièrement la situation, c'est que l'on avait à pourvoir en même temps à la construction d'une Résidence qui devait aussi servir de maison de Retraites pour des groupes de vingt à vingt-cinq personnes. Il faut se souvenir que le pauvre village de Lalouvesc, perché sur un col à plus de mille mètres d'altitude, n'est abordable aux pèlerins que quatre mois de l'année. Dans des conditions si peu favorables, les bâtisses allaient pourtant leur train ; les fonds de la Providence subvenaient à tout, et ce n'était pas le moindre des miracles de saint Régis qu'ils arrivassent toujours au moment où l'on en avait besoin : « Comment et d'où me sont venues en dix-huit mois, écrivait le Père Pascalin, les grosses sommes que j'ai payées, je n'en sais rien. Le fait est que nous avons maintenant une grande maison avec son jardin, et que nous ne devons pas un sou... Quant à notre belle église, elle commence à sortir de terre... Notre bon saint semble sourire du haut du ciel à l'édification du sanctuaire qui renferme ses restes sacrés. Le jour de sa fête j'ai reçu 3.000 francs que je n'attendais en aucune façon. Il nous ménage de temps en temps des surprises de ce genre. M. de Lafarge m'envoie, outre un billet de mille francs, douze cents sacs de chaux hydraulique pour l'église... » (7 Juillet 1865.) Les travaux devaient se poursuivre bien des années encore, interrompus seulement pendant la guerre franco-allemande ; mais dès l'aurore de la paix, le Provincial de Lyon pouvait écrire : « Saint François Régis nous a envoyé inopinément des secours abondants ; ce serait

manquer de reconnaissance que de différer l'achèvement de son sanctuaire.» (7 Avril 1871.)

L'œuvre était dès lors assez avancée pour que les reliques du saint pussent prendre possession de leur nouvelle demeure. La translation solennelle eut lieu au mois de septembre de cette même année 1871. Elle fut présidée par l'archevêque d'Avignon, assisté des quatre évêques de Viviers, de Valence, de Rodez et de la Basse-Terre. Toutefois, le chœur seul était à peu près terminé à cette date. Six ans allaient encore s'écouler avant que l'édifice fût en état de recevoir la consécration liturgique; après quoi il était loin encore d'avoir toute sa parure. Dès lors l'entreprise ne pouvait plus être conduite avec la prudence et la lenteur qui provoquait l'éloge rapporté plus haut. Une dette pesait sur elle qui dépassait de beaucoup cent mille francs. Les foules affluaient toujours au tombeau du thaumaturge, composées en immense majorité de pauvres paysans. En une seule année on signale cent cinquante mille pèlerins, heureux presque tous de verser leur obole pour la glorification du *saint Père*; mais que de gouttes d'eau il faut pour faire un fleuve! A la vérité quelque libéralité opulente tombe parfois d'une main inconnue; le Père Supérieur annonce, par exemple, qu'une personne qui veut rester ignorée lui a fait remettre deux aumônes, l'une de dix mille, l'autre de dix-sept mille francs, ce qui va lui permettre de régler des notes en souffrance. Comme à Montmartre et à Fourvière, il se trouve des donateurs qui paient une colonne, un chapiteau, une verrière, une pierre de taille, etc. Un jour ce fut une famille pieuse qui fit présent à saint Régis du bourdon de six mille kilos, dont les volées majestueuses font vibrer les échos de la montagne. Qu'on se représente l'ascension de cette masse tirée par six paires de bœufs, sur la petite route en lacets, par où il fallut hisser tous les matériaux du monument. La foi, aidée du temps et de la patience, a mené jusqu'au bout cette œuvre qui a fait revivre dans un âpre paysage du Velay l'âge lointain où toute une

population s'attelait, un siècle durant, à la construction d'une cathédrale.

Les diverses fondations que nous venons de raconter et celles dont nous aurons à parler bientôt ne manqueront pas de faire surgir une fois de plus l'irritante question de la richesse des Jésuites. Cette richesse est pour nombre de gens un article de foi tellement enraciné qu'il demeure alors que leur *Credo* s'est allégé de beaucoup d'autres. Pour le public même qui ne leur est pas hostile, parler de la pauvreté des Jésuites aura toujours plus ou moins un air paradoxal. Ce qu'on vient de lire n'est-il pas pour renforcer le préjugé ? Assurément on ne bâtit pas de grandes maisons et de belles églises sans dépenser beaucoup d'argent. On a vu dans notre récit d'où proviennent ces grosses sommes, grosses si on les compare au budget d'un particulier, mais bien plutôt très modestes si on met en regard le nombre des personnes et l'importance des œuvres auxquelles elles sont destinées. La vérité c'est que, selon la parole du divin Maître, à ceux qui cherchent avant tout le royaume de Dieu et sa justice, le reste vient par surcroît.

Cependant ni les attentions de la Providence, ni les largesses de la charité n'ont jamais constitué à la famille de saint Ignace un patrimoine opulent. La pauvreté, qu'ils appellent leur Mère, a toujours gardé sa place au foyer des Jésuites. Sur ce point les documents domestiques sont particulièrement probants à l'époque qui nous occupe, époque cependant que l'on pourrait croire prospère. A partir de 1853 les correspondances révèlent çà et là une situation tellement inquiétante que le Père Roothaan, alors bien près de sa fin, crut devoir interdire de la façon la plus solennelle (*praeceptum strictum obedientiae*) d'entreprendre sans permission expresse de sa part aucune acquisition ou construction nouvelle. (14 Janvier 1853.) Par la suite, pour ne pas revenir sur la détresse financière des collèges naissants dont on a parlé ailleurs[1], ce sont les Résidences,

1. Cf. *Histoire d'un siècle*. Tome III. P. 499.

Noviciats et Scolasticats qui à qui mieux mieux souffrent du mal d'*impécuniosité*, confessent leurs embarras et reçoivent des consultations paternelles et parfois des réprimandes sévères. Les Provinces ont à leur charge l'entretien des jeunes religieux dans les maisons de formation ; on sait que l'Institut de la Compagnie les y retient de longues années. Pour quelques-uns la dépense sera supportée par leurs familles ; mais ceux-là seront toujours l'exception. Et alors on s'explique les gémissements de ceux qui ont à régler les comptes : « La dépense annuelle, écrit un Provincial, est de 105.000 à 110.000 francs ; le revenu, de 60.000 à 65.000. Déficit : 40.000 à 45.000 francs[1]. » Voici dans une lettre de l'Assistant à un Procureur une doléance plus grave encore : « L'avoir des deux chères Provinces est réduit à bien peu de chose ; il n'y a pas le quart de ce qu'il faudrait pour faire vivre leur jeunesse[2]. » Il serait malheureusement trop aisé de multiplier des citations de ce genre. Les libéralités même sont souvent accompagnées de conditions telles qu'elles en deviennent plutôt onéreuses. A propos de la magnifique donation du domaine de Mongré, le Provincial de Lyon écrivait : « Le collège se tirera d'affaire avec le prix de la propriété, mais l'absorbera jusqu'au dernier sou. » Puis, abordant une autre largesse moins grandiose : « A Lons-le-Saulnier, dit-il, nous avons fini de payer ce qui était censé nous avoir été donné... » (20 novembre 1854). Aussi les Jésuites pourraient-ils affirmer en toute vérité que les dons faits à la Compagnie ne les mettent pas toujours plus à l'aise, heureux encore si leur gêne n'en devient pas plus lourde.

On voit que la richesse que la légende leur attribue si libéralement s'appelle de son vrai nom la pauvreté évangélique. Cette pauvreté est d'ailleurs pour eux un trésor qu'ils prétendent bien conserver dans son intégrité. Les précautions prises dans ce but par les premiers Supérieurs seront sans doute taxées d'exagération par les

1. Lettre du P. Servière, Provincial de Toulouse. 4 Janvier 1871.
2. Lettre du P. Rubillon au P. Longhaye. 23 Juillet 1864.

hommes de finance. Il est bien spécifié d'abord qu'on ne pourra posséder que par exception des *actions* dans une entreprise quelconque, attendu que ce genre de titres représente une part dans une exploitation, et conséquemment revêt une apparence de négoce, *speciem negotiationis*. Mais on ne s'en tiendra pas là. Un Provincial, sur le point de vendre des *obligations*, qui ont atteint un cours élevé, pour en acheter d'autres, se sent pris de scrupule et expose le cas au Père Général. Voici textuellement la réponse : « Tous les Pères Assistants consultés ont pensé avec moi que cela ne nous est pas permis. » Pareille délicatesse fera sourire ; mais on voit par ce qui suit de quel point de vue s'autorise une doctrine aussi sévère. Ce n'est pas de justice qu'il est question ici : « Gardons, ajoute le Père Beckx, notre pauvreté religieuse, et confions-nous en notre grand bienfaiteur, Notre-Seigneur Jésus-Christ. » (28 Octobre 1876.)

Cette attention méticuleuse à défendre les abords de la pauvreté s'accuse en toute circonstance. Une noble dame offre d'assurer l'avenir d'un patronage qu'elle a fondé, en lui laissant après sa mort des immeubles d'une valeur de trois cent mille francs. La proposition est transmise à Rome par le Provincial de Lyon, et voici la réponse qui lui arrive : « Que la pieuse fondatrice lègue ses propriétés au diocèse, en attribuant le revenu à l'œuvre, qui sera dirigée par nous ou par d'autres; mais la propriété de ces immeubles ne doit pas être passée à quelqu'un des Nôtres. » (4 juillet 1875.) Une autre fois, c'est le cas des aumôniers militaires qui fait l'objet d'une décision tout aussi rigoureuse. On a réglé dans la Province que, sur le traitement qu'ils reçoivent de l'État, les aumôniers auront cinq cents francs à leur disposition. — « Soit, répond le Père Général, qu'on leur laisse cette somme, mais à condition qu'elle ira tout entière au ministère de l'aumônerie et qu'ils justifieront de son emploi pour cette œuvre. Prenons garde d'ouvrir la porte à une sorte de pécule personnel. » (4 Juillet 1875.) Ainsi encore dans les

instructions rédigées pour le directeur du *Cercle religieux* de Marseille, on trouve des articles comme ceux-ci : « Il peut faire des aumônes jusqu'à concurrence de cent francs; au-dessus, il demandera permission... Il n'apposera sa signature sur aucune pièce de comptabilité... » (23 Juillet 1869.)

Plus rigides encore paraîtront sans doute les solutions venues de Rome relativement aux honoraires de messe. La question s'est présentée déjà au cours de notre récit; elle se pose de nouveau en 1866 à Notre-Dame d'Ay : « Il y a là, écrit le Provincial de Lyon, un pèlerinage de la Sainte Vierge. Par mandement de l'évêque on reçoit des messes rétribuées, et on les fait acquitter au dehors. N'y a-t-il pas pour les fidèles quelque déception à ce qu'aucune de ces messes ne soit dite dans la chapelle ? » C'est pourquoi il demande une dispense, bien légitimée à son avis par la pauvreté de la maison. (2 Août 1866.) Le Père Général en réfère au Pape et répond : « Si les pèlerins nous demandent des messes auxquelles ils désirent assister eux-mêmes, nous pouvons les dire et accepter les honoraires. Quant à ces honoraires, le Saint-Père approuve qu'ils soient employés pour le service de l'église. » (15 Septembre 1866.) Sur quoi le Provincial faisait observer que la permission, « dans les termes où elle est conçue, ne servira guère. Il est rare, en effet, que les fidèles tiennent à assister aux messes pour lesquelles ils font une offrande... » (30 Septembre 1866.)

Semblable requête est formulée deux ans plus tard par le Supérieur de Lalouvesc : « Nous recevons, écrit-il, des honoraires de messes par milliers ; mais nous éprouvons à ce sujet une véritable angoisse. Tous ceux qui les offrent sont persuadés qu'elles sont célébrées au tombeau de saint François-Régis. Un bien petit nombre le sont en effet. C'est pourquoi j'insiste encore pour que vous nous autorisiez tous, moyennant la permission préalable, à acquitter des messes avec honoraires. » (28 Juin 1878.) Cette fois, le Père Général est intransigeant ; il ne fera

aucune démarche auprès du Pape : — « Nous avons fait le vœu, répond-il, de ne jamais élargir, de restreindro plutôt nos Constitutions en ce qui regarde la pauvreté... Voilà la grande raison qui m'oblige à vous refuser l'autorisation que vous demandez. » (27 Juillet 1878.)

Apparemment ces détails de discipline intérieure seront sans intérêt pour quelques-uns de ceux qui lisent ces pages. Pour en comprendre l'importance, il faut être au fait de l'histoire des Ordres monastiques. La règle de saint Ignace appelle la Pauvreté « le mur de la vie religieuse ». Tant que le mur reste intact, la place est en sûreté ; elle a tout à craindre au contraire, du moment qu'elle y laisse ouvrir une brèche. Il ne faut donc pas s'étonner si la Compagnie de Jésus met un soin jaloux à préserver de toute dégradation ce rempart protecteur.

CHAPITRE V

I. — L'épiscopat et les Jésuites. Témoignages de sympathie de plusieurs évêques. Le cardinal de Bonald. Le cardinal Régnier. Une lettre de Mgr Angebault. Une autre de Mgr Pie et de Mgr Freppel. Quelques nuages. La question de l'exemption. Les funérailles des Religieux. La doctrine gallicane sur les Ordres religieux. La Théologie de Bouvier. La vocation religieuse des clercs et l'opposition de quelques évêques. Décision romaine donnée à Mgr Dupanloup.

II. — L'*affaire* de la rue des Postes. Mgr Darboy ordonne la visite de la chapelle de l'établissement des Jésuites. Protestation du P. Pillon, Recteur. On passe outre. Le P. Fessard Provincial désavoue son subordonné. Humble soumission du P. Pillon. Attitude de l'archevêque peu déférente vis-à-vis du Pape. Ses lettres et son Discours au Sénat. Les obsèques du maréchal Vaillant. Lettre sévère en forme de Bref du Souverain Pontife à l'archevêque de Paris.

III. — « Vous serez haïs de tous à cause de mon nom. » Une loi de l'Histoire pour la Compagnie de Jésus. Il y a toujours des Jésuites sur les chemins de l'exil. Les Provinces d'Italie et d'Espagne expulsées tour à tour cherchent un refuge en France. Les Italiens à Aix, au château des Alleux. Charité du P. de Ponlevoy. Les Espagnols dispersés d'abord, puis réunis à Poyane.

IV. — Aux alentours de 1860 les dispositions du Gouvernement impérial tournent à l'hostilité contre l'Église. La politique de bascule. La Compagnie de Jésus ressent le contre-coup de ce changement. Inquiétudes des Supérieurs majeurs. Faut-il demander la reconnaissance légale?

V. — Les dernières années de l'empire sont une époque de grande prospérité pour les collèges des Jésuites. L'École de la rue des Postes entre dans la gloire. Déchaînement des jalousies et des colères. Les réunions publiques. Manifestations violentes. Malgré tout le Pouvoir garde ses préventions. Elles se déclarent à l'occasion de l'établissement des Jésuites dans la ville du Mans. Le collège Sainte-Croix.

Mgr Fillion veut y introduire les Jésuites. Opposition du Gouvernement. Résistance du P. Général. Le Pape intervient. On passe outre au *veto* du Ministre en s'appuyant sur la loi.

VI. — Au seuil de la guerre. Coup d'œil rétrospectif sur la période impériale. Alternatives d'épreuves et de consolations. Nouveaux Saints et Bienheureux de la Compagnie de Jésus. Le P. Pierre Claver et le P. André Bobola. Les 40 martyrs du Brésil. Les martyrs du Japon. Le Bx Pierre Lefèvre. Les solennités des canonisations et béatifications. Jean Berchmans et Mgr Mermillod.

I

En rappelant les circonstances qui ont accompagné la fondation des établissements de la Compagnie de Jésus au dix-neuvième siècle, nous avons constaté que mainte et mainte fois c'est aux évêques eux-mêmes qu'en revient l'initiative. Ce sont eux qui appellent les Jésuites dans leurs diocèses, qui les pressent, qui les aident même dans la mesure des ressources matérielles dont ils disposent. Cette sympathie pour la famille de saint Ignace est du reste traditionnelle dans l'épiscopat français. Sous l'ancien régime elle débute avec Guillaume Duprat, évêque de Clermont, fondant à Paris le premier collège des Jésuites; elle paraît avec éclat en 1762, à la veille de la dissolution de la Société, quand l'Assemblée du clergé de France prend sa défense à l'encontre de la Cour et des Parlements. L'épiscopat des temps nouveaux n'aura pas une attitude différente, chaque fois que la politique déchaînera l'orage contre l'Ordre de Loyola. Nous l'avons vu en 1828 et en 1845; nous le verrons bientôt aux approches de 1880. En attendant, il nous faut recueillir dans la période qui nous occupe quelques traits de la bienveillance épiscopale qui honorent trop la Compagnie pour qu'elle en laisse perdre le souvenir. Par contre nous aurons à dire certains dissentiments survenus çà et là entre elle et les Ordinaires, et qui, eux aussi, appartiennent à l'Histoire.

On sait que, dans la première année qui suivit le vote de la liberté d'enseignement, les Supérieurs des deux Provinces existant alors durent refuser cinquante-deux collèges qui leur étaient offerts[1]. Comme l'écrivait le Père Maillard, on se bornait, « à donner de bonnes paroles et des espérances à NN. SS. les évêques ». Ces refus arrêtèrent sans doute beaucoup d'autres demandes ; nous trouvons aux Archives la preuve qu'elles ne cessent pourtant jamais de se produire, tantôt sur un point tantôt sur un autre, et il est rare qu'elles ne soient pas signées d'une plume épiscopale. C'est par exemple Mgr Forcade, nommé à la Guadeloupe en 1855, et dont la première pensée est d'installer dans son île un collège de Jésuites ; c'est Mgr Berthault, l'évêque de Tulle, qui présente sa requête de façon originale. Il en appelle au vieux savant, le Père Athanase Kircher, qui a publié, dans son *Ars magnà lucis et umbrarum*, un catalogue universel de la Compagnie sous la forme d'un grand olivier ; les branches sont les Provinces, et les feuilles, les maisons; sur l'une d'elles il a lu le nom de sa ville épiscopale. La feuille s'est desséchée; mais puisque la sève circule de nouveau, l'humble feuille a droit de reverdir. Et le prélat conclut: « Écoutez mon cri suppliant, mon Très Révérend Père. » A défaut d'un collège on se contenterait d'une Résidence. Nous avons déjà vu plus d'un évêque insister de cette façon. A Angoulême on sera satisfait si le Provincial accorde seulement quatre ou cinq Pères. A Ajaccio, l'évêque, après plusieurs démarches, revient à la charge et offre un étage de son palais épiscopal pour logement à ceux qu'on lui enverra.

Parmi les princes de l'Église plusieurs ont témoigné à la Compagnie de Jésus une amitié que leur mérite personnel autant que leur pourpre a rendue illustre. Au premier rang il faut citer le cardinal de Bonald qui, au Puy d'abord, à Lyon ensuite, fut constamment pour les enfants

1. Cf. *Histoire d'un Siècle*. Tome III. P. 375.

de saint Ignace un protecteur et un père, pendant un épiscopat de près d'un demi-siècle. Ce dévouement leur était d'autant plus précieux qu'il n'empêchait pas le prélat de leur faire entendre parfois des admonitions plutôt sévères; ainsi par exemple, quand, à l'occasion de la malheureuse affaire de Saint-Étienne, au début de l'empire, il énumérait dans une lettre affectueuse les imprudences commises, puis ajoutait : « Il ne vous manquait plus que d'arborer le drapeau blanc. » A Toulouse les Jésuites ont trouvé également dans le cardinal Desprez une affection qui ne s'est jamais démentie. A Bordeaux c'est pendant quarante-six ans que le cardinal Donnet multiplie en leur faveur les preuves de son estime et de sa bienveillance. Nous avons raconté plus haut celles qu'ils ont reçues du cardinal Lavigerie. Le cardinal Mermillod n'oublia jamais qu'il avait été élève à Fribourg ; il s'en faisait gloire et il resta toujours avec la famille religieuse de ses anciens maîtres dans les termes de l'amitié la plus confiante.

Du cardinal Régnier, archevêque de Cambrai, nous nous contenterons de citer quelques paroles vengeresses ; elles sont extraites du mandement de Carême pour l'année 1876 :

« On masque sous le nom de Jésuite les attaques que l'on dirige contre le catholicisme. Le Jésuite, voilà l'épouvantail à la mode. Il n'y a pas de mot dont on abuse aujourd'hui avec plus d'impudeur, plus de mauvaise foi, plus d'injustice et plus de succès. Sous ce nom décrié, honni, conspué, on ameute contre le catholicisme des haines populaires qui pourront aboutir à de sanglantes explosions.

« Ce n'est point à vous, ce n'est pas en ce diocèse, que nous avons à dire ce qu'est l'illustre et laborieuse Société de Jésus ; vous la voyez vivre et agir en plein jour... Les nombreux établissements d'éducation qu'elle dirige sont toujours trop étroits pour contenir tous les enfants que la sollicitude éclairée des pères de famille leur confie... Le courage avec lequel leurs élèves savent combattre et

mourir sur le champ de bataille prouve combien est virile et vraiment patriotique l'éducation qu'ils reçoivent dans leurs écoles. »

Les déclarations de ce genre ne sont pas rares dans la bouche ou sous la plume de nos évêques. Nous les citons moins pour les éloges qu'ils adressent à la Compagnie de Jésus que comme l'expression de leurs sentiments à son égard. A Grenoble, Mgr Fava remercie le Père Félix qui vient de prêcher le Carême dans sa cathédrale : «... Et puisque, poursuit-il, j'évoque ici des souvenirs personnels, qu'on me permette de dire aussi que, pendant plus de vingt ans, j'ai vu à l'œuvre les Pères Jésuites à la Réunion, à Maurice, à Madagascar, dans les Comores, en Orient et en Occident. Partout ils apparaissent en apôtres zélés, évangélisant les classes les plus élevées, mais aussi les pauvres et les malheureux... Malgré tous ces dévouements et tous ces talents, le monde nous interroge et nous dit avec la servante de l'Évangile : Et vous aussi, êtes-vous de la Compagnie de Jésus ? Si nous en étions, nous en serions fiers ; mais au moins nous lui appartenons par l'amitié et la reconnaissance, et nous sommes heureux de rendre à cette illustre Compagnie ce public et solennel témoignage. »

A une autre extrémité de la France, l'évêque d'Amiens, dans une Lettre pastorale, fait justice d'une de ces légendes antijésuitiques qui trouvent créance, sans discussion et sans examen, à la façon des vérités premières : — « A quel esprit sérieux persuadera-t-on que ces évêques qui les connaissent (les Jésuites), et il faut le dire, qui sont intéressés à les bien connaître, sont victimes de la plus grossière illusion, quand ils croient si fermement à la sainteté de leur vie et qu'ils proclament si haut leurs mérites et leurs services ?... Pour nous, nous n'admettrons jamais cette fiction de roman que, pris individuellement des hommes soient des modèles de toutes les vertus chrétiennes et qu'ils forment un corps malhonnête et dangereux. »

Les manifestations des sympathies épiscopales prennent sans doute dans les documents officiels de l'éclat et du retentissement ; celles qui se produisent dans la vie privée et dans la correspondance épistolaire sont peut-être plus spontanées, et certainement plus touchantes. Et de celles-là combien les enfants de saint Ignace n'en trouveraient-ils pas, soit dans leurs Archives domestiques, soit simplement dans leurs souvenirs personnels ! Citons entre mille une petite lettre exquise que le vénérable Mgr Angebault écrit de Rome au Supérieur de la maison d'Angers, le 19 juin 1867 : il avait alors soixante-dix-huit ans.

« Mon bon Père, je viens de célébrer la messe dans la chambre de votre saint fondateur. J'ai passé là de bons moments, et j'y serais demeuré absorbé dans mes pensées, tant de grandes choses se sont accomplies dans ces lieux ! Que de dévouements, que de sacrifices généreux ils ont inspirés ! Dans ce temps de luttes on doit y venir puiser la force, la résignation et le courage. J'ai demandé ces vertus pour moi ; je les ai demandées pour vous, pour cette précieuse Résidence d'Angers qui m'est bien chère. Vous pouvez dire à vos petits novices que j'ai beaucoup prié pour eux ; j'irai le leur dire moi-même quand je serai de retour à Angers. Avec le Père Maître formez-les, mon bon Père, à la simplicité, à l'abnégation, au dévouement. Qu'est-ce qu'un religieux qui, même dans la voie des bonnes œuvres, vit encore pour soi et pour le monde, pour cette fumée qu'on appelle la gloire ? Sa gloire à lui, c'est de n'être rien, comme l'apôtre, ou d'être tout à tous.

« J'ai vu l'excellent Père Rubillon ; je vous ai dénoncé en disant que vous admettez cet évêque dans votre Noviciat, qu'il visitait tout sans respect pour des exemptions que vous ne soutenez pas. Je ne sais si le R. P. Général vous en donnera l'absolution, mais j'ai sur le cœur de n'avoir pu jusqu'ici prier devant l'autel de saint Stanislas pour mes petits novices. Deux fois j'ai voulu entrer dans

sa chapelle ; mais à certaines heures la porte est fermée et un portier fidèle à sa consigne vous répond avec un calme imperturbable : *Porta è chiusa.*

« Adieu, cher Père, ou comme on dit ici *Addio.* J'aime cette étymologie. Priez donc pour moi, pour le pauvre vieux qui avant-hier a commencé sa soixante dix-huitième année. J'étends la main pour vous bénir ; je vous prie de croire à mon affectueux dévouement. » GUILLAUME, évêque d'Angers.

Deux ans plus tard, Mgr Angebault mourait après avoir occupé vingt-sept ans le siège épiscopal d'Angers. Mgr Freppel, son successeur, répondait le 15 mars 1870 à une lettre du Supérieur des Jésuites saluant son avènement : « J'ai dit et écrit que la famille de saint Ignace est la défense de l'Église, le soutien le plus ferme de l'épiscopat. Je regarde comme un grand bienfait de Dieu sa présence dans mon diocèse. » Ce langage faisait écho à celui que, vingt ans plus tôt, avait tenu Mgr Pie, dans une circonstance identique. Le grand évêque de Poitiers ne devait pas s'en tenir à cette première démonstration d'amitié. Par suite de son attachement aux doctrines romaines, aux droits et aux prérogatives de la Papauté, il y avait entre lui et la famille de saint Ignace une sorte d'affinité spirituelle qui se manifestait dans sa conduite comme dans ses paroles. C'est ainsi que, au dernier jour de chaque année, il allait présider le salut du Saint-Sacrement au *Jésus* de Poitiers, suivant en cela un usage de Rome auquel Pie IX fut fidèle tant qu'il conserva sa liberté. Quand il fonda en sa ville épiscopale une Faculté de Théologie, ce fut exclusivement la Compagnie de Jésus qu'il appela à y donner l'enseignement. Enfin des survivants se souviennent encore de l'aimable familiarité avec laquelle le cardinal Pie venait goûter avec les Pères du collège les charmes d'une journée de vacances à leur maison de campagne.

Sous l'ancienne monarchie, les Jésuites furent les

confesseurs des rois et des princes. Ce monopole, que la Compagnie a dû subir plus qu'elle ne l'a souhaité, lui a valu une somme incroyable de calomnies et d'outrages. Bien souvent aussi de nos jours les évêques ont choisi pour leur confier le soin de leur âme quelque Père de la Résidence ou du collège de leur ville épiscopale. Plusieurs, tels le cardinal Gousset et l'archevêque de Besançon Mgr Paulinier, ont rendu le dernier soupir entre les bras d'un fils de saint Ignace. La reconnaissance nous fait un devoir de mentionner une marque d'estime et de confiance, qui est la plus haute comme la plus honorable qu'un prêtre puisse recevoir de son évêque ; mais on comprend que sur ce point la discrétion ne nous autorise pas à en dire davantage.

Cette bonne harmonie entre l'épiscopat français et la Compagnie de Jésus ne fut-elle traversée d'aucun nuage ? On aimerait à le croire ; mais à qui oserait l'affirmer, certains faits donneraient vite le démenti. Nous ne pensons pas que les préjugés courants contre l'Ordre de Loyola puissent trouver créance auprès d'un évêque de notre temps ; mais ni la droiture de jugement ni même l'esprit sacerdotal ne saurait prévenir tout sujet de dissentiment entre le chef d'un diocèse et des auxiliaires qui ne sont pas complètement sous sa dépendance. C'est le cas des Jésuites vis-à-vis des évêques.

L'*exemption* est le privilège canonique en vertu duquel la personne et le domicile des religieux échappent, dans une mesure déterminée, à la juridiction des Ordinaires. En tant que dérogation à la loi commune, l'exemption comporte des interprétations qui ouvrent la voie à des conflits. D'autre part il faut remarquer que l'exemption n'est point tant le privilège des religieux que celui du Souverain Pontife, qui se réserve sur eux une juridiction immédiate ; d'où il suit que, en principe, ils n'ont pas le droit d'y renoncer. Telle est la source d'où naîtront un jour où l'autre des difficultés entre les religieux et les

pasteurs ecclésiastiques, évêques ou curés, lesquels de leur côté s'estiment obligés de défendre des droits qui sont ceux de leur charge plutôt que de leurs personnes. On conçoit que les privilèges découlant de l'exemption fussent systématiquement contestés, alors que le gallicanisme sévissait, entretenant l'esprit d'opposition à l'autorité du Pape, dont les Bulles mêmes ne pouvaient sortir leur effet qu'après avoir été reçues par les Parlements. La tradition gallicane a survécu longtemps chez nous à la mort du gallicanisme ; des usages se maintenaient en dépit des règles canoniques que l'ignorance des uns et l'insouciance des autres laissaient peu à peu tomber en désuétude. Un exemple entre beaucoup d'autres. Presque partout les curés procédaient aux funérailles des religieux comme des autres fidèles ; qui plus est, des statuts synodaux, ceux de Cambrai en particulier, avaient expressément affirmé leur droit. Ici ou là, il est vrai, les Jésuites pouvaient enterrer leurs morts ; mais, pensait-on, c'était pure tolérance gracieuse de la paroisse. Le saint Père Ginhac, à Castres, ayant cru devoir user d'un privilège qu'il regardait comme certain, le cas fut déféré à la Congrégation romaine compétente, laquelle, dans sa réponse à l'archevêque d'Alby, ne put que confirmer le droit du Supérieur religieux. (Mars 1873 [1].)

1. La *Congregatio Concilii* répondit le 12 août 1872 en se référant à une espèce semblable du 24 février précédent. C'est à l'aumônier des religieuses à conduire le corps, avec étole et croix, mais *sine pompa et recto tramite ad coemeterium.* (Cf. *Revue des Sciences ecclés.* Fév. 1873. P. 172. Ibid. Juin 1872. T. XXV. P. 523. Art. Montrouzier.) Sur le cas de Cambrai, d'après les *Statuts Synodaux*, « les funérailles des religieux doivent se faire à la paroisse et le curé a droit aux oblations ». Le cardinal secrétaire de la *Congrégation du Concile* note le 3 sept. 1858 que l'on porte ainsi atteinte aux droits des réguliers, et il renvoie à Benoît XIV. *De Synodo.* Lib. IX. Cap. 15, n° 1 et 2. L'archevêque de Cambrai fit faire un carton à insérer dans les *Statuts* : *Sepultura et exequiæ religiosorum per Superiorem in Sacello vel ecclesia Monasterii fieri debent. Quod si corpus deferatur... etiam extra ecclesiam...deducatur et integrum Sepulturæ officium...,quin ullas eleemosynas aut stipendia parochiæ clero solvere teneantur.* »

On ne saurait d'ailleurs s'étonner de l'attitude du clergé de France en cette matière, si l'on se souvient que, pendant la plus grande partie du siècle passé, la doctrine même de l'exemption fut contestée, contredite, et pour parler plus exactement, sapée à la base par l'enseignement des Séminaires. On admettait en effet que, faute de reconnaissance des vœux par la loi civile, il n'existait plus en France d'Ordres religieux proprement dits ; partant, que pouvait-il subsister de leurs privilèges canoniques ? Telle était, on s'en souvient, l'opinion soutenue par Mgr Bouvier dans son Manuel de Théologie[1]. Pour le dire en passant, c'est peut-être à l'intervention des Jésuites que l'ouvrage de l'évêque du Mans dut d'échapper à une condamnation fâcheuse. Parvenu en 1861 à sa septième édition, il fut dénoncé à Rome par un évêque français. On entrevoyait déjà une prochaine mise à l'*Index*. Le Père Rubillon, qui venait de succéder au Père Rozaven en qualité d'Assistant auprès du Général de la Compagnie, s'employa à prévenir le coup. Il fit valoir les circonstances atténuantes, les protestations de l'auteur dans sa Préface : *Si quid minus recte...*, l'envoi spontané fait par lui de son livre à ses juges, ses mérites antérieurs et le crédit dont il jouissait parmi ses collègues, l'effet douloureux que produirait sur l'épiscopat français le blâme atteignant un de ses membres les plus éminents... : « J'ai insisté, supplié, lisons-nous dans sa correspondance, pour qu'il ne fût pas question d'*Index*... » Bref, le Jésuite fit tant que ses représentations parvinrent au Pape qui désigna lui-même l'examinateur chargé d'indiquer les corrections à faire. On était assuré par avance de la soumission de l'auteur, et on ne lui en demanda pas davantage[2]. Mgr Bouvier sut apprécier le service qu'il avait reçu en cette circonstance critique ; il paraît même qu'il en exprimait sa reconnaissance en des termes que le Père

1. Cf. *Histoire d'un Siècle*. Tome II. P. 550.
2. Lettre du P. Rubillon à Mgr Bouvier, 31 mai 1852.

Rubillon trouva excessifs : « J'aimerais, écrivait-il à quelque temps de là, que Mgr du Mans ne me fît pas la réputation de l'avoir sauvé de l'*Index*, auquel il n'a pas été déféré. » (4 Août 1852.)

A cette date, il est vrai, le Pape avait parlé, et la thèse qui opposait aux religieux français une radicale fin de non-recevoir avait disparu de la Théologie du Mans ; nous verrons bientôt qu'elle n'était pourtant pas abandonnée de tout l'épiscopat. Quoi qu'il en soit, il faut reconnaître que les règles par lesquelles l'Église entend sauvegarder la liberté de la vie religieuse furent trop souvent chez nous éludées sous des prétextes plus ou moins spécieux. Nombre de vocations furent entravées par l'administration épiscopale, soucieuse de pourvoir avant tout au service des paroisses. Les évêques pensaient avoir le droit de retenir dans les rangs du clergé séculier des prêtres ou même des séminaristes qui demandaient à suivre une voie plus parfaite. On se rappelle que Mgr de Bonald, pour décider le Provincial des Jésuites à venir à Vals, lui écrivait : « ... Je ne contrarierai pas les vocations. Si de jeunes clercs se sentent appelés à embrasser votre genre de vie, je leur donnerai toutes les facilités possibles... Je crois que vous ne trouverez pas partout la facilité que je vous offre[1]... » De fait son prédécesseur à Lyon, Mgr de Pins, tout ami qu'il fût de la Compagnie, ne laissa jamais un de ses séminaristes se donner à elle. Et de combien d'autres Ordinaires en pourrait-on dire autant ! A cette époque malheureusement le Droit Canon était peu étudié et partant peu connu dans l'Église de France ; c'est ce qui explique que, la tradition gallicane aidant, de pieux prélats en aient pris ainsi à leur aise avec ses prescriptions. Voici, en effet, la limite de leur droit en cette matière : Quand un clerc engagé dans les Ordres sacrés manifeste son désir d'entrer en religion, l'évêque peut s'y opposer, « si son départ doit être gravement préjudiciable

1. Cf. *Histoire d'un Siècle*. Tome I. P. 479.

au bien des âmes et qu'il n'y ait pas d'autre moyen de remédier à ce préjudice ». En transmettant à l'intéressé cette décision qui est devenue une règle du Droit[1], le Pape Benoît XIV l'avertissait d'en user avec prudence, car le novice pourrait toujours invoquer contre lui le texte de saint Grégoire : « Il y va de mon salut éternel. » Aux yeux de l'Église, l'argument est sans réplique, et on ne conçoit guère qu'un évêque puisse passer outre. L'hypothèse n'est d'ailleurs point chimérique. En 1874 dans un grand diocèse du Nord, un prêtre sollicitait la permission de son Ordinaire pour entrer au noviciat de la Compagnie de Jésus. Toutes ses instances ayant été repoussées, il se décida après mûres réflexions et sur l'avis de son confesseur, à aller de l'avant, et de fait il fut admis en Belgique. Le prélat ne parla d'abord de rien moins que d'interdire le confesseur ; il s'apaisa quand il comprit qu'il s'agissait d'un cas de conscience où l'autorité n'avait pas à intervenir.

Aux termes de la règle canonique citée plus haut, c'est seulement à l'égard des clercs engagés dans les Ordres sacrés que l'évêque peut exercer son droit d'opposition; les simples élèves des Séminaires seraient donc en principe libres de suivre leur vocation à la vie religieuse. Toutefois, pour des motifs divers, cette liberté a été soumise à des restrictions assez graves. A Blois, par exemple, en confiant son Grand-Séminaire aux Jésuites, Mgr des Essarts stipulait qu'aucun séminariste ne pourrait entrer au noviciat avant d'avoir achevé son Séminaire. Il faut dire que le prélat s'appuyait ici sur un précédent posé à Milan par saint Charles Borromée. Plus tard l'évêque d'Angers, Mgr Angebault, émettait une autre prétention qu'il avait voulu faire ratifier par le Père Général des Jésuites. Considérant les sacrifices faits pour l'éducation des jeunes clercs, il demandait qu'ils ne pussent être admis au noviciat de la

1. *Illicite sed valide admittuntur clerici in sacris constituti, inconsulto loci Ordinario aut eodem contradicente ex eo quod eorum discessus in grave animarum detrimentum cedat, quod aliter vitari minime possit.* (Codex Juris canonici. C. 542.)

Compagnie sans avoir fait trois ans de service dans le diocèse, et il invoquait en sa faveur l'article de la convention passée à Blois. La réponse du Père Beckx constitue un document très complet et très intéressant en la matière. Écartant d'abord le fait de Blois, où la situation n'est point la même, il démontre que la demande de l'évêque du Mans a contre elle les principes du Droit et la législation canonique, et que, au surplus, une concession de sa part sur ce point aurait des conséquences dont il ne saurait prendre la responsabilité[1].

A ceux qui seraient tentés de récriminer sur le refus du Général des Jésuites nous indiquerions la lettre de Pie IX à Mgr Dupanloup, du 20 décembre 1859. L'évêque d'Orléans s'était de son côté adressé directement au Pape, pour obtenir que défense fût faite à tous les prêtres de son diocèse d'entrer en religion pendant trois ans à compter du jour de leur ordination sacerdotale. Sa Sainteté, après avoir soumis la requête à la Congrégation des Évêques et Réguliers, déclara que, tout bien examiné, on doit louer la sollicitude de l'évêque pour le troupeau dont il a la charge, mais que pourtant on ne saurait lui donner satisfaction sans infliger une grave blessure à la discipline ecclésiastique *magni momenti vulnus infligi ecclesiasticæ disciplinæ*. Puis, poussant plus loin, le Pape nie qu'une défense générale de ce genre ait jamais été faite dans le passé, que celle même qui fut accordée à la prière de saint Charles Borromée ne concernait qu'un seul Institut, bien plus que cet exemple n'était pas à encourager, car tous les Ordinaires qui se trouvent dans le même cas pourraient s'en autoriser pour faire la même demande; par suite on les accuserait de s'opposer aux vocations religieuses; d'autre part semblable demande serait très offensante pour les réguliers et amènerait entre eux et les évêques une mésintelligence funeste au bien des diocèses[2].

1. Cf. Lettre du P. Beckx à Mgr Angebault, évêque d'Angers. *Pièces justificatives*. N° III.

2. Cf. Lettre de Pie IX à Mgr Dupanloup. *Pièces justificatives*. N° IV.

II

Il nous faut maintenant aborder un véritable conflit suscité par le fait de l'*exemption*, entre l'archevêque de Paris et les Jésuites de la rue des Postes. Nous espérons, en racontant ce pénible épisode, garder tout le respect dû à un prélat éminent qui mourut en martyr[1].

Mgr Darboy n'était pas, semble-t-il, systématiquement hostile à la Compagnie de Jésus. Les Pères de Nancy n'avaient eu qu'à se louer de leurs rapports avec lui pendant son passage sur le siège épiscopal de cette ville : — « J'apprends avec consolation, leur écrivait le Père Général, que Mgr Darboy ne vous témoigne pas moins de bienveillance que son prédécesseur. » (14 Février 1860.) Mais il se distinguait entre tous par la ferveur de ses opinions gallicanes, qu'il devait affirmer avec tant d'éclat avant et pendant le Concile[2]. Sous quelle inspiration se décida-t-il à un acte assez insignifiant par lui-même, mais très grave en ce qu'il comportait la négation du droit des réguliers et par là même une atteinte à la prérogative du Pontife romain? C'est chose assez délicate de répondre à cette question, d'autant plus qu'on en est réduit aux conjectures. L'archevêque était très autoritaire et par ailleurs s'estimait, dans l'espèce, parfaitement sûr de son droit. Mais cela suffit-il à expliquer une démarche sans précédent, aventureuse, qui ne se justifiait par aucun fait nouveau et qui, somme toute, tenait du coup de théâtre? Depuis cinquante ans les Ordres religieux existaient à Paris, cinq archevêques s'étaient succédé, aucun d'eux n'avait éprouvé le besoin d'une manifestation que Mgr Darboy jugeait nécessaire huit mois après avoir pris possession de son siège.

1. N'ayant pu obtenir communication des Archives diocésaines de Paris relatives à l'événement, nous sommes obligé de nous en tenir sur cette affaire à celles de la Compagnie.

2. Cf. Sa lettre à l'empereur du 21 mai 1870. *Études*. Tome LVIII. P. 146.

A ce moment les relations étaient singulièrement tendues entre le Gouvernement impérial et la cour de Rome. Depuis plus de trois ans l'*Univers* était supprimé en punition de sa fidélité au Pontife romain. Encore quelques mois et la Convention du 15 septembre allait livrer les États de l'Église à l'Italie. Puis bientôt viendrait le *Syllabus* dont la police interdirait la publication sur le territoire français. Les Ordres religieux ne pouvaient manquer de ressentir le contre-coup d'une politique délibérément favorable à la spoliation du Pape; leur dévouement à la cause pontificale faisait d'eux des suspects; de là contre eux un renouveau de défiance et de mauvais vouloir que la presse s'attachait à faire partager à l'opinion publique.

L'évêque de Nancy appelé dans ces circonstances, par la volonté de l'empereur, à l'archevêché de Paris était certainement très ami, trop ami de César. Loin de nous la pensée qu'il voulût faire sa cour, mais un acte d'administration qui affirmait son autorité et qui du même coup entrait dans les vues du Gouvernement ne pouvait lui paraître inopportun. Quoi qu'il en soit, au début de l'année 1864, Mgr Darboy avait résolu de faire la « visite canonique » chez les Jésuites et les Capucins. On débuta par l'école de la rue des Postes. Le 5 février, le Recteur, Père Pillon, se transportait chez le Nonce, Mgr Chigi, et lui communiquait la protestation suivante adressée à l'archevêque :

— « Monseigneur, une lettre de M. l'abbé Pelgé, secrétaire de l'archevêché, en date du 4 février, m'annonce que M. l'archidiacre de Sainte-Geneviève doit venir aujourd'hui dans notre maison pour en visiter la chapelle. Le peu d'heures qui me restent ne suffisent pas pour recevoir une direction de mon Supérieur absent; je me vois dans la nécessité de déposer aux pieds de Votre Grandeur l'expression de ma douloureuse surprise et, autant qu'il pourrait en être besoin, de ma protestation respectueuse.

« Tout le monde sait que la Compagnie de Jésus, avant sa suppression comme après son rétablissement, a

toujours été un Ordre régulier, soumis immédiatement à l'autorité du Saint-Siège, exempt de la juridiction des évêques et jouissant en outre de tous les privilèges accordés généralement par les Souverains Pontifes aux Ordres mendiants... Or, Votre Grandeur ne peut l'ignorer, c'est la doctrine unanime de tous les canonistes et théologiens faisant autorité, que la visite d'une église ou chapelle appartenant à des Réguliers est un des points expressément soustraits à la juridiction des Ordinaires... (Suit une série de citations des auteurs ecclésiastiques.)

« La sagacité de Votre Grandeur l'aura remarqué, lors même que le privilège que nous invoquons n'aurait qu'une valeur contestable, le Saint-Père seul aurait le droit de décider. Mais notre privilège est certain et l'Église elle-même m'ôte tout pouvoir d'y renoncer. Il ne me reste donc qu'à supplier Votre Grandeur ou d'empêcher la visite qui m'est annoncée ou d'ordonner qu'elle soit différée jusqu'à ce que j'aie pu recevoir l'avis du R.P. Provincial absent. »

Rien ne faisait prévoir une démarche aussi insolite de l'archevêché. Trois mois auparavant, Mgr Darboy avait fait une apparition à la rue des Postes, mais sans caractère officiel. Il venait voir un Père de sa connaissance; reçu au parloir, il consentit à être présenté au Père Recteur; les professeurs se trouvant retenus auprès des élèves, on avait convoqué seulement les écrivains des *Études religieuses*; l'entretien roula sur leurs travaux, auxquels l'archevêque témoigna prendre de l'intérêt; d'ailleurs pas un mot ni un geste qui pût faire pressentir ce qui allait arriver. La lettre du secrétaire, remise très tard dans la journée du 4 février, avait causé une émotion facile à comprendre. Le Père Pillon avait immédiatement réuni ses consulteurs, et tous étant tombés d'accord sur le principe de la protestation, elle avait été rédigée séance tenante. On ne peut contester qu'elle ne fût aussi énergique dans le fond que respectueuse dans la forme. Ce fut l'avis du Nonce qui conseilla au Père Pillon d'aller en donner lecture à l'archevêque.

Mgr Darboy reçut son visiteur, l'écouta froidement, se fit remettre la protestation, affirma son droit et sa résolution d'aller de l'avant, refusant d'ailleurs tout délai pour l'exécution. Le Père revint rendre compte au Nonce, lequel, paraît-il, l'aurait nettement engagé à faire opposition à la visite.

Tout cela se passait dans la matinée du 5 février. A deux heures et demie de l'après-midi l'abbé Véron, archidiacre de Sainte-Geneviève,se présentait, accompagné de l'abbé Hiron, curé de Saint-Jacques du Haut-Pas et de l'abbé Rateau, son vicaire. On l'introduisit au parloir, puis dans la sacristie où, entouré de quatre autres Pères, le Recteur lut sa protestation. L'archidiacre ayant refusé d'en donner acte, dressa lui-même un procès-verbal de la protestation et du refus, auquel les quatre Pères apposèrent leur signature. Mais dès le soir même l'archidiacre se ravisant déclarait par écrit que, « ... fort du droit qu'il tenait de son titre et de la délégation spéciale de Mgr l'archevêque, il n'a pas hésité à passer outre..., regardant comme mal fondée la protestation faite par le R. P. Pillon ainsi que les motifs sur lesquels il l'a appuyée ». Un mois après le Supérieur de la rue des Postes recevait de source officielle quelques remarques sur l'autel majeur et les confessionnaux de la chapelle; le visiteur s'acquittait de sa mission ; mais ce n'était évidemment pas là le côté important de l'affaire.

Comme bien l'on pense, la nouvelle s'était répandue avec la rapidité de l'éclair. Un conflit entre l'archevêque et les Jésuites ! Pour les uns c'était l'archevêque parti en guerre contre les Jésuites ; pour les autres, les Jésuites révoltés contre l'archevêque. De façon ou d'autre, il y avait là l'attrait du scandale. On devine la mesure et le ton des commentaires. Malheureusement l'écho en arrivait aux oreilles de l'archevêque qui se raidissait contre les courants divers de l'opinion, prenant occasion du blâme tout aussi bien que des applaudissements pour s'affermir dans l'attitude qu'il avait adoptée.

De fait, le Nonce avait immédiatement averti la curie romaine de ce qui venait de se passer et on l'avait chargé de faire savoir à Mgr Darboy la douleur que sa conduite avait causée au Saint-Père. Le 14 avril il n'en faisait pas moins poursuivre la visite à la Résidence de la rue de Sèvres et au collège de Vaugirard ; là aussi il y eut protestation, avec moins de solennité toutefois qu'à la rue des Postes. Le 26 du même mois, Pie IX adressait à l'archevêque de Paris une première admonestation, suivie le 24 novembre d'une lettre paternelle écrite tout entière de sa main. De son côté Mgr Darboy envoyait au Pape, comme on va le voir, autre chose qu'une apologie respectueuse et soumise. Nous n'avons pas le texte de cette correspondance, car les Archives du Vatican n'en donnent pas communication ; mais nous en pouvons juger par la réponse de Pie IX dans une troisième lettre sur laquelle nous aurons à revenir. Après avoir rappelé à l'archevêque que la doctrine qu'il soutient est « absolument contraire à la divine primauté du Pontife romain sur l'Église universelle tout entière », le Pape continue : « Cependant que Vous n'hésitez pas à manifester une telle doctrine, Vous déclarez clairement et ouvertement les moyens dont Vous voulez vous servir pour la maintenir fermement ; car Vous signifiez que Vous êtes résolu à résister de toutes Vos forces et à prendre des mesures pour que, en dehors du cas de nécessité ci-dessus plusieurs fois rappelé, l'intervention directe du Pontife romain ne puisse jamais avoir lieu. Vous prétendez que la conduite des Réguliers, de la Nonciature et des Congrégations romaines n'a d'autre but que d'amener l'intervention directe du Souverain Pontife dans les diocèses. Vous dites, en outre, que Vous voulez, soit exciter Vos vénérables frères, les chefs du sacerdoce en France, à conspirer de sentiments avec Vous, soit en appeler au public au moyen d'une instruction qui lui serait adressée à cet effet... Ne voyez-Vous pas que, par de tels moyens assurément séditieux, proposés par Fébronius, contre le Siège

apostolique, Vous offensez gravement le divin auteur de la constitution de l'Église, et Vous faites la plus grande injure à Vos collègues et au peuple catholique de France ? » (Bref du 26 octobre 1865.)

Mais n'anticipons pas. Si les événements du 5 février agitèrent le public, on peut imaginer quel émoi ils produisirent chez les Jésuites. Un démêlé avec un évêque n'est jamais pour leur plaire ; au point où en étaient les affaires, une querelle avec un prélat qui avait l'oreille du Gouvernement pouvait compromettre l'existence même de la Compagnie en France. Plusieurs s'effrayèrent de cette perspective. Sans plus de retard, le Père Olivaint, Recteur de Vaugirard, et le Père de Ponlevoy, Supérieur de la rue de Sèvres, rédigèrent un Mémoire au Père Général exposant un point de vue différent de celui du Père Pillon et concluant à désapprouver sa conduite. (10 février.)

Le Provincial, Père Michel Fessard, partageait leur sentiment. Rentré à Paris le 12, il demandait un entretien à Mgr Darboy : « L'esprit de saint Ignace, lui écrivait-il, a toujours été un esprit de profonde vénération et d'entière déférence pour les évêques et autres prélats ecclésiastiques. Je serais désolé que vous vinssiez à croire que je pourrais moi-même manquer sciemment à cet esprit, ou laisser y manquer mes inférieurs. » Le Père Fessard fut convoqué à l'archevêché pour le 15 février. Voici en quels termes il rendait compte de son audience au Père Général : « Monseigneur m'a reçu froidement et avec un peu d'embarras ; puis après quelques mots de ma part : — Mon Père, m'a-t-il dit d'un ton sec, que venez-vous faire ici ? Venez-vous apporter des excuses ou demander des explications ? Je n'ai point d'explications à donner. — Je viens demander ce que Votre Grandeur désire de moi. — Je veux une rétractation écrite de la protestation écrite qui m'a été adressée. Je suis sûr de mes droits. On ne devait pas protester de la manière dont on l'a fait. — Je répondis : Je n'ai pas eu le temps jusqu'ici d'étudier la question et, permettez-moi de le dire, Monseigneur, il ne

m'est pas certain que Votre Grandeur ait réellement le droit qu'Elle s'attribue. J'étudierai la question. Mais, en attendant, je reconnais que, dans l'incertitude où je me trouve, je ne dois pas protester, parce que la présomption est toujours en faveur de l'autorité. Je vous enverrai donc la rétractation que vous demandez, mais réserve faite de la question de doctrine et partant de droit. »

L'entretien se poursuivit ensuite sur un ton de courtoisie et de confiance réciproque. L'archevêque semblait ouvrir son cœur ; le Père Fessard recueillait soigneusement les assurances d'une sympathie qu'il estimait sincère.

Rentré chez lui il écrivit à Mgr Darboy le billet suivant : — « Monseigneur, je m'empresse de vous remercier de l'audience que vous avez daigné m'accorder. Je regrette vivement et je désavoue la protestation du R. P. Pillon. Je regrette vivement aussi, Monseigneur, la peine que, à cette occasion, vous avez ressentie et je vous prie d'agréer le nouvel hommage des sentiments profondément respectueux, etc... Paris, le 15 février 1864. » En même temps, il rédigeait pour le Père Général la relation citée plus haut, dans laquelle il rappelait encore ces paroles du prélat : « Je ne suis point hostile aux Ordres religieux ; je les regarde comme indispensables dans l'Église, indispensables pour certains biens qu'eux seuls peuvent faire, indispensables pour l'exemple des vertus qu'ils pratiquent, indispensables enfin pour stimuler le clergé séculier par la concurrence. » — Une semaine plus tard nouvelle visite du Provincial à l'archevêché : « Monseigneur, écrit-il, a été charmant et même communicatif... Son entretien fut enchanteur et délicieux... S'il est un Ordre, me dit-il, avec lequel je m'entendrais mieux, c'est le vôtre... » Manifestement le Père Fessard subissait la fascination du prélat dont la parole, hautaine et tranchante dans l'affirmation de son autorité, savait se faire au besoin simple et caressante. On verra bientôt quel parti il tira de la formule de désaveu du Père Fessard. Toujours est-il qu'en cette

affaire on put reprocher au Provincial des Jésuites d'avoir, par bonté d'âme, montré plus d'inclination à excuser Mgr Darboy que d'énergie à défendre les droits de son Ordre.

Quant au Père Pillon, ainsi désavoué par son Supérieur, il eut sous l'humiliation qui le frappait une attitude que ne goûterait guère un haut fonctionnaire de l'État en pareille conjoncture. Au sortir de l'archevêché le Père Fessard se rendit à la rue des Postes pour faire part au Recteur de ce qui venait de se passer. Le Père Pillon ayant été retenu se hâta de s'excuser par la lettre suivante :

« Mon Révérend Père Provincial : J'en ai beaucoup voulu hier à Mgr l'évêque de Quimper qui m'a privé de votre visite ardemment désirée. Je savais bien que, à l'exemple du général carthaginois, vous m'apporteriez dans les plis de votre manteau la paix ou la guerre, ou pour mieux dire l'approbation ou la désapprobation. Cette dernière est le lot qui m'est échu. *Sit nomen Domini benedictum ! Bonum mihi, quia humiliasti me.* J'étais bien plus préoccupé dans cette affaire de l'honneur et du bien de la Compagnie que de mes intérêts personnels.

« J'ai fait de mon mieux. S'il y a autre chose à faire, je serai prêt, même à subir le châtiment imposé par saint François-Xavier en pareille circonstance à deux de nos Pères dont deux vicaires généraux avaient à se plaindre. *Protinus ad illos scripsit ut...* ils devaient aller leur baiser les mains, leur demander pardon et promettre soumission pour l'avenir. Nos Pères avaient éminemment l'esprit de Dieu ; pouvons-nous mieux faire que de les imiter?...

« Voilà ma profession de foi, mon Révérend Père ; il me tardait de vous la faire, même avant d'avoir appris de vous les détails de votre visite... » (17 février 1864.)

Le Père Pillon fut maintenu à la tête de l'École Sainte-Geneviève ; mais sur la fin de 1866, le Père Mertian ayant terminé son triennat, il lui succéda comme Provincial de Champagne.

Cependant il fallait envisager les conséquences possibles de ce petit coup d'État de l'archevêque de Paris. Le Père Reynaud, Provincial de Lyon, écrivant au Père Général, posait nettement la question sur le terrain pratique : « Que faire dans le cas où d'autres évêques revendiqueraient chez nous le droit de visite ? » — Les réponses de Rome trahissent quelque embarras : « Les personnages les plus graves et les plus élevés ne sont pas entièrement d'accord sur la conduite à tenir... Protester de notre exemption, qui est le droit du Souverain Pontife et à laquelle nous ne pouvons renoncer. Cela fait, impossible d'empêcher le fait de la visite, surtout dans les temps actuels... Si les prétentions de l'archevêque de Paris étaient fondées, il n'y aurait plus de maisons régulières que dans le petit État de l'Église. Or, telle n'est pas la pensée de Rome... » (7 Avril 1864.) Mais, en définitive, « l'exemption des Réguliers, étant beaucoup moins notre privilège que le droit du Pape..., il s'ensuit que c'est au Pape à réclamer. » (6 Mai 1864.)

Évidemment le Pape seul était en mesure de demander des comptes à l'archevêque de Paris. Déjà, comme nous l'avons dit, son représentant était intervenu. Dans une lettre du Père de Ponlevoy au Père Pillon, nous trouvons le récit de l'incident : « ... Le nonce a parlé très franchement. Il avait écrit à Rome à Mgr Berardi, lequel avait prévenu le Pape, et le Saint-Père, à cette nouvelle, avait témoigné sa peine. Alors l'archevêque a répliqué : Eh bien ? est-ce que le Saint-Père veut faire une charge à fond contre moi ? — Oh ! non, Monseigneur, a répondu le nonce ; il suffit d'exprimer un regret. — La chose en est restée là. Ainsi on ne peut pas dire que le nonce ait eu la mission d'infliger un blâme... »

Mgr Darboy, on l'a vu plus haut, n'eut garde d'exprimer des « regrets ». Bien au contraire, dans ses lettres au Pape, il prit ouvertement l'offensive. Loin de déplaire au Gouvernement, son attitude lui valut de nouveaux honneurs. L'empereur demanda pour lui le chapeau ; mais

Rome fit une réponse dilatoire. Déjà Grand-Aumônier un Décret impérial du 5 octobre le fit sénateur ; il prit ainsi rang parmi les cardinaux, seuls ecclésiastiques admis jusqu'alors à siéger dans la haute Assemblée. C'est ce qui permit à Mgr Darboy de prononcer le 15 mars 1865 le fameux discours où se révéla toute sa pensée sur les Ordres religieux.

A propos de l'Adresse au Souverain s'était engagé à la tribune du Sénat le débat traditionnel où l'on abordait, au petit bonheur, des sujets quelconques de politique intérieure ou extérieure. L'encyclique *Quanta cura* accompagnée du Syllabus avait ramené sur le tapis la question religieuse. D'autre part depuis un an l'exemption des Réguliers était à l'ordre du jour dans les salons, dans les clubs et dans la rue. Pendant cinq ou six séances MM. les sénateurs ne parlèrent pas d'autre chose. M. Rouland, qui se vantait de ses vieilles et profondes convictions gallicanes, dénonça l'exemption comme une violation des Articles organiques, une précaution blessante contre les évêques, une humiliation pour le clergé paroissial : « Le digne et pieux archevêque de Paris, dit-il, crut devoir un jour, en sa qualité d'Ordinaire, en vertu de ses obligations, faire visiter juridictionnellement les couvents et les chapelles des Capucins et des Jésuites. Le prélat croyait qu'on s'empresserait de l'accueillir dans des édifices religieux dont les portes sont ouvertes à tous les fidèles. Il s'est trompé. Un refus formel a été articulé au Vicaire-général chargé de la visite. Si je suis bien informé, les religieux écrivirent à Rome. Ils présentèrent l'acte juridictionnel de l'évêque presque comme une rébellion vis-à-vis du pouvoir du Saint-Père, comme un manque de respect aux Constitutions apostoliques. J'ignore quels reproches Rome aurait pu adresser au vénérable prélat, et j'ignore encore plus ce qu'il aurait pu répondre ; mais nous connaissons tous sa prudence et sa fermeté ; et ce n'est pas lui qui courbera la tête devant les empiétements ; ce n'est pas dans ses mains que péricliteront jamais le

pouvoir et la dignité de l'épiscopat français. » (*Très bien! Bravo!*)

Après une réplique de cardinal de Bonnechose vint le tour du président Bonjean; c'était un parlementaire de l'école de Dupin, son collègue au Sénat. On put se croire revenu aux beaux jours de 1845. L'interminable discours de M. Bonjean fut une charge à fond contre les Ordres religieux, au nom des principes gallicans les plus outrés. Il dénonça les moines de toute robe comme le grand péril pour l'empire et les institutions nationales ; mais naturellement il réserva la meilleure partie de son fiel janséniste pour la Compagnie de Jésus, « la plus puissante des Congrégations, affirmait-il, plus dangeureuse à elle seule que toutes les autres... Autrefois elle ne s'occupait que d'instruction secondaire; aujourd'hui elle prépare aux écoles spéciales ; elle y prépare, dit-on, avec un notable succès... » Et l'orateur entrevoyait déjà les « deux nations » qui devaient plus tard fournir tant d'arguments aux champions de l'enseignement d'État.

Mgr Darboy prit la parole après M. Bonjean, et se plaçant au point de vue de ceux qu'il avait à combattre, voici comment il les rassura sur les dangers résultant de l'indépendance des Religieux: « Les Ordres religieux, j'ai eu à m'expliquer avec eux, et je suis bien aise de dire la situation que je leur ai faite. On vient de vous dire quelle était cette situation *légalement;* voici ce qu'elle est *canoniquement.* Ces Ordres religieux n'ont pas d'existence canonique en France; cela n'est pas douteux. Ils ne sont pas placés sous les conditions sous lesquelles le Droit Canon veut qu'ils se placent pour bénéficier des exceptions créées en leur faveur par le Souverain Pontife. Ils m'appartiennent et ils relèvent de moi. La protestation qu'ils ont essayée, je ne l'ai pas acceptée. Il en a été écrit à Rome, et j'ai répondu que je maintenais mon droit, que je tiens d'abord du droit commun et ensuite des Constitutions mêmes des Souverains Pontifes ; car, d'après ces Constitutions, les Réguliers ne peuvent être regardés

comme exempts de l'Ordinaire que s'ils ont accompli toutes les conditions ; ce qui n'avait point eu lieu dans l'espèce. J'ai donc affirmé que je maintiendrais mon droit ; et, ce que j'ai déjà fait, je le ferai encore. (*Très bien. Très bien.*)

« Au reste, je dois dire à leur éloge que les Ordres religieux ont reconnu l'illégalité de leur résistance. Je demande au Sénat la permission de ne pas insister sur ce point. Les Religieux sont mes subordonnés. Comme tels, s'ils ont des torts, je désire m'exprimer sur eux avec mesure et bonté. S'ils étaient mes égaux ou mes supérieurs, je pourrais parler avec plus d'énergie. Ce sont des inférieurs ; je leur dois la bienveillance et je suis prêt à l'exprimer. (*Très vives marques d'assentiment.*)

« Le Provincial des Jésuites m'écrivit le 15 février 1864, quelques jours après la visite de mon Vicaire-Général : (L'archevêque donne lecture de la lettre du Père Fessard, puis il conclut) :

« Les Ordres religieux sont donc placés vis-à-vis de moi, dans mon diocèse, dans une situation que je puis avouer, tolérer et encourager. Je trouve l'occasion de leur rendre hommage ; permettez-moi de le faire d'un seul mot : j'honore ces hommes pleins de science, de zèle, de piété, de dévouement... Je suis heureux de les avoir pour auxiliaires ; j'y vois des avantages pour le clergé paroissial, un bien pour les fidèles et, je le déclare, je n'y vois aucun péril pour mon pays. »

Mgr Darboy avait formulé clairement et sans réticence sa doctrine au sujet de l'exemption ; à plusieurs reprises les marques d'approbation lui montrèrent qu'elle avait l'assentiment de la grande majorité du Sénat ; nous verrons tout à l'heure que le Pape fut d'un avis bien différent. Mais, en attendant, le bouquet final ne devait faire oublier aux Jésuites l'attitude qu'il avait plu à Sa Grandeur de leur prêter. Le Père Fessard ne put s'empêcher de s'élever contre l'interprétation donnée à son désaveu. Cette protestation, il ne pouvait l'adresser à l'archevêque ;

il écrivit donc au Père de Ponlevoy qui venait de lui succéder comme Provincial : « Je n'ai jamais reconnu l'illégalité de notre résistance aux *visites*. Cela est si vrai que, après ma lettre du 15 février, j'ai fait deux fois protester *viva voce* à la rue de Sèvres et à Vaugirard. J'ai désavoué la protestation de la rue des Postes, à cause de la manière et des circonstances, non parce que contraire au droit. Je ne vois pas d'où Monseigneur à pu conclure la reconnaissance qu'il a affirmée, sinon du silence que j'ai gardé. Une fois ou deux je lui ai dit que je n'étais pas fixé sur la question, que je l'étudiais et que, si je trouvais des raisons péremptoires contre son sentiment, j'avais assez de confiance dans l'élévation de son esprit et son amour de la vérité pour les lui présenter ; mais je ne pensais alors aucunement que mon silence, si je le gardais, pût être estimé comme une reconnaissance du droit que Sa Grandeur s'attribue. »

Le 1er juin de cette même année (1865), Mgr Darboy avait présidé dans l'église des Invalides la cérémonie des obsèques du maréchal Magnan et donné lui-même l'absoute. Le maréchal était mort chrétiennement ; mais des francs-maçons notoires entouraient le catafalque, sur lequel nombre de personnes affirmaient avoir vu les insignes du défunt, lequel avait été grand-maître de la franc-maçonnerie. Il y eut scandale ; le bruit en arriva au oreilles du Pape qui en écrivit à l'archevêque. Dans sa réponse en date du 1er août, Mgr Darboy présentait une justification telle quelle, puis revenant sur le passé : « Si j'ai manqué en quelque chose, Très Saint Père, disait-il, veuillez m'en avertir... Comment voudrais-je marchander les procédés de politesse et les témoignages de déférence et de vénération à Celui qui est mon chef et mon Père !... »

L'avertissement ainsi sollicité allait enfin venir ; il est daté du 26 octobre 1865. C'est une pièce considérable, d'allure officielle et doctrinale ; on y répond point par point aux idées émises par l'archevêque de Paris sur la question des Religieux, dans ses lettres de l'année

précédente et dans son discours au Sénat. La Curie s'était abstenue jusque-là de formuler son jugement sur des propositions qui manifestement frisaient l'hérésie ; on sait qu'il n'est pas dans ses habitudes de se hâter en pareil cas ; mais comme dit le proverbe, on ne perd rien pour attendre ; Mgr Darboy en allait faire l'expérience. Le document pontifical est trop long pour être reproduit ici ; nous en donnerons seulement l'analyse[1].

Le Pape exprime d'abord, comme on l'a vu plus haut, « l'étonnement et la tristesse » que lui ont causée les doctrines anticanoniques de l'archevêque et sa volonté de les défendre par des moyens dignes de réprobation : « Non, Vénérable Frère, Nous n'aurions jamais pu Vous supposer animé de tels sentiments, si, à Notre grande douleur, Votre lettre du mois de septembre et ce discours précité ne Nous en étaient une preuve. » — Défenseur attardé de la thèse gallicane, Mgr Darboy soutenait que le Pape n'a le droit d'intervenir dans un diocèse, que « dans le cas unique où ce diocèse est tellement en désordre que cette intervention devient l'unique moyen de sauver les âmes et de remédier à la négligence des pasteurs ». C'était la négation pure et simple de son pouvoir ordinaire de juridiction sur l'Église tout entière. Même avant le Concile du Vatican pareille opinion avait été trop souvent condamnée pour qu'il fût loisible à un évêque de la reprendre à son compte. Rappelant ensuite la visite des Réguliers, le Pape affirme que ce n'est pas par eux qu'il en a eu connaissance. « A ce sujet, poursuit-il, Nous Vous avons averti amicalement et cette admonition, il vous plaît de l'appeler une *sentence portée sans que la partie ait été entendue.* A peine pouvons-nous croire que ce soit Vous qui parlez ainsi, Vénérable Frère ; car de tout temps, en semblables occurrences les évêques ont reçu des Pontifes romains des avertissements

1. On en trouvera la traduction française aux Pièces justificatives. N° V.

semblables, et ils n'y ont vu qu'une invitation à justifier leur conduite ou à reconnaître leur tort et à le désavouer. »

Au surplus, dans l'espèce, « il s'agit d'une spoliation accomplie par acte effectif contre la possession du Siège apostolique et des Réguliers ». Depuis nombre d'années en effet, cet état de possession existait sous les archevêques précédents. D'où il suit que le Saint-Siège agirait avec justice, même s'il convertissait en jugement et sentence l'admonition dont on se plaint.

Le Saint-Père examine ensuite l'un après l'autre les trois arguments invoqués par l'archevêque pour prouver que les Religieux de Paris ne sont pas établis canoniquement, et donc, ne sauraient jouir de l'exemption. C'est d'abord « parce que les lois de l'État n'accordent pas aux Réguliers d'existence légale ». Mais en vérité, « quelle peut être la valeur de lois civiles de cette espèce au regard des droits et du gouvernement ecclésiastiques ? Elles peuvent d'un jour à l'autre refuser tout aussi bien aux évêques l'existence légale ; sera-ce « une raison de leur dénier leur existence canonique et les droits qui en découlent ? Et se peut-il qu'un évêque... sanctionne de telles lois et, à la face de toute l'Église, leur attribue quelque effet ? »

En second lieu, par le fait des mêmes lois civiles, on ne peut, avant de fonder un monastère, établir, conformément au Droit, qu'il possède les revenus nécessaires pour entretenir décemment les Religieux. A cet argument la lettre pontificale fait une double réponse. Premièrement les canons allégués sont évidemment inspirés par une intention de bienveillance envers les Religieux. Or, il n'est ni juste, ni équitable « de tourner au désavantage des hommes, par une interprétation trop stricte, des prescriptions qui n'ont été introduites dans la loi qu'en vue de leur avantage ». Secondement cette interprétation va contre le texte même : « Les Canons, en effet, ne parlent pas uniquement du revenu des biens possédés; ils se contentent de dire, les revenus en général et *les aumônes*. »

Le troisième moyen mis en avant par Mgr Darboy était le défaut de consentement de l'Ordinaire, consentement exigé par le Concile de Trente pour la fondation de toute maison religieuse. Assurément, dit le Pape, ce consentement est nécessaire ; mais est-ce donc qu'il a manqué aux Capucins et aux Jésuites de Paris ? « La conduite de vos prédécesseurs à leur égard vous montrera que le consentement épiscopal a été exprimé d'une façon suffisante et qu'on ne saurait le nier sans leur faire gravement injure. » C'est un principe admis par les canonistes que, « en ce qui concerne l'établissement des Réguliers dans un diocèse, c'est assez que le consentement de l'évêque arrive après l'érection, et que, pour confirmer, la ratification vaut ». Peu importe d'ailleurs qu'on ne puisse représenter une licence écrite ; car « aucune Constitution canonique n'impose cette condition d'un écrit ».

Tel est dans ses grandes lignes le Bref de Pie IX à Mgr Darboy. En dehors d'une condamnation juridique, on ne conçoit guère un blâme plus formel et plus complet. Les expressions affectueuses souvent répétées ne font que souligner davantage la sévérité de la leçon. Le document était, par sa nature même, confidentiel. « Des mains ennemies, dit un biographe, s'en emparèrent et le jetèrent dans le domaine public. Émile Ollivier l'inséra dans son *Dix-neuf Janvier*, et il eut un immense retentissement[1]. » Les assertions de Mgr Darboy touchaient à des points d'une actualité brûlante ; c'est apparemment pourquoi elles sont examinées et réfutées de façon si explicite. La lettre de Pie IX, dit l'auteur que nous venons de citer, « devint le programme du Concile ; presque toutes les vérités rappelées à l'archevêque sont définies au chapitre III de la Constitution *Pastor æternus* ».

A cette lettre il ne paraît pas que le prélat ait fait réponse. Son biographe voit dans ce silence un magnifique exemple « de soumission et de respect dans l'obéissance » :

1. Abbé Guillermin. *Vie de Mgr Darboy.*

« C'est, dit-il, une de ses gloires et le rachat des erreurs qu'il a pu commettre pendant son séjour sur le siège de Paris [1]. » On serait heureux de partager cette assurance. Malheureusement l'attitude de Mgr Darboy pendant le Concile et sa correspondance avec l'empereur témoignent qu'il n'avait renoncé ni à ses idées ni à la résolution de les faire prévaloir, même par l'appel au bras séculier. Dieu seul juge les intentions; mais cette lettre est un fait; comme celle du Pape elle est tombée dans le domaine public, et l'Histoire n'a pas le droit de la tenir pour inexistante. Quoi qu'il en soit, Mgr Darboy devait trouver une « gloire » moins douteuse et un « rachat de ses erreurs » plus certain en tombant sous les balles des communards, en compagnie du président Bonjean et de quatre prêtres, dont deux Jésuites.

III

En envoyant à travers le monde les hommes qu'il avait choisis pour lui faire entendre la parole du salut, le Christ leur a annoncé que, à cause de cela même, ils seraient en butte à la haine et aux persécutions du monde. La vie de l'Église est un perpétuel témoignage rendu à la vérité de cette prédiction. Mais il semble que, parmi tous les disciples du Maître, elle devait s'appliquer, de façon toute spéciale, à la famille religieuse qui porte le nom même de Jésus. *Eritis odio omnibus propter nomen meum* [2]. Pour ceux-là c'était la promesse d'un héritage dont ils ne pouvaient être dépossédés. Aussi est-ce à la lumière de cette parole étrange qu'il faut étudier l'Histoire des Jésuites, qui sans elle resterait une énigme déconcertante.

1. Un autre biographe, qui n'est autre que Mgr Foulon, ne fait guère qu'effleurer l'épisode qu'on vient de lire, aussi bien que le document pontifical.

2. « Vous serez en haine à tout le monde à cause de mon nom. » Math. x. 22. Marc. XIII. 13. Luc. XXI. 17. C'est chose remarquable que cette parole se trouve textuellement dans les trois synoptiques.

Dès le premier jour la « glorieuse impopularité » du nom de Jésus s'est attachée à la *Société de Jésus* comme un stigmate indélébile ; par le fait, elle a été vouée à la haine du monde à l'état chronique. De temps à autre, ici ou là, cette haine latente fait explosion ; c'est alors la persécution ouverte et violente. Elle sévit toujours quelque part. A aucun moment, la famille d'Ignace de Loyola, répandue parmi tous les peuples, ne jouit tout entière de la paix ; chacune des branches de l'arbre est à tour de rôle secouée par la tempête. Il y a en tout temps des Jésuites sur les chemins de l'exil, rejetés de leur patrie et obligés de chercher un asile chez leurs frères momentanément plus tranquilles, en attendant de leur rendre la pareille.

Les jeunes Provinces françaises de la Compagnie ont passé par ces alternatives devenues une loi providentielle. Sous l'ancienne monarchie la France fut hospitalière aux Jésuites anglais victimes de l'intolérance protestante. A l'heure présente c'est à l'Angleterre que les Jésuites français vont demander la liberté de la vie commune que la France leur refuse. Dans la première moitié du siècle ils allaient en Suisse, en Italie, en Espagne, chercher la liberté d'enseignement qui n'existait pas chez eux. A partir de 1848, les citoyens des libres cantons devront renoncer à fouler jamais le sol de la patrie s'ils veulent être membres de la Société proscrite. Les Jésuites italiens chassés par la Révolution affluent à Dôle, à Laval, à Issenheim, à Vals ; en 1853, la Congrégation provinciale de Turin se réunit encore à Aix-en-Provence. Le Père Maillard, Provincial de Toulouse s'empresse de mettre à la disposition des bannis toutes les Résidences et collèges de sa Province qui ne compte encore que deux ans d'existence.

De son côté le Recteur du Scolasticat de Laval insère dans sa correspondance cette note touchante en dépit de son laconisme : « Les Pères et Frères de la maison de Loyola sont arrivés ici ; nous les avons reçus avec joie et

même avec reconnaissance. » (6 janvier 1855.) Pour cette fois les Jésuites espagnols ne tardèrent pas à rentrer dans leur pays; mais quelques années plus tard, il leur fallut reprendre la route de l'exil. Entre temps ce sont les Italiens qui derechef sont contraints de se réfugier en France et ailleurs. A partir de 1859, toutes les Provinces de la Compagnie dans la Péninsule sont l'une après l'autre victimes d'une révolution plus hostile encore à la religion qu'aux Gouvernements et aux dynasties. Déjà, pendant la guerre avec l'Autriche, quatorze maisons de Jésuites en Lombardie avaient été violemment envahies et dispersées. Au mois de mai de l'année suivante, Garibaldi débarquait en Sicile avec sa bande d'aventuriers. Bientôt maître de la capitale, il s'empressait de saccager dans l'île entière les maisons religieuses et d'en jeter à la rue les habitants. Au mois d'août, il est à Naples et les expulsions s'étendent à tout le royaume des Deux-Siciles. Les Jésuites ont dû émigrer hors des frontières de l'Italie. La jeunesse studieuse de l'une et de l'autre Province a été reçue à Aix-en-Provence. Le Père Gautrelet, Provincial de Lyon, a offert une large aumône pour subvenir aux besoins de ses frères proscrits; le Père Général l'en remercie et l'engage à réserver ses libéralités pour un avenir prochain, où sans doute la détresse sera plus grande. (7 Juillet 1860.)

De fait les événements se précipitent. Sous couleur d'enrayer la Révolution, le Gouvernement sarde prend les devants; le 28 août, à l'entrevue de Chambéry il a obtenu de Napoléon le mot fatidique : « Faites vite. » Après la Toscane, les États de l'Église sont envahis à leur tour; le 18 septembre, c'est Castelfidardo qui livre au Piémont tout le domaine pontifical à l'exception de Rome. Quelques semaines après les Jésuites de la Province romaine s'acheminaient eux aussi vers l'exil. Les novices sont dirigés sur Avignon : Le Père Gautrelet écrit : « Nos Avignonais vont être fiers. » (28 Octobre 1860.) A la même date quarante-cinq jeunes religieux italiens, étudiants en Philosophie ou en Théologie, se trouvent réunis au Scolasticat

de Vals. D'autres plus âgés sont répartis dans les collèges et Résidences, et le Provincial adresse à leur sujet une circulaire à tous les membres de la Compagnie qui sont sous son obédience : « Vous rappeler, leur dit-il, de pourvoir généreusement à tous les besoins de vos frères exilés, ce serait chose superflue, et je craindrais presque, en le faisant, de blesser votre cœur. » (30 Octobre.) A ce moment, les Jésuites de l'Assistance d'Italie étaient dispersés à travers l'Europe, et la France en comptait pour sa part plus de trois cents.

Ceux de la Province de Venise gardèrent la paix quelques années encore ; mais en 1866, ils eurent leur tour, le territoire ayant été réuni au jeune royaume. Réfugiés au Tyrol, ils en furent chassés en 1873 par le Gouvernement autrichien. Cette expulsion donna lieu à une nouvelle manifestation de charité fraternelle et française qui mérite de trouver place dans cette Histoire. Le décret de Vienne portait la date du 1er janvier et il devait être exécuté dans le délai d'un mois. Sur ces entrefaites le vicomte de la Vauguyon offrait pour une bonne œuvre son château des Alleux, près Laval, avec tous les produits du domaine. Ce fut pour le Père de Ponlevoy une indication de la Providence. Il en écrivit au Père Marucci, Provincial de Venise, lequel ne crut pouvoir accepter, faute de ressources pour le voyage et les frais d'installation. Sur quoi, comme le temps pressait, le Père de Ponlevoy lui adressa par télégramme l'invitation à se mettre en route. Puis dans une lettre du même jour : « Venez, mes frères, disait-il ; je vous avance dix mille francs pour votre voyage. Si vous pouvez me les rendre, vous le ferez. Sinon, saint Joseph s'en chargera. » (23 Janvier 1873.) — « Il n'y a plus lieu d'hésiter, répondait le Provincial de Venise. Nos Pères vont partir pour les Alleux. Quelles actions de grâces pourront égaler votre insigne bienfait ! » Le Père Marucci n'accompagna pas en France sa famille religieuse ; brisé par de trop fortes émotions, il mourait subitement quelques jours plus tard.

Quant au Père de Ponlevoy, voici comment, dans sa correspondance avec le Père Général, il rendait compte de ce qui venait de se passer : «... Notre petite offre de services a été acceptée de grand cœur par la pauvre colonie du Tyrol. Nous attendons tous ces chers fugitifs et préparons la maison hospitalière des Alleux. Un contrat sous seing privé a été signé avec le propriétaire pour jouissance gratuite pendant douze ans... Je crois que la Providence aidera la charité, et j'espère que la charité sauvera notre pauvre France. » (3 Mars 1873.) Les scolastiques et novices vénitiens arrivèrent au nombre de cinquante-quatre. C'était trop pour le logement mis à leur disposition. Dès sa première visite, le Père de Ponlevoy décida d'envoyer les novices à Angers. Quant à la nouvelle communauté des Alleux, le charitable Provincial entendait que l'hospitalité y fût exercée largement : « Mon Père, dit-il en prenant congé à celui qui en avait la charge, je veux que vous ne manquiez de rien, et je vous recommande instamment de vous adresser au Procureur de Laval, chaque fois que vous aurez besoin de quoi que ce soit. Poussant plus loin encore, le Père de Ponlevoy s'estimait lui-même l'obligé des proscrits à qui il venait en aide : « S'il vous a été bon, leur écrivait-il, dans votre détresse d'exilés, de recevoir l'hospitalité, il nous a été meilleur encore de vous l'offrir. *Beatius est magis dare quam accipere*[1]. C'est ainsi qu'on pense dans la Compagnie, et que n'eussiez-vous pas fait pour nous à notre place ?... »

Le château des Alleux est situé sur la commune de Cossé-le-Vivien, à peu près à égale distance de Château-Gontier et de Laval ; grâce à ce voisinage les scolastiques français et italiens purent entretenir des relations fraternelles dont les Annales domestiques conservent le souvenir. On se rendait visite d'une maison à l'autre ; les quelque vingt kilomètres à franchir à l'aller et au retour n'étaient pas un

1 « Il est plus doux de donner que de recevoir. » *Actes des Apôtres*, xx. 35.

obstacle pour les marcheurs ; il arriva à tels d'entre eux, trempés par une pluie inattendue, d'emprunter à leurs hôtes soutanes et chaussures pour rentrer au logis. On avait encore l'occasion de se rencontrer dans les fêtes scolaires ; plusieurs fois l'année, tantôt à Laval, tantôt aux Alleux, les champions de France et d'Italie luttèrent à coups d'arguments dans de solennels tournois dialectiques. Ces échanges d'idées, ces disputes amicales amenaient entre les rivaux une estime réciproque ; on apprenait à se mieux connaître et par suite à se libérer de certaines préventions plus ou moins défavorables aux étrangers. C'est assurément là un des résultats les plus heureux de ce rapprochement que les enfants d'une même famille religieuse, appartenant à des nationalités différentes, doivent aux persécutions.

Il est à remarquer que dans celles dont nous venons de parler il n'y eut pas d'arrêts de bannissement contre les personnes ; les religieux plus âgés, expulsés de leurs communautés, purent rester au pays, comme ils le font en France depuis des années. C'étaient seulement les maisons de formation, Noviciats et Scolasticats, qui étaient obligés de se reconstituer de façon ou d'autre hors des frontières. C'est ce qui explique le chiffre des exilés, chiffre qui peut paraître faible, eu égard au total des personnes atteintes par les mesures persécutrices.

Il en fut autrement en Allemagne, quand Bismarck inaugura le *Kulturkampf*, en interdisant le territoire de l'empire à la Société de Jésus et à toutes les Congrégations affiliées. Cette fois c'était bien l'exil, d'abord pour tous les Jésuites, et pour chacun individuellement. Tous partirent en effet et se réfugièrent dans divers États d'Europe et d'Amérique. Il y en eut même qui vinrent chercher asile chez nous. Ils eussent hésité apparemment ; on était au lendemain de la guerre ; mais une lettre du Père de Ponlevoy témoigne que la charité avait fait les avances : « J'écris au Provincial de Germanie pour mettre notre pauvre France elle-même toute à sa disposition. »

(17 Juin 1872.) Après coup cependant, le Provincial de Paris n'est pas sans quelque appréhension sur un acte de générosité qui peut prêter à des interprétations malveillantes : — « J'ai accepté pour Laval, écrit-il, dix-huit de nos scolastisques exilés de Maria-Laach, et j'ai bien a cœur de prendre tous ceux que l'on m'offrira. Me trompé-je? En pareil cas, je me ferais un scrupule d'avoir de la prudence. *Deus providebit.* » (5 Août 1872.)

La passion politique, sous ses formes changeantes, restait fidèle à elle-même par son acharnement contre la famille d'Ignace de Loyola. Dans le jeune empire allemand, elle est victime de l'intolérance du chancelier de fer ; dans le nouveau royaume d'Italie la haine des Loges déchaîne contre elle le mouvement révolutionnaire et anticlérical ; en Espagne, elle se trouve désignée, on ne sait pourquoi, à la fureur populaire au jour où elle renverse le trône. Au mois de septembre 1868 une insurrection militaire proclamait la déchéance de la reine Isabelle ; le cri de *Mort aux Jésuites* ne tardait pas à retentir ; ce fut pour eux le signal d'un nouvel exode. Comme la première fois, en 1855, ils firent appel à la charité de leurs frères de France : — « Veuillez me dire, écrivait le Provincial d'Aragon, si notre jeunesse pourrait trouver près de vous un port pour les débris de ce naufrage aussi furieux qu'imprévu. »

A l'annonce du désastre, les Supérieurs des Provinces françaises s'étaient concertés pour répartir entre elles les exilés qui étaient fort nombreux. Une lettre du Père de Ponlevoy au Père Général, en date du 9 octobre, expose par le détail tout ce qui a été réglé : « Je puis vous faire part des dispositions que nous avons prises en nous entendant les uns avec les autres. Lyon et Toulouse prennent l'Aragon ; Paris et Champagne, la Castille. L'Aragon aurait ses théologiens à Aix, ses philosophes à Vals, ses novices, partie à Toulouse, partie à Saint-Chamand près Avignon. La Castille aurait ses théologiens et ses philosophes à Laval ; ses novices partie à Angers, partie à la Résidence de

Poitiers transformée en Noviciat. La Champagne prendrait les Juvénistes à Saint-Acheul, les Pères tertiaires à Laon... » Dans sa réponse, le Père Beckx exprime avec effusion sa reconnaissance aux Pères français pour leur empressement à secourir leurs frères malheureux : « Aujourd'hui même, dit-il, j'ai vu le Pape et je lui ai raconté avec quelle tendresse de cœur vous les accueillez. Le Saint-Père en a témoigné une grande joie. *Quibus auditis valde lætatus est.* » (20 Octobre 1868.) Il y avait bien trois à quatre cents fugitifs à hospitaliser ; le Scolasticat de Laval en reçut pour sa part tout près d'une centaine : « Presque tous les philosophes et théologiens de Castille, écrit le Père de Ponlevoy, sont heureusement arrivés et passablement installés à Laval ; la charité et la pauvreté s'aident l'une l'autre... » (21 Octobre.) Et quelques jours plus tard, racontant la visite qu'il a faite aux exilés : « J'ai commencé, dit-il, par Laval. Quelle bonne inspiration d'avoir bâti là une maison capable de contenir aujourd'hui deux cent soixante habitants ! Sans doute il y a presse et un peu d'embarras pour le service ; pas trop cependant... Il y a là une grande grâce, l'esprit de la Compagnie, et nous avons presque à nous réjouir de nos malheurs qui deviennent ainsi une occasion de nous connaître, de nous aimer et de nous unir... » (8 Novembre.)

Les sentiments exprimés par le Provincial de Paris étaient ceux de tous les Jésuites français ; on en trouve la preuve surabondante dans les correspondances qui s'échangeaient entre eux en ce moment. Et l'on peut bien dire que, dans ses tribulations, la famille de saint Ignace donnait, malgré toutes les différences de races et de langages, le même spectacle que les fidèles de l'Église naissante : *Cor unum et anima una.* Nous citerons à ce propos la délicieuse lettre que le Père de Ponlevoy adressait à ses hôtes le 20 octobre 1868 comme souhait de bienvenue ; c'est un monument de cette union des cœurs que l'Histoire de la Compagnie ne doit pas laisser perdre. Elle est écrite en latin ; le latin est lui-même le lien et

le symbole de l'unité dans cette grande famille religieuse où l'on parle tous les idiomes[1].

« Mes Révérends Pères et mes très chers Frères en Jésus-Christ. — Je veux vous redire en mon nom personnel ce que j'écrivais naguère au nom de la Province de France au Révérend Père Préposé de la Province de Castille, c'est que autant vos malheurs m'ont causé de peine, autant je me réjouis aujourd'hui pour nous-mêmes. C'est en effet une grande consolation pour moi de subvenir avec une charité fraternelle aux nécessités de mes frères, et vraiment bien loin d'accorder ici un bienfait, il me semble que c'est moi-même qui le reçois. Ainsi donc, frères bien-aimés, consolez-vous, comme nous-mêmes nous nous réjouissons. Mais surtout retenez bien ceci : Il y avait autrefois deux Provinces, l'une à Madrid, l'autre à Paris ; aujourd'hui ces deux Provinces n'en font qu'une. Vous êtes sur une terre étrangère, mais toujours dans votre famille. Et je ne sais lesquels doivent s'estimer les plus heureux et les plus favorisés, des exilés ou de ceux qui les accueillent. Tout ce qui nous appartient est à vous, et tant que nous aurons un autel, un toit et une table, nous les partagerons de tout cœur avec vous.

« Ne craignez rien; *si l'espace est étroit, le cœur se dilatera.* Bien des choses vous feront défaut, surtout dans les premiers jours; mais la tendresse industrieuse du Père Recteur, les soins intelligents du Père ministre et la charité affectueuse de vos Frères suppléeront peu à peu à ce qui vous manque, jusqu'à ce qu'enfin la sainte pauvreté, votre mère, pourvoie à tout.

« Enfin, Frères très chers dans la Compagnie de Jésus, je vous salue et vous embrasse tous et chacun d'entre vous. Mais cela ne me suffit pas. Je veux, en effet, sitôt qu'il sera possible, me rendre à Laval, vous voir et vous embrasser réellement.

« Votre frère à tous dans le Seigneur. »

1. Voir le texte original aux *Pièces justificatives*. N° VI.

Le séjour des Espagnols dans les maisons françaises ne fut pas de longue durée. En 1869, la Province de Castille acquit le château de Poyanne, dans les Landes; la plupart des exilés y furent réunis; l'établissement subsista jusqu'à la date fatale de 1880.

IV

Tandis qu'ils accueillaient, comme on vient de le dire, leurs frères d'au delà des monts, les Jésuites français n'étaient pourtant pas sans inquiétude sur leur propre sort. Aux alentours de 1860, le malaise allait chaque jour s'aggravant entre le Gouvernement impérial et l'Église. Partagé entre les obligations traditionnelles de la France à l'égard de la Papauté et ses engagements personnels envers la Révolution italienne, Napoléon se voyait contraint de pratiquer une politique à double face, d'une part multipliant les protestations de fidélité et de dévouement à la cause du Pape, de l'autre tolérant et encourageant même les attentats contre le patrimoine du Saint-Siège. Le mécontentement et les appréhensions des catholiques se trahissaient dans des écrits, des brochures et jusqu'à des Lettres pastorales qui provoquaient de l'irritation dans les régions du Pouvoir. On en arrivait ainsi à une défiance réciproque qui n'était pas la guerre ouverte, mais qui ne ressemblait pas non plus au bon accord des premières années de l'empire. Par la force des choses, le Gouvernement versait dans l'anticléricalisme; le mot n'était pas encore dans la circulation, mais aucun autre ne rendrait plus exactement la situation réelle. Il fallait donc s'attendre à une malveillance systématique à l'égard de tout ce qui touchait de plus près à l'Église romaine et à son chef. Les Jésuites en particulier devaient être suspects.

Aussi dès le lendemain de la guerre avec l'Autriche, une véritable anxiété apparaît fréquemment dans la correspondance échangée entre les Supérieurs majeurs. On

commence à entrevoir des mesures violentes; ce n'est rien moins que la dispersion, comme en Italie. Le Père Général recommande aux Provinciaux de France de se pourvoir de lieux de refuge, pour qu'on n'ait pas à renvoyer les jeunes gens dans leurs familles; qu'ils avisent aussi à mettre en sûreté les objets les plus précieux. (24 Avril 1859.) Au début de 1860, avec une insistance significative, le Révérend Père leur prescrit « de veiller rigoureusement à ce qu'aucun de leurs subordonnés ne se permette quoi que ce soit qui puisse exciter les esprits déjà trop montés contre la Compagnie et attirer sur elle de grands maux[1] ». Bientôt après le Père Fessard à Paris, le Père Gautrelet à Lyon envoient dans leurs Provinces respectives une circulaire réglant la conduite à tenir et les réponses à faire au cas où la police tenterait une inquisition. (30 Mai 1860.)

On n'en était pas encore là; toutefois le danger n'était pas absolument imaginaire, si l'on en juge par une communication du Supérieur de la Résidence de Clermont : — « Il y a quelques jours, écrivait le Père Barrelle, M. Bayle vint me présenter une lettre très confidentielle qui lui était adressée en sa qualité de juge de paix, pour qu'il eût à prendre des informations sur les Congrégations religieuses dans son quartier ou arrondissement. On demandait la date de chaque établissement, le nombre des personnes qui s'y trouvaient, l'influence qu'elles avaient, etc. Je lui ai répondu simplement qu'il voulût bien dire la vérité en ce qui nous concerne. On pressait pour l'exécution. » (30 Mars 1861.)

Il y avait là, disait le Père Barrelle, « un signe des temps ». D'autres faits d'ailleurs justifiaient les alarmes. Pour ne parler que de celui qui souleva le plus d'émotion,

1. *Non inutile fore duxi Rae Vae iterum quam maxime commendare ut diligenter invigilet, ne quispiam ex NN. sive publice, sive privatim quidpiam agat vel loquatur quod excitatos heu nimium! motus augere, vel quod aliis merito displicere, nostraeque Societati gravia incommoda adferre posset.*

le Ministre de l'Intérieur, Persigny, allait supprimer les Conférences de Saint-Vincent de Paul. C'était un avertissement pour d'autres associations assurément plus dangereuses aux yeux du Gouvernement. « Plus les événements se pressent, écrivait un peu auparavant le Provincial de Lyon, plus nos craintes augmentent... De tous côtés l'horizon s'assombrit et l'avenir se montre menaçant. Ne serait-il pas prudent d'aliéner les quelques propriétés que nous avons, ou si nous ne le pouvons pas, de chercher à les garantir par un emprunt ? » (24 Novembre 1860.) A quoi le Père Beckx répondait qu'il eût à se concerter avec ses collègues des autres Provinces. Leur avis fut sans doute qu'il n'y avait pas encore péril en la demeure ; car il ne paraît pas qu'on ait donné suite à la proposition. Mais, au cours de l'année suivante, le Père Général proposait lui-même à l'examen des Provinciaux une autre question plus délicate : « Nous pouvons, leur écrivait-il, être mis dans l'alternative de demander l'approbation de l'État ou de cesser d'exister. Il faudrait se rendre compte de ce que comporte cette approbation... » (23 Novembre 1861.) En conséquence les Révérends Pères étaient invités à répondre à un questionnaire en sept points, où la matière était abordée sous ses différentes aspects. C'était l'éternelle et irritante question de l'autorisation ou reconnaissance légale, soulevée naguère une fois de plus au Sénat par M. Dupin, qu'il s'agissait d'étudier et de résoudre. Au point de vue du droit, c'était chose faite depuis longtemps ; il n'y avait qu'à se reporter à la consultation de M. de Vatimesnil ; au point de vue de l'opportunité, la solution ne pouvait non plus faire aucun doute. La Société d'Ignace de Loyola ne devait ni solliciter une autorisation qui lui serait certainement refusée, ni même l'accepter, si par impossible elle lui était offerte. Tel fut l'avis des trois Consultes provinciales françaises, corroboré par l'adhésion motivée d'un ancien avocat, le Père Lazare Reynaud. Cette fin de non-recevoir a de prime abord un air de superbe. Pourquoi, en effet, ne pas se

soumettre à un acte de déférence envers l'État, qui aurait pour récompense la sécurité? Certains légistes, — M. Dupin fut de ceux-là, — avec une bienveillance réelle ou simulée, ont conseillé aux Jésuites de donner cette satisfaction aux lois du pays. A tout prendre, les Ministres de 1880 agissaient avec plus de franchise lorsque, mettant en demeure toutes les Congrégations religieuses de se pourvoir de la reconnaissance légale, ils exceptaient la Société de Jésus, attendu, disaient-ils, qu'il ne serait pas digne de l'inviter à demander ce qu'aucun Gouvernement ne lui accorderait jamais.

On voit que dès 1861 le dilemme pouvait lui être posé: Ou se faire reconnaître ou être supprimée. Heureusement les Ministres de l'empereur ne crurent pas le moment venu de l'acculer dans cette impasse. Toutefois le danger n'avait pas disparu, et le malaise devait persister jusqu'à la fin du régime. L'inquiétude des esprits se trahit en mille façons soit dans la correspondance, soit dans la conduite même des affaires. A Mongré, par exemple, en 1864, alors que le collège est très prospère, on remet à plus tard l'achat d'une maison de campagne, car on a de bonnes raisons de craindre « une suppression de la liberté d'enseignement ». C'est que, comme l'écrit le Père Général, sur le témoignage d'un évêque français bien renseigné, les conseillers de l'empereur lui persuadent que « le clergé et surtout les Ordres religieux ne formeront jamais une génération affectionnée à sa dynastie ». En cette même année l'incident des visites canoniques de Mgr Darboy, suivi bientôt de la discussion du Sénat, appelle de façon regrettable l'attention publique sur les Congrégations religieuses ; ce sont elles en effet qui font les frais du réquisitoire passionné du président Bonjean et de tout ce trop long épisode parlementaire que nous avons raconté plus haut.

V

Les dernières années de l'empire n'en furent pas moins pour l'œuvre scolaire des Jésuites une période de grande prospérité. Un document de famille accuse, au 1er janvier 1869, seize collèges en pleine activité, avec un total de 6.536 élèves. Tels de ces collèges brillent de tout l'éclat que peut souhaiter une maison d'éducation. En l'espace d'une année, écrit le Père Argant, Supérieur de Vaugirard, « le nombre des demandes a dépassé trois cent quatre-vingts ; j'ai dû en refuser plus de deux cents... Parmi les enfants qui nous sont confiés beaucoup appartiennent aux familles des grands personnages de l'État... » (3 Décembre 1867.) En 1868, la reine d'Espagne exilée y demande place pour son fils, le futur roi Alphonse XII. « Nous avons cru, écrit le même Père Recteur, qu'il valait mieux lui conseiller un autre collège catholique, dans l'intérêt même du jeune prince. » (25 Janvier 1869.)

Quant à l'École préparatoire de la rue des Postes, vers cette même date, elle entrait positivement dans la gloire, grâce à des succès dans les concours qui lui assignaient un rang hors de pair. Mais cette prospérité même avait ses dangers; chez les uns elle éveillait des jalousies, chez d'autres de furieuses et aveugles colères. On sait quel fut sur le déclin de l'époque impériale le dévergondage des idées et l'audace des entrepreneurs de révolutions. Il eût été bien surprenant que la Compagnie de Jésus n'en reçût pas des éclaboussures : « Elle est en ce moment, écrivait encore le Père Argant, en butte à de violentes attaques. Nos anciens élèves ne cessent de se rendre dans les réunions populaires, où ils tiennent tête aux apôtres de désordre et réussissent parfois à éclairer l'opinion. Vendredi soir, au Club du Vieux-Chêne, rue Mouffetard, on devait voter notre expulsion. Cent cinquante de ces jeunes gens s'y sont rendus, et à force de raisons et de vigueur ils sont parvenus à faire amender la proposition

soumise aux suffrages. L'assemblée s'est contentée de blâmer notre enseignement, mais en spécifiant que, au nom de la liberté, on n'avait pas le droit de demander notre renvoi...» (25 Janvier 1869.)

Le récit du Père Argant est empreint d'une bénignité qui convient à son caractère. M. de la Gorce raconte la scène de façon différente : — « On avait mis, dit-il, à l'ordre du jour la *Morale et l'enseignement des Jésuites*. Le sujet n'était point neuf. Il devint tout à fait original par les choses imprévues qu'on entendit. On apprit que le premier des Jésuites était à proprement parler Moïse, lequel, en descendant du Sinaï les tables de la loi, avait le premier ligoté la pensée humaine. Un érudit survint qui parla de la Conspiration des Poudres et de la doctrine du régicide ; de là grand scandale parmi ceux qui la veille, à Belleville, avaient fêté le 21 janvier. A l'Ordre fameux on reprocha beaucoup d'autres choses, entre autres d'avoir façonné Voltaire; celui-ci n'avait-il pas affirmé en maints endroits qu'il fallait de la religion pour le peuple ? Cependant plusieurs jeunes gens, anciens élèves des Jésuites, étaient venus jusqu'en ces lieux dans la pensée de défendre leurs anciens maîtres. L'un d'eux, qu'on appelait Jacquier, parvint à se hisser à la tribune. D'une voix jeune et vibrante, avec des accents d'agression audacieuse et des trésors d'ironie indignée, il railla l'ignorance, dénonça la calomnie. Sous l'excès de la surprise, l'auditoire subjugué fit silence. Ce ne fut qu'une accalmie. Bientôt recommença à couler le torrent des insanités [1]. » Ces réunions publiques, une des nouveautés les plus néfastes de l'époque, furent le foyer où s'allumèrent les passions démagogiques qui devaient faire explosion quelques mois plus tard. Tous les chefs de la Commune y forgèrent leur réputation et s'y préparèrent des troupes animées d'instincts sauvages.

1. *Histoire du Second Empire*. Tome V. P. 444. Le jeune orateur ici nommé est devenu une gloire du barreau de Lyon.

En même temps la *Société internationale des Travailleurs*, devenue l'*Internationale* tout court, se transformait en une agence politique et adoptait le programme du radicalisme révolutionnaire : « Ni Dieu, ni maître. » Elle se devait de partir en guerre contre la Société de Loyola. Son organe, l'*International*, qui se publiait à Londres, inséra une prétendue lettre du Général des Jésuites. C'était un factum ignoble qui pouvait faire pendant à la fameuse *Conspiration de Chieri*[1]. Le Père de Ponlevoy crut devoir rédiger une protestation qu'il adressa au journal par l'entremise du Provincial d'Angleterre, le Père Weld. Conformément à l'usage de la presse anglaise, elle fut accueillie et publiée sans autre commentaire. Mais à propos de ces excitations, le Père de Ponlevoy écrivait : « De plus en plus la situation devient incertaine, ou pour mieux dire, de jour en jour elle paraît moins douteuse, et c'est maintenant l'avis universel que, à la première occasion, une catastrophe peut éclater. » (21 Novembre 1868.) De fait, à certaines démonstrations qui se produisaient çà et là, il était aisé de voir que les masses populaires étaient mûres pour le désordre et que le moindre prétexte suffirait pour les jeter sur les « hommes noirs ». C'est ainsi que, à Bordeaux, à la suite de la malheureuse affaire qui amena en correctionnelle deux Jésuites coupables d'avoir fouetté des élèves récalcitrants[2], des bandes assaillirent le collège de Tivoli et commirent des dégâts pour plusieurs milliers de francs. (Janvier 1869.) Ce fut pire encore à Saint-Étienne, quelques mois plus tard. Le 24 mai, les élections législatives ayant assuré le succès du candidat d'extrême-gauche, ses adhérents ne trouvèrent rien de mieux pour fêter leur triomphe que de se ruer à la faveur de la nuit sur le collège des Jésuites. Le pavillon du concierge fut incendié, le bâtiment des classes mis au pillage, on tenta d'enfoncer

1. Cf. *Histoire d'un Siècle*. Tome III. P. 109.
2. Cf. *Histoire d'un Siècle*. Tome III. P. 492.

les portes de l'église ; le Supérieur, le Père Franchet d'Espérey, qui tentait d'arrêter les forcenés, fut blessé grièvement ; l'arrivée de la police empêcha seule de plus graves malheurs.

On avait excité le peuple tout à la fois contre la religion et contre l'autorité, et il confondait dans sa haine Loyola et l'empereur. Dans l'entourage du prince les Jésuites passaient au même moment pour des ennemis déclarés du gouvernement impérial. Aux élections du mois de mai, Gambetta avait triomphé simultanément à Belleville et à Marseille. Le futur tribun débutait dans l'arène politique, et son programme se résumait en un mot qui fit fortune : Vis-à-vis de l'empire il se déclarait *Irréconciliable*. Pour l'élection parisienne on savait trop sans doute à quoi s'en tenir ; mais pour celle de Marseille on voulut y voir la main des Jésuites ; ils furent accusés d'avoir favorisé la candidature de l'adversaire du régime. L'imputation, paraît-il, arriva jusqu'aux oreilles des souverains. Il y a, sur ce sujet, aux Archives romaines un document curieux. Le Provincial de Paris, Père de Ponlevoy, raconte une longue audience qu'il a eue avec l'impératrice. Il s'agissait précisément de l'affaire de Marseille. Sa Majesté se plaignait et demandait des explications. Le Père eut besoin de toute sa dialectique pour établir l'inanité d'un grief dont l'invraisemblance aurait dû faire justice. Mais on se souvient que, dans les premières années du règne, le Père de Ravignan avait eu à défendre auprès de l'empereur ses confrères accusés de prédications socialistes. Du moment que le Jésuite est sur la sellette, il n'est pas de charge si extravagante qui ne puisse figurer au réquisitoire. Et pourtant, alors que la Compagnie était soupçonnée en haut lieu d'avoir sa place parmi les militants de la politique, elle hésitait encore à prendre part aux consultations du scrutin. Après vingt ans de suffrage universel tous ses scrupules à cet égard n'étaient pas calmés. « Il serait certainement à désirer, écrivait le Père Général, que les Nôtres n'allassent pas voter. » Mais

l'abstention elle-même pourrait être interprétée comme une marque d'opposition, et c'est pourquoi il fallait en cette matière s'en tenir à la pratique des autres religieux et prêtres recommandables. (10 Novembre 1869.)

On va voir par l'histoire de l'établissement des Jésuites au collège de Sainte-Croix du Mans quelle était la situation de l'Ordre de Loyola au déclin de l'empire, en même temps que les dispositions des maîtres de la France à son égard. Cette laborieuse négociation se prolongea en effet pendant les deux dernières années du régime impérial, et il semble bien qu'elle n'eût point abouti, s'il ne se fût acheminé vers sa ruine.

Le collège de Sainte-Croix avait eu une période florissante sous la direction d'une société de prêtres qui l'avaient fondé, puis était venue une décadence irrémédiable, et le moment approchait d'une liquidation qui tournerait au scandale. Ému de cette perspective, non moins que de la perte de l'unique institution catholique d'enseignement secondaire de la région, l'évêque du Mans, Mgr Fillion écrivait, le 23 mai 1868, au Provincial de Paris : ... « La Compagnie voudrait-elle bien se charger de cette maison ? Ce désir, que je conserve depuis longtemps au fond du cœur, est partagé par tout le clergé et par toute la société de la ville et du pays... Je remets cette affaire entre les mains de Notre-Dame Auxiliatrice. Si elle veut bien la faire réussir, je croirai avoir assez fait pour mon diocèse, et je dirai volontiers mon *Nunc dimittis.* » Malgré tous les motifs dont l'évêque appuyait sa requête et tous les avantages qu'il faisait entrevoir, le Père de Ponlevoy se montra dès l'abord nettement opposé à l'acceptation : « Voici, écrivait-il au Père Général, de terribles raisons contre : Tous ces pensionnats sont une charge, et presque une ruine pour la Province. La surveillance surtout nous accable... Déjà en ce moment plus de cinquante de nos jeunes gens sont dans le gouffre. Nous avons un espoir assez fondé et prochain d'arriver à réaliser

des externats. Ne vaut-il pas mieux nous réserver pour cette éventualité? Nous ferons alors plus de bien, et à moindres frais. » La création d'un grand Externat à Paris occupait alors la pensée du Provincial, et d'autre part une des plus graves obligations de sa charge est d'assurer la formation des jeunes religieux, trop souvent contrariée par le service des collèges. « Encore un peu, poursuivait le Père de Ponlevoy, et nous sommes à niveau... Le Mans en surplus viendrait tout compromettre et nous serions encore acculés pour longtemps. » (1er Août 1868.)

Mgr Fillion ne se laissa pas décourager par ce premier insuccès, non plus que par ceux qui allaient suivre. Il avait appris que la prière persévérante finit par obtenir ce qu'on lui a refusé d'abord, et il ne craignait pas, en revenant à la charge, d'invoquer sur ce point l'enseignement de l'Évangile. Le Père Général, à qui il avait présenté sa requête, avait répondu comme le Père de Ponlevoy; mais de plus, ajoutait-il, la Province, accablée de dettes, était hors d'état de supporter les frais d'achat de Sainte-Croix, et étant données les circonstances, la prudence et la justice même lui interdisaient de prendre de nouveaux engagements pécuniaires. Vraisemblablement le prélat ne s'attendait pas à pareille communication; il en eut, dit-il lui-même, « la mort dans l'âme ». Mais au mois de novembre suivant, une lettre suppliante partait de l'évêché du Mans. On avait trouvé une famille noble, riche, amie de la Compagnie, disposée à acheter la propriété et à la céder au prix d'une modeste location. Mais on met pour condition formelle que « les Pères Jésuites promettront de venir ». Cette fois, Mgr Fillion faisait vibrer les cordes sensibles. S'excusant sur l'exemple de la Chananéenne : « Si, disait-il, on n'accorde pas cette grâce à nos mérites, on finira par céder à nos importunités... C'est à votre cœur, mon Très Révérend Père, c'est à votre charité et à votre zèle que je confie la grave et pénible alternative dans laquelle je me trouve... Si vous dites *oui*, Sainte-Croix sera acheté immédiatement et un bien

immense assuré à mon diocèse et aux diocèses voisins... Si au contraire vous dites *non*, je verrai vendre par morceaux la magnifique propriété de Sainte-Croix.., et je me trouverai seul en face d'un lycée où tant de jeunes âmes s'en vont perdre la foi chaque année... » (28 Novembre 1868.)

C'était une sorte de mise en demeure. Quelques jours plus tard le Père Beckx écrivait au Provincial de Paris : « Je reçois de Mgr du Mans une lettre si touchante qu'il faut vraiment du courage pour ne pas dire *oui* immédiatement. » Tout bien considéré, ajoutait-il, « je crois devoir répondre à Monseigneur que je vous autorise à *traiter* avec lui. Je dis *traiter* et non *conclure*, me réservant l'acceptation sur le Rapport que vous voudrez bien me faire. » (15 Décembre 1868.) Sans plus tarder le Père de Ponlevoy se mettait à la disposition de l'évêque qui lui répondait le 23 décembre : « Votre lettre m'a trouvé au lit, retenu par une attaque de goutte. Les espérances qu'elle m'apporte ont suffi pour enlever la douleur; la certitude m'eût guéri complètement. »

Ainsi se terminait la première phase de la négociation; une autre allait commencer. Au sujet de la malheureuse *affaire de Tivoli* et de la poursuite judiciaire qui en avait été la conséquence, le Provincial de Paris avait été reçu en audience par le Garde des Sceaux, M. Baroche. Dans sa réponse à Mgr Fillion, il raconte ainsi l'incident : ... « Au cours de la conversation Son Excellence m'a dit qu'on venait de lui dénoncer notre projet du Mans, en contravention avec un arrêt du Conseil privé toujours en vigueur; que si on passait outre, il se verrait obligé de signaler le fait à M. le Ministre de l'Intérieur, lequel aurait à aviser. Ainsi, Monseigneur, nous nous trouvons arrêtés tout court par la force majeure... » (2 Janvier 1869.)

Comme nous l'avons déjà dit, le Conseil privé de l'empereur avait décidé en 1859 de ne plus tolérer la création de nouveaux collèges soi-disant libres; mesure illégale, arbitraire, contraire à la loi de 1850, et partant demeurée secrète, mais qui n'en avait pas moins depuis dix ans

obtenu son effet. Un député au Corps législatif, M. de la Tour, ayant interrogé à ce propos le Ministre de l'instruction publique, M. Duruy, en avait eu cette réponse : « Il ne dépend pas uniquement de moi de faire accorder aux Congrégations la faculté de créer de nouveaux établissements ; la mesure restrictive qui les concerne a été prise au Conseil du Gouvernement ; elle ne pourrait être révoquée qu'en Conseil, et je voterai pour le maintien de la restriction, attendu que les établissements universitaires sont très supérieurs, sous tous les rapports, aux établissements congréganistes. Permettre à ceux-ci de se multiplier empêcherait l'Université de faire tomber les préventions qu'elle inspire, à tort, à un certain nombre de familles [1]. »

L'obstacle pouvait paraître infranchissable, et il aurait apparemment fait reculer un homme moins résolu, et surtout moins surnaturel que l'évêque du Mans. Pour lui, il répondait courrier par courrier : « Décidément notre œuvre est l'œuvre de Dieu, puisqu'elle rencontre tant de contradictions... Je vais faire redoubler les prières, et plutôt que de nous laisser échouer, Notre-Seigneur supprimerait le Conseil privé et son arrêté illégal... J'irai, s'il le faut trouver l'empereur. » (3 Janvier 1869.)

Cependant M. Duruy notifiait à l'autorité universitaire de la région la volonté du Gouvernement de s'en tenir à la décision générale prise en 1859, et le préfet de la Sarthe donnait à l'évêque communication officielle d'une dépêche du Ministre des cultes annonçant que, « conformément à l'arrêté de 1859, il était résolu à s'opposer par tous les moyens en son pouvoir à l'établissement des Jésuites au Mans ».

Le 8 février, Mgr Fillion arrivait à Paris, décidé, comme il l'avait dit, à aller droit à l'empereur. Sur l'avis de Mgr Darboy, il consentit à voir d'abord le Garde des Sceaux. M. Baroche avait son siège fait. Serviteur de

1. Lettre de M. G. de la Tour, député, au P. de Ponlevoy.

l'empire autoritaire, le Ministre qui avait interdit à l'épiscopat de publier le *Syllabus*, pouvait-il se laisser ébranler par les arguments d'un évêque qui plaidait pour les Jésuites et réclamait pour eux la liberté ? Deux jours plus tard, 10 février, Mgr Fillion était reçu aux Tuileries. Napoléon se montra comme à l'ordinaire aimable et bienveillant; mais d'ailleurs réservé, sobre de paroles, il refusa de prendre aucun engagement et de faire aucune promesse, sauf de parler de l'affaire avec le Garde des Sceaux. Sur l'invitation du prince, l'évêque fit donc une seconde visite à ce personnage qui, cette fois, parut moins inaccessible aux raisons de son interlocuteur. Il se contenta de relever contre les Jésuites quelques banalités courantes, telles que le sentiment national qui leur est hostile, leur attitude politique opposée au Gouvernement, les troubles que ne manquerait pas de provoquer la fondation du Mans. L'évêque avait beau jeu pour répondre à semblables pauvretés ; il put croire en se retirant avoir triomphé des préventions du Ministre. M. Baroche promettait d'examiner encore l'affaire et de donner sous peu une réponse définitive. Elle se fit attendre six semaines ; elle porte la date du 26 mars 1869. Sous des formes polies on exprime au prélat « le regret de ne pouvoir revenir sur la détermination qui lui a été notifiée par le préfet de la Sarthe au mois de janvier dernier ». Les motifs sont l'arrêt de 1859, mesure générale dont l'application est rendue « plus opportune que jamais » par les considérations que nous venons de rappeler.

Mgr Fillion fit, dans une forme très digne, à la communication du Ministre la réponse qu'elle méritait. Il ne dissimule pas que la décision de Son Excellence l'ait affligé profondément ; mais il « déplore beaucoup plus les motifs qui l'ont déterminée ». Un arrêté « qui n'a jamais reçu aucune publicité, pas même celle d'une circulaire ministérielle... Il m'est impossible de penser qu'un tel acte impose au Gouvernement une obligation persistante et une règle qui ne souffre aucune exception. » Quant à

l'opinion publique, poursuit l'évêque, « aujourd'hui comme toujours elle suit un double courant. Il y a l'opinion des libres penseurs, de la presse, des déclamateurs révolutionnaires... D'un autre côté il y a l'opinion des catholiques, des conservateurs... Ce n'est pas parmi eux que se rencontrent ceux qui brisent les trônes et renversent les dynasties... » (3 Avril 1869.) A la même date le prélat écrivait au Provincial de Paris : « Comme les Gouvernements passent et que la Compagnie de Jésus demeure, j'espère que nos prières ne seront pas perdues et que, en des temps meilleurs, la ville du Mans aura le bonheur de posséder un collège. »

Une année encore et le Gouvernement impérial se trouverait à la veille de « passer ». En attendant, sous la pression des événements, il était en train d'évoluer. A la suite des élections de mai, des symptômes non équivoques annonçaient l'avènement de « l'empire libéral ». Le 12 juillet des hommes nouveaux remplaçaient au ministère les principaux représentants du régime autoritaire. M. Duvergier succédait à M. Baroche, qui allait mourir quelques mois plus tard. M. Duruy lui-même était écarté, et son fief de l'Instruction publique tombait aux mains d'un personnage sans grande notoriété nommé Bourbeau.

L'évêque du Mans crut l'heure propice pour reprendre sa négociation ; la Compagnie de Jésus avait moins de hâte d'en finir ; à dire le vrai, le *veto* du Gouvernement n'était pas dans l'espèce pour lui déplaire, et en tout cas, rien n'était encore conclu avec elle ; le prélat voulut s'assurer contre de nouvelles résistances. Cette fois il s'adressa directement au Pape ; il exposa ses difficultés et ses angoisses avec un tel accent que sa lettre arracha des larmes à ceux qui la lurent. Le Pape, ému lui-même, exprima un désir au Père Général. Dès lors la cause était gagnée. Aussi le Père de Ponlevoy, de retour de Rome, écrivait le 4 septembre : « ... *Roma locuta est, causa finita est.* Ainsi, Monseigneur, je crois pouvoir en donner

l'assurance : Si le *veto* est levé, la maison achetée, nous demanderons votre bénédiction et nous entrerons. »

Quelques jours après Mgr Fillion était à Paris et voyait les Ministres, lesquels, chose curieuse, ignoraient l'arrêté sur lequel on avait appuyé le refus d'autorisation. Toutefois, après avoir pris le temps de réfléchir, M. Bourbeau répondait assez sèchement au prélat : « ... Je crois devoir persister dans les observations que mon prédécesseur vous a adressées le 26 mars dernier. » (27 Septembre 1869.) Le libéralisme de l'empire n'allait pas jusqu'à s'affranchir lui-même de ses préjugés contre les Jésuites. Au mois de janvier 1870, alors que l'évolution était achevée, Émile Ollivier entré au ministère, son collègue à l'Instruction publique M. Segris ordonnait encore au Recteur de l'Académie de Caen de faire opposition à l'ouverture du collège du Mans; n'osant toutefois s'appuyer sur l'oukase de 1859, il invoquait la loi de 1850 elle-même, qui d'après lui excluait les Jésuites du droit commun.

Mais entre temps l'évêque avait pris l'offensive. Le 28 septembre, avant même qu'il eût reçu la réponse de M. Bourbeau, le vicomte Malher, préfet de la Sarthe, lui avait transmis confidentiellement un propos recueilli au ministère de l'Instruction publique, de la bouche d'un chef de bureau de ses amis : — « Pourquoi donc l'évêque du Mans s'obstine-t-il à demander au Gouvernement une autorisation que la loi lui reconnaît? Jamais le Gouvernement ne la lui accordera, ni par écrit ni de vive voix. Mais qui l'empêche d'aller de l'avant en s'appuyant sur la loi ? »

Ce fut pour Mgr Fillion un trait de lumière. Dès ce moment sa résolution était prise. Par un reste de scrupule à l'égard de l'autorité, il crut devoir en informer le Ministre par une lettre très ferme dans laquelle il protestait une dernière fois contre un arrêté illégal, que l'on n'avait point opposé à d'autres, dont on se servait arbitrairement contre les seuls Jésuites, et il déclarait que « si le *veto* était maintenu, lui, évêque du Mans, prendrait telles mesures qu'il jugerait nécessaires au bien des

fidèles confiés à sa sollicitude pastorale ». Le Ministre ne répondit pas; mais le Père de Ponlevoy prévenu en même temps entrait pleinement dans les vues du prélat : « Je me mets à votre disposition, lui écrivait-il; nous irons de l'avant, avec la loi, sans le Gouvernement. » (30 Septembre 1869.)

Il n'y avait pas de temps à perdre ; la vente de Sainte-Croix aux enchères publiques était fixée au 3 octobre; il fallait trouver trois cent mille francs, et devant les obstacles et les incertitudes les bonnes volontés de la première heure s'étaient bien refroidies. L'évêque se mit en campagne et il eut la joie de réussir, non sans avoir savouré au préalable plusieurs échecs. Le Marquis de Nicolaï se laissa enfin persuader ; il voulut bien faire l'avance de la somme contre un intérêt de 4 %; et au bout de deux ans il revendait sa propriété à la société civile du collège.

Cependant, forts de leur droit et comme s'ils eussent été débarrassés de toute inquiétude, les Jésuites se mettaient en mesure de préparer la rentrée prochaine. Le Père Stanislas du Lac, désigné pour premier Recteur, faisait sa déclaration d'ouverture d'une école secondaire libre et remplissait les formalités d'usage. C'est alors que le Ministre Segris intervint pour tout arrêter ; le Père du Lac, alors au Troisième An, ne s'en émut point, et de fait, au bout de quelques semaines, un contre-ordre arriva du ministère. C'était en la semaine de Pâques de l'année 1870. La direction du vent n'était plus la même dans l'atmosphère gouvernementale, et on ne se souciait point d'engager un conflit où le Pouvoir impérial risquait de n'avoir pas le dernier mot. Le 12 mai, le Provincial de Paris, accompagné de deux autres Pères, prenait possession de Sainte-Croix. Ils n'y trouvèrent littéralement que les murs. On voit dans la *Vie du Père de Ponlevoy* comment, le soir de ce jour, les trois Jésuites, assis par terre et à la lueur d'une bougie plantée sur une bûche, firent honneur au repas que la charité des Carmélites leur avait envoyé.

Ainsi se termina, après avoir été pendant deux ans

traversée de contradictions inouïes, l'affaire de Sainte-Croix du Mans. On était à la veille de la guerre ; l'œuvre dont l'enfantement avait été si laborieux, devait encore recevoir le baptême du feu ; les soldats entrèrent dans le collège avant les élèves, et quand, le 6 octobre, Mgr Fillion y vint célébrer la messe du Saint-Esprit pour l'ouverture des classes, l'empire s'était effondré, l'empereur était prisonnier, Paris assiégé et les armées étrangères en marche vers le Mans, dernière limite de l'invasion.

VI

Sur le seuil de cette période lugubre, si nous embrassons d'un regard rétrospectif les vingt années dont se compose ce qu'on peut appeler l'époque impériale, elles se partagent, au point de vue de notre Histoire, en deux moitiés sensiblement égales en durée, mais fort différentes par ailleurs. Pendant la première, les pouvoirs publics ont à l'égard de la Compagnie de Jésus une attitude sinon amicale, du moins exempte d'hostilité et empreinte de courtoisie. Les Jésuites prennent leur part de la précieuse liberté édictée par la loi de 1850 ; sauf l'incident fâcheux de Saint-Étienne, leurs établissements s'ouvrent et se développent sans entraves, ils sont admis comme aumôniers dans l'armée d'Orient, dans les hôpitaux et les prisons militaires ; l'un d'eux est appelé pour prêcher le Carême à la Cour, pendant que d'autres exercent officiellement leur ministère au pénitencier de Cayenne. On pourrait croire que l'Ordre de Loyola a enfin trouvé grâce auprès du Gouvernement de la France.

Aux alentours de 1860 il n'en va plus de même. C'est d'abord le fameux arrêté pris l'année précédente en Conseil secret et manifestement dirigé contre la Compagnie de Jésus. Dès lors elle est suspecte et on la traitera en adversaire. On n'ose pas la molester ouvertement, mais on la supporte à contre-cœur et autant que possible on lui

interdira tout progrès. L'archevêque de Reims ou l'évêque de Troyes se proposent-ils d'installer à demeure quelques Jésuites dans leurs diocèses en qualité de missionnaires, le Ministre des Cultes s'empressera de leur adresser des remontrances; quant à ouvrir un nouvel établissement, les Jésuites eux-mêmes n'y eussent pas songé; on vient de voir ce qu'il en coûta de ténacité et de hardiesse à l'évêque du Mans, et encore fallut-il pour y réussir que le régime impérial fût en train de subir une métamorphose. On avait vu d'ailleurs par le procès introduit à la requête du Gouvernement devant les autorités universitaires, à la suite de l'affaire de Tivoli, que les collèges libres étaient toujours à la merci d'un accès de malveillance d'un Ministre.

Telle nous apparaît en cette année 1869, la dernière de l'empire, la situation de la Compagnie de Jésus. L'approche du Concile, en surexcitant les esprits, allait encore exaspérer contre elle les préventions des hommes d'État et du monde politique, en attendant l'explosion des violences révolutionnaires et impies. Toutefois, en regard de ce bilan d'épreuves et de menaces, il nous faut placer celui des compensations ménagées par la Providence. David remerciait Jéhovah de ce que la mesure des consolations n'avait pas été moindre dans sa vie que celle des douleurs [1]. La branche française de la famille de saint Ignace pouvait bien prendre à son compte cette action de grâces, au moins pour ce qui concerne la période qui allait finir. Pendant ces vingt années de paix relative, elle s'était merveilleusement développée. Le nombre de ses Provinces avait doublé; le chiffre de son personnel avait passé de 1.209 en 1850 à 2.658 en 1870, celui de ses maisons à l'intérieur du pays, de 33 à 60. A la faveur d'une loi de liberté elle avait créé seize collèges, et son œuvre scolaire commençait à réjouir la France chrétienne autant qu'à inquiéter celle qui ne l'était pas. A plusieurs reprises

1. *Secundum multitudinem dolorum in corde meo consolationes tuae laetificaverunt animam meam.* Ps. XCIII. 19.

elle avait pu donner asile à des frères étrangers chassés de leur patrie ; en même temps elle avait élargi son apostolat dans les pays d'outre-mer, en Syrie, en Algérie, en Chine, en Amérique, dans l'Inde, à Madagascar enfin où elle était parvenue à prendre pied. La gloire même du martyre n'avait pas manqué aux ouvriers de l'Évangile. C'étaient là, certes, des progrès réconfortants qui accusaient une vitalité puissante et autorisaient la foi en l'avenir.

Parmi ces consolations il en est une toutefois que notre Histoire ne saurait omettre ; il s'agit de cette pléiade d'enfants de saint Ignace dont les noms furent inscrits au catalogue des Saints et des Bienheureux pendant la période qui nous occupe.

Le martyrologe officiel de la Compagnie de Jésus s'est prodigieusement enrichi sous le pontificat de Pie IX; aucun Pape n'a été en ce genre plus libéral à son égard. C'est toujours une grande joie et un incomparable honneur pour une famille religieuse de voir l'un des siens placé sur les autels, parmi les héros de la sainteté que l'Église propose au peuple chrétien comme modèles et comme protecteurs. Aussi une béatification, et plus encore une canonisation, est-elle un événement considérable pour la Société qui fut la mère de l'ami et du favori de Dieu, dont les membres portent encore le même nom, vivent de la vie qu'il a vécue et peuvent l'invoquer en lui disant : *Mon Frère*. Désormais il figure au calendrier ; chaque année ramènera un jour consacré à son culte ; mais, pour la première fois, l'usage veut que pendant trois jours l'Église déploie en l'honneur de ceux qu'elle glorifie ses pompes les plus solennelles. Même en un siècle de peu de foi ces fêtes ont le privilège d'émouvoir les âmes ; l'affluence des populations, le concours du clergé et des évêques, la participation fraternelle des Ordres religieux apportent, en même temps qu'une manifestation de piété envers les nouveaux saints, un témoignage de précieuse sympathie à leur famille spirituelle.

Ce genre de solennités s'est renouvelé fréquemment pour la Compagnie de Jésus sous les deux Papes dont le règne a rempli la seconde moitié du dernier siècle. Léon XIII en effet lui a donné trois nouveaux Saints et douze nouveaux Bienheureux. Ceux qui furent mis à l'ordre du jour par Pie IX sont, comme on va le voir, en bien plus grand nombre. Pour chacun d'eux les fêtes liturgiques furent célébrées dans toutes les villes de France où les Jésuites avaient un domicile. Les Annales domestiques renferment sur ce sujet des récits abondants et pleins d'édification. Nous ne pouvons songer à les reproduire ici ; il nous faut du moins les indiquer succinctement, par ordre de date.

En 1852, c'est le Père Pierre Claver, l'apôtre des nègres qui reçoit enfin, deux cents ans après sa mort (1654), les honneurs de la béatification. La ville d'Avignon, pour n'en pas citer d'autres, montra en cette circonstance ce qu'elle savait faire pour glorifier un fils d'Ignace de Loyola. Au témoignage d'un chroniqueur, c'étaient « cinq cents ans de l'histoire de la Cité des Papes » qui ressuscitaient en cette solennité. Et de fait, les journaux du temps font de la procession qui se déroula dans les rues et les places publiques une description telle qu'on se croit transporté dans un pays de rêve, ou du moins à une époque très lointaine et très différente de la nôtre[1]. Quoi qu'il en soit, l'événement a prouvé que la glorification de l'humble Jésuite, si longtemps retardée, venait à son heure. Depuis lors le continent africain a été pénétré de toute part ; le monde civilisé a été appelé à la croisade contre le fléau de l'esclavage ; le Pape Léon XIII, parachevant l'œuvre de Pie IX, a canonisé Pierre Claver (15 janvier 1888) et donné pour patron spécial à toutes les Missions catholiques en pays noir l'apôtre qui signait *Esclave des nègres pour toujours.*

Un an plus tard, le 24 juin 1853, le Pape proclamait

1. Voir l'*Univers*, 18 juillet 1852.

Bienheureux le Père André Bobola, Jésuite polonais, en même temps que la petite bergère toulousaine Germaine Cousin. C'était à Saint Jean-de-Latran; aux premiers rangs de l'assistance se trouvaient les Pères de la Congrégation générale réunie pour donner un successeur au Père Roothaan, mort quelques mois auparavant. Pie IX profita de leur présence pour faire l'éloge du général défunt, en souhaitant que celui qu'on allait élire en sa place lui fût semblable. Le père Bobola avait attendu, lui aussi, près de deux cents ans avant de sortir de l'obscurité. Tombé aux mains des cosaques schismatiques, à Janov, le 16 mai 1657, il endura des raffinements de cruauté qui rendirent son martyre « le plus effroyable qu'aient enregistré les annales de l'Église dans les temps modernes » ; ce sont les expressions mêmes du Décret de béatification. L'indomptable vaillance du témoin de Jésus-Christ, rapprochée des vertus simples et modestes de la pastourelle de Pibrac, permit aux panégyristes de faire ressortir la merveilleuse et inépuisable fécondité de l'Évangile.

A quelques semaines d'intervalle le Père Jean de Britto prit à son tour place dans la phalange des Bienheureux. Portugais de naissance, il avait quitté la cour de Lisbonne pour aller, sur les traces de saint François-Xavier, poursuivre la conquête des Indes. Il y cueillit la palme du martyre, le 4 février 1693. Plus d'un siècle et demi avait passé sur son tombeau; la Providence, semble-t-il, l'avait tenu dans cet oubli apparent afin d'en tirer, au moment opportun, un patron pour la Mission renaissante éprouvée par tant de deuils. A l'annonce de la béatification prochaine, le Père Maillard écrivait de Rome : « Quelle fête, quel bonheur pour notre cher Maduré ! »

Moins d'un an plus tard, le 11 mai 1854, un Décret pontifical ajoutait à la liste des Bienheureux de la Compagnie de Jésus les noms de quarante autres martyrs. C'étaient ceux des PP. Ignace de Azevedo et Jacques de Andrada avec trente-huit jeunes religieux massacrés en mer par

des corsaires calvinistes, comme ils se rendaient au Brésil. (15 Juillet 1570.) Ce jour-là même sainte Thérèse avait eu connaissance, par une révélation surnaturelle, de leur entrée dans la gloire. Dans le nombre se trouvait un de ses neveux, François Perez Godoy. Les populations d'Espagne et de Portugal commencèrent dès lors à invoquer cette troupe triomphante ; leur dévotion fut approuvée par le Pape Grégoire XV ; mais sous Urbain VIII, son successeur immédiat, le culte public des serviteurs de Dieu morts en réputation de sainteté fut soumis à des règles précises. La cause des quarante martyrs, portée plus tard devant le Saint-Siège, fut admise aux informations canoniques par Benoît XIV ; on sait pourquoi elle n'aboutit pas alors, ainsi que beaucoup d'autres; la Compagnie de Jésus allait descendre au tombeau; il fallut attendre cent ans encore la décision souveraine de Pie IX.

Vers cette époque, le Japon, après des siècles d'isolement, entrait enfin dans le courant de la civilisation occidentale. Les premiers prêtres catholiques qui y pénétrèrent à la faveur de la liberté, y découvrirent les restes des anciennes chrétientés, conservés par une sorte de miracle. La foi importée au seizième siècle par François Xavier avait fait de merveilleux progrès sur cette terre héroïque ; mais la persécution survint et l'Église du Japon avait été noyée dans le sang. Rome voulut consacrer à sa manière la résurrection d'un pays qui lui avait donné de si belles espérances. Elle s'empressa d'élever sur les autels un grand nombre de ses apôtres et de ses néophytes qui avaient sacrifié leur vie plutôt que d'apostasier. L'an 1862, en la fête de la Pentecôte, devant une multitude d'évêques assemblés du monde entier, Pie IX décerna d'abord les honneurs des saints à vingt-six martyrs du Japon mis à mort par le supplice de la croix, sur la montagne de Nangasaki, le 5 février 1597. Parmi eux se trouvaient trois Jésuites indigènes, deux scolastiques, Paul Miki et Jean de Goto, avec un Frère coadjuteur, Jacques Chisaï.

Sur les préliminaires de cette solennité les papiers de famille racontent un incident qu'il n'est peut-être pas inutile de consigner ici. On sait que les canonisations entraînent des frais assez considérables, naturellement à la charge de ceux qui les poursuivent en cour de Rome. Invité à solliciter l'inscription des trois membres de sa famille religieuse sur la liste glorieuse, le Général de la Compagnie de Jésus s'y refusa d'abord. Il n'avait pas le droit, disait-il, d'imposer à son Ordre une dépense aussi forte. On insista et l'affaire fut portée au Pape; Pie IX déclara que son désir était de comprendre les trois Jésuites dans le Décret de canonisation. Le Père Beckx adressa donc à quelques Provinciaux un simple avis sans aucune formule impérative. Nous avons sous les yeux la circulaire envoyée par le Père Fessard aux Supérieurs des maisons de la Province de Paris : « Nous ferons bien, dit-il, d'imiter la discrétion de Notre T. R. P. Général. » — En conséquence il laissa chacun d'eux libres de fixer le chiffre de sa contribution. Les vingt mille *scudi* furent donc fournis par souscriptions volontaires. La morale à dégager de l'incident c'est au moins que le Général des Jésuites ne ressemble guère à l'autocrate de la légende.

Les trois saints Japonais donnés en 1862 à la famille de saint Ignace furent suivis deux ans plus tard par une troupe de Bienheureux dix fois plus nombreuse. L'immolation des vingt-six victimes de 1597 n'avait été que le prélude de l'effroyable persécution qui, à partir de 1622, tenta d'exterminer la chrétienté du Japon. Au bout de dix ans, il n'y restait plus un seul missionnaire ; tous avaient péri dans les supplices, à différentes dates, avec des milliers de néophytes. Dans cette armée de martyrs, la Compagnie de Jésus comptait pour sa part treize prêtres dont dix Européens et trois Japonais, avec dix-sept scolastiques et trois Frères coadjuteurs tous Japonais. Cette glorieuse phalange de trente-trois enfants de saint Ignace fut béatifiée en un même jour par le Pape Pie IX, le 7 juillet 1864.

Aux Bienheureux ornés de la palme sanglante du martyre allait être associé quelques mois plus tard un apôtre de l'Allemagne contemporaine de Luther, à qui sa science et ses prodigieux travaux ont fait donner le surnom de *Marteau des hérétiques*. La reconnaissance et la vénération des peuples envers Pierre Canisius appelaient depuis longtemps sur sa mémoire les honneurs liturgiques. La béatification officielle est datée du 20 novembre 1864. L'année suivante ce fut le tour d'une jeune Belge, émule de Louis de Gonzague, Jean Berchmans. Depuis deux siècles et demi son souvenir exhalait le parfum d'une vertu héroïque, en dépit de l'obscurité et du silence où s'était enfermée sa courte vie. Comme Dieu lui-même l'Église se plaît à exalter les humbles. Inscrit au catalogue des Bienheureux par Pie IX en 1865, Jean Berchmans fut canonisé par Léon XIII, le 15 janvier 1888, en même temps que Pierre Claver et Alphonse Rodriguez.

Le premier compagnon de saint Ignace, Pierre Lefèvre, mort le 1er août 1546, en grande réputation de sainteté, était depuis plus de trois cents ans, dans son pays d'origine, l'objet de la vénération universelle. Un bien modeste oratoire avait été érigé sur l'emplacement de sa maison natale. Toute la Savoie s'y rendait en pèlerinage, et l'on se souvenait d'y avoir vu saint François de Sales. En 1854, un prêtre de la parenté du serviteur de Dieu, l'abbé Périssin, professeur au Grand-Séminaire d'Annecy, adressait à ce propos au Général de la Compagnie de Jésus les détails que voici : « Nous avons le bonheur de posséder une chapelle au lieu même où Dieu fit naître le Père Pierre Lefèvre, au petit village du Villaret, dans la vallée du Grand-Bornant. Depuis longtemps je cherchais les moyens de la mettre en un état plus décent; car elle n'a pas encore été réparée depuis la Révolution. Aujourd'hui, grâce à la charité de quelques compatriotes, je vois mes vœux se réaliser... » Mais, ajoutait l'abbé Périssin, « je désirerais vivement savoir si ce saint prêtre a été canoniquement béatifié. Partout dans nos montagnes

on le regarde et on l'invoque comme tel; mais sur ce point je n'ai trouvé nulle part de preuves certaines. » (5 Février 1854.) On dut répondre que cette béatification n'avait pas encore eu lieu. Pierre Lefèvre était mort près d'un siècle avant les Décrets d'Urbain VIII; la voix publique qui lui avait décerné les honneurs des saints avait, de bonne foi et sans aucune incorrection, devancé la décision de l'Église; au reste la législation ecclésiastique actuelle attache une grande importance à cette manifestation spontanée du sens chrétien, qui ne se trompe guère, si bien que tout en interdisant le culte public, avant qu'elle-même n'ait prononcé, elle considère la dévotion des fidèles envers les serviteurs de Dieu comme une condition nécessaire pour procéder à leur béatification. Quoi qu'il en soit, le culte du vénérable Père Lefèvre se présentait appuyé sur une possession trop constante et trop longue, sanctionnée par l'autorité de personnages trop considérables par leur science et leurs vertus, pour qu'il fût besoin de le soumette aux formalités d'un procès canonique. Il fut simplement approuvé et confirmé par Décret pontifical du 5 septembre 1872. Pierre Lefèvre est le dernier sur la liste des Jésuites placés authentiquement sur les autels par Pie IX; leur nombre est de quatre vingt-deux[1].

A la vérité l'exaltation de tous ces Saints et Bienheureux ne semble pas avoir un intérêt spécial pour l'Histoire de la Compagnie de Jésus en France; presque tous en effet ils appartiennent à des nationalités étrangères.

1. Si l'on ajoute les noms qui figuraient déjà sur cette liste et ceux qui y furent inscrits par Léon XIII et par Pie X, on arrive à un total de 108, dont 13 de saints canonisés. Ce chiffre serait bien plus élevé, si la Compagnie de Jésus n'eût pas été mise au tombeau pour y demeurer près d'un demi-siècle. Au moment où parut le Bref de Clément XIV, un grand nombre de procès de béatification étaient plus ou moins avancés; d'après un catalogue publié en Belgique en 1891, il y en a encore à l'heure présente 134 qui attendent une solution. Nous avons lieu de croire qu'il y en a bien davantage.

Seul le Père Lefèvre nous touche d'assez près, puisqu'il était enfant de la Savoie; à ce titre sa gloire est un peu la nôtre; mais, comme celle de François-Régis, ce n'est, semble-t-il, qu'à regret qu'elle rayonne à distance de la vallée natale; elle ne paraît pas faite pour attirer les regards du grand public. La branche française de la famille de saint Ignace a eu, elle aussi, ses grands serviteurs de Dieu, voire même ses martyrs. Il faut croire que pour eux l'heure de la glorification n'est pas venue encore; et peut-être sommes-nous moins empressés que d'autres à la leur procurer.

Au demeurant la piété française est hospitalière, elle ignore le chauvinisme; les saints, de quelque part qu'ils viennent et fussent-ils même Jésuites, sont accueillis par elle avec une vénération franchement et simplement catholique. Les trois saints Japonais furent magnifiquement fêtés à Paris; le nonce présidait les cérémonies, le cardinal Donnet était présent avec une multitude de prêtres et de religieux de toute robe; le panégyrique fut prêché par l'abbé Perreyve qui y prodigua les élans de sa chaude et pénétrante éloquence. A Rouen, par ordre de l'archevêque, la solennité se déroula sous les voûtes de la cathédrale. Mgr de Bonnechose voulait sans doute, par cette prévenance à l'égard des Jésuites, effacer l'impression laissée dans leur mémoire par l'attitude qu'il avait eue à Rome, en 1845, aux côtés de M. Rossi. On garde aux Archives copie de la lettre que le Père Général écrivit au Prélat pour lui exprimer la reconnaissance de la Compagnie. Quelques années plus tard la béatification des trente-trois martyrs du Japon donnait lieu à des manifestations non moins grandioses et spontanées. A Lyon, pendant trois jours, dans la nouvelle église de la Résidence tout fraîchement inaugurée, se pressait une assistance d'élite avide d'entendre la parole puissante du Père Félix; la messe était célébrée tour à tour par un Capucin et un Dominicain; le vénérable cardinal de Bonald était présent avec la double majesté de sa pourpre et de

ses quatre-vingts ans. A Alger même Mgr Lavigerie organisa dans sa cathédrale une de ces fêtes pompeuses dont il avait le secret; il y convia les autorités civiles et militaires, et il prit soin d'expliquer quelle en était dans sa pensée la signification : « C'est, dit-il, pour donner un témoignage authentique de mon estime pour la Compagnie de Jésus, et en même temps pour me recommander moi-même avec mon diocèse et mes œuvres à la protection des Bienheureux martyrs du Japon, que je vais présider ces grandes et touchantes solennités. »

En 1865, alors qu'il était évêque de Nancy, le futur cardinal Lavigerie avait déjà eu une occasion analogue de marquer ses sentiments pour la famille de saint Ignace. C'était à propos de la béatification du Père Pierre Canisius. La Résidence des Jésuites n'avait pas encore de chapelle convenable, et l'évêque le leur reprochait amicalement. Ce fut la cathédrale de Nancy qui la remplaça pour la circonstance : « Tout a été magnifique dans le triduum, écrivait le Supérieur; cette fête de famille est devenue une fête de la cité et de la contrée. » « La Résidence, disait l'évêque lui-même, a plus gagné en ces trois jours dans l'esprit de la population que pendant ses neuf ans d'existence. »

En dehors des milieux ecclésiastiques Pierre Canisius était peu connu en France, mais en revanche très populaire dans les pays de langue allemande, où il avait été un redoutable adversaire pour les pères de la Réforme. A Strasbourg la béatification fut un événement sensationnel. Nous lisons à ce propos dans une lettre du Père Douillet, Supérieur de la Résidence : « Le triduum a été célébré en grande solennité à la cathédrale les 15, 16 et 17 mai. Mgr Mermillod a donné les discours français. Le concours a été grand, l'impression excellente. Les protestants eux-mêmes sont venus en grand nombre; le spectacle a paru les émouvoir, non les irriter. » (14 Juillet 1865.)

Mais c'est à Fribourg en Suisse que le triomphe du

Bienheureux fut surtout éclatant. Fribourg lui devait d'avoir échappé à l'hérésie. Canisius y avait passé ses dernières années et y avait fondé le collège de la Compagnie ; ses restes mortels y étaient conservés comme le palladium de la cité et de la région demeurée une oasis catholique au milieu des populations protestantes. Aussi le triduum de béatification prit-il à Fribourg, au pied de la lettre, le caractère d'une fête nationale, célébrée en l'honneur du Père de la patrie. Il faut en lire les détails dans le récit qu'en a laissé un écrivain bien connu, témoin oculaire, Adrien de Riancey[1]. Celui qui fut appelé à porter la parole en ces journées mémorables fut le Père Victor Alet, qui venait de publier une *Vie du Bienheureux Canisius*. S'il ne possédait pas tous les dons qui font les grands orateurs, c'était du moins un prêtre à l'âme ardente, qui savait traduire en une langue irréprochable et une action vivante les chaudes convictions dont il était animé.

La glorification de Jean Berchmans devait susciter chez nous une émotion plus spontanée et plus profonde. C'était presque un compatriote, et de plus un nouveau patron et un nouveau modèle offert à la jeunesse studieuse. Ce fut sans doute l'empressement qu'elle mit à accueillir son culte qui détermina Léon XIII, quelque vingt ans plus tard, à ajouter à son auréole celle des saints canonisés. Lors de la béatification en 1865, les Annales domestiques relatent partout des fêtes inoubliables. A Dôle, par exemple, elles signalent la présence de deux cents prêtres et de cinq mille fidèles accourus de toute la Franche-Comté pour entendre Mgr Mermillod et l'abbé Besson, le futur évêque de Nîmes, dire les louanges du Bienheureux. A Metz, le grand évêque Dupont des Loges, entouré de plusieurs de ses collègues, faisait célébrer le triduum dans sa cathédrale. Là encore Mgr Mermillod tenait sous le charme de sa prestigieuse éloquence un immense auditoire ; les élèves de Saint-Clément y étaient en bonne place, et volontiers

1. *Revue du monde catholique*. Tome XIII. P. 187.

l'orateur tirait de son sujet des leçons à leur adresse. C'est ainsi que, après avoir rappelé que Jean Berchmans, au contraire de Louis de Gonzague fils de prince, était un humble enfant du peuple, il stigmatisait le dédain trop fréquent de nos jours dans les classes riches pour la carrière sacerdotale.— « Ah! s'écriait-il ensuite, jeunes gens favorisés de la naissance ou de la fortune, venez à nous... Laisserez-vous aux fils de vos fermiers l'honneur de vous bénir et de vous absoudre! Ce n'est pas l'Église qui a besoin de vous; c'est vous qui avez besoin de l'Église pour faire entrer la bénédiction dans vos familles et sanctifier vos richesses... »

CHAPITRE VI

I. — Le Concile œcuménique. Les antécédents. La division des esprits. La question de l'infaillibilité pontificale. L'opposition d'une partie de l'épiscopat. Les Jésuites et le Concile. L'opinion antiopportuniste partagée par quelques-uns. L'attitude très ferme de l'immense majorité. Menaces du côté du Parlement. M. Émile Ollivier.

II. — La guerre franco-allemande. Les Jésuites offrent leurs services pour les armées. Acceptés comme aumôniers volontaires. Ils sont partout où l'on se bat. Avec les prisonniers en Allemagne. Le P. Amédée de Damas. Dans leurs maisons transformées en ambulances : Vaugirard, Sainte-Geneviève, Saint-Acheul, Saint-Clément. A Sainte Croix du Mans.

III. — Manifestations populaires contre les Jésuites. A Clermont. A Lyon. A Marseille, violences et pillage. Les Jésuites emprisonnés. Intervention de Mgr Guibert. A Dôle, les Jésuites expulsés par Garibaldi. La bande à Mont-Roland. Les collèges de Saint-Étienne, de Mongré, d'Avignon réquisitionnés pour le logement des troupes. Désordres, en différentes villes : Poitiers, Bordeaux, Limoges, etc. Les épidémies suite de la guerre.

IV. — Un épisode lugubre et glorieux. Les Jésuites de Paris pendant les deux sièges. La Commune. Le P. Olivaint prévoit les pires catastrophes. L'École de la Rue des Postes envahie. Les Jésuites, Pères et Frères, et même les domestiques emmenés prisonniers, 4 avril 1871. Le soir du même jour perquisition au *Jésus* de la rue de Sèvres. Les Jésuites à Mazas pendant quarante jours. La *veillée* du martyre. Les *petits pots* et les *petites boites* mystérieuses. La « semaine sanglante ». Les prisonniers transférés à la Roquette. La Commune aux abois. Le massacre des otages. A la Roquette. A la rue Haxo. Les Jésuites mis à mort peuvent-ils être appelés martyrs? Quelques traits de leur physionomie : Pierre Olivaint, Léon Ducoudray, Jean Caubert, Alexis Clerc, Anatole de Bengy.

I

Le Concile œcuménique du Vatican n'est sans doute pas un fait qui appartienne à notre Histoire : elle ne saurait pourtant le passer sous silence. Comme il n'y eut personne en France, depuis les journalistes jusqu'aux femmes du monde, qui ne s'en occupât de façon très active, sinon très discrète, il n'y a pas lieu de s'étonner que les Jésuites y aient eu, eux aussi, leur part. Part bien modeste d'ailleurs, et qui n'intéressait nullement la conduite et les décisions de l'assemblée conciliaire, quoi qu'en aient pu dire l'ignorance et la mauvaise foi. Sur ce terrain réservé ils n'avaient ni le pouvoir ni la volonté d'exercer aucune influence; leur rôle se bornait à pratiquer le respect et la soumission, ce qui leur était facile, et à persuader aux autres de faire de même, ce qui l'était beaucoup moins. C'est cette action telle quelle des Jésuites français que nous avons à raconter.

Dès le 26 juin 1867, à l'occasion du centenaire des saints Apôtres Pierre et Paul, le Pape avait annoncé, en consistoire public, devant cinq cents évêques réunis, sa résolution de convoquer le Concile. L'année suivante, le 29 juin, parut la Bulle d'indiction qui fixait l'ouverture de l'Assemblée au 8 décembre 1869. On remarqua d'abord que les représentants des souverains n'y étaient point convoqués. Cette dérogation voulue aux habitudes du passé ne pouvait laisser indifférent le monde de la politique. D'autre part le programme des futures délibérations était tracé en termes qui ouvraient la voie aux commentaires les plus délicats et les plus irritants. Il s'agissait de « porter remède aux maux du siècle présent dans l'Église et dans la société». Dès lors la surexcitation des esprits provoquée par le *Syllabus* fut à son comble. La presse libre penseuse affecta de voir dans le Concile une mobilisation de toutes les forces de l'Église contre les conquêtes de la Révolution,

le progrès, la liberté, le parlementarisme, en un mot contre la société moderne elle-même. De leur côté les catholiques libéraux pressentaient de nouvelles blessures pour les idées qui leur tenaient au cœur. L'épiscopat lui-même se divisa; d'une part les évêques portés aux ménagements et qui les croyaient nécessaires, étant donné l'état d'esprit de leur époque; les autres, beaucoup plus nombreux, qui pensaient que la seule digue à opposer au flot montant du naturalisme était l'affirmation sans réticence de la vérité surnaturelle.

Ce double courant ne tarda pas à se rencontrer sur un point où devait porter jusqu'à la fin tout l'effort de la lutte, à savoir le pouvoir et les prérogatives du Pape. On touchait par là à la constitution même de l'Église, puisque le Christ lui a donné pour fondement Pierre et ses successeurs. Ainsi s'explique la chaleur des controverses qui s'engagèrent soit au dedans soit au dehors du Concile, d'autant plus que, quelle que fût la solution adoptée, elle entraînait des conséquences dont la Société civile elle-même ne pouvait se désintéresser. Bien avant la réunion de l'auguste assemblée, on voyait partout des conciliabules; « on disputait dans les salons, dans les cercles, dans les sacristies, dans les parloirs de couvent », et ailleurs encore. On se fournissait d'arguments dans les journaux, lesquels, pour ne rien dire de ceux qui faisaient profession d'impiété, se partageaient en deux camps ayant à leur tête d'une part l'*Univers* avec Louis Veuillot, de l'autre *Le Français*, inspiré par Mgr Dupanloup. Le *Correspondant*, organe des catholiques libéraux, faisait autorité dans le parti. Le 10 octobre, il publia une sorte de *Manifeste*, œuvre collective des principaux rédacteurs, dans lequel, avec un ton très déférent et des protestations d'obéissance, il traçait au Concile la marche à suivre et les limites qu'il ne devait pas dépasser. La question de l'infaillibilité y était soulevée, et on recommandait aux évêques la prudence et la circonspection. Quelques semaines plus tard l'évêque d'Orléans allait plus loin encore ; il lançait une brochure où

il se prononçait nettement contre l'opportunité d'une définition relative à cette matière.

En inaugurant ses séances à la date fixée, le Concile trouvait de la sorte l'infaillibilité du Souverain Pontife inscrite à son ordre du jour par ceux-là mêmes qui étaient résolus à la combattre. Elle n'y était pourtant pas encore *officiellement*; elle y entra bientôt à la suite d'un *postulatum* couvert de quatre cent dix-neuf signatures, et d'un *contre-postulatum* qui en réunit un peu plus de cent vingt. L'opinion dominante n'était pas douteuse; on pouvait, semblait-il, s'épargner les longues délibérations et les formalités de procédure. Dans un article du 6 février, la *Civiltà cattolica* émit l'idée d'un vote par acclamation, qui aurait l'avantage d'une manifestation solennelle et du même coup déblaierait le terrain des travaux du Concile. La question de principe était en effet hors de cause; la croyance à l'infaillibilité doctrinale du chef de l'Église était admise universellement; il ne s'agissait que de la consacrer par une constatation authentique du corps des pasteurs. On savait d'ailleurs que la *Civiltà* reflétait la pensée du Souverain Pontife.

Toute la tactique de la minorité consista donc à défendre l'*hypothèse* : Sur le fond pas de désaccord, mais la définition dogmatique nous paraît à tout point de vue pleine de dangers, et donc, nous la jugeons inopportune. — La question, après tout, était d'ordre purement théologique et parmi les personnages qui à cet égard pouvaient revendiquer quelque compétence, nous ne voyons guère que deux Français qui aient poussé plus loin leur opposition; l'un fut Mgr Maret, évêque de Sura *in partibus* et doyen de la Faculté de Théologie de Paris; l'autre était l'ex-oratorien, le Père Gratry. L'ouvrage de Mgr Maret s'intitulait *Du Concile général et de la paix religieuse*, et en sous-titre *Mémoire soumis au prochain Concile œcuménique du Vatican*. On y retrouvait, non pas rajeunie mais rééditée, la pure doctrine gallicane dans sa formule la plus avancée. Quant aux *Lettres* du Père Gratry à Mgr Dechamps,

archevêque de Malines, sur l'*Infaillibilité*, sa réputation, nous ne dirons pas de prêtre et de chrétien, mais simplement d'homme sérieux et de savoir eût gagné à ce qu'il ne les eût pas écrites. Dom Guéranger le lui montra péremptoirement, et son biographe, le Père Chauvin, ne semble pas être d'un autre avis. Malheureusement, « âme candide et imagination enthousiaste » le Père Gratry pensait être inspiré : « Je crois très fermement, dit-il à la fin de sa première lettre, écrire ceci par l'ordre de Dieu et de Notre-Seigneur Jésus-Christ[1]... »

On sait trop à quelles manœuvres se livrèrent les opposants pour retarder et, si possible, empêcher la définition, mais pour n'aboutir, comme on le leur disait, qu'à la rendre inévitable. Humainement leurs objections n'étaient certes pas sans valeur ; les « six raisons » que Mgr Dupanloup élevait comme une barrière, infranchissable, à son avis, pour toute autorité spirituelle prudente, méritaient d'être prises en considération ; mais aucune intrigue ne put prévaloir contre l'assistance divine promise à l'Église assemblée, pas même les déplorables appels au bras séculier qui ont laissé une tache sur la mémoire de Mgr Darboy. Le 18 juillet l'infaillibilité du Pape était acclamée en séance plénière des Pères du Concile. Deux évêques seulement déposaient un vote négatif. Les opposants avaient quitté Rome en adressant à Pie IX une lettre qui garantissait leur soumission ; elle portait cinquante-cinq signatures, dont vingt et une de prélats français. A ce moment la rupture était déjà consommée entre la France et la Prusse ; le lendemain c'était la guerre ; le Concile s'ajournait ; notre malheureux pays n'eut pas le loisir de commenter une définition dogmatique contre laquelle on avait cherché à le passionner.

Pour préciser l'attitude des Jésuites français pendant

1. *Le Père Gratry*, par le R. P. A. Chauvin, de l'Oratoire. P. 429 et *passim*.

la préparation et la tenue du Concile, il nous faudra tout d'abord renouveler un aveu déjà fait dans un chapitre précédent. La Revue qui passait pour exprimer leurs sentiments, les *Études religieuses* donnèrent lieu, par ce qu'elles disaient et ce qu'elles ne disaient pas, de les accuser de tendances libérales ; on sait ce que cela veut dire ; nous n'avons point dissimulé ce qu'il y avait de vrai dans ces soupçons. Tout en étant ardemment *infaillibilistes*, les rédacteurs partageaient l'opinion dominante dans les milieux parisiens contre l'opportunité d'une définition ; cette position comportait bien d'autres fléchissements regrettables. Nous avons dit quels avertissements, quelles protestations même arrivèrent aux *Études* de la part des Supérieurs majeurs ; dans tous les rangs de la famille religieuse, le même blâme se faisait entendre, et souvent de façon singulièrement énergique. En compulsant les documents domestiques officiels, aussi bien que les correspondances privées, on a l'impression que le désaveu était général. Ce n'est donc pas dans les *Études religieuses* qu'il faut chercher l'attitude de la Compagnie de Jésus en France pendant la Concile. Le contraire serait beaucoup plus près de la vérité.

On trouverait un indice plus sûr dans le choix que nombre d'évêques firent d'un Jésuite pour les accompagner au Concile en qualité de théologiens. Ces évêques comptaient parmi les champions les plus déterminés des doctrines romaines. A vrai dire, il y eut une exception. L'évêque de Saint-Dié, Mgr Caverot, plus tard cardinal-archevêque de Lyon, avait emmené le plus conpromis des rédacteurs des *Études*, le Père Matignon. Ce fut pour le clergé des Vosges l'occasion de manifester ses sentiments. Une adresse fut envoyée à Rome, dans laquelle les prêtres du diocèse faisaient sur la personne chargée de les représenter des remontrances respectueuses mais très énergiques ; le prélat dut se séparer de son théologien.

La multitude des publications sorties à cette époque de

la plume des Jésuites constitue un autre indice révélateur de leurs pensées intimes. Elles diffèrent de ton et d'allure ; tous les genres que comporte la matière s'y rencontrent, depuis l'exposé doctrinal et la controverse théologique jusqu'au tract populaire ; la réfutation la plus complète et la plus décisive du livre de Mgr Maret est signée du Père Matignon lui-même[1]. Le Père Gautrelet écrit successivement *Lettre à un homme du monde* et *Lettre à une Dame du monde sur l'infaillibilité du Souverain Pontife*, tandis que le Père de Boylesve rédige, par demandes et par réponses, un catéchisme du Concile ; mais sous ces formes variées l'inspiration est la même et le but identique : Combattre les préventions amoncelées dans les esprits contre le chef de l'Église, mettre en lumière les fondements divins de son autorité et de ses droits.

Personne d'ailleurs ne s'y trompa. Dans les sphères politiques on suivait attentivement les mouvements d'opinion qui se manifestaient soit en France, soit à Rome, sur le terrain religieux. Ce surcroît de puissance morale que la Papauté allait recevoir du vote des évêques ne laissait pas de causer de l'inquiétude dans l'entourage de l'empereur ; les relations concordataires allaient, disait-on, en

1. Le Père Matignon avait mené la controverse avec beaucoup de vigueur, mais aussi avec une courtoisie à laquelle Mgr Maret se plaisait à rendre hommage. (Cf. *Études religieuses*. T. XXIII. 614. 659. T. XXIV. 93.) Il n'en fut pas de même d'un autre contradicteur. Le Père Eugène Desjardins revint à la charge l'année suivante dans une lettre ouverte où les égards dus au caractère épiscopal étaient quelque peu oubliés. Le Provincial de Toulouse s'empressa de faire amende honorable et le Père Général lui écrivait à ce propos: « La lettre du P. Desjardins nous a causé un vif déplaisir. Votre Révérence a bien agi en assurant à Mgr Maret que sa lettre a été publiée à notre insu. A mon avis toutefois il est expédient, ou pour mieux dire, il est nécessaire que sur le fond même de cette lettre nous donnions satisfaction au prélat, en lui exprimant notre regret de ce qu'un de nos religieux ait osé écrire sur ce ton à un évêque, alors que celui-ci a déjà reconnu son erreur et fait réparation au Souverain Pontife et à l'Église pour le scandale qu'il avait donné. Le Père D. n'avait aucun droit de manquer de la sorte au respect dû à un évêque. Nous ne sommes pas les juges ni les censeurs des évêques, nous devons au contraire les entourer de révérence et d'honneur. » (Au P. Servière, 13 novembre 1871.)

être atteintes. Le comte Daru, Ministre des Affaires étrangères, rédigea à ce sujet un *Memorandum* qui devait être communiqué au cardinal secrétaire d'État et mis sous les yeux du Saint-Père lui-même. On put craindre un moment une intervention plus accentuée encore contre la liberté du Concile. Toutefois le parti de l'abstention respectueuse l'emporta définitivement dans les Conseils du souverain ; M. Daru se retira et Émile Ollivier, déjà Garde des Sceaux, prit l'intérim.

C'est à ce Ministre sincèrement libéral que la Compagnie de Jésus doit d'avoir échappé à l'orage qui la menaçait alors. On la rendait, en effet, responsable de la tournure que prenaient les affaires de Rome. Puisque la théocratie y était en faveur, que les idées de liberté y allaient être mises en déroute, à qui s'en prendre sinon aux Jésuites? De là grande émotion à la Chambre des Députés de l'empire libéral. C'était bien le cas d'user de ce droit d'interpellation enfin reconquis après dix-huit ans de gouvernement autoritaire. Une demande d'interpellation sur les agissements des Jésuites fut donc déposée dès les débuts du ministère du 2 Janvier. M. Émile Ollivier a raconté lui-même cet épisode qui lui fournit l'occasion de dire ce qu'il pense de la Société de Jésus. Il écrit à ce propos des pages qui ne sont pas d'un ami, mais qui témoignent de la parfaite droiture de ses intentions. Si on ne peut lui demander d'être totalement affranchi de préjugés à l'endroit des Jésuites, il sait du moins se mettre au-dessus des opinions sottes, faites d'ignorance, de crédulité ou de passion. Le Père Olivaint, peu rassuré par les antécédents de l'ancien député de la gauche, avait sollicité du Ministre une audience qui lui fut accordée de la meilleure grâce. — « Il me fournit, dit M. Émile Ollivier, des renseignements qui me confirmèrent dans mes conclusions. Il devait compléter ses explications dans une seconde conférence, lorsqu'on annonça le retrait de l'interpellation. Il m'écrivit alors le billet suivant : — Excellence, M. X... retirant son interpellation, je n'ai plus, je pense, à vous embarrasser de

documents relatifs à nos affaires. Mais laissez-moi vous remercier encore de cet esprit de vraie liberté et de loyale justice avec lequel vous avez bien voulu m'écouter. Permettez-moi de joindre une prière à l'expression de ma reconnaissance. Si des plaintes contre nous vous étaient adressées, oserais-je vous demander de vouloir bien, avant de donner suite, appeler le Père de Ponlevoy, notre premier Supérieur, ou moi-même à son défaut, pour vous fournir les explications nécessaires[1]... » (28 Février 1870.) — Ce billet, dit encore M. Émile Ollivier, « je le conserve, avec les lettres d'autres otages, comme des reliques de martyrs ».

Avec un Ministre moins éloquent et surtout moins résolu à défendre la justice, le débat parlementaire eût apparemment suivi son cours ; la Compagnie de Jésus eût servi de bouc émissaire, à tous ceux qui étaient mécontents du Concile, et ils étaient nombreux ; il est plus que probable qu'on eût réclamé contre elle de nouvelles rigueurs. Les symptômes devinrent plus menaçants au fur et à mesure que l'Assemblée conciliaire avançait dans ses travaux, si bien que, au lendemain de la définition de l'infaillibilité, les Jésuites se sentaient en proie à de redoutables ressentiments.

— « Je ne saurais encore, écrivait le Provincial de Paris, prévoir ce qui va suivre. Des *revenants* (de Rome) expriment, spécialement à notre adresse, bien de l'amertume et de la rancune. On pourrait présumer que nous aurons une fois encore à payer les frais. » (28 Juillet 1870.) Mais les événements allaient faire une effroyable diversion. A cette date, la France avait déjà à se défendre contre une puissance plus envahissante que la secte de Loyola, ou même que la Papauté.

II

Au moment d'aborder le récit de la guerre de 1870, on

1. *L'Église et l'État au Concile*. Tome II. P. 165.

songe malgré soi à celle qui, moins d'un demi-siècle après, vient de bouleverser le monde. De l'une à l'autre quels progrès accomplis dans l'art de détruire et de tuer ! Quelles différences, soit entre les moyens mis en œuvre, soit dans les résultats ! D'une part, un duel entre France et Allemagne, qui chacune mettent en ligne quelques centaines de mille combattants ; de l'autre, le choc et la mêlée des nations, vingt millions d'hommes sous les armes. Six mois de guerre lors du premier conflit ; cinquante et un mois pour le second ; le chiffre des morts en proportion de celui des soldats et de la durée des opérations. On pourrait suivre longtemps ce parallèle, qui à chaque pas vous jette dans la stupeur. Mais pour ne pas sortir de notre cadre, il faut nous en tenir au rôle de la Compagnie de Jésus dans l'une et l'autre guerre ; nous allons dire ce qu'il fut en 1870 ; il ne tint pas à elle qu'elle ne parût sur le champ de bataille ; en tout cas elle n'y laissa aucun des siens ; dans la grande guerre mondiale au contraire, plus de huit cents d'entre eux furent mobilisés d'office ou volontairement, cent soixante-dix de ses enfants sont tombés au champ d'honneur ; c'était la fleur de sa jeunesse et son espérance pour l'avenir. Comme la France elle-même, elle sort de la lutte, glorieuse mais mutilée.

En 1870, les Jésuites engagés dans la cléricature n'étaient pas astreints au service militaire ; la loi des « curés sac au dos », selon l'expression populaire, ne fut votée qu'après vingt ans de régime républicain. Toutefois, dès l'ouverture des hostilités, les Supérieurs se préoccupèrent de mettre leurs maisons et leur personnel à la disposition du Gouvernement pour les services compatibles avec la profession religieuse. Les prêtres eussent été heureux d'être agréés comme aumôniers militaires. « Ce ministère, écrivait le Provincial de Lyon, dans les circonstances actuelles, est le plus urgent, le plus fructueux, le plus apostolique et en même temps le plus populaire. » (6 Novembre 1870.) Pour des motifs dont il vaut mieux ne pas parler, les

Jésuites furent systématiquement écartés par la Grande-Aumônerie. Ce que voyant, le Père de Ponlevoy s'adressa directement à l'Impératrice. On sait qu'en partant pour l'armée Napoléon l'avait établie régente. Ne voulant pas aller sur les brisées de Mgr Darboy, elle fit répondre une lettre dont la forme obligeante dissimulait une fin de non-recevoir. On invitait le Révérend Père à présenter sa demande à une sorte de comité semi-officiel qui prêterait ses bons offices pour la faire aboutir.

Les Jésuites furent en conséquence réduits à se faire agréer par les chefs de corps comme aumôniers volontaires. Il y en eut dans les armées de l'Est, et dans celles de la Loire, comme autour de Paris et en Allemagne auprès des prisonniers. Une douzaine d'entre eux faisaient leur service parmi les troupes enfermées dans la capitale pendant le siège et les accompagnaient dans les sorties contre les assiégeants, relevant les blessés et assistant les mourants jusque sous le feu de l'ennemi. Des journaux point suspects de tendresse pour les fils de Loyola ne pouvaient se défendre de signaler leur courage et leur dévouement : « Étrange retour des choses d'ici-bas, écrivait le Père Olivaint, il arrive ainsi que, après avoir été au début de la guerre repoussés sur toute la ligne par une administration religieuse et militaire qui ne voulait pas de nos services, nous sommes maintenant signalés comme ceux qui ont le mieux payé leur dette à la patrie. » (21 Septembre.) Puis le Père continue : « Nous venons toutefois de payer bien cher cet honneur. Quatre des Nôtres, qui avant-hier sont allés sur le champ de bataille de Châtillon, n'ont pas reparu ; ce sont les PP. Montazeau, Rathouis, William Forbes et le F. Montrichet. Ils sont probablement prisonniers des Prussiens. L'accident augmentera la prudence de ceux qui restent, mais sans diminuer leur zèle. » Les quatre Jésuites étaient en effet tombés aux mains des Prussiens. Dix jours plus tard le Père Olivaint écrivait à leur sujet : « Ils ont été présentés au prince royal qui les a bien reçus et leur a fait

donner un permis de circulation dans les lignes prussiennes, avec liberté de faire tout le bien qu'ils pourraient et d'aller où ils voudraient, sauf de rentrer à Paris. » (30 Septembre.) Tous n'eurent pas à se louer également des procédés de l'ennemi. C'est encore le Père Olivaint qui écrit quelques semaines plus tard : « Un de nos aumôniers, le Père de Rochemonteix, aux batailles d'Orléans, malgré tous ses insignes, a été frappé par un officier prussien d'un grand coup de sabre sur la tête. Il a un peu esquivé et n'a été que blessé et fait prisonnier en dépit de toutes les conventions. Mais il a pu se guérir, s'échapper et nous arriver hier. » (20 Décembre.)

Nous en rencontrerons d'autres partout où l'on se bat, au Mans, à Metz, à Amiens, à Belfort, dans la malheureuse retraite de l'armée de Bourbaki, en Allemagne enfin parmi nos innombrables prisonniers. Dès le début de la guerre, le Père de Haza-Radlitz avait dû, en raison de sa nationalité, passer la frontière. Il avait l'âme très française, et la consolation de son exil fut de se dévouer au service des dix mille soldats détenus dans la ville toute protestante de Witemberg. Il écrivait de là des lettres profondément touchantes sur le sort des prisonniers; dans leur détresse, ces malheureux repoussaient le ministère des prêtres allemands, mais des aumôniers français étaient sûrs de trouver le chemin de leur cœur. Cette fois encore le Père de Ponlevoy pensa qu'il y avait là « une œuvre bien apostolique et patriotique » à entreprendre : « J'ai fait, écrit-il, proposer nos services à la reine de Prusse par la princesse Marie de Bade, son amie. » (22 Novembre.) Il ne paraît pas que cette requête ait eu beaucoup de succès.

Parmi les ecclésiastiques français qui furent autorisés à visiter les prisonniers de guerre en Allemagne, on ne trouve que fort peu de Jésuites, trois ou quatre à peine. L'un d'eux du moins a droit de figurer à l'ordre du jour. Le Père Amédée de Damas avait déjà donné sa mesure devant Sébastopol. A la première nouvelle de la déclaration de

guerre, il écrivait à un membre de sa famille : « Le cas échéant, je partirai bien volontiers. Je n'ai plus trente ans comme à l'époque de la Crimée. J'ai moins de santé et moins d'ardeur naturelle ; mais raison de plus pour aller me faire casser la tête ; il y aura moins à perdre. » — Il fut en effet aumônier, de la première heure jusqu'à la dernière. Attaché à une ambulance libre et dirigé sur Metz au commencement d'août, il y resta jusqu'à la capitulation de la place, c'est-à-dire pendant quatre-vingts jours des plus lugubres que les Français aient jamais vécus. Il a raconté dans ses *Souvenirs de guerre et de captivité* les horreurs de ce siège et la honte finale plus cruelle que toutes les souffrances ; une armée de cent cinquante mille hommes livrée à l'ennemi et prisonnière sans avoir combattu. Le Père Amédée ne voulut pas se séparer de ceux avec qui il avait tant souffert. Sachant combien la police militaire allemande était ombrageuse et tracassière, il se rendit en personne au quartier général du roi de Prusse, qui allait devenir empereur, et en engageant « sa parole d'honneur de gentilhomme et de prêtre de s'abstenir, avec les prisonniers, de toute question politique ou militaire », il finit par recevoir un permis de circuler qui lui ouvrirait toutes les portes, même celles des forteresses. « J'ai d'autant plus lieu d'être reconnaissant envers Sa Majesté, écrivait-il, que je suis le seul prêtre à qui cette faveur ait été accordée. Ni Français ni Allemands n'ont pu l'obtenir. »

Pendant huit mois, de la fin de décembre jusqu'en juillet, le Père de Damas parcourut ainsi toute l'Allemagne, visitant nos soldats, les réunissant par groupes aussi nombreux que le comportaient les locaux mis à sa disposition et exerçant auprès d'eux toutes les fonctions du zèle sacerdotal. Un jour, c'était une chambrée à la caserne, un autre jour une écurie, parfois une église, une cathédrale même, plus souvent un temple protestant. L'auditoire se renouvelait jusqu'à six et sept fois, et l'infatigable missionnaire arrivait ainsi à distribuer le pain de la parole consolatrice à huit et douze mille hommes dans une journée.

« L'Allemagne, écrivait-il à son Provincial, est inondée de gens charitables, prêtres et laïques, qui apportent des aumônes de France aux prisonniers. Cela me fait la part belle. Je n'ai donc pas à m'occuper du temporel; toute ma sollicitude se porte du côté religieux, ce qui est bien plus conforme à notre vocation. »

Sans sortir de chez eux, nombre de Jésuites trouvaient amplement à se dévouer auprès des soldats blessés ou malades. Toutes leurs maisons, en effet, dans les régions où sévissait la guerre, furent transformées en ambulances; les collèges eux-mêmes furent affectés à ce service, sans que jamais les classes y fussent interrompues. Au mois de novembre, pendant le siège de Paris, une lettre du Père Olivaint, arrivée par ballon, donne les nouvelles suivantes : « Pour maintenir le droit par le fait, on a ouvert deux externats avec ce qu'on avait de personnel; à la rue des Postes, douze élèves, à Vaugirard, soixante... » — « Les ambulances coûtent cher, écrivait-il encore, mais elles rapportent, devant Dieu et devant les hommes. C'est le rempart de nos maisons. A la rue des Postes, le Père Ducoudray, en sus de son ambulance de cent soldats et de douze à quinze officiers, a recueilli, loge et nourrit trente-trois pauvres habitants d'Athis réfugiés à Paris. Vaugirard a deux cents blessés et malades. Tous les Pères ont leur poste et leur office. Ainsi les PP. Turquand, Théodore de Régnon, de Plas sont à nos ambulances sédentaires dans nos trois maisons; les PP. Matignon, Jouan, de Bengy et les deux PP. Forbes vont aux ambulances volantes au delà des remparts. D'autres accompagnent les mobiles réunis à Paris : les PP. de Guilhermy et Charles Clair, les Poitevins; le Père Tanguy, les Auvergnats; le Père Lemoigne, les Picards, etc.; d'autres enfin vont sur les champs de bataille avec des voitures et sont eux-mêmes au feu; le Père Tailhan seul a été blessé d'une balle à la tête, mais sans danger. »

A Amiens, le vaste établissement de Saint-Acheul abritait une nombreuse jeunesse : Novices, Juvénistes, Pères

du Troisième An; on trouva le moyen d'y établir encore une ambulance de quatre-vingts lits. Sur la fin d'octobre le Père Pillon, Provincial de Champagne, écrivait : « Depuis le 9 septembre, nos scolastiques se sont dépensés auprès des blessés ; ils pansent leurs plaies et leur rendent tous les services que réclame leur état. Leur charité a obtenu les plus consolants résultats. Le jour de saint Michel tous les soldats, à l'exception de deux sergents, ont fait la sainte communion. » Quelques semaines plus tard, la ville tombait au pouvoir des Allemands. Saint-Acheul dut à son ambulance d'échapper à toute réquisition. Le collège de la Providence fut moins heureux ; la moitié de ses bâtiments fut prise pour les blessés de l'armée ennemie. A Saint-Clément de Metz, les élèves se trouvant en vacances lors de l'ouverture des hostilités, une vaste ambulance y fut établie tout d'abord; Pères et Frères y trouvèrent de l'emploi, aussi bien que dans celles qu'il fallut installer en grand nombre dans la ville pendant la durée du siège. Après la capitulation de Bazaine, le Père Couplet, recteur du collège, rendait compte en ces termes de ce qui venait de s'y passer au cours de ces longues semaines : « ... Cette ambulance nous a procuré des avantages inappréciables, bonnes relations avec tous les officiers supérieurs qui venaient visiter leurs soldats, estime et affection de tous nos malades et de leurs familles. Ces braves gens ne savaient comment nous témoigner leur reconnaissance... Il nous fut facile de les amener à la pratique de leurs devoirs religieux. Sur six cents blessés que nous avons eus, trente seulement sont morts, tous munis des sacrements, qu'ils ont reçus avec grande piété. Cette occupation a été pour les Nôtres une source abondante de biens spirituels. D'abord elle a écarté les périls de l'ennui, inévitables dans un siège; elle leur a de plus fourni l'occasion d'une foule d'actes d'humilité et de mortification qui souvent allaient jusqu'à l'héroïsme. Nos militaires pleuraient en voyant nos professeurs soigner leurs plaies, balayer leurs chambres, leur rendre les

services les plus bas : Vraiment, disaient-ils, les Sœurs de charité n'en feraient pas plus. » (27 Novembre 1870.)

Voici maintenant des ombres dans le tableau. La population de Metz aussi bien que l'armée souffrit terriblement de la faim pendant le blocus. Le général Deligny s'exprimait ainsi lors de l'enquête sur la reddition de la place : « On reproche leur mauvaise tenue à des soldats qui fouillaient et refouillaient la terre du matin au soir ou dépeçaient des animaux morts de faim pour assurer leur nourriture. Le reproche serait risible, si le sujet était moins lamentable. » L'universelle tribulation ne put empêcher les fables accoutumées sur les Jésuites de trouver créance dans les âmes aigries : Ils étaient certainement pourvus de tout en abondance ; les greniers et les cours du collège regorgeaient de provisions. — Dans les derniers jours du blocus on eut des craintes sérieuses que la foule ne se ruât sur Saint-Clément ; elle l'eût fait vraisemblablement, sans la présence d'un général avec son état-major dans un quartier de l'établissement.

Comme il arrive fatalement en pareil cas, aux souffrances et aux privations du siège succédèrent les maladies. Le 20 janvier 1871, le Père Couplet donne de tristes nouvelles : « La contagion ne nous a pas épargnés. La plupart d'entre nous ont été atteints soit par la petite vérole, soit par la fièvre typhoïde, soit par la dysenterie, et trois ont succombé. » Les Pères de Saint-Clément n'étaient pas encore au bout de leurs épreuves. Metz était alors au pouvoir de l'ennemi : le Père Couplet continue : « Actuellement nous sommes encombrés de militaires prussiens. Nous avons à en loger habituellement de six cents à douze cents et plus. Nous avons été forcés de leur abandonner une grande partie de notre maison qui est devenue une véritable caserne. Dire les dégâts qu'ils font, soit à Saint-Clément, soit à la maison de campagne où est établie une ambulance, n'est pas possible. Ces hôtes importuns ne se contentent pas de saccager notre demeure ; ils en viennent parfois à nous accabler de mauvais traitements. Dans la nuit du 17 au 18 janvier,

quinze cents hommes environ nous arrivèrent pour prendre logement chez nous. Ils commencèrent par demander impérieusement de la nourriture, du café, du vin. Comme nous étions dans l'impossibilité de les satisfaire, ils se mirent à parcourir la maison, brisant les vitres, les portes, les armoires, et pillant ce qui leur tombait sous la main. En même temps ils se jetèrent sur plusieurs d'entre nous, nous traînèrent violemment, nous frappèrent à coups de poing et de crosse de fusil, nous menacèrent de mort, et paraissaient décidés à exécuter leurs menaces, si quelques-uns plus modérés ne s'étaient interposés entre eux et nous. Ces scènes durèrent jusqu'à trois heures du matin, pour recommencer de neuf à onze heures. L'intervention d'un officier supérieur, que nous avions pu prévenir, mit seule fin au désordre... Les autorités me demandent des rapports sur cette affaire et protestent qu'elles en feront bonne justice. » — Au mois d'avril le collège de Metz servait encore de casernes à plus d'un millier d'Allemands.

Toutes les maisons de la Province de Champagne furent tour à tour à la discrétion de l'ennemi victorieux, et chacune d'elles eut à souffrir plus ou moins de ses exigences ou de sa brutalité. Dès le début de la guerre, le Noviciat d'Issenheim avait été évacué sur Saint-Acheul; pendant le siège de Strasbourg, quatre obus tombèrent sur la Résidence, et ce fut miracle que tout se bornât à des dégâts matériels. Celle de Reims fut épargnée grâce au dévouement des Pères Alsaciens, Mertian et Modeste, qui se prodiguèrent dans les dix ambulances prussiennes. A Laon, le Père Arnold était mis en pièces dans l'explosion de la citadelle. (8 Septembre.) A Lille, à Nancy, à Troyes, le Provincial estimait qu'on pouvait se féliciter puisqu'on n'avait pas à subir de violences. C'est ainsi qu'il terminait son Rapport sur « cette pauvre petite Province de Champagne si rudement éprouvée ». Au reste, ajoutait-il, « je puis constater que ces épreuves retrempent les courages et reportent les âmes vers Dieu ». (26 Décembre.)

Il y eut toutefois dans la région de l'Ouest une maison dont les états de service pendant l'année terrible méritent d'être signalés de façon particulière. On a lu plus haut l'histoire de l'entrée si laborieuse des Jésuites au collège Sainte-Croix du Mans. C'est en pleine guerre, le 6 octobre 1870, après deux ans de négociations, que l'on y ouvrit le cours des exercices scolaires pour une soixantaine de jeunes enfants. Quelques jours plus tard, ils y furent rejoints par plusieurs centaines de militaires. Licenciés depuis la prise de Rome par les Piémontais (20 septembre), les zouaves pontificaux s'étaient empressés de s'offrir pour la défense de la patrie en danger. Trois cents d'entre eux avaient pris part aux batailles d'Orléans, où leur attitude devant l'ennemi est restée légendaire; les autres venaient au Mans se reconstituer, et c'estdans les bâtiments mêmes du collège Sainte-Croix qu'ils prirent leurs quartiers. Là, avec les recrues qui leur vinrent des provinces environnantes, se formèrent les deux bataillons dits des *Volontaires de l'Ouest* qui s'illustrèrent à Loigny et au plateau d'Auvours.

Les Volontaires partis, d'autres troupes leur succédèrent; Sainte-Croix ne cessa plus d'être tout à la fois collège, caserne et hôpital. Une lettre envoyée à Rome le 22 février 1871, parle Supérieur, le Père du Lac,énumère ainsi les causes qui l'ont empêché de donner plus tôt des nouvelles de sa communauté : C'étaient d'abord les Prussiens, « qui se sont emparés du Mans le 12 janvier, après trois jours de bataille et qui, depuis le commencement de novembre, en approchaient à quelques lieues de manière à nous donner des paniques; puis une ambulance de cent cinquante lits où se sont succédé en trois mois mille quarante malades ou blessés ; de continuels passages de troupes françaises ou ennemies, qui dès le milieu de septembre amenaient chaque fois de six cents à douze cents hommes sous notre toit, enfin les maladies terrassaient jusqu'à dix de nos Pères à la fois... » Ce sont, ajoutait-il, « les ambulances de la ville qui plus encore que la nôtre ont exercé

leur zèle ». — Voici, en effet, le billet que Mgr Fillion faisait remettre le 27 décembre au Père Recteur de Sainte-Croix : « Il y a à la caserne de la Mission une ambulance de 1.750 malades, fort mal couchés et encore plus mal soignés. On les appelle des convalescents, mais il y en a un grand nombre atteints de maladies très graves. Vous serait-il possible de leur donner des aumôniers qui iraient les visiter et leur offrir les secours de leur ministère? Il y a aussi 350 varioleux au nouveau théâtre et 200 à l'ancienne salle de spectacle. Je vous les confie. » — Le Père du Lac, déjà débordé, transmet la requête à son Provincial; voici la réponse du Père de Ponlevoy : « Pour un pareil service, nous ne manquerons jamais de monde; dites-le bien à Sa Grandeur. Qu'Elle ne craigne pas de nous en demander. Employez tous ceux de votre maison ; je vous envoie de plus quatre nouveaux Pères. S'ils meurent d'autres les remplaceront. »

Le 13 janvier les Prussiens étaient maîtres du Mans. A cette date on lit dans une sorte de *Journal* écrit par un Père du collège : « Ce soir, ils ont envahi la maison : 500 chevaux d'artillerie dans les classes, les études, le réfectoire, les parloirs, le cloître de l'église et la salle du chapitre. » Tout d'abord Sainte-Croix fut traité en pays conquis ; les soudards entretenaient leurs feux avec tout ce qui leur tombait sous la main, y compris les tables, les armoires et les portes, si bien qu'au bout de quelques jours le Père du Lac crut devoir écrire à l'officier responsable : « Où ces dégâts s'arrêteront-ils, Monsieur le commandant ? C'est pour vous prier de le décider que je m'adresse à vous. Il est temps de donner un avis à vos soldats, si l'on veut sauvegarder les intérêts des blessés. Ne souffrent-ils pas déjà assez du voisinage des chevaux qu'on a placés sous les salles d'ambulance ? »

En l'espace de huit mois, le malheureux collège servit de logement à plus de vingt mille hommes ; un simple détail peut donner l'idée de l'encombrement qui y régnait ; la modeste chambre du Père Préfet contenait sept lits

de malades. Inutile de dire que ce Préfet lui-même n'y pouvait trouver place. Où passait-il ses nuits, il importe assez peu de le savoir; pour la journée, le Père de Rochemonteix — car c'était lui — avait assez affaire dans les deux hôpitaux de varioleux dont on a parlé plus haut et qui lui étaient échus en partage. Il n'eut pas à se plaindre de son lot, car sur cent cinquante malades qui succombèrent, un seul repoussa l'assistance du charitable aumônier. Ce ne fut pas sa seule consolation dans cet héroïque ministère. En voici une qui, pour n'être pas précisément apostolique, n'en a pas moins son prix. Le jour de l'entrée de l'armée ennemie au Mans, l'aumônier des varioleux était appelé chez un magistrat de la ville. Il y trouva le colonel des mobiles du Tarn blessé qui lui dit : « Monsieur l'abbé, je n'ai pas l'honneur de vous connaître ; mais on me conseille de m'adresser à vous en toute confiance. J'ai sauvé le drapeau de mon régiment; il a été brodé par les dames d'Albi, et je ne voudrais pas le laisser prendre par les Allemands. Pourriez-vous vous en charger et le mettre en lieu sûr? — Bien volontiers, répond le Père, je vais l'emporter et je vous promets de vous le faire parvenir, quand vous le réclamerez. — Et ce disant, il ôte sa soutane, s'entoure le corps avec le drapeau, reprend sa soutane et s'en va sans qu'il y paraisse. A la conclusion de la paix, le précieux emblème fut rendu au colonel qui put le rapporter à Albi avec fierté, car ses mobiles avaient fait vaillamment leur devoir.

Cependant l'entassement d'hommes et de chevaux, les privations et les fatigues excessives avaient réduit aux abois le personnel du collège. Sur la fin de janvier tous les Pères étaient malades, quatre d'entre eux avaient la petite vérole et deux étaient mourants. Le Père du Lac fait part de sa détresse au Père de Ponlevoy qui lui répond : « ... Quel don vous ai-je fait en vous confiant Sainte-Croix! Il est vrai, je ne prévoyais rien alors, et c'est vraiment Dieu, Dieu seul qui vous a fait un pareil

début... Quoi ! tous malades, et vous aussi !.. Mais *in cruce salus*... » Et il termine en annonçant qu'il est en train de désigner des remplaçants pour ceux qui sont hors de service.

L'armistice signé (10 mars 1871), les troupes allemandes évacuèrent le Mans ; le 31 du même mois, le dernier convalescent quittait l'ambulance de Sainte-Croix ; depuis le 10 novembre on y avait hospitalisé 13 varioleux, 295 blessés et 737 malades. Vingt-huit étaient morts de leurs blessures ou emportés par la petite vérole. Au milieu de l'agitation et du brouhaha militaires, une petite colonie d'écoliers avaient continué tant bien que mal leur vie de règle et de travail ; mais au moment où le collège s'apprêtait à reprendre son train accoutumé, il se trouvait sous le coup de menaces pires que celles de la guerre et de l'occupation prussienne. Dans les bas-fonds de la population du Mans, comme dans celle de Paris, fermentaient des éléments de désordre et d'anarchie qui n'attendaient que le moment de faire explosion. Le *Journal* dont nous avons parlé plus haut contient sur ce sujet des informations copieuses et précises qui n'étaient pas de nature à rassurer les habitants de Sainte-Croix. Le Recteur figurait au premier rang parmi les personnages signalés à la justice vengeresse du peuple. C'est la récompense que l'on préparait aux Jésuites, là comme ailleurs.

III

Dès la déclaration de la guerre, il y eut çà et là des manifestations de la rue contre les Jésuites ; la populace excitée par des meneurs s'essaya à des coups de main contre leurs maisons. Celui qui écrit ces lignes se rappelle l'assaut donné pendant la nuit au Noviciat de Clermont ; beaucoup de vitres cassées, beaucoup de pierres lancées à l'intérieur par les fenêtres enfoncées, le tout accompagné de puissantes vociférations ; la grosse porte

d'entrée heureusement résista à la poussée des énergumènes et donna à la police le temps d'arriver. Ces gens-là pensaient sans doute s'aguerrir.

La nouvelle des premières défaites provoqua en divers lieux des tentatives analogues ; puis vint la catastrophe du 4 septembre et la proclamation de la République. Pareils événements ne pouvaient manquer de mettre les Jésuites en mauvaise posture devant l'opinion ; on sait avec quel art infernal fut alors accréditée l'odieuse légende de la complicité des prêtres avec l'ennemi. C'étaient eux qui faisaient passer en Allemagne des sommes colossales pour alimenter son trésor de guerre. En ce qui concerne les Jésuites, leurs fabuleuses richesses aidaient naturellement la « rumeur infâme » à faire son chemin. C'est d'ailleurs un besoin instinctif des masses populaires en temps de calamités publiques de trouver quelqu'un à qui s'en prendre ; la justice et la vraisemblance même importent peu dans le choix des victimes sur qui décharger leurs ressentiments. On sait d'autre part quelle propagande d'impiété avait marqué les dernières années de l'empire. Le terrain était donc bien préparé, dans les grandes villes surtout, pour une charge contre les hommes noirs. Nous dirons bientôt ce qu'elle fut à Paris pendant la période lugubre de la Commune. A Lyon, à Marseille, à Aix, à Dôle, les vengeurs du peuple n'attendirent pas jusque-là. A la nouvelle de la révolution du 4 septembre, des bandes de citoyens armés se ruaient sur les deux Résidences lyonnaises de la rue Sainte-Hélène et de Fourvière. Neuf Jésuites de la rue Sainte-Hélène dont quatre prêtres, qui n'avaient pu s'évader à temps, furent surpris, maltraités, et jetés en prison, où on les retint vingt-cinq jours sans forme de jugement ; il fallut la charité de quelques amis pour leur procurer les aliments indispensables. Pendant ce temps, tout était pillé, saccagé et profané dans l'une et l'autre maison ; les misérables se livraient à des orgies sataniques, affublés d'ornements sarcerdotaux, mangeant et buvant dans les vases sacrés, comme

en témoigne le verdict même du tribunal qui eut à connaître de ces abominations.

A son arrivée à Lyon, Challemel-Lacour, le premier préfet du Rhône républicain, y rétablit un ordre relatif, mais il n'eut garde de laisser les Jésuites rentrer chez eux; par un arrêté du 1er octobre leurs deux établissements étaient affectés au logement des légions de marche. C'est ainsi que Fourvière fut occupé pendant plusieurs jours par des détachements de Garibaldiens qui y laissèrent de leur passage des souvenirs abominables. Pour ne parler que de ce qui peut se dire, c'étaient des portes enfoncées, des meubles brisés, des ornements d'église mis en lambeaux. « Heureusement, dit une lettre du Provincial, quarante hommes de ligne commandés par un officier, sont venus contenir les Garibaldiens... » (7 Décembre.) La guerre finie, ce fut la ville qui, à son tour, s'empara des immeubles qu'elle employa à des usages divers; le grand réfectoire, rue Sainte-Hélène, était devenu une salle de restaurant et l'église un magasin de fourrage. Cet état de choses se prolongea jusqu'au 15 juillet 1871 ; les Jésuites avaient été privés pendant plus de dix mois de la jouissance de leurs domiciles; l'arrêté préfectoral, purement arbitraire, aussi bien que l'occupation par la ville, étaient entachés d'illégalité flagrante ; lors du procès en indemnité l'État et la Ville épiloguèrent l'un contre l'autre; le tribunal les mit d'accord en attribuant à chacun sa part.

A Marseille le mouvement antijésuitique eut une allure non moins violente, mais plus grave encore, attendu que l'autorité tenta de lui donner un caractère légal. Ce fut d'abord, comme à Lyon, une invasion de gens sans aveu, qui, sous le nom de gardes civiques, se donnèrent comme exécuteurs du mandat qu'ils avaient reçu du peuple. Ils pénétrèrent de force dans la *Mission de France*, saisirent les Jésuites au nombre de quatorze, dont dix prêtres, et après mille avanies, les conduisirent à la prison de Saint-Pierre, fort éloignée de là. Ils allaient y rester

vingt et un jours, au régime des pires malfaiteurs. On ne leur avait pas permis de rien emporter, et plusieurs prêtres n'avaient même pas leur bréviaire. Surpris par l'arrivée imprévue des civiques, le temps leur avait manqué pour enlever le Saint-Sacrement de leur église. Informé par la rumeur publique de ce qui venait de se passer à la Mission de France, et craignant une profanation, l'évêque de Marseille, Mgr Place, accourt, muni d'un ordre de la préfecture et escorté seulement de son secrétaire. Nous laissons un journal du lendemain raconter l'incident ; le dialogue ne manque ni d'originalité ni de couleur locale.

« L'évêque s'adresse au soldat de planton : — Je désire parler au commandant. — Il n'y a pas de commandant. — Eh bien ! à son lieutenant. — Il n'y a pas de lieutenant. — Mais enfin à celui qui commande. — C'est nous qui commandons. — En ce cas, à vous-mêmes.... Et ce disant, le prélat exhibe le papier préfectoral. Les civiques se le passent en riant. — Cinq hommes pour escorter le Saint-Sacrement, crie l'un deux.... L'évêque, accompagné de ses acolytes, pénètre dans l'église, va prendre le Saint-Sacrement, revient à sa voiture : — Que le bon Dieu vous bénisse, mes enfants. — Nous en avons furieusement besoin. »

Au moment où la Résidence fut envahie, un évêque missionnaire de la Compagnie de Jésus, Mgr Dubar, vicaire apostolique en Chine, s'y trouvait de passage, à son retour de Rome et du Concile. Ni sa qualité d'étranger, ni les insignes de sa dignité ne purent le préserver des grossièretés et des outrages de la bande ; on fouilla ses bagages, on fit main basse sur l'argent qu'il avait pour retourner en sa Mission lointaine, et finalement il fut incarcéré avec ses frères. Relâché pourtant au bout de quelques jours et sur le point de s'embarquer, il adressa au Ministre de la Justice une lettre que l'on aimerait à reproduire ici, n'était sa longueur. Après l'exposé des faits, l'évêque proteste énergiquement, au nom de son

patriotisme offensé, pour avoir été traité en France comme un missionnaire ne l'est pas chez les sauvages.

Cependant le coup de force exécuté contre les Jésuites soulevait à Marseille beaucoup d'émoi. Vainement les gardes civiques avaient tenté d'obtenir soit du parquet, soit de la préfecture, un ordre d'incarcération ; par la seule volonté de ces gens-là les Jésuites se trouvaient enfermés et retenus en prison, et le registre d'écrou portait cette unique mention : « Sans motif. » Les pétitions se multipliaient pour l'élargissement des prisonniers ; les unes étaient adressées aux membres du Gouvernement, d'autres à l'archevêque de Tours, Mgr Guibert qui logeait en son palais les délégués de la Défense nationale. Mais voici que soudain le préfet Esquiros entre en scène. Le 13 octobre il lance un oukase aux termes duquel « les Pères Jésuites mis en état d'arrestation seront, dans les trois jours, conduits hors des frontières de France ». Il se trouva à Aix un sous-préfet, du nom de Martin, pour reproduire cet arrêté stupéfiant d'audace et d'arbitraire. Tous les Jésuites habitant le territoire des Bouches-du-Rhône se voyaient donc, par l'autorité de ces deux personnages, condamnés au bannissement, et l'exécution était imminente. Heureusement l'archevêque de Tours agissait de son côté : « Je fais ici tout ce je puis, écrivait-il quelques jours plus tard au président du *Cercle religieux* de Marseille ; jamais les républicains n'ont entendu autant de vérités que je leur en dis tous les jours dans l'intérêt même de leur régime. » — « J'ai pris connaissance de votre pétition, disait-il encore, j'y ai ajouté une apostille pour attirer l'attention de M. Gambetta, et je la lui ai transmise. »

A cette même date du 13 octobre où paraissait l'édit de proscription d'Esquiros, Mgr Guibert adressait au Ministre de l'Intérieur un Rapport où il ne dissimulait guère ni son étonnement ni son indignation. — «... Peut-être aussi ne savez-vous pas que, depuis dix-sept jours, dix Pères et quatre Frères de la Mission de France sont

retenus en prison. » Puis, abordant les motifs allégués par les potentats des Bouches-du-Rhône: « Quand j'entends dire, poursuivait-il, que le clergé envoie de l'or et des armes aux Prussiens, quand je vois un peuple assez infirme d'intelligence pour le croire et des autorités locales assez faibles pour se rendre à de telles extravagances, je ne puis m'empêcher de trembler pour l'avenir de mon pays. » — « Les membres du Gouvernement, assurait le prélat, ne veulent pas le désordre. Car la République, plus que tout autre régime, doit respecter la liberté personnelle, le droit de propriété et la liberté de conscience.» Quelles que fussent en réalité leurs dispositions intimes, il paraît bien que les remontrances de l'archevêque ne les laissèrent pas insensibles : « J'ai obtenu, écrit-il le 20 octobre, de nos gouvernants des mesures énergiques contre ces désordres; les arrêtés pris contre vos Pères ont été annulés. On me dit que le comité local qui n'a aucune autorité légale résiste au Pouvoir central. Si cela est, nous sommes dans une véritable anarchie... » Sur ce dernier point l'archevêque était mal renseigné. L'autocrate de Marseille dut s'incliner devant la décision de Tours; peu après il lui fallut même donner sa démission.

Le 16 octobre les Jésuites furent remis en liberté, sans toutefois pouvoir reprendre possession de leur logis. Pendant huit jours les civiques restés à la Mission de France avaient pillé et saccagé tout à leur aise, cependant que par ordre préfectoral on dressait un inventaire en vue de la confiscation. La Résidence servit ensuite de caserne à des détachements de mobiles; cet état de choses dura jusqu'au 10 mars, où les légitimes propriétaires eurent permission d'y revenir. Il en fut de même à Aix ; là aussi les Jésuites furent autorisés à rentrer dans leur vaste immeuble qui allait même bientôt devenir le Scolasticat de la Province de Lyon. On était loin toutefois d'obtenir justice pour les méfaits passés. Une lettre du Supérieur, le Père Jules Payan, nous fait connaître l'étrange réponse qu'il reçoit quand il parle

d'indemnité : Il lui faut actionner le ci-devant sous-préfet Martin, auteur de l'expulsion des Jésuites et personnellement responsable des torts qu'ils ont subis. (17 Avril 1871.) Or, il est de notoriété publique que c'est un aventurier criblé de dettes et parfaitement insolvable.

A Dôle l'expulsion des Jésuites eut pour leur cœur de Français un caractère plus outrageant et plus douloureux; l'ordre de sortir de chez eux leur fut notifié par des étrangers. La rentrée du collège avait eu lieu comme à l'ordinaire lorsque, vers le milieu d'octobre, Garibaldi occupa la ville avec un corps de huit cents hommes environ. Le voisinage des *chemises rouges*, en dépit de la légende de bravoure chevaleresque dont on cherchait à les entourer, était plutôt inquiétant pour la partie honnête de la population. Tout d'abord les Jésuites purent croire que les Garibaldiens seraient pour eux des amis. Une lettre du Recteur, le Père Berger, parle en termes très élogieux des procédés de certains de leurs officiers à son égard. Mais, par une coïncidence singulière, le jour même où cette lettre était écrite, arrivait du quartier général commandement à tous les Jésuites de se retirer à vingt lieues en arrière. La pièce restée aux Archives porte la signature de Bordone, chef d'état-major de Garibaldi. On invoquait hypocritement des nécessités d'ordre militaire ; l'exécution devait être immédiate sous peine de conseil de guerre. (23 Octobre.) Des amis conseillaient aux Pères la résistance ; un ancien colonel était allé faire des représentations à Garibaldi lui-même ; il n'avait obtenu d'autre réponse qu'un fort arrogant : *Je le veux*. Des réclamations furent adressées au sous-préfet de Dôle et au préfet du Jura, une députation se rendit à Tours, l'évêque de Saint-Claude de son côté écrivait aux membres du Gouvernement une protestation énergique contre des auxiliaires dont les exploits se bornaient à des violences contre les religieux.

Malgré tout, les Jésuites de Dôle durent céder à la force et se retirer en laissant le collège, la maison et l'église

de Mont-Roland aux mains des soudards. Ils y restèrent peu, car l'ennemi approchait. Moins d'un mois après l'expulsion, nous voyons par la correspondance du Père Berger qu'il a pu rentrer au collège et constater les dégâts accomplis en quelques jours. Il signale entre autres la disparition d'une provision de cinquante hectolitres de vin. A Mont-Roland c'était pire encore; le gracieux sanctuaire avait été souillé avec une sorte de rage satanique; le spectacle était tel que le Révérend Père n'eût jamais consenti à y introduire une personne bien élevée. Au mois d'août suivant, il nous en souvient, nous faisions là-haut la retraite annuelle. Sur le pavé, sur les murailles, sur les autels même on avait nettoyé ce qui pouvait être nettoyé, et pourtant certaines empreintes plus tenaces attestaient encore l'ignominie des Garibaldiens.

Nous avons déjà eu l'occasion de rencontrer ce joli monde dans l'établissement des Jésuites à Fourvière. Voici à leur sujet une dépêche officielle qui ne manque pas de saveur : « Challemel-Lacour, préfet de Lyon, à l'Intérieur, Tours : Les Italiens qui errent à Lyon depuis six semaines, sous prétexte de former l'armée de Garibaldi, se livrent à tous les désordres... Je demande qu'on m'en débarrasse... Il faut à tout prix que Lyon soit purifié de cette engeance. » (16 Novembre 1870.)

Au reste on peut juger de la valeur de cette force auxiliaire par cette autre dépêche postérieure de deux mois : « Guerre à Bordone, Dijon. — Je ne comprends pas les incessantes questions que vous me posez pour savoir qui commande, non plus que les difficultés qui surgissent toujours au moment où, dites-vous, vous allez faire quelque chose. Vous êtes le seul qui invoquiez sans cesse de tels motifs pour justifier sans doute votre inaction. Vous n'avez donné à l'armée de Bourbaki aucun appui et votre présence à Dijon a été absolument sans résultat. En résumé, moins d'explications et plus d'actes, voilà ce qu'on vous demande... J'avoue que j'attendais autre chose de

vous. *Le Ministre de la Guerre, Freycinet*, 19 janvier 1871. »

De temps à autre, en notre pays de France, on s'éprend d'une violente amour pour certaines gens qui mériteraient autre chose ; on les couvre de lauriers, on en fait des héros, presque des demi-dieux. Au fond, c'est une manifestation du *morbus anticlericalis*. Ces gens-là doivent le meilleur de leur célébrité au mal qu'ils ont fait à la religion ; c'est leur principal titre à ces hommages intempérants. Tel fut le cas de Garibaldi, devenu à un moment l'espoir suprême du peuple français, une façon d'Hercule qui allait pulvériser les armées allemandes. La Ville de Paris reconnaissante lui a érigé une statue, ce qu'elle n'a fait pour aucun des généraux de la Défense nationale. En attendant qu'on grave sur le socle, en guise de « citation à l'ordre » la dépêche Freycinet, laquelle s'adressait évidemment au général par-dessus la tête de son chef d'état-major, Garibaldi pose chez nous pour l'homme qui eût sauvé la France, si la France eût pu être sauvée. L'Histoire sérieuse a le devoir de mettre au point, quand l'occasion lui en est offerte, ces légendes insolentes et malfaisantes ; ce sera l'excuse de cette petite digression.

Malheureusement le fameux *condottiere* ne fut pas seul à se permettre vis-à-vis des Jésuites des fantaisies de pacha ; on a déjà vu les représentants de la République naissante agir dans les Bouches-du-Rhône avec la même désinvolture. Pareillement le préfet de Saint-Étienne, Berthelon, prend dès son arrivée un arrêté contre le collège Saint-Michel. Sous prétexte que la présence des Jésuites excite le peuple, ordre est donné aux Pères de vider la maison. Trois seulement sont autorisés à y rester. (13 Septembre.) Deux semaines plus tard un détachement de francs-tireurs lyonnais vient camper au collège ; leur réputation les y avait précédés, car tout récemment ils s'étaient rendus célèbres pour avoir mis à sac le couvent des Carmes à Lyon. Seule l'énergie de leurs officiers

préserva Saint-Michel du même désastre. Quelques jours après, nouvel arrêté préfectoral contraignant les trois Jésuites de déguerpir à leur tour. En vain le Ministre intervient et ordonne de remettre les choses en l'état ; il n'est pas obéi ; les Jésuites ne pourront réintégrer leur domicile qu'au mois de juin suivant. Entre temps la ville avait vécu des jours lugubres ; le préfet, un homme d'ordre, M. de l'Espée, fut massacré par des bandes qui avaient envahi l'Hôtel de Ville.

Cependant les Jésuites ne s'abandonnaient point. Dès le mois d'octobre les Provinciaux avaient reçu de Rome cette ligne de conduite : « Devant ces attaques et ces envahissements de nos maisons, il faut protester avec calme et fermeté et faire valoir nos droits de citoyens. Il ne faut céder et nous retirer que devant la violence. » Le Père Pailloux, alors Supérieur de Lyon, fut chargé d'aller à Tours exposer de vive voix aux délégués du Gouvernement de la Défense Nationale les abus de pouvoir dont ses frères avaient à se plaindre. Le 4 novembre, M. Adolphe Crémieux, Ministre de la Justice, signait la pièce suivante qui leur promettait un commencement de satisfaction : — « Dans chacune des maisons appartenant à l'Institut des Jésuites, situées à Lyon, à Saint-Étienne, à Dôle, à Aix, à Marseille, ordre est donné par nous de laisser s'établir l'économe et deux serviteurs désignés par lui, auxquels toute protection devra être accordée par les autorités, pour qu'ils puissent veiller, comme ils le jugent utile, à la conservation de ce qui serait leur propriété mobilière ou immobilière. Tout droit étant réservé aux Jésuites pour le faire valoir ainsi qu'ils aviseront, le Supérieur pourra se concerter avec les autorités compétentes, soit pour obtenir leur rétablissement, s'il ne doit, dans les circonstances actuelles, amener aucun conflit, dans les maisons d'Aix et de Dôle, soit pour convertir, s'il y a lieu, en ambulances, les maisons de Lyon et de Saint-Étienne... »

Le pouvoir central, comme on le voit, ne se sentait pas

très fort ; à la seule idée d'un conflit, comme à Dôle, avec Garibaldi, il se récusait ; de vrai l'arrêté du Juif Crémieux en faveur des Jésuites ne semble pas avoir fait impression sur les autorités municipales ; elles disposèrent des immeubles selon leur convenance, sans tenir compte de ce « chiffon de papier ».

Au surplus, la liste n'est pas close des maisons où, à l'occasion des désastres de la patrie, les Jésuites furent plus ou moins molestés. Le collège de Mongré avait, en novembre, été assigné pour logement à des troupes de passage ; le 4 décembre le préfet de Lyon, Challemel-Lacour, signifiait aux Pères l'ordre de licencier les élèves dans les vingt-quatre heures. Mongré allait servir de dépôt à la légion des mobiles alsaciens ; plus de quatre mille y passèrent, et la vérité oblige à dire qu'ils n'y furent pas des modèles de discipline et de convenance. Les dégâts qu'ils accomplirent avaient généralement un caractère regrettable d'impiété. Le collège d'Avignon se vit, lui aussi, imposer le logement de quinze cents zouaves. Le Père Gabriel Bouffier ne voyait pas sans appréhension le voisinage de cette troupe généralement plus fameuse pour sa bravoure que pour sa délicatesse ; afin d'en être débarrassé, il fit un vœu au Sacré-Cœur et, disent les Annales, les zouaves partirent dans le délai fixé et ne furent pas remplacés.

Ailleurs c'était seulement le populaire qui faisait sentir aux Jésuites le poids de sa mauvaise humeur à l'annonce de nos désastres, ou bien encore sa joie d'être en République. A Poitiers, par exemple, le soir du 4 septembre, alors que la communauté était plongée dans le recueillement et le silence de la retraite annuelle, une foule hurlante assaille le collège, enfonce la porte de l'église, pénètre dans l'intérieur, y chante la *Marseillaise*, puis se retire en vociférant : Vive la République ! Même démonstration au Séminaire de Périgueux ; saisis d'une ardeur belliqueuse, les assaillants réclament un drapeau ; les Pères de répondre qu'il n'en ont pas ; la foule alors

se répand à travers la maison, pillant et brisant ce qui se rencontre, si bien que le Séminaire dut être abandonné pour le logement des troupes. Semblable alerte mit en émoi le collège de Tivoli à Bordeaux, après la défaite de Wissembourg; le tumulte se prolongea trois heures en pleine nuit, au bout desquelles la police se décida à paraître. A Lons-le-Saulnier, il y eut aussi une expédition nocturne dirigée contre l'établissement de Montciel, écarté et solitaire, et qui abritait une nombreuse jeunesse. On l'eût renouvelée sans doute, mais les Prussiens ayant occupé la ville quelques jours plus tard, les meneurs ne jugèrent pas à propos d'entreprendre de nouveaux exploits. A Limoges enfin, le 21 avril 1871, en pleine Commune de Paris, l'émeute est momentanément maîtresse de la ville et, selon l'usage en pareil cas, les Jésuites de la Résidence sont jetés en prison.

En même temps les épidémies, compagnes inséparables de la guerre, s'abattaient sur les maisons qui avaient gardé leurs habitants. Le 6 novembre 1870, le Père de Ponlevoy écrit du Scolasticat de Laval : « La fièvre typhoïde s'est déclarée. Nous avons un mort, deux mourants et plusieurs malades. Je suis venu aussitôt pour distraire, rassurer un peu, au besoin assister. Faudra-t-il évacuer et se disperser pour un temps? Ce serait en un pareil moment un grand embarras et un vrai malheur... » A Vals, la situation était pire encore. La maison ne comptait guère moins de deux cents personnes, dont cent vingt-trois étudiants en Théologie ou en Philosophie. En dépit du bon air de la campagne, la petite vérole éclata parmi eux. Il y eut à la fois, aux mois de décembre et de janvier, jusqu'à vingt malades; deux seulement succombèrent. Des témoins nous ont garanti que, pendant ces jours d'angoisse, ni l'entrain à l'étude ni même la bonne humeur ne fléchirent parmi cette ruche laborieuse. A l'autre extrémité de la France le collège de Vannes était menacé de la même épreuve. « La variole, écrivait-on en janvier 1871, ravage la Bretagne; jusqu'ici nous sommes indemnes...» Le fléau semblait

vouloir épargner les élèves; pendant leur absence aux vacances de Pâques, il emporta deux Pères et un Frère coadjuteur. Plus durement atteint fut le collège de Poitiers. Au début de l'année 1871, on y signale onze élèves malades et sept enlevés par l'épidémie.

En somme nous ne voyons aucune maison de la Compagnie de Jésus, fût-elle très éloignée des opérations militaires, qui n'ait eu, en cette année calamiteuse, sa part plus ou moins grande de tribulations, soit du fait de la guerre elle-même, soit par suite de la révolution et des autres fléaux qu'elle déchaîna. De toutes ces tribulations, la dispersion de ses membres et l'interruption forcée de ses œuvres n'étaient certes pas les moindres; heureuse encore, quand ce n'était pas à des Français qu'elle devait les plus douloureuses de ses épreuves. Heureuse surtout si la Commune de Paris ne lui eût ménagé un sanglant Calvaire!

IV

Sans doute cet épisode fournit à l'Histoire de la Compagnie de Jésus au dix-neuvième siècle une page auréolée de gloire, mais il figure dans celle du pays en traits si lugubres que le patriotisme conseillerait plutôt à l'écrivain de passer outre. Il lui faudra donc débuter comme le héros de Virgile :

> Quanquam animus meminisse horret luctuque refugit,
> Incipiam[1] !...

Pendant les premiers mois de la guerre, les Jésuites de Paris avaient, comme on l'a dit plus haut, transformé en ambulances leurs trois principales maisons ; non seulement ils y faisaient personnellement le service d'aumôniers et d'infirmiers, mais encore ils en supportaient toute

1. *Enéide*. Liv. II. 12. Au souvenir de ces horreurs les cheveux se dressent sur ma tête, et la douleur me commande le silence; néanmoins je parlerai...

la dépense. A elle seule, l'École Sainte-Geneviève reçut, du 20 août au 28 février, 661 soldats blessés ou malades; 39 y moururent. Du 19 septembre au 28 janvier Paris fut investi par les armées allemandes. Pendant ce siège de cent trente jours, la ville fut en proie à de cruelles privations. Tout d'abord le pays fut sans nouvelles des assiégés, mais dès le 30 septembre, le service des correspondances se fit régulièrement par la voie aérienne. Le Provincial communique les lettres qui lui arrivent par ballon : « État moral toujours très bon, écrit le Père Olivaint; il y a vraiment le *sursum corda*, de l'entrain, du dévouement; le service des ambulances sédentaires ou volantes, ainsi que de divers bataillons de la Mobile se poursuit très généreusement et d'une manière vraiment efficace. » (20 Octobre.) — « Dans l'ensemble toujours bon état sanitaire, toujours aussi bon état moral. Paris semble toujours disposé à bien tenir. Il y a un mouvement salutaire dans beaucoup d'âmes. Les Nôtres travaillent beaucoup... » Suivent des détails sur l'apostolat des Pères auprès des blessés, sur les champs de bataille, et même dans les chaires de Paris. (20 Décembre.) Le Père Olivaint n'a garde de se plaindre ; il trouve dans sa confiance en Dieu le secret d'un bel optimisme : « La bonne Providence nous protège de façon manifeste : elle a pour cette question de la vie matérielle, devenue passablement difficile, toute sorte d'attentions; l'autre jour les larmes m'en venaient aux yeux de reconnaissance. Sachez bien que nous ne sommes pas du tout au découragement, pas même à l'inquiétude... A Vaugirard les classes marchent régulièrement. Notre ambulance, qui compte souvent plus de deux cents blessés, donne de grandes consolations. Le 8 décembre plus de quarante ont communié; on a exposé le Saint-Sacrement toute la journée. Tous ont demandé à faire leur faction pendant une demi-heure. Ils se sont succédé quatre par quatre dans le sanctuaire... » (5 Janvier 1871.) Quelques jours plus tard c'est une note plus sombre : « Le bombardement cause sans doute des inquiétudes à notre sujet. Mais la bonne

Providence nous garde. La rue des Postes et la rue de Sèvres ont reçu quelques obus. Ici un contrefort de l'église a été atteint et nous avons eu des éclats dans une tribune. Personne n'a été blessé. La nuit nous faisons descendre ceux qui habitent les étages supérieurs; le bombardement n'a lieu que de nuit. A Vaugirard, dans le parc c'est une pluie d'obus; comment la maison échappe-t-elle?... Les santés se soutiennent; à vrai dire, nous n'avons pas beaucoup à souffrir. » (10 Janvier 1871.)

Voici toutefois un son de cloche un peu différent. Paris a capitulé le 28 janvier; la population commence à respirer. Le Père Ducoudray écrit au Père Hubin, Supérieur de Brest: « ...La haine de Dieu chez une minorité vraiment effrayante et l'isolement où nous étions au point que, dans nos trois maisons, nous n'avons pas reçu une seule fois signe de vie de nos Pères et Frères, voilà la souffrance réelle... Après cela, parlons, si vous voulez, du pain noir, mixture affreuse, que nous avions pour nourriture. Il était temps que le Père Montazeau, délivré des Prussiens le 30 janvier, nous apportât de Versailles, comme le plus beau présent, du vrai pain. Le bombardement nous a bien un peu éprouvés les nuits. Dix obus sont tombés chez nous ; trois ont effondré toits et plafonds de deux étages et transpercé les murs. Nos voisins ont été plus éprouvés que nous. Le Val-de-Grâce a reçu soixante obus en une nuit... Jusqu'ici nous n'avons pas eu à souffrir comme nos Pères de Marseille et de Lyon. » (12 Février.)

Le 10 mars l'armistice était signé avec la Prusse ; la guerre contre l'étranger était finie ; la guerre civile allait commencer. Le socialisme jacobin avait eu le temps de s'organiser et de préparer le régime de ses rêves. Le 18 mars les gardes nationaux de Montmartre refusent de livrer leurs armes, massacrent le général Lecomte et leur ex-commandant en chef Clément Thomas ; quelques jours après, les meneurs installent, sous le nom de *Commune*, le gouvernement insurrectionnel et inaugurent cette période sinistre de soixante jours que son historien appelle les *Convulsions de Paris*.

La Commune disposait d'armements considérables accumulés pour la défense de la capitale contre les Allemands. Dans les premiers jours d'avril les troupes régulières, concentrées autour de Versailles, entreprirent un nouveau siège sur le front ouest de Paris, pendant que nos vainqueurs campaient encore sur le versant opposé, à proximité des remparts. Dès lors la terreur règne dans l'intérieur de la ville ; des bandes de citoyens promènent le drapeau rouge à travers les rues et les places publiques ; par ordre supérieur, la colonne Vendôme est abattue, les églises fermées, les journaux supprimés, les maisons religieuses confisquées ; les prêtres se dissimulent sous des habits laïques, les otages remplissent les prisons.

Pas un moment les Jésuites ne se sont fait illusion : « Et maintenant, disait le Père Olivaint dans une dernière allocution, il faut à notre France ce qu'il fallut au monde, le rachat par le sang, non par le sang des coupables, qui se perd dans le sol et reste muet et infécond, mais par celui des justes qui crie au ciel, conjurant la justice et implorant la miséricorde. » — Le 28 mars, il réunit ce qui restait de la communauté de la rue de Sèvres. Il déclare nettement... « qu'il fallait peut-être s'attendre à devenir victimes, qu'il y en aurait au moins dans le nombre à payer de leur vie. Il recommande à tous la prudence et le zèle, le courage toujours et la confiance *quand même*. Enfin à chacun en particulier il remet un peu d'argent et assigne un lieu de refuge[1]. »

Il n'était que temps de prendre ces mesures extrêmes. Les hommes de la Commune jugèrent à propos de commencer par l'École Sainte-Geneviève. La rentrée des élèves, annoncée d'abord pour le 21 mars, avait été par suite des événements reportée au 12 avril ; elle se ferait non

1. *Actes de la captivité et de la mort des RR.PP. Olivaint, Ducoudray, Caubert, Alexis Clerc et de Bengy, de la Compagnie de Jésus.* 17e Édition. P. 25. Sous ce titre, qui évoque les siècles des martyrs de la primitive Église, le Père de Ponlevoy a recueilli les souvenirs de famille qui se rattachent aux événements que nous racontons.

pas à la rue des Postes, mais à la campagne d'Athis. Tout le personnel Pères et Frères étaient en conséquence occupés à leur déménagement. Plusieurs déjà installés à la campagne revinrent en ville le 3 avril pour assister aux obsèques du Père de Poulpiquet mort ce jour-là même. C'était le lundi-saint. Vers le milieu de la nuit, l'École est tout à coup cernée par un bataillon de gardes nationaux. Le Frère portier, sommé d'ouvrir, répond que, selon l'usage, les clés sont chez le Père Recteur, qu'on veuille bien attendre qu'il aille les chercher. Pour témoigner leur impatience, les gardes nationaux déchargent leurs fusils dans les fenêtres. Le Père Ducoudray paraît enfin et essaie une protestation sur l'envahissement de son domicile. Le revolver au poing, le chef de la bande lui déclare qu'il est prisonnier. La force publique est venue pour s'emparer des armes et des munitions cachées dans l'établissement. Puisque le Supérieur prétend qu'il n'y en a pas, on va donc perquisitionner; mais en attendant, Pères, Frères, domestiques sont mis en état d'arrestation. L'opération dura longtemps; on fouilla et pilla à loisir. A cinq heures du matin, le clairon sonne le rappel; c'est le signal du défilé et du départ pour la Préfecture de police. Les prisonniers sont rangés entre deux haies de gardes nationaux : Le Père Ducoudray en tête, après lui les PP. Ferdinand Billot, Émile Chauveau, Alexis Clerc, Anatole de Bengy, Jean Bellanger, Théodore de Régnon et Jean Tanguy, les FF. Benoît Darras, Gabriel Dédébat, René Piton, Pierre Le Falher et sept domestiques. Chemin faisant, le Père Ducoudray se retourne vers ses compagnons : « Eh bien, dit-il, *Ibant gaudentes*, n'est-ce pas ? » Ce mot superbe devait se trouver plusieurs fois sur les lèvres de ceux qui suivirent cette voie douloureuse.

A la Préfecture de police, les prisonniers furent accueillis par un jeune officier nommé Garreau dont la première parole fut : « Pourquoi m'amenez-vous ces coquins-là ? Ne pouviez-vous les fusiller sur place ? » Puis prenant à partie

le Père Recteur, il débite tout un chapelet d'invectives forcenées : « Vous empoisonnez les blessés et les malades de l'ambulance, vous corrompez la jeunesse de vos écoles, vous êtes complices de l'infâme gouvernement de Versailles, etc. » A ces accusations grossières le Père Ducoudray, comme Jésus au prétoire, ne répondait que par le silence. Chacun des prisonniers eut à subir à son tour les questions et les quolibets de Garreau. Quand il en vint au Père de Bengy : « Anatole de Bengy, dit-il, voilà un nom à vous faire couper le cou. » — « Oh ! je pense bien, répond le Père, que vous ne me ferez pas couper le cou à cause de mon nom. — Et votre âge ? — Quarante-sept ans. — C'est bien, vous avez assez vécu. » L'interrogatoire terminé, le Père Ducoudray fut enfermé au secret dans une cellule, et tous ses compagnons menés ensemble dans une salle commune du quartier des femmes, où ils devaient attendre qu'on décidât de leur sort.

Le soir de ce même jour, mardi-saint, 4 avril, l'exécution eut lieu à la Résidence de la rue de Sèvres. Il avait été décidé d'abord que le Père Bazin resterait seul avec deux Frères pour garder la maison. En apprenant ce qui venait de se passer à l'École Sainte-Geneviève, le Père Olivaint changea ses dispositions : « Vous partez et je reste, dit-il au Père Bazin ; il y a du danger ; je suis Supérieur ; je dois et je veux rester. » Toutes les remontrances furent inutiles. A des amis qui vinrent dans la journée le presser de se mettre en sûreté : « Je suis, répondait-il, comme un capitaine de vaisseau qui doit rester le dernier à son bord. » — Seul le Père Alexis Lefebvre obtint à force d'instances la permission de demeurer aux côtés de son Supérieur.

La nuit tombée les Pères étaient à table pour leur collation de carême, quand on vint les avertir que les gardes nationaux avaient pénétré dans la maison et remplissaient le vaste corridor qui longe l'église. A leur tête, le médecin Goupil et le dentiste Lagrange, envoyés officiels de la Commune, allaient renouveler de point en point la

scène de l'École Sainte-Geneviève. Pendant trois heures d'horloge on fouilla dans les coins et recoins, pour découvrir les armes cachées ; ce fut en vain ; un incident toutefois se produisit au cours de la perquisition. Dans la chambre du Procureur se trouvait un coffre-fort. Là devaient être les trésors des Jésuites. Le citoyen Lagrange, que son compagnon a laissé seul pour conduire l'opération, veut qu'il soit ouvert sur l'heure. Le Père Olivaint répond qu'il n'a pas la clé. Fureur de Lagrange; torrent d'injures, de blasphèmes et de menaces. Il fait apposer les scellés et laisse quatre hommes en faction dans la chambre et deux plantons à la porte. La visite de la maison se poursuivait, mais le dentiste avait l'esprit obsédé de l'image du coffre-fort; il ne parlait plus d'autre chose et demandait impérieusement qu'on fît venir ce Père Procureur, puisque aussi bien son Supérieur devait savoir où le prendre. Poussé à bout et jugeant que ce parti était encore le plus sage, le Père Olivaint donne commission au Frère François Guégan d'aller chercher le Père Caubert. Enfant d'obéissance, le Père Caubert arrive sans tarder, prend la clé suspendue à un clou et ouvre. Le coffre-fort était vide. On imagine les imprécations du citoyen Lagrange contre la fourberie des Jésuites. Sa déconvenue allait coûter au Père Caubert la liberté et la vie. — « Nous sommes volés, s'écrie-t-il; nous devions nous y attendre. Mais, puisqu'il en est ainsi, vous M. le Supérieur et vous M. le Procureur, je vous arrête par ordre de la Commune, et vous allez nous suivre. » — Le Père Olivaint s'était bien rendu compte qu'en faisant venir le Père Procureur, il prononçait peut-être son arrêt de mort. Quelques jours avant la catastrophe de la rue Haxo, il s'expliquait à ce sujet avec le Père Bazin; après avoir exposé les raisons de sa conduite : « Au surplus, disait-il, le Père Caubert est un saint; le pire qui lui puisse arriver, c'est de mourir, et il en sera très heureux. »

Au moment où les deux prisonniers entourés des gardes nationaux allaient sortir de la maison, le Père Lefebvre

se trouva sur le chemin; il ne voulait pas se séparer de son Supérieur et demandait en grâce d'être emmené avec lui : « Nous n'avons que faire de vous, lui dit brutalement le citoyen Lagrange; restez ici et gardez cette maison au nom de la Commune. » De fait, pendant deux mois, le Père Lefebvre, installé au guichet, se fit le portier de la Résidence et elle fut épargnée ainsi que lui.

Il était onze heures et demie du soir ; pas une voiture ne se rencontra pour transporter les religieux ; le Père Olivaint, à bout de forces, dut faire une partie du trajet appuyé au bras d'un fédéré. Arrivés à la Préfecture de Police, les prisonniers furent écroués dans des cellules du Dépôt, au quartier des femmes. Ce n'était toutefois qu'un lieu de passage ; le surlendemain, les PP. Ducoudray, Alexis Clerc et de Bengy étaient transférés à la prison de Mazas, en compagnie de Mgr Darboy et du président Bonjean ; le 14 avril le Père Olivaint et le Père Caubert y étaient internés à leur tour; le 18, le Père Bazin vint les y rejoindre ; entre temps, les seize autres prisonniers amenés de la rue des Postes avaient été relâchés. (12 Avril.)

La veille du départ pour Mazas avait eu lieu à la Préfecture de police un incident qui rappelle ce qu'on lit de plus touchant dans l'Histoire des Martyrs de la primitive Église. Pour pénétrer jusqu'aux prévenus il ne fallait rien moins qu'une permission expresse, et par écrit, du Préfet de police et du Procureur de la Commune, le fameux Raoul Rigault. Une pieuse femme avait obtenu cette faveur. Elle en profita pour apporter dans la prison la sainte Eucharistie que le Père Hubin lui avait remise cachée dans une petite boîte sans apparence. Pour les religieux, privés de dire la messe, c'était la suprême consolation; elle devait leur être accordée encore à l'approche du dernier sacrifice, comme nous le dirons plus loin.

La prison de Mazas, aujourd'hui disparue, s'offrait, avec ses grands murs sombres, comme le premier aspect de

Paris aux voyageurs débarqués à la gare de Lyon. Elle était construite selon le système cellulaire : au centre une rotonde, autour de laquelle rayonnaient, comme les branches d'une étoile, une série de longues bâtisses; la cour triangulaire enfermée entre deux de ces branches et le mur extérieur servait de promenoir aux détenus. C'est là que les otages de la Commune, au nombre de plus de deux cents, furent internés du commencement d'avril jusqu'au 22 mai. Avant d'écrire les *Actes de la captivité et de la mort* de ses Frères, le Père de Ponlevoy a tenu à visiter les lieux où ils ont souffert. « J'ai commencé, dit-il, par Mazas, puisque la Conciergerie a passé par le feu avec la Préfecture de police. » Il a vu « ces longues nefs à triple étage, à double galerie.., et des deux côtés, à tous les étages, toutes ces portes armées de verrous et munies du guichet réglementaire, et ces étroites cellules dont l'inventaire se fait en un clin d'œil : en face de l'entrée la lucarne qui mesure l'air et le jour ; dans un angle, le hamac ; vis-à-vis la petite table avec l'espace suffisant pour la chaise de bois; au-dessus de la porte, une planche en guise d'armoire; un balai et quelques pièces de grosse faïence complètent le mobilier. » Et la visite se termine sur cette réflexion : « O mes frères, pour avoir été contents à Mazas, il faut que vous soyez de la race des martyrs ! »

De fait, à en juger par les nombreuses lettres que les cinq Jésuites écrivirent de leur prison et que le Père de Ponlevoy a recueillies pieusement, on pourrait croire que le séjour leur en fut plutôt agréable. Jamais un mot de plainte ; rien ne trouble leur sérénité ; la solitude même où ils sont confinés leur est supportable; avec la prière et l'étude qui partagent leurs journées ils en viennent à les trouver trop courtes. Dès son entrée au Dépôt de la Préfecture de police, le Père Olivaint avait commencé sa retraite selon la méthode des Exercices. Il la poursuivit tant qu'il resta en prison. Il écrit le 5 mai : « Je suis au trente et unième jour de ma retraite. Pour me reposer un

peu, je n'ai fait aujourd'hui que trois méditations... » Le 12 mai : « Aujourd'hui un mois que je suis à Mazas. Ah ! certes, je n'avais pas prévu que j'y viendrais jamais. Après tout quand on vit avec Dieu, on peut se trouver bien, même à Mazas... Je ne suis pas en peine de m'occuper... Trente-huitième jour de ma retraite. J'aurai donc aussi mes quarante jours au désert, et mieux que cela... Courage et confiance, toujours et *quand même !*... Ma vieille devise toujours nouvelle. » A ce régime-là on conçoit que l'âme se maintienne à des hauteurs où règne une paix inaltérable.

Avec sa tendre piété le Père Caubert, lui aussi, habitait ces régions supérieures. Il se trouve bien dans sa cellule. Il écrit le 13 mai : « Elle est au midi, bien éclairée ; je ne puis apercevoir que le ciel ; mais c'est quelque chose quand on a l'habitude d'élever son âme vers Dieu. Un prisonnier est bien à plaindre quand il n'a pas la foi ni l'habitude de prier ; il doit bien souffrir de son isolement. Mais avec la foi, quelle différence ! L'âme n'est plus seule, elle peut s'entretenir avec Dieu, notre Père du ciel, avec Notre-Seigneur, son Sauveur et son ami, avec les anges ses frères... » — Le Père Alexis Clerc, ancien officier de marine, a conservé de sa première vocation une générosité de cœur et un entrain qui se trahissent dans les paroles qui lui échappent : « Alors, nous serons fusillés ! Quelle bonne fortune ! Tout droit en Paradis ! » — « Je ne manque de rien, écrit-il à son frère, si ce n'est que le règlement de la prison ne comportant plus d'aumônier, nous n'avons ni messe, ni sacrements... Je prie le bon Dieu, j'étudie, je lis, j'écris un peu et je trouve que le temps passe vite, même à Mazas. » Et un autre jour : « Je n'ai à souffrir de rien, excepté de l'ignorance de ce qui se passe... Je continue à faire des mathématiques et à préparer mon cours, et quand on a fait ses exercices de piété, la journée a disparu... La mortification de la vie solitaire est peu de chose pour un religieux habitué au silence et à l'étude et dont la vie se passe dans une cellule. »

Même note de calme contentement, avec une nuance accentuée de bonne humeur, dans les billets du Père de Bengy à sa famille : « Je me porte à merveille ; je n'ai pas depuis le 3 avril éprouvé la moindre douleur physique. Je suis aussi bien traité que possible et je ne m'ennuie pas. Je suis habitué au pain de la prison et dors parfaitement dans mon hamac. » (10 Mai.) Une autre fois il avoue que, dans la situation présente, en face de la mort qui l'attend peut-être, l'*indifférence* que saint Ignace demande au début des Exercices lui a paru plus difficile qu'il ne le croyait jusqu'ici ; mais la prière et la méditation, aidées de la grâce de Dieu, ont affermi sa volonté et maintenant il est prêt à tout; il écrit même : « Il me semble que j'aimerais mieux mourir, si Dieu me laissait le choix. »

Dans le règlement de vie que le Père Ducoudray s'était tracé à Mazas se reflète le caractère énergique de l'éminent religieux, ce que le citoyen Garreau appelait sa « volonté de fer ». La fidélité à un pareil ordre du jour, où pas une minute n'est laissée à la fantaisie, suppose une maîtrise de soi quasi surhumaine. Le Père Ducoudray ne supportait pas sa réclusion sans quelque souffrance ; sa simple et virile franchise ne lui permet pas de dissimuler qu'il a parfois à Mazas des heures lourdes : « Je passe mon temps, écrit-il, à beaucoup prier, à un peu souffrir; car la privation de la sainte messe, l'isolement, la séparation sont des choses cruelles; puis je n'entrevois pas la fin. Nous sommes ici, en qualité d'otages, nom qui laisse peser sur notre situation un vague indéfini et des attentes indéterminées. Bref, nous sommes entre des mains qui feront de nous ce qu'elles voudront, d'après les circonstances...» A plusieurs reprises sa plume exprime le tourment de cette âme sacerdotale : « Oh! si nous pouvions bientôt remonter à l'autel ! Voilà la privation à laquelle je ne pourrai jamais m'habituer.» Et encore : « Si nous pouvions dire la sainte messe le jour de la Pentecôte ! ... » Ce jour-là le fervent religieux ne devait pas le voir sur la terre.

Nous trouvons dans ce livre des *Actes* un trait parmi

bien d'autres qui peut-être ne sera pas déplacé ici. Le nom de Vermorel a pris dans les événements de cette époque de sang une triste notoriété. Ancien élève des Jésuites à Mongré, c'était un de ces jeunes hommes lancés de bonne heure dans le journalisme, à qui l'ambition et les doctrines révolutionnaires avaient grisé le cerveau. Membre de la Commune, il eut sa part des initiatives les plus sauvages. Un jour toutefois il lui arriva de signer le permis pour des personnes qui demandaient à voir des prisonniers ; parmi les visiteurs quelques Jésuites trouvèrent le moyen de se glisser sous un déguisement. Le Père Ducoudray se prit d'affection pour ce malheureux qu'il ne connaissait pas, mais à qui il se croyait redevable. Il priait, comme il nous l'apprend lui-même, et récitait un de ses trois chapelets quotidiens pour le farouche *communard*, afin de lui obtenir la conversion et le salut. Blessé et fait prisonnier lors de l'entrée des troupes de Versailles à Paris, Vermorel fut transporté à l'hôpital. Le Père Henri de Régnon put à grand'peine arriver jusqu'à lui. Ne sachant comment lui parler de Dieu et de son âme : « Le Père Ducoudray, lui dit-il, a prié pour vous dans sa prison, et c'est encore lui qui m'envoie près de vous. » Ces paroles ont vaincu l'obstination du mourant ; il pleure, s'abandonne aux mains du Jésuite et peu après expire le crucifix sur les lèvres.

Le 8 mai, le citoyen Garreau, nommé directeur de Mazas, y notifiait un arrêté de la Commune en vertu duquel le parloir était supprimé pour tous les prêtres prisonniers. La mesure entraînait pour les Jésuites une privation que ne soupçonnaient pas sans doute ceux qui leur infligeaient ce surcroît de rigueur. Le Père Ducoudray écrivait à ce propos : « Quel sacrifice ! J'ai offert à Notre-Seigneur cette dure épreuve, hier incomparablement plus pénible que jamais, à raison du précieux gage d'amour du Divin maître... » Langage parfaitement clair pour celui à qui il s'adressait, mais qui n'en a pas moins besoin d'un mot d'explication. Dans ces visites, il n'était pas trop

difficile de remettre aux prisonniers la sainte Eucharistie. Très décemment enveloppé, le Pain des Anges tenait peu de place, et l'on pouvait aisément le glisser dans un objet quelconque qui n'attirait pas les regards. A partir de ce jour, il fallut combiner une autre pieuse supercherie. Avant tout, les captifs devaient être avertis. Dès le début on leur avait envoyé des provisions ; le règlement ne s'y opposait pas. Vers le milieu de mai ils trouvèrent dans des petits pains des billets qu'on y avait introduits avant de les mettre au four. Ces billets étaient ainsi conçus : « Les circonstances sont forts graves. Courage ! Demain vous aurez la suprême consolation. Vous recevrez un vase rempli de lait et au fond vous trouverez ce que je vous annonce. » Ici nous cédons la parole au Père de Ponlevoy; son récit semble un écho des Catacombes : « L'avis fut reçu et compris ; on répondit de Mazas : Nous serions bien contents d'avoir le petit pot de crème. » — On crut alors pouvoir procéder sûrement à la délicate opération. La main d'un prêtre déposa quatre saintes hosties dans une première boîte garnie à l'intérieur, en tout sens, d'un corporal et renfermée elle-même dans une seconde boîte, avec un autre petit corporal et le sachet de soie muni d'un cordon pour porter au cou. Le tout fut disposé dans le double fond, hermétiquement fermé, d'un pot de crème rempli jusqu'au bord... Il y en avait trois seulement, pour les PP. Olivaint, Ducoudray et Clerc; cette fois on n'avait point encore su lier la partie dans le quartier des PP. Caubert et de Bengy. »

Le 15 mai, vers midi, les *petits pots* et les *petites boîtes* arrivaient à leurs destinataires. « A partir de cette heure, poursuit le Père de Ponlevoy, nos trois captifs privilégiés portaient donc sur leur poitrine, comme sur un vivant autel, le Dieu de leur cœur et leur partage pour l'éternité. »

Que si quelqu'un se scandalisait de voir la sainte Eucharistie traitée ainsi de façon irrévérencieuse, il faudrait, à notre avis, lui répondre par la parole sévère du

Christ lui-même : « Vous n'avez donc encore rien compris[1] ? » Rien compris aux intentions et aux désirs de Celui qui a inventé l'Eucharistie précisément pour rester avec les siens toujours et partout? Quant aux prisonniers, tout à leur bonheur et à leur reconnaissance, ils ne se laissent pas effleurer par ce scrupule : « J'ai tout reçu, écrit le Père Ducoudray, — et c'est sa dernière lettre. — Quelle surprise ! Quelle joie ! Je ne suis pas seul ; j'ai Notre-Seigneur pour hôte dans ma petite cellule. Et c'est vrai ! *Credo !* Mercredi, je me suis cru au jour de ma première communion et je me suis surpris fondant en larmes. Depuis quarante-cinq jours j'étais privé d'un si riche bien, de mon seul trésor ! » — Le Père Alexis Clerc exhale ses sentiments en un transport lyrique : « Ah ! prison, chère prison, toi dont j'ai baisé les murs en disant *Bona Crux*, quel bien tu me vaux ! Tu n'es plus une prison, tu es une chapelle. Tu ne m'es plus même une solitude, puisque je n'y suis pas seul et que mon Seigneur et mon Roi, mon Maître y demeure avec moi... » Sur un ton moins enflammé, le Père Olivaint envoie « un gros, un énorme merci » à son cher Père Lefebvre dont la charité industrieuse a procuré à ses frères cette « immense consolation » : « Quelle Providence que vous ayez pu rester là-bas ! Comme il est manifeste pour moi que le Seigneur a tout conduit ! Me voilà au quarante et unième jour de ma retraite. A partir d'aujourd'hui je ne vais plus méditer que sur l'Eucharistie. N'est-ce pas le meilleur moyen de me consoler de ne pouvoir monter à l'autel ? Si j'étais petit oiseau, j'irais tous les matins entendre la messe quelque part, et je reviendrais ensuite volontiers dans ma cage. » Après ce mot charmant, on peut encore, sans craindre d'en gâter le parfum, citer les adieux du Père Olivaint au Père Chauveau, un ami de cœur : « ... Confiance et prière ! Que Notre-Seigneur est bon ! Si vous saviez comme, depuis quelques jours surtout, ma petite

1. *Adhuc et vos sine intellectu estis ?* Math. XV, 16.

cellule me devient douce ! *Forsan et hæc olim meminisse juvabit.* Qui sait si je ne la regretterai pas un jour... Encore une fois, que Notre-Seigneur est bon ! » (19 Mai 1871.)

A cette date l'effroyable tragédie de la Commune approchait de son dénouement. Depuis deux mois les opérations militaires se poursuivaient aux abords de Paris sur la route de Versailles. Les insurgés, maîtres du fort d'Issy, n'en furent délogés que dans les premiers jours de mai. Dès lors l'effort du bombardement se concentra sur la partie du rempart proche de la porte de Versailles. Le collège de Vaugirard se trouvait ainsi dans la zone la plus dangereuse, et l'on s'attendait à le voir détruit de fond en comble. Au commencement d'avril le Père Gravoueille, Recteur du collège, s'était transporté avec tout son monde, maîtres et élèves, près de deux cents personnes, à la maison de campagne des Moulineaux. Au cours d'une bataille qui dura trois jours, il y eut un moment où ce petit peuple ne fut plus en sûreté ; il fallut se réfugier pendant cinq heures dans des grottes creusées sous la colline de Meudon. On alla ensuite à Versailles et de là à Saint-Germain-en-Laye où se termina l'odyssée. Cependant la brèche était ouverte le 20 mai, et le lendemain les troupes de l'armée régulière pénétraient dans Paris. C'étaient maintenant les combats de rues, les barricades, les incendies, les exécutions sommaires, toutes les horreurs de la *semaine sanglante.*

Les chefs de la Commune aux abois ne prenaient plus conseil que de la rage et du désespoir. L'Hôtel de Ville livré aux flammes, ils s'installaient à la mairie du XIe arrondissement, au centre des quartiers ouvriers, où ils espéraient prolonger la résistance. De là ils lançaient leurs ordres sauvages. Dès le lundi 22 mai, ils avaient, paraît-il, décrété le massacre sur place de tous les otages enfermés à Mazas. Une agitation insolite, des allées et venues tumultueuses dans l'intérieur de la prison, donnèrent à penser aux détenus que leur dernière heure était arrivée. Ce jour-là même les Jésuites avaient reçu, pour

la seconde fois, les bienheureux *pots de crème* ; chacun d'eux en avait sa part. Deux femmes héroïques s'étaient chargées de leur apporter, à travers mille dangers, la céleste nourriture, comme on le faisait jadis pour les chrétiens condamnés aux bêtes de l'amphithéâtre. Ce devait être pour eux et pour d'autres le viatique de ceux qui vont mourir. Vers huit heures du soir, sur un ordre des hommes de la Commune, on s'apprêta en hâte à transférer les otages de Mazas à la Roquette ; une quarantaine furent entassés dans deux fourgons réquisitionnés au Dépôt du chemin de fer de Lyon ; il fallut remettre les autres au lendemain.

La prison de la Roquette comprenait deux parties séparées par la rue du même nom, celle des *Jeunes détenus* à gauche, en montant au Père-Lachaise, et à droite celle des condamnés au bagne ou à la peine capitale. C'est dans cette section, dite la Grande-Roquette aujourd'hui disparue, que les victimes de la Commune firent leur dernière halte. Les arrivants furent installés dans un même quartier de l'immense prison. Lors de la démolition de la Grande-Roquette, les Jésuites obtinrent qu'on leur cédât les cachots qu'avaient occupés leurs frères. Ils les firent transporter et reconstruire tels quels dans l'enclos où eut lieu le dernier massacre. La visite en est impressionnante ; rien ne ressemble mieux à une chambre sépulcrale ; les prisonniers n'y étaient guère plus au large que dans un tombeau. Toutefois ils n'y étaient pas au secret comme à Mazas ; pendant plusieurs heures du jour, les cellules étaient ouvertes et ils pouvaient se voir dans le couloir commun. D'autre part une fenêtre unique, à hauteur d'appui, divisée par la cloison, éclairait deux cellules contiguës, et les deux voisins pouvaient aisément, sans contrôle, échanger des confidences et même une confession. C'est ce qui explique les relations que les Jésuites eurent pendant les jours qui suivirent avec leurs compagnons de captivité et dont le récit remplit plusieurs des pages les plus émouvantes du livre

des *Actes*. Par un scrupule de légalité on avait transféré les otages dans une prison qui était le vestibule ordinaire de l'échafaud; dès lors rien ne pouvait plus retarder l'exécution. Elle aurait eu lieu dès le lendemain, si le délégué de la Commune, inquiet des responsabilités futures, n'eût prétexté un vice de forme, ce qui valut aux condamnés un répit de vingt-quatre heures.

Comment dire ce que furent à la Roquette les jours de l'horrible semaine! Quelque deux cent vingt otages sont là qui ne se font plus d'illusion sur le sort qui les attend; Paris brûle, la fumée des incendies obscurcit l'air; les cris de mort de la populace arrivent jusqu'à eux parmi le fracas de la bataille qui se rapproche. Le moment n'est pas aux conversations oiseuses; l'heure presse; les Jésuites veulent mettre à profit ces minutes suprêmes, où le danger ouvre les âmes. Eux et les autres prêtres entendent la confession des laïques; les Pères qui portent l'Eucharistie sur leur poitrine font part de leur secret à leurs frères dans le sacerdoce; le matin du 24, le Père Olivaint porte la communion à Mgr Darboy; M. Deguerry, curé de la Madeleine, la reçoit du Père de Bengy; le Président Bonjean, voisin de cellule du Père Clerc, lie conversation avec lui à la fenêtre, et l'entretien finit par une confession; il en apporte lui-même la nouvelle à l'archevêque : — « Eh bien, Monseigneur, moi le gallican, qui aurait jamais cru que je serais converti par un Jésuite? »

Le Père Clerc prenait ainsi sa revanche des anathèmes lancés contre les Jésuites par le président janséniste dans ses discours au Sénat. De son côté, le Père Olivaint s'attachait à effacer jusqu'à l'ombre des anciens dissentiments entre Mgr Darboy et la famille de saint Ignace. Le pauvre archevêque, épuisé par les privations et la maladie, restait d'ordinaire à demi étendu sur sa couchette; le Père Olivaint assis à ses pieds, trouvait dans sa foi des paroles réconfortantes; mais il eut la consolation de procurer au prélat un soulagement moins surnaturel en lui offrant sa petite provision de pain d'épice et de chocolat apportée

de Mazas. L'incident tire son prix des circonstances, et on se reprocherait de le laisser dans l'oubli. « Ainsi, dit le livre des *Actes*, il était donné à un pauvre religieux de faire la charité à un archevêque de Paris. »

Une autre scène point banale fut celle de la reconnaissance du Père Olivaint et du Proviseur du Lycée de Vanves, M. Chevriot, son ancien condisciple à l'École Normale. Ce haut personnage de l'Université en adressa le récit au Père de Ponlevoy : « Il y avait trente-quatre ans, dit-il, que je n'avais revu Olivaint, lorsque nous nous sommes rencontrés à la prison de la Roquette, le mercredi 24 mai, à l'heure de la promenade en commun de tous les otages. C'est lui qui vint se faire reconnaître de moi, me serrer la main et m'embrasser avec effusion... Puis me prenant à part, la main dans la mienne, d'un ton à la fois affectueux et grave, il me tint le langage d'un prêtre et d'un ami, et voulut s'assurer si je comprenais comme lui notre situation et ce qui nous restait à faire... » — M. Chevriot répondit qu'il avait déjà, grâce à un prêtre des Missions étrangères, mis ordre aux affaires de sa conscience. — « Fort bien, mon cher camarade, dit alors le Père Olivaint avec son calme sourire ; mais il me semble que vous m'apparteniez et que j'ai un peu le droit d'être jaloux. »

Le soir de ce jour 24 mai, les énergumènes de la Commune allaient enfin inaugurer le massacre des otages. Après deux heures de discussions furieuses, on a arrêté la liste de six victimes de choix qui doivent être sacrifiées aux mânes des citoyens tombés sous les balles des soldats de Versailles, c'est à savoir : l'archevêque Darboy, le président Bonjean, l'abbé Deguerry, deux Jésuites, les PP. Ducoudray et Alexis Clerc et l'abbé Allard. L'exécution eut lieu vers huit heures du soir, dans le second chemin de ronde, à l'abri des grands murs qui fermaient l'horizon dans tous les sens et sans autres témoins que les exécuteurs eux-mêmes. Les prisonniers qui avaient assisté à l'appel des condamnés entendirent les feux de

peloton, puis quelques coups isolés, des cris de : Vive la Commune ! Et ce fut tout. Le lendemain à l'aube, un fourgon emportait les six cadavres au Père-Lachaise, à une centaine de mètres de la Roquette ; ils y furent jetés, sans autre cérémonie, dans la fosse commune.

Passons sur les deux journées qui suivent, journées lugubres auxquelles s'appliqueraient bien les malédictions de Job. Les détenus de la Roquette sont, au pied de la lettre, entre la vie et la mort ; les hommes de la Commune affolés, n'ayant plus rien à perdre, vont enfin donner leur mesure. Le 26 mai était un vendredi, jour bien choisi pour renouveler les scènes du Calvaire. Le temps était à la pluie et on n'avait pas permis aux prisonniers la récréation dans le chemin de ronde. Ils se trouvaient réunis dans le corridor entre les cellules. Tout à coup survient un délégué de la Commune, une liste à la main ; il fait l'appel ; le Père Olivaint, le Père Caubert et le Père de Bengy sont en tête ; en tout quinze appelés dans la section ; les autres quartiers complètent le chiffre de quarante-sept otages qui doivent être mis à mort avant la fin du jour.

Le cortège sortit de la Roquette un peu après quatre heures. Les condamnés marchaient deux à deux, encadrés par cent cinquante hommes armés, gardes nationaux auxquels s'étaient adjoints des volontaires venus on ne sait d'où. Si nous en croyons le récit du Père de Ponlevoy, le secret était gardé sur le but de l'expédition ; on assurait aux prisonniers qu'il ne leur serait fait aucun mal ; il s'agissait simplement de les transférer en un lieu plus sûr que la Roquette. A supposer que cette dérision grossière ait pu tromper d'abord quelques-uns d'entre eux, l'attitude de la populace, les cris de mort, les avanies de toute sorte qu'il leur fallut dévorer leur firent bientôt sentir l'affreuse vérité. Les Jésuites tout au moins n'eurent pas une minute d'illusion ; ils allaient à la mort et ils le savaient. Le Père Olivaint, tranquille et ferme, soutenait le Père Caubert dont les forces trahissaient le courage ; après eux venait le Père

de Bengy, la tête haute toujours et le cœur au large. Le trajet fut long à travers les rues des faubourgs de Ménilmontant et de Belleville. L'itinéraire donné par le livre des *Actes* est assez capricieux et ne s'explique guère que par le désir de surexciter les passions de la foule. De fait, à mesure qu'on avançait dans ces quartiers populaires, le cortège grossissait de recrues avides de sang. Quand on déboucha enfin dans la rue Haxo, c'était une cohue où les femmes se distinguaient par leur nombre et leur violence.

Au n° 83 se trouvait la Cité Vincennes, groupe de maisonnettes et de petits jardins potagers. De toutes parts la Cité est close de murs et on y accède de la rue par un petit chemin privé, fermé par une grille de fer. Au fond un bâtiment assez vaste, quoique de médiocre apparence, qui servait à l'état-major du deuxième secteur pendant le siège de Paris et était devenu un quartier-général depuis la Commune. Au delà un vaste terrain planté d'arbres, et à l'alignement du bâtiment ci-dessus, une salle de bal en construction, au milieu de laquelle la future fosse d'aisance s'ouvre à l'air libre. Tel était, en mai 1871, le théâtre choisi pour le drame infernal du massacre des otages. Il n'eut pas en effet les formes correctes d'une exécution militaire. Les bandits et les mégères qui avaient pénétré dans l'enceinte, confondus avec les fédérés de l'escorte, prirent part au carnage. Revolvers, baïonnettes, crosses de fusil, sabres et poignards, tout servit aux forcenés pour tuer, pour achever ceux qui n'étaient pas morts sur le coup, pour lacérer les corps gisant à terre. Ce fut pendant un gros quart d'heure une scène qui défie toute description. Vers sept heures tout était fini. Les quarante-sept cadavres entassés, baignant dans le sang et la boue, furent laissés sur place. Le lendemain, des fédérés ayant reçu ordre de les faire disparaître, les jetèrent pêle-mêle dans l'ignoble caveau creusé sous la salle de bal et en fermèrent l'orifice avec un volet.

Ce jour-là, samedi 27 mai, devait voir une hécatombe

plus épouvantable que celle de la veille ; les otages étaient encore nombreux à la Roquette. Pas un d'eux n'eût échappé à la mort si le sanguinaire procureur de la Commune, Raoul Rigault, n'eût lui-même été passé par les armes dès le 24. Mais la meute était déchaînée et maintenant que l'armée de Versailles avançait irrésistiblement, elle était bien résolue à ne pas laisser vivant un seul prisonnier. Dès le matin tout était en désarroi à la Roquette. Mgr Surat, vicaire général de Paris, et trois de ses compagnons en profitèrent pour s'enfuir; mais à peine dans la rue, ils furent massacrés. Une foule hurlante se rua dans la prison, les détenus étaient pour la plupart sur le point de se laisser égorger sans défense; la captivité avait usé leur énergie ; l'exemple de quelques hommes de cœur, les encouragements de plusieurs prêtres, parmi lesquels le Père Bazin, les décidèrent à faire front aux assassins. Ils refusèrent de répondre à l'appel de leurs noms, ils se barricadèrent dans leurs corridors, ils éteignirent avec leurs matelas les commencements d'incendie et donnèrent enfin aux soldats libérateurs le temps d'arriver. Ce fut le salut des cent soixante-neuf otages restants.

La Commune était écrasée; le dimanche de la Pentecôte, la population de Paris put visiter les ruines fumantes de ses monuments et parcourir ses rues ensanglantées; l'horrible cauchemar était fini. Un vicaire de Belleville, guidé par la rumeur publique, explora la rue Haxo, parvint à la Cité de Vincennes et découvrit les traces du carnage. C'est seulement dans l'après-midi du lundi, 29 mai, que les corps des victimes furent retirés de l'affreux sépulcre, où ils avaient séjourné quarante-huit heures. Plusieurs se trouvaient en tel état qu'on eut de la peine à les identifier; les trois Jésuites entre autres ne furent reconnus qu'au crucifix qu'ils portaient sur leur poitrine. Des quarante-sept otages tombés à la rue Haxo, neuf étaient prêtres, un séminariste, les autres étaient des gendarmes, des gardiens de la paix ou des soldats. Sur

la plaque de marbre qui rappelle leur souvenir au lieu même de l'exécution, leurs noms sont disposés sur trois colonnes, avec cet en-tête : *In odium Juris, Religionis, Pacis*[1].

Dès le dimanche, fête de la Pentecôte, les Versaillais maîtres du Père-Lachaise, on avait pu exhumer les corps de Mgr Darboy et de ses compagnons enfouis dans la fosse commune. Le mercredi, dernier jour de mai, l'église du *Jésus*, fermée comme tant d'autres depuis deux mois, se rouvrit pour une cérémonie touchante dans sa simplicité et où bien des larmes coulèrent. « Quatre cercueils étaient rangés dans la partie basse du chœur ; le cinquième avait été introduit sous un catafalque placé en avant dans la nef. Le vaste chœur était rempli de prêtres et de religieux qui reparaissaient à la lumière comme au sortir des catacombes, de députés venus exprès de Versailles et d'officiers qui se disaient encore les enfants du Père Olivaint et du Père Ducoudray... Le vénérable M. Hamon, curé de Saint-Sulpice, voulut bien avant l'absoute adresser à l'assistance une vive et pieuse allocution. Mais le sang des martyrs ne parlait-il pas bien haut lui-même[2] ? »

Des martyrs ? Un vocable de la langue liturgique que nous ne devons pas prononcer à la légère. Les cinq membres de la Compagnie de Jésus mis à mort par la Commune de Paris ont-ils droit d'être appelés martyrs ?

Il y a pour l'affirmative quantité de raisons sérieuses. M. l'abbé Bayle, vicaire-général de Paris et otage lui-même, les a exposées dans une oraison funèbre qui est

1. En haine du Droit, de la Religion, de la Paix. — La plaque commémorative fixée au mur contient 52 *noms*. Le procès-verbal du Conseil de guerre qui jugea les meurtriers de la Rue Haxo mentionne seulement 47 victimes, dont il donne les noms d'après la liste du levé d'écrou à la Roquette. Ce document a un caractère d'authenticité indiscutable. Il y a donc lieu de croire qu'on a inscrit sur la plaque les noms de cinq victimes des Communards tombées ailleurs qu'à la Rue Haxo.

2. *Actes de la captivité et de la mort...* etc. P. 222.

une vénérable thèse canonique[1]. Le cardinal Aloisi Masella, préfet de la Congrégation des Rites, soutint la même opinion dans un entretien avec le Supérieur de Picpus, à l'occasion de l'anniversaire du Père Planchat. Et allant au-devant d'une objection qui s'impose tout d'abord : — « Pourquoi, dit-il, les Jésuites seuls seraient-ils l'objet d'un vote favorable ? — Parce que seule leur cause est présentée à l'examen de la Congrégation. Nous n'excluons pas les autres ; mais qu'on nous les présente. En 1860, la cause des Franciscains, massacrés par les Druses avec des milliers d'autres chrétiens, a été seule examinée, parce que seule proposée. Il y a dans les derniers jours et dans la mort de certains otages tels actes et telles paroles, légitimes d'ailleurs et parfaitement irréprochables, qui cependant ne permettraient pas à l'Église de les reconnaître comme martyrs. » — Dès 1872, le 16 octobre, le cardinal Guibert ouvrait le procès diocésain « sur le martyre de cinq Pères de la Compagnie de Jésus mis à mort par des impies en haine de la religion ». L'archevêque de Paris ne se laissait point arrêter par cette considération que son prédécesseur avait peut-être droit à un hommage semblable. Enfin la voix publique a apporté aux Jésuites victimes de la Commune un témoignage qui pèse d'un grand poids dans le jugement définitif de l'Église. Leurs restes mortels, inhumés d'abord au cimetière Montparnasse, ont été par la suite rapportés à l'église du *Jésus* et déposés dans le caveau d'une chapelle funéraire, où ils sont l'objet d'une dévotion souvent récompensée par des faveurs dont le caractère miraculeux semble bien hors de doute. Sur ce point toutefois, comme sur le martyre lui-même, la parole est à l'autorité qui seule a le droit de prononcer.

En attendant qu'il plaise à Dieu de glorifier devant les

1. Cette oraison funèbre est reproduite en Appendice dans le livre des *Actes*. 17e Édition. 1907. P. 303.

hommes ceux qui furent ses serviteurs et ses témoins sur la terre, on nous permettra de fixer ici quelques traits de leur physionomie d'après les souvenirs de ceux qui les ont connus et que nous avons connus nous-même.

Déjà, aux yeux de l'Histoire, le Père Olivaint apparaît comme le chef de cette petite phalange. En même temps que Supérieur de la première maison de la Province, il était le doyen d'âge de ses confrères, bien qu'il ne fût pas un vieillard; — il avait cinquante-cinq ans. Si jamais les cinq Jésuites devaient figurer au catalogue officiel des Bienheureux, ce serait sous cette formule abrégée : *Pierre Olivaint et ses compagnons martyrs.* Une statue, érigée à Vaugirard par la reconnaissance de ses anciens élèves et dont une réplique se voit à la rue Haxo, donne une idée assez exacte du personnage. Debout, l'allure simple et décidée, le visage plutôt irrégulier et austère, mais transfiguré par une expression de bonté surnaturelle. Pierre Olivaint était un converti. « J'étais né révolutionnaire », écrivait-il un jour ; mais une fois conquis par l'amour de son Divin Maître, il ne sut pas mettre de bornes au sacrifice de lui-même. Sa pénitence était effrayante. Lors de son arrestation, le Frère chargé de faire la chambre du Supérieur à la rue de Sèvres pensa qu'il n'était plus tenu à garder le secret sur ce point : « J'étais sans cesse, dit-il, obligé de laver et d'essuyer les taches de sang sur les murailles ou sur les meubles. » Il avait, dit le Père de Ponlevoy, « l'instinct et l'attrait du martyre », et il l'entrevoyait dès son entrée dans la Compagnie de Jésus. Comme un de ses amis témoignait quelque velléité de l'y suivre : — « Voyons, lui dit Pierre Olivaint, êtes-vous prêt à être roué pour l'amour de Jésus-Christ? — Non pas, dit l'autre. — Eh bien! alors, restez où vous êtes et ne venez pas où je vais. Vous n'avez pas la vocation. » Aussi, quand le moment fut venu de marcher à la mort, après ses quarante-six jours de retraite, il allait, dit l'abbé Bayle, « répétant sa maxime chérie : *Ibant gaudentes* ».

A raison de la haute charge qu'il occupait dans son Ordre, Léon Ducoudray prend place au côté de Pierre Olivaint. Plus jeune que lui de onze ans, il tomba à quarante-quatre ans, en plein épanouissement de sa riche nature. Homme vraiment supérieur par l'intelligence, l'énergie de la volonté et les qualités du cœur, il était fait pour commander. Placé à la tête de l'École Sainte-Geneviève, quand il n'avait pas encore quarante ans et avant d'avoir fait ses derniers vœux de religion, il se montra constamment à la hauteur de cette tâche délicate entre toutes. Et pourtant en l'appelant à ce poste d'honneur, ses Supérieurs lui avaient infligé un sacrifice qui fut la grande épreuve de sa vie. Il avait pour la prédication un goût et des aptitudes peu ordinaires. Ses débuts faisaient présager un orateur de marque. Pendant son Troisième An, à Laon, il avait prêché le Carême à la cathédrale ; les auditeurs avaient rempli les vastes nefs désertes à l'accoutumée, et le vénérable Père Fouillot, peu porté à l'enthousiasme, avait cru devoir signaler l'astre naissant.

Le Père Caubert nous est apparu sur la voie douloureuse de la Roquette à la rue Haxo appuyé au bras de son Supérieur. C'est dans cette attitude, avec un extérieur doux et modeste, que nous nous le représentons volontiers. Il n'avait pas l'entrain chevaleresque du Père Olivaint. Ame intérieure et cachée en Dieu, il puisait dans son humilité et son recueillement le secret d'une confiance communicative. L'abbé Petit, secrétaire de l'archevêché de Paris et son voisin à la Roquette, raconte une petite scène qui achève de le peindre. Au matin du 25 mai, après la nuit qui suivit l'exécution des six premières victimes, l'abbé qui se sent oppressé frappe à la cloison ; c'était le signal convenu pour une rencontre. — « Le Père Caubert Aeint aussitôt à la fenêtre : — Père, lui dis-je, je souffre un peu plus qu'à l'ordinaire. Et vous ? — Il me répondit naïvement: Si vous voulez, nous allons chanter ; la musique dissipe la tristesse et fait du bien. Tenez, voici un pieux cantique du Père Lefebvre au Sacré-Cœur. — Et nous

nous mîmes à chanter ensemble ces strophes de circonstance :

Accordez-nous,
Seigneur, à tous,
Cette grâce incomparable
De bien finir
Et de mourir
Sur votre cœur adorable. *Etc.*, *etc.* »

Lors du jubilé de l'*Association des jeunes gens* en 1877, le Président Michel Cornudet passait en revue les hommes qui avaient bien mérité de l'œuvre pendant ce quart de siècle. Arrivé au Père Alexis Clerc, voici en quels termes il esquissait la physionomie de l'ancien officier de marine devenu Jésuite : « ... Cette âme si vaillante dans un corps frêle,ce cœur d'or toujours prêt au dévouement, cette intelligence supérieure alliée à une modestie et à une simplicité d'enfant... » Lieutenant de vaisseau,Alexis Clerc avait été ami du commandant Marceau ; plus tard devenu Jésuite il entretint un commerce épistolaire avec le commandant de Plas qui,sur le tard,songeait lui aussi à quitter le monde ; mais, lui écrivait le Père Clerc, « un homme qui pouvait être nommé amiral avait sans doute trop grand cœur pour rester prêtre libre chez lui ». — De fait, le 20 juin 1869, de Plas entrait au noviciat de la Compagnie de Jésus et Alexis Clerc pouvait lui écrire de sa solitude du Troisième An : « Mon cher Frère ». Le 19 mars 1871 le Père Alexis Clerc prononçait ses derniers vœux entre les mains du Père Ducoudray dans la chapelle de la rue des Postes ; quinze jours après il était enfermé à Mazas où nous l'avons vu préparer son cours de mathématiques, sans rien perdre jamais de sa « généreuse allégresse ».

Sans être physionomiste,on découvre à première vue dans le portrait du Père de Bengy un caractère de franchise et de gaîté. Sur cette belle figure, ouverte et souriante,

avec aux lèvres un pli d'aimable malice, se révèle une bonhomie joyeuse. Aumônier militaire en Crimée et pendant la guerre franco-allemande, sa parole et son allure plaisaient aux soldats. Dans la vie et dans la mort il réalisa en sa personne l'*hilarem datorem* de l'Écriture[1]. L'un de ses compagnons à la Roquette, l'abbé Amodru, prêtre de Notre-Dame des Victoires, a rapporté ce propos du Père de Bengy à la veille du massacre de la rue Haxo: « Dieu aime qu'on lui donne avec un cœur joyeux, et comme il n'y a pas de don plus considérable que celui de la vie, il faut le rendre parfait en le faisant avec joie. » Parmi les cinquante-deux victimes de l'orgie sanglante du 26 mai, il semble avoir été l'objet d'un acharnement sauvage. D'après l'auteur des *Convulsions de Paris*, le corps du Père Anatole était lardé de plus de soixante coups de baïonnette.

Comme conclusion au récit des souffrances et de la mort de ces dignes enfants de saint Ignace, nous dirons ici, d'après le livre des *Actes*, comment sa vénérable mère en reçut la nouvelle. Ce fut son frère l'abbé de Champgrand, prêtre de Saint-Sulpice, qui se chargea de cette douloureuse commission : « Mon Dieu, s'écrie Madame de Bengy, quel sacrifice ! Mais je suis bien heureuse. Vous voudriez me le rendre, je n'en voudrais pas. — Et comme elle entendait autour d'elle des plaintes et des sanglots : — Vous n'avez pas la foi, disait-elle à ses enfants. Vous devriez remercier Dieu... Point de rapine dans le sacrifice ! Non, point de rapine ! » — Dans le premier moment, elle avait fait écrire à son gendre M. d'Amécourt de réclamer le corps de son fils ; mais, dit-elle dans une lettre au Père de Ponlevoy, « à la réflexion j'ai pensé qu'il serait mieux de le laisser avec les autres martyrs. Si un monument, ou du moins une tombe spéciale devait leur être accordée, je serais désolée qu'il n'y fût pas à sa place. » Dans une lettre postérieure, du 17 juin, elle demande des

1. *Hilarem enim datorem diligit Deus.* II Cor. IX. 7.

souvenirs : « Mes filles ne vivent plus, écrit-elle, tant elles craignent que ces précieuses reliques ne s'égarent et qu'il n'y en ait pas pour leurs enfants qui sont très nombreux. » Le Père de Ponlevoy put faire remettre à la famille le paletot du martyr, couvert de sang et de boue et criblé de balles et de coups de baïonnettes.

Quelques jours après, fléchissant sous le poids de l'âge et de l'émotion, la vaillante chrétienne tombait malade.

Sur ces entrefaites, une de ses filles Madame de Puyvallée partait de Bourges pour Paris. Madame de Bengy lui remet une lettre à déposer sur la tombe du Père Anatole et recommande qu'on commence aussitôt à Paris une neuvaine de messes à laquelle s'unira toute la famille, pour que la volonté de Dieu se fasse en elle, à la vie et à la mort. Le dernier jour de la neuvaine elle devait avec tout son monde, partir pour la campagne. Cependant, comme pour se rendre plus sensible l'assistance de son fils, elle fait suspendre près de son lit une grande photographie du martyr avec une parcelle de son vêtement : — « A mon chevet, dit-elle à l'ouvrier, le plus près possible de moi, il m'apprendra à bien mourir. » — Et voilà que le neuvième jour, devinant elle-même qu'il est temps, elle sonne, fait appeler son confesseur, demande et reçoit les derniers sacrements, entourée de ses enfants, assistée par les frères de son fils. Mgr de la Tour d'Auvergne, archevêque de Bourges, accourt lui-même pour la bénir une dernière fois et entrant dans cette chambre, à la vue de ces deux figures si calmes et si sereines qui semblent se sourire dans la mort, il donne aussitôt le vrai mot de la situation : — « C'est frappant, s'écrie-t-il ; le fils appelle sa mère. »

Le soir même, elle allait rejoindre son fils.

CHAPITRE VII

I. — La spoliation définitive du Saint-Siège conséquence de l'écrasement de la France. Les Ordres religieux partagent le sort de l'Église. Confiscation des établissements monastiques. Le *Gesù* et le *Collège romain*. Expulsion des Jésuites. Le P. Général à Fiesole. Il se tourne vers le Sacré-Cœur. L'œuvre du Vœu national. Le P. Argand et M. Legentil. Les pertes de l' « année terrible ». Les *Souvenirs* de Sainte-Geneviève et de Saint-Clément.

II. — Au lendemain des désastres de 1870. La réorganisation de l'armée et l'aumônerie militaire. Les *agissements* d'un Jésuite. Encore le P. Amédée de Damas au camp de Villeneuve-l'Étang. La « Correspondance de Genève » et le P. Régis de Chazournes.

III. — Une aurore de paix et de liberté. Une grosse réforme pédagogique. Le système de l'Externat. Mesures restrictives pour les Pensionnats. L'Externat Saint-Joseph de Lyon. Un incident canonique. Les débuts de l'Externat simple. Les classes gratuites d'apprentis.

IV. — Fondation de nouveaux collèges. Boulogne-sur-Mer. On ajoute à l'Externat le Demi-Pensionnat. On bâtit à Malborough. On revient à l'Internat. A Brest, d'abord École secondaire ; on ajoute l'École navale. La petite Résidence de Tours transformée en collège sur les instances de Mgr Fruchaud. Origines du collège Saint-Joseph de Lille. Ses débuts brillants pronostiquent un bel avenir. La fête du couronnement de Notre-Dame de la Treille. Construction du collège au boulevard Solférino.

V. — Fondation du collège Saint-Ignace de Marseille. Promesse du P. Roothaan. Vingt-cinq ans d'attente. Le banquier juif Péreire. L'Externat installé d'abord au *Cercle religieux*. Les instances réitérées des pères de famille aboutissent enfin. Constitution de la société civile du nouvel établissement. A la même date et sous le même vocable prend naissance le collège de Dijon. Entravée d'abord par des incidents pénibles. Une libéralité providencielle. Comment l'Externat primitif devient malgré tout avec le temps un Pensionnat. Le collège Saint-Joseph de Reims.

VI. — A Paris. Un bienfaiteur généreux et persévérant. L'Externat Saint-Ignace ouvert dans l'hôtel particulier de la famille Mignon. Il est transféré rue de Madrid. Le P. Général refuse l'Internat. A Montpellier. Mgr de Cabrière et le P. Michel Lanusse. Construction du collège du Sacré-Cœur. Le projet de Limoges abandonné. A Évreux Mgr Grolleau obtient les Jésuites pour son collège Saint-François de Sales. Nombre d'autres villes les appellent.

I

L'écrasement de la France en 1870 eut pour contre-coup la spoliation définitive du Saint-Siège. En vertu de la convention du 15 septembre 1864, Florence était devenue la capitale du nouveau royaume d'Italie ; mais ce n'était là qu'une étape. *Andremo al fondo* était devenu le mot d'ordre de la Révolution ; ce qu'il fallait traduire par : Nous irons jusqu'à Rome.

Sur ce point personne ne pouvait garder d'illusion. C'est à peine si cette volonté bien arrêtée chez les hommes d'État s'enveloppe de quelque ombre dans les documents diplomatiques de l'époque. Napoléon, il est vrai, s'efforce de contenir l'avidité de ses bons amis d'au delà des monts. Il multiplie ses remontrances et ses exhortations au roi Victor-Emmanuel ; il finit par se fâcher contre l'insolence des Garibaldiens et envoie des renforts à la petite armée pontificale, qui remporte sur les bandes du *condottiere* un triomphe éclatant à Mentana. (4 Novembre 1867.) Dans l'émotion de ce succès, sous le poids de l'inquiétude des catholiques, qui se confond ici avec le sentiment national, le porte-parole de l'empereur, M. Rouher en vient, quelques semaines plus tard, à formuler à la tribune du Corps législatif cette déclaration hardie : « Jamais l'Italie ne s'emparera de Rome. Jamais la France ne supportera une telle violence faite à son honneur, faite à la catholicité. » (4 Décembre.) Le Ministre avait cédé à l'entraînement de l'éloquence. En le félicitant de son beau discours, le souverain avait ajouté avec un doux accent de reproche : « En politique il ne faut point dire *jamais*. »

L'Italie attendit encore deux ans, guettant l'heure favorable. Au lendemain de Sedan, Victor-Emmanuel faisait franchir à ses troupes la frontière de ce qui restait de l'État pontifical. On eût été bien aise que le Pape consentît de bonne grâce à ce brigandage. Nos documents signalent la présence à Rome, dans les journées des 9 et 10 septembre, d'un envoyé du roi chargé d'obtenir cet agrément. La réponse de Pie IX était connue d'avance : *Non possumus*. Le négociateur parti, on fit à la hâte quelques préparatifs de défense. Il s'agissait uniquement de donner à la protestation du droit une forme sensible. Le 20 septembre l'armée italienne ouvrait la brèche de la Porta Pia ; le Pape ordonnait aux siens de cesser le feu. L'Italie entrait en maîtresse dans Rome, et le Pape y devenait prisonnier en son palais du Vatican.

Quant aux Jésuites, ils ne pouvaient s'attendre à être traités avec ménagements par le pouvoir usurpateur. Dès le premier jour une grande partie du *Gesù*, réquisitionnée pour des logements de troupes, était en réalité transformée en caserne ; on voulait bien permettre aux religieux d'habiter encore sous leur toit. De même au Collège romain on les laissait libres de continuer leurs cours de Théologie, mais défense absolue de recevoir aucun élève ; d'ailleurs l'enseignement officiel s'emparait de tous les locaux à sa convenance. Ce régime de tolérance hypocrite n'était même que provisoire. Le 18 mars 1871, le jour même où à Paris la Commune prenait possession de l'Hôtel de Ville, un groupe de vingt-trois députés de la Chambre italienne à Florence demandait l'expulsion immédiate de l'Ordre de Loyola. Le président fit observer que le Gouvernement ayant annoncé le prochain dépôt d'une loi d'ensemble sur les Ordres religieux, il n'y avait pas lieu de donner suite à la motion ; sur quoi elle fut en effet écartée. Ce n'était qu'un ajournement. L'année suivante, le Parlement italien installé à Rome s'empressait de mettre la loi Falco à son ordre du jour. Sans entrer dans le détail de ses dispositions, il suffira de dire qu'elle décrétait et organisait la

spoliation des Instituts religieux. Les maisons généralices de Rome étaient censées soustraites à la confiscation, mais leur sort était en fait abandonné à la discrétion du Gouvernement. Le 17 juin 1873, le vote de la Chambre était ratifié par celui du Sénat. Du reste la loi n'eut souvent qu'à sanctionner le fait accompli. Ce fut le cas en particulier pour les établissements des Jésuites dont l'expropriation avait été déjà prononcée par décrets royaux.

L'iniquité n'avait pourtant pas passé sans protestations, encore qu'elle se couvrît de formes légales. L'atteinte portée contre les biens religieux dans la capitale du monde chrétien soulevait en effet une question de droit international. Outre que les religieux du monde entier pouvaient réclamer pour le siège du gouvernement de leurs Congrégations établi près du Pape, des fondations comme le Collège romain intéressaient les catholiques de toutes nations, car toutes y envoyaient des étudiants. Ce caractère universel des œuvres romaines semblait justifier une intervention des autorités ecclésiastiques et même des pouvoirs civils étrangers. Ce fut l'avis de nombreux personnages de marque, parmi lesquels des jurisconsultes connus. M. Armand Ravelet, avocat à la Cour d'appel de Paris, rédigea une Consultation d'après laquelle la loi soumise au Parlement de Rome était « nulle et sans valeur au point de vue du Droit naturel, du Droit international positif et du Droit italien lui-même[1] ». La Consultation ayant été reproduite dans l'*Osservatore romano* et la *Voce*

1. La Consultation conclut ainsi : « Le conseil soussigné considérant... Est d'avis... Que de pareils actes portent atteinte aux droits des Gouvernements étrangers, aux droits des catholiques de tous les pays, aux droits des catholiques italiens eux-mêmes, qu'ainsi ils engendrent pour tous le droit d'en poursuivre l'annulation par tous les moyens légitimes ; que la nullité étant absolue et perpétuelle, les Gouvernements, sans avoir même le besoin de réserver leurs droits et de protester, pourront toujours invoquer cette nullité, soit pour leurs nationaux, soit pour eux-mêmes, dès qu'ils jugeront opportun de le faire, sans que leur silence même prolongé puisse être considéré comme un abandon de leur droit. » (Fait à Paris, le 19 mars 1873. Armand Ravelet, avocat à la Cour d'appel de Paris, Docteur en Droit.)

della Verità, le gouvernement, qui la trouva sans doute trop concluante, fit saisir les deux journaux.

En France on ne s'en tint pas là. Une interpellation à la Chambre n'avait aucune chance de succès ; elle aurait certainement pour conclusion l'ordre du jour pur et simple. On persuada au Père de Ponlevoy d'aller droit au Président de la République. C'était encore M. Thiers qui, on le sait, n'avait pas de goût pour le rôle de roi fainéant. Le Provincial des Jésuites eut son audience le 29 décembre 1872 ; l'entretien dura une heure ; nous en avons le résumé dans une note manuscrite. Le Père de Ponlevoy demandait le maintien du *statu quo* pour le Collège romain, pour le *Gesù* et pour les Archives romaines de la Compagnie. Le Président se rendit pleinement à ses raisons ; il lui donna de l'espoir pour ce qui concernait le Collège romain et les Archives ; la cause lui semblait trop juste pour que le Gouvernement italien osât passer outre. Il fut moins affirmatif pour la maison généralice du *Gesù ;* sur ce point il n'avait aucune confiance. Il n'eut garde toutefois de promettre une intervention par voie diplomatique. En définitive, le Provincial des Jésuites n'avait guère reçu que de l'eau bénite de cour.

Il fut plus heureux du côté de l'épiscopat. Nous ne parlons pas de la solennelle protestation qui dès l'abord était tombée de la bouche du Vicaire de Jésus-Christ. Mais deux semaines plus tard, l'archevêque de Paris, Mgr Guibert, soit à la requête du Père de Ponlevoy, soit de sa propre initiative, adressait au chef de l'État une lettre énergique, le pressant, au nom de la dignité et de l'intérêt de la France, de faire entendre au Gouvernement italien les réclamations de la Justice et du Droit. En quelques jours vingt et un évêques avaient envoyé leur adhésion sous une forme ou sous une autre. Ainsi mis en demeure, M. Barthélemy Saint-Hilaire, Ministre des Affaires étrangères, fit une réponse polie, respectueuse, mais vague et insignifiante ; il invoquait « la réserve dans laquelle est obligé de se renfermer le Gouvernement sur

un sujet aussi délicat et aussi grave ». Évidemment la jeune République française ne se souciait pas d'engager avec le jeune royaume d'Italie, pour l'amour des Ordres religieux, une conversation désobligeante. Cependant l'épiscopat de Belgique, de Hollande, d'Autriche élevait aussi la voix en leur faveur. Peut-être les gouvernements eussent été bien aises de prendre à leur compte les revendications catholiques, d'autant plus que leurs sympathies à l'égard du nouvel État d'outre-monts étaient plutôt douteuses. Mais il fallait ménager les susceptibilités du terrible chancelier de l'empire allemand. Pas un membre du corps diplomatique résidant à Rome ne reçut l'ordre d'intervenir. Il paraîtrait pourtant que certaines remontrances furent hasardées doucement ici ou là. En l'absence de documents officiels, nous sommes renseignés à cet égard par les journaux italiens qui se félicitèrent bruyamment de ce que l'on avait reçu, non pas des *protestations* mais seulement des *observations*.

Quoi qu'il en soit, le Gouvernement ne s'arrêta point d'*incamérer*, autrement dit de confisquer les immeubles des religieux. Les Jésuites furent définitivement expulsés du Collège romain qui devint l'Université royale; le Noviciat de Saint-André, à proximité du Quirinal, fut attribué au service des écuries du palais ; divers offices publics prirent leurs logements dans la vénérable Maison professe du *Gesù*. Le 20 octobre 1873, les derniers Jésuites qui s'y trouvaient encore en furent évincés par ordre du tribunal liquidataire des biens ecclésiastiques. L'exécution était conduite par le prince Baldassare Odelcaschi, neveu du cardinal Charles Odelcaschi, mort moins de trente ans auparavant sous l'humble habit d'un Jésuite. Comme on vendait aux enchères publiques le mobilier de la maison, un très modeste bureau fut adjugé à un personnage qui l'avait poussé bien au-dessus de sa valeur, dans l'intention de le rendre un jour à son propriétaire qui n'était autre que le Père Beckx, Général de la Compagnie. « Cet homme de bien, lisons-nous dans une

relation du temps, n'avait pas voulu que ce meuble, témoin muet d'une existence sainte et active pour le bien de cette illustre Société et du monde, tombât dans les mains des brocanteurs israélites... Lorsque les *buzzuri* seront chassés de Rome, le R. P. Beckx reviendra et trouvera dans les tiroirs de son bureau les sommes recueillies parmi les catholiques pour réparer les sacrilèges outrages faits par le Gouvernement usurpateur au Collège romain, en détruisant, à coups de marteau sur la façade du monument, le gigantesque écusson en marbre blanc du saint Nom de Jésus remplacé à cette heure par les armes peintes sur bois du roi de Sardaigne. » Hélas ! bien des années devaient passer sans que se réalisât l'espoir du digne homme.

En attendant, le Père Beckx se voyait chassé de cette demeure tout imprégnée des souvenirs de saint Ignace et où avaient vécu depuis trois siècles les vingt Généraux ses prédécesseurs. Le 5 novembre suivant, il annonçait, du lieu de son exil, à toute la Compagnie, la spoliation totale des six maisons qu'elle tenait de la libéralité des Papes dans la Ville éternelle. Tous les religieux qui les habitaient ont dû les évacuer en l'espace de deux semaines finissant au 1er novembre. Lui-même avec ses Assistants est parti pour Florence et est venu chercher un refuge à Fiesole. « On en a bien appelé, poursuit-il, aux Pouvoirs étrangers ; mais *ab hominibus fuimus derelicti*[1].» Et le Révérend Père trouve dans les Psaumes la morale de l'Histoire : *Nolite confidere in principibus, in filiis hominum in quibus non est salus*[2]. Toutefois il ne laissera pas sa famille sur cette conclusion plutôt mélancolique. Il sait trop que Dieu tire le bien du mal et fait servir les épreuves, de quelque part qu'elles viennent, au plus grand bien de ses serviteurs. Il veut donc que tous ses

1. Les hommes nous ont abandonnés.

2. Ne mettez pas votre confiance dans les princes, ni dans les enfants des hommes qui ne sauraient vous sauver. Ps. CXLV. 2.

enfants regardent les événements de l'heure présente, si douloureux soient-ils, comme un gage des vues miséricordieuses de la Providence divine à l'égard de la Compagnie [1].

Au reste, il n'avait pas attendu jusque-là pour leur recommander de chercher leur appui ailleurs que chez les puissants qui gouvernent le monde. Dès le début de la guerre, pressentant les calamités que les revers de la France allaient déchaîner sur l'Église, il adressait aux siens une Lettre circulaire sous ce titre expressif : « Qu'il faut nous réfugier dans le Cœur Sacré de Jésus [2]. » (28 Août 1870.) C'est un commentaire touchant des invitations du Divin Maître : « Venez à moi, vous tous qui avez de la peine... J'ai compassion de cette multitude...Je ne vous laisserai pas orphelins [3] ! » Comme réponse à ces appels miséricordieux, le Père Général prescrivait, l'année suivante, de consacrer au Cœur de Jésus toutes les maisons de son Ordre. Cette consécration devait avoir lieu le même jour, 1er janvier 1872, sur tous les points du monde. La Compagnie de Jésus préludait ainsi à l'acte imposant que le Pape Léon XIII allait accomplir quelques années plus tard en vouant au Sacré-Cœur le genre humain tout entier.

Cette initiative d'ailleurs répondait à l'attente du peuple chrétien au lendemain de la guerre. La France sortait meurtrie d'une de ces crises où la piété catholique se tourne d'instinct vers l'amour compatissant de l'Homme-Dieu. Déjà l'héroïque troupe des zouaves pontificaux avait arboré à Patay la bannière du Sacré-Cœur. Au lendemain de ses désastres la France repentante allait puiser dans la même dévotion l'espoir de son relèvement. Nous avons dit ailleurs l'attrait surnaturel qui entraîna les foules de pèlerins vers le sanctuaire de Paray-le-Monial. L'œuvre du

1. *Non dubitare licet nobis quin haec omnia ab infinita illa misericordia in bonum nostrum directa sint.*

2. *De refugio in Sacratissimo Corde Jesu quaerendo.*

3. Ev. S. Mathieu. XI. 28. — S. Marc. VIII. 2. — S. Jean. XIV. 18.

Vœu national fut une manifestation plus grandiose encore. Nous n'avons pas à en faire l'histoire; mais ce serait un sujet de scandale que la Compagnie de Jésus s'en fût désintéressée. On ne sera donc pas surpris de constater la présence d'un Jésuite auprès de celui qui, le premier, conçut le projet du futur monument de Montmartre. Un vitrail de la chapelle de la Sainte Vierge dans la basilique représente le Père Argand assis près de son confessionnal, et à ses pieds M. Legentil, son pénitent, qui lui fait confidence de la pensée que Dieu lui inspire. C'est sur les encouragements de son confesseur, on n'en saurait douter, que cet homme de foi alla de l'avant, s'adjoignit des collaborateurs et finalement osa porter avec eux à l'archevêque de Paris une requête qui dut de prime abord lui paraître bien téméraire [1].

Réfugié à Poitiers pendant la guerre, M. Legentil s'était adressé tout d'abord à l'évêque ; il fut accueilli assez froidement ; l'affaire regardait l'archevêque de Paris et Mgr Pie n'était guère en faveur auprès de Mgr Darboy. Mais tout porte à croire que le rôle du Père Argand ne se borna pas à des exhortations. Les dames lyonnaises avaient fait un vœu à la Madone protectrice de la cité ; elles s'engageaient, si Lyon échappait à l'invasion, à promouvoir la construction du sanctuaire de Fourvière depuis longtemps projetée ; c'est cette initiative qui suggéra à M. Legentil le dessein qui le hantait, mais qui n'avait point encore en son esprit de forme arrêtée. D'une foi profonde, d'une piété ardente et communicative, il n'avait d'ailleurs aucune

1. Après la mort de M. Legentil, le Père Argand écrivait à M. Rohault de Fleury son beau-frère : « J'ai toujours réclamé pour M. Legentil l'idée du Vœu national. C'est sur mon prie-Dieu qu'il a promis de se dévouer à cette œuvre de réparation, et je serais heureux, avant de mourir, de rendre témoignage de ce fait. » (18 Août 1889.) Le cardinal Richard lui écrivait de son côté : « J'éprouve une consolation particulière à prier pour votre cher défunt qui a reçu, ce me semble, une véritable marque de prédestination dans le choix que le bon Dieu a fait de lui pour être l'initiateur du Vœu national. » (19 Juin 1889.) Voir *Vie et œuvres de M. Legentil* par le P. Bony. Paris. Retaux. 1893. P. 223.

connaissance de la dévotion au Sacré-Cœur. Il est plus que vraisemblable qu'elle lui fut révélée par le Jésuite qu'il avait pris pour guide de sa conscience, et telle serait l'origine première de l'amende honorable monumentale de la France pénitente au Cœur adorable de l'Homme-Dieu.

Cependant le cardinal Guibert s'était laissé persuader; il avait eu assez de crédit pour obtenir de l'Assemblée nationale le vote de la loi pour l'érection de la basilique sur la butte de Montmartre; on avait mis la main à l'œuvre pour asseoir les fondations dans les entrailles de la colline; mais elles étaient loin encore de sortir de terre que déjà de toute part les paroisses, les communautés, les familles, les particuliers s'empressaient de souscrire pour une chapelle, un autel, une colonne ou simplement une pierre qui porterait leur nom. Le 21 juin 1875, les quatre Provinciaux de France, se trouvant réunis à Paray, firent le vœu d'ériger à frais communs dans la basilique du Sacré-Cœur une chapelle qui serait dédiée à saint Ignace. En 1876, nouvelle réunion, cette fois à Paris. Les RR. PP. s'entretiennent de leur vœu de l'année précédente : « Nous sommes convenus, écrit l'un d'eux, que l'on demanderait la concession de cette chapelle à l'archevêque de Paris et que l'on verserait la somme nécessaire. Puis le jeudi, 14 septembre, nous sommes allés tous les quatre dire la messe dans la chapelle provisoire de Montmartre. Le Père Provincial de Paris a lu au nom de tous une consécration au Sacré-Cœur et la formule de notre vœu. » (17 Septembre 1876.) La souscription fut fixée tout d'abord à cinquante mille francs, somme que par la suite différents travaux de décoration ont obligé de dépasser notablement. On voit aujourd'hui dans la chapelle de la Compagnie de Jésus à Montmartre les statues en marbre blanc plus grandes que nature, de saint Ignace et de saint François-Xavier, ainsi que plusieurs bas-reliefs, œuvres d'un artiste de talent, le Frère coadjuteur, André Besqueut.

En faisant l'inventaire de ses pertes au cours de l'*année terrible*, la Compagnie de Jésus n'avait pas à compter dans ses rangs d'autres victimes que les martyrs de la Commune; mais parmi ceux qu'elle avait élevés pour Dieu et pour la France, combien avaient donné leur sang pour la patrie? Il est difficile d'en préciser le nombre. Il faudrait additionner les noms inscrits au tableau d'honneur, pour l'exemple de la postérité, dans chaque collège. Ils sont vingt-neuf à Vannes seulement. Il ne faut pas oublier que les plus anciens de ces collèges n'avaient guère que vingt-six ans d'existence. L'école de la Rue des Postes eut cinq des siens tombés à Reichshofen, neuf à Gravelotte, sept à Sedan, trois à Metz, d'autres au Mans, à Loigny, à Buzenval, etc., au total quatre-vingt-six jeunes officiers tués à l'ennemi. Trente autres étaient sortis de l'École préparatoire de Metz, ouverte depuis moins de dix ans. Tous ces noms sont gravés sur des tables de marbre qui rappellent aux nouvelles générations la vaillance de leurs devanciers. Les PP. Chauveau et Didierjean leur ont élevé un monument qui garantit plus sûrement leur mémoire, du moins au dire des poètes, en leur consacrant des Notices réunies sous le titre de *Souvenirs*[1].

On ose à peine faire figurer dans l'inventaire les dégâts matériels, maisons et églises saccagées, pillées, souillées; ceux-là étaient réparables et furent en effet réparés au moyen d'indemnités plus ou moins équivalentes, qui se firent attendre plusieurs années. Les religieux eurent à poursuivre l'État et les municipalités respectivement responsables; parfois celles-ci s'exécutaient de bonne grâce, tandis que celui-là se montrait réfractaire; ce fut le cas

1. *Souvenirs de l'École Sainte-Geneviève*, par le P. Chauvau. 3 vol. Paris. Albanel. 5e édition, 1879.
Souvenirs de l'École de Saint-Clément de Metz, par P. Didierjean.

... Neque
Si chartae sileant, quod bene feceris
Mercedem tuleris.
Horat. Od. IV. 8.

à Dôle; à Lyon et à Marseille ce fut l'inverse. Il ne semble pas qu'aucune réparation ait été accordée ni réclamée pour les dommages résultants de faits de guerre. D'autre part les Jésuites avaient fait çà et là de lourdes dépenses pour les blessés hospitalisés sous leur toit : « Les ambulances coûtent cher », écrivait le Père Olivaint; nous ne croyons pas qu'ils aient été indemnisés pour ces sacrifices spontanément consentis. Des aumôniers, des infirmiers furent félicités par les généraux ou cités à l'ordre du jour; le Père Couplet, recteur de Saint-Clément, reçut la croix de la Légion d'honneur. Ce furent apparemment les seules récompenses humaines accordées aux Jésuites français pour les services rendus pendant la guerre.

Quant à ceux qui avaient été appelés sous les drapeaux, c'étaient de simples soldats qui revinrent modestement comme ils étaient partis. Le 26 avril 1871 le Provincial de Lyon écrit : « A part trois novices, dont l'un n'a pas fini son temps de service militaire, tous nos Frères Coadjuteurs sont aujourd'hui rentrés à leur poste. Nous avons de grandes actions de grâces à rendre à Notre-Seigneur pour la manière toute religieuse dont ils ont supporté cette épreuve. Ils ont fait du bien autour d'eux et se sont imposés à l'estime de leurs chefs et de leurs camarades par leur fidélité à leurs devoirs. »

II

De leur côté les aumôniers étaient revenus à leurs occupations habituelles. L'un d'eux pourtant s'était attardé en Allemagne. Le Père Amédée de Damas croyait de son devoir d'y rester aussi longtemps qu'il s'y trouvait un soldat français prisonnier. Le rapatriement de nos troupes se faisait avec lenteur. Le 16 juin 1872, quinze mois après la signature de la paix, le Père Amédée écrivait à sa sœur, la duchesse de Blacas : « On avait commencé à partir, et puis on s'est arrêté. Actuellement j'ai encore

cinq mille cinq cents petits moutons aux jambes rouges qui voudraient bien rentrer dans la bergerie. J'en ai pris mon parti ; j'attends. » Enfin, le 18 juillet, il annonçait de Dantzig au Provincial de Lyon son départ pour la France. Il ne laissait pas derrière lui un seul « petit mouton aux jambes rouges ».

Au surplus, de retour au pays, il allait s'employer avec un zèle inlassable au bien religieux et moral de l'armée. Son *Mémoire sur l'Aumônerie militaire* était depuis plusieurs semaines entre les mains de son Supérieur. C'est pendant les tristes jours de Metz qu'il l'avait rédigé. La lettre qu'on va lire expose ses vues, ses espérances et aussi le programme d'action qu'il va réaliser. C'est encore de Dantzig qu'il écrit :

« J'aurais l'intention, en rentrant en France, d'aller à Versailles voir le Ministre de la Guerre, quelques députés, quelques membres de Commissions spéciales et d'essayer de peser de toutes mes forces sur leur bonne volonté, afin d'obtenir la liberté dont nous avons besoin pour travailler à la reconstruction de l'édifice moral dans notre pays.

« Parmi les questions qui s'agitent dans les hautes sphères, plusieurs ne sont pas de notre compétence, une Constitution par exemple, une forme de gouvernement, la royauté ou la république. De celles-là il faut nous éloigner absolument. Mais il en est d'autres qui regardent l'Église, et il me semble que nous avons plus que le droit, c'est-à-dire le devoir de nous en mêler autant qu'il dépendra de nous. Parmi celles-là je mets en première ligne la liberté de l'enseignement, l'aumônerie de l'armée, le soin moral des classes ouvrières. Jamais peut-être le moment ne fut plus favorable pour offrir et faire accepter notre action.

« J'ai cru remarquer que, dans les grandes discussions des Chambres, des hommes haut placés feraient des merveilles, si d'autres hommes dévoués avaient eu le courage de leur préparer le travail dans le silence. Vous me direz

que c'est bien de la prétention de ma part. Mais non, point tant que cela. Dans la question de l'aumônerie de l'armée je crois pouvoir quelque chose au ministère de la Guerre. Depuis quarante ans on y a à peine entendu la parole d'un prêtre ; on s'occupe d'armements, de discipline ; les questions morales y sont comptées pour rien, et toutes les fois que j'ai causé avec des officiers supérieurs, j'ai remarqué leur étonnement lorsque j'essayais de changer leur point de vue. C'était un horizon nouveau qui s'ouvrait pour eux. Il est facile de leur être supérieur en matière religieuse et morale sans être pour cela un phénix.

« Personnellement j'ai des chances d'être bien accueilli. On me sait de famille militaire. Mon père a été Ministre de la Guerre ; mon enfance s'est passée parmi les militaires, et revenant de la captivité, je puis fournir sur les soldats beaucoup de renseignements, ayant été à même de les voir de près alors que les officiers ne le pouvaient pas...

« Les douloureuses expériences de ces derniers temps ont préparé le terrain. On nous avait dit de nous renfermer dans nos sacristies et de nous borner à évangéliser les personnes qui viendraient à nous. On nous traquait lorsque nous voulions étendre notre action. Il faut faire établir nos droits et ouvrir enfin la voie toute large à la bonne volonté et au zèle apostolique... » (21 Juin 1871.)

Puis faisant allusion à un discours récent de Jules Favre à l'Assemblée nationale, le Père poursuivait : « On peut débiter des phrases à la tribune sur les *dispositions admirables* de nos soldats ; mais on ne sait rien des vrais sentiments qui les animent. Nous qui les voyons tous les jours, qui les entendons à toute heure, nous sommes obligés de convenir que les ravages des mauvaises doctrines dans ces intelligences sans culture sont épouvantables... Je croyais assez bien connaître le peuple ; mais depuis cet hiver, qui m'a mis en communication avec des centaines de mille de nos jeunes gens, je vois que j'étais encore bien loin de comprendre l'étendue du mal... Il ne faut plus

maintenant se contenter de confesser des dévotes, de diriger des congrégations pieuses, de faire des discours académiques; il faut nous jeter parmi les masses; il faut tout faire pour les gagner, les éclairer, les instruire. Je pense à cela le jour et la nuit. Mais comment nous y prendre? Nous avons perdu l'habitude d'aller aux masses, parce qu'on ne nous laissait pas faire. Depuis vingt ans nous avons été comme un prisonnier qui prêcherait derrière des barreaux de fer à qui veut bien s'arrêter pour l'entendre. C'est cette prison que je voudrais abattre, ces barreaux que je voudrais briser... »

La citation est peut-être un peu longue, mais on peut considérer qu'elle résume par avance plus de deux années que le Père de Damas employa à faire aboutir la loi sur l'aumônerie militaire, devenue sa grande préoccupation. On peut voir dans sa *Vie*[1] avec quelle ténacité, et parfois quelle audace, il multiplia pendant ce long temps ses démarches auprès des personnages influents, ses alternatives de succès et de déceptions, sa persévérance dans un travail surhumain et une austérité de vie digne d'un anachorète.

Dès son retour d'Allemagne, sans souci d'un repos dont il eût eu grand besoin, il s'était attelé à la tâche. Nos régiments prisonniers rentraient en France complètement désorganisés. L'esprit de corps, les habitudes d'ordre et de discipline, le goût du métier n'avaient pas résisté à l'action déprimante de la captivité succédant à la défaite. Le patriotisme même avait subi des atteintes. Il eût été dangereux de verser ces troupes dans les garnisons; au casernement dans les villes on préféra le campement dans les alentours de Paris. Cinq camps furent créés, ayant chacun un général en chef sous le commandement suprême du maréchal de Mac-Mahon. Le camp de Villeneuve-l'Étang, sur la commune de Marnes-la-Coquette, occupait le parc

1. *Un Jésuite : Amédée de Damas* par Joseph Burnichon, S.J. Paris. Poussielgue, 1908. Ch. XVII et XVIII.

d'une maison de plaisance habitée sous la Restauration par le duc et la duchesse d'Angoulême. Dans son enfance Amédée de Damas y était venu avec le jeune duc de Bordeaux en visite chez son oncle et sa tante. « On y faisait, écrit-il, de bonnes parties. Qui m'eût dit que j'y viendrais habiter une baraque en planches quarante ans plus tard ? » Ce fut là en effet qu'il établit son quartier-général en qualité d'aumônier volontaire, au milieu de dix-sept mille soldats. Quelques mois plus tard il rendait compte de ses débuts au premier Supérieur de la Compagnie :

« Mon Provincial m'a permis de travailler auprès du Gouvernement à rétablir l'aumônerie de l'armée en temps de paix, supprimée par Louis-Philippe depuis quarante-deux ans. J'ai présenté un *Mémoire* à l'Assemblée nationale[1]; il a été favorablement accueilli. Le Ministre de la guerre m'a autorisé, en attendant la décision de l'Assemblée souveraine, à reconstituer l'aumônerie à titre volontaire et gratuit. J'y travaille de toutes mes forces. J'ai fait bâtir des chapelles dans les cinq camps de l'armée de Versailles. Nous y avons mis des prêtres pour lesquels le Ministre a donné des titres officiels d'aumôniers. En plusieurs villes déjà les évêques ont présenté les noms d'aumôniers de garnison et le Ministre les a agréés...

« J'ai écrit officiellement au Ministre pour avoir pleins pouvoirs... Le Ministre (Général de Cissey) a renvoyé ma lettre au maréchal de Mac-Mahon, avec une longue réponse où il donne approbation complète à ma demande... Depuis lors, je vois tous les soirs cinq, six et sept cents soldats. Pendant le carême j'en avais de mille à douze cents trois fois par semaine à l'instruction du soir. Les messes militaires du dimanche sont magnifiques... Pendant ce temps je pousse les députés de ma connaissance à faire la loi sur l'aumônerie. » (8 Mai 1872.)

1. Voici le titre complet du document : *Mémoire présenté à MM. les Députés au Corps législatif sur la constitution de l'Aumônerie de l'armée, par un ancien aumônier de l'armée d'Orient.* Brochure 8° de 34 pages. Versailles, Beau, imprimeur-libraire, 36, rue de l'Orangerie, 1871.

La nouvelle loi militaire, qui instituait le service obligatoire pour tous, fut votée le 27 juillet 1872. Elle contenait la disposition suivante : *Article 70.* — « Les Ministres de la Guerre et de la Marine assurent par des règlements aux militaires de toutes armes le temps et la liberté nécessaires à l'accomplissement de leurs devoirs religieux, les dimanches et autres jours de fête consacrés par leur culte respectif. Ces règlements seront insérés au Bulletin des Lois. » C'était un premier pas ; le principe de la liberté religieuse des soldats était affirmé ; malheureusement on ne vit jamais au Bulletin des Lois les règlements annoncés, et l'application du principe resta soumise à l'arbitraire.

Quant à l'aumônerie, il fallut manœuvrer encore pendant près de deux années entières, au milieu des contradictions des uns, des timidités des autres, avant d'obtenir le vote du projet élaboré par M. Fresneau et rapporté par l'amiral Dompierre d'Hornoy, puis par le colonel Carron. On en vint à certains moments à désespérer, et le Père de Damas lui-même semblait près de perdre courage. « Le maréchal ne veut plus de la loi sur l'aumônerie militaire, écrivait-il ; il a peur ; on l'appelle clérical ! » (18 Novembre 1873.) On eut pourtant raison des dernières résistances ; la loi passa en seconde lecture le 29 janvier 1874, puis en troisième lecture quatre mois plus tard, le 22 mai. Il n'y avait pas lieu d'en être pleinement satisfait ; plusieurs de ses dispositions trahissaient encore la crainte de faire la place trop belle au prêtre dans l'armée ; en particulier aucun traitement n'était attribué à l'aumônier ; il devait s'entretenir à ses dépens. « Si nous avions demandé de l'argent, écrivait le Père de Damas, nous étions perdus. » Cette lésinerie n'était guère honorable pour une assemblée dont la majorité n'était point sectaire. Mais il fallait lui savoir gré d'avoir accordé l'essentiel : « Je réponds du clergé de France, écrivait l'auteur du Mémoire ; plutôt que de laisser les soldats privés des soins religieux auxquels ils ont droit, il mendierait, s'il le fallait,

de porte en porte pour répondre à l'appel de ses évêques. » De fait, le clergé ne demandait que la liberté de son ministère, et volontiers il eût dit à l'État la parole qui sert de devise à l'apôtre : *Da mihi animas, cætera tolle tibi*[1].

Les lois de 1872 et de 1874, en ouvrant l'armée à la religion, y introduisirent le seul élément capable de réagir contre les pestes qui la ravagent; l'aumônerie militaire y fut pendant quinze ans un puissant instrument de moralisation; il ne faut pas s'étonner qu'un des premiers soucis de l'anticléricalisme sectaire ait été de la supprimer.

Quant au Père de Damas, il se crut suffisamment récompensé par ce résultat tel quel de ses longs efforts. Il est certain que, sans paraître à la tribune de l'assemblée, il avait contribué pour une part point négligeable aux décisions qu'elle avait adoptées en matière religieuse. A ceux qui prétendraient justifier par là la réputation d'intrigants que l'on fait si volontiers aux Jésuites, nous répondrions par la lettre où le Père de Damas résume et conclut les réflexions que lui inspire son rôle dans cette affaire : « Plus je vais et plus je vois que nous, Jésuites, nous nous tenons trop en dehors des hommes et des choses sur lesquels nous pourrions avoir quelque influence. Nous serions autrement forts pour le bien, si nous savions agir auprès de ceux qui ont l'autorité. Dans la question présente on n'a consulté ni un évêque ni un prêtre ; ce sont des officiers qui règlent une affaire tout ecclésiastique. J'ai voulu m'en mêler, personne ne l'a trouvé extraordinaire... Certainement il y a dans les bureaux pas mal de gens qui me trouvent de trop; mais non seulement on ne me le dit pas, on croit encore devoir me témoigner des égards spéciaux. »

Au surplus, il paraît bien que l'ingérence du Jésuite ne déplaisait pas, qu'on lui savait gré au contraire, en haut lieu, des services qu'il rendait à la cause de l'armée. En effet, vers la fin de son séjour à Villeneuve-l'Étang, il

1. Donnez-moi les âmes; le reste, gardez-le pour vous. (Genèse, XIV, 21.)

reçut avis du ministère de la Guerre qu'on allait le proposer pour la croix d'honneur ; on voulait savoir si cette distinction serait acceptée. Le Père de Damas répondit : « ... On a eu la bonté de m'offrir la croix pendant la guerre de Crimée. J'ai demandé qu'on voulût bien ne pas insister... Le Ministre sait que je veux mourir dans mon obscurité, sans décoration d'aucune sorte. » Après coup cependant le Père de Damas eut un scrupule ; il envoya à son Provincial une copie de sa lettre qui était assez longue, et c'est ainsi qu'elle est parvenue à notre connaissance. Il avouait bien qu'il aurait dû commencer par soumettre le cas à son Supérieur et attendre son avis : « Si j'ai mal fait, ajoutait-il, vous me gronderez et je m'en souviendrai, le cas échéant. » (Novembre 1873.)

A vrai dire, le Père Amédée de Damas n'était pas homme à marcher par les chemins battus. Hardi, entreprenant, ne comptant ni avec sa peine, ni avec les considérations d'amour-propre, il n'hésitait pas devant les horizons inexplorés où il entrevoyait un profit pour l'apostolat. Des tempéraments de ce genre sont précieux, à condition d'être retenus par le frein de l'obéissance religieuse. Dans le même temps qu'il s'employait comme on vient de le voir parmi les militaires du camp de Villeneuve, un de ses confrères français remplissait à Genève une mission qui ne rentrait guère non plus dans les cadres usuels. Elle peut être citée comme spécimen de ces besognes ténébreuses auxquelles se prêtent à l'occasion les fils de Loyola. A ce titre elle peut trouver place dans cette Histoire.

Au lendemain de l'occupation de Rome par les Subalpins, le Pape se voyait privé d'un organe de publicité qui pût, librement et de façon semi-officielle, transmettre au dehors sa pensée sur les événements et les hommes du jour. Pour combler cette lacune, des catholiques dévoués réunis, sous la haute direction de Mgr Mermillod, en *Comité de défense des intérêts de l'Église*, fondèrent dans la

Rome protestante une feuille périodique, *La Correspondance de Genève*. Le comte Blome en était le directeur et le baron Pergen le rédacteur en chef. Ces Messieurs éprouvèrent le besoin de s'adjoindre un collaborateur de langue française et de doctrine sûre. Leur choix se porta sur un Jésuite de la Province de Lyon, le Père Régis de Chazournes. Sa fonction devait être plutôt celle d'un secrétaire; il aurait à dépouiller les correspondances, choisir les documents et tout au plus à faire une toilette française aux articles sortis d'une plume étrangère ou malhabile. Cependant, comme il paraissait bien difficile de s'en tenir à cette tâche secondaire et ingrate, que d'autre part on ne voyait pas comment les règles de l'Institut sur la revision pourraient être observées, le Provincial de Lyon résista d'abord, alléguant que le Père de Chazournes était retenu par sa charge de Préfet au collège de Mongré. Mais, lui écrivait-on de Rome, vous ne pourrez pas le refuser à Mgr Mermillod, tant que la fermeture de Mongré le laissera libre. » (17 Février 1871.) Quant aux articles de sa composition, et même à ceux qu'il aurait simplement refondus, s'il a un compagnon de la Société, il devra les lui soumettre; sinon il les abandonnera au directeur qui les publiera sous sa responsabilité. Le Père de Chazournes partit donc pour Genève, et ce qu'on avait prévu arriva. Se contenter de retoucher la langue et le style sans y mettre beaucoup du sien, c'était demander à un homme instruit, fin lettré, à la plume facile, trop ou trop peu, en tout cas plus qu'il ne pouvait tenir. La rédaction de la *Correspondance* ne tarda pas à devenir presque exclusivement son œuvre personnelle. Le Provincial s'alarme : « Le Père de Chazournes ne se borne plus, écrit-il, à une certaine surveillance doctrinale; il compose réellement *proprio marte* la plupart des articles de fond, parfois sur quelques lignes d'un canevas donné, d'autres fois sur un simple titre... » (19 Juin 1871.) Et alors que deviennent les lois de la revision? Que le premier Supérieur autorise donc pareille infraction, s'il le juge à propos.

Le Père Beckx répond qu'il n'a jamais promis à la *Correspondance* un « écrivain-rédacteur; » au surplus il ne s'oppose pas à ce que le Père de Chazournes soit rappelé le plus tôt qu'il se pourra faire. Au mois de septembre suivant, on le trouve en effet à Lyon préparant l'ouverture de l'Externat Saint-Joseph dont il fut le premier Préfet. Mais voici que l'année écoulée, on le réclame à la *Correspondance de Genève*. Cette fois, pour couper court aux résistances, on est allé jusqu'au Pape. Et c'est Sa Sainteté qui députe au Père Général un exprès, Mgr Mercurelli, pour lui faire connaître son désir. Ces Messieurs demandent deux Jésuites, un Allemand et un Français, lequel ne peut être que le Père de Chazournes. Grand embarras du Général; il expose ses raisons à l'envoyé du Saint-Père. La présence de deux Jésuites à la *Correspondance* est pour compromettre tout à la fois le journal et la Compagnie; le Père de Chazournes est assurément un esprit distingué, mais on a les défauts de ses qualités, et il n'est pas sans inconvénient qu'un religieux de la Compagnie échappe à la vigilance de ses Supérieurs, et surtout puisse livrer sans contrôle ses écrits aux hasards de la publicité. Mgr Mercurelli écouta les doléances du Révérend Père, mais d'ailleurs se borna à exécuter sa commission. « Je suis allé, écrit le Père Beckx, trouver le cardinal Antonelli; mais je n'ai pu obtenir de lui d'être déchargé du fardeau qu'on nous impose. Je ne doute pas que le secrétaire d'État, aussi bien que Mgr Mercurelli, aient fait connaître au Saint-Père mes répugnances; mais jusqu'ici aucun contre-ordre n'est venu. Il ne me reste qu'à aller exposer de vive voix mes difficultés à Sa Sainteté elle-même. Seulement je crains que trop de résistance ne lui déplaise. » (23 Septembre 1873.)

Quoi qu'il en soit de cette entrevue sur laquelle nous n'avons pas de renseignements, le Père de Chazournes reçut ordre, l'année scolaire achevée, de reprendre son service à l'agence de Genève. Il y resta quelques mois seulement. La *Correspondance* eut à cette époque un rôle considérable ; la

chose est certaine; ce qui ne l'est pas moins, c'est que, s'il y eut du *Jésuite* dans cette officine aux allures quelque peu mystérieuses, il n'y fut qu'à son corps défendant[1].

III

Après les désastres de la guerre, l'effrondrement de l'empire, l'orgie de la *Commune*, la France épuisée avait besoin de se refaire. C'est l'œuvre à laquelle la patrie conviait toutes les énergies de ses enfants. Son appel fut entendu, et en dépit des tiraillements politiques, un magnifique renouveau se manifesta dans les divers champs de l'activité nationale, et au bout de peu d'années, le spectacle de la prospérité matérielle de la France étonna ses vainqueurs. En même temps passait sur les âmes un souffle de régénération chrétienne qui autorisait pour son avenir les plus belles espérances; le virus anticlérical, congénital, paraît-il, au régime républicain, devait malheureusement déchaîner bientôt la persécution religieuse et

1. Le Père Régis de Chazournes était le neveu du Père Charles de Place. Ce nom s'est rencontré dans notre Histoire. A la suite de grands succès dans la chaire, le P. Ch. de Place devint l'abbé de Place, chanoine de Notre-Dame de Paris. (Cf. T. II, p. 294.) Ses œuvres oratoires n'avaient pas été publiées. Au retour de sa campagne de Genève, le P. Régis de Chazournes entreprit de s'en faire l'éditeur. Le Père Général, informé de ce projet, écrivit au Provincial de Lyon ces graves paroles : « ... Soit; seulement je demande que ni dans le titre, ni dans la *Préface*, on ne dise que cette publication est faite par un Père de la Compagnie. L'abbé de Place, profès des quatre vœux, a quitté sa *Mère* qui avait été si bonne pour lui. Cette sortie causa dans le temps une peine profonde à tous les Nôtres, surtout aux PP. Maillard et Jordan. Par respect pour nos saints engagements, il ne convient pas qu'un Jésuite s'affiche aux yeux du public comme l'éditeur des œuvres de celui auquel on appliqua à l'époque la parole de l'Écriture : *Filios enutrivi et exaltavi; ipsi vero spreverunt me.* » (Fiesole, 19 décembre 1874.) Et au Père de Chazournes lui-même quelques jours plus tard : « Certainement, pour rien au monde, je ne voudrais manquer à la délicatesse envers une famille respectable; mais je dois aussi tenir à garder la délicatesse envers la Compagnie et à ne rien autoriser qui pourrait diminuer parmi les Nôtres l'horreur de la vocation perdue. » (18 Janvier 1875.)—L'aîné du Père Régis, le Père Léon de Chazournes, auteur de la *Vie du Père Barrelle*, mourut à Genève, le 16 août 1871, entre les bras de son frère.

jeter le pays dans des luttes et des déchirements dont, après quarante ans, nous ne voyons pas encore la fin. Mais au début de cette décade 1871-1880, personne ne songeait à entraver les manifestations de la foi et de la piété catholiques ; l'Assemblée constituante s'associait par le vote d'une loi à l'hommage national au Sacré-Cœur ; la ferveur des sentiments religieux se traduisait dans les grands pèlerinages en même temps que dans les monuments votifs de Montmartre et de Fourvière. Bref, c'était pour l'Église de France un moment de liberté heureuse, entre l'alliance équivoque et sans bienveillance avec le Pouvoir de la veille et l'hostilité violente que lui préparait celui du lendemain. La Compagnie de Jésus bénéficia, elle aussi, des circonstances favorables de l'heure présente. Elle fut amenée, en cette courte période, à étendre son action plus même qu'elle ne l'eût souhaité. Nous allons la voir fonder coup sur coup douze collèges nouveaux, sans parler de ceux plus nombreux encore qui lui furent offerts et pour lesquels elle parvint à faire agréer un refus.

On se souvient que depuis 1859 un arrêt, pris dans l'ombre d'un Conseil de cabinet, avait empêché toute création de ce genre. C'était, en ce qui concerne les religieux, l'abrogation virtuelle de la liberté inscrite dans la loi de 1850. Cette barrière était tombée avec l'empire au 4 septembre. Les Jésuites pouvaient désormais user du droit commun et répondre aux vœux des familles qui les appelaient. Mais d'abord une question se posait, qu'il avait bien fallu envisager du jour où l'on était rentré dans le service de l'enseignement public, et que, après vingt ans d'expérience, on retrouvait au même point, aussi compliquée et aussi urgente. Les Jésuites allaient-ils se charger encore de nouveaux Internats, ou bien reprenant les traditions de leur Ordre, les Règles de leur *Ratio studiorum*, se contenteraient-ils d'ouvrir leurs classes à des élèves externes ?

Dès les premiers jours de mars 1871, les préliminaires de paix à peine signés, une Consulte provinciale à laquelle

on avait adjoint plusieurs Pères des plus qualifiés, se tenait à Lyon et délibérait à fond sur ce point. Le réquisitoire contre le système de l'Internat était facile à faire. Qu'on l'envisage du point de vue du personnel qu'il exige, de celui des élèves ou même des familles, on ne peut guère que le condamner en principe, et tout au plus le tolérer comme un mal nécessaire. Le sort de nombreux surveillants, immobilisés pendant leurs meilleures années dans un service ingrat, épuisant, fatal à la vie intellectuelle, aussi bien qu'à la santé de l'âme et du corps, faisait particulièrement impression sur les consulteurs. A l'unanimité ils conclurent au maintien de deux Pensionnats seulement dans la Province, ceux de Mongré et de Moulins ; les autres devaient être transformés en Externats, et les collèges que l'on ouvrirait à l'avenir seraient également de simples Externats.

Ces vœux, soumis au Père Général, reçurent son approbation, tempérée pourtant d'une réserve : « Quant à la question fort grave que vous m'avez soumise, écrit-il au Provincial de Lyon, vous savez déjà que, avec vos Consulteurs, j'approuve en principe la diminution de vos Pensionnats et la création de simples Externats, ou d'Externats gardés. Mais l'application du principe demande beaucoup de considération. Si la chose est possible, je verrais volontiers s'ouvrir un Externat à Lyon ou à Marseille dès l'année prochaine... » (29 Mars 1871.) Au sujet des surveillants, le Révérend Père faisait une réflexion qui a son prix. Lui aussi il déplorait que des hommes de valeur fussent retenus trop longtemps dans cette fonction fatigante, que leurs études et leur santé en fussent compromises ; mais, ajoutait-il, « il est vrai que ces Pères, victimes de leurs aptitudes et de leur dévouement pour les collèges, feront de bons Recteurs pour des maisons importantes. » (4 Juillet 1875.)

Le Père Gaillard n'allait pas attendre longtemps pour mettre à exécution le projet qui lui tenait au cœur. Mais la substitution du système de l'Externat à celui du

Pensionnat n'était pas son seul objectif. Le succès des collèges de la Compagnie, et par suite leur trop grand développement, lui paraissait un danger qui alarmait sa conscience. Il s'appliqua donc à le restreindre. En vue de diminuer le nombre des maîtres, il limita celui des élèves qu'on pourrait recevoir ; mais ses prescriptions, paraît-il, ne furent pas toujours obéies à la lettre : « J'ai réussi, écrivait-il, à introduire dans nos collèges un plus grand nombre d'*auxiliaires*; mais je n'ai pas réussi dans la mesure que j'avais prise au sujet du *doublement* des classes ; j'ai eu la main forcée par les Recteurs... » (29 Mars 1873.) Qui pourrait s'en étonner? Quoi qu'il en soit, le Provincial crut devoir insister. Le 15 juillet de cette même année, il lançait une circulaire dont voici le début : « Le désir de pourvoir à la formation régulière de nos scolastiques et à l'avenir de la Province, et les besoins impérieux du moment me mettent dans la douloureuse nécessité d'urger l'exécution d'une mesure que j'indiquais dans ma circulaire du 16 mai 1868. A partir de la rentrée prochaine et jusqu'à nouvel ordre, les classes de Sixième et de Septième ne devront se composer que d'une seule section, réunissant au maximum de 35 à 40 élèves. Successivement et d'année en année la Cinquième et les autres classes ne pourront êtres doublées... » Enfin le chiffre des pensionnaires ne devait pas dépasser trois cents.

Hâtons-nous de dire que cette ordonnance souleva des protestations respectueuses mais énergiques de la part de ceux qui, placés à la tête des collèges, savaient que l'on ne gouverne pas avec des formules absolues. Eux aussi pouvaient dire qu'on leur forçait la main. A Rome même, le zèle du Provincial de Lyon ne fut pas pleinement approuvé : « La pensée qui vous a dicté votre circulaire, lui écrivait-on, est digne de tout éloge ; mais je crains pour l'exécution d'assez graves difficultés, tant à cause du terme trop rapproché de la rentrée prochaine qu'à cause des réclamations qui me sont parvenues de divers collèges... » (29 Août 1873.) Et pour concilier tous les intérêts

on suggère de prendre « quelques auxiliaires de plus ». Les sages prescriptions du Père Gaillard devaient se heurter à des obstacles que la bonne volonté et l'obéissance de ses inférieurs seraient impuissantes à surmonter.

Sur ces entrefaites l'Externat Saint-Joseph de Lyon faisait ses débuts. C'est le premier établissement de ce genre que les Jésuites aient ouvert en France depuis la restauration de leur Ordre. Cette création était souhaitée et attendue depuis l'origine même de la Résidence ; nous avons vu qu'on s'en préoccupait dans le choix du local où elle serait fixée. Nous ne reviendrons pas sur les multiples empêchements qui la retardèrent si longtemps ; peut-être, pour tout dire d'un mot, l'idée n'était pas mûre, comme elle le fut au lendemain de la guerre, ainsi qu'en témoigne le *Congrès de l'enseignement chrétien* de 1872, qui « déclare protester contre le préjugé que l'Internat est l'idéal et l'invention des religieux. La vérité est que la prépondérance de l'Internat date du lycée-caserne de l'Université. Le Congrès reconnaît que l'Internat pourra parfois être une nécessité, mais, toutes réserves faites pour les Petits-Séminaires, il est d'avis qu'il est bon de faire effort pour acclimater chez nous le système de l'Externat dans la mesure du possible. »

L'initiative des Jésuites de Lyon avait donc pour elle l'opinion du moment ; elle ne devait toutefois pas aller sans quelques accrocs. Tout d'abord un malentendu faillit amener une opposition de l'autorité diocésaine. Encore qu'elle resta secrète, l'affaire vaut d'être racontée.

Au moment où les classes auraient dû s'ouvrir, tout est suspendu ; une lettre de Rome nous fait entrevoir qu'on se trouve dans une impasse : « Vous venez de rencontrer une grave difficulté à laquelle nous ne nous attendions pas... Assurément nous ne pouvions pas soupçonner ce qui nous arrive aujourd'hui. Ce sera un avertissement pour tous les Pères Provinciaux de France qui peuvent se trouver dans des cas analogues. Qui sait si une visite faite à Mgr l'archevêque, avant de commencer les travaux de l'Externat, dans laquelle vous lui auriez exposé bien

simplement le projet et demandé sa bénédiction pour une œuvre si salutaire, n'aurait pas prévenu bien des difficultés ?... » (26 Septembre 1871.) Cette lettre répondait à la communication transmise par le Provincial quatre jours plus tôt : « L'affaire de l'Externat ne s'arrange pas ; il faut renoncer à une solution à l'amiable. Monseigneur la porte au tribunal du Saint-Siège. A mon avis, c'est très heureux pour nous. » (22 Septembre.)

Que s'était-il donc passé? Dans la pensée du Père Gaillard, les Jésuites, canoniquement établis à Lyon depuis quarante ans, n'avaient pas besoin, pour ouvrir une école, d'une permission expresse de l'autorité épiscopale. La Compagnie, étant un Ordre voué par son Institut à l'éducation de la jeunesse, cette permission semble accordée par le fait même qu'elle a été régulièrement installée quelque part. On crut donc pouvoir faire librement les préparatifs matériels et autres. Puis, sur la fin du mois d'août, deux Pères vinrent au nom du Provincial faire part du projet à l'archevêque, mais sans lui demander d'autorisation. Mgr Ginoulhac montra quelque surprise : « C'est une affaire grave », dit-il ; mais sans formuler d'ailleurs aucune objection, il parut très sensible aux services que la future école rendrait à la population lyonnaise. Les visiteurs n'emportèrent de l'entretien aucune impression fâcheuse. Deux semaines après, un journal annonçait la prochaine ouverture des classes. Là-dessus, échange de lettres entre l'archevêché et la Résidence de la rue Sainte-Hélène. L'archevêque rappelle la législation canonique et demande des explications. Le Père Provincial répond : L'annonce a été faite sur sa demande ; sa bonne foi était entière, persuadé qu'il était « que Sa Grandeur voyait avec bienveillance notre entreprise ». Les deux Pères qui ont eu l'honneur de lui en donner connaissance « n'ont point du tout compris que Votre Grandeur eût réservé cette question. Ils sont revenus au contraire très satisfaits de votre accueil et de vos paroles encourageantes. Sur leur témoignage je suis allé de l'avant sans aucune arrière-pensée ».

Au surplus, le Père Gaillard expose sa thèse sur le point de droit et il termine en exprimant sa confiance sur les dispositions bienveillantes envers la Compagnie dont le prélat a donné déjà plus d'un témoignage. Mgr Ginoulhac se hâte de répondre. La doctrine juridique invoquée lui paraît contestable. Mais, placée sur ce terrain, « la question, qui pouvait au premier abord n'avoir qu'une importance médiocre, prend des proportions telles que vous devez comprendre pourquoi j'ai parlé d'un recours au Saint-Père ». En conséquence, jusqu'à la réponse de Sa Sainteté, l'archevêque déclare ne donner aucune approbation. Du reste, quelle que soit cette réponse, elle n'altérera en rien les sentiments dont il a toujours été animé et qu'il entend garder toujours envers la famille de saint Ignace. (21 Septembre.)

Le cas fut-il vraiment porté devant la Congrégation romaine des Évêques et Réguliers et tranché par elle ? La chose paraît douteuse, au moins en ce qui concerne la sentence. Le fait que l'Externat fut ouvert un mois plus tard, et bien certainement point contre le gré de l'Ordinaire, prouve qu'une solution était intervenue au préalable. Le prélat se serait désisté de son apparente opposition. A une lettre du Père Général que nous n'avons pas Mgr Ginoulhac répondait, en effet, le 15 janvier suivant : « J'ai reçu en son temps la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire et, si je n'y ai pas répondu plus tôt, c'est que je voulais pouvoir parler à Votre Révérence de ce qui en faisait l'objet, en pleine connaissance de cause... C'est par suite de cette conviction (sur l'importance de l'éducation chrétienne) que je n'ai pu qu'applaudir à l'ouverture de l'Externat établi par vos Pères. J'aurais désiré seulement que cette institution ne fût pas la seule dans une grande ville comme Lyon et que, en même temps, quatre ou cinq établissements du même genre y fussent ouverts... Je ne sais si ce projet pourra être réalisé plus tard. »

De fait, il semble bien que Mgr Ginoulhac, très favorable à l'œuvre elle-même, avait été froissé de la façon dont l'annonce officielle lui était parvenue. « En prévenant

Monseigneur comme je l'ai fait, écrivait le Père Gaillard, je croyais sincèrement avoir satisfait à tous les égards. » Mais ensuite, avouait-il, « à examiner les choses impartialement, je crois que nous avons eu tort de prévenir trop tard Monseigneur ». Quant au point de droit, peut-être le prélat n'en n'avait-il parlé que dans l'émotion du premier moment, laquelle ne tarda pas à s'apaiser. Selon toute vraisemblance il n'aurait pas poussé plus loin. C'est le 21 septembre, en effet, qu'il paraît décidé à recourir à Rome. Une semaine plus tard, le 28, le Père Provincial lui rend visite : « Je m'attendais, dit-il, à une réception un peu pénible ; c'est le contraire qui a eu lieu. Jamais Monseigneur ne m'avait reçu avec tant d'égards et de bienveillante attention. Sa Grandeur a manifesté, il est vrai, mais sans aucune amertume, le regret de n'avoir pas été prévenu plus tôt de notre projet d'Externat... Au cours de la conversation il n'a été question ni de près ni de loin du point de droit soulevé dans notre correspondance. Monseigneur n'y a pas fait la moindre allusion, et j'ai eu soin de mon côté de la laisser dans l'ombre... En somme il ne paraît subsister dans l'esprit de Monseigneur aucune trace pénible ni de cette affaire, ni de la discussion qu'elle avait occasionnée. » (29 Septembre 1871.)

L'Externat Saint-Joseph eut des commencements très modestes. Un Père Préfet, quatre jeunes professeurs et un Frère portier, c'était tout le personnel. Il se renforça bientôt de deux Frères d'une Congrégation étrangère, pour les tout jeunes enfants. On avait aménagé des classes dans un vieux logis attenant à la Résidence. Elles réunissaient une centaine d'élèves, depuis le cours élémentaire jusqu'à la Troisième inclusivement. Tous étaient externes libres. Le Père Gaillard tenait à ce régime qui était pour lui l'idéal, et qui demeura intangible aussi longtemps qu'il gouverna la Province. Mais il faut reconnaître que cette manière de voir n'était pas universelle, même dans l'entourage du Provincial. A mesure que l'Externat grandissait, les insuffisances et les inconvénients du

système se révélaient plus graves et plus pressants, et les réclamations devenaient plus nombreuses au dedans et au dehors. Alors même qu'elles avaient l'adhésion du Préfet et du Supérieur, le vénérable Père Gautrelet, le Père Gaillard eut assez de crédit pour les faire écarter. La Compagnie de Jésus a pour principe de ne pas contrarier les initiatives de ceux qu'elle a investis de l'autorité.

Enfin, après sept ans, un nouveau Provincial, le Père Michel Jullien, prenait la succession. (Novembre 1874.) Dès le mois suivant, il transmet à Rome un Rapport sur l'Externat de Lyon : Tous ceux qui y sont employés « ont été choisis par le Père Gaillard avec un soin particulier. Nulle part nous n'avons une réunion de professeurs qui leur soit comparable. Néanmoins les plaintes contre l'Externat réduit aux classes seules et les aspirations vers le Demi-Pensionnat continuent à se produire chez les Nôtres et chez la très grande majorité des familles. Les Nôtres se plaignent de n'avoir que très peu d'influence sur les élèves; les soins spirituels sont réduits à bien peu de chose... Pendant près de la moitié de l'année un bon nombre d'élèves ne viennent point au collège les dimanches et fêtes, leur famille étant à la campagne... Les parents disent qu'ils ne peuvent faire travailler leurs enfants chez eux... Plusieurs sont placés comme demi-pensionnaires chez des maîtres séculiers ; mais ces maisons ont leurs dangers et font aux familles des conditions onéreuses... Enfin les recettes de l'Externat simple sont bien incapables de faire face aux charges et aux dettes... » (12 Décembre 1874.)

C'était trop tôt pour opérer un changement qui eût pris le sens d'une réaction contre l'administration antérieure. Tout bien considéré, le Père Général se prononça pour le *statu quo*. Il ne permit même pas qu'on élevât le prix de la rétribution scolaire.

L'année d'après, le Père Gautrelet revient à la charge et fait entendre un véritable cri de détresse. On a dû bâtir; la dette grandit d'année en année; le gouffre va toujours s'élargissant. Les parents sont *unanimes* à réclamer le

Demi-Pensionnat. « Les trois autres Provinces regardent comme impossible le succès d'un Externat simple. » Pour dire le vrai, l'expérience avait été faite vingt ans auparavant. Mais on avait oublié. Il fallut bien se rendre à l'évidence. L'Externat gardé et le Demi-Pensionnat furent enfin établis à la rentrée d'octobre 1876. D'après une note du Père Ambroise Monnot qui succédait au Père Gautrelet en qualité de Recteur, le collège comptait cette année-là trois cents élèves et les classes gratuites du soir, quatre cents.

Nous ne pouvons nous dispenser de dire un mot de ces *classes gratuites*. Ce fut une belle œuvre due au zèle intelligent du Père Antoine Croizier chargé, dès la seconde année de l'Externat, du soin spirituel des élèves. Il réunit d'abord quelques adolescents, apprentis de divers métiers, leur donna et leur fit donner des leçons pour compléter leur instruction professionnelle. Leur nombre grandit très rapidement; on leur concéda l'usage des classes du collège, qui étaient libres dès la tombée de la nuit. Mais il fallut recruter des maîtres au dehors et fournir à toutes les autres dépenses. Ce fut le lot des élèves et de leurs familles qui l'acceptèrent volontiers. Ainsi s'établirent dès le collège, entre enfants de la bourgeoisie et enfants du peuple, des relations de patronage bienfaisantes pour les uns et pour les autres.

IV

Le collège de la Compagnie de Jésus à Boulogne-sur-Mer peut être considéré comme contemporain de l'Externat Saint-Joseph de Lyon. Les Jésuites, en effet, en prirent la direction à la rentrée d'octobre 1871; mais, à vrai dire, il avait déjà plus d'un demi-siècle d'existence. C'était l'œuvre de Mgr Haffreingue. Non content d'élever la basilique, dont la coupole hardie s'impose de si loin aux regards des voyageurs venant d'Angleterre, ce prêtre

éminent avait fondé une maison d'éducation qu'il dirigea aussi longtemps que ses forces le lui permirent. Parvenu à l'extrême vieillesse, il voulut assurer l'avenir de son collège en le remettant à un Ordre religieux. Depuis 1868, les Jésuites appelés par M. l'abbé Leuilleux, préludaient à l'organisation d'une Résidence. Mgr Haffreingue prit les devants; dès l'abord ses conditions parurent acceptables; le contrat de vente fut signé le 16 mars 1871. Le vénérable fondateur se réservait la direction de l'établissement; mais il mourut quelques semaines après. Cette fin inattendue, écrivait le Père Pillon, Provincial de Champagne, «est venue donner raison à notre brusque acceptation». (3 Mai 1871.) Dès la fin de l'année scolaire les Jésuites prirent possession, en gardant une partie de l'ancien personnel. Nous avons, écrivait le Père Couplet, premier Recteur, un peu plus de cent élèves pensionnaires; nos externes sont au nombre de soixante, et le Petit-Séminaire envoie de son côté dans nos classes ses soixante élèves. » (27 Octobre.) Entre temps, les Pères avaient fait agréer leur retraite par l'abbé Leuilleux, qui lui-même allait être nommé évêque de Carcassonne; l'église de Saint-François-de-Sales fondée par lui avait été remise à l'Ordinaire d'Arras; le service paroissial y était assuré.

Tout en approuvant et ratifiant l'acceptation précipitée du collège de Boulogne, le Père Général n'avait pas négligé la préoccupation dominante du moment. « Vous aviez de très bonnes raisons, écrit-il au Provincial, d'agir comme vous l'avez fait; mais pour ne pas multiplier les Pensionnats qui absorbent un si nombreux personnel et sont un grand obstacle, soit à la formation, soit à la vie régulière de nos Scolastiques, ne conviendrait-il pas d'essayer à Boulogne un simple Externat et un Demi-Pensionnat?... » (28 Mars.) La réponse fut telle qu'on la pouvait attendre. Le Père Pillon et son Conseil se prononcent nettement contre un simple Externat. La preuve est faite que, étant donnés les usages de notre pays, il ne

peut subvenir aux frais d'un collège qui n'a pas les ressources d'une fondation. (3 Mai 1871.)

Au bout d'une année le Petit-Séminaire s'installait à Maquétra ; mais malgré ce départ, compensé d'ailleurs par l'arrivée d'une colonie de Saint-Clément de Metz, les locaux du collège Notre-Dame se trouvèrent bientôt trop étroits ; le bâtiment principal, exhaussé d'un étage, fournit d'abord une place suffisante ; mais ni le site, ni les alentours ne permettaient le développement désirable. Dès 1872 on songeait, paraît-il, à se transporter ailleurs. « Un de nos excellents amis, M. Adam, écrit le Père Couplet, a acheté pour nous un terrain situé à vingt minutes de la ville haute et à une demi-lieue de la ville basse, sur lequel il promet de nous bâtir un grand collège. J'admire la générosité de cet ami, mais je crains que son zèle ne dépasse son pouvoir. » (26 Avril 1872.) Cet homme de bien n'eut sans doute pas à bâtir le collège ; mais le terrain en question servit, moyennant échange, à arrondir le domaine de Malbourough sur lequel il fut construit. Le 10 juin 1877, l'évêque d'Arras, Mgr Lequette posait solennellement la première pierre de l'église, entouré d'une assistance d'élite où figuraient nombre de personnages notables de la ville et de la région ; l'administration municipale toutefois évita de s'y faire représenter ; le collège des Jésuites n'avait malheureusement pas le don de lui plaire. Nos Annales domestiques racontent qu'un jour le maire de Boulogne eut la fantaisie d'interdire aux élèves d'aller par la ville trois à trois selon leur usage. Le Père Recteur refusa de se soumettre à cet oukase. M. le Maire n'insista pas.

A la date où s'accomplissait la cérémonie dont nous venons de parler, la bâtisse du collège était déjà avancée ; l'année suivante tout était achevé ; on quittait l'enclos de l'évêché, cédé aux Dames de la Retraite, et l'on s'installait dans le nouvel établissement magnifiquement situé, à proximité des remparts et en pleine campagne ; l'édifice pouvait commodément recevoir ses trois cent cinquante

élèves qui auraient à discrétion de l'espace et de l'air salubre ; il formait un ensemble qui ne manquait ni de grandeur ni de beauté. Les Jésuites avaient doté la ville de Boulogne d'une maison d'éducation dont elle pouvait être fière. Au bout de deux ans ils allaient en être expulsés. *Sic vos non vobis!* C'était le premier anneau de la longue chaîne de contradictions et de calamités dont se composa l'existence du collège Notre-Dame, pour se terminer par l'incendie du 24 janvier 1907 qui le réduisit en cendres.

***

A la rentrée des classes de 1872, la Compagnie de Jésus ouvre en France trois collèges nouveaux, à Brest, à Lille et à Tours.

La résidence de Brest, déjà ancienne, avait grandi péniblement. La ville, abondamment pourvue d'églises paroissiales desservies par un clergé nombreux, montrait peu d'empressement pour le ministère des religieux ; ce qu'elle demandait aux Jésuites en particulier, c'était une maison d'éducation. A cet égard les espérances, non plus que les sollicitations, n'avaient jamais chômé. Après la guerre, elles se manifestèrent avec plus d'insistance L'affaire fut conclue avec une rapidité qui prouve qu'elle était d'avance admise en principe. Dès le 9 janvier 1872, le Père de Ponlevoy pouvait écrire : « ... Un Externat à Brest? C'est bien, à mon avis, le point de notre Province où un établissement de ce genre est à la fois le plus désiré et le plus urgent... L'École de Marine, détachée de Sainte-Geneviève, y serait ultérieurement adjointe. Le projet a été communiqué par le Père Hubin à quelques familles. L'empressement va jusqu'à l'enthousiasme. Près de cent mille francs pour les premiers frais ont été souscrits. Un *ultimatum* ayant été posé par le propriétaire du terrain pour signer une promesse d'achat, je l'ai donnée, de l'avis des Consulteurs. »

Cette fois encore le Premier Supérieur consentit à

approuver ce qui avait été fait, puisque, disait-il, il y avai *periculum in mora*; mais il avertissait le Provincial de ne pas charger l'Externat naissant d'une dette qu'il ne pourrait éteindre. A Brest, comme ailleurs, c'était là le problème difficile à résoudre. Au bout du premier exercice, la charge annuelle des intérêts s'élevait à une douzaine de mille francs, somme déjà lourde qui bientôt devait être beaucoup plus que doublée. Néanmoins les débuts furent plutôt encourageants. En quelques mois tout fut prêt; le 2 octobre l'évêque du diocèse en personne célébrait la messe du Saint-Esprit, et dans une homélie pleine de cœur présageait à la nouvelle école un avenir prospère. Au premier janvier 1873, le Père Hubin signale la présence de quatre-vingt-dix élèves, dont les aînés sont en quatrième. L'année suivante, la section de Navale de la rue des Postes est transférée à Brest; c'est une cinquantaine de recrues, presque tous pensionnaires; avec cet appoint le collège ne tarda pas à atteindre le chiffre de deux cent quatre-vingts élèves, qui ne sera pas dépassé. Dès 1874, on s'est vu obligé d'acquérir l'immeuble de la Recette générale; cet agrandissement indispensable ne donnait pas encore l'espace nécessaire, mais impossible à trouver dans une ville qui étouffe entre ses remparts. En 1877 sévit à Brest une épidémie de fièvre typhoïde; le lycée de la ville compta treize morts; le collège des Jésuites fut licencié, mais n'eut à déplorer aucune victime. Aux examens de l'École navale il eut vingt-sept des siens parmi les admissibles et neuf admis définitivement. L'année suivante ils formaient presque le quart de l'effectif du *Borda*, dix-huit sur quatre-vingt-cinq. Le préfet Dumarest, présidant la distribution des prix au Lycée, saisit l'occasion de lancer à l'adresse des Jésuites une parole où perçait un certain dépit : « Il y a, dit-il, des hommes qui veulent restaurer les vieilleries... Mais l'Université tiendra toujours le flambeau ! »

Comme celui de Brest, le collège de Tours était à la

charge de la Province de Paris. Les anciens Jésuites avaient jadis enseigné dans la ville de saint Martin pendant cent trente ans (1632-1762). Leur souvenir n'y était point aboli, et sitôt que, à la faveur de la loi de 1850, il leur fut permis de reprendre ce service, Tours fut parmi les premières villes de France qui demandèrent une école de la Compagnie. Il ne fut pas possible alors de lui donner satisfaction. Mais sur la fin de 1871, le Père de Ponlevoy informait le Père Général que des personnes charitables désiraient voir une Résidence s'établir dans la capitale de la Touraine, et que déjà elles avaient réuni l'argent nécessaire. Le 27 janvier 1872, le Père Beckx répond : « Soit ; pourvu que les fonds déposés suffisent pour nous donner maison et chapelle, sans dette, et que vous ayez un personnel disponible. » L'archevêque de Tours était alors Mgr Fruchaud qui, pendant son passage sur le siège de Limoges, avait travaillé avec tant de persévérance pour introduire la famille de saint Ignace dans sa ville épiscopale. On était donc assuré d'avance de son entière approbation. Bientôt même une Résidence ne lui suffit pas : « Monseigneur se ravise, écrit le Père de Ponlevoy, et il voudrait avoir un Externat. » (25 Mars.) — « Si Monseigneur ne veut qu'un Externat, répond le Père Général, sa demande mériterait d'être prise en considération. Tours aurait déjà un commencement de fondation. Voyez donc si vous avez le personnel nécessaire. » (12 Avril.) Rien ne s'opposant plus à la prise de possession, elle eut lieu effectivement au mois de juillet 1872 ; le 31, en la fête de saint Ignace de Loyola, Mgr Fruchaud procéda lui-même à la bénédiction de la chapelle. Un mois plus tard l'affaire de l'Externat était réglée selon ses désirs. Le Père Provincial en donne ainsi la nouvelle : « L'accueil à Tours a été si sympathique et généreux que Mgr l'archevêque m'a permis d'ouvrir immédiatement un petit collège *tel quel* sous le vocable de saint Grégoire de Tours. Tout était propice en ce moment et rien ne vaut le fait accompli. Le personnel sera aussi réduit que possible ; nous aurons les trois

premières classes seulement. Le Père Gravoueille y va comme vice-Recteur porter son crédit et son savoir-faire. » (31 Août 1872.)

Le Père Gravoueille avait fait ses preuves à Vaugirard. A travers des aventures qui tiennent du roman, il avait, à force de dévouement et de sang-froid, sauvé les débris du collège pris entre l'armée de Versailles et les troupes de la Commune. Rien de semblable ne l'attendait dans la pacifique capitale de la Touraine. Dès la seconde année scolaire, rendant compte de la situation du collège naissant : « Nous avons, dit-il, cent cinquante élèves. Ces enfants sont faciles à conduire, très accessibles à la piété. On leur reproche un peu de mollesse de caractère, comme au reste de la population de cette contrée. » (26 Avril 1874.)

L'humeur douce du tempérament tourangeau n'empêcha pas les élèves de l'Externat Saint-Grégoire de faire bonne figure dans les examens et les concours. En 1876 pour la première fois ils affrontèrent l'épreuve du baccalauréat. Onze rhétoriciens se présentaient, huit furent reçus. A cette date le collège n'avait pas encore atteint son plein développement; mais depuis plusieurs années déjà, il avait dû quitter le logis trop étroit où il avait vu le jour. Trois mois après l'ouverture des classes on constatait que la maison, achetée pour recevoir un petit groupe de religieux, était par trop insuffisante à sa nouvelle destination. Dès le mois de février 1873, une société civile s'était constituée sous la présidence de l'archevêque, avec un capital d'un demi-million, et avait acquis un lot de terrains et de bâtiments parmi lesquels se trouvaient les restes de l'ancienne église des Jésuites, dédiée à saint Joseph. On avait là de l'espace et des locaux d'habitation suffisants pour le Pensionnat qu'il fallut bien se résigner à ouvrir au bout de peu d'années. Cet avantage avait pour contre-partie un voisinage peu souhaitable pour un établissement d'éducation, d'un côté le théâtre, de l'autre les pompes funèbres ; rapprochement qui illustrait du moins aux yeux des

jeunes élèves la leçon des Livres saints : *Extrema gaudii luctus occupat*[1].

L'achat de l'immeuble et les frais d'aménagement exigèrent des dépenses supérieures aux ressources liquides; il en résulta une dette qui eût écrasé le collège, si des bienfaiteurs n'y eussent pourvu avec une splendide libéralité. Parmi eux et au premier rang se place le grand industriel de Tours, Alfred Mame, le trésorier de la Providence pour la ville et la région. La sympathie de tels hommes procurait aux enfants de saint Ignace une compensation pour l'hostilité des Pouvoirs publics, qui allait éclater bientôt et dont les signes avant-coureurs se manifestaient à l'occasion, dès avant l'année fatale. C'est ainsi qu'en 1879, l'autorisation ayant été demandée pour la loterie d'usage en faveur des pauvres, le préfet accorda, mais le maire mit pour condition que le produit serait versé intégralement au bureau de bienfaisance municipal; les organisateurs de la bonne œuvre aimèrent mieux y renoncer.

A la même date qu'à Tours et à Brest fut inauguré le nouveau collège des Jésuites à Lille. (2 Octobre 1872.) Dans le discours qu'il prononça à la cérémonie, le Père Pillon rappela que « l'alliance de la grande cité du Nord et de la Compagnie de Jésus datait de trois siècles ». C'était arrondir de vingt ans le chiffre exact; car l'ancien collège avait été ouvert en 1592. Quoi qu'il en soit, le souvenir des services passés était resté vivant dans une population qui avait gardé, avec la foi des aïeux, l'attachement à ses traditions locales. A maintes reprises, depuis l'établissement de la Résidence, des chefs de familles considérables, parmi lesquels les anciens élèves de Saint-Acheul et de Brugelette, avaient réclamé pour leurs enfants les maîtres qui les avaient formés eux-mêmes. Leur désir se heurtait à la résistance de l'autorité diocésaine qui avait à défendre les

1. *Prov. XIV. 13.* Ce que l'on traduirait bien par : Sur les talons de la joie se pressent la tristesse et le deuil.

nombreuses institutions ecclésiastiques répandues dans la région. L'obstacle se dressait toujours, lorsque, après la guerre, les demandes se firent plus énergiques et plus pressantes. Le dernier mot de l'archevêque de Cambrai, Mgr Régnier, fut, paraît-il : « Les Jésuites à Lille par succession à la Société de Saint-Bertin, oui ; par juxtaposition, non. » C'est la décision que le prélat avait développée deux mois plus tôt, dans une lettre au Provincial de Champagne : « Je désire beaucoup, lui écrivait-il, le 28 septembre 1871, que vous établissiez à Lille un grand collège, avec Externat et Pensionnat. Mais il est nécessaire pour cela que votre Société s'entende préalablement avec Messieurs de Saint-Bertin, qu'elle les indemnise des dépenses qu'ils se sont imposées par suite de l'appel que mon vénéré prédécesseur avait fait à leur dévouement. Il y a pour moi obligation d'honneur et de conscience de sauvegarder, autant que je le pourrai, leurs intérêts... Tout se réduit à une question d'argent et, grâce à la position de fortune et au zèle de ceux qui vous ont si ardemment exprimé leurs vœux, comme ils me les ont exprimés à moi-même, cette question se résoudra sans difficulté. Arrangez donc au plus tôt cette importante affaire ; son heureuse et prompte conclusion sera une grande consolation pour moi. »

Les Jésuites auraient eu mauvaise grâce à prendre eux-mêmes la conduite de cette affaire. Certain dicton : « Ote-toi de là que je m'y mette », se fût trop naturellement appliqué à leur intervention ; ils n'étaient pas d'ailleurs en mesure d'en supporter les frais. Mais, sur les instances des pères de famille, la Société des prêtres de Saint-Bertin offrit spontanément de céder à la Compagnie de Jésus ses deux maisons, c'est-à-dire le Pensionnat de Marcq, à quelques kilomètres de Lille et l'Externat Saint-Joseph au centre même de la ville. Les Jésuites ne pouvant accepter cette double charge, on se borna à l'acquisition de l'Externat qui fut sans plus tarder remis entre leurs mains.

On put entrevoir dès le premier jour le magnifique avenir promis au nouveau collège. Bien qu'on eût été sévère

pour l'admission, il débutait avec deux cent quinze élèves. La cérémonie d'ouverture fut présidée par l'abbé Bernard vicaire général, ancien curé de Sainte-Catherine, à qui les Jésuites étaient redevables de leur installation à Lille. L'allocution qu'il prononça pour saluer l'institution naissante fut ce qu'on pouvait attendre d'un ami fervent, nous n'oserions écrire d'un admirateur de la Compagnie de Jésus, qui était en même temps un enfant de la cité. Ce jour-là même Mgr Régnier visitait en personne l'Externat Saint-Joseph et, devant les maîtres et les élèves réunis, lui souhaitait, dans un langage ému, longue vie et prospérité. Quelques jours plus tard, le 13 octobre, c'était le nonce en personne, Mgr Chigi, escorté de quatre évêques, qui lui apportait la bénédiction du Saint-Père, reçue aux cris de *Vive Pie IX!* Par contre les dispositions administratives n'étaient guère sympathiques, à en juger par l'anecdote suivante que nous trouvons consignée dans les *Lettres annuelles*.

Un homme se noyait; deux autres, qui tentaient de le secourir, allaient avoir le même sort. Un enfant de quatorze ans eut le bonheur de les arracher tous trois à la mort. A toutes les félicitations il répondait: C'est la Sainte Vierge qui les a sauvés. Comme on le savait élève des Jésuites, on refusa de lui donner la médaille des sauveteurs, sous prétexte que c'était un honneur exagéré pour un enfant de son âge. Passe pour la valeur, mais la décoration devait attendre le nombre des années.

Nous relevons dans les souvenirs de cette année de début un incident qu'on peut raconter avec plus de plaisir. Le 21 janvier 1874, quinze mois après l'ouverture du collège, avait lieu la fête du couronnement de Notre-Dame de la Treille. On sait la dévotion des habitants de Lille pour la Madone protectrice de leur cité. L'église bâtie sous son vocable n'a pas paru indigne, encore qu'inachevée, du titre de cathédrale. En 1634 une consécration de toute la ville à Notre-Dame de la Treille avait donné lieu à des manifestations imposantes, dont le détail se trouve minutieusement

consigné dans l'Histoire du Père Vincent. Les élèves des Jésuites y avaient eu leur place et leur rôle parmi les autres corporations. On ne pouvait pour le couronnement déployer moins de solennité ni de magnificence. Une procession générale allait se dérouler dans les principaux quartiers de la ville. Le Père Sengler, alors Recteur du collège, homme d'érudition et de goût, imagina d'y faire défiler ses élèves dans un cortège historique, représentant le culte de Notre-Dame de la Treille à travers les âges. Un premier groupe, conduit par Lydaric, seigneur franc, figurait l'époque mérovingienne ; le second, celui du moyen âge, avait à sa tête Baudouin V, comte de Flandre, fondateur de la collégiale de Notre-Dame de la Treille, en 1066, et le roi de France saint Louis. Devant le troisième, symbolisant les temps modernes, marchaient Louis XIV et deux maréchaux de sa cour. Les costumes dans chaque groupe étaient ceux de l'époque. Cette exhibition avait, semble-t-il, un caractère assez peu en rapport avec une pompe religieuse. Mais il faut se souvenir que nous sommes en terre de mœurs flamandes, au pays des kermesses, et que le peuple ne voit là rien qui offense son esthétique ou trouble sa dévotion.

Le lendemain, le cardinal-archevêque de Cambrai fit visite à l'Externat, accompagné des prélats venus à la solennité du couronnement. Ces Grandeurs furent complimentées par les chefs des trois groupes dans leurs habits de cérémonie. Mgr Mermillod était du nombre. Devant un auditoire immense, il avait célébré Notre-Dame de la Treille avec son éloquence coutumière, mais aussi avec une grande fatigue; néanmoins il voulut bien encore dire la messe dans la chapelle du collège et adresser aux élèves une de ces improvisations exquises dont il avait le secret.

Le progrès de l'Externat Saint-Joseph dépassa les espérances de ses fondateurs. Sans jamais dévier de l'institution primitive, il atteignit bien vite le chiffre de cinq cents élèves, et il n'était pas encore à son apogée. Dès

1874, la société civile dut se préoccuper de l'installer plus au large. Elle acquit de la ville, au boulevard Solférino, un terrain d'un hectare et demi sur lequel fut entreprise, d'après un plan soigneusement étudié, la construction du nouveau collège. Le 1er mai 1875 le cardinal Régnier en posait la première pierre. En moins d'une année s'alignait en bordure du boulevard une façade de plus de cent mètres de longueur, sans grandes prétentions architecturales, mais d'un assez bel effet dans sa simplicité harmonieuse; elle était flanquée de son aile gauche ; celle de droite, qui devait contenir la chapelle et une grande salle des exercices, fut remise à plus tard. Le 12 octobre 1876, maîtres et élèves prirent possession de leur nouvelle demeure. Un orateur de talent, le Père Joseph Jenner commenta, dans le sermon d'ouverture, l'inscription du frontispice : *Christo Deo*, *Regi Regum*, *Juventuti*, *Patriae*, *Ecclesiae*. Cette dédicace ouvrait un vaste champ à l'éloquence. A partir de ce jour jusqu'à la date de l'expulsion des Jésuites, l'histoire de l'Externat Saint-Joseph peut se résumer dans ce bulletin de la visite provinciale de 1879 : « J'ai trouvé le collège de Lille dans un état très satisfaisant, et pour la discipline religieuse, et pour les études et pour la piété des élèves. On sent vivement la privation d'une chapelle; mais les dettes et les incertitudes du moment ne permettent pas de songer à entreprendre une construction... »

V

Pendant que la grande ville de l'extrême Nord décidait la fondation d'un collège de la Compagnie de Jésus, à l'autre bout de la France Marseille attendait encore le sien. Il fut enfin ouvert un an après celui de Lille. (Octobre 1873.) L'histoire de cette création est un spécimen curieux des difficultés spéciales que les Jésuites rencontrent dans l'usage des libertés communes. Nous avons

raconté en son temps comment le Général de la Société, fuyant devant la Révolution, s'était réfugié à Marseille en 1848. Au début de 1873, quelques notables habitants de la ville signaient une requête au Père Beckx, dans laquelle on rappelait ce souvenir: « En 1850, disaient-ils, nous avions formé un comité et tout préparé pour l'heureux succès de nos désirs, quand tout échoua au moment même où nous espérions que tout allait se réaliser. Nous avions à cette époque la promesse formelle de votre illustre et regretté prédécesseur, le T. R. P. Roothaan, qui voulut bien témoigner sa reconnaissance à Marseille, où il avait séjourné pendant près de deux ans, en promettant que le premier collège ouvert en France et dirigé par les Pères Jésuites serait celui de notre ville... » (8 Février 1873.)

Un quart de siècle avait passé depuis lors ; les collèges de la Compagnie s'étaient multipliés çà et là, et les Jésuites semblaient avoir oublié la promesse de leur premier Supérieur. Il n'en était rien pourtant ; mais jusque-là toutes les tentatives s'étaient brisées devant l'opposition de l'autorité épiscopale, opposition parfaitement justifiée d'ailleurs, comme elle l'avait été dans le département du Nord. Le diocèse de Marseille, compris dans les limites de la ville et de sa banlieue, possédait deux établissements ecclésiastiques, Belzunce et Saint-Louis, et c'était le devoir de l'évêque de ne pas laisser s'élever en face d'eux une concurrence qui pouvait leur être fatale. Le *veto* persévérant de Mgr de Mazenod, puis de Mgr Place, n'eut jamais d'autre motif; mais il n'en fallait pas davantage pour paralyser les bonnes volontés les plus généreuses. Il se trouva un jour un bailleur de fonds inattendu, qui eût fait grandement les choses. C'était en 1864; le banquier Péreire, israélite, avait créé le quartier qui relie le Vieux Port aux nouveaux docks ; pour mettre son faubourg à la mode, il pensa que rien ne vaudrait un collège de Jésuites. Si l'on en croit les *Lettres annuelles*, il aurait fait faire des propositions ; on les refusa, en alléguant que l'autorisation gouvernementale ne serait pas accordée. Bien

qu'il se fît fort de l'obtenir et qu'il se chargeât de tous les frais, l'affaire n'eut pas de suite. Assurément le collège dans ces parages eût été aussi mal placé que possible ; il faut seulement regretter que la finance juive ait eu assez de crédit pour y faire bâtir la cathédrale. En 1859 une négociation plus sérieuse avait été ouverte. Sur le bruit que le Tiers-Ordre dominicain allait fonder un Externat à Marseille, le comité du Cercle religieux fit instance auprès du Supérieur de la Résidence pour qu'il ne se laissât pas prévenir. La question fut portée au tribunal de l'évêque. Sans se départir de son attitude antérieure, Mgr de Mazenod déclara nettement que, à ses yeux, le droit des Jésuites était certain et qu'il n'y permettrait aucune atteinte.

On arriva ainsi au réveil de liberté qui suivit la chute de l'empire. Cette fois les catholiques marseillais reprirent en main l'affaire de leur collège, bien résolus à en finir. Les pourparlers s'engagent dès le début de 1873 ; ils fourniront pendant toute l'année matière à une correspondance qui forme aux Archives un dossier volumineux. Du Père Général au Provincial de Lyon, 3 mars : « Plusieurs notables de Marseille, anciens élèves de la Compagnie, viennent de m'envoyer une supplique fort touchante, à l'effet d'obtenir un Externat. Mgr l'évêque serait disposé à entrer dans leurs intentions. Que n'avez-vous des hommes ! Une maison d'éducation serait assurément fort bien placée à Marseille et y rendrait de grands services. » Et sur la fin du mois : « ... Le Père Loudier (Supérieur de la Résidence) m'en a écrit plusieurs fois. Des démarches ont été faites auprès de l'évêque. Sa Grandeur n'a pas formulé de refus absolu ; mais elle n'a pas non plus donné de réponse positive. Jusqu'ici aucune proposition officielle, aucune offre, aucune condition... » (29 Mars.) Cependant peu à peu les intentions se précisent. Trois mois plus tard le Provincial de Lyon fait savoir où l'on en est : « J'ai traité avec Monseigneur de Marseille la question de l'Externat. Monseigneur consentirait à nous céder l'Institution Belzunce, mais il ne veut à aucun prix nous permettre de

nous établir en face de son collège... » Suit une description sommaire : Bâtiments, chapelle, cours, tout l'immeuble ne couvre pas un demi-hectare. Avec cela situation désavantageuse, point du tout centrale. Bref, « à Marseille et à Lyon, nous avons jugé la proposition inacceptable. Je le dis à Monseigneur dans les meilleurs termes possibles. » (27 Juin 1873.)

Deux mois s'écoulent encore, mais deux mois bien employés, comme en témoigne la lettre suivante du Père Gaillard qu'il faut citer, car on ne saurait mieux faire l'historique de cette dernière phase d'une négociation longue et laborieuse :

« 2 Septembre 1873. — J'ai rendu compte à Votre Paternité de mon entrevue avec Mgr Place à l'époque de la visite. Depuis lors nos amis ont continué à poursuivre leur projet d'Externat et à presser Sa Grandeur de donner son consentement. Après bien des pourparlers ces Messieurs ont réussi à s'entendre avec Monseigneur. Le prélat leur cède au prix de deux cent mille francs le Pensionnat Saint-Louis situé à cinq ou six kilomètres de la ville. (Suivent quelques arrangements de détail.) Moyennant ces stipulations, Monseigneur laisse à ces Messieurs la liberté de nous appeler, et il m'a lui-même écrit pour me prier d'ouvrir dès à présent un Externat, et même quand nous le voudrons, un Pensionnat. Une députation de trois Messieurs est venue à Lyon m'apporter cette lettre et joindre à l'invitation de Monseigneur les plus vives instances pour l'ouverture immédiate de l'Externat... Nous avons pensé que, après la lettre de Mgr l'évêque et dans l'état où se trouvait l'opinion publique à notre égard, un refus était moralement impossible, et que la Compagnie se devait à elle-même de répondre à cet élan des familles marseillaises.

« Quant au local, la Résidence ne pouvait sans agrandissement fournir ni les classes, ni les chambres des professeurs ; d'autre part, ces Messieurs venant de s'imposer de grosses dépenses, il était délicat de leur demander de faire

les frais de cet agrandissement. D'ailleurs la délégation avait elle-même proposé le rez-de-chaussée du *Cercle religieux*. Assurément c'est une installation mauvaise et qui ne peut être que provisoire. J'ai du moins exigé que ces Messieurs en fassent eux-mêmes la demande. La vitalité du *Cercle* est bien compromise; mais il ne faut pas qu'on nous soupçonne de vouloir le supprimer pour nous emparer de la place.

« Il est convenu avec ces Messieurs que nous ouvririons seulement les classes inférieures jusqu'à la quatrième inclusivement. Ce qui nous demandera trois professeurs et un Préfet. L'Externat serait en outre, comme celui de Lyon, fréquenté seulement pour les classes. »

Le Père Gaillard annonçait enfin l'ouverture pour le mois suivant: « Nous n'aurions pas voulu, ajoutait-il, aller si vite; mais nous avons eu la main forcée par les circonstances. »

Ainsi fut fondé, en octobre 1873, bien modestement, dans un local d'emprunt, le collège Saint-Ignace de Marseille. On voit quelle part revient dans cette fondation à l'autorité épiscopale, à la Compagnie de Jésus et aux catholiques marseillais; c'est à eux manifestement qu'en appartient l'initiative. L'Histoire des Jésuites se devait d'en faire la constatation, soit pour leur montrer à eux-mêmes à qui doit aller leur reconnaissance, soit pour apprendre à certaines gens par quelles manœuvres l'Ordre de Loyola se pousse, gagne du terrain et en arrive à posséder de vastes et beaux établissements qui provoquent des envies et des colères, en attendant les spoliations.

De fait, les pères de famille marseillais n'avaient pas encore réalisé leurs ambitions. Fidèle à son idéal le Père Gaillard comptait s'en tenir à un simple Externat, rattaché à la Résidence. Le *Cercle religieux* adjacent ne faisait qu'un avec elle; à la rigueur on pouvait s'en accommoder et au besoin on ajouterait quelque bâtisse. Mais les fondateurs ne l'entendaient pas ainsi. Dès la première année scolaire ils réclamaient Externat gardé et Demi-Pensionat, et pour

dire le vrai, ils avaient avec eux les Jésuites en très grande majorité. Au commencement de juillet 1874, le président et deux membres du Comité catholique allaient à Lyon présenter leur requête au Père Provincial ; ils avaient déjà fait choix du terrain où s'élèverait le futur collège ; le moment était favorable pour en faire l'acquisition, et ils insistaient pour que la décision fût prise sans retard. C'était trop demander au Père Gaillard ; il esquiva la difficulté en s'abritant derrière son Supérieur, le Père Général, auquel il s'empressa d'écrire pour lui exposer la situation et plaider une fois de plus la cause de l'Externat pur.

Cependant le Comité n'abandonnait pas la partie ; une pétition au Père Général fut rédigée, à laquelle tous les membres, au nombre de quarante-deux, apposèrent leurs signatures. Les délégués choisis pour la porter au destinataire étaient sur le point de partir pour Fiesole ; le Père Beckx écrivait à ce propos : « On m'annonce la prochaine arrivée ici d'une députation de Marseille. Bien certainement je ne déciderai rien sans m'être entendu d'abord avec le Père Provincial. Alors ces Messieurs iront sans doute au Saint-Père pour nous forcer la main... Je ne puis, ni ne veux les empêcher de recourir au Pape, mais je puis et je dois rappeler aux Nôtres les Décrets portés par nos Congrégations générales contre ceux qui procurent ou admettent de semblabes *intercessiones externorum quae liberam impediunt Superiorum gubernationem*[1]. » (24 Juillet 1874.)

Ces appréhensions ne se réalisèrent pas. Informés par le Supérieur de la Résidence que leur démarche contrarierait le Père Général, les députés renoncèrent à leur voyage. Toutefois ils envoyèrent leur pétition. « ... Cette pièce, écrit le Père Beckx, signée des plus beaux noms de la cité, est fort convenable. Le Père Loudier a empêché ces Messieurs de venir me trouver ici, ce dont je suis fort

1. « ... Ces interventions de personnes du dehors qui mettent obstacle à la liberté des Supérieurs dans leur gouvernement. »

content... Je vais leur répondre que je ne puis m'engager avant de m'être concerté avec le Père Provincial. En tout cas, rien de nouveau pour la rentrée prochaine. » (14 Août 1874.)

Sur ces entrefaites, le Père Sébastien Gaillard, après sept ans d'une administration mouvementée et féconde, était remplacé à la tête de la Province de Lyon par le Père Michel Jullien. (Septembre 1874.) Par le fait, la question du collège de Marseille entrait dans une phase nouvelle. Le nouveau Provincial n'avait pas à cet égard l'intransigeance de son prédécesseur, laquelle, il ne faut pas craindre de le dire, paraissait généralement quelque peu excessive. Dès l'abord, lui et son conseil émettent l'avis qu'il y a lieu d'adopter le Demi-Pensionnat, l'Externat simple ne répondant pas aux besoins des familles. Le Père Général ayant approuvé en principe, les Marseillais, hommes entendus aux affaires, mettent immédiatement la main à l'exécution. Il ne sera pas sans intérêt, croyons-nous, de faire connaître l'organisation de cette entreprise au point de vue des ressources financières et de la propriété. Le dicton *ab uno disce omnes*[1] trouve ici son application. Tel était, avant les lois spoliatrices, le régime légal des immeubles occupés par les religieux en général et les Jésuites en particulier.

Voici donc, décrite par le Père Jullien, « la constitution de la société civile du collège Saint-Ignace de Marseille. Elle est presque en tout semblable à celle des grandes Compagnies des chemins de fer. Les sociétaires laïques ont apporté le terrain du nouveau collège, payé quatre cent mille francs de leurs deniers. Les sociétaires Jésuites ont apporté l'immeuble de la Mission de France (la Résidence) estimé huit cent mille francs. Chacun a reçu autant de titres d'actions qu'il a apporté de fois mille francs. Les décisions importantes se prennent à la majorité des voix des sociétaires, et chaque sociétaire a

1. « Qui en connaît un les connaît tous. »

autant de voix que d'actions. Il s'ensuit que les membres de la Compagnie ont les deux tiers des voix et aussi les deux tiers de la responsabilité totale... Il est stipulé que les laïques ne pourront jamais, à titre de bénéfices ou dividendes, toucher plus de trois pour cent pendant dix ans, et ensuite plus de cinq pour cent du capital fourni. Cette société emprunte à des étrangers, au trois pour cent, des capitaux hypothéqués sur les deux immeubles ; ce sont les obligations. Ces capitaux serviront à construire le collège, lequel appartiendra, comme tout le reste, pour un tiers aux sociétaires laïques et pour deux tiers aux sociétaires Jésuites. Les sociétaires Jésuites pourront toujours acheter les actions laïques au prix d'émission ou à un prix moindre. » (18 Mai 1876.)

La Compagnie de Jésus, chargée de l'administration du collège, s'engageait donc à rémunérer, à d'autres qu'à elle-même, un tiers de tous les capitaux engagés dans l'entreprise. Quelles que fussent les dispositions des souscripteurs, cette perspective ne laissait pas que d'inspirer des inquiétudes. On ne put se dispenser d'envisager certaines éventualités où la charge dépasserait les ressources. En ce qui concerne les Jésuites, on sait d'ailleurs que l'expulsion compte, pour ainsi dire, parmi les conditions normales de leur existence. A ce sujet des assurances verbales très explicites leur furent données, et il leur parut qu'ils devaient s'en contenter. D'autres apparemment eussent demandé qu'elles fussent garanties par des signatures. Les affaires sont les affaires.

Le 27 mai 1876, le Père Général envoyait son approbation et il ajoutait : « Dans ma réponse à M. Rostan (président du Comité et ancien président de la Chambre de commerce), je lui dis quelle est ma crainte, celle de ne pouvoir servir les intérêts des obligations, dette de reconnaissance et de justice envers des amis et bienfaiteurs... M. Rostan m'a écrit que faire face à un intérêt limité n'est pas au-dessus de la générosité de Marseille. »

Le terrain acquis dans le voisinage du Prado formait un

îlot complet de 17.000 mètres carrés de superficie. Immédiatement on mit la main à l'œuvre, et au mois d'octobre de l'année suivante (1877), le local était prêt pour recevoir ses habitants. La *Gazette du Midi* écrivait à ce propos : — « En quatorze mois a surgi de terre le collège Saint-Ignace, véritable monument, simple de style, mais d'aspect imposant. Ce sera un vaste quadrilatère de quatre-vingt-dix mètres de côté, élevé de trois étages sur chacune de ses faces ; la quatrième, celle du sud, n'en aura qu'un. Une aile et deux pavillons sont déjà construits. Les exercices religieux se feront provisoirement dans la grande salle d'exercices. C'est une pièce de 38 mètres de longueur, sur 14,50 de largeur et 14 de hauteur. Des tribunes l'entourent, à mi-hauteur... »

Dès la seconde année le nombre des élèves dépassa deux cent cinquante, pour la plupart demi-pensionnaires. Les maîtres n'avaient qu'à se louer de leur bon esprit, de leur franchise et de leur cordialité ; l'application au travail méritait moins d'éloges ; néanmoins quand, en 1879, ils affrontèrent pour la première fois le baccalauréat, le succès fut tout à l'honneur du collège Saint-Ignace : Sur sept élèves présentés en Philosophie, six reçus, et en Rhétorique douze sur dix-sept.

En la même année, 1873, et sous le même vocable prenait naissance dans la capitale de la Bourgogne un autre collège confié à la Compagnie de Jésus. Le Saint-Ignace de Dijon est même de quelques mois l'aîné de celui de Marseille. Sous la pression de circonstances particulières, il fut en effet ouvert dans la seconde moitié de mai. Quelques semaines plus tard, le Supérieur, le Père Jean-Baptiste Stumpf écrivait : « ...On ne s'explique pas encore, dans la ville et le diocèse, comment Mgr l'évêque, jusqu'ici si opposé à tout établissement à côté de son Petit-Séminaire, nous a *spontanément invités* à ouvrir notre collège, qu'il appelle maintenant le Benjamin de sa vieillesse. Cette invitation nous est arrivée le dernier jour d'une neuvaine

que nous avons faite à saint Joseph, à la fin de mars, pour obtenir de sortir de la situation fausse et perplexe que nous avait créée l'ajournement de l'École préparatoire. » (15 Juillet 1873.) Le gouvernement prussien venait de fermer Saint-Clément de Metz, et il avait été question de transférer à Dijon l'École préparatoire. Quant au vieil évêque, Mgr Rivet, sa tardive sympathie fut du moins inébranlable. Cinq ans plus tard, comme il procédait, en la fête de saint Joseph, à la pose solennelle de la première pierre de la nouvelle construction : « Béni soit le Seigneur, s'écria-t-il, qui m'accorde à la fin de ma longue carrière, de voir naître le collège Saint-Ignace ! Que la bénédiction venue du Vatican et que par une délicate attention le Pontife suprême a voulu faire passer par les mains de votre vieil évêque, fasse descendre sur tous, sur les Révérends Pères, sur les enfants et leurs familles, sur toute cette pieuse assemblée, des grâces de paix et de prospérité ! » (16 Mars 1878.)

Les origines du collège Saint-Ignace de Dijon n'en furent pas moins marquées par des incidents pénibles que la véridique Histoire ne saurait passer sous silence. Il y eut là de ces tiraillements qu'on n'évite pas toujours dans les familles les plus unies. Nous avons dit comment la Province de Champagne, amputée de l'Alsace-Lorraine, se vit définitivement attribuer en échange Dijon et son territoire détachés de Lyon. (2 Août 1872.) Dès leur arrivée, les Pères du Nord songèrent à installer une maison d'éducation. L'École préparatoire se présenta d'abord, mais fut écartée : « Je comprends, d'après les lettres de nos Pères, écrivait le Père Général, que Dijon est assez peu propre à un établissement de ce genre et qu'un Externat sera mieux accueilli de la population et y fera plus de bien. Vous pouvez donc préparer les voies à un Externat pour l'année prochaine. » (1er Février 1873.) On n'attendit pas jusque-là. Le 8 avril, le Père Stumpf écrit : « L'affaire de l'Externat va beaucoup plus vite qu'on ne croyait. Mgr l'évêque a non seulement consenti de bon cœur, mais encore il presse pour l'exécution immédiate du projet.

On est alarmé des progrès de la mauvaise éducation... On s'accorde à dire qu'il y a *periculum in mora*, et qu'il faut essayer de prendre possession au plus tôt... Je sais très positivement que les Pères de Dôle ne redoutent pas notre Externat, et de fait nos deux œuvres ne sont pas en concurrence... »

On touchait là le point délicat. Dôle était assez près de Dijon pour que l'idée d'une rivalité vînt naturellement à l'esprit. Le Père Général, arbitre entre les frères, avait le devoir de prévenir ce qui deviendrait dans sa famille religieuse un sujet de mécontentement et de mésintelligence. A la rigueur, Dôle n'avait pas à prendre ombrage de la création d'un Externat pour les habitants de Dijon ; mais il en allait autrement si l'on parlait de Pensionnat. Aussi dès l'abord le premier Supérieur donna-t-il à cet égard une décision qui fermait la porte à toute espérance. On a bien vite constaté que l'Externat ne peut se développer dans le local trop étroit de la Résidence. Il n'est pas ouvert depuis un an que le Provincial demande à acquérir le terrain de Nazareth, « dont il avait été question déjà plusieurs fois ». (16 Mai 1874.) Le Père Général répond : « L'acquisition de Nazareth vous impose le Pensionnat. Or, j'ai toujours exclu le collège-internat à Dijon, dans mes lettres aux Provinciaux de Champagne et de Lyon, et je ne pourrais revenir sur cet engagement sans manquer à la probité. » (6 Juin 1874.) Les instances des familles, l'absence d'établissement catholique sur sept ou huit départements environnants, l'insuffisance de Dôle, d'autres motifs encore poussent les Pères de Dijon à réitérer leur demande. Moins d'une année plus tard, le Père Grandidier, Provincial de Champagne, la formule un peu timidement : « A plusieurs reprises Votre Paternité a dit qu'on ne devait pas songer à un Internat pour Dijon. Dois-je regarder ce point comme absolument hors de question ? » (23 Mars 1875.)—Réponse : « Difficilement je pourrais vous dire plus clairement que je ne l'ai fait qu'on ne peut penser à un Internat. » (2 Avril.)

Cependant le terrain dit de Nazareth était offert à la Compagnie de Jésus dans des conditions telles qu'elles dissimulaient un don quasi royal. C'était une étendue de 27.000 mètres carrés dans un quartier neuf, très salubre et destiné à un grand avenir. La propriétaire, Mère Victor Jacotot, Supérieure de l'hôpital, avait toujours refusé de le vendre, le réservant pour le futur collège qu'elle appelait de tous ses vœux. La généreuse bienfaitrice désirait sans doute un Pensionnat, mais d'ailleurs elle s'en remettait à la décision des Supérieurs. Cela étant, l'acceptation ne pouvait être douteuse : « Je croirais aller contre la volonté de Dieu, écrivait le Père Beckx, en refusant d'autoriser un achat qui couvre un don considérable envoyé par la bonne Providence. » (4 Juillet 1875.) L'année suivante fut constituée la *Société civile de l'École libre Saint-Ignace de Dijon*. Les cinq cent mille francs de capital furent souscrits sans grande difficulté. Vers la fin de 1877 le Père Stumpf écrivait : « Nos nouvelles constructions sortent ; elles seront simples, sérieuses et graves... » (13 Novembre.) La longue façade, de plus de cent mètres de développement, qui s'aligna en bordure des allées de la Retraite, avait d'ailleurs d'heureuses proportions et ne manquait pas d'élégance. Par une délicate attention de la Municipalité dijonnaise à l'adresse des Jésuites, ce nom d'Allées de la Retraite[1] ne tarda pas à faire place à celui de Boulevard Voltaire.

En 1878, pendant que se poursuivaient les travaux de la construction du collège, le Père Édouard Dorr devenait Provincial de Champagne et le Père Stumpf, mort le 3 décembre, avait pour successeur le Père Edmond Letierce. Avec ces hommes nouveaux la question du Pensionnat revient sur le tapis. Il faut croire qu'ils ignoraient les réponses antérieures du Père Général. Quoi qu'il en soit, ils mettent en avant l'un et l'autre l'impossibilité de

1. Ainsi nommées à raison du voisinage de la maison établie par les anciens Jésuites pour y donner des Retraites fermées.

faire face avec les ressources de l'Externat aux charges financières. Ce sera pour chaque exercice un déficit de vingt à vingt-cinq mille francs. Cette fois la longanimité du Père Beckx paraît être à bout. Du moins sa réponse au Provincial est d'un ton auquel on n'était pas accoutumé. Après avoir rappelé le passé : « Je ne puis, poursuit-il, supposer l'intention de me forcer la main. En fait, c'est ce qui est arrivé. Eh bien! mon Père, Dieu ne bénirait pas une permission ainsi arrachée, et à aucun prix je ne veux vous l'accorder, craignant par-dessus tout de vous envoyer une malédiction. Je préfère vous laisser vous débattre avec une lourde dette que vous n'avez pas faite, ni le Père Letierce non plus... » (17 Mars 1879.)

Semblable fin de non-recevoir était bien pour décourager de nouvelles instances : Dijon n'aurait jamais son Pensionnat. On se rappelle la leçon de Napoléon à son Ministre Rouher :En politique il ne faut pas dire *jamais*. Ce ne sont pas seulement les chefs d'État qui doivent éviter ce mot désespérant. Au cours de cette année même, le Père Beckx prêtait l'oreille à de nouvelles doléances et de nouvelles sollicitations du Supérieur de l'Externat Saint-Ignace, lequel, il est vrai, invoquait un fait nouveau. Le Provincial de Lyon, le Père Ambroise Monnot avait déclaré à plusieurs reprises que le collège de Dôle n'aurait point à souffrir de la concurrence de Dijon, et en conséquence il ne faisait aucune opposition à l'ouverture de son Internat. De fait, le *veto* du Père Général était encore maintenu, mais ce n'était plus l'intransigeance d'autrefois. Il y avait à ce moment à l'horizon des nuages annonciateurs d'une tempête. La campagne des Décrets Ferry était ouverte. Il restait beaucoup à faire, beaucoup même à bâtir pour être en mesure de loger un Pensionnat. Engager de grosses dépenses dans un collège d'où l'on serait peut-être chassé avant un an serait agir avec peu de sagesse : « Si vous me démontrez, concluait le Père Beckx, que mes craintes à ce point de

vue ne sont pas fondées, je serai heureux de dire l'*Amen* tant désiré. » (8 Août 1879.)

La *démonstration* ne se fit pas. En octobre on procéda au transfert de la Résidence et de l'Externat dans le nouveau collège. Au mois de mars suivant l'orage prévu éclatait.

*
* *

Depuis la fin de la guerre, la jeune Province de Champagne (érigée en 1863) avait fondé chaque année un collège ; elle continua ce grand effort en 1874. Reims fut le quatrième. Dès 1872 on avait acquis un vaste emplacement (12.000 mètres carrés) contigu à la Résidence, dans des circonstances assez exceptionnelles. Le temps pressait, il y avait des enchérisseurs ; on crut pouvoir aller de l'avant. Le Père Général prévenu ratifia le fait accompli, mais sans enthousiasme : « Il est regrettable, écrivait-il au Supérieur, que vous n'ayez pas eu le loisir de délibérer sur cette affaire. Espérons que vous n'aurez pas à vous repentir d'avoir profité d'une occasion favorable que la divine Providence semblait vous avoir ménagée... » (28 Juin.) Là comme ailleurs, presque immédiatement après la fondation de la Résidence, on avait assailli les Jésuites pour obtenir une maison d'éducation : « Les demandes, écrit le Père Mertian, étaient nombreuses et s'accentuaient de plus en plus. » Le projet était en principe approuvé par l'archevêque, lequel était alors Mgr Landriot. Toutefois la hâte que l'on paraissait vouloir mettre à l'exécution lui déplut. La cause du malentendu fut, comme à Dijon, ce pauvre collège de Metz, fermé cette année-là par le gouvernement prussien ; le prélat se persuada que les Jésuites entendaient le rétablir dans sa ville épiscopale. Ce plan n'entrait pas dans ses idées, et il le fit savoir. Il fallait en venir aux explications. Le Père Grandidier, tout récemment nommé Provincial, trouva l'affaire en cet état ; il fut assez heureux pour la résoudre pacifiquement : « Après

un échange de lettres assez désagréables, écrit-il, Mgr l'archevêque, par un revirement dont la cause nous est inconnue, s'est dit complètement satisfait de ma dernière lettre et a déclaré que l'incident était clos et qu'il désirait que nous eussions un collège, fonctionnant à Reims, dans quatre ou cinq ans. » (8 Novembre 1872.)

Au bout de deux ans toutefois, il semble bien que l'autorisation épiscopale était accordée, au moins oralement. En effet, Mgr Landriot, étant mort au mois de juin 1874, les Jésuites pensèrent d'abord que l'ouverture du collège pourrait avoir lieu en octobre, comme il était convenu. Les vicaires capitulaires n'osaient prendre sur eux de le permettre. Mais leur hésitation ne fut pas de longue durée. Le 7 août, le Père Provincial annonce dans sa correspondance qu'ils ont spontanément demandé que les cours fussent commencés le plus tôt possible, *quam primum*. Le 29 octobre, l'abbé Juillet, l'un des vicaires capitulaires, célébra lui-même la messe du Saint-Esprit. Cette fois encore le Père Général n'avait permis qu'un simple Externat; mais sur les représentations qui lui furent faites, et après examen de la situation géographique de la ville de Reims, il se rendit compte que seul un grand Internat répondait aux besoins de la région. Tout en donnant son consentement au plan qui lui était soumis, il lui fit pourtant subir des modifications qu'il n'est peut-être pas mal à propos de signaler. Le premier Supérieur de la Compagnie veut, dans l'aspect général de l'édifice, plus de simplicité et de modestie ; il supprime en particulier trois pavillons sur la façade; pour les parquets il exige que le chêne soit remplacé par le sapin. Il permet l'achat d'une parcelle de terrain qui mettra le collège plus à l'aise, mais d'ailleurs il proscrit tout ce qui ne serait que superfluité et ostentation. La construction commencée en 1876 était achevée l'année suivante. Le 19 mars 1878, en la fête de saint Joseph, Mgr Langénieux vint en personne bénir solennellement la statue du saint patron érigée au frontispice de l'établissement. On avait placé sous ses

pieds une gaine de plomb renfermant les noms des bienfaiteurs et des élèves.

VI

Le collège de Reims était le septième fondé depuis la fin de la guerre par les Jésuites français, sous le titre relativement nouveau d'Externat, et la capitale attendait encore le sien. Nous avons raconté comment dès 1858 une tentative avait été faite sans succès. Le Père Général avait décliné une offre princière, la Province de Paris se trouvant alors surchargée d'œuvres et de dettes. Le Révérend Père avait exprimé l'espoir que son refus lui serait pardonné. De fait, au bout de seize ans la générosité de l'insigne bienfaiteur n'était point lassée, et la question de l'Externat à créer sur la rive droite revenait à l'ordre du jour : « Je vois bien les raisons *contre*, écrivait le Père Mourier, Provincial et néanmoins je suis *pour*. Je vois là un cas exceptionnel, et c'est pourquoi malgré notre pénurie d'hommes, je dirai *Oui*. Si nous ne profitons des circonstances et des immenses secours qui nous sont offerts par la famille Mignon, nous devrons, je crois, y renoncer pour toujours. Le bien à faire là est incomparablement plus grand que celui qu'on pourrait réaliser à Évreux ou ailleurs. » (5 Juin 1874.) Détail touchant, le vénérable M. Mignon, reçu à l'audience de Pie IX, lui demandait une bénédiction pour obtenir l'assentiment du Père Beckx à la bonne œuvre qui lui tenait tant à cœur. Ses vœux furent cette fois exaucés.

Sur la fin du mois d'août le Père Mourier se rendait à Fiesole pour traiter de vive voix avec le Père Général différentes affaires. Il en revint avec l'acceptation de l'Externat Saint-Ignace. Le Père Beckx avait lui-même choisi cette appellation, que le cardinal Guibert ne put s'empêcher de trouver quelque peu audacieuse. Mais le fondateur de la Compagnie de Jésus n'avait-il pas acquis droit de cité à Paris ? En tout cas, il ne paraît pas que son nom

ait été pour l'établissement une cause de défaveur. Toutes les mesures avaient été prises de part et d'autre pour que les intentions du donateur fussent exécutées sans plus de retard. L'Externat devait débuter dans l'hôtel particulier de la famille Mignon. Le 13 septembre le Père Provincial et le Père de Gabriac, Recteur nommé, prirent possession du n° 23 de la rue de Vienne. En signe de sa donation, le propriétaire remit au Père de Gabriac la clé de la chapelle; puis il lui servit la messe et reçut de sa main la communion.

Le lendemain, 14 septembre, en la fête de la Sainte Croix, il installait les Pères dans la demeure qui avait été la sienne : « J'ai le cœur ému, leur dit-il, en quittant cette maison que j'ai fait bâtir et que j'habite depuis vingt ans, cette petite chapelle où j'ai prié de si bon cœur. Que Dieu bénisse votre œuvre ! »

Le terrain destiné au futur collège était situé place Malesherbes. Le quartier parut sans doute trop excentrique ; l'École Monge, devenue le lycée Carnot, y a pourtant prospéré. Quoi qu'il en soit, par le moyen d'un échange, on put acquérir un emplacement dans le voisinage immédiat de la rue de Vienne. C'est là que, dès le mois de mars 1875, on jeta les fondations de l'Externat qui s'éleva en bordure de la rue de Madrid. Les travaux furent poussés à la façon de Paris, c'est-à-dire que, au mois d'octobre, la bâtisse neuve se trouva prête à recevoir les deux cent soixante élèves que l'établissement comptait au début de sa seconde année. Déjà il était manifeste que le local serait insuffisant. Aussi dès 1876, il fallut entreprendre une nouvelle construction, de l'autre côté de la rue, sur un terrain plus vaste que le premier. Disons tout de suite, en anticipant de quarante ans, que c'est ce bâtiment qui abrite aujourd'hui le Conservatoire national de musique et de déclamation. En 1878 l'Externat Saint-Ignace avait sept cents élèves ; toutes les classes étaient triplées. A cette date fut posée la question de l'Internat, plus impérieusement réclamé à Paris, où un grand nombre de familles ne résident qu'une partie de l'année ; aussi les avis étaient-ils

fort partagés ; le Père Général trancha en dernier ressort par la négative.

En cette même année (octobre 1878), la Province de Toulouse, elle aussi, ouvrait un Externat à Montpellier sous le vocable du Sacré-Cœur. Depuis près de trente ans les Jésuites installés dans cette ville attendaient une occasion favorable qui ne se présentait pas. Dès l'établissement de la Résidence, ils avaient acquis, en vue du collège futur, un terrain adjacent d'une étendue considérable. Ils y avaient bâti une église de belle architecture. Toute la période de l'empire s'écoula, et l'on hésitait toujours à assumer de nouvelles charges financières. Sur la fin de 1869 cet obstacle disparut providentiellement. La Compagnie du chemin de fer fit exproprier une partie du terrain dont elle avait besoin pour agrandir la gare. L'indemnité qui atteignait presque le million servirait à construire le collège. Restait une autre difficulté, la disette de personnel; le Père Jules Servière, tout récemment nommé Provincial, n'osait aller de l'avant. On craignait d'ailleurs de n'avoir plus assez d'espace et l'on cherchait un autre emplacement. On arriva ainsi jusqu'en 1874.

A ce moment le nouvel évêque de Montpellier, le futur cardinal de Cabrières, insistait pour l'ouverture immédiate des classes, et devant les atermoiements des Jésuites, commençait lui-même un petit collège à proximité de la Résidence. Il finit par obtenir que les Pères le dirigeraient pendant trois ans, mais en lui laissant le titre et la responsabilité de propriétaire. Le collège épiscopal eut en effet à sa tête pendant ces trois années le Père Michel Lanusse, religieux qui, sous une apparente bonhomie, cachait avec une grande intelligence des trésors d'énergie et d'initiative. On le vit plus tard, âgé de soixante-dix ans, partir comme missionnaire pour Madagascar, où il termina dans l'extrême vieillesse une vie pleine de jours et de travaux. Entre ses mains la situation de la Compagnie de Jésus à Montpellier, jusqu'alors quelque peu languissante,

changea de face rapidement. En même temps qu'il donnait une vive impulsion au collège épiscopal, il achevait et décorait l'église de la Résidence, concluait l'affaire de l'indemnité, dressait les plans et préparait tout pour la construction de l'Externat. Le 1er mai 1877, on posa la première pierre de ce gracieux édifice dont l'inauguration eut lieu au mois d'octobre de l'année suivante. Il avait été bien stipulé que le collège ne recevrait pas d'élèves internes, et comme on ne pouvait triompher sur ce point de la résistance des Jésuites, Mgr de Cabrières, pour donner satisfaction aux familles de ses diocésains, ouvrit un Pensionnat qui serait comme une succursale du collège et dont il confia la charge à des prêtres séculiers. Bientôt d'ailleurs allaient se lever les jours de la persécution, et le vaillant évêque prendrait devant l'État le lourd héritage de l'œuvre des Jésuites.

La liste est déjà longue des maisons d'éducation fondées par la Compagnie de Jésus dans cette période qui va de l'*année terrible* à celle qu'on a appelée l'*année honteuse* ; bien d'autres noms s'y seraient inscrits encore, si les Supérieurs n'avaient opposé à des sollicitations pressantes un inflexible *Non possumus*. En cette seule année 1874 qui vit débuter Reims, Paris et Montpellier, Limoges était sur les rangs, et avait depuis des années la promesse d'être servie avant toute autre ville de la Province de Toulouse, sitôt que l'état du personnel le permettrait. Si Montpellier l'emporta, ce fut grâce à l'activité irrésistible de son évêque, et l'on a vu avec quelle ténacité le Provincial avait défendu ses positions : « Il y a cruauté, disait-il, à faire travailler avant l'âge les enfants dans les usines ; n'y aurait-il pas cruauté aussi de la part des Supérieurs, s'ils jetaient dans les travaux des collèges les enfants de la Compagnie avant qu'ils aient pris le développement religieux et intellectuel nécessaire pour les supporter sans danger pour leur avenir ? » (25 Septembre 1874.) Le projet de Limoges pris en considération dès le temps du Père Maillard,

revenu plusieurs fois à l'ordre du jour, remis une fois de plus à des temps meilleurs, fut enfin définitivement abandonné.

Il n'en fut pas de même pour celui d'Évreux, lequel a fini par aboutir en 1882. Mais depuis bien des années sa cause était introduite, et en 1874, il était en concurrence avec celui de la rue de Madrid. Dès 1871, l'évêque, Mgr Grolleau, avait demandé au Père de Ponlevoy de prendre la direction d'une école secondaire qu'il venait de créer dans sa ville épiscopale. Sans se laisser décourager par un premier refus, le prélat avait renouvelé ses instances auprès du nouveau Provincial, le Père Emmanuel Mourier, lequel, dans un Mémoire fortement motivé au Père Général, conclut à l'impossibilité de se prêter au désir de Sa Grandeur. Là-dessus Mgr Grolleau va droit au Pape. Pie IX lui fait écrire une lettre pleine d'éloges et d'encouragement; il félicite l'évêque d'Évreux, « de vouloir fonder un collège et le confier à des maîtres aussi sûrs dans la foi et aussi habiles que les Pères de la Société de Jésus, et il exprime l'espoir que ses démarches seront couronnées de succès[1] ». (25 Mai 1874.) Mgr Grolleau, que son zèle et ses travaux pour l'éducation firent appeler dans son diocèse l'*évêque des enfants*, ne devait pas réussir tout d'abord avec les Jésuites ; mais après plus de dix ans de persévérance, il eut la satisfaction de les installer dans son bel établissement de Saint-François de Sales.

Un passage de la correspondance officielle du Père de Ponlevoy, un an après la guerre, révèle son embarras devant la multitude des invitations qui lui arrivent de toutes parts: « Je suis, écrit-il, assiégé de demandes. Mgr de Tours se ravise et voudrait un Externat; l'évêque d'Angers pareillement ; Mgr de Nevers me demande un rendez-vous pour le même objet ; le Conseil municipal de Saint-Pol de Léon redouble ses instances, etc. » (25 Mars 1872.) Le Provincial

1. ... *Cujus regimen et praeceptio committatur viris integrae fidei et prorsus idoneis, cujusmodi sunt Patres e Societate Jesu.*

de Lyon n'est pas moins harcelé : « A Besançon on négocie pour nous céder le collège catholique. M. Besson veut s'en aller [1]... » De Chambéry nous arrive une Pétition, signée comte Paul Costa de Beauregard, baron d'Alexandry, etc. ; elle revient sur une demande d'Externat déjà ancienne : « L'hôpital de Saint-François, bâti depuis dix ans à peine, est mis en vente. C'est une occasion qu'on ne voudrait pas laisser échapper[2]. » D'Annecy, même démarche. Le signataire E. Callies, un nom honoré dans la région, est plus pressant encore : « Voilà, dit-il, la troisième fois que je fais présenter cette demande[3]. » (29 Mars 1874.) Grenoble, Arles, Carpentras, Thonon, etc., expriment pareillement leur désir d'un Externat tenu par les Jésuites. Nous citons seulement celles de ces requêtes qui ont donné lieu à des pourparlers dont il reste des traces dans les Archives. Combien d'autres que l'on trouve simplement mentionnées çà et là dans les correspondances !

Sans vouloir tirer de cet empressement la preuve que les Jésuites sont populaires, on pourrait du moins y trouver une réponse aux sectaires qui, pour justifier leurs lois iniques, oseront dire bientôt que l'opinion du pays « repousse d'instinct l'Ordre de Loyola ».

1. Archiv. Lugd. 8. P. 915.
2. Archiv. Lugd. 12. PP. 1089-1096.
3. Archiv. Lugd. 12. P. 1081.

CHAPITRE VIII

I. — La prospérité des collèges entre 1871 et 1880. Revers de la médaille Divers épisodes. Saint-Joseph de Poitiers et le P. Argand. Le collège Saint-Michel à Saint-Étienne. Menace de suppression. Période critique. Il échappe à une fausse manœuvre et se relève brillamment. Mêmes alternatives à Mongré. Un collège idéal. Le P. Général n'est pas un autocrate. Le collège d'Iscure et le Conseil général de l'Allier. Vexations persistantes. Les associations d'anciens élèves. Comptes rendus et Bulletins périodiques.

II. — Quelques problèmes d'ordre pédagogique. La première communion. L'instruction religieuse. La question du Catéchisme. Le Catéchisme de Canisius. M. de Laprade et ses livres l'*Éducation homicide* et l'*Éducation libérale*. L'Internat une fois encore imputé aux Jésuites. Les Congrès ou conférences des Recteurs et Préfets de collèges. La question des *grammaires*. Le système du *Tout en latin*. Arguments pour et contre. Essai loyal et sage tempérament. L'enseignement des Sciences. Est-il négligé chez les Jésuites? L'enseignement professionnel. La « piété paroissiale ». La Grand'Messe et les cérémonies religieuses.

III. — L'Alsace-Lorraine et la Compagnie de Jésus. Les Jésuites bannis de l'empire allemand. La loi d'expulsion appliquée aux territoires annexés. Coup d'œil rétrospectif sur le collège Saint-Clément de Metz. Après la guerre, les autorités allemandes se montrent d'abord sympathiques. En 1872, l'expulsion est décidée. A la recherche d'un asile pour l'École préparatoire. Le Château d'Haroué. Le dernier jour de Saint-Clément. L'évêque de Nancy refuse de recevoir l'École dans son diocèse. La maison de Saint-Clément après le départ des Jésuites.

IV. — L'École Sainte-Geneviève dite de la Rue des Postes. Au lendemain de la guerre. Le P. Stanislas du Lac. Son caractère. Période brillante. Les « Postards » accomplissent une révolution à Saint-Cyr et à l'École Polytechnique. Dévouement du personnel. L'École devient un centre de rénovation religieuse. Le comte de Mun et les « Cercles catholiques d'ouvriers ».

V. — Un épisode retentissant de la guerre religieuse. L'École de la Rue des Postes accusée de fraude au concours de Polytechnique. L'affaire portée à la tribune de la Chambre. L'enquête. Le Rapport. Les journaux cités devant la Justice. Le procès. L'intervention du P. du Lac. La sentence. Nouveaux succès. Les derniers jours. Une École préparatoire à Sainte-Marie de Toulouse. Fondation du Caousou. Six années de prospérité. Il faut éteindre ce foyer de « réaction cléricale ». Les projets de l'École préparatoire à Lyon.

I

Il y avait sans doute un signe des temps dans ces appels multipliés à des maîtres religieux qui avaient fait leurs preuves comme instituteurs de la jeunesse. Après l'effondrement de 1870, on sentait par une sorte d'instinct vital le besoin de l'éducation chrétienne pour le relèvement de la France. De fait, en même temps que les Jésuites se voyaient contraints d'ouvrir des établissements nouveaux, ceux qui existaient déjà bénéficiaient, eux aussi, d'un regain de faveur. Dès le mois d'octobre le Provincial de Paris peut écrire : « Partout la rentrée s'annonce brillante. Jamais nous n'aurons eu autant d'élèves. » Une statistique, publiée dans les *Lettres annuelles* de décembre 1873, donne les chiffres pour chaque collège. Tous parmi les anciens, sauf deux, dépassent trois cents ; Avignon et Poitiers atteignent quatre cents, Bordeaux, Toulouse et Vannes vont de cinq cent cinquante à cinq cent soixante-quinze ; à Amiens c'est six cent cinquante-deux, à Vaugirard sept cent vingt-quatre ; au total huit mille deux cent cinquante-sept.

Cette prospérité, on l'a vu déjà, a son revers fâcheux. Le Père Mourier écrira un jour, non sans mélancolie : « Les collèges absorbent tout notre monde. C'est là une de mes grandes souffrances dans l'administration. » (26 Août 1878.) Puis quelques jours plus tard, il précise davantage : « Je dois continuer à lutter contre les Pères Recteurs des collèges pour y maintenir soixante auxiliaires à la place

des Nôtres, dans le but de protéger nos études. » (8 Septembre.) A Lyon, le mal provoque chez le Père Gaillard des plaintes plus douloureuses encore, mais aussi des remèdes plus héroïques: « Les collèges prennent chez nous des agrandissements sans proportion avec nos forces et vraiment écrasants. Mongré a quatre cents pensionnaires, Moulins presque autant; ailleurs on dépasse trois cents... La conséquence de cet état de choses est la formation de divisions si nombreuses que les enfants y dépassent la centaine. Les qualités de tout genre, les forces et la santé nécessaires à l'emploi de surveillants dans de semblables conditions rendent leur recrutement de plus en plus difficile, en même temps que le fardeau les use rapidement... La multiplicité des élèves oblige aussi à multiplier les professeurs. A Mongré et à Moulins toutes les classes sont doublées jusqu'à la Rhétorique. Puis une telle agglomération force nécessairement à donner toutes son attention à l'ordre extérieur et à la discipline... Tout cela me paraît anormal et dangereux... » (12 Avril 1868.)

Par suite, une ordonnance provinciale édictait une série de restrictions qui devaient ramener l'effectif des Pensionnats à des limites infranchissables. On sait ce qu'il en arriva; l'état de choses qui inquiétait les Supérieurs majeurs persista malgré la bonne volonté incontestable de ceux qui devaient appliquer le remède. Après tout, le mal était l'indice d'une vie trop intense et, pour ainsi parler, la conséquence d'une santé trop florissante. Il semble bien, en effet, que telle fut la caractéristique des collèges de la Compagnie de Jésus pendant la période qui nous occupe. C'est pour cela même qu'ils ne fournissent à l'historien qu'une matière assez pauvre. Des collèges prospères ressemblent aux peuples heureux lesquels, dit-on, n'ont pas d'histoire. Il faut donc se contenter de glaner çà et là quelques épisodes plus ou moins dignes de mémoire.

A Avignon, le collège Saint-Joseph sous la direction du Père Gabriel Bouffier atteint son apogée. Ses quatre

cent cinquante élèves sont à l'étroit dans des bâtiments inachevés. Dès la fin de 1872, l'autorisation, sollicitée depuis longtemps, est donnée de poursuivre les constructions suivant les plans de l'architecte Bresson, disciple de Bossan. Comme toujours le Père Général recommande l'économie, mais comme toujours les prévisions sont dépassées et le Père Beckx écrit : « J'apprends avec peine que vos constructions coûteront beaucoup plus qu'on ne l'avait prévu... » (25 Février 1874.) Le Provincial explique ces dépassements, nécessités par le caractère monumental de l'édifice. Puis il faut se souvenir qu'on est au pays du mistral, et on s'est vu contraint par l'expérience de fermer les cloîtres. Et malgré tout, le collège bien que notablement agrandi n'est pas achevé, et il faudra attendre encore plusieurs années pour y mettre la dernière main. En attendant, nous relevons dans les Éphémérides un passage du discours que le général Martineau des Chenetz, commandant de la place d'Avignon, prononça comme président de la distribution des prix en 1875 : « J'ai vieilli dans l'armée, et durant ma longue carrière j'ai connu une foule d'officiers qui ont fait comme vous, mes amis, leur éducation dans les collèges des Jésuites. Eh bien ! je dois leur rendre ce témoignage, tous et tous sans exception, je les ai toujours trouvés sur les chemins de l'honneur et du devoir. C'étaient de bons soldats ; c'étaient de vrais Français. Et parmi eux j'en ai vu un bon nombre se conduire en véritables héros. » De telles paroles devaient être bien impressionnantes au moment où les souvenirs de la guerre n'avaient encore rien perdu de leur vivacité.

Au collège de la Providence à Amiens, Mgr Mermillod tirait de son cœur d'évêque des leçons non moins éloquentes, mais avec un autre accent : « Que le titre d'élèves des Jésuites soit votre honneur et vous trace votre ligne de conduite. Et que vos mères me permettent de vous le dire : Ne reculez jamais lorsque viendra l'heure de souffrir pour l'Église et la Patrie ; ne reculez pas, si du ciel vous vient

la pensée de servir ces grands intérêts sous la robe monastique ou sacerdotale. Trois évêques sont sortis de Fribourg. Un d'eux combat en Chine, un autre combat plus encore en Pologne et le troisième oublie près de vous qu'il est en exil. Aucun ne regrette sa destinée. »

A Saint-Joseph de Poitiers la commune prospérité est d'abord assombrie par un voile de deuil. On a vu plus haut comment, à la suite de la guerre, la fièvre typhoïde avait visité le collège et mis au tombeau onze élèves avec deux Pères. L'année scolaire fut gravement compromise, car les cours restèrent suspendus pendant trois mois. Bientôt après pourtant le Provincial pouvait rendre au Recteur ce beau témoignage : « Le Père Argand, quoique bien affecté, a tenu bon. Le collège a repris comme par enchantement; il n'a jamais mieux été. » (25 Mars 1872.) Le Père Gustave Argand était d'ailleurs, au dire du Père de Ponlevoy, parmi tous les Supérieurs de la Province, celui qui passait pour le plus habile «administrateur ». Nous voyons que, sur la fin de l'année suivante, il était question d'annexer au collège Saint-Joseph un cours préparatoire à l'École de Saint-Cyr. L'idée lancée dans le public avait été accueillie avec grande faveur; les candidats à la carrière militaire étaient nombreux en effet dans la jeunesse de la région. Mais le Provincial de Paris et son Conseil furent unanimes à repousser le projet; on avait assez de mal à recruter le personnel nécessaire à la Rue des Postes. Ce premier échec ne découragea pas le Recteur de Poitiers. Il existe aux Archives romaines un Mémoire sur ce sujet daté du 10 janvier 1874 et signé du Père Argand. Le Père Général, à qui il était adressé, trouva les raisons exposées assez concluantes pour soumettre l'affaire à un nouvel examen de la Consulte de Paris. Elle y fut en effet étudiée et débattue mais finalement résolue dans le même sens que la première fois. (4 Avril 1874.) L'évêque de Poitiers sollicitait en ce moment la Compagnie de Jésus pour une autre création dont nous parlerons plus loin, et à laquelle elle ne pouvait se dérober. Quant au collège Saint-Joseph, il poursuivait,

à en juger par le dehors, une phase brillante. Néanmoins, le Père Henri Chambellan qui succéda au Père Argand en 1875, prononçait un verdict plutôt sévère : « Pas de discipline vigoureuse, pas beaucoup de travail, malgré le zèle des professeurs; la piété elle-même médiocrement satisfaisante, bien que la foi soit vraie et profonde... » (19 Janvier 1876.) Mais sans doute, le nouveau Recteur, homme rigide et saint religieux, voyait-il le collège qui lui était confié à travers le prisme d'un idéal trop parfait. Lui-même d'ailleurs donnait à entendre que sa première impression avait besoin d'un correctif : « En revanche nous avons la consolation de voir que la plupart de nos anciens élèves nous font honneur par la position respectable et chrétienne qu'ils ont prise dans la ville. » Aux fruits on reconnaît l'arbre.

Le cas du collège Saint-Michel à Saint-Étienne apporte à notre thèse une preuve plus péremptoire encore que les précédentes. Nulle part en effet le renouveau de prospérité éclos au lendemain des désastres de 1870 ne s'accuse de façon plus évidente. Cet infortuné collège, frappé dès son berceau par la foudre de César, avait eu une croissance pénible d'enfant mal venu qu'on ne soutient qu'à force de soins et de traitements coûteux. A plusieurs reprises on avait envisagé dans les Conseils de la Province les moyens de s'en débarrasser. Vers 1860, l'occasion eût été favorable; l'État le convoitait pour y installer son lycée. A la considérer du point de vue financier, l'affaire était excellente pour les Jésuites; mais cette considération ne put prévaloir sur celle de la reconnaissance envers leurs bienfaiteurs et des services qu'ils avaient l'espoir de rendre en poursuivant leur œuvre. On crut améliorer la situation en établissant des Cours de Sciences qui répondaient aux besoins du pays. Le collège avait alors à sa tête le Père Charles Franchet, éducateur jusque dans ses moelles, qui écrivait modestement : « *Non deest spes emergendi*[1]. »

1. Tout espoir de relèvement n'est pas perdu.

(Janvier 1862.) En 1868, le Père Gaillard donne une appréciation plutôt rassurante. « Le collège de Saint-Étienne, que je viens de visiter, m'a paru dans un état satisfaisant. Les élèves sont animés d'un excellent esprit ; il y a chez eux respect de l'autorité, affection pour leurs maîtres, docilité et piété. Les cours de Sciences, qui jusqu'ici laissaient à désirer, sont les premiers à donner le bon exemple. Malheureusement ils se recrutent avec peine ; ils ne comptent que trente-cinq élèves ; aussi leur avenir est-il fort problématique. » (11 Mars.) Survient la guerre. Saint-Étienne était loin du théâtre des opérations militaires ; mais on y pouvait trouver prétexte à molester les Jésuites ; on n'y manqua pas : « Dès les premiers jours de septembre, écrivait le Recteur, nous avons commencé à être l'objet des persécutions d'une administration hostile et, après avoir lutté pendant un mois contre les moyens moraux par lesquels on cherchait à nous rendre la position intenable, nous avons enfin vu, le 2 octobre, le préfet recourir aux dernières violences et charger les agents de police de nous expulser de notre maison, pour l'employer, disait-on, à la défense nationale. Nous n'avons même pas pu obtenir que quelques-uns d'entre nous pussent rester pour sauvegarder nos intérêts... » (15 Janvier 1871.) Le Père Rochette concluait par cette réflexion mélancolique : « Ce coup est d'autant plus triste pour notre collège que, après de longues années d'une existence précaire, il semblait en bonne voie. Nous avions un nombre d'élèves suffisant et bien choisis... »

Mais, à ce moment-là même on méditait contre le collège Saint-Michel un coup bien autrement sensible. Nous avons fait connaître la pensée du Père Gaillard sur les établissements d'éducation de son obédience. Or, le pivot de la réforme qu'il préparait n'était autre que la suppression du Pensionnat de Saint-Étienne. Le 7 janvier il écrit au Père Général : « Le bien général de la Province de Lyon me détermine à soumettre dès à présent à Votre Paternité mes vues sur une question de la plus haute importance. Le

collège Saint-Michel, actuellement fermé par l'autorité civile, devra-t-il être rouvert? Conviendrait-il mieux de le supprimer ?... » Et le Provincial se déclare nettement pour la suppression.

Toutefois, en attendant que l'immeuble fût rendu à sa destination, on avait du temps pour examiner. Dans une lettre du 12 mars au Père Général, le Père Gaillard rend compte d'une conférence extraordinaire tenue à ce sujet et dans laquelle, outre les consulteurs de Province, ont été entendus trois religieux de grande autorité. L'avis qui a prévalu serait d'abandonner Saint-Michel et de ne garder dans la ville qu'une Résidence avec un simple Externat. Du moment qu'on visait avant tout à alléger le fardeau de la Province, ce parti était assurément le plus sage. « Il est vrai, ajoutait le Père Gaillard, que les Pères de Saint-Étienne ne sont pas favorables à ce projet. » Le Père Rochette, en effet, avait étudié la question avec son Conseil, et il exposait son point de vue dans un Mémoire qui porte la date du 1er mars. Envisageant non point le bien général de la Province, mais celui du collège dont il est « le défenseur né », puisqu'il en est le Supérieur, il repousse la solution proposée; l'Externat ne peut que végéter et la Résidence elle-même souffrira de la désaffection causée par l'abandon du collège. En somme, de l'avis unanime, Saint-Michel n'est pas indigne de vivre et il ne peut vivre qu'à la condition de rester ce qu'il est. Cependant la nouvelle de ce qui se préparait avait jeté grand émoi dans la ville. M. Gérin, insigne bienfaiteur qui, depuis de longues années, avait été la providence du collège, écrivait au Père Général pour protester de façon très respectueuse, mais très énergique; mieux encore, il partait pour Rome et allait soutenir de vive voix auprès du Père Beckx ce qu'il regardait comme la grande œuvre de sa vie. En même temps arrivaient de Saint-Étienne et du Puy des pétitions chargées de nombreuses signatures, y compris celles de quatorze députés à l'Assemblée Nationale, réclamant le maintien du Pensionnat.

Mis au courant par le premier Supérieur, le Père Gaillard reste inflexible. Il n'y aura ni Pensionnat ni demi-Pensionnat: l'intérêt de la Province l'exige. Les familles ne sont pas fondées à se plaindre ; celles qui voudront garder leurs enfants auront l'Externat, celles qui veulent des Pensionnats en trouveront ailleurs, (2 Août 1871.) Le digne M. Gérin, à qui le Père Général a communiqué cette fin de non-recevoir, ne se décourage pas encore; il prend la plume et dans une supplique touchante résume les motifs qu'il a déjà fait valoir: « L'excellent Père Gaillard, dit-il en terminant, ne voudra pas, en insistant, infliger à Votre Paternité la douleur de manquer à ses promesses et d'oublier les engagements qu'Elle avait pris si spontanément et si gracieusement vis-à-vis de notre pauvre et cher collège. » (7 Août 1871.) De tels arguments eussent fléchi peut-être la volonté du Père Beckx, mais respectueux jusqu'au scrupule de l'autorité d'un Provincial qui voyait un devoir de conscience dans la mesure en question, il le laissa libre de décider en dernier ressort.

Cette décision toutefois, qui paraissait bien arrêtée d'avance, fut tout autre qu'on ne l'attendait. Le 3 octobre suivant, le Père Gaillard annonçait lui-même au Père Général comment il avait été contraint de se déjuger. Il restait six jours avant la rentrée des collèges, et Saint-Michel, désormais simple Externat, comptait une cinquantaine d'élèves inscrits. C'était l'effondrement inévitable. Après un an d'un essai désastreux il faudrait revenir au Pensionnat. Mais alors pourquoi le fermer maintenant? « Il m'a semblé devant Dieu, disait le Provincial, que je devais dire de rouvrir le Pensionnat, et je l'ai fait... Je regrette, plus que je ne puis dire, qu'une affaire qui ne devait pas aboutir ait été pour Votre Paternité l'occasion de tant d'importunités. » Sur quoi le Père Beckx, heureux semble-t-il d'approuver, ajoutait une simple remarque: « Il est fâcheux seulement que je n'aie pu prévoir cette nouvelle détermination avant de répondre négativement à toutes les pétitions de nos amis. » (27 Octobre.)

Échappé à une fausse manœuvre où il avait failli périr, le collège Saint-Michel entra dans une période de progrès ininterrompus jusqu'aux jours mauvais de 1880. Toute la correspondance pendant ces huit ou neuf années reflète un état de satisfaction et de prospérité solide. Le Rapport sur le premier exercice adressé au Père Général par le Père Rochette lui attire cette réponse : « Vos épreuves passées sont suivies de bénédictions visibles de la divine Providence. L'année écoulée a été bonne, et celle-ci paraît devoir être meilleure encore... » Le Père Recteur pouvait se féliciter de la sympathie des autorités civiles à l'égard des Jésuites et de leurs œuvres ; de son côté le Père Général venait, paraît-il, de recevoir la visite du préfet de la Loire, et il écrit à ce propos : « J'ai été enchanté de faire connaissance avec votre si digne préfet, M. Ducros, qui vous a rendu d'importants services et qui se montre tout dévoué à la grande cause religieuse. » (31 Mars 1873.) Le Père Gaillard lui-même déclare que la situation laisse peu à désirer, et ce témoignage a son prix: « J'ai été très satisfait de la visite de Saint-Étienne. Cette maison si éprouvée va bien. Tout s'annonce d'une manière heureuse pour cette nouvelle année. Le collège a une excellente réputation et les œuvres de la Résidence sont prospères... » (26 Décembre 1872.) Même note et presque dans les même termes dans les Rapports du Père Jullien successeur du Père Gaillard dans le gouvernement de la Province : « J'ai fait la visite de ce cher collège... L'ensemble est très satisfaisant... » (3 Décembre 1875.) Et un an plus tard : Je viens de faire la visite de Saint-Étienne... C'est toujours un excellent collège et une active Résidence... » (19 Décembre 1876.) Le Père Henri Vadon, chargé de la succession du Père Rochette, ne peut que constater que, pendant son court rectorat, « le collège a continué à être béni du bon Dieu ; les élèves ne méritent que des éloges pour leur bon esprit, leur travail et leur piété. » (6 Juillet 1877.)

Trop délicat de santé pour le rude climat de Saint-Étienne,

le Père Vadon fut remplacé par le Père Antoine Croisier, homme de puissante initiative, qui devait marquer son séjour de vingt ans dans la grande ville industrielle par des créations de première importance. Dès sa prise de possession il annonce une belle rentrée au collège : « Malgré une grande sévérité dans les admissions on atteint le chiffre de trois cents élèves. » A la Résidence, « les congrégations de femmes sont en pleine prospérité. Je ne puis malheureusement pas en dire autant des œuvres d'hommes... L'on n'a encore rien tenté pour l'immense population ouvrière qui nous entoure. Ce sont ces œuvres qui me préoccupent et auxquelles je compte donner le temps que me laissera le collège. » (25 Décembre 1877.) Le Père Croisier venait de faire ses preuves à Lyon; Père spirituel à l'Externat Saint-Joseph, il avait fondé les Cours du soir qui, au moment de son départ, donnaient une instruction professionnelle à quatre cents jeunes garçons de treize à seize ans. Il devait faire mieux encore à Saint-Étienne.

En attendant, le collège Saint-Michel, aux approches de la tourmente qui allait s'abattre sur lui, devenait de plus en plus cher aux élèves, à leurs familles et à leurs maîtres. Rendant compte de la dernière année scolaire, le Père Recteur pouvait écrire : « Depuis Pâques surtout il y a eu chez les élèves un bon esprit si persévérant, de telles marques d'affection à notre égard que je ne crois pas que l'on puisse désirer mieux... Je dois également signaler les témoignages de sympathie et de dévouement qui nous ont été prodigués par la ville de Saint-Étienne. Il a été facile de constater la grande place qu'y tient la Compagnie et combien l'on est prêt à tous les sacrifices pour la conserver... Je nommerai seulement les anciens fondateurs du collège et à leur tête M. Auguste Gérin et M. Palluat du Besset... » (10 Octobre 1880.)

De même que Saint-Michel à Saint-Étienne le collège de Mongré à Villefranche-sur-Saône fut affecté en 1870 à

des services militaires. La réquisition fut même accompagnée de procédés d'où toute courtoisie était absente. On jugea sans doute qu'avec les Jésuites on n'en avait que faire. Par ordre du préfet du Rhône, les bâtiments devaient être évacués dans les vingt-quatre heures. On était au fort de l'hiver et le collège ne comptait pas moins de cinq cents habitants. Vainement les Jésuites demandèrent-ils que l'on apposât les scellés sur les portes de l'église et sur celles de la Bibiothèque. La précaution fut jugée superflue, et on refusa avec de bonnes paroles. Les dégâts n'en furent pas moins estimés plus tard, à dire d'experts, à cent vingt-huit mille francs. Seul le Père Charles Richard fut autorisé à rester en sa qualité de Procureur. Il en fut bientôt réduit à se cacher ; sa présence gênait certains légionnaires fort indisciplinés et capables de tout.

Mongré était déjà parvenu à un degré de prospérité qu'il ne paraissait plus possible de dépasser. En 1867, le Père Michel Jullien, y arrivant comme Recteur, y trouvait quelque quatre cent soixante élèves, dont quatre cents environ étaient pensionnaires. Après une année d'interruption, le collège reprit sa marche en avant comme si de rien n'était. Cette allure trop florissante, au point de vue du Provincial de Lyon, faisait l'objet de ses préoccupations les plus graves. On a, disait-il, installé dans l'ancien château une division supplémentaire de soixante-dix élèves ; de plus on a aménagé les locaux dans le grand collège de façon que chacune des trois divisions puisse en avoir cent quinze ou cent vingt : ce fut un immense malheur ; des divisions si nombreuses deviennent excessivement difficiles à conduire..., etc. » (10 Avril 1873.) On sait la suite.

Grâce à l'ouverture de l'Externat de Lyon, mais surtout aux restrictions imposées par le Père Gaillard, la vogue de Mongré fut contenue dès l'année suivante dans des limites rigoureuses ; beaucoup de prétendants furent arrêtés sur le seuil du brillant Pensionnat. On voit que le Recteur, obligé de leur répondre par un refus, le déplorait

et s'en plaignait au Père Général, lequel pour le consoler, lui parlait de la bonne réputation du collège: « De là ces nombreuses demandes que vous ne pouvez accueillir faute de place. Une petite division au château eût permis d'accepter une soixantaine d'enfants de plus. Ayant remis la décision sur ce point au Père Provincial, je ne crois pas devoir intervenir aujourd'hui. Il est extrêmement gêné pour le personnel; plusieurs collèges lui demandent du renfort. Il est vrai d'ailleurs que *trois cents pensionnaires* me paraît un chiffre qu'il ne faut pas dépasser; je gémis qu'il l'ait été en quelques maisons. » (10 Septembre 1874.) Quant au Père Gaillard, il se félicitait fort des mesures sévères qu'il avait ordonnées: «Le résultat, écrivait-il, en est très satisfaisant. Il y a grande amélioration dans l'esprit des élèves; travail, piété, discipline sont en progrès sensible... » (26 avril 1874.) Le Provincial en attribuait principalement l'honneur à trois hommes dont la mémoire est restée chère à tous ceux qui les ont connus: les PP. Perrolaz, Benoît Samuel et Hippolyte Masclet. Ce dernier, bien jeune encore, — il avait trente-quatre ans, — révélait dans sa charge de Préfet général des talents qui autorisaient les plus belles espérances. Au témoignage du Père Gaillard, la bonne tenue du collège était surtout son œuvre. « Malheureusement, ajoutait-il, le Père Préfet dépérit à vue d'œil; nous ne pouvons pas espérer le conserver bien longtemps. » Une semaine plus tard, le Père Masclet succombait presque subitement dans une crise de la maladie de consomption dont il était atteint. (1er Mai 1874.) Son nom méritait d'être consigné dans cette Histoire.

Sur la fin de la période que nous racontons, Mongré semble, dans la mesure du possible, avoir réalisé l'idéal. C'est du moins l'opinion du Père Jullien, Provincial après le Père Gaillard: « Collège parfaitement agencé, écrivait-il après sa visite. (8 Mars 1877.) Le nombre des élèves, des plus jeunes du moins, diminue un peu à cause du Demi-Pensionnat de Lyon »; mais il a ses quatre divisions

de quatre-vingts élèves chacune. « La discipline générale est arrivée à la perfection qu'on peut obtenir. La piété est en honneur; les dettes sont éteintes », la situation financière bien équilibrée. Mongré, en effet, grâce au don initial qui en facilita la création et, bien qu'il ait connu des années difficiles, fut un des rares collèges de la Compagnie de Jésus où la question pécuniaire ne fut pas pour les Supérieurs un perpétuel cauchemar [1].

Nous trouvons à ce propos dans les documents de famille un fait qu'il ne sera peut-être pas sans utilité de rapporter ici. On y verra que le Général des Jésuites n'est pas le souverain absolu, le maître des personnes et des choses, l'autocrate omnipotent imaginé par la légende. D'après les Constitutions de la Compagnie, ou plutôt d'après les règles générales du Droit, chaque maison de l'Ordre jouit de l'autonomie quant à la question financière. Telle pourra se trouver à l'aise tandis qu'une autre sera dans la détresse. C'était vers 1878 le cas pour Mongré et Lyon ; cette dernière ayant à faire face à de vieilles dettes, dont la construction de l'Externat était venue alourdir le fardeau déjà écrasant, elle avait besoin d'une somme considérable qu'elle demandait à emprunter à des conditions aussi douces que possible. Mongré était en mesure de consentir ce prêt, mais rien ne l'y obligeait. C'est alors que le Père Général intervint auprès du Recteur de Mongré, le Père Descamps, lequel envisageait, comme c'était son devoir, l'intérêt de sa maison. Le ton est d'un suppliant plutôt que d'un Supérieur qui commande : « Évidemment votre collège peut trouver un placement plus avantageux; mais ce sera pour lui le *Beatius est magis dare quam accipere* [2]. Il aidera une maison importante à sortir d'une situation intolérable, et par là il procurera un bien plus universel. En accordant ce qu'on sollicite de vous, vous ne

1. Sur la situation financière des collèges de la Compagnie, voir T. III. PP. 498 et suivantes.

2. Il y a plus de bonheur à donner qu'à recevoir. Parole de Jésus-Christ, rapportée dans les *Actes des Apôtres*. xx. 35.

faites rien contre les règles canoniques ; donnant de votre abondanc, vous n'appauvrissez pas Mongré... Je vous prie donc, mon cher Père, de vous prêter de bonne grâce à cet acte de charité, que Notre Seigneur bénira et dont je vous remercie d'avance. » (18 Janvier 1879.) Sans doute le Père Beckx savait que sa prière équivaudrait à un ordre ; aussi avant de l'envoyer, avait-il pris soin, comme il le disait dans sa lettre, de se mettre en règle lui-même en demandant au Pape l'autorisation pour une maison de venir au secours d'une autre.

A la différence de Mongré le collège d'Iseure près de Moulins avait échappé à toute réquisition pendant l'année de la guerre. Confié aux Jésuites par Mgr de Dreux-Brézé dès le premier jour de son épiscopat, le Petit-Séminaire diocésain s'était doublé d'un collège beaucoup plus considérable que le séminaire lui-même. Après un quart de siècle d'existence, l'établissement allait réunir dans ses deux sections au delà de cinq cents élèves. Pendant presque toute la décade qui nous occupe, il eut à sa tête le Père Charles Billet, homme ferme et énergique, bien à sa place dans un milieu où les tempéraments ont moins de force que de douceur. La maison de Moulins, écrivait le Père Jullien après la visite provinciale, « est, au dire des anciens, dans sa meilleure période ; l'esprit des élèves est excellent, la discipline et la piété ont atteint un degré de perfection qu'il sera difficile de dépasser » ; néanmoins, « le travail est médiocre et les classes sont faibles ». (1876.) En regard de ce reproche, le Père Gaillard, successeur du Père Billet, rendait aux élèves d'Iseure un témoignage qui a son prix : « J'admire surtout l'innocence des mœurs dans une réunion si nombreuse d'adolescents.» (24 juin 1878.)

La prospérité d'un collège de Jésuites, la faveur dont il jouissait auprès des familles conservatrices de la région ne pouvaient manquer d'échauffer la bile des anticléricaux, nombreux et d'humeur très militante dans le département de l'Allier. Le Conseil général se faisait un devoir de

protester contre l'affectation de l'immeuble d'Iseure dont il revendiquait la propriété. Cet immeuble, disait-il, avait été mis à la disposition de l'évêque de Moulins pour y établir un séminaire et non pas un collège de l'Ordre de Loyola. Cette querelle fut, pour la troisième fois en 1872, l'objet d'un vote de l'assemblée départementale et d'une réclamation adressée à l'autorité supérieure. M. Jules Simon, alors Ministre de l'Instruction publique, prit la peine de répondre une lettre de quinze pages dont une copie existe aux Archives romaines. C'est un exposé complet de la question au point de vue historique et juridique, qui se termine en déboutant le Conseil général : « Je n'hésite pas à déclarer avec mes prédécesseurs que cet établissement en 1872, comme en 1851 et 1840, est toujours une école secondaire ecclésiastique, puisqu'il remplit le but essentiel de ces établissements, et que nous n'avons pas le droit de nous enquérir des moyens employés pour arriver à ce but, sous la seule réserve de l'application de la loi du 15 mars 1850. »

Il fallut donc attendre des jours meilleurs ; mais entre temps l'animosité fermentait aussi bien dans l'Université qu'à Moulins ; le lycée de ce modeste chef-lieu faisait assez pauvre figure en face du collège d'Iseure qui, outre le tort d'être à la mode, avait encore des succès aux examens. A la veille de l'année fatale, les tracasseries recommencèrent. A la rentrée d'octobre 1879, le Père Gaillard reçut avis qu'il était inscrit au rôle des contribuables comme *maître de pension*, toujours, disait-il, « d'après le grief sans cesse mis en avant, qu'il y a ici deux maisons, le Petit-Séminaire et une école libre ». On ne s'arrêta pas à cette mesquine vexation : « Nous avions conjuré ce petit orage, continue-t-il, quand Monseigneur a reçu du Recteur de l'Académie de Clermont et de M. le préfet spécialement délégué à cet effet, la demande officielle de visiter Iseure. Monseigneur a conduit lui-même ces Messieurs auxquels s'est joint l'Inspecteur. Ces Messieurs ont été convenables, n'ont rien blâmé ni rien loué. Ils ont

trouvé le bâtiment commode. Cette visite est le point de départ d'une nouvelle campagne contre Iseure dont le lycée de Moulins et l'Académie sont jaloux. L'immeuble est occupé par les Jésuites, l'habitation et le jardin sont vastes ; double raison, et excellente, de s'en emparer. » (24 Novembre 1879.)

Le Père Gaillard ne se trompait pas; l'année scolaire qui venait de s'ouvrir devait voir le dernier jour du collège d'Iseure. Au début du mois d'août suivant paraissait à l'*Officiel* un décret attribuant la propriété à la fondation d'une école normale de filles. C'était équivalemment une sentence de mort pour l'établissement des Jésuites ; mais, hâtons-nous de le dire, grâce au dévouement de leurs amis et de leurs anciens élèves, il n'allait pas tarder à reprendre vie dans un logis nouveau.

En attendant, les anciens élèves, parvenus à l'âge d'homme, eussent formé, si on les avait rassemblés, l'effectif d'un assez gros régiment. Les hasards de l'existence en avait dispersé au loin un grand nombre ; mais la plupart cependant résidaient sur leurs provinces d'origine, Bourbonnais, Berry, Auvergne. Volontiers ils revenaient à certains jours rafraîchir au collège leurs souvenirs d'antan; mais pendant trop longtemps ils demeurèrent étrangers les uns aux autres, sans autre lien que celui de leur commune éducation. Enfin, le 2 juin 1878, comme ils se trouvaient réunis au nombre de cent trente, à l'occasion de la fête du Père Recteur, ils jetèrent les bases d'une association amicale où tous les anciens d'Iseure seraient conviés. Le début du procès-verbal témoigne de la pensée, pour ne pas dire du remords, qui les inspirait : « C'est un crime social aujourd'hui de s'isoler et de se plonger dans l'oisiveté. La naissance, la fortune, l'intelligence, la considération imposent à ce qu'on appelle les classes dirigeantes des devoirs stricts qui n'ont pas toujours été bien compris. » De fait, à tort ou à raison, on reprochait aux hommes de la société, dans cette région tranquille,

une certaine indolence à se laisser vivre. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'association des anciens élèves d'Iseure venait un peu tard, alors que leur collège comptait près de trente ans d'existence. Elle fonctionnait dans tous les collèges du même âge, depuis douze, quinze ou même vingt ans comme à Amiens.

Une institution de ce genre, aujourd'hui établie partout, ne doit pas passer inaperçue dans cette Histoire. Pour en faire connaître le but et l'organisation, nous ne voyons rien de mieux que de citer cette page extraite d'un Compte rendu annuel de « l'Association de l'école libre de la Providence à Amiens ». *Ab uno disce omnes.*

« Depuis quelques années, la plupart des associations amicales de *nos maisons* — c'est le terme reçu — échangent entre elles leurs *Bulletins*, *Comptes rendus* ou *Annuaires*. La lecture en est fort intéressante. Si le fonds est à peu près le même — reconnaissance affectueuse et dévouement complet à nos Pères toujours aimés, sincère amitié unie à la charité chrétienne pour nos camarades, — la façon d'exprimer ces sentiments est toute différente chez nos camarades bretons, bourguignons, poitevins, gascons, lyonnais ou parisiens.

« La plupart des règlements sont identiques aux nôtres. Tous sans exception fixent comme but principal l'établissement d'un centre de relations amicales entre anciens camarades, destiné à maintenir ces bonnes et franches amitiés de collège qui sont bien les meilleures qu'on puisse rencontrer dans la vie, — croyez-en, mes jeunes camarades, l'expérience d'un vieux. — Puis vient en second lieu le désir d'apporter quelque soulagement à ceux d'entre nous frappés par l'épreuve et le malheur... Quant aux moyens d'assister les pauvres amis victimes de l'infortune, ils sont à peu près partout les mêmes... On accorde des bourses, des demi-bourses, voire des quarts de bourse...Les messes plus ou moins nombreuses demandées pour le repos de l'âme des camarades décédés, le prix d'honneur offert au lauréat de la classe de Philosophie

ou de Rhétorique, la réunion au collège pour la fête du Père Recteur, le banquet et l'assemblée générale sont de tradition partout. La différence la plus sensible se trouve dans la rédaction de l'organe de chaque comité, qu'il s'appelle *Annuaire*, *Bulletin* ou *Compte rendu* : là grave, solennel et majesteux; ici gai, bon enfant et sans prétention; là principalement religieux, donnant un véritable résumé de la retraite des anciens, appuyant sur les fêtes religieuses du collège; ici un vrai journal annonçant mariages, promotions, décès, événements heureux ou malheureux. La plupart de ces publications ne paraissent, comme la nôtre, qu'une fois par an. Mais les associations les plus récentes ont une tendance à la création d'un Bulletin trimestriel. »

Enfin, conclut le président, « ce qui ressort surtout de la lecture des Comptes rendus que j'ai sous les yeux, c'est l'affirmation des liens qui doivent continuer à rattacher les membres de l'association au vieux collège, c'est-à-dire à nos Pères, à sauvegarder nos amitiés d'enfance et avec elles les principes de foi qui ont dominé notre éducation[1]. »

Après l'allocution du président, le secrétaire donne lecture du Rapport sur l'année écoulée. Lui aussi, il rappelle, et non sans émotion, le but que l'on poursuit : « Que voulons-nous, en somme, et qu'avons-nous toujours voulu? Deux choses qui sont assurément bien belles : nous souvenir et nous entr'aider. » Puis c'est encore le regard du cœur vers les anciens maîtres : « N'oublions jamais ceux... dont nous résumons les bienfaits dans ce simple mot qui dit tout : *Nos Pères*. » Vient ensuite la liste des sociétaires morts dans l'année ; ils sont treize, sur lesquels trois Jésuites; leurs portraits sont reproduits dans une série de médaillons et pour chacun d'eux le secrétaire a rédigé une courte notice ; pas une qui n'exhale un parfum

1. *Association des anciens élèves de l'Ecole libre de la Providence à Amiens*. Trente et unième compte rendu annuel 1897-1898. Allocution de M. Poujol de Fréchencourt, président.

d'édification ; car tous ces hommes ont vécu et sont morts en chrétiens convaincus. La lecture de ce nécrologe se termine par l'avis suivant : « Il nous reste à remplir demain matin, en assistant à la messe dite pour nos chers défunts, le grand et consolant devoir de l'*amitié qui n'oublie pas.* »

Ce Compte rendu, choisi au hasard entre beaucoup d'autres, renferme encore le bilan financier et divers documents intéressant la vie de l'association : liste des membres actuels, liste des morts, année par année depuis le début, liste des lauréats du prix d'honneur, etc. On en trouverait bien d'autres en parcourant la collection. Sur la fin du fasicule on lira les statuts en six titres et vingt-huit articles, parmi lesquels nous signalerons le dix-huitième : « Toute discussion étrangère au but de l'œuvre est expressément interdite dans les assemblées générales comme dans les réunions du comité. » Le but de l'association étant, d'après l'article 2, « de faciliter entre ses membres des relations amicales et d'aider ceux de leurs camarades qui pourraient avoir besoin de secours », on voit que la République, non plus qu'aucun autre régime politique, n'a point à redouter ces conciliabules des nourrissons de Loyola, où certaines gens s'empresseraient sans doute à découvrir de dangereux foyers de réaction.

II

Par suite de l'extension que prit leur œuvre éducatrice au lendemain de la guerre, les Jésuites français eurent à résoudre différents problèmes d'ordre pédagogique qu'il serait malséant de passer sous silence. Voici d'abord une difficulté qu'ils rencontrèrent lors de la création des Externats et qui renfermait le germe d'un conflit possible avec le clergé des paroisses. On aimerait mieux assurément ne pas parler de ces sortes d'affaires ; mais l'Histoire a ses exigences : *Ne quid veri non audeat.*

D'une lettre du Père Gautrelet, Supérieur de la maison

de Lyon, nous détachons le passage suivant : « Au synode tenu cette année, il a été question des catéchismes et des premières communions. Mgr l'archevêque a rappelé aux curés en termes énergiques l'obligation où ils étaient de faire eux-mêmes le catéchisme. Il a été dit également que les premières communions étaient un droit pour eux, qu'ils devaient y tenir, et que tel était le sentiment de Rome, qu'on le lui avait dit à Rome même... La plupart des familles tiennent extrêmement à ce que nous préparions nous-mêmes les enfants à la première communion et à ce qu'ils la fassent chez nous. Quel moyen prendre?... » (18 Octobre 1873.) Le Père Gautrelet suggérait l'idée de solliciter de l'autorité compétente une dispense à cet effet. La question se posait ailleurs. A Dijon, elle fut tranchée d'une façon assez radicale, mais qui eût difficilement passé en habitude : « Nous avons obtenu, écrivait le Père Stumpf, que les demi-pensionnaires pourraient suivre le catéchisme et faire la première communion au collège ; immédiatement toutes les familles ont placé leurs enfants demi-pensionnaires. » (4 Mars 1874.) A la solution proposée par le Père Gautrelet on faisait de Rome une réponse peu encourageante : « Les Congrégations romaines prononceront en faveur des évêques et des curés... Les élèves du Collège romain ne faisaient leur première communion chez nous qu'avec l'agrément du curé, demandé par les parents. Il semble plus expédient de suivre la même marche quant aux élèves de vos Externats. » (15 Novembre 1873.)

L'usage du Collège romain n'était assurément pas impraticable en France ; chaque famille pouvait en effet demander à son curé l'autorisation pour ses enfants de faire leur première communion avec leurs camarades au collège où ils recevaient l'éducation. C'est vraisemblablement le parti auquel on a cru devoir s'arrêter dans la plupart des cas, au moins au début. Mais il faut tenir compte des mœurs et coutumes qui diffèrent d'un pays à l'autre. Les externes des lycées en France sont depuis longtemps en possession de se préparer à la première communion sous

la responsabilité de leur aumônier et de la faire en dehors de l'église paroissiale. Les religieux, les Jésuites comme les autres, avaient dans leurs collèges une section pour les élèves externes qui jouissaient du même privilège que ceux des lycées. On pouvait donc, sans témérité, s'en tenir au consentement tacite des curés, lesquels en ont bien rarement, à notre connaissance, appelé à leur droit strict [1]. La solution indiquée au Supérieur de Lyon et apparemment mise en pratique çà et là semble donc être assez rapidement tombée en désuétude, et si on peut, à l'occasion, la recommander comme acte de déférence envers les pasteurs, ce n'est pas une raison de l'imposer comme un devoir.

Sans aller jusqu'aux conflits de juridiction, des dissentiments et des frictions peuvent surgir entre réguliers et séculiers, travaillant les uns et les autres le champ du Père de famille, mais avec des tâches diverses, qui parfois à première vue paraissent se contrarier. C'est ainsi que, lors de l'établissement du collège de Marseille, les Jésuites eurent avec l'évêque une explication pénible. Poussé par son clergé, dont il croyait défendre les intérêts, Mgr Place prétendait interdire aux fidèles l'église du collège et n'y permettre d'autre ministère que celui qui s'adressait aux élèves. Cette restriction, contraire au Droit, ne s'appuyait sur aucun motif canonique, mais était indispensable, croyait-on, au bien des paroisses. C'était l'opposition, toujours exploitée, de l'*église* et de la *chapelle*. *Ceci tuera cela!* Heureusement la conscience épiscopale sut se dégager à temps de ces considérations plutôt mesquines, et on laissa les Jésuites libres d'exercer l'apostolat conformément aux Constitutions de leur Ordre.

On a vu l'archevêque de Lyon rappeler aux curés de son

1. Aujourd'hui, d'après le Droit canon refondu, c'est au confesseur et aux parents qu'il appartient de juger si l'enfant peut être admis à la communion; le droit et le devoir du curé est seulement de veiller, « par un examen, s'il le juge à propos, à ce qu'il n'y soit point admis avant l'âge de raison ou sans dispositions suffisantes ». (Can. 854. § 4 et 5.)

diocèse que l'enseignement du catéchisme, comme préparation à la première communion, est pour eux une obligation rigoureuse et personnelle. Ce devoir pouvait, avec une interprétation étroite, donner lieu à des exigences très gênantes pour les Externats dirigés par des religieux revêtus du sacerdoce. On eut généralement assez de largeur d'esprit pour s'en reposer sur eux du soin de donner l'instruction religieuse à leurs élèves. En ce qui concerne les jeunes enfants et leur préparation à la première communion, il ne semble pas que l'autorité ecclésiastique ait jamais eu à regretter la confiance qu'elle accordait au zèle de ses auxiliaires. Si l'on envisage la question plus à fond, en d'autres termes, si l'on prétend mesurer et apprécier la somme d'instruction religieuse que les élèves des Jésuites emportaient de leurs collèges, nous ne ferons pas difficulté de reconnaître qu'elle ne répondait pas au besoin des temps, qu'elle était trop souvent insuffisante à garantir leur foi contre les assauts qui les attendaient dans le monde. Nous avons dit ailleurs les causes de cette infériorité, causes dont les Jésuites étaient les premiers à souffrir, qu'ils déploraient plus que personne, mais qu'il n'était pas en leur pouvoir de supprimer [1]. Nous ne reviendrons pas sur ce sujet attristant. Nous dirons seulement, sans crainte d'être démentis, que le grand souci des Jésuites dans leurs collèges fut d'organiser en matière religieuse un enseignement sérieux, solide et profond. On en peut juger par une Ordonnance du Provincial de Lyon en date du 27 septembre 1869. En voici les principales dispositions : 1° Il y aura récitation du catéchisme tous les jours, dans toutes les classes. Il sera expliqué deux fois par semaine dans les basses classes et une fois de la Troisième jusqu'à la Philosophie. — 2° On exigera que le texte soit appris par cœur, chose « nécessaire, pour qui connaît les enfants ». — 3° En Philosophie on expliquera les Prolégomènes de la Théologie, c'est-à-dire les

1. Voir tome III. P. 463.

traités de la Religion et de l'Église; les élèves devront faire des rédactions écrites. — 4° Il y aura examen deux fois l'année sur l'Instruction religieuse, qui passera avant toute autre matière.

Ces prescriptions se retrouvent, avec de simples nuances, dans les règlements et horaires de tous les collèges. Il va sans dire qu'au Palmarès les prix d'Instruction religieuse figurent en tête de tous les concours. Après cela il reste que les programmes du baccalauréat tiennent la connaissance de la religion pour quantité négligeable ; inutile de chercher ailleurs l'origine du mal.

Entre autres signes de l'importance que les Jésuites attachent à cette partie de leur enseignement, on pourrait citer les longs et ardents débats auxquels ils se livrèrent pour le choix d'un manuel d'Instruction religieuse à remettre aux mains de leurs élèves. Dans notre pays chaque diocèse a son Catéchisme particulier; nous n'avons pas à dire quels inconvénients résultent de cette diversité; mais on conçoit qu'ils soient plus sensibles dans des maisons d'éducation qui réunissent des enfants venus de tous les points de l'horizon; les maîtres eux-mêmes, appelés à passer d'un collège à l'autre, ne sauraient y être indifférents. L'uniformité à cet égard était assurément chose très désirable. Mais parmi les innombrables abrégés de la Doctrine chrétienne, par demandes et par réponses, lequel prendre? Adopter le Catéchisme d'un diocèse autre que celui auquel on appartenait était affaire délicate jusqu'à être impossible.

On imagina dans les Conseils de la Compagnie d'en revenir à Canisius. Le Catéchisme du Père Canisius avait eu dans le passé une fortune prodigieuse ; en l'espace d'un siècle on en avait compté plus de quatre cents éditions. De nos jours encore il était pour nombre de prêtres un précieux instrument de travail; le *Petit Catéchisme* serait le manuel à l'usage de tous et dont personne ne pourrait prendre ombrage. Cette solution recruta parmi les Jésuites des partisans en assez grand nombre,

à une époque où le retour aux méthodes du *Ratio studiorum* et aux anciens maîtres Alvarez, Gretzer, etc. était fort en honneur. On pouvait donner aux enfants le Catéchisme traduit en français, mais certains eussent préféré le texte original latin. Nous aurons à parler plus loin de cette phase de la rivalité des anciens et des modernes. Pour ce qui est de la rentrée de Canisius dans les collèges français, le Père Beckx, auquel on en avait référé, ne l'approuva pas. Le zèle pour le *Ratio studiorum*, écrivait-il à ce propos, est digne de louanges, mais encore faut-il l'entourer de discrétion, sous peine de se jeter dans des difficultés très graves. (6 Septembre 1859). — Napoléon avait pu imposer à *ses évêques* un Catéchisme unique ; mais sans doute il ne convenait guère aux Jésuites de vouloir suivre son exemple, même en remplaçant le *Catéchisme de l'empire*, par le Catéchisme de Canisius.

La Compagnie de Jésus possède dans son *Ratio studiorum* un code pédagogique qui a fait ses preuves et dont elle a droit d'être fière. Il y faut toutefois distinguer les principes et leurs applications. Les principes sont de leur nature immuables, comme le but et la fin même de l'éducation. Mais il en va autrement pour les applications, c'est-à-dire les règles de détail, règles très nombreuses, très précises, très minutieuses même, édictées par le *Ratio*. Les regarder comme intangibles, les traiter comme une sorte d'objet sacré sur lequel il y aurait sacrilège à porter la main, prétendre les observer à la lettre partout et toujours serait se condamner à l'immobilité et à l'impuissance. Sans doute tout changement ne constitue pas un progrès ; mais il est des changements qu'il faut subir et auxquels il faut savoir s'adapter, puisque après tout on n'y peut rien. « Gardez-vous de vouloir arrêter le cours du fleuve[1]. » C'est le conseil que nous donne la Sagesse infaillible. Sans rien abandonner des principes supérieurs qui régissent leur

1. Nec coneris contra ictum fluvii. Eccli. IV. 32.

action éducatrice comme leur vie religieuse elle-même, et tout en restant fidèles à certaines vues d'ensemble et à certaines méthodes en matière d'enseignement, les Jésuites feront en sorte de garder, suivant les temps et les lieux, le contact avec les réalités, et pour cela ils seront attentifs à ce qui se fait autour d'eux, admettant sans parti pris le mieux qui leur viendrait du dehors, et toujours disposés à réparer une erreur qu'ils auraient constatée eux-mêmes ou qui leur serait signalée par leurs amis ou leurs adversaires. *Fas est et ab hoste doceri.*

Était-ce bien un ennemi, ce M. de Laprade qui, aux alentours de la guerre franco-allemande, menait une charge si bruyante contre les systèmes contemporains d'éducation? Pour lui ce n'était rien moins qu'une *Éducation homicide*. Tel était en effet le titre d'un premier volume paru en 1867, et suivi cinq ans plus tard de l'*Éducation libérale*. Le délicat auteur de *Pernette* et des *Poèmes évangéliques* y dressait un violent réquisitoire contre les collèges chrétiens, aussi bien que contre les lycées universitaires. Les Jésuites n'y étaient pas explicitement pris à partie, mais d'ailleurs on les dénonçait sans ménagement comme des malfaiteurs redoutables. La thèse de l'*Éducation homicide* porte sur un triple grief : Les religieux ont inventé l'Internat, et par suite condamné les écoliers au régime du *cloître* ; après quoi, pour déprimer le corps ils y ont ajouté le régime monacal de la *mortification*. Les Jésuites ont parachevé la besogne en émasculant la volonté par le régime de l'obéissance. Ainsi s'est constitué le *collège-couvent*, rival du *collège-caserne* de l'Université, l'un comme l'autre *collège-bagne*, où la jeunesse perd fatalement tout ce qu'elle peut avoir de vigueur physique et morale.

De pareilles outrances sont d'un homme qui se préoccupe plus de frapper fort que de frapper juste. A la vérité les poètes sont en possession d'oser beaucoup, *Quidlibet audendi...* ; toutefois d'un ancien professeur de Faculté on pouvait attendre plus de mesure dans les

jugements et plus de respect de la vérité historique. Le Père Charles Clair mit les choses au point dans deux *Lettres ouvertes* à M. de Laprade ; il était trop facile de prouver que l'Internat actuel n'est point du tout une invention des Jésuites, non plus que des Ordres religieux en général, que la mortification n'est pas précisément le fléau qui ruine la santé des écoliers, non plus que l'obéissance n'abolit leur volonté. Malheureusement le langage de la raison et du bon sens chrétien a moins de retentissement que des déclamations sonores, où la passion anti-religieuse peut trouver des thèmes à exploiter. C'est ce qui est arrivé pour l'*Éducation homicide* ; les imputations de M. de Laprade, extravagantes jusqu'au paradoxe, sont passées à l'état d'axiomes chez les écrivains, les journalistes et les hommes d'État qui poursuivent la guerre contre l'enseignement chrétien.

Quant aux Jésuites, le pivot de l'accusation lancée contre eux n'étant autre que l'Internat, le procès venait assez mal à propos au moment où ils s'appliquaient à fonder des Externats. Quoi qu'il en soit, ce retour à la tradition de leur Ordre n'était qu'une des améliorations inscrites depuis longtemps à leur programme. A vrai dire, ils n'avaient jamais cessé d'en chercher et d'en étudier de nouvelles. Nous avons à ce sujet, dans les Archives, une très abondante littérature, composée de Mémoires, de Rapports, de Comptes rendus et enfin d'Ordonnances provinciales. Dès les premières années de la période des collèges, l'usage s'établit dans les différentes Provinces, des Congrès, ou si le mot paraît trop ambitieux, des réunions de Recteurs et de Préfets. Elles se tiennent pendant les vacances d'automne et durent parfois une semaine entière. En 1875, par exemple, la conférence à Paris se prolonge six jours, à raison de cinq heures de séance par jour. La discussion porte sur l'enseignement, la discipline, ou plus exactement sur tout ce qui touche à la vie de collège. Ce seront souvent des détails qui à première vue paraissent de minime

importance. Mais y a-t-il rien de mesquin dans ce qui intéresse l'éducation de centaines et de milliers d'enfants?

Les conclusions adoptées après discussion sérieuse auront, entre autres résultats, celui de maintenir entre tous les collèges une unité de vues et d'action d'où chacun d'eux tirera une force qu'il ne trouverait pas en lui-même. C'est pourquoi elles seront d'ordinaire résumées et publiées dans une circulaire provinciale. Nous avons un exemple notable de ce souci d'uniformité dans une résolution prise au lendemain de la guerre. A l'ordre du jour venait la question des vacances du premier de l'an. C'était alors une nouveauté que les Jésuites estimaient plutôt dangereuse; ils y voyaient un symptôme de relâchement, funeste pour les études aussi bien que pour la formation du caractère. Les représentants des collèges de la Province de Lyon se prononçaient donc contre l'adoption. Avignon toutefois demandait qu'on fît en sa faveur une exception ardemment désirée par les familles. On jugea qu'il n'y avait pas lieu de l'accorder. Avignon devait se soumettre à la loi commune, sous peine de voir tous les autres passer par la brèche qu'une dispense ouvrirait. Pour dire le vrai, à Rome la décision parut un peu sévère: « On pourrait, écrivait-on, tenir compte des usages du Midi. » (2 Décembre 1871.) L'usage du Midi ne devait pas tarder à s'étendre jusqu'à l'extrême-Nord.

Une question plus longuement et plus laborieusement agitée fut celle des grammaires. Nous touchons ici à ce que les anciens eussent appelé une *province* de l'enseignement des Jésuites, province assez mal connue, sur laquelle il nous faut donner quelques explications.

Lors de la fondation de la Compagnie de Jésus, la langue latine avait en Europe une situation absolument hors de pair. C'était l'idiome commun des gens cultivés de toutes les nations ; on parlait et surtout on écrivait le latin beaucoup plus que les langues dites vivantes. Le monde civilisé possédait ainsi cette langue universelle,

dont notre âge regrette l'absence et qu'il cherche à remplacer par des succédanés artificiels. Aussi ne doit-on pas s'étonner que, dans les collèges, l'enseignement se donnât alors en latin, et non pas seulement dans les hautes Facultés, Théologie, Philosophie, Mathématiques, Droit, Médecine, mais jusque dans les classes inférieures y compris le Rudiment. Le *Ratio studiorum* ne fit que consacrer cet état de choses, en réglant que le latin serait la langue officielle et obligatoire des collèges et en obligeant les étudiants de la Compagnie à n'en guère parler d'autre. C'est ainsi qu'un Jésuite, quelle que fût sa nationalité, pouvait enseigner en tout pays. Lorsque la Compagnie songea à munir ses collèges d'une grammaire-type, cette grammaire fut tout naturellement rédigée en latin; le Père Emmanuel Alvarez, chargé de ce soin, n'imagina même pas qu'il pût l'écrire en espagnol. Le Père Gretzer fit ensuite un manuel semblable pour le grec; et plus tard encore le Père de Colonia pour les éléments de Rhétorique. Jusqu'à la fin de l'ancien régime, ces ouvrages restèrent aux mains des écoliers; au dix-septième siècle le latin gardait sa prééminence; il fallait traduire en latin le *Discours sur la Méthode* et les *Provinciales* pour leur faire de la publicité; à la veille de la Révolution même, le latin défendait encore ses positions, et quand les nouveaux Jésuites ouvrirent leurs premiers collèges, Cicéron et Virgile y rentrèrent avec eux. A Saint-Acheul et plus tard à Fribourg on parlait latin dans les cours de Sciences et de Philosophie. Alvarez et Gretzer y régnaient sans conteste. L'Université d'ailleurs n'était guère moins attachée à la langue traditionnelle. Mais qu'en serait-il après 1850? Certes, à cette époque, le flot des Barbares n'avait pas encore submergé la civilisation antique; on savait encore le latin; on faisait encore des discours, voire des vers latins; des harangues cicéroniennes se faisaient entendre dans certaines solennités universitaires; la vieille langue savante régnait encore par

habitude, mais son trône était sapé à la base par des nouveaux venus jaloux ; on lui enlevait une à une ses prérogatives, on détournait de lui la faveur publique et on l'acheminait ainsi à une prochaine et irrémédiable déchéance.

Pour leur part les Jésuites ne pouvaient se résigner à cette ruine. Ils l'eussent conjurée vraisemblablement si, au lieu d'un asservissement déguisé à l'enseignement d'État, la loi leur eût donné la simple et franche liberté, si, en d'autres termes, ils eussent été libres d'organiser leurs programmes. Ils firent du moins leur possible, et parfois même, comme on le verra, leurs efforts dépassèrent la mesure, pour conserver à la langue latine se prééminence d'autrefois. Ils croyaient défendre ainsi un héritage de famille, en même temps qu'un patrimoine également précieux pour l'Église et pour l'esprit humain. C'est ce qui explique ce que l'on pourrait appeler le culte du latin chez les Jésuites et spécialement la dévotion d'un grand nombre d'entre eux pour Alvarez et sa grammaire.

En effet, dès 1852, dans un Congrès tenu à Vaugirard, la thèse intégriste avait réuni presque l'unanimité des suffrages, d'ailleurs peu nombreux. Bien que le *Ratio*, amendé en 1832, autorisât la traduction française de la grammaire à l'usage des commençants, on ne crut pas devoir admettre cette concession à l'infirmité moderne ; même pour ces petits le texte latin fut seul adopté, et pendant de longues années les maîtres firent de loyaux efforts pour maintenir jusque dans les basses classes ce que l'on pourrait nommer le système du *tout en latin*. On se rappelle les paroles du Père Olivaint, alors Recteur à Vaugirard : « Nos petits élèves commencent à parler latin... Nous reprenons la méthode de nos anciens Pères... ; nous traitons comme une langue vivante cette langue qui ne doit point mourir ; nous apprenons le latin en le parlant [1]. » La méthode que le Révérend Père déclarait « plus

1. *Pierre Olivaint* par le P. Charles Clair. P. 287.

pratique, plus agréable aux enfants, plus animée, plus féconde », n'était pas partout universellement goûtée. Cette grammaire latine en latin, pour des enfants qui savaient à peine *Rosa la Rose*, semblait à plusieurs un défi au principe élémentaire qui veut qu'on aille du connu à l'inconnu. Les préceptes d'Alvarez, disait un magistrat au Père Sengler, « sont pour les enfants des logogriphes auxquels ils ne comprennent rien, et auxquels je ne comprends moi-même pas grand'chose ». Jusque parmi les professeurs chargés d'appliquer la méthode, plusieurs la jugeaient excessive, et peut-être même chimérique. « C'est le Père Studer, disait-on, qui a fait triompher Alvarez; un autre Provincial sera moins absolu. »

Vers 1861, se dessina un mouvement de réaction très énergique. La question d'Alvarez mit aux prises les intransigeants et les modérés. Les premiers, partisans résolus du *tout en latin*, invoquaient, outre les raisons intrinsèques, la vénérable et glorieuse tradition de trois siècles. Les autres contestaient cette tradition même. L'Alvarez latin n'a pas été admis en France; Jouvancy n'en parle pas; en Espagne, sa patrie, pas davantage; les préceptes seuls sont en latin, tout le commentaire, en espagnol. En Italie, au Collège romain, l'opinion publique ne l'a pas toléré; il a fallu le traduire. Ce sont les *Alvaréziens* d'aujourd'hui qui méritent le nom de novateurs. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, on perd son temps à démontrer l'excellence de la méthode. La question n'est pas là. Peut-elle être maintenue au temps où nous vivons, dans l'atmosphère que nous respirons, dans le pays qui est le nôtre, avec ses mœurs, ses habitudes et ses goûts? Là aussi il y a à considérer la thèse et l'hypothèse; mais comme c'est l'hypothèse qui représente la réalité, nombre de Jésuites renonçaient à poursuivre la thèse qui, pensaient-ils, échappait fatalement à leurs prises.

Les arguments pour et contre furent exposés copieusement, et avec une égale conviction de part et d'autre, dans des Mémoires qui forment aux Archives un énorme dossier;

celui du Père Couplet, intégriste, remplit à lui seul quatre-vingt-cinq pages in-4° d'écriture fort compacte; un autre, signé Dufour d'Astaffort, à peine moins étendu, plaide la cause opposée; à plusieurs reprises, pendant trois ans, le débat fut mis à l'ordre du jour des réunions de Recteurs et de Préfets. Finalement le Père Fessard, successeur comme Provincial du Père Studer, décida l'adoption de grammaires en français, Leclerc pour le latin et Maunoury pour le grec. Il laissait à ceux qui avaient commencé avec Alvarez et Gretzer la liberté de les conserver. (2 Août 1863.) Le Père Beckx de son côté inclinait vers la modération. De son poste central d'observation, le Général embrassait la Compagnie tout entière, et il constatait que, conformément à une habitude du tempérament national, les Jésuites français poussaient la logique jusqu'aux conséquences extrêmes, et en arrivaient à se trouver seuls de leur opinion; il les engageait donc, comme on l'a vu à propos du Catéchisme de Canisius, à ne pas appliquer le *Ratio studiorum* avec une rigueur indiscrète, qui n'était pas dans la pratique commune et qui finirait par les jeter dans des difficultés inextricables.

Le nœud du débat, il importe de le remarquer, était l'usage de la grammaire latine en latin, et encore tout spécialement dans les basses classes. Une des conclusions pratiques fut de traduire d'abord la partie d'Alvarez destinée aux commençants, puis de confectionner une grammaire en français, qui se rapprocherait le plus possible d'Alvarez, que les Jésuites considéraient toujours comme un maître sans égal. Ce fut l'œuvre réalisée quelques années plus tard par le Père Sengler. Mais, même enseigné à l'aide du français, le latin gardait toujours chez les Jésuites l'emploi d'une langue vivante. Les jeunes professeurs, dans le cours de leur formation, étaient toujours astreints à le parler exclusivement; l'habitude prise se conservait au collège; comme le prescrit le *Ratio*, les explications d'auteurs se faisaient d'ordinaire en latin; les Provinciaux leur rappelaient dans leurs circulaires que c'était là pour eux, non

un conseil, mais une règle. Le zèle pour le *tout en latin* se conservait chez plusieurs malgré les vents contraires qui soufflaient d'un peu partout. Lors du renouveau qui se manifesta après la guerre de 1870, la Province de Lyon ne craignit pas de rééditer la Rhétorique latine du Père de Colonia, et plusieurs collèges, l'Externat de Lyon en particulier, en firent l'essai loyal. Un regain de faveur pour les méthodes des anciens Pères coïncidait avec la renaissance des Externats. Dans les Congrès de 1874 et 1875 des motions furent présentées pour revenir à Alvarez sans mélange. Ceux qui étaient d'âge à se souvenir rappelèrent heureusement que, vingt ans plus tôt, après expérience faite, on avait dû y renoncer.

La culture fervente des Lettres latines dans les collèges des Jésuites n'y resta pas sans fruit. Aux examens universitaires leurs élèves se distinguèrent toujours sur cette partie du programme ; maintes fois même les jurys leur rendirent à cet égard des témoignages flatteurs. Pour l'enseignement du latin les fils de Loyola étaient passés maîtres ; sur ce point, on peut le dire, l'opinion était faite. Pour les Sciences, nous devons reconnaître qu'il n'en allait pas de même. A tort ou à raison il est admis que chez eux l'étude des Mathématiques et de tout ce qui tient à la formation scientifique serait peu en honneur. Qu'en faut-il croire? A s'en tenir au *Ratio studiorum* de la Compagnie, le reproche paraîtrait fondé. Il est certain, que lorsqu'il fut rédigé, l'étude des Sciences n'avait pas l'importance qu'elle a prise de nos jours. Ceux qui prétendraient suivre à la lettre ce code de pédagogie risqueraient donc de laisser dans un rang trop secondaire, trop *accessoire*, certaines branches des connaissances humaines.

Nombre de Jésuites sans doute se cantonnent dans les limites des Sciences théologiques et philosophiques; le domaine est assez vaste; mais n'en est-il pas ainsi dans d'autres collectivités vouées à la vie intellectuelle, dans le corps universitaire, par exemple? Chacun n'a-t-il pas sa spécialité dans laquelle il s'enferme, se désintéressant

plus ou moins des autres ? *Non omnia possumus omnes*. On n'accusera pas pour cela les maîtres officiels de laisser en souffrance l'enseignement de la Physique, de la Chimie ou des Mathématiques ; bien au contraire ; c'est parce que chacun se spécialise dans sa partie que le lycée passe pour donner sur toute la ligne un enseignement de premier choix. Il n'en va pas autrement chez les Jésuites. Chez eux aussi on trouvera des professeurs spécialisés dans chaque compartiment du savoir littéraire ou scientifique. Chacune des quatre Provinces françaises avait, vers 1880, un établissement dit École préparatoire, expressément consacré à l'enseignement de ce qu'on appelle les Sciences ; ils faisaient assez bonne figure en face de leurs rivaux universitaires, contre lesquels ils ont soutenu une concurrence presque toujours victorieuse. Quant aux collèges ordinaires, la faiblesse des études scientifiques n'était certainement pas plus sensible dans ceux des Jésuites que dans les autres, sans en excepter les établissements universitaires, et cette faiblesse incontestable tenait, non pas à la qualité ni à la robe du professeur, mais à l'organisation même des études et aux programmes imposés à tous par l'omnipotence de l'État. On ne stigmatisera jamais comme il le mérite un système qui prétend faire marcher de front de soi-disantes humanités et les sciences exactes ou mathématiques. Il n'est pas possible que des intelligences ordinaires s'assimilent à la fois, entre douze et quinze ans, des nourritures aussi disparates. Victor Cousin l'avait bien compris, lui qui profitait de son passage au ministère pour « supprimer tous les accessoires scientifiques répartis depuis la Sixième jusqu'à la Rhétorique », renvoyant à plus tard tout l'enseignement scientifique qui devient alors, comme il le disait, « plus important et plus sérieux[1] ». Le furieux adversaire des Jésuites leur empruntait ainsi leur méthode, en l'exagérant même, pour l'usage de l'Université. D'après le vieux *Ratio studiorum* en effet,

1. Voir *Histoire d'un Siècle*. T. II. P. 65.

on n'intercale dans le cours classique que les éléments indispensables du calcul. Puis, ce stade achevé, on peut aborder la Philosophie et les Sciences; l'esprit de l'adolescent est alors suffisamment formé pour digérer sans peine en un an la dose d'algèbre ou de géométrie devant laquelle il se fût auparavant escrimé avec dégoût et sans profit. C'est une expérience qui se renouvelle tous les jours dans les Écoles préparatoires.

Ce nom des *Écoles préparatoires*, sur lesquelles nous aurons à revenir, soulève une question qu'il faut bien toucher en passant. Pendant toute la période où, par la grâce de l'État, il leur a été permis de travailler à l'éducation de la jeunesse, les Jésuites ont enseigné les humanités gréco-latines, puis ont préparé dans quelques établissements spéciaux une élite de leurs élèves pour les armées de terre et de mer. La carrière militaire exceptée, ils paraissent s'être désintéressés de tout enseignement professionnel. La clientèle de leurs collèges devait-elle donc rester étrangère à l'industrie, au commerce, à l'agriculture?

Ainsi posée la question dissimule à peine un reproche, et plus d'une fois le reproche a été formulé assez explicitement pour qu'il y ait lieu d'y répondre. Les Jésuites pourraient dire d'abord qu'il est raisonnable de s'en tenir à la besogne pour laquelle on a de l'aptitude, et que, à vouloir pousser plus outre, on court risque de ne pas rencontrer le succès. *Ne sutor ultra crepidam*. Mais cette explication paraîtra sans doute insuffisante aux gens qui font aux Jésuites l'honneur de les juger capables de tout. A ceux-là nous répondrons que les Jésuites se sont de bonne heure rendu compte que la culture classique, partout nécessaire, n'était suffisante nulle part. Il ne leur échappait pas non plus que toutes les intelligences ne sont pas aptes à recevoir cette culture. Aussi dès l'origine les cours professionnels, c'est-à-dire tout ce que l'on désigne sous le nom d'enseignement moderne, furent-ils dans les Conseils de la Compagnie de Jésus l'objet de sérieuses préoccupations. En 1853, les représentants de l'Ordre tout entier

se trouvant réunis pour l'élection du Général, l'affaire fut mise en délibération. Les Jésuites devaient-ils s'engager dans cette voie, nouvelle pour eux, où les appelaient l'esprit et les besoins du temps ? Par son Décret 39e, l'Assemblée déclara que pareil enseignement n'avait en principe rien de contraire à l'Institut de saint Ignace, et pour la pratique elle s'en remit à la décision du Père Général. Depuis lors la Compagnie a créé en diverses régions nombre d'établissements d'éducation où elle enseigne tout autre chose que le latin et le grec; si en France elle est entrée tard dans le mouvement, c'est que le pays se trouvait pourvu par d'autres ; toutefois même sur ce terrain elle n'est pas restée inactive, comme nous le montrerons en son lieu.

En prolongeant ce regard rétrospectif sur l'œuvre pédagogique des Jésuites français, on y découvrirait sans doute bien d'autres matières à controverse. Nous ne pouvons songer à en épuiser la liste. Mais voici un détail relatif à l'éducation religieuse, ou plus exactement, à la formation des habitudes chrétiennes, sur lequel il ne sera pas inutile de s'arrêter quelque peu.

On a fait grief aux collèges des Jésuites de ne pas donner à leurs élèves le goût des cérémonies de l'Église, et pour parler plus précisément, de ne pas leur inspirer cette piété qu'on pourrait appeler « la piété paroissiale ». En particulier, ces jeunes gens, déshabitués pendant leur éducation de l'assistance à la grand'messe, n'y paraîtront plus, une fois rentrés dans le monde. Et leur absence y sera d'autant plus remarquée que, par ailleurs, on leur rend cette justice, ils se montrent généralement chrétiens sincères et convaincus. La grand'messe, ou plutôt le manque de grand'messe, dans l'intérieur du collège, tel est donc en résumé le point que vise le reproche.

A vrai dire, il ne porte pas complètement à faux. On ne saurait contester que, à cet égard, les collèges-internats des Jésuites soient inférieurs aux Petits-Séminaires et à

la plupart des autres établissements ecclésiastiques; malheureusement cette infériorité telle quelle paraît à peu près irrémédiable; elle a en effet sa cause première dans un des éléments constitutifs de l'Institut de saint Ignace.

Le fondateur de la Compagnie de Jésus a voulu faire de son Ordre comme une équipe d'ouvriers apostoliques toujours prêts à se porter là où les appelle le plus grand service de Dieu et des âmes, et c'est pourquoi il a tenu à ce qu'ils fussent exemptés de la sainte servitude du chœur; nous entendons par là la célébration de l'Office divin par la communauté réunie, célébration généralement obligatoire pour les religieux. Ce n'est certes pas que la *laus perennis* en usage dans les monastères ne soit en haute estime chez les Jésuites ; saint Ignace, dans ses règles d'orthodoxie, leur a imposé sur ce point un devoir formel ; il s'est simplement opposé, en ce qui concerne la Compagnie, à un assujettissement incompatible avec le but essentiel qu'il lui assignait. Dispensé du chœur, le Jésuite restera d'ordinaire plus ou moins ignorant des cérémonies et du chant d'église ; il sera donc plutôt mal préparé à les enseigner à d'autres et à en établir la pratique dans ses chapelles. Hâtons-nous de dire pourtant que l'on ne trouve, ni dans les Constitutions de la Compagnie de Jésus, ni dans ses traditions, rien qui indique un parti pris à cet égard. Les anciens Jésuites, les contemporains même de saint Ignace appliquaient le principe qui domine toute chose bien ordonnée, *media ad finem*, et donc chantaient messe et vêpres quand ils le jugeaient nécessaire pour le bien spirituel des populations.

Une autre cause de l'absence de grand'messe dans les collèges, c'est la difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité de l'exécuter de façon convenable et édifiante. Même dans les conditions les plus favorables, l'ensemble des élèves ne pourra jamais chanter que les pièces communes ; pour toute la partie spéciale à chaque dimanche et à chaque fête, il faudra s'en remettre à cette élite de chanteurs qu'on appelle la *tribune*; mais ceux-là mêmes ne

savent pas le plain-chant, et on ne peut guère songer à leur apprendre un *Introit* ou un *Offertoire*. C'est pour eux apparemment que le Père Lambillotte avait transcrit un abrégé du Graduel et de l'Antiphonaire en notation musicale; mais cette tentative même ne fut pas heureuse. Il n'y a donc guère d'espoir que la messe puisse être chantée selon la règle liturgique. Ajoutez que, à cette messe, solennelle par définition, le corps professoral brille par son absence; il est retenu par d'autres occupations; puis il ne pourrait paraître au chœur sans faire figure d'assistance officielle, ce qu'on ne peut imposer à des Jésuites; aussi n'y a-t-il pas même de stalles pour eux dans leurs chapelles.

Pour ces raisons et d'autres encore, l'usage de la grand'messe n'a pu s'acclimater dans leurs collèges qu'à titre facultatif. Sur ce point pas de règle générale et invariable. Au début de la période de liberté, elle se célébrait dans la Province de Paris un dimanche sur deux. Tout bien considéré, le Père Studer, alors Provincial, estima que mieux valait la supprimer complètement. En d'autres temps et d'autres lieux on s'est montré moins radical. Nous ne parlons pas des grandes fêtes où la messe en musique est de rigueur ; nous ne disons rien des vêpres chantées régulièrement dans les collèges de la Compagnie, non plus que des processions de la Fête-Dieu, qui y furent partout et toujours célébrées avec la solennité et la pompe désirables.

Quoi qu'il en soit, il reste que la grand'messe pose aujourd'hui devant les Jésuites un problème auquel on n'aperçoit pas de solution de tout point satisfaisante. Ce problème n'existait pas pour leurs devanciers du seizième siècle qui n'avaient dans leurs collèges que des élèves externes. On pourrait donc conclure que c'est encore là un des méfaits du système de l'Internat, qui suffirait à prouver que les Jésuites n'en sont pas les inventeurs.

III

Le traité de Francfort arrachait à la France pour l'incorporer à l'Allemagne le territoire de l'Alsace-Lorraine. Cette conséquence de la guerre de 1870, douloureuse entre toutes, ne l'était pas moins pour la Compagnie de Jésus que pour la patrie française. Nulle région en effet ne fournissait à la famille de saint Ignace de plus nombreuses recrues. Une statistique des membres de la Province de Champagne dressée en 1873, d'après leurs diocèses d'origine, donnait les chiffres suivants : Strasbourg 135, Cambrai 49, Metz 46, Amiens 43, etc. La fécondité du sol alsacien était donc vraiment hors de pair. A la veille de l'année terrible, le Père Félix avait prêché à Strasbourg même l'Avent et le Jubilé ; jamais les vastes nefs de la cathédrale n'avaient vu assistance aussi brillante ; les protestants n'y étaient guère moins empressés que les catholiques. Dans les premiers jours de janvier 1870, le Père Eicher, Supérieur de la Résidence, écrivant au Père Général, abordait résolument la question d'un Externat à ouvrir au plus tôt. Avec la guerre vint une période dure ; mais enfin, écrivait encore le Père Supérieur, « notre Résidence a traversé aussi heureusement que possible les jours d'épreuve. Les personnes n'ont pas souffert, les dégâts matériels sont réparés, les logements militaires ont cessé... Le Gouvernement allemand nous laisse tranquilles. » (5 Juin 1871.)

Cette tranquillité ne devait pas être de longue durée. Dès l'année suivante un porte-parole de Bismarck déclarait à la tribune du Reichstag que « l'empire allemand était vis-à-vis de Rome en état de guerre ». Conformément à la règle les Jésuites allaient recevoir les premiers coups. Le 8 juillet 1872, une loi était votée expulsant du territoire de l'empire la Société de Jésus, « ainsi que les Ordres et

Congrégations affiliées à ladite Société ». Par cette addition hypocrite le Gouvernement se ménageait le droit d'englober dans la proscription tous les religieux, hommes et femmes, qu'il lui plairait. Il pouvait même aller plus loin ; car un chanoine bavarois et deux de ses collègues, membres de l'Assemblée avaient déclaré qu'ils étaient, eux et tous les prêtres catholiques, unis aux Jésuites par la même affiliation. Comme on espérait que la loi ne serait point appliquée dans les régions annexées, les catholiques d'Alsace-Lorraine évitèrent de s'associer aux protestations qu'elle souleva dans toute l'Allemagne. Mais dès le mois de septembre, la Résidence de Strasbourg était impitoyablement supprimée. Seul de toute la communauté le Père Modeste, qui avait succédé comme Supérieur au Père Eicher et avait accepté la nationalité allemande, fut autorisé à rester en ville ; mais le Gouverneur fit savoir à l'évêque que la chapelle serait interdite au public, tant qu'il y aurait un Jésuite dans la maison. Le Père Modeste se vit donc contraint de se réfugier au Grand-Séminaire ; apprenant que l'administration militaire avait jeté les yeux sur la chapelle de la Résidence pour en faire le mess des officiers, il s'empressa de la remettre à l'autorité épiscopale qui y plaça un prêtre séculier pour la desservir. L'expulsion des Jésuites de Strasbourg ne s'accomplit pas sans exciter des murmures, et le Supérieur eut fort à faire pour arrêter des manifestations tumultueuses.

Le Noviciat d'Issenheim reçut pareillement l'ordre de dissolution et, comme à Strasbourg, la police commença par fermer l'église au public. Ce fut pour les paysans de la région l'occasion de témoigner leur foi et leur piété d'une manière touchante. Le dimanche suivant ils vinrent plus nombreux que jamais et assistèrent du dehors à la messe qui se célébrait dans l'intérieur.

La Compagnie de Jésus ne quittait pas sans une amère douleur ce pays d'Alsace avec lequel elle avait contracté une alliance bénie du ciel ; un déchirement plus cruel encore lui était réservé en Lorraine ; son collège de Metz devait

avoir le même sort que la Résidence de Strasbourg et le Noviciat d'Issenheim. Nous avons raconté assez au long les débuts de ce Saint-Clément, devenu en quelques années, grâce à ses Cours préparatoires aux grandes écoles, le premier établissement d'éducation dans l'Est de la France. Nombre de faits relatés par les documents de famille montrent quel rang il avait conquis dans l'estime publique quelques années avant la guerre. En 1865 le général de Martimprey, commandant la place de Metz, ne craignait pas de se déclarer ami des Jésuites et confiait ses trois fils à Saint-Clément. « C'est à lui, écrivait le Père Stumpf, Recteur du collège, que nous devons la visite officielle et amicale tout à la fois qu'est venu nous faire le maréchal Forey entouré de tout son état-major. Le maréchal a témoigné hautement la satisfaction qu'il avait éprouvée en voyant la bonne tenue de la maison et des élèves. Cette visite a eu un grand retentissement dans toute la région et elle a rendu le courage à beaucoup de pères de famille fonctionnaires qui jusque-là se croyaient mal notés parce qu'ils avaient leurs fils dans nos établissements. » (19 Février 1865.)

L'été suivant les *Lettres annuelles* signalent le pèlerinage du collège à Notre-Dame des Affligés, à Luxembourg. Dans une chaleureuse allocution l'évêque, Mgr Adamis se plut à saluer la mémoire des Jésuites dont les restes reposaient aux pieds de Notre-Dame : « Ce sont eux, dit-il, qui ont créé le pèlerinage, qui ont dans ce pays établi le culte de Marie, ce culte si éminemment conservateur de la foi et des bonnes mœurs. N'eussent-ils rendu d'autre service que de mettre au cœur des Luxembourgeois la dévotion à Notre-Dame des Affligés qu'ils auraient bien mérité de la ville et du pays. » Le maire, à son tour, souhaita la bienvenue à ses hôtes en quelques paroles qui ne parurent pas indignes d'être conservées : « Les Luxembourgeois seront toujours honorés de recevoir dans leurs murs les élèves de Saint-Clément. Une jeunesse si chrétienne, si vertueuse, si remplie de convenance, est une couronne d'honneur aussi bien

qu'un gage d'avenir pour les destinées de la France. » (25 Juin 1865.)

L'année suivante cette jeunesse allait avoir l'occasion d'affirmer publiquement ses sentiments de foi et de patriotisme. La presse libre penseuse menait alors grand bruit pour l'érection à Paris de la statue de Voltaire ; elle faisait appel aux frères et amis pour couvrir les frais du monument. Un journal que les *Lettres* ne désignent pas autrement osa publier que deux élèves des Jésuites de Saint-Clément avaient envoyé leur souscription. Aucun nom, il est vrai, n'était mis en avant, et le fait divers lui-même n'était pas signé. Mais cette réticence ne faisait qu'aggraver la calomnie. De Saint-Clément partit la réplique suivante : « *Un lâche mensonge* : Tous les élèves des Cours de Sciences et de Lettres n'ont qu'une voix pour flétrir la perfidie de l'anonyme. Fidèles aux leçons de leurs maîtres qui leur apprennent à aimer la religion et la France, ils ne peuvent avoir que du mépris pour l'écrivain immoral qui a insulté le Christ, sali nos gloires nationales et chanté le monarque prussien vainqueur à Rosbach. »

Au moment où la guerre éclatait entre la France et l'Allemagne, Saint-Clément atteignait l'apogée de sa prospérité. L'année scolaire s'achevait dans des conditions telles que le Père Couplet, le Recteur au tempérament plutôt sévère, pouvait écrire : « Je n'ai eu généralement qu'à me féliciter du bon esprit de nos élèves. » (10 Juillet 1870.) Le 1er août, Metz se trouvant déjà le centre des opérations militaires, le collège partit en vacances sans Distribution de prix ; les élèves en avaient spontanément fait le sacrifice en faveur des soldats blessés, qui allaient prendre leur place dans les dortoirs, réfectoires et salles d'études transformées en salles d'ambulance. Le 13 octobre, en plein blocus, les classes se rouvrirent pour les externes ; le 27 la place capitulait ; Saint-Clément, comme nous l'avons dit plus haut, fut d'abord traité par les soudards prussiens en pays conquis ; puis la malheureuse ville si éprouvée par trois mois de siège fut encore

visitée par les épidémies ; la nombreuse communauté, entassée dans l'enceinte du collège avec un millier d'Allemands, leur offrait une proie facile ; sauf quelques rares exceptions, tous furent atteints par la petite vérole, la fièvre typhoïde ou la dysenterie ; avant la fin de janvier trois d'entre eux avaient succombé.

Cependant la fin des hostilités avait ramené à Saint-Clément un calme relatif. Au printemps de 1871 les cœurs s'ouvraient à l'espérance, comme en témoigne cette lettre du Père Couplet : « ... Les autorités allemandes, d'abord opposées à la conservation du collège, ont changé d'avis et nous permettent de continuer notre œuvre comme auparavant. Cette assurance, que nous tâcherons d'avoir par écrit, a déjà décidé plusieurs familles à nous renvoyer leurs enfants, et depuis la rentrée de Pâques, nous comptons deux cent vingt élèves, dont une centaine de pensionnaires. Si cette garantie de sécurité s'accrédite, peut-être sera-t-il donné à Saint-Clément de marcher encore pendant quelques années. C'est beaucoup de gagner du temps. » (3 Mai 1871.)

Mieux encore un mois plus tard ; l'accord semble rétabli entre les ennemis de la veille. C'est le Provincial de Champagne qui écrit : « Pendant ma visite à Metz, je me suis mis en relations avec les autorités allemandes qui, d'hostiles qu'elles s'étaient montrées au début à l'endroit de Saint-Clément, sont devenues très bienveillantes. Non seulement elles tolèrent l'existence du collège avec son autonomie et la préparation aux carrières françaises, mais elles nous engagent à y joindre un gymnase allemand tenu par nos Pères et jouissant de la faculté de présenter aux grades universitaires d'Allemagne. On ne peut désirer mieux. Ces mêmes autorités nous engagent à choisir de préférence pour le personnel des religieux possédant les deux langues, et particulièrement le Supérieur... Nos amis de Metz ne m'ont pas caché leur désir de voir revenir le Père Stumpf qui a laissé de si bons souvenirs et qui, par son habileté à traiter avec les autorités allemandes, pourra

lever toutes les difficultés qui surviendront. » (3 Juin 1871.)

Le Père Jean-Baptiste Stumpf fut en effet nommé Recteur de Saint-Clément deux mois plus tard. Comme il avait présidé à la naissance du collège, il devait aussi en conduire le deuil. A son entrée en charge toutefois, rien ne faisait prévoir une catastrophe prochaine. Au début de l'année qui devait être la dernière pour le bel établissement de Metz, le Père Stumpf donnait sur l'état de la maison les détails qu'on va lire : « Notre communauté se compose de soixante membres : Trente et un prêtres, quatorze Scolastiques, quinze Frères coadjuteurs ; six de nos Pères sont exclusivement occupés au saint ministère à l'extérieur. Des quatorze Scolastiques sept suivent régulièrement le cours de Philosophie de Troisième année ; les sept autres sont professeurs ou surveillants. Les élèves sont au nombre de quatre cent deux, dont deux cent vingt-huit pensionnaires. Cent quarante-neuf sont de l'intérieur de la France, soixante-dix-sept de l'Alsace-Lorraine. Des cent soixante-quatorze externes dix-neuf viennent de la France, cent quarante-neuf de l'Alsace-Lorraine ou plutôt de Metz, cinq de l'Allemagne. Aux examens de 1871, trois candidats sur quatre ont été admis à l'École Polytechnique et vingt-six à Saint-Cyr. » (18 Février 1872.) Cet exposé réjouissant se termine sur une note plutôt sombre : « Quant à l'avenir du collège, il n'y a pas d'illusion à se faire ; nous sommes entre les mains de Dieu ; humainement il y a tout à craindre et rien à espérer. »

De fait, le projet de loi contre les Jésuites était déposé au Parlement de Berlin ; son acceptation ne faisait pas de doute ; mais serait-il étendu à l'Alsace-Lorraine ? A ce point d'interrogation restait attachée une dernière lueur d'espoir. On se sentait d'ailleurs encouragé par la bienveillance dont les autorités locales ne marchandaient pas l'expression. C'est par elles apparemment que fut suggérée à l'évêque de Metz l'idée d'écarter la menace par le sacrifice de l'École préparatoire. C'était elle en effet qui

devait attirer la foudre sur Saint-Clément. L'École avait déjà fourni plus de deux cents officiers, dont trente-et-un étaient tombés glorieusement en servant contre les forces allemandes. Si le Gouvernement voulait bien laisser vivre à Metz un collège français, il ne pouvait y tolérer une pépinière destinée à recruter les cadres de l'armée française.

Mgr Dupont des Loges, qui avait tant souhaité l'établissement des Cours préparatoires, s'employa avec la même ardeur à les faire supprimer, ou du moins à les faire transporter ailleurs. C'est à ce dernier parti que les Jésuites s'étaient résolus dès le mois de mai 1872. Il leur restait jusqu'en octobre pour trouver un lieu de refuge et procéder à une nouvelle installation. Ils s'y employèrent avec une ardeur qui n'épargna ni peines, ni démarches, mais hélas ! sans succès. Tout d'abord on avait pu croire que le problème allait être résolu, grâce à la libéralité de la princesse de Craon-Beauvau. Voici, en effet, ce qu'écrivait au Père Général, à une date postérieure de quelques mois, le Père Pillon depuis peu chargé du Provincialat : « Cette noble dame, qui nous avait offert son splendide château d'Haroué pour en faire l'asile des proscrits de la Compagnie, et même au besoin des épaves de Saint-Clément, m'écrit lettre sur lettre pour me répéter que le château est toujours à notre disposition. Elle veut surtout que je vous dise qu'elle serait au comble de ses vœux si Votre Paternité, avec toute l'Assistance, venait y chercher un abri contre la tempête qui semble gronder plus fort dans la Ville éternelle. » (23 Septembre 1872.) Haroué est un village à trente kilomètres au sud de Nancy. Deux ans plus tard, comme la princesse de Craon persistait dans son généreux dessein, la Consulte provinciale de Champagne, invitée à donner son avis, se prononça pour l'acceptation, sans enthousiasme toutefois : « Dans la crise actuelle, écrivait le Père Grandidier, il nous serait difficile d'utiliser cet immense château, dont l'entretien serait une charge assez considérable pour la Province, si la

princesse n'assignait pas quelques revenus pour y pourvoir. Mais dans l'avenir, Haroué pourrait être une importante maison d'études, de Troisième An ou de Noviciat. » (26 Mars 1874.)

Pour le moment l'offre de cette demeure seigneuriale parut être la réponse de la Providence à la détresse de Saint-Clément. Dès le mois de juillet, on savait officiellement que la loi de proscription serait appliquée. « La consternation, écrit le Père Stumpf, est profonde dans la ville de Metz et le pays d'alentour. Jamais je n'aurais cru à tant d'estime et tant d'attachement de la part de la population. L'administration municipale vient de faire des démarches auprès du Gouvernement général de l'Alsace-Lorraine pour obtenir la conservation du collège, ou tout au moins une année de sursis. De leur côté les mères de famille ont adressé une pétition à l'impératrice Augusta pour demander par son entremise notre maintien pendant une année encore. » (17 Juillet 1872.) A la même date le clergé messin apportait à la famille de saint Ignace un précieux et réconfortant témoignage de solidarité sacerdotale. Un journal de Strasbourg, le *Courrier du Bas-Rhin*, avait écrit que les curés de Metz applaudissaient à l'expulsion des Jésuites « qui ont si souvent lésé leurs intérêts ». La réponse vint sous la forme de l'entrefilet suivant, paru dans le *Moniteur de la Moselle*, du 17 juillet :

« Mardi dernier, les curés de la ville de Metz se sont rendus auprès du Recteur des Jésuites de Saint-Clément, pour lui exprimer leur respectueux dévouement et l'assurer de leur vive et profonde sympathie, tant pour les Pères de la maison de Metz que pour tout l'Ordre en général. Ils ont voulu aussi féliciter en sa personne la Compagnie de Jésus de s'être trouvée depuis trois siècles et de se trouver encore aujourd'hui au premier rang des défenseurs de la vérité, pour recevoir les coups destinés à l'Église et à son auguste Chef. » (*Pour les Curés de Metz*, *L. Fleck*, *curé de Saint-Martin*.)

Plus solennelle et plus retentissante encore fut la protestation des évêques allemands dans leur réunion annuelle à Fulda. D'après les hommes du Gouvernement, la loi d'expulsion n'avait d'autre but que de défendre l'État contre les principes immoraux et pernicieux professés par la Compagnie de Jésus. Dans un langage exempt de passion, le document épiscopal déclare que « pareille assertion, dénuée de preuves, est une injure contre l'Église et un mensonge. L'Église catholique ne pourrait souffrir dans son sein un Ordre dont les doctrines et les tendances seraient immorales et dangereuses pour l'État. »

On touchait à la fin de l'année scolaire, et il fallait pouvoir annoncer au jour de la sortie, en même temps que la fermeture de Saint-Clément, le transfert de l'École préparatoire en terre française. Haroué se trouvait sous la juridiction de l'évêque de Nancy, qui était alors Mgr Foulon, plus tard archevêque de Lyon et cardinal. Les Jésuites ne pouvaient établir un collège dans son diocèse sans l'autorisation de l'Ordinaire. Le Père Stumpf arrive donc à Nancy pour exposer sa requête de vive voix. Mgr Foulon est absent. Rentré à Metz, le Père Stumpf rédige une lettre, qui est examinée en Consulte et approuvée. Cette lettre, dont nous n'avons pas le texte, était, on n'en saurait douter, conçue en termes respectueux ; néanmoins Mgr Foulon s'en montra froissé. Le 22 juillet il écrivait au Provincial de Champagne et le lendemain au Père Général, se plaignant qu'on voulût lui forcer la main, et d'ailleurs concluant par un refus formel. Le collège des Jésuites nuirait, disait-il, aux établissements diocésains que son devoir était de protéger. L'autorité épiscopale a droit au respect et Dieu nous garde de récriminer ; mais enfin l'Histoire constate ici une fois de plus que, serrée entre l'arbitraire de l'État d'une part et de l'autre les oppositions du pouvoir des évêques, la liberté pour les Jésuites cesse d'être la liberté.

Mgr Foulon se crut obligé de maintenir son refus contre de nouvelles instances qui lui furent faites cette année, non plus pour l'École préparatoire, mais pour un Externat à

Nancy. « J'apprends, écrit le Père provincial, que plusieurs laïques sont décidés à recourir au Souverain Pontife. J'enjoins à nos Pères de rester absolument étrangers à ces démarches. » (18 Décembre 1872.) A plusieurs reprises la correspondance du Père Grandidier signale les sollicitations qui lui viennent de Nancy et auxquelles il répond invariablement que la Compagnie ne peut aller contre la volonté de l'évêque : « Lors de ma visite, écrit-il le 3 mars 1873, un très grand nombre de dames (plus de soixante) sont encore venues me supplier d'ouvrir un Externat à Nancy... J'ai répondu qu'elles devaient porter leur supplique à Monseigneur, ou mieux encore à Dieu qui tient les cœurs en sa main... Dans une conférence que j'ai eue avec Mgr Foulon, il m'a exposé toutes les raisons de son refus ; je les ai discutées. Puis j'ai proposé un moyen de conciliation : Il conserverait le Pensionnat de la Malgrange et nous céderait son Externat de Nancy ; il a refusé. » Cette attitude de l'évêque indisposait contre lui une partie notable de la population, « la meilleure », écrivait le Père Félix alors Supérieur de la Résidence ; « la Compagnie au contraire, ajoutait-il, y gagne en popularité, dans cette ville au tempérament froid, où l'on devient malaisément populaire ». Aussi « pour ne pas paraître garder rancune à Mgr Foulon d'un procédé qu'on qualifie ici sévèrement », le conférencier de Notre-Dame « s'était rendu aux demandes réitérées qu'il avait reçues de Sa Grandeur de prêcher l'Avent dans sa cathédrale ». (27 Septembre 1872.)

Cependant le jour fatal était arrivé pour Saint-Clément. Le 4 août avait lieu la Distribution des prix, qui ne se renouvellerait plus. Une immense assemblée était réunie sur laquelle planait une atmosphère de deuil. L'illustre évêque, Dupont des Loges, présidait. Le Père Stumpf, dominant son émotion comme celle de l'auditoire, sut parler le langage que comportaient les circonstances : « J'écarterai soigneusement de mon discours, dit-il, tout ce qui pourrait attendrir les cœurs. D'ailleurs pourquoi chercher des paroles émouvantes, quand les faits

eux-mêmes sont pleins de larmes ? *Sunt lacrymae rerum.* J'espère aussi que pas une parole de blâme ou d'amertume ne tombera de mes lèvres. La douleur chrétienne doit avoir sa dignité, comme la bonne fortune, sa modération... » L'orateur rappelait ensuite l'année qu'on venait de vivre, une rentrée brillante qui autorisait des espoirs, les ruines de la guerre réparées, enfin les succès scolaires : Vingt bacheliers ès-Sciences, vingt-six bacheliers ès-Lettres avec sept mentions ; treize admissibles à Saint-Cyr ; il évoquait alors le souvenir de ceux qui les avaient précédés et qui étaient morts pour la France. Saint-Clément pouvait être fier de ses fils et dire comme la mère des Gracques : Voilà mes joyaux !

Venant ensuite à la question qui préoccupait tous les esprits, le Père Stumpf disait les efforts faits pour trouver un asile provisoire. Nous pensions avoir réussi ; « mais hélas ! des obstacles auxquels on ne devait pas s'attendre ayant surgi tout à coup, cette planche de salut s'échappait de nos mains ; tous nos plans étaient déconcertés... » Il rendait hommage et adressait ses chaleureux remerciements au corps municipal et aux dames de la ville pour leurs démarches généreuses, mais restées sans réponse : *Dura lex, sed lex.* Enfin, concluait le Recteur, il y aura toujours place dans les collèges de la Compagnie pour les élèves que leurs familles nous ont confiés. Et quant à Saint-Clément, nous entendons bien le garder. « Puisse le retour n'être pas trop éloigné du jour du départ ! »

Mgr Dupont des Loges répondit par une allocution pleine de cœur que l'on aimerait à reproduire si le cadre de cette Histoire le permettait : « Vous partez, mes Pères, dit-il, pour porter sur une terre plus hospitalière vos vertus, votre science et votre zèle. Sachez du moins que notre reconnaissance vous suivra partout où vous dresserez votre tente... Sur Saint-Clément vide et désert, comme sur les tombes chrétiennes, nous écrirons le mot de l'espérance : *In spem beatae resurrectionis.* »

En attendant le jour lointain de la « bienheureuse

résurrection », le beau collège que les Jésuites avaient fait grandir et prospérer allait voir ses habitants se disperser jusqu'au dernier aux quatre vents du ciel. Le Père Stumpf seul avec le Procureur était autorisé à y séjourner jusqu'en décembre, pour régler le sort des immeubles. Les élèves en très grand nombre se répartirent entre les établissements de la Compagnie. Amiens, à lui seul, en reçut soixante-dix. Pour l'École préparatoire on continua pendant plusieurs semaines à chercher un lieu de refuge. « Nous ne pouvons, écrivait le Père Provincial au Père Stumpf, entrer en lutte avec Mgr de Nancy... J'écris donc moi-même à plusieurs de nos évêques pour en appeler à leur dévouement à la jeunesse chrétienne et leur demander un asile. Rien dans le Nord n'est possible à cette heure. Mais j'espère pouvoir vous annoncer quelque nouvelle satisfaisante... » (28 Juillet.) Le Pensionnat de Saint-Jean à Douai offert à ce moment à la Compagnie, avait tout d'abord attiré l'attention. Mais, comme on tenait à maintenir l'institution dans la région de l'Est, Douai fut abandonné, aussi bien que Lille, et l'on se rabattit sur Dijon. On devait quelques années plus tard y ouvrir un collège en dépit de beaucoup d'obstacles. Vraisemblablement il y en eut de semblables à l'établissement des Cours préparatoires. Toujours est-il qu'on dut y renoncer, et à la rentrée d'octobre les élèves de Saint-Clément allèrent se réunir à leurs camarades de la Rue des Postes.

Qu'allait-il advenir cependant de la vaste propriété des Jésuites à Metz? A la vérité elle était grevée d'une énorme dette, et leur intérêt était de la vendre à la première occasion favorable. Elle ne tarda pas à se présenter. Avant la fin de l'année, un agent d'affaires venait faire des propositions au nom d'une Société industrielle allemande; il offrait un million cinq cent mille francs pour les immeubles de la ville et de la campagne réunis. La Consulte provinciale fut d'avis d'accepter, mais en stipulant que l'église serait exceptée, sinon que l'acquéreur prendrait l'engagement d'en laisser l'usage au culte catholique. L'agent

refusa de souscrire à cette condition. Sur quoi le Père Général donnait la décision suivante : « Nous ne pouvons plus hésiter à répondre négativement à l'agent berlinois. Je suis persuadé que c'était une intention bien arrêtée de faire de notre église un temple protestant. Quand même on nous promettrait le contraire, je ne voudrais à aucun prix vendre l'église à de tels acquéreurs... Il vaut mieux sacrifier quelques intérêts matériels, même très graves, que d'encourir de justes reproches devant Dieu et devant les hommes. Notre-Seigneur ne nous abandonnera pas dans les difficultés financières que nous subissons pour sa cause. » (1er Février 1873.)

Deux mois plus tard, le Gouvernement lui-même se mettait sur les rangs. On désirait installer à Saint-Clément certains services publics, et par l'intermédiaire du Maire de la ville, on avertissait les Jésuites que, s'ils refusaient de vendre à l'amiable, on saurait bien les y contraindre. Vers le 15 avril l'administration prussienne engageait officiellement l'affaire ; il était entendu que l'église restait en dehors du marché. Le Provincial saisi de la proposition crut devoir en référer à l'évêque, lequel, flairant une arrière-pensée protestante, conseilla fortement de ne pas se prêter à la manœuvre. Ainsi fut fait ; le procureur de Saint-Clément répondit que les Jésuites n'avaient pas, pour l'heure, l'intention de se défaire de leur propriété. L'année suivante, sur de nouvelles instances, ils consentirent à céder la campagne de la Ronde et à louer au Gouvernement une portion du collège. Quant à l'ancienne église bénédictine, elle fut remise au diocèse, contre une redevance de forme, en même temps qu'une maison qui servirait de presbytère. Deux prêtres y furent installés pour y faire le service divin. Ainsi le vénérable monument fut sauvé de la profanation. Dix ans après l'expulsion que nous venons de raconter, le Provincial de Champagne, au cours d'un voyage, faisait halte à Metz : « J'ai vu Saint-Clément en passant, écrit-il. L'édifice est loué presque totalement et tenu en bon état, grâce aux soins du

Père Christ, qui y mène une vie de reclus. Ce qui ne l'empêche pas d'entendre en confession beaucoup de monde. Avec le prix des loyers, la maison n'est pas une charge ; elle a même pu amortir à peu près toute la dette étrangère. » (20 Mai 1882.)

Comme la ville, comme l'Alsace-Lorraine, Saint-Clément attendait, et vivait d'espérance.

IV

L'Allemagne victorieuse avait pu éteindre à Metz un foyer de rénovation chrétienne pour l'armée française ; d'autres existaient déjà ou allaient bientôt surgir. Parlons d'abord de celui qui fut le premier en date et dont le rayonnement devait rester sans égal. Nous avons esquissé en son temps l'histoire de l'École Sainte-Geneviève, autrement dite de la Rue des Postes, depuis ses débuts jusqu'à la veille de la guerre de 1870. Cette courte période de quinze années lui avait suffi pour conquérir une place hors de pair, même vis-à-vis des établissements officiels. Sur la fin de 1869, le Père Ducoudray résumait en quelques mots la situation: « ... Le Maréchal, Ministre de la Guerre, m'envoyait dernièrement les éloges les plus flatteurs. A la tribune de toutes nos grandes Assemblées on parle de l'École. L'Université a les yeux ouverts sur nous. On nous entoure d'estime, d'affection et de haine. Toujours est-il que, par la force des choses, nous tenons un rang à Paris et en France qui attire tous les regards et fait parler de nous plus que nous ne voudrions. » (8 Juillet 1869.) Aussi, au début de l'année suivante où devait éclater la tempête, le Père Recteur pouvait-il, au lendemain d'une rentrée brillante, caresser d'heureuses perspectives : « L'année dernière nos élèves ont été parfaits. Cette année, je crois la maison mieux composée encore. J'avais cent quatre-vingts places à donner et j'ai eu quatre cent soixante-dix demandes... » (24 Octobre 1869.)

Dès les premiers jours des hostilités l'École comptait plus de quatre cents des siens, officiers à l'armée du Rhin. Le nombre de ceux qui prirent part à la guerre atteignit bien près d'un millier. Avant de partir pour le front, beaucoup étaient venus prendre congé de leurs anciens maîtres : « Tous, hélas ! écrivait le Père Ducoudray, ne reviendront pas ; mais, Dieu merci, il ont mis ordre à leur conscience. » De fait quatre-vingt-six d'entre eux furent tués à l'ennemi. Pendant ce temps l'École passait par toutes les vicissitudes du double siège de la capitale. Après avoir servi d'hôpital pour un millier de soldats blessés ou malades, elle était envahie par les hommes de la Commune, les Jésuites étaient emmenés prisonniers, les PP. Léon Ducoudray et Alexis Clerc tombaient sous les balles des fédérés. Jusqu'au mois de juin les bâtiments furent occupés par cinq cents gardes nationaux ou réfugiés. A ce moment les Pères en reprirent paisiblement possession avec leurs élèves, au nombre de cent quarante, qui avaient recommencé leurs cours à la maison de campagne d'Athis-Mons. Le Père Stanislas du Lac, nommé Recteur, était chargé de renouer les glorieuses traditions de la Rue des Postes.

Bien jeune encore le Père du Lac arrivait à ce poste éminent au même âge à peu près que le Père Ducoudray, dont il recueillait l'héritage ; comme lui, il n'avait pas encore prononcé ses derniers vœux ; mais il venait de donner sa mesure au collège du Mans, dont les débuts avaient été traversés par toutes les calamités imaginables[1]. Par le fait des événements auxquels il a été mêlé, le nom du Père du Lac est entré dans l'Histoire de notre temps ; on pourrait dire qu'il est entré dans la légende. De vrai, aucun Jésuite de sa génération n'a été plus en vue que le Père du Lac, et quand les cent voix de la renommée colportent les dits et gestes d'un personnage, fatalement

1. Voir ci-dessus. P. 343. Le P. Stanislas du Lac né le 21 novembre 1835, mort le 29 août 1909.

il apparaîtra au public avec une physionomie plus ou moins fantaisiste. C'est ainsi que souvent le Père du Lac fut présenté dans la presse comme le Supérieur de la Compagnie de Jésus en France, alors qu'il n'était plus qu'un simple religieux dans le rang. Plus encore a-t-il été regardé comme passé maître en l'art de l'intrigue, et manœuvrant à son gré mille ressorts ténébreux de la politique et des affaires. Ce portrait était si peu le sien que ceux qui l'ont connu ne pouvaient s'empêcher d'en sourire. Ses collègues comme ses Supérieurs lui eussent bien plutôt reproché une générosité d'âme qui manquait de mesure et une candeur d'enfant qui ne soupçonnait pas en autrui l'astuce dont il était lui-même incapable.

C'est bien ainsi que le jugeait son Provincial, le Père Mourier : « Le Recteur de Sainte-Geneviève est l'homme que vous savez, pieux, surnaturel, aimable, gracieux, très habile, mais parfois un peu jeune, se laissant un peu séduire par n'importe quel bien à faire, d'ailleurs avec une docilité parfaite et un dévouement complet. » Toute sa correspondance avec le Père Général est empreinte d'un caractère de franchise, de simplicité confiante et de véritable humilité. Il n'a garde de se plaindre de ses subordonnés; lui seul est dans son estime au-dessous de sa tâche : « Quant à nos Pères, écrit-il un jour, j'ai acquis, si j'ose le dire, la certitude qu'il vaut mieux ne pas me mêler beaucoup de leurs affaires. Chacun d'eux ici, par son âge, son expérience des matières qu'il enseigne, son ancienneté dans la maison, est devenu un moteur trop puissant pour que, en voulant mettre trop souvent la main dans les rouages, je ne coure risque de faire crier les ressorts. D'ailleurs à tous et à chacun je puis parler de Notre-Seigneur, de nos règles, de leurs emplois et de l'esprit religieux avec lequel ils doivent le remplir. Je me reproche toujours de ne pas le faire assez. » (18 Juillet 1877.)

A propos de son attitude vis-à-vis des élèves, plutôt distante et réservée, le Recteur de Sainte-Geneviève

l'explique ainsi : « Le Père Préfet me seconde admirablement, trop peut-être, en ce sens que mon action disparaît un peu derrière la sienne. J'ai été quelques années avant de me résoudre à accepter ce rôle effacé. J'ai fini par m'y résigner, en considérant à la lumière de l'expérience que la maison n'en marche que mieux. Ici, il faut, auprès des élèves, une grande somme d'autorité en réserve. J'ai remarqué que, moins je m'approchais d'eux, plus facilement je gouvernais l'allure générale... Si je me trompe et que l'on juge que mieux vaut une action plus immédiate sur les élèves, je supplie qu'on m'avertisse; je m'y mettrai de tout mon cœur; j'y suis porté par mon goût et c'était autrefois mon habitude. » (25 Janvier 1878.)

Avec les élèves, comme avec son personnel, le Père du Lac savait donc ménager son autorité et en user au besoin, disait le Père de Ponlevoy, « avec une vigueur rare ». Ajoutez le charme de sa personne, sa note dominante, et ce qu'on appelait « son incomparable charité », tel était le Supérieur qui, pendant dix ans, devait présider aux destinées de l'École Sainte-Geneviève. « La distinction de son extérieur, dit le comte de Mun, et la dignité de sa tenue, la hauteur de son caractère et la fermeté de son esprit, la sensibilité de son cœur et le charme de sa parole le rendaient merveilleusement propre au rôle qui lui était confié... Il savait commander et séduire, former des hommes et gagner des âmes; aucun de ceux qui l'ont connu pendant ces dix années ne récusera mon témoignage [1]. »

Les succès antérieurs de l'École pouvaient difficilement être dépassés; ils le furent pourtant; mais surtout l'action qu'elle exerça sur l'esprit de l'armée alla grandissant et s'affermissant d'année en année pendant cette période, et provoquant à un égal degré la joie et l'espoir des gens de bien en même temps que la peur et la haine des sectaires, sans qu'on puisse dire ce qui lui fait le plus d'honneur,

1. *Ma vocation sociale*. P. 104.

les applaudissements des uns ou les cris de rage des autres. Pour suivre au jour le jour la vie de la maison, aussi bien que l'influence personnelle du Recteur, nous ne voyons rien de mieux que de puiser dans les lettres du Père du Lac au Général de la Compagnie.

Dès son entrée en charge, l'établissement bénéficie de la réputation qu'il s'est acquise dans le passé : « Les élèves sont aussi nombreux que possible, écrit le Père Recteur; j'en ai refusé plus de cent, faute de place. » (15 Février 1872.) Pour des raisons majeures le Père Général a fixé à trois cents le total des admissions ; on obtint de pouvoir monter à trois cent cinquante, mais en règle générale, ce maximum ne devra jamais être dépassé. Il fallut tout l'esprit d'obéissance et toute l'énergie du Supérieur de la maison pour s'en tenir à cette limite. Tout d'abord il constate les bonnes dispositions de ces jeunes gens, mais leur piété ne répond pas à son idéal; l'instruction religieuse surtout n'est pas au niveau qu'il souhaiterait; il reviendra souvent sur ce déficit auquel il ne sait comment remédier. L'année suivante cependant, il y a, semble-t-il, un progrès appréciable : « Nos efforts auprès des élèves ne paraissent pas sans succès. Quatre viennent d'entrer au Séminaire de Saint-Sulpice. Les quatre congrégations marchent très bien; elles sont nombreuses, fort en crédit au dedans comme au dehors. Les visites des pauvres, faites alternativement par trois d'entre elles durant chaque récréation de midi, édifient tout le monde, font du bien dans ce mauvais quartier et habituent ces jeunes gens à l'exercice de la charité... »

La même lettre donne des détails sur l'École militaire où les « Postards » sont en train de réacclimater la pratique religieuse : « ... A Saint-Cyr, pour la première fois on a vu quatre-vingt-cinq élèves s'approcher des sacrements à Noël. L'aumônier m'a écrit une lettre de douze pages ; il était ravi. Et certes, il y avait mérite à ces jeunes gens ; car il fallait déclarer ses intentions au front de toute la compagnie, et entendre le caporal répéter bien haut à

son sergent, qui le répétait à son capitaine : Monsieur va se confesser. — Le lendemain un de ces tristes sous-officiers-élèves disait à son peloton : Je vous félicite, personne de vous n'a communié. — Pardonnez, sergent, répond le jeune de Guébriant, plusieurs de nous ne l'ont pas fait, parce qu'ils étaient de corvée à l'heure de la communion ; mais nous nous sommes confessés hier, et nous regrettons de n'avoir pu faire davantage. — A l'École Polytechnique, il y a liberté complète pour les devoirs religieux, et grâce, je crois, à nos élèves, qui en moyenne se trouvent une soixantaine sur deux cent quatre-vingts, l'esprit de l'École s'est bien modifié. Le général commandant nous a confié son fils cette année... » (16 Janvier 1873.)

A cette date pourtant l'École Polytechnique était loin d'avoir renoncé à ses traditions voltairiennes ; l'usage s'y conservait encore de certaines *brimades* d'une impiété révoltante : « Au commencement de chaque année, poursuit le Père du Lac, dans une réunion de tous les élèves, le premier des anciens flétrit en la personne du premier des nôtres nouveaux et dans des termes infâmes l'éducation qu'ils ont reçue. L'insulte passe souvent de nous à Dieu, à Notre-Seigneur, à la Sainte Vierge. Elle est écrite, lue devant l'École assemblée et acceptée, bien qu'à contre-cœur, faute de pouvoir ou d'oser faire autrement. Nos élèves qui seront là soixante-quinze l'an prochain et qui se sentent appuyés de vingt-cinq ou trente autres, ont dessein de la repousser avec énergie. » On sait la force des traditions dans certains milieux ; celles de l'École Polytechnique étaient d'ailleurs renforcées par une sanction redoutable, la mise en quarantaine. Aussi, disait encore le Père du Lac, « notre situation est bien délicate ». Cependant, à la rentrée suivante, le *major des Postards* était classé cinquième sur la liste d'admission et il avait du caractère. Il fit savoir qu'il n'accepterait pas l'humiliation d'usage ; on s'expliqua et il finit par avoir gain de cause.

Quelques mois auparavant le Père du Lac enregistrait une autre victoire de la Rue des Postes : « A Saint-Cyr

nos anciens ont opéré une véritable révolution en inaugurant la communion à la chapelle de l'École à Pâques et à la Pentecôte. Jusque-là on ne communiait jamais qu'à l'infirmerie, et à Noël ils n'avaient pas osé faire davantage. » (29 Juillet 1873.) Cette fois le respect humain était en pleine déroute. Entraînés par l'exemple de leurs camarades qui avaient su s'affranchir de cette servitude déshonorante, nombre de futurs officiers n'hésitaient plus à se montrer chrétiens. Le 4 avril 1874, le Provincial de Paris écrit au Père Général : « Une nouvelle qui consolera votre cœur : Plus de quatre cents communions pascales à Saint-Cyr !... Quelle récompense pour la Rue des Postes ! » Deux ans plus tard, c'est mieux encore ; cinq cents à cinq cent cinquante communiants sur un effectif total de sept cents. Cette affirmation de leur foi ne restait pas d'ailleurs isolée, un grand nombre d'entre eux ne se contentaient pas non plus de prendre place à la table sainte une fois l'an ; c'étaient, on peut le dire, des habitudes chrétiennes qui rentraient dans la vie de l'École. On en eut une preuve naïve et touchante lors du Jubilé accordé par Pie IX en 1875. Selon l'usage, il fallait, pour gagner l'indulgence plénière, ajouter aux autres œuvres pies une certaine dose de jeûnes et d'abstinence. Comme cette condition ne cadrait guère avec le règlement de l'École, les Saint-Cyriens adressèrent une pétition pour obtenir un adoucissement, à l'évêque de Versailles, lequel répondit qu'il n'était pas en son pouvoir de l'accorder. Ils envoyèrent alors leur supplique au Souverain Pontife en personne, et le bon Pape leur imposa pour toute condition de réciter cinq fois le *Pater* et l'*Ave*.

Sans doute la Rue des Postes n'était pas seule à procurer cette rénovation religieuse dans les grandes Écoles de l'État ; Saint-Clément de Metz, Sainte-Marie de Toulouse leur fournissaient aussi leur contingent de jeunes gens chrétiens ; puis aux élèves des Jésuites s'en ajoutaient d'autres venus de divers établissements, parfois même des lycées ; mais incontestablement l'initiative de la

transformation, aussi bien que son succès, était dû à ces équipes de « Postards », seules assez nombreuses et assez unies pour s'imposer. En 1874, par exemple, trente-cinq entrent à Polytechnique et quatre-vingt-dix-neuf à Saint-Cyr, sur lesquels huit figurent parmi les dix premiers. Dans chaque promotion, ils se trouvaient à Saint-Cyr de soixante-dix à cent, à Polytechnique de trente à quarante, à Navale en proportion plus forte encore. Un catalogue publié sur la fin de 1874 donne, pour les vingt années écoulées depuis la fondation, les chiffres suivants : Élèves reçus à l'École, 3.207 ; admis à Saint-Cyr, 773 ; à Polytechnique, 245 ; à l'École navale, 147 ; à l'École centrale, 172. A cette date 688 officiers anciens élèves sont en activité de service[1].

Ces heureux résultats ne s'obtenaient pas sans beaucoup de peines et de sacrifices. « Dans cette maison, écrit le Père Provincial au cours de sa visite, on travaille comme nulle part ailleurs. Tous nos Pères sont d'un dévouement absolu... » (29 Mai 1875.) Ils y laissaient leur santé et même leur vie ; et c'est encore le Père Mourier qui écrit sur la fin de cette même année : « La Rue des Postes m'inquiète. Le Père Larcher paraît perdu ; à quarante-trois ans ! Le Père Ferdinand Billot a disparu à cinquante-quatre ans ; le Père Danet à cinquante. Le Père Saussier et plusieurs autres ne sont guère solides[2]... » (17 Décembre 1875.)

1. Ce Catalogue forme un volume in-12 de 333 pages. Les 3.207 noms sont disposés par ordre alphabétique, avec une notice sommaire pour chacun. Plusieurs de ces noms sont aujourd'hui entrés dans la gloire ; ils sont sur toutes les lèvres. Cette publication toutefois n'a pas été renouvelée. En faisant connaître ceux qu'elle avait formés, l'École de la Rue des Postes se fût exposée, hélas ! à les entraver dans leur carrière.

2. Le Père Ferdinand Billot était mort le 8 avril, après dix jours de maladie. Il avait été dix-huit ans professeur des candidats à Polytechnique. Le Père du Lac, qui avait reçu son dernier soupir, écrivait à son frère, M. Eudoxe Billot, qu'il avait vécu et était mort comme un saint. Quelques jours plus tard, M. Billot répondait et racontait que son fils aîné, atteint d'une méningite et désespéré des médecins, venait

Mais on se soutient par la vue de ce que le Provincial appelle « le bien immense qui se fait ici », et plus encore sans doute par les espérances qu'il autorise pour l'avenir. Dès le début de son rectorat le Père du Lac avait ouvert à la Rue des Postes un cercle pour les anciens élèves.

« Les jours de sortie, écrit-il, c'est-à-dire le mercredi et le dimanche de chaque semaine, ils y trouvent trois salles chauffées, un billard, des jeux, des journaux, ce qu'il faut pour écrire. Je voudrais rendre ce cercle quotidien et y attirer tous nos anciens... Nous avons plus d'un millier d'officiers dans l'armée, sortis de notre École. Quelle puissance d'action au service du Divin Maître dans vingt ans, et même d'ici là, si ces éléments étaient groupés et recevaient une impulsion une et sûre ! » (16 Janvier 1873.) Dès lors se nouaient entre le Recteur de l'École Sainte-Geneviève et le capitaine comte de Mun les liens d'une intimité qui devait les associer pendant plus de trente-cinq ans dans un apostolat merveilleusement fécond. Une de leurs premières rencontres eut lieu le dimanche après Pâques 1873 : « Ce cher Père du Lac, écrit le Père de Ponlevoy, a eu la pensée d'inviter à Athis un certain nombre de ses anciens élèves. Cent quarante jeunes officiers s'y sont trouvés réunis. Après le déjeuner, l'un d'eux, le comte de Mun, militaire à l'âme apostolique, a pendant près d'une heure harangué et électrisé tous ses camarades. Séance tenante, plus de quatre-vingts ont donné leurs noms pour s'enrôler dans les œuvres catholiques... » (28 Avril 1873.)

M. de Mun lançait alors ses appels aux hommes du monde pour la croisade sociale sous la forme des Cercles ouvriers. Il avait, comme il le dit lui-même, communiqué son plan au Père du Lac : « Cet éducateur de soldats nous comprit au premier mot ; nous parlions la même

d'être guéri par son oncle, le Père Ferdinand, dont il tenait le chapelet à la main. (25 Avril 1875.)

Trois mois après, le P. Joubert, qui devait donner le même enseignement avec tant de succès pendant plus d'un quart de siècle, était reçu docteur ès sciences, de façon extraordinairement brillante. (Août 1875.)

langue; il accueillit l'exposé de notre œuvre avec sa large et généreuse intelligence[1]. » C'est d'ailleurs de la collaboration des deux amis que sortit l'institution de la retraite fermée qui devait être l'âme de l'œuvre. Dès cette même année 1873, une première retraite réunissait à Athis cinquante membres des Comités ; en 1874 ils étaient soixante; en 1875, plus de cent vingt répartis en deux groupes.

Ainsi l'École Sainte-Geneviève devenait un centre actif de rénovation religieuse. Là s'élaborait, pour ainsi parler, le levain évangélique qui, infusé d'une part aux cadres de l'armée, de l'autre aux représentants des classes dirigeantes et à l'élite des ouvriers, travaillerait bientôt toute la masse de la nation et préparerait l'avènement d'une France chrétienne. Pareille perspective qui, paraît-il, n'avait rien de chimérique, dérangeait trop le plan des Loges et des sectaires qui avaient conspiré la déchristianisation du pays et avaient reçu pour mot d'ordre : Le cléricalisme, voilà l'ennemi! Les élections législatives de 1876 avaient donné une très forte majorité au parti républicain; dès lors la guerre religieuse était virtuellement déclarée; c'est sur le terrain de l'enseignement que l'ennemi dirigeait ses plus violents et plus persévérants assauts. L'École de la Rue des Postes devait avoir l'honneur des premiers coups. L'incident mérite d'être exposé avec quelques détails.

V

Le 29 juin, comme on procédait à la composition écrite pour le concours d'admission à l'École Polytechnique, le bruit se répandit que certains concurrents avaient eu connaissance du problème de géométrie descriptive qui allait être proposé, et ceux-là n'étaient autres que les

1. *Ma vocation sociale*. P. 105.

élèves de Sainte-Geneviève. Comme il fallait s'y attendre, la presse irreligieuse s'empara du fait, et le tenant sans autre examen pour avéré, dénonça les Jésuites, avec grand luxe de commentaires indignés. Bien entendu, ils n'en étaient pas à leur coup d'essai ; cette tricherie était dans leurs habitudes, et c'est ainsi que s'expliquaient les succès qu'ils remportaient tous les ans et dont ils étaient si fiers.

On conçoit l'effet produit sur l'opinion publique par une telle imputation. Sans tarder d'un jour le Père du Lac envoya aux journaux un démenti formel, accompagné d'une demande d'enquête. Ce n'était pas assez. La Consulte provinciale, considérant que la réputation des Jésuites n'était pas seule en jeu, mais qu'il y allait de l'honneur de tous les élèves sortis de l'École, émit l'avis à l'unanimité qu'il y avait lieu d'intenter un procès en diffamation. De fait, le Père du Lac, comme directeur de l'École, assignait immédiatement la *République Française* et six autres journaux. Mais, en attendant que la Justice fît son œuvre, l'épisode allait avoir sa phase parlementaire, puisque aussi bien toute affaire sensationnelle doit, comme on sait, fournir matière aux discours et aux querelles des représentants du pays. Le 3 juillet, M. Gambetta, en personne, dépose à la Chambre des Députés une interpellation au Ministre de la Guerre, compétent en l'espèce, attendu que l'École Polytechnique ressortit à son département. La discussion immédiatement ordonnée, M. Gambetta raconte en termes généraux et sans nommer personne l'indiscrétion commise au concours ; cela fait, il en vient au point intéressant ; la phrase est passablement encombrée : « Je fais allusion, dit-il, à une question qui met en jeu l'influence de l'esprit de domination jésuitique.— *A droite* : Ah! nous y voilà.— *M. Tristan Lambert* : C'est la première aux Jésuites.— *M. Gambetta* : C'est la première, dites-vous ; ce ne sera pas la dernière... »

Après cela la séance dégénère en un de ces vacarmes qui ne donnent pas une idée avantageuse des mœurs parlementaires. M. Gambetta termina sa philippique en

demandant deux choses, une enquête d'abord sur les faits qui l'avaient amené à la tribune, et ensuite interdiction aux professeurs officiels de donner des leçons dans les établissements privés. Le général de Cissey, Ministre de la Guerre, et M. Wadington, Ministre de l'Instruction publique, répondirent successivement et mirent les choses au point. Eux aussi toutefois demandaient l'enquête qui ferait la pleine lumière. Le comte de Mun vint à son tour déclarer que lui-même la désirait plus que personne, assuré qu'il était de la parfaite innocence des accusés. Le Père du Lac ne l'avait-il pas réclamée tout le premier? Une Commission fut donc nommée; elle comprenait MM. Caillaux (père de Joseph Caillaux) président, Sadi-Carnot secrétaire et sept autres députés ou sénateurs, parmi lesquels trois généraux, MM. Boissonnet, de Chanal et Duboys-Fresnay.

La Commission tint neuf séances et entendit soixante-dix témoins. M. Joseph Bertrand, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, fut chargé de rédiger les conclusions. Son Rapport, présenté le 22 juillet, confirme les explications données à la Chambre par le général de Cissey : les concurrents ont eu connaissance du sujet du concours, mais connaissance conjecturale et vague, qui ne pouvait être d'aucune utilité pour la solution du problème; d'ailleurs les mêmes indices s'offraient à tous pour les mettre sur la voie, et à cet égard aucune maison n'a été favorisée. L'incident parlementaire était clos.

Restait l'action judiciaire. A la plainte du directeur de l'École, s'était jointe celle de cent vingt-quatre pères de famille et de quatre élèves majeurs. L'affaire fut appelée à l'audience du Tribunal de police correctionnelle du 28 juillet. Sur les sept journaux assignés, deux seulement se présentèrent; les cinq autres faisaient défaut. La sentence d'ailleurs, confirmée en appel, fut la même pour tous : Deux mille francs de dommages-intérêts, insertion du jugement dans dix journaux de Paris et vingt journaux en province. Les chicanes de procédure traînèrent

en longueur; il fallut plus de six mois pour en finir. A la dernière audience, le 27 février 1877, le Père du Lac intervint dans une circonstance qui mérite d'être rapportée. Bien qu'il parût en Justice uniquement en qualité de directeur de l'École Sainte-Geneviève, l'avocat de la partie adverse, Me Cléry, crut habile de plaider contre le Jésuite qui, comme tel, n'était pas recevable, l'Ordre de Loyola n'ayant pas d'existence légale. Là-dessus charge à fond contre les Jésuites; tout le répertoire classique fut mis à contribution, à commencer par les *Monita secreta* dont l'orateur tira ses principaux effets. La plaidoirie achevée, le Père du Lac, sur l'invitation du Président, prit la parole :

« Tout à l'heure, dit-il, mon défenseur, Me Nicolet, m'a demandé si je connaissais ces *Monita secreta*. J'ai dû lui répondre que je les ignorais absolument. » Tout ce que je sais, ajouta-t-il, c'est que des faussaires allemands ont publié sous ce titre un abominable pamphlet contre la Compagnie de Jésus.

Puis, rappelant un souvenir de sa jeunesse religieuse : — Un jour, dit-il, je conduisais des élèves en excursion sur le Morbihan. A l'avant du bateau un groupe s'était formé, auquel un marin contait sur les Jésuites des histoires comme celle que vous venez d'entendre. Un de ces jeunes gens l'engagea à me parler; j'aurais sans doute quelque chose à répondre. — Oh ! celui-là, répondit le marin, il est encore jeune ; *il n'est pas des chefs.* — Eh bien ! poursuivit le Père du Lac, aujourd'hui « je suis des chefs ». Et je vous déclare que, à Rome où je suis allé, je n'ai reçu aucune des instructions dont on vient de vous faire confidence, que, en entrant dans ma chambre de Supérieur, je n'y ai trouvé aucun des secrets dont on vous a entretenus. « Et ces hommes — ici il faut citer textuellement — dont on vient de parler, ces hommes qui ont quinze ans, vingt ans de plus que moi, qui ont porté l'épée avant d'être Jésuites, ils m'obéissent tous les jours avec une promptitude et un dévouement qui m'édifient. Si je les

faisais venir dans ma chambre et si je leur disais : Tenez, il y a là une veuve riche, isolée ; c'est une dévote ; vous allez tâcher de l'entourer de vos soins de manière à capter son héritage ; ou bien : Voici un élève bien doué ; il a du talent, il aura de la fortune, il aura tout pour lui : tâchez de le circonvenir..., ah! je vous le dis, ces Pères, je les connais, s'ils m'entendaient parler ainsi, leur main saurait retrouver leur épée ; ils ne m'en perceraient pas le cœur, parce que je n'en serais pas digne, mais ils me frapperaient du plat, et ils auraient raison ; c'est tout ce que j'aurais mérité, car je leur aurais demandé une infamie, et mon père, s'il venait à l'apprendre — j'ai encore le bonheur de l'avoir — mon père que j'ai quitté pour entrer dans la Compagnie de Jésus, mon père me renierait, et ce châtiment suprême ne serait que justice.

« Je vous demande pardon, Messieurs, de l'émotion qui m'entraîne ; mais j'ai tout quitté, ma famille et tout ce que j'avais pour entrer dans la Compagnie, et en l'entendant traiter comme on l'a fait tout à l'heure, mon devoir était de protester devant vous. Je n'ai pu le faire sans m'animer trop. Je vous ai prouvé du moins que si, en écoutant ces calomnies, vous avez fait entendre une protestation qui a paru indignée, la mienne l'est aussi[1]. »

Après cette vibrante improvisation, les Jésuites pouvaient savoir gré à Me Cléry des outrages qu'il était allé ramasser dans les *Monita secreta* et qu'il leur avait jetés à la face pour les besoins de sa cause. Quant à l'École Sainte-Geneviève, il ne paraît pas qu'elle ait souffert de l'odieuse machination ourdie contre elle. L'année du procès se termina par des examens plus brillants que jamais ; elle fit entrer à Saint-Cyr quatre-vingt-seize des siens, plus du quart de la promotion. Sur les vingt premiers on comptait dix *Postards*.

Dans une lettre du Père du Lac, l'année suivante, nous

1. *Une accusation de fraude dans les concours publics portée contre l'École Sainte-Geneviève*. Brochure de PP. 79. 8°, Lecoffre, 1879.

trouvons un détail entre autres qui en dit long pour ceux qui savent : « On joue dans les cours; les sacrements sont de plus en plus fréquentés. » (25 Janvier 1878.) Deux symptômes qui vont bien ensemble, qui s'appellent, se complètent et garantissent que la morale et le travail se maintiennent à un niveau rassurant. Après cela, le Recteur peut jeter avec satisfaction un regard au dehors : « Les généraux commandant l'École Polytechnique et l'École de Saint-Cyr, dit-il, ne tarissent pas d'éloges — le mot n'est pas trop fort — dans leurs conversations avec moi sur le compte de nos élèves. De Saumur (École de cavalerie) et de Fontainebleau (École d'artillerie et de Génie) les lettres qui me parviennent m'affirment aussi que la conduite et le zèle de nos anciens élèves devenus officiers, font l'édification du clergé et des bons chrétiens de ces deux villes. Ils entrent dans l'œuvre de M. le comte de Mun; les comités des Cercles catholiques d'ouvriers les préservent et nous les renvoient ensuite aux retraites d'Athis. »

Les Jésuites français avaient le droit d'être fiers de leur œuvre; mais on s'explique qu'elle excitât des fureurs dans le camp adverse. Gambetta avait donné très clairement à entendre qu'on s'y préparait à livrer l'assaut, et qu'il serait terrible. L'heure fatale approchait. Au début de 1880, la prospérité de l'École arrivait à son apogée. Tout en maintenant en principe le maximum fixé, le Père Général avait dû consentir à une augmentation temporaire; le chiffre des élèves montait à quatre cents. La moisson s'annonçait magnifique ; les Décrets de mars allaient anéantir ces espérances. Il y eut un moment de stupeur et d'hésitation angoissante. Qu'allait-on faire ? Le Père du Lac proposa une solution plutôt hardie : Les Jésuites s'arrangeraient pour conserver leurs élèves, et ils les enverraient suivre les cours des lycées voisins. Ces jeunes gens seraient, pensait-il, assez affermis pour affronter l'épreuve sans péril, et d'autre part on continuerait ainsi à faire entrer dans les grandes Écoles des

éléments chrétiens; il fallait au contraire y renoncer si l'établissement était fermé. Heureusement on n'était pas encore acculé à cette extrémité. Les Jésuites traqués par les lois prétendues existantes se retirèrent pour un temps, cédant la place à un autre personnel sous lequel l'École Sainte-Geneviève parvint à se maintenir.

***

Comme à Metz, les Jésuites avaient de bonne heure annexé à leur collège de Sainte-Marie à Toulouse un Cours préparatoire à l'École des futurs officiers. En 1912, à la réunion annuelle des anciens, le président de l'association saluait en la personne du général baron Christian Pérez « le premier élève de Sainte-Marie entré à Saint-Cyr ». Il y avait été admis en 1868. A cette date nous voyons le Provincial, Père Rouquayrol, préoccupé de transporter dans un emplacement meilleur le collège trop mal installé à Saint-Sernin. La guerre fit ajourner le projet; mais au lendemain de nos désastres, « plus que jamais il paraissait nécessaire de préparer une génération nouvelle de jeunes officiers pour remplacer ceux qui étaient tombés sur les champs de bataille de la France envahie. Alors, on songeait à la revanche[1]. »

Ainsi s'exprimait, quarante ans plus tard, celui qui fut l'âme de la fondation dont il nous faut parler. Et remontant à ses origines, le Père d'Adhémar continuait : « Grâce à l'intervention du cardinal Desprez, notre insigne bienfaiteur, l'abbé de Vaillac consentait à céder à la Compagnie de Jésus le beau domaine du Caousou... La piété sacerdotale l'emporta dans son cœur, par le désir de concourir à une grande œuvre régionale, chrétienne, patriotique, et le 31 juillet 1872, en la fête de saint Ignace, la

1. *Association amicale des anciens élèves de l'École libre de Sainte-Marie et du Caousou de Toulouse.* 47e Assemblée générale, 27 janvier 1913. Discours du P. d'Adhémar. P. 34.

vente était accordée dans les conditions du plus généreux désintéressement. » A ce moment-là même, les Jésuites étaient bannis de Metz par le gouvernement prussien ; le Caousou était la compensation envoyée par la Providence pour Saint-Clément supprimé. Le 28 mars suivant, devant une foule immense qui couvrait la colline de Guilheméry, le cardinal bénissait la première pierre dans laquelle était incrusté un fragment de la grotte de Lourdes [1]. Près d'un demi-siècle après, le Père d'Adhémar pouvait rappeler à ses auditeurs les paroles prononcées en cette circonstance par le vénérable prélat : « Quel beau discours fut lu par Sa Grandeur !... » Les Annales de famille nous en ont conservé tout au moins un passage pittoresque : « Il y a, mes chers enfants, entre la science véritable et la fausse science, la même différence qu'entre la lumière du soleil et celle du pétrole. La première éclaire l'univers, embellit l'immensité et féconde la terre ; la seconde a quelques beaux reflets, mais elle exhale beaucoup de fumée et de fétides émanations ; elle éclate parfois en explosions soudaines et dangereuses, et elle devient souvent un foyer d'incendie en même temps que de clarté [2]. » En dix-huit mois, continue le Père d'Adhémar, grâce au dévouement désintéressé d'un grand artiste doublé d'un chrétien, type de l'architecte du moyen âge égaré dans le dix-neuvième siècle, la nouvelle école sortit de terre comme par enchantement. »

Le 6 octobre 1874, le collège de l'Immaculée-Conception, dit du Caousou, ouvrait ses cours préparatoires aux baccalauréats et aux grandes écoles du Gouvernement. Aux côtés du Père d'Adhémar, qui en resta le Supérieur tant que les Jésuites purent s'y maintenir, on comptait parmi les professeurs le Père de Lagrange et le Père Lavigne devenu par la suite évêque dans l'Inde anglaise. Les six premières années s'écoulèrent dans une paix relative et

1. Voir l'inscription commémorative aux *Pièces justificatives*, n° VII.
2. *Lettres de Vals*, août 1873.

une prospérité croissante. Le Père d'Adhémar, dans sa revue rétrospective de 1913, y signalait « les fêtes religieuses émouvantes : les processions du Saint-Sacrement, bannies de la ville, retrouvant dans l'enceinte du Caousou leur antique éclat, la foule agenouillée sous les ombrages, les enfants de chœur, des jeunes hommes de vingt ans, l'encensoir à la main, tandis que d'autres, par leurs chants, leurs clairons, leurs tambours, faisaient un cortège triomphal au Dieu de l'Eucharistie ». C'était, là-bas en vue des Pyrénées, le spectacle que l'École de la Rue des Postes donnait aux Parisiens émerveillés. Puis le pèlerinage annuel à Lourdes où, dans le mirage d'un soir ensoleillé, on « croyait voir Notre-Dame descendre du ciel une fois encore pour sourire à ses jeunes chevaliers du Caousou, leur promettre le succès et la victoire, en bénissant leurs plumes et leur bannière ». La victoire, on l'entrevoyait sans doute à l'horizon lointain; pour le présent l'école toulousaine recueillait de beaux succès. Voici les résultats des examens pour l'année 1878 : Bacheliers ès-Lettres, 25 et trois mentions; bacheliers ès-Sciences, 43 et 13 mentions. École Polytechnique, admissibles 22, admis 6; Saint-Cyr, admissibles 44, admis 31; École Centrale, admis 5; École des Mines 2. École Forestière 1.

Évidemment le Caousou était une pépinière pour la réaction jésuitique et cléricale; mais les Décrets de 1880 allaient conjurer le péril; l'exécution eut lieu en effet; le Père d'Adhémar rapporte en quelques lignes cinglantes l'anéantissement de son œuvre : « Deux cents jeunes hommes, candidats aux grandes Écoles dispersés, au nom de la liberté, parce qu'ils ont des maîtres qui leur enseignent à prier, à travailler, à réussir aux examens, en un mot à servir leur pays, sans porter au front l'estampille universitaire et impie [1]. »

1. Pendant ces six années l'École préparatoire du Caousou avait vu le chiffre de ses élèves grandir régulièrement ; de 111 en 1874-1875, elle arrivait à 198 en 1879-1880. Elle avait compté au total 227 admissibles à Saint-Cyr et 139 admis. A l'École Polytechnique elle avait 15 admis et

Seule la Province de Lyon n'avait pas organisé de Cours spéciaux préparatoires quand se déchaîna la catastrophe de 1880. Ce n'était pas faute de s'en être préoccupé. A la date du 21 mars 1873, le Père Rochette, Recteur du collège de Saint-Étienne, adressait à Rome un Mémoire où la question était abordée sous tous ses aspects. Un établissement de ce genre manquait dans la région lyonnaise; les élèves des collèges chrétiens se voyaient obligés d'aller chercher dans les lycées ce complément obligatoire de leur formation littéraire, ce qui n'était point sans danger pour eux ni très honorable pour leurs maîtres; cette école devrait être placée à Lyon, où l'on aurait sous la main toutes les ressources désirables d'ordre scientifique; et à Lyon même la Compagnie trouverait un local parfaitement convenable dans son domaine de Fourvière.

Quant au personnel, le Père Rochette signalait dans sa Province plusieurs hommes qui pourraient faire d'excellents professeurs. Il ne se désignait pas lui-même; mais assurément nul n'eût été mieux à sa place dans une chaire de mathématiques. Il avait quelques années auparavant fait un stage à la Rue des Postes, et à ce propos voici ce que l'on écrivait de Rome au Provincial de Lyon : « ... Puisque, d'après les renseignements donnés sur son compte par le Père Joubert et par tous ceux qui ont pu en juger, le Père Rochette a incontestablement des aptitudes hors ligne pour toutes ces sciences en si grand honneur dans notre siècle, n'est-il pas de la plus grande gloire de Dieu et de l'intérêt général de la Compagnie de l'appliquer spécialement à cette étude ?... Mais pour obtenir pleinement le résultat désiré, il faut la fréquentation des grands professeurs, il faut le contact avec les célébrités du genre, il faut pour plusieurs années au moins le

16 à l'École Centrale. En outre quelques unités à l'École des Mines, à l'École Forestière et même à l'École Normale supérieure. En tout 177 entrés aux grandes Écoles du Gouvernement, soit une moyenne annuelle de 30.

séjour de Paris. C'est donc à Paris, sous la direction du Père Joubert, que serait la place du Père Rochette... » (19 Juillet 1869.) Lui-même se sentait une vocation impérieuse pour les mathématiques, et c'est l'argument qu'il faisait valoir pour échapper à la charge qu'on allait mettre sur ses épaules, en l'appelant à renflouer le collège de Saint-Étienne menacé de périr. « Puisque, écrivait encore le Père Général, on lui trouve, outre sa spécialité pour les Sciences exactes, une aptitude non moins spéciale pour le gouvernement, et qu'on le juge nécessaire à Saint-Étienne, je me rends à ces raisons. » (9 Août 1869.) Recteur à Saint-Étienne, puis à Mongré, le Père Rochette était en définitive perdu pour l'enseignement.

Quoi qu'il en soit, la question mise à l'ordre du jour par son Mémoire de 1873 ne reçut pas de solution; le Provincial d'alors, le Père Gaillard, avait en vue d'autres créations; son successeur, le Père Michel Jullien, bien que lui-même mathématicien de grande marque, ne paraît pas s'être mis en peine d'ouvrir une école de Sciences, qui peut-être eût fait double emploi avec les jeunes Universités catholiques. Cependant, en 1878, un nouveau Provincial, le Père Monnot, traite l'affaire dans une conférence avec le Père Général, à Fiesole. Il serait, pour sa part, disposé à aller de l'avant. Mais le Père Beckx, inquiet de la situation politique, l'engage à différer d'une année. On pourra, si les circonstances le permettent, donner suite au projet à l'automne de 1879.

A cette date, malheureusement, l'heure n'était plus à des entreprises nouvelles. C'est seulement dans la période suivante, entre la tempête de 1880 et celle de 1901, que, grâce à un homme d'initiative, le Père de Gigord, les Jésuites de Lyon eurent enfin un Institut préparatoire pour ceux de leurs élèves qui se destinaient à la carrière militaire.

CHAPITRE IX

I. — La loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Les évêques s'empressent de la mettre à profit. Mgr Freppel demande des professeurs de Théologie à la Compagnie de Jésus. A Paris, tout d'abord des professeurs de Sciences. Vient ensuite un professeur de Dogme. D'autres chaires confiées aux Jésuites à Lyon et à Toulouse. Incidents divers à Lille. L'Université canonique de Poitiers. Mgr Pie veut établir dans sa ville épiscopale une réplique du Collège romain. Les Facultés de Théologie et de Philosophie seront entièrement remises à la Compagnie de Jésus. Résistance du P. Mourier, Provincial de Paris. Le Pape intervient. Le P. Général ordonne. Institution canonique et heureux débuts. Le *convictus* pour les étudiants étrangers. Mort du cardinal Pie.

II. — Les Scolasticats de la Compagnie de Jésus. A Laval, au lendemain de la guerre. L'internationalisme chez les religieux. Le P. de Maumigny. Les infiltrations doctrinales suspectes. Le retour à l'Ange de l'École. Les pérégrinations du Scolasticat de Lyon. Après la guerre il est tranféré à Aix-en-Provence. Trop de solitude et de tranquillité. Le P. Jullien et ses initiatives hardies. A Vals. Une heureuse réforme en attendant le nouveau Droit canon. Le Jubilé de la maison de Vals. Les *Écoles apostoliques*. Les progrès de l'École-mère d'Avignon. Des filiales ouvertes en divers lieux. L'école de Dôle. Les résultats après un demi-siècle. Quelques chiffres éloquents.

III. — Les Résidences. L'intervention réclamée de l'autorité du P. Général. Les confessions dans les couvents de religieuses. Les questions politiques. Les Jésuites et les Congrès catholiques. Décisions sévères. En Alsace-Lorraine; l'option en matière de nationalité. Un jugement conforme à la Justice, sinon à la légalité. Polémique d'ordre théologique. Appui précieux des évêques. Les Jésuites à Grenoble. L'œuvre militaire et l'Externat ecclésiastique. Le P. Sambin et la *Revue des Institutions et du Droit*. Les congrès des Jurisconsultes chrétiens. Le P. Brésard à Lyon et l'œuvre des étudiants en médecine.

IV. — Vie intense au *Jésus* de Paris. Une œuvre nouvelle d'importance capitale : Les Exercices spirituels pour les prêtres. Le P. Bieuville. Fondation de la maison de Manrèse à Clamart. L'exemple de Paris suscite nombre d'imitations en province. Les retraites fermées pour les hommes. Le comte de Mun et le P. du Lac. Le P. Victor Alet aumônier des Cercles catholiques. Ses relations avec Le Play. Les retraites de fin d'études. Les Missions à l'intérieur.

I

L'Assemblée nationale élue à la suite des événements de 1870 terminait son mandat avec l'année 1875. Un de ses dernier actes avait été le vote de la liberté d'enseignement supérieur. Liberté bien incomplète que le parti républicain, définitivement arrivé au pouvoir, allait encore mutiler bientôt en lui retirant la collation des grades. Plus tard, pour affirmer davantage le monopole de l'État, il interdirait encore aux établissements libres d'enseignement supérieur le nom d'Universités.

Pour le moment c'était un progrès qui parachevait la conquête inaugurée après 1830 par le procès de l'école libre et continuée par la loi de 1850. Les catholiques avaient hâte de mettre à profit le résultat de si longs efforts. Cette fois c'était aux évêques à prendre la direction du mouvement, à centraliser les ressources et à organiser sous leur contrôle les Universités catholiques. Le récit de ces créations fournirait assurément un des plus beaux chapitres de l'histoire de l'épiscopat français dans le dernier quart du dix-neuvième siècle ; il dut y déployer d'autant plus de zèle et de courage que l'œuvre, généralement mal comprise dans le pays, n'y rencontrait pas les sympathies dont elle avait besoin. Mais cette histoire ne rentre pas dans notre cadre. Nous avons seulement à dire ici quelle part a été faite à la Compagnie de Jésus dans le fonctionnement des Universités catholiques à leurs débuts, par la confiance des prélats protecteurs.

Mgr Freppel n'avait pas attendu la loi de 1875 pour préparer l'établissement à Angers d'une Faculté de Théologie à laquelle les autres viendraient s'adjoindre par la suite. Dès 1872, on voit qu'il s'en occupe activement : « Il ne cesse de me poursuivre, écrit le Père de Ponlevoy, avec son projet d'Université libre, dont la Faculté de Théologie nous serait confiée. » (Mars 1872.) Le Provincial n'entre

guère dans les idées de l'évêque, qu'il estime « d'une réalisation très difficile... » Au surplus, ajoute-t-il, « notre Province serait hors d'état de fournir des professeurs compétents ». L'évêque d'Angers demandait six Pères de la Compagnie de Jésus pour enseigner dans la future Faculté, avec le Père Ramière comme doyen. A ce moment, rien n'était encore fixé. L'évêque de Poitiers désirait, lui aussi, avoir la Faculté de Théologie dans sa ville épiscopale. Le Père Ramière, dans un Mémoire à l'archevêque de Bourges, proposait un autre plan : Les étudiants ecclésiastiques seraient envoyés au Puy, et ils suivraient les cours au Scolasticat de Vals. Ainsi, pensait-il, seraient supprimées les compétitions pour le siège de la Faculté et les frais réduits au minimum. (13 Septembre 1873.) Quatre ans se passent; les évêques de l'Ouest, réunis sous la présidence des archevêques de Rennes et de Tours, sont d'avis d'en venir à l'exécution. Angers sera le siège de la Faculté, laquelle sera confiée aux Dominicains ; ils la dirigeront et occuperont les chaires de Dogme, de Morale et de Droit Canon; les autres chaires seront laissées à la disposition des évêques. (Septembre 1877.) Cet arrangement semblait bien exclure les Jésuites ; nous n'examinerons pas pourquoi il fut abandonné; mais un an plus tard Mgr Freppel écrivait au Père Général : « La Faculté de Théologie s'ouvrira le 11 novembre prochain. Les évêques se sont arrêtés à ce plan : Une chaire de Théologie dogmatique confiée à un Jésuite, une chaire de saint Thomas, à un Dominicain, les autres à des prêtres séculiers. » (7 Août 1878.)

Cette combinaison, qui allait être adoptée à peu près partout, prêtait le flanc à des objections sérieuses; dans ces conditions d'éclectisme et avec « cette mosaïque de professeurs », l'unité d'enseignement ferait plus que probablement défaut. D'autre part, quelles garanties avait-on pour le nombre des étudiants et pour leur assiduité? On pouvait formuler d'autres critiques encore. Mais il eût été malséant de se dérober à l'initiative gracieuse des prélats.

Le jeune Père Le Tallec, ancien zouave pontifical, avait naguère soutenu brillamment ses thèses pour le doctorat dans un acte public au Collège romain, en présence de Mgr Freppel lui-même. Il se trouvait tout désigné pour la nouvelle chaire. Le Père Verdière, ancien professeur de l'Université et pourvu du doctorat officiel, fut également attaché à l'établissement qui avait besoin de son titre.

A Paris, on avait débuté par les Facultés des Lettres, des Sciences et du Droit. Le groupe devait être au complet pour porter légalement le nom d'Université. Le 8 janvier 1876, une première inspection conclut à le lui refuser, l'enseignement scientifique ne paraissant pas suffisamment organisé. La Faculté ne comptait que trois professeurs, MM. de Lapparent, Lemoine et Branly. Le Père Joubert, choisi tout d'abord, avait dû se désister, retenu, dit Mgr Baudrillart, « par ses accablantes occupations à la Rue des Postes[1] ». Il fallait trouver un quatrième titulaire. Les Jésuites furent heureux de le fournir. Ce détail manque dans la *Vie* de Mgr d'Hulst. « Le Vice-Recteur de l'Université catholique de Paris, écrit le Provincial, est venu me demander, au nom du cardinal archevêque de Paris, de le tirer d'embarras. Pour vivre légalement il leur fallait encore un docteur ès-Sciences naturelles. Ils le cherchaient et ne le trouvaient pas. Nous l'avions; je ne pouvais refuser. J'ai donc fait venir de Laval le Père Legouis. On n'a besoin que de son nom; il a un suppléant qui est chargé du cours. Monseigneur m'a remercié. De fait, nous avons rendu un vrai service. » (4 Mars 1876.) Moins d'une semaine après, avait lieu une seconde inspection. Le matériel était en état et le personnel au complet. La Faculté des Sciences fut reconnue; on était au 10 mars; le 15, les trois Facultés réunies prirent le titre d'Université.

Deux ans plus tard, après beaucoup d'hésitations, on décidait enfin la création de la Faculté de Théologie.

1. *Vie de Mgr d'Hulst*. T. I. P. 441.

Quand on fut venu à bout de toutes les autres difficultés, il fallut aussi aborder celle du recrutement des professeurs. « A qui confier l'enseignement? A des religieux? L'idée en vient naturellement, disait l'archevêque de Larisse (Mgr Richard, coadjuteur du cardinal Guibert); mais comment éviter les rivalités d'école, à moins de confier toutes les chaires à une même compagnie?... Ne serait-ce pas cependant détruire une source féconde d'émulation, surtout en un temps où toutes les branches de l'enseignement sont appelées à prendre de nouveaux développements, et où il ne convient de se priver d'aucun concours utile? » Aussi concluait-il qu'il fallait « faire appel à tous, religieux des différents Ordres et prêtres séculiers ». Pour commencer il présentait un Dominicain chargé de la Philosophie, un Jésuite, de la Théologie dogmatique, un Père du Saint-Esprit, du Droit Canon; deux séculiers, de l'Histoire ecclésiastique et de l'Écriture sainte[1]. Cette motion fut adoptée par l'assemblée des évêques, malgré l'opposition des deux cardinaux de Paris et de Rouen. Toutefois on s'abstint de pourvoir pour le moment les chaires de Philosophie et de Droit canon[2].

On laissa au Provincial de Paris le soin de désigner le professeur de Dogme que l'on demandait à la Compagnie. Le choix du Père Mourier tomba sur un Jésuite napolitain qui enseignait alors au Scolasticat de Laval. Le Père Jovene était sans conteste un esprit fin et brillant, maniant la langue de Cicéron avec une maîtrise incomparable, un de ces jeunes maîtres ès-arts qui eussent électrisé la foule

1. Mgr Baudrillard, *Vie de Mgr d'Hulst*. T. I. P. 371.

2. Mgr de Bonnechose eut assez de crédit pour faire ajourner la nomination du professeur de Droit canon. Le motif qu'il invoque ne laisse pas d'être curieux : « Le Droit canon, dit-il, enseigné par des hommes qui l'auraient étudié seulement à Rome et qui ne tiendraient pas assez compte de la situation particulière de l'Église de France en face du Concordat et de la puissance civile, pourrait favoriser dans le jeune clergé des tendances que Rome même réprouve et créer aux évêques de redoutables difficultés. » (*Vie de Mgr d'Hulst*, l. c.) Il y a ici, pour qui sait lire, l'explication du discrédit où l'étude du Droit canon fut trop longtemps laissée en France.

des étudiants de l'Université au moyen âge; ses rares auditeurs furent quelque peu éblouis. Le Père Beckx, que sa nature méridionale exubérante inquiétait, avait fortement dissuadé le Provincial de l'appeler à Paris; ses appréhensions ne tardèrent malheureusement pas à se justifier; au bout de cinq ans, la tête trop ardente du professeur ne fut plus assez solide, et on dut le rapatrier (1883.) Au mois de juin 1880, à la veille des Décrets, la Faculté demandait encore à la Province de Paris deux de ses théologiens, l'un pour enseigner la Dogmatique, l'autre la Morale, et l'un des deux avec la qualité de Doyen.

A Lyon et à Toulouse, l'Université catholique débuta de la même manière qu'à Paris, c'est-à-dire par les Facultés des Lettres, des Sciences et du Droit. A cette dernière fut adjointe dès la fondation une chaire de Droit canon et une autre de Droit naturel, l'une et l'autre confiées, à Lyon, au Père Henri Dumas et à Toulouse au Père Ramière. (Octobre 1876.) L'année suivante, l'assemblée des évêques de la région lyonnaise mit à son ordre du jour la création de la Faculté de Théologie ; les trois quarts des prélats étaient d'avis de la donner aux Jésuites. Des ouvertures furent faites à ce sujet au Provincial, le Père Jullien ; mais, ajoute-t-il, « c'est pour plus tard ». (25 Octobre 1877.)

A Lille, l'introduction des Jésuites dans l'Université catholique donna lieu à quelques incidents qu'il n'est pas sans intérêt de rapporter. Dès la première année, le Père Cochard y avait donné un Cours de Droit naturel. Cette expérience ne lui parut pas heureuse, et en se retirant il rédigea un Mémoire pour déconseiller ses Supérieurs de conserver cette chaire. Outre le manque d'unité dans l'enseignement, ses principaux arguments étaient que « le Droit naturel ne figurant dans aucun examen, les étudiants ne se mettaient pas en peine de l'apprendre ; d'autre part la présence d'un unique membre de la Compagnie, dans un corps professoral venu de tous les points de l'horizon intellectuel aussi bien que géographique, lui semblait présenter plus d'inconvénients que d'avantages; cet isolé

ne pouvait avoir ni autorité ni influence, et cependant il porterait devant l'opinion une responsabilité qui retomberait fâcheusement sur sa famille religieuse. » (22 Novembre 1875.) Le Père Joseph Jenner, écrivant quelques jours après, abondait dans le même sens. Cependant le Père Pillon, dans une lettre officielle, demandait, au nom de la Commission de l'Université dont il faisait partie, le Père Eugène Marquigny comme titulaire de la chaire de Droit naturel et comme chargé du Cours de religion à l'Université. Le chancelier, Mgr Monnier, évêque de Lydda, dans un voyage qu'il fit en Italie à cette époque, présenta en personne la même demande au Père Général. (10 Janvier 1876.) Enfin quelques mois plus tard, lui arrivait une lettre de Mgr Czacki, depuis Nonce en France et alors secrétaire de la Congrégation des Études : « Ces jours derniers, disait-il, trois personnages des plus distingués sont venus de Lille à Rome, recommandés par Sa Grandeur Mgr l'évêque d'Arras, et ont supplié le Saint-Père de faire en sorte que le Père Marquigny de la Compagnie de Jésus puisse accepter une chaire à la future Université de Lille... » (12 Mai 1876.) Pour les raisons mises en avant par le Père Cochard et pour d'autres encore, le Père Beckx crut de son devoir de faire agréer un refus. La Commission ne le prit heureusement pas en mauvaise part.

L'année suivante en effet, le chancelier revenait à la charge et entamait auprès du Père Général une négociation bien autrement importante. Il s'agissait cette fois de la Faculté même de Théologie ; Mgr Monnier demandait *très confidentiellement* si la Compagnie de Jésus consentirait à l'accepter, et dans ce cas quelles chaires elle tiendrait à réserver à ses professeurs. (20 Mai 1877.) Une offre semblable méritait d'être prise en considération. Le Père Grandidier, Provincial de Champagne, fut appelé à Fiesole pour l'examiner et arrêter les mesures à prendre. Il existe aux Archives une pièce où sont exposées les conclusions de cette conférence; en voici les grandes lignes: Le Scolasticat de la Province, Théologie et Philosophie,

serait transféré à Lille; la Faculté serait composée du groupe des Professeurs ; les Scolastiques de la Compagnie suivraient les cours. C'était l'organisation esquissée dans le Mémoire du Père Ramière, et le retour à l'état de choses des grands collèges de la Compagnie aux siècles passés. Aucune combinaison ne répondait mieux à ses désirs et à ses espérances. A peine de retour en sa résidence de Saint-Acheul, le Provincial écrivait au Père Pillon pour lui communiquer l'heureux résultat de son voyage. (5 Août 1877.)

Mais, hélas ! le Père Pillon recevait en même temps avis du chancelier que tout était changé. L'évêque de Lydda était allé trop vite et avait dépassé ses pouvoirs dans ses démarches auprès des Jésuites. Le Recteur désavouait les propositions qu'il leur avait faites ; il n'admet pas que la Faculté fût confiée exclusivement à la Compagnie, menaçant même de donner sa démission si l'on passait outre ; il avait d'ailleurs gagné à son point de vue l'archevêque de Cambrai et l'évêque d'Arras, les deux prélats protecteurs de l'Université. En somme, le projet était à l'eau.

En échange on proposait aux Jésuites d'ouvrir une pension de famille pour les étudiants des diverses Facultés. Nouvelle question à débattre dans le Conseil de la Résidence. Les votes se partagèrent entre oui et non. Le Provincial fut d'avis qu'on pouvait se charger du soin spirituel des jeunes gens, mais non de la surveillance ni du temporel. « Être maîtres de pension, tenir hôtellerie, sans aucune fonction d'enseignement ni de direction, ne me paraît pas, écrivait le Père Grandidier, rentrer facilement dans les œuvres de la Compagnie. » Cette opinion était celle du Père Général, qui invoquait à l'appui l'exemple de Louvain où une offre semblable ayant été faite, le Provincial de Belgique avait refusé. Mieux encore, le Père Roothaan avait dirigé à Turin un Internat de ce genre. Devenu Général, il le fit supprimer. Il paraît bien que l'on finit par trouver pour les Jésuites, dans les

Facultés naissantes de Lille, des emplois mieux en rapport avec leurs règles, car au début de 1880, on envoyait au Provincial de Champagne le *satisfecit* suivant : « Service spirituel auprès des élèves de l'Université catholique : Très bien ! Ce ministère est tout à fait dans l'esprit de notre vocation, et j'engage nos Pères à s'y livrer avec tout le zèle possible. » (23 Janvier.)

Par la suite, à Lille comme ailleurs, nombre de chaires dans les diverses Facultés furent occupées par des religieux de la famille de saint Ignace, comme nous le dirons en son temps. Pour le moment, il nous reste à parler d'un Institut d'enseignement de Sciences sacrées venu au monde avec de belles espérances, mais dont l'existence fut de courte durée.

C'est à Poitiers et par l'initiative de Mgr Pie qu'eut lieu le premier essai de Faculté de Théologie érigée selon les règles canoniques. Dès la fin de 1870 l'illustre évêque avait fait part de son dessein au Père Général de la Compagnie de Jésus. Le Père Beckx avait témoigné y prendre grand intérêt; mais le moment ne lui semblait pas favorable à l'exécution. Deux ans plus tard, la loi sur la liberté de l'enseignement supérieur paraît en bonne voie ; Mgr Pie veut mettre la main à l'œuvre. Son collègue d'Angers, écrit-il, a de vastes projets, trop vastes à son avis ; il ne croit pas à leur réussite. Pour lui, il se propose d'ouvrir dans son Grand-Séminaire un cours de Théologie supérieure, comme préparation de la future Faculté. Dans sa pensée, le collège Saint-Joseph devrait en même temps instituer des cours supérieurs de Philosophie, de Sciences et de Belles-Lettres, et il entrerait plus tard comme partie intégrante dans l'Université. Pour le moment il demandait seulement un professeur du Collège romain. Le Père Clément Schrader, nommément désigné par l'évêque de Poitiers, lui fut en effet accordé, et il prit possession de sa chaire à la rentrée d'octobre 1872. Le Séminaire lui fournit une douzaine d'auditeurs choisis

parmi ses meilleurs sujets. Ce petit troupeau n'était pas pour stimuler la verve du professeur accoutumé aux grandes affluences des étudiants de Rome; mais heureusement, écrivait le Père Provincial, « c'était un saint et aimable religieux ». Outre la Théologie dogmatique, deux autres cours furent professés dès le début, la Philosophie par le Père Carrone, et la Littérature par le Père Longhaye. Le collège Saint-Joseph leur donnait asile, et le Recteur, Père Argant, pouvait écrire au mois de janvier 1873 : « Les commencements de la future Université sont modestes; mais enfin les fondements sont posés. »

Dès la seconde année, trois professeurs enseignaient la Philosophie, et tous étaient Jésuites. Le Père Schrader, envoyé à Poitiers avec mission d'organiser l'institut de concert avec l'évêque, était bien d'avis que la Compagnie fût seule chargée d'y donner l'enseignement, tout comme au Collège romain. A quoi le Père Général objectait que, en s'engageant avec Sa Grandeur, il n'avait entendu ni lui imposer cette condition, ni lui faire cette promesse. Sans doute, il espérait que, dans la future Université, en vue de maintenir l'unité de doctrine, les chaires de Théologie, de Philosophie et de Droit canon seraient réservées à la Compagnie; mais enfin, ajoutait-il, l'œuvre telle quelle, qui lui était confiée, « paraissait déjà assez belle ». Toutefois Mgr Pie allait faire instance pour qu'elle acceptât bien davantage.

Au printemps de 1875 il lui offrait la direction de son Grand-Séminaire lui-même : « En France, disait le prélat, il est urgent de relever la formation intellectuelle du clergé. » Et il faisait à la Compagnie de Jésus l'honneur de compter sur elle pour cela. Le Père Mourier, Provincial de Paris, n'avait déjà qu'une sympathie modérée pour l'embryon de Faculté de Poitiers. L'évêque mort, disait-il, que deviendra son œuvre ? D'ailleurs ce qu'on y prétend faire on le pourrait tout aussi bien en ouvrant au clergé séculier les cours du Scolasticat de Laval. L'offre du Grand-Séminaire fut accueillie plus froidement encore. « Si le

Père Général prend sur lui de fournir le personnel, écrivait le Provincial, tout est dit. Sinon, la Province étant hors d'état d'y suffire, il n'y a qu'à répondre : non. » (20 Avril 1875.) L'évêque ne renonça point à son projet, il en appela au Général. Il y avait assurément de nombreuses et graves raisons pour ne pas séparer le Séminaire de l'Université. Mgr Pie les fit valoir de façon si pressante que le Père Beckx ne put se défendre d'en être ébranlé : « Vous m'avez exposé votre manière de voir avec une grande franchise, écrivait-il au Provincial, et vous avez bien fait. Mais vous comprenez aussi que je vois là une œuvre fort importante pour l'honneur et l'intérêt selon Dieu de la Province et de la Compagnie en France... » (17 Juillet 1875.) En conséquence, le Révérend Père proposait un arrangement qui donnerait pleine satisfaction à l'évêque de Poitiers : Le Père Général s'engagerait à procurer pendant dix ou douze ans les sept professeurs principaux, et la Province de Paris fournirait le reste du personnel. Le Père Mourier se débattit encore ; sa Province allait « se saigner à blanc », pour donner ce qu'on lui demandait dès maintenant ; plus tard tout le fardeau retomberait sur elle ; mais enfin, puisque Mgr Pie presse tellement qu'on ne peut lui résister, « puisque Votre Paternité est décidée, *fiat voluntas Dei!* Je ne raisonne plus ; je suivrai mon Père *quocumque ierit* ». (14 et 17 Août.)

Le Père Général avait pourtant obtenu que la Compagnie n'aurait pas pour cette année la charge du Séminaire ; l'évêque renonça ensuite à la lui imposer. Mais d'autre part, en ce qui concerne la Faculté de Théologie, elle était dès lors liée par un engagement solennel. Le premier Supérieur s'explique sur ce point dans une lettre au Provincial de Paris : « Vous connaissez par ma lettre du 9 août le désir si formel du Saint-Père par rapport à Poitiers. Il veut que je m'exécute *ex animo*. Conformément à la doctrine de notre Père saint Ignace, je vois là l'expression de la volonté divine, et nous devons l'accomplir *omnibus*

connexis viribus voluntatis et intelligentiae. Aujourd'hui même j'écris à Mgr de Poitiers et lui promets pour octobre prochain sept professeurs, y compris ceux qui y sont déjà. Mais je demande un an de répit pour prendre la direction du Grand-Séminaire. Je ne me dissimule pas les embarras que nous assumons ; mais je suis persuadé que saint Ignace aurait obéi, et je vais en avant, me confiant en la Providence. « (14 Août 1875.) Mgr Pie accompagnait ses remerciements d'une réflexion qui ne manque pas de saveur: « Vos excellents Pères de Paris, pour qui rien n'est beau comme la capitale, ne tarderont pas à s'apercevoir que la place qu'on veut leur faire (à l'Université) dans une mosaïque, où il leur sera peut-être difficile de ne pas occuper leur petit coin, est loin de leur donner la liberté et les garanties que leur assure l'unité d'action et d'enseignement qui s'offre ici. » (29 Août.) Quant au répit d'une année, le prélat s'en félicitait ; car sans cela, on n'aurait pas manqué de dire que la nouvelle Faculté n'était qu'un cours de Séminaire décoré d'un nom plus reluisant.

On a remarqué le soin que prend Mgr Pie de souligner l'avantage fait aux Jésuites dans leur situation à Poitiers par comparaison avec celle qu'ils ont dans les autres Universités catholiques. Ici étant seuls, ils auront l'unité d'enseignement et tout ce qui s'ensuit. L'importance de cette concession ne pouvait échapper à la perspicacité du grand évêque. Son dévouement au Saint-Siège et son attachement aux doctrines romaines l'avaient incliné sans doute à confier exclusivement la Faculté de Théologie et de Philosophie à un Ordre religieux qu'il savait être dans les mêmes dispositions d'esprit et de cœur. Ces raisons le déterminèrent encore à adhérer *sans réserve* aux conditions que le Père Général jugeait nécessaire de mettre à son acceptation. Il fallait en effet prévoir l'avenir; les tendances doctrinales peuvent varier avec les hommes qui seront assis sur le siège de Poitiers; l'enseignement de la Faculté ne devrait donc pas dépendre uniquement de a direction épiscopale, et la Compagnie de Jésus y

garderait toujours la liberté de suivre son *Ratio studiorum*, comme elle le fait au Collège romain et à l'Université d'Inspruck.

C'est sur ces bases que Mgr Pie rédigea les statuts qu'il présenta au Souverain Pontife et qui reçurent sa pleine et entière approbation. Dérogeant en cela à ses habitudes, Pie IX fit savoir au Père Général qu'il désirait fort le voir entrer dans les intentions de l'évêque de Poitiers. Mgr Czacki, chargé de cette commission, lui écrit une lettre confidentielle dont nous extrayons le passage capital : « ... D'après son idée (de Mgr Pie) la Faculté de Poitiers devrait constituer une espèce de *fac-simile* ou de succursale du Collège romain. Monseigneur voudrait même passer une convention avec Votre Paternité, aux termes de laquelle il confierait à la Compagnie de Jésus l'entière direction de son Institut et n'exigerait en retour que la garantie que tout l'organisme de cet enseignement serait calqué sur celui de l'Université grégorienne. Il n'entend réserver pour l'évêque *pro tempore* de Poitiers que les simples droits de tout Ordinaire sur cet Institut, qui serait à tout jamais confié à la Compagnie de Jésus, sous l'exclusive autorité du Saint-Siège[1]. » (1er Août 1875.)

Le Père Beckx eût souhaité avoir un peu de temps pour réaliser tout le programme de la Faculté ; c'étaient maintenant dix professeurs qu'elle demandait. Mais Mgr Pie ne supportait plus de retards ; il avait mûri vingt ans son projet ; c'était, disait-il, la grande affaire de sa vie. De son côté le Pape pressait. Il envoyait dire au Père Général de « prendre à cœur » (*gusti*) le désir qu'il lui avait exprimé. Plusieurs établissements se préparaient à demander l'institution canonique. Il voulait pouvoir répondre qu'il l'accorderait volontiers, à condition qu'on se conformât aux règles et aux principes de l'Université de Poitiers, dont le plan était à ses yeux celui de l'Université-modèle.

1. Voir la lettre de Mgr Czacki au Père Général aux *Pièces justificatives*, N° VIII.

C'est dans ces conditions que l'accord fut conclu entre Mgr Pie et le Général de la Compagnie de Jésus. Le 5 octobre suivant, le Bref d'institution canonique était communiqué par Sa Grandeur d'abord en séance solennelle du Chapitre, puis dans la chapelle du Séminaire devant les professeurs et les élèves assemblés. Dans la lettre qui accompagnait le Bref, il était dit que l'érection de la Faculté paraîtrait peut-être avoir été obtenue bien rapidement, ce qui n'était guère dans les usages de la curie pontificale, mais si l'évêque était interrogé à ce propos, il pourrait répondre que, soit les professeurs choisis par lui, soit leur programme d'enseignement, avaient d'avance l'approbation de Sa Sainteté[1].

L'antique école de Saint-Hilaire renaissait ainsi sous les auspices les plus encourageants. Avant toutes les autres Universités françaises, la Faculté de Théologie de Poitiers avait reçu l'investiture de l'Église ; à cette consécration officielle, le cardinal-archevêque de Bordeaux ajoutait son suffrage et ses vœux de prospérité. Lui aussi rêvait l'établissement d'un Institut d'enseignement supérieur catholique pour les provinces du sud-ouest ; « mais, écrivait-il à Mgr Pie, mes forces trahiraient mon ardeur dans une pareille entreprise. C'est un autre, c'est vous qui devez la tenter, et je veux vous donner l'assurance que ni mes suffragants ni moi ne vous marchanderons notre concours... L'heure est solennelle. Pendant que Paris, Lille et Angers se mettent en mouvement, nous ne devons pas rester en arrière... Il ne faut jamais douter de l'avenir, quand il s'agit de propager la vérité et de faire triompher l'Église. »

De fait l'institution canonique donna aux cours déjà établis un essor nouveau. Dès l'année 1876 on signale à l'occasion de la fête de saint Hilaire une dispute scolastique solennelle, présidée par l'archevêque de Bourges et

1. ...*Inter alia hanc etiam referat causam : Quia Professores S. Pontifici probatos et studiorum rationem pariter probatam exhibuerit.*

les deux évêques de Poitiers et d'Angoulême. Le recteur de l'Académie est présent, ainsi que le doyen de la Faculté des Lettres, lequel ne dissimule pas la grande satisfaction qu'il éprouve de cet exercice nouveau pour lui. L'année se clôtura par une promotion de docteurs, les premiers lauréats de la jeune Faculté. Au mois de janvier suivant, son Annuaire accuse pour les cours de Dogme 55 auditeurs, d'Écriture sainte, 50, d'Histoire ecclésiastique, 43, de Droit canon, 91. La Philosophie en a seulement 14. Le nombre des étudiants étrangers au diocèse de Poitiers est de vingt-deux. Ces étudiants, prêtres pour la plupart, étaient réunis dans une sorte de *convictus* qui occupait une annexe du Séminaire. L'institution n'ayant pas réussi, on voulut la confier aux Jésuites. Cette fois encore le Provincial crut devoir opposer un refus; nous n'avons pas à dire les raisons qu'il mettait en avant. Toujours est-il que le *convictus* mal dirigé ne tarda pas à dépérir, et la Faculté se vit à peu près réduite au contingent que pouvaient lui fournir les jeunes clercs du diocèse de Poitiers.

C'est en cet état qu'elle se trouvait aux approches de 1880; le corps professoral, en grande majorité de nationalités étrangères, exposait l'évêque à de graves désagréments. Un mois après la publication des Décrets Ferry, le Père Mourier se décidait à écrire au Père Général : « Avec un personnel de professeurs dont plusieurs sont distingués, nous arrivons à de maigres résultats. Monseiseigneur s'étant toujours refusé à faire appel, même confidentiellement, aux autres évêques, il en résulte fatalement que la Faculté végète. Elle compte une douzaine d'étudiants étrangers au diocèse. Maintenant que d'autres centres théologiques se sont formés à Paris, à Lille, à Lyon, à Angers, il devient de moins en moins probable que la Faculté de Poitiers se développe. Aussi me semblerait-il à propos de profiter des circonstances pour nous retirer... » (27 Avril 1880.) Le Père Général fut d'un avis différent. Du moins il ne veut pas qu'on s'en aille sans

l'agrément de Monseigneur, maintenant cardinal Pie. Il ne faut pas, dit-il, qu'on puisse jamais reprocher à la Compagnie de n'avoir pas fait tout le possible pour soutenir une œuvre « qui lui a été imposée par le Pape ».

Cette lettre est datée du 8 mai. Dix jours plus tard le cardinal Pie succombait, emporté par un mal foudroyant. (18 Mai 1880.) Sa mort consommait la ruine de son œuvre. L'expérience de Poitiers démontrait cette triste vérité que, dans l'état actuel de l'Église de France, le haut enseignement des Sciences ecclésiastiques n'est guère réalisable dans un diocèse particulier; à grande peine pourra-t-on le conserver dans les Universités catholiques qui groupent les ressources de toute une région. Ce n'est pas que les hommes capables y manquent pour donner l'enseignement, mais bien plutôt les étudiants pour le recevoir. Les aspirants au sacerdoce sont en trop petit nombre pour que les évêques consentent à les voir quitter les Séminaires diocésains et retarder leur entrée dans le ministère pour prolonger leurs études. On se rappelle que Mgr Pallu du Parc avait obtenu pour les Jésuites du Grand-Séminaire de Blois le droit de conférer les grades théologiques à leurs élèves. A la mort du prélat (1877), son successeur Mgr Laborde, devant la rareté des vocations, alla au plus pressé; les clercs n'eurent plus le loisir de préparer les examens, et ainsi le privilège était tombé en désuétude.

II

L'organisation des Scolasticats de la Compagnie leur permet, grâce à Dieu, de maintenir leur enseignement à un niveau plus élevé. L'examen final qu'on y subit est celui même du doctorat. Le Père Ramière pouvait donc sans présomption proposer d'établir à Vals la Faculté de Théologie d'une Université catholique; le Provincial de Paris pouvait de même offrir Laval pour celle qu'on

préparait à Poitiers. Puisque nous en sommes à l'œuvre de la Compagnie de Jésus sur le terrain de l'enseignement supérieur, nous ne saurions mieux terminer qu'en jetant un rapide coup d'œil sur ces maisons où elle achève de donner aux siens leur formation scientifique.

Pendant la période qui suivit la guerre franco-allemande, le Scolasticat de Laval passa par des alternatives diverses ; tantôt c'est la sérénité parfaite, tantôt il y a au ciel quelques nuages. Le gouvernement du Père Studer avait amené une transformation heureuse ; Saint-Michel pouvait à un moment recevoir jusqu'à deux cent soixante-huit personnes ; les Scolastiques italiens et espagnols, chassés de leur pays, y avaient trouvé place auprès des théologiens et philosophes des Provinces de Paris et de Champagne. Peu de jours avant l'ouverture des hostilités, le Père de Ponlevoy se préoccupait de fournir d'instruments de travail cette population studieuse : « A présent, écrivait-il, que nous avons à Laval une maison si bien adaptée à nos besoins, j'ai bien à cœur de la pourvoir le mieux possible, afin d'avoir là comme notre école normale pour les Sciences exactes et naturelles, comme pour la Théologie et pour la Philosophie. Nous possédons déjà une belle bibliothèque et un bon cabinet de Physique ; on organise un musée d'Histoire naturelle et un Observatoire d'Astronomie... » (10 Juillet 1870.) La ville échappa au fléau de l'invasion, mais non pas aux calamités que la guerre traînait après elle. C'est encore le Père Provincial qui écrit de Laval : « L'épidémie nous envahit malgré toutes les conditions de salubrité. La fièvre typhoïde s'est déclarée ; nous avons un mort, deux mourants, plusieurs malades... Faudra-t-il évacuer et se disperser pour un temps ? Ce serait dans un pareil moment un grand embarras et un vrai malheur... » (6 Novembre 1870.)

Les souffrances des jours d'épreuve ne firent que resserrer les liens qui unissaient dans la charité surnaturelle tous ces enfants d'une même famille, malgré leurs différences d'origine. L'année scolaire 1872-1873 trouva

rassemblés à Laval cent cinquante Scolastiques appartenant à douze Provinces de la Compagnie. Nous avons vu le Père de Ponlevoy y offrir l'hospitalité aux Allemands eux-mêmes, au moment où Bismarck faisait voter contre eux la loi de bannissement. Il ne paraît pas qu'ils aient accepté pour eux-mêmes l'invitation du Provincial de Paris, mais une colonie assez nombreuse arriva du Scolasticat allemand de Maria-Laach où se trouvaient réfugiés des Italiens et même des Français. L'un d'eux, le Père Prud'homme, futur Recteur à la Rue des Postes, y avait été envoyé au début de la guerre : « Vous avez du courage, lui dit un de ses amis, d'aller en Prusse en pareil moment ! » Écrivant à son Provincial, le Père Prud'homme lui citait cette parole, puis : « Je tiens à vous dire, mon Révérend Père, poursuivait-il, que cette objection ne m'a jamais ému et que, aujourd'hui, après l'accueil que j'ai reçu, la difficulté me paraît moins insurmontable que jamais. En dépit de toutes les guerres, je suis bien sûr de vivre en paix et très heureux avec mes frères de Prusse. Je crains bien un peu de les gêner ; mais enfin ce n'est pas moi qui me suis imposé à leur charité. » (5 Octobre 1870.)

Ce n'est pas sans quelque appréhension qu'une plume française reproduit ces paroles. Nous aurions hésité à le faire ; mais peut-on s'étonner que dans une famille religieuse on ne connaisse que des frères ? Aussi bien les Jésuites ont assez prouvé qu'ils ont la fibre patriotique aussi ardente et aussi délicate que d'autres. Mais leur Père saint Ignace leur a appris à mettre une sourdine aux susceptibilités nationalistes. Elles ne troublaient point l'union des âmes et des cœurs dans la ruche laborieuse de Laval où présidait alors un homme d'une vertu fort au-dessus de la moyenne. Tous les documents du temps s'accordent à reconnaître que le Père de Maumigny fut l'instrument de la Providence pour porter à un haut degré parmi la nombreuse jeunesse du Scolasticat l'ardeur au travail en même temps qu'à la perfection

religieuse. Les témoignagnes abondent sur ce point; nous ne citerons que cet extrait du Rapport après la visite provinciale : « Saint-Michel est une maison modèle, ayant à sa tête un vrai saint qui fait régner partout la régularité et la ferveur. C'est une consolation de vivre au milieu d'une telle communauté. » (17 Janvier 1879.)

Par sa fermeté qui puisait sa source dans un esprit surnaturel étranger à tout respect humain, mais d'ailleurs détrempée de suavité évangélique, le Père de Maumigny sut maintenir la discipline en la faisant aimer. Quelques-uns à la vérité lui reprochaient de pousser dans l'exercice du commandement trop haut et trop loin, sans assez d'égards pour l'infirmité humaine; « mais en somme, disait le Père Henri Chambellan, successeur du Père Mourier au provincialat, il nous a rendu un immense service en donnant à l'autorité une vigueur qui souvent lui manque... » (7 Janvier 1881.)

L'influence d'une direction tout à la fois énergique et surnaturelle était particulièrement nécessaire dans un milieu d'activité intellectuelle comme le Scolasticat de Laval. Nous avons dit déjà quels courants doctrinaux agitaient les esprits à cette époque : L'ontologisme, d'une part, avait regagné du terrain; de l'autre le libéralisme, à doses plus ou moins diluées, s'infiltrait dans les esprits; tous les Jésuites n'avaient pas été réfractaires à cette erreur *aux formes multiples*; nous n'avons pas à redire ici comment et dans quelle mesure certains d'entre eux avaient donné dans la *grande erreur du siècle*. Mais il était difficile, on le comprend, d'empêcher qu'elle ne pénétrât de quelque façon dans l'atmosphère du Scolasticat. Les échos des controverses, qui troublaient le monde catholique aux approches du Concile, y résonnaient peut-être plus que nulle part ailleurs; de jeunes religieux venus de Paris pour y poursuivre leurs études théologiques y apportaient quelque chose du tour d'esprit de la capitale; d'autres, qui avaient fait un long stage dans les collèges, y avaient oublié leur ingénuité du

Noviciat. Le Père Studer, homme à la foi antique, avait dû dépenser beaucoup de vigilance pour écarter de sa maison un ensemble d'idées pour lesquelles le Provincial lui-même avait un faible. Le Père Mourier, professeur de Philosophie à Laval pendant la guerre, écrivait le 26 juillet 1870 : « Si le Père Recteur n'eût pas été tout dévoué aux doctrines romaines, s'il eût été moins habile ou moins ferme, l'esprit du Scolasticat, qui est très bon, serait probablement bien autre... Nous avons été heureux d'avoir un Supérieur dans ces sentiments, voyant aussi bien le danger des tendances contraires et aimant de la sorte le Pape et la Compagnie. »

Sans doute le Concile d'abord, puis la guerre, qui suivit de si près, apaisèrent pour un temps les querelles doctrinales ; mais les germes n'en étaient pas éteints ; d'autre part une cause de malaise subsistait, au sujet de laquelle on trouve des plaintes assez fréquentes dans la correspondance des professeurs de Laval. Déjà en 1868, l'un d'eux le Père Chabin faisait une constatation intéressante : « Il n'y a à ma connaissance, écrivait-il, à soutenir l'ontologisme ou le libéralisme que ceux qui ont eu des professeurs ouvertement ontologistes ou libéraux, ou bien ceux qui n'ont pas fait de Philosophie, ou l'ont faite incomplètement. Chose remarquable, je n'ai pas vu un seul Scolastique ayant suivi le cours complet de Philosophie embrasser ces opinions ; au contraire parmi les autres, même après la Théologie, il y a des doutes, des hésitations ; et cela se comprend, la base manque...» Malheureusement, plus que jamais après la guerre, le service des collèges réclama trop souvent le sacrifice des années d'études, et d'ordinaire le sacrifice se fit aux dépens de la Philosophie. Ainsi, par une conséquence fatale, les intelligences restaient insuffisamment immunisées contre certaines contagions subtiles. L'enseignement de la Philosophie d'ailleurs ne se défendait pas d'une sorte de *modernisme*, non pas hétérodoxe, mais mal adapté au caractère de la Théologie qui allait suivre. Ce manque

d'accord était particulièrement sensible à la Faculté de Poitiers : « Ce qu'il y a ici de plus regrettable, écrivait le Père Chambellan, c'est la différence très tranchée qui sépare la Théologie et la Philosophie, la première franchement scolastique, la seconde passablement moderne. Il en résulte que la Philosophie prépare peu à la Théologie... » (23 Janvier 1877.)

A Laval aussi la vénérable Scolastique se laissait entamer par des doctrines et des méthodes moins rébarbatives. On peut juger des progrès qu'elles y avaient faits par l'émotion éprouvée lorsque la grande voix de Léon XIII rappela les écoles catholiques à l'enseignement selon saint Thomas, émotion dont le Provincial de Paris se fait l'interprète dans sa réponse au Père Général qui lui a manifesté la volonté du Pape : « Tout en protestant de notre obéissance, écrit le Père Mourier, je crois devoir dire que je regarde cette mesure comme extrêmement grave. Au dehors elle nous fera du tort en nous enlevant notre considération et en tenant éloignés de nous certains sujets distingués qui ne voudront pas captiver si fort la liberté de leur esprit. Au dedans elle nous fera grandement souffrir... S'il nous était permis de nous en tenir aux prescriptions de 1863, prudentes et modérées, combien la charité et la paix y trouveraient de profit !.. » (22 Octobre 1878.) Assurément il y avait quelque excès dans ces appréhensions. Pour les calmer et du même coup éclairer la voie pour l'avenir, le Père Général envoya à toutes les Provinces de la Compagnie deux circulaires qui mettaient les choses au point. Il recommandait d'abord l'obéissance, y compris celle du jugement, mais d'ailleurs on pouvait prendre l'Ange de l'École pour maître et pour guide sans s'astreindre à le suivre servilement pas à pas. Telle était sans doute la pensée du Saint-Père lui-même[1]. De formidables controverses se

1. Des discussions s'étant élevées sur ce qu'il fallait entendre par enseigner la Philosophie selon la doctrine de saint Thomas, le Père Général, de l'avis des PP. Assistants, répondit que c'était suivre la doc-

sont élevées sur la manière d'entendre le retour à saint Thomas prescrit par le Chef de l'Église ; il n'en reste pas moins une des plus lumineuses et des plus fécondes inspirations du génie de Léon XIII.

***

On pourrait appliquer au Scolasticat de la Province de Lyon le mot de saint Paul sur la destinée de l'apôtre : *In itineribus sæpe*[1]. Il eut en effet une existence très voyageuse. Ses étapes en vingt ans s'appellent Vals, Mongré, Aix, Fourvière ; pendant la guerre il revient à Vals et maintenant nous allons le retrouver pour la seconde fois à Aix. En 1858, le Père Gautrelet l'en avait fait sortir pour l'installer à Lyon ; les arguments ne lui manquaient pas pour prouver qu'un établissement de hautes sciences ecclésiastiques avait sa place marquée dans une grande ville[2]. Quelques années plus tard, le Père Gaillard défendait la même thèse. (2 Septembre 1865.) Mais à six ans d'intervalle c'est la thèse contraire qui a ses préférences ; il y a quelque chose de piquant à les voir exposer l'une et l'autre par la même plume. Quoi qu'il en soit les raisons qu'il fait valoir cette fois en faveur de la vieille capitale de la Provence rencontrent l'approbation du Père Général qui fait écrire : « La translation du Scolasticat à Aix me semble une mesure très sage, que vous ferez bien d'exécuter pour la rentrée des classes... Les avantages du local et du climat, l'économie de dépenses considérable, l'épargne de

trine prescrite par les Constitutions et les Congrégations générales, et en particulier enseigner dorénavant que les corps sont composés de matière et de forme réellement distinctes. L'ordonnance de 1863 laissait le choix sur ce point entre les trois opinions en cours. Le Père Général prescrit maintenant l'une d'elles, comme plus utile pour la Théologie et surtout, parce qu'elle fait partie des *capita præcipua* de cette Philosophie que le Saint-Père, recommande de suivre. Elle est donc bien cette doctrine *solidior et securior* que d'après leurs Constitutions les membres de la Compagnie doivent préférer.

1. *Souvent sur les grands chemins.* II. Cor. XI. 26.
2. Cf. Tome III. P. 556.

nouvelles constructions matériellement fort onéreuses et moralement impossibles à Fourvière, les considérations de paix et de tranquillité publique, de vie d'étude et de régularité religieuse compenseront les avantages qu'on espérait trouver à Lyon. » (23 Juin 1871.)

La maison de Fourvière allait désormais abriter la rédaction des *Études* ; dans les premiers jours du mois d'août les théologiens lyonnais reprenaient possession du vieux collège Bourbon à Aix, où de vastes bâtiments entouraient des cours étroites, sans horizon et sans air. Il y fallait la grande lumière et le gai soleil de Provence pour rendre le séjour tolérable à de jeunes hommes appliqués à des études absorbantes. On dut même adoucir pour eux le règlement quelque peu sévère du Scolasticat ; il y eut à Aix, comme à Rome, une heure de promenade quotidienne, puis chaque année, au fort de l'été, deux mois de vacances dans la charmante solitude de Saint-Joseph du Tholonet. On atténuait ainsi les conséquences d'une installation défectueuse au point de vue de l'hygiène, sans toutefois y échapper complètement : « Les santés, lisons-nous dans un Rapport du Père Provincial, sont généralement délabrées. » (11 Juin 1873.) Ces Rapports rendent par ailleurs témoignage de l'excellent esprit qui règne dans la maison : la piété, la ferveur y marchent de pair avec l'application au travail ; mais dans l'allure générale on signale une certaine langueur ; du, moins on y voudrait plus de vie et d'entrain, plus « d'allant », comme on dirait en langage militaire. C'est là, semble-t-il, la note dominante dans les documents de cette période de dix annés. Ce qui amène à conclure que la tranquillité de la campagne, d'une petite ville ou d'une ville morte, si elle favorise le silence et le recueillement nécessaires à l'étude, n'est pas non plus sans inconvénient pour l'activité de l'esprit. Trop naturellement aussi elle convie au sommeil.

Voilà un argument pour la thèse du Scolasticat dans les grands centres. Tout au moins faudrait-il, s'il en est

éloigné, qu'il trouvât en lui-même le principe d'excitation qu'il ne reçoit pas de l'atmosphère ambiante, et pour cela il est nécessaire qu'il ait « le nombre ». Or, c'est ce qui manqua toujours à Aix. Les théologiens de la Province de Lyon, renforcés de quelques Scolastiques italiens, ne dépassèrent jamais de beaucoup la trentaine. L'expérience démontre que c'est insuffisant. Le Père Jullien, devenu Recteur à Aix après son Provincialat, s'en rendait parfaitement compte. Pour apporter au mal le seul remède efficace, il proposa de réunir les étudiants d'Aix à ceux de Vals ; on aurait abandonné la maison à la colonie italienne des Alleux. Le projet serait même, semble-t-il, entré dans la voie de l'exécution ; car une lettre du Père Général, datée du 3 juin, avertit « de surseoir à toute mesure préparatoire du départ de la Théologie ».

Ne pouvant transférer son Scolasticat dans un milieu où il eût trouvé une sève plus vigoureuse, le Père Jullien s'ingénia à le vivifier sur place. Homme aux initiatives hardies, il ne supportait pas qu'une maison religieuse fît figure d'eau dormante. Il s'attacha donc à multiplier les relations entre sa communauté et le clergé diocésain, en même temps que par tous les moyens il s'employait à entretenir parmi les Scolastiques un courant d'activité utile à l'âme et au corps. On le voyait aux jours de congé se mettre à la tête des marcheurs et fournir avec eux de longues excursions à travers les pittoresques environs de la ville; plus encore s'appliquait-il à éveiller les talents et à les cultiver par des exercices variés. On peut citer en ce genre un cours de Théologie pour les hommes du monde, qui eut un succès fort appréciable, une Académie où les Scolastiques se formaient entre eux à la composition et surtout à l'action oratoire, mais plus encore les nombreuses prédications qu'il leur procurait au dehors. Sur ce point, pour dire le vrai, la conduite du Père Recteur n'était pas à l'abri de la critique. La règle veut que les Scolastiques se donnent tout entiers à leurs études; à titre de distraction apostolique on leur accorde, comme

l'usage existait à Vals depuis l'origine, d'aller faire le catéchisme dans les églises de villages; à Aix on ne s'en tenait pas aux modestes fonctions de catéchistes. Il y eut des réclamations, et le Père Jullien dut expliquer pourquoi il avait permis des ministères plus relevés. (27 Mars 1880.) Nous ne savons si ses raisons furent bien accueillies ; toujours est-il que quelques mois plus tard il fut bien dédommagé des contradictions qu'il avait rencontrées sur son chemin. Lors de l'expulsion du 30 juin les prêtres de la ville et des environs donnèrent aux Jésuites un magnifique témoignage de leur sympathie, et « l'on disait couramment, écrit le Père Jullien, que les petites instructions faites gratuitement pendant le carême par nos Scolastiques dans les pauvres paroisses de la banlieue nous avaient gagné le cœur de la grande majorité du clergé. » (7 Octobre 1880.)

Après une visite à l'antique chartreuse de Mélan, devenue un collège de Jésuites, Louis Veuillot consignait dans ses Souvenirs de voyage une réflexion significative : « Voilà pourtant un des cœurs de l'humanité ! » Il n'eût pas dit autrement sans doute devant cette vieille maison de Vals cachée dans les montagnes du Velay, comme Mélan dans celles du Faucigny, et d'où s'élancent avec une fécondité sans cesse renouvelée sur les chemins de l'apostolat de si fières énergies et de si beaux dévouements. Devenue le centre de l'Apostolat de la Prière, la maison de Vals mérite à un titre nouveau d'être appelée « un des cœurs de l'humanité ». Plusieurs fois déjà au cours de cette Histoire, nous avons dû nous y arrêter; nous avons dit en dernier lieu ses épreuves pendant la guerre ; cette crise n'avait point troublé dans ses habitudes la studieuse population de Vals, plus nombreuse alors que jamais. Le départ des théologiens de Lyon mit les demeurants un peu plus au large ; les étudiants en Philosophie des deux Provinces y restaient réunis, et le Scolasticat de Vals formait après celui de Laval la plus populeuse communauté de la Compagnie de Jésus en France. L'histoire de

cette période ne renferme guère d'incidents dignes de mémoire, en dehors des menus faits auxquels seuls ceux de la famille peuvent s'intéresser.

Voici toutefois une réforme introduite à Vals un peu avant la guerre et qui mérite de ne pas passer inaperçue. Il faut savoir que d'après le *Ratio studiorum*, le cours complet de Théologie dont la durée est de quatre ans n'est pas ouvert chez les Jésuites à tous les candidats indistinctement. Ce sont les examens de fin d'année qui en décident. Quiconque échoue à l'un d'eux, à partir de la Philosophie, suivra seulement un cours abrégé. Il va sans dire que le programme et l'examen de Théologie morale restent communs à tous. Or, par suite des circonstances qui amenaient à écourter trop souvent le temps de la formation, on en était venu à réduire à deux années la durée du cours abrégé de Dogmatique. La perspective d'être libéré plus tôt de l'assujettissement du Scolasticat, de rentrer plus tôt aussi dans la vie active, pouvait paraître à quelques-uns une compensation telle quelle pour cette situation de déshérités. Il faut croire qu'ils en souffraient, au contraire ; ayant pris goût à l'étude de la Science sacrée ils eussent été heureux, malgré les épreuves inséparables du régime du Scolasticat, d'y pouvoir prolonger leur séjour. Le Recteur d'alors, le Père Douste le souhaitait plus encore. En 1866, il crut devoir saisir directement de l'affaire le premier Supérieur de la Compagnie. Le Père Beckx lui répondait : « Vos réflexions sur l'utilité qu'il y aurait à rétablir la troisième année de Petit Dogme sont très justes. » (10 Mars 1866.) Le Provincial fut saisi à son tour, et au mois d'août suivant, on décidait que la réforme s'accomplirait dès la rentrée d'octobre. On sait d'ailleurs que le nouveau Droit canon prescrit quatre années de Théologie pour tous les aspirants au sacerdoce.

Le 10 octobre 1878, Vals célébra son Jubilé. Il y avait cinquante ans, en effet, que le Père Timothée Chauchon avait pris, à pareil jour, possession du pauvre logis que Mgr de Bonald offrait aux missionnaires de la Compagnie

de Jésus [1]. Le Scolasticat, lui, n'y comptait pas tout à fait un demi-siècle d'existence, s'y étant installé seulement en 1833, après son exil à Brigue en Valais. Il fallait attendre jusqu'en 1883 la date de son cinquantenaire, qu'il fêterait dans un nouvel exil, au fond de l'Espagne. Il n'en était pas moins l'aîné des Scolasticats de la Compagnie en France, longtemps même le seul, partant le Séminaire-type, source et modèle de tous les autres. A l'occasion de cette solennité, le Recteur, Père de Scorraille, fit dans un discours parénétique le bilan de ces cinquante années de travail, de vertus cachées, d'œuvres diverses, dont le nom de Vals devait évoquer le souvenir. C'était comme un glorieux mémorial élevé par avance en ce lieu béni où la persécution allait faire bientôt le silence des cimetières. A la maison de campagne de Mons les Jésuites laissaient de leur passage un monument bien humble mais bien éloquent. Dans la chapelle de Notre-Dame des Apôtres un tableau d'honneur suspendu devant la Madone contenait en cette date jubilaire les signatures de deux cent quatre-vingts étudiants de Vals partis pour les Missions d'outre-mer. Et la liste n'était pas complète, car beaucoup manquaient qui n'avaient pu inscrire leurs noms.

De Notre-Dame des Apôtres aux *Écoles apostoliques* la transition est aisée. Nous avons parlé plus haut des débuts de cette institution fondée à Avignon en 1865 par le saint Père de Foresta. Il semble à propos de dire ici ses premiers progrès et de terminer par là cette revue de l'œuvre scolaire de la Compagnie de Jésus jusqu'en 1880.

L'idée qui donna naissance à l'École apostolique était assurément hardie, et on conçoit qu'elle ne rencontra pas de prime abord l'approbation générale. Discerner dans un âge encore tendre des vocations de missionnaires et les cultiver en vue de l'apostolat futur devait sembler une prétention au moins téméraire. De fait la tentative

1. Cf. Tome I. P. 480.

d'Avignon suscita à l'origine chez les Jésuites eux-mêmes bien des défiances ; le Provincial de Lyon l'encourageait très médiocrement. Le fondateur eut besoin pour aller de l'avant de toute la fermeté d'une confiance éclairée de ces lumières que Dieu ne donne qu'à de rares privilégiés. Mais, à vrai dire, ces hésitations ne furent pas de longue durée. La prudence bien connue du Père de Foresta et sa réputation de sainteté étaient déjà des garanties, et sans doute les meilleures, pour la solidité de son œuvre. La simplicité de son plan, la netteté avec laquelle il en arrêta les lignes maîtresses contribuèrent aussi à rassurer les gens de peu de foi. Enfin le succès, qui ne se fit pas attendre, eut raison des derniers doutes; une fois debout, l'École apostolique apparut comme un de ces édifices bien ordonnés, où rien n'étonne, et qui semblent n'avoir pu être autrement qu'ils ne sont.

Pendant sa première année, l'école d'Avignon installée au collège Saint-Joseph en fut une simple annexe. Le Recteur, Père Bas, avait adopté les enfants, les considérant à peu près comme les protégés et les pupilles de la maison. Telle n'était pas la pensée du fondateur ; il voulait une administration distincte, indépendante, une habitation à part, et même si possible, des maîtres spéciaux et des classes où les *apostoliques* seraient seuls. Leur présence aux cours du collège offrait sans doute des avantages de plus d'une sorte : leur application était un stimulant pour les autres élèves; ils primaient d'ordinaire dans les concours; ils eurent même la délicatesse de renoncer spontanément aux prix qu'ils allaient remporter en trop grand nombre, sacrifice que les Pères ne crurent pas devoir accepter. Néanmoins la séparation était mieux dans les vues du Père de Foresta, et quand les circonstances imposèrent à l'école une complète autonomie, la situation, avec de plus lourdes charges, approcha davantage de l'idéal primitif. Ce point avait besoin, croyons-nous, d'être mis en lumière.

Consacrée dès 1867 par un Bref très élogieux de Pie IX,

qui l'appelait « une œuvre très salutaire et très utile », l'institution prit des développements rapides ; elle était dès lors installée plus à l'aise dans un étage de la Résidence, d'où elle passa quelques années plus tard dans un immeuble voisin. Le nombre de ses élèves allait toujours croissant ; vers 1870, il atteignait la soixantaine, mais beaucoup de candidats étaient ajournés, si bien que en 1873, huit ans après son premier essai, le Père de Foresta demandait l'établissement d'une seconde école, à Mongré. Le Père Édouard de Bouchaud, Recteur du collège, offrait le vieux château pour loger maîtres et élèves. (27 Juin 1873.) Le projet souleva dans les Conseils supérieurs de la Compagnie des objections sérieuses. Les frais de l'école étant entièrement à la charge de la charité publique, on craignait qu'il n'y eût quelque indiscrétion à en établir plus d'une par Province. Quoi qu'il en soit la solution fut ajournée.

Mais déjà chacune des Provinces françaises avait créé son École apostolique : la Champagne, celle d'Amiens en 1868, Paris, celle de Poitiers en 1869, Toulouse, celle de Bordeaux en 1872 ; ajoutons en Belgique celle de Turnhout en 1871. Au bout de trois ans celle d'Amiens se trouve trop nombreuse et le Provincial de Champagne se propose d'ouvrir une succursale à Issenheim d'où le Noviciat a dû partir. Cette fois le Père Général donne au projet pleine approbation. (22 Octobre 1871.) Malheureusement quelques mois plus tard, les Jésuites étaient expulsés d'Issenheim par le gouvernement allemand. En 1879, le projet était repris par le Recteur du jeune collège de Boulogne, et après quelques hésitations, l'autorisation était accordée. Les Décrets de mars obligèrent à surseoir. Entre temps Dôle avait été plus heureux. Dès 1875, de larges aumônes offertes en Franche-Comté à l'œuvre du Père de Foresta avaient paru une indication providentielle. Le Père Général pressenti répondait le 14 août : « Les Écoles apostoliques font un grand bien. En principe, je ne suis pas opposé à l'ouverture d'une seconde école

dans la Province de Lyon. Mais je dois vous dire que le Saint-Père nous impose par un désir formellement exprimé de prendre les Facultés de Philosophie et de Théologie à Poitiers. J'obéis, mais je ne donne pas tout le personnel demandé, par la raison que *homines non habeo*. Si j'acceptais immédiatement l'ouverture de cette nouvelle école, aux yeux de plusieurs je me contredirais. Ajournez donc quelque temps... Vous pouvez, en attendant, acheter la maison... »

L'année suivante, le Père de Foresta terminait à l'âge de cinquante-huit ans, sa sainte et féconde carrière. (2 Mai 1876.) L'école d'Avignon comptait à ce moment quatre-vingts élèves ; on avait hâte de la décharger. Enfin, un an plus tard, le Père Croibier, Recteur du collège de Notre-Dame de Mont-Roland, annonce que l'école apostolique de Dôle est ouverte depuis le 2 octobre, « avec dix-sept élèves qui nous donnent beaucoup de satisfaction... » L'école avait toute chance de prospérer dans une région où les familles nombreuses ne sont pas rares et où la foi est encore vivante ; mais la secousse de 1880 arrêta sa croissance ; on dut la réunir à celle d'Avignon. Celle-ci était restée le modèle comme elle avait été la source de toutes les autres. C'était toujours l'œuvre du Père de Foresta, qui se reproduisait en multiples exemplaires. Les directeurs allaient en Avignon, voir de leurs yeux l'école-type, en étudier les règlements et en pénétrer l'esprit ; mieux encore ils en ramenaient un groupe d'élèves qui introduisaient dans la nouvelle fondation les habitudes et les traditions de celle que le saint Père de Foresta avait lui-même formée selon son cœur. C'est ainsi que de proche en proche une multitude d'institutions ont surgi dans toutes les parties du monde, qui se reconnaissent commes issues de l'école d'Avignon et héritières de la pensée de son fondateur. Toutes les Provinces de la Compagnie de Jésus, sauf de rares exceptions, ont aujourd'hui leur École apostolique ; presque toutes gardent religieusement ce qu'on peut appeler le caractère

de *catholicité* propre à l'œuvre du Père de Foresta; nous entendons par là qu'elles ne font pas de ces écoles des pépinières pour leur propre recrutement; les jeunes gens qu'elles élèvent choisissent librement, leur éducation achevée, la Société de missionnaires où il leur plaît d'entrer.

A la suite de la tempête de 1880, les Écoles apostoliques de France ont subi la fortune des Jésuites; comme eux elles ont dû chercher un refuge au delà des frontières; une seule, au prix d'incroyables épreuves, a pu rester sur le sol de la patrie. Elles ont malgré tout vécu et prospéré. Il est facile de s'en convaincre en jetant par anticipation un coup d'œil sur la situation, à une date très rapprochée de celle où nous écrivons. Les directeurs des cinq premières écoles (quatre françaises et une belge), réunis à l'occasion du Jubilé cinquantenaire de l'œuvre, arrivent, en additionnant leurs chiffres, à un total de *dix-huit cents prêtres* ou aspirants au sacerdoce sortis de leurs établissements et répartis entre plus de *trente Instituts* de missionnaires, travaillant sur tous les points du monde. Parmi eux se rencontrent des évêques, des Préfets apostoliques, des Provinciaux, des Supérieurs de Missions, des Recteurs d'université, etc. « On trouve des enfants de l'école d'Avignon, dit le Bulletin officiel, en Syrie, en Arménie, aux Indes, au Tonkin, au Laos, en Cochinchine, en Chine, au Japon, en Corée, en Nouvelle-Guinée, aux îles Gilbert, en Haïti, à Java, aux Philippines, en Bolivie, au Pérou, au Chili, au Brésil, en Colombie, à l'Équateur, au Cap, au Mexique, au Nicaragua, au San-Salvador, à la Guadeloupe, dans seize États de l'Amérique du Nord, au Canada, à Madagascar, en Rhodésie, en Algérie, en Égypte. » — « L'école de Mungrett, en Irlande, lisons-nous dans le même recueil, compte trente-huit ans d'existence. Elle a fourni deux cent quarante missionnaires dont cent soixante-dix sont déjà prêtres et exercent l'apostolat aux États-Unis et autres pays de langue anglaise, en Chine et en Extrême-Orient. » Le Bulletin

mentionne l'existence d'une dizaine d'autres écoles en Europe ou en Amérique; tout détail manque sur les résultats qu'elles ont donnés jusqu'ici; mais on peut sans témérité croire que, avant peu d'années, leur contingent portera à trois mille l'effectif de l'armée d'ouvriers apostoliques recrutés par l'œuvre du Père de Foresta. Devant une pareille fécondité on s'explique la parole du Pape Benoît XV : « Dieu s'est plu à ratifier son initiative par d'étonnantes faveurs[1]. »

III

Il nous faut maintenant reporter nos regards vers ces Résidences où l'activité des Jésuites se dépense sous des formes multiples, pour répondre aux besoins des temps.

On a remarqué, non peut-être sans quelque surprise, combien souvent les Pères Provinciaux recourent au premier Supérieur pour qu'il décide sur les cas qui se présentent. Le Père Général tranche d'ordinaire en invoquant le texte des Constitutions : Rien ne doit prévaloir contre leur autorité, car « l'expérience prouve, dit-il, que quand un point de notre Institut est négligé habituellement, tôt ou tard il en résulte des inconvénients graves ». (17 Avril 1875.) C'est ainsi qu'il répondait au Provincial de Lyon, à propos des confessions ordinaires dans certaines communautés religieuses pour lesquelles on croyait avoir des motifs sérieux de faire exception. Le Père Beckx ordonne qu'on s'en tienne à la règle, malgré les réclamations des religieuses : « Plusieurs fois, écrit-il, j'ai renouvelé cette recommandation. Veuillez vous entendre avec vos Consulteurs pour en venir à une exécution douce, dans le mode, mais efficace. Donnez

1. ... *Mirumque est quantum ejus incœpto semper faverit divina Benignitas...* Bref du 1er mars 1916, à l'occasion du cinquantenaire. Cf. *Acta Apost. Sedis*, 5 mai 1916.

largement aux Communautés le temps requis pour se pourvoir. Les religieuses et leurs élèves qui se présentent au confessionnal avec le public peuvent, ce semble, se confesser habituellement aux Nôtres. C'est ainsi que les choses se pratiquent en Italie, à Rome même, et à peu près partout, je pense... » En dehors de là nous ne pouvons entendre les confessions ordinaires des religieuses qu'en pays de Missions, là surtout où il n'y a pas d'autres prêtres. (21 Février 1875.)

En un ordre de choses bien différent l'intervention du Général de la Compagnie fut provoquée vers 1875 pour régler une question à l'ordre du jour, sur laquelle les Jésuites de France n'étaient pas d'accord. Il leur est interdit, ils le savent bien, de s'ingérer dans les affaires de l'État, autrement dit, de faire de la politique. On se rappelle que, par respect pour cette interdiction, ils hésitèrent à prendre part au scrutin, quand fut établi le suffrage universel ; le Général consulté était d'avis qu'ils devaient s'abstenir, et il ne fallut rien moins que l'exemple du clergé séculier et l'ordre même des évêques pour lui faire adopter une ligne de conduite moins rigoureuse. Néanmoins le principe subsistait. Mais, sous un régime d'opinion où, par définition, tous les citoyens sont appelés à contribuer à la direction de la chose publique, la prohibition d'autrefois devait-elle être maintenue ? Quand surtout la politique du pays se confond avec la guerre religieuse, serait-il interdit aux Jésuites de descendre dans l'arène et de défendre la religion, parce que cette défense prend fatalement un aspect politique ?

Ainsi s'est posée la question, du jour où est arrivé au pouvoir le parti qui avait pris pour mot d'ordre : Le cléricalisme, voilà l'ennemi ! On sait trop aujourd'hui que *cléricalisme* n'était que le sobriquet outrageant de la religion. La réponse, évidemment, ne s'impose plus de prime abord, même aux âmes scrupuleuses dans l'obéissance.

Entre autres manifestations de résistance aux entreprises gouvernementales d'irréligion, il faut signaler les

Congrès catholiques. Dans ces réunions, qui sont heureusement entrées dans nos mœurs, les controverses doctrinales pouvaient sans doute trouver leur place, mais surtout on y concertait les moyens d'action, et on s'animait à soutenir vaillamment la lutte. Par la force des choses on abordait le terrain de la politique. Était-ce une raison pour les Jésuites de se tenir à l'écart? Si la légende reproche aux Jésuites de faire trop de politique, certains de leurs amis leur reprocheraient plutôt de n'en pas faire assez, et si le reproche peut leur être adressé sans trop de déraison, c'est assurément à propos de leur absence dans des assemblées telles que les Congrès catholiques. Quelques-uns cependant y figurèrent dans la période qui nous occupe, et c'est ce qui excita les appréhensions de Supérieurs quelque peu timorés, qui en appelèrent au Père Général, lequel donna à peu de jours d'intervalle les deux décisions que voici :

« La présence et les discours des Nôtres aux Congrès catholiques ont de sérieux inconvénients, surtout dans les circonstances si périlleuses pour la Compagnie en France... Les ennemis en prennent occasion de nous attaquer; les évêques et nos amis y voient une plus grande difficulté à nous défendre. Bref, les inconvénients l'emportent sur le bien produit... Des cardinaux ont insisté dans ce sens auprès du Saint-Père. En Italie j'ai interdit aux Nôtres de parler et même d'assister à ces Congrès. Pour le moment je m'abstiens de porter la même défense pour la France ; mais je recommande aux RR. PP. Provinciaux d'éloigner les Nôtres de ces Congrès, et en cas de raisons très graves, de recourir à moi avant de leur permettre d'y prendre la parole. » (28 Octobre 1876.)

Et quinze jours plus tard : « ... J'ai longtemps tardé à faire cette défense que je savais devoir être pénible à quelques-uns. Les considérations les plus graves puisées dans le désir du plus grand bien, les observations des personnages les plus autorisés ne m'ont pas permis de tarder davantage. La loi est portée, elle doit être observée. » (9 Novembre 1876.)

Sans doute on trouvera dans des circonstances toutes spéciales de temps et de lieux l'explication d'une mesure aussi sévère. Quoi qu'il en soit, toute participation aux Congrès catholiques se trouva interdite aux Jésuites français aussi bien qu'à leurs frères italiens. Quelques années plus tard le Père Général consentait une dérogation, jugée indispensable, et voici en quels termes il la transmettait au Provincial de Lyon : « Le Père Sambin peut *assister* au Congrès des jurisconsultes chrétiens à Reims, à condition qu'il ne parlera pas dans les séances publiques et que son nom ne paraîtra pas dans les comptes rendus communiqués au journaux. » C'est bien le cas de dire que l'exception confirme la règle.

L'annexion de l'Alsace-Lorraine à l'empire allemand fit surgir un problème délicat dont le Père Général fut encore appelé à donner la solution. C'était au début de 1872, avant la loi contre les Jésuites. Le Gouvernement laissait aux Alsaciens-Lorrains la faculté de choisir entre l'une ou l'autre nationalité. Ceux qui optaient pour la France, devenus par le fait même des étrangers, avec toutes les conséquences juridiques de leur condition, pouvaient être expulsés par simple mesure de police. Quel parti prendre ? Même en se plaçant au point de vue de l'intérêt français on pouvait hésiter. Qu'allaient faire les Jésuites ? L'un d'eux, ardent patriote, sans prendre conseil que de lui-même s'en alla faire sa déclaration : Français malgré tout et pour toujours. « Il n'est, disait-il, au pouvoir de personne de m'obliger à me faire Allemand. » Le vénérable Père Pillon, alors Provincial de Champagne, n'osa prendre sur lui d'y contredire ; il porta la cause au tribunal de la première autorité. Elle y fut examinée avec toute l'attention que comportait une matière aussi grave et voici la décision que le Père Général transmettait trois semaines plus tard : Considérant : — 1° Que d'après l'Institut le religieux abandonne à ses Supérieurs la pleine disposition de sa personne ; — 2° Que leur gouvernement serait rendu très difficile si un chacun gardait en l'espèce la liberté de son choix ;

— 3° Que la charité ne nous permet pas de priver de notre aide la population du pays, que pour cette raison on ne laisse pas les prêtres séculiers libres d'opter, mais que chacun d'eux a reçu ordre de rester à son poste ; qu'il serait honteux pour nous de montrer moins de dévouement au bien des fidèles ; que nos maisons de Strasbourg et de Metz auraient tout à craindre si les Nôtres déclaraient vouloir rester Français... Pour ces motifs et pour d'autres encore qu'il n'est pas nécessaire d'énoncer, nous jugeons que dans l'espèce les religieux dépendent de leurs Supérieurs et que, à moins d'ordre contraire de leur part, ils doivent s'abstenir d'opter. » (5 Juin 1872.)

En définitive le premier Supérieur de la Compagnie de Jésus rappelle à ses religieux que, prêtres, ils appartiennent à Dieu, à l'Église et aux âmes, et que ce service professionnel doit passer avant la satisfaction du sentiment patriotique. C'est de la morale élémentaire. Un mois plus tard d'ailleurs l'option, pour les Jésuites, n'avait plus guère d'objet; tous, Allemands comme Français, étaient également atteints par la loi de bannissement.

Au surplus la République anticléricale ne devait pas le céder à l'empire luthérien en animosité contre la famille de Loyola. Bientôt en France aussi les Jésuites seraient mis hors la loi, et des tribunaux complaisants se feraient les complices des violences gouvernementales. Nous aurons à dire ces lamentables défaillances de la Justice en notre pays. En attendant, il nous plaît de relever un arrêt qui prouve que la magistrature française pouvait encore dire le droit, même en faveur des Jésuites.

On se souvient de ce Père Parabère, type d'aumônier militaire, qui partagea la vie et les épreuves de nos soldats en Algérie, en Crimée, en Italie, et qui jusqu'au dernier souffle leur consacra ses forces et son dévouement. Avec les aumônes de ses amis et les subsides du Gouvernement, il avait pu créer à Constantine un ensemble d'œuvres pour la moralisation et même l'agrément des militaires de la garnison. Légalement cette propriété

telle quelle était en son nom, ce qui après sa mort donna à des parents lointains l'idée d'en réclamer l'héritage. Appuyés par la presse locale, ils obtinrent gain de cause devant le tribunal de Constantine. Appel fut interjeté à la Cour d'Alger. Bien entendu, les demandeurs exploitaient contre leurs adversaires leur qualité de Jésuites. L'Ordre de Loyola, n'étant pas reconnu par la loi, ne pouvait être admis à recueillir la succession d'un de ses membres. Tel était le moyen principal du jugement de Constantine. La Cour d'appel s'éleva au-dessus de cette application judaïque des principes : La Congrégation, déclara-t-elle, n'a pas l'autorisation légale. Soit ; c'est à la haute police qu'il appartient de régler cette situation. Mais, en attendant, les Tribunaux ne sauraient admettre qu'elle soit dépossédée par tout venant. Les prétendus héritiers réclament une chose qui n'était pas celle de leur auteur. Les particuliers et le Gouvernement lui-même ont donné aux Congrégations dans un but d'humanité. En conséquence leurs libéralités doivent rester entre les mains de ceux qui remplissent leurs intentions. — Combien d'iniquités cette doctrine de la Cour d'appel eût épargnées en d'autres temps et à d'autres juges !

En regard de ce procès d'ordre purement civil, voici une querelle où les Jésuites se virent entraînés bien malgré eux contre des hommes avec qui ils aimeraient n'avoir que des rapports fraternels. Les restes d'un gallicanisme outré, mêlé de rigorisme, s'étaient conservés dans les traditions de certains diocèses de France, jusqu'après le milieu du siècle dernier. Indépendamment d'autres causes, il en résultait chez le clergé séculier des préventions et une attitude défiante vis-à-vis des Ordres religieux. C'est ainsi que des ecclésiastiques mal contents de voir les Jésuites établir un collège à Dijon, amorcèrent dans la *Chronique religieuse* du diocèse une polémique, dont le moins qu'on peut dire c'est que le besoin ne s'en faisait pas généralement sentir. Les religieux, prétendait-on, n'appartiennent pas à la hiérarchie

ecclésiastique ; les fidèles, d'après le Concile de Trente, sont tenus de se confesser au temps de Pâques à leur « propre prêtre », et ce propre prêtre, c'est le curé. En conséquence, s'ils s'adressent à d'autres qui ne participent en rien à la juridiction ordinaire du curé, ce ne peut être qu'en vertu d'un abus, établi par l'usage avec la tolérance de l'Église, mais qui n'en constitue pas moins une cause de trouble.

Les Jésuites étaient trop manifestement visés pour qu'aucun doute subsistât à cet égard dans l'opinion publique. Pourtant une raison plus grave que leur intérêt personnel les invitait à répondre. Conformément au précepte évangélique, ils avertirent la rédaction de l'erreur commise et l'invitèrent à la corriger. On se rappelle que le Père Martin en avait agi de la sorte avec l'abbé Carrière avant de livrer à l'impression son Traité du mariage. La *Chronique* de Dijon n'ayant pas tenu compte de l'avertissement, deux articles parurent où les choses étaient mises au point : « Nous aurions gardé le silence, disait le préambule, mais des prêtres, dans un recueil destiné au clergé et aux fidèles, avancent des propositions insoutenables... Personne plus que nous ne respecte le clergé; si nous protestons contre un écrit signé d'un de ses membres, c'est uniquement parce que l'amour de la vérité nous en fait un devoir. » — Au surplus le Jésuite qui tenait la plume n'eut pas à chercher bien loin, pour prouver l'exagération de la doctrine exposée dans la *Chronique*. Jamais l'Église n'a entendu de la sorte le canon du Concile de Trente; l'obligation de la confession est par elle-même assez onéreuse pour qu'elle laisse au moins à chacun la liberté de choisir parmi les prêtres chargés de ce ministère. Le nouveau Droit Canon a définitivement tranché sur ce point toutes les vieilles controverses : « Tout fidèle a la pleine liberté de s'adresser, pour la confession de ses péchés, à n'importe quel prêtre légitimement approuvé, fût-il même de rite différent [1]. »

1. *Cuivis fideli integrum est confessario legitime approbato, etiam alius ritus, cui maluerit, peccata sua confiteri.* Can. 905.

Les dissensions entre prêtres séculiers et religieux sont toujours un sujet d'étonnement, sinon de scandale, pour le peuple chrétien, qui ne les comprend pas. On sait au contraire combien les meneurs de la guerre religieuse s'efforcent de les attiser. Dans la campagne contre les Congrégations religieuses, ils ont eu grand soin de les poser en antagonistes du clergé séculier, dont ils affectaient de prendre la défense. L'épiscopat, heureusement, eut à cœur de déjouer cette tactique, en affirmant bien haut leur étroite solidarité. C'est ainsi que le nouvel évêque de Fréjus, Mgr Terris, bénissant la chapelle du *Jésus*, de Cannes, développait avec une superbe éloquence cette pensée que « la cause des Jésuites était la cause même de l'épiscopat, du clergé, du monde catholique, et que les passions humaines ne sépareraient jamais ce que le nom de Jésus et les intérêts de la gloire de Dieu avaient indissolublement uni ». (18 Janvier 1879.)

Pendant les années de crise qui précédèrent le coup de force de 1880, les Jésuites n'eurent assurément pas de défenseurs plus fidèles et plus dévoués que les évêques ; aucun ne fut à leurs côtés avec plus d'intrépidité et de constance que les deux prélats qui occupèrent le siège de Grenoble pendant cette période, Mgr Paulinier jusqu'en 1876 et Mgr Fava, son successeur. La maison de la Compagnie en cette ville traversait une phase de son existence que l'on pourrait, sans forcer la note, appeler brillante ; des documents officiels renferment à ce sujet les témoignages les plus élogieux : « C'est la Résidence modèle, écrit le Père Jullien lors de sa visite. Il est surprenant que si peu de Pères puissent faire tant de bien. Aussi l'évêque me disait : Ici on a un culte pour les Jésuites, et ils le méritent. » (18 Mai 1876.) L'œuvre de Saint-Maurice pour les soldats se développait, recueillant la faveur des autorités militaires et les sympathies de la population. Un volumineux dossier conservé aux Archives fournirait à ce propos des détails et des anecdotes qui ont leur intérêt, mais dont la place n'est pas ici. Nous nous bornerons à

en extraire, pour la morale qui s'en dégage, un fait en lui-même assez vulgaire.

Sur la fin de 1872, le journal *Le Siècle* éprouva le besoin de faire une sortie contre le Cercle militaire de Grenoble; il le représenta comme un foyer d'opposition politique; les Jésuites qui le dirigeaient ne cessaient d'attaquer les institutions républicaines. Après enquête, le général Micheler, gouverneur de la place, était d'avis d'intenter une poursuite. Mais il lui fallait l'autorisation du Ministre de la Guerre, lequel répondit que la polémique avec la presse avait trop d'inconvénients. En conséquence on recommandait au général la plus grande circonspection, et on l'invitait à exercer une surveillance sur tout ce qui se passait au Cercle, y compris la prédication des aumôniers ! Un journal religieux annonça du moins que, si les Jésuites avaient gardé le silence, c'était par ordre du Ministre. La conclusion, c'est que les hommes de plume inspirent aux hommes d'épée une crainte qu'il est permis de trouver excessive.

Au début de son provincialat, le Père Jullien écrivait : « Mgr l'évêque de Grenoble, qui nous est tout dévoué, nous a suppliés de lui venir en aide pour soutenir cette année son Externat catholique gravement compromis... » Les deux Pères Edmond de Lachau et Charles de Damas, déjà attachés à l'aumônerie militaire, furent en effet chargés l'un de la direction des études, l'autre du soin spiriruel des élèves dans l'établissement épiscopal. (16 Octobre.) Il était bien entendu qu'ils se retireraient après une année de service. Mais entre temps les instances se renouvelèrent. L'évêque souhaitait se décharger sur les Jésuites ; les familles joignaient leurs prières à celles de leur pasteur ; le Père de Nolhac, Supérieur de la Résidence, abondait dans le même sens. Dans les Conseils du Provincial et du Général on ne se laissa point fléchir. Outre que le personnel manquait pour un nouveau collège, on considérait que, pris entre le lycée et le Petit-Séminaire-collège du Rondeau, l'Externat de Grenoble n'avait pas d'avenir.

Après le départ de Mgr Paulinier, promu au siège archiépiscopal de Besançon, les Jésuites déclarèrent donc qu'ils se retireraient à la fin de l'année scolaire courante. (Décembre 1876.) Cependant sur des réclamations parties de Grenoble, le Père Général écrivait : « Je ne voudrais pas qu'on pût nous accuser de manquer à une quasi-promesse... Si des souscriptions ont été demandées et obtenues, parce que vous avez fait espérer que notre concours à l'œuvre de l'Externat se prolongerait encore pendant deux ans..., notre honneur serait engagé, et alors il faudrait rester jusqu'en août 1878, mais pas au delà. » (15 Décembre 1876.) Le scrupule se trouva n'avoir pas de fondement ; Mgr Paulinier en donna aux Jésuites l'assurance formelle, et à la date fixée ils purent remettre l'Externat aux mains de son successeur.

En ce même temps la Résidence de Grenoble voyait naître une œuvre destinée à un sort prospère. Nous laisserons celui qui en fut l'initiateur raconter ses débuts et ses premiers succès. Le Père Sambin fut un religieux pieux et modeste, puisant dans une vie de recueillement et de prière les vastes pensées qui semblent le privilège des esprits supérieurs.

Grenoble était de longue date célèbre pour l'enseignement du Droit qui y attirait une multitude de jeunes gens. Déjà les Jésuites avaient établi pour les étudiants chrétiens une Conférence que l'évêque avait prise sous son patronage et qui une fois par semaine se réunissait au palais épiscopal, sous la présidence du doyen ou d'un professeur de la Faculté. Le groupe était peu nombreux mais choisi, et il avait des succès, à telles enseignes que sur huit prix décernés par la Faculté il lui arriva de s'en attribuer six. Ce qui lui valut les attaques violentes du journal anticlérical *Le Réveil du Dauphiné*. Quoi qu'il en soit, le Père Sambin, dès son arrivée à la Résidence, avait rêvé autre chose. Vers 1870, il réunissait en une sorte d'académie quelques avocats et magistrats désireux de travailler à la régénération chrétienne du pays. Voici en quels termes il

exposait dans une lettre du 13 janvier 1873 l'état présent de ce petit cénacle et ses vues pour l'avenir: « ... On ne peut nier qu'à l'époque actuelle l'étude des Institutions et du Droit, au point de vue chrétien et catholique, n'ait une importance extrême. La société, la France en particulier, a rejeté depuis un siècle de ses institutions et de ses lois le règne de Dieu et à plus forte raison le règne de Jésus-Christ. Toute la législation s'est laïcisée d'une manière déplorable en se séparant de toute influence de l'Église. Il y a des points, le mariage par exemple, où l'État a établi une législation parallèle qui semble faite pour braver celle de l'Église. Prendre les institutions une à une pour les étudier à ce point de vue, montrer ce qui a été faussé et remettre l'ordre dans les idées, c'est une étude tout à fait de circonstance, qui peut faire un bien immense, si elle est répandue. Ne faut-il pas en ce moment réunir tous les efforts pour préparer un meilleur avenir?... » Comme conclusion, le Père Sambin annonçait la fondation d'une *Revue des Institutions et du Droit.* Déjà deux livraisons avaient paru. « Les sympathies, continue-t-il, que nous rencontrons dans l'épiscopat, dans la presse catholique, parmi les jurisconsultes chrétiens, montrent que nous avons frappé juste et que nous remplissons un vide. Déjà plusieurs évêques se sont abonnés et l'évêque de Poitiers à écrit à Mgr de Grenoble pour le conjurer d'encourager de toutes ses forces la Revue naissante... »

Il s'agissait maintenant de donner à cette Revue une organisation définitive. Le Père Sambin avait son plan; rien n'y était laissé au hasard; il importait par-dessus tout de maintenir la rédaction dans une parfaite orthodoxie. Sans doute pas n'était besoin que le directeur fût lui-même un juriste; il suffisait qu'il eût en théologie une doctrine sûre; mais comment lui garantir l'autorité nécessaire sans garder la propriété de l'entreprise? Là était le point délicat. Comme il fallait s'y attendre, de nombreuses objections se formulaient en haut lieu auxquelles le Père trouvait réponse; mais ici on semblait bien ne vouloir pas

transiger : « Tout en souhaitant, écrivait l'Assistant de France, que la Revue en question se fonde solidement et grandisse de jour en jour, nous ne pouvons pas prendre à notre charge la propriété de l'œuvre. Qu'un de nos Pères fasse partie du Conseil, afin d'assurer autant que possible la bonne direction religieuse de la rédaction, rien de mieux ; il n'est pas nécessaire pour cela que nous soyons propriétaires de la Revue. Étant plus évidemment désintéressé, notre concours sera plus apostolique et plus efficace. L'esprit de notre Institut veut que nous n'ayons pas même l'apparence de faire de la spéculation financière. » (21 Juillet 1873.) Il fallut donc combiner un arrangement qui donnât au directeur la part de pouvoir indispensable pour sauvegarder en tout état de cause les droits de la vérité catholique, tout en laissant la Compagnie de Jésus en dehors de la gestion pécuniaire.

Le 19 septembre 1875, le Père Sambin fait part à un ami des progrès de la Revue : « Cette petite publication, quoi qu'elle ne soit encore qu'un germe, dépasse cependant nos espérances. Elle s'est répandue dans toute l'Europe. Puisse-t-elle un peu servir au règne social de Notre-Seigneur ! C'est mon seul désir. Un magistrat distingué du Canada nous écrivait dernièrement : Votre Revue est bien accueillie dans notre pays et fait autorité dans les questions juridico-religieuses. — Au récent Congrès de Ferney, elle a joué un rôle important, et on a émis le vœu qu'il en fût créé une pareille pour l'Allemagne et une autre pour l'Angleterre, la nôtre restant pour les pays latins. Mais, en outre, notre Revue obtient déjà un résultat que je n'aurais osé espérer. C'est la formation, parmi les publicistes et les jurisconsultes, d'une école de législation et de jurisprudence dans les idées catholiques les plus vraies. Déjà un certain nombre d'écrivains de talent se groupent autour d'elle, et elle donne l'espérance de voir surgir des ouvrages publiés en dehors d'elle, mais inspirés par elle. De sorte que le directeur de la Revue se trouve par le fait, dès maintenant, sans qu'il y paraisse,

à la tête d'un certain nombre d'écrivains qu'il dirige par sa correspondance, auxquels il indique les sujets à traiter, qu'il encourage à poursuivre des ouvrages entrepris, dont il rectifie les idées sur certains points. Nous commençons même à avoir quelque influence sur l'école de M. Le Play. Lui et ses amis viennent à nous. Nous les acceptons en tout ce qui est chrétien et catholique ; mais comme nous sommes intraitables sur la doctrine, ils sont obligés de plier. Nous savons à n'en pas douter qu'ils tiennent à nous. J'ai vu à Paris M. Le Play et je sais l'importance qu'il met à se trouver d'accord avec nous. »

De fait la *Revue des Institutions et du Droit* trouvait partout des collaborateurs de talent et de renom ; elle devenait elle-même une institution avec laquelle il fallait compter ; l'association des jurisconsultes chrétiens, qui en était issue, ne devait pas tarder à se faire une belle place au soleil. En 1878, elle tenait son premier Congrès sous la présidence d'honneur de Mgr Servonnet, archevêque de Bourges, et dans le palais même de l'archevêché. Mgr Mermillod se fit un devoir d'assister aux quatre séances plénières. L'Italie et l'Espagne y avaient leurs représentants. Les menaces contre les Congrégations religieuses, la grande question du jour, y furent l'objet d'une étude approfondie d'où sortit un mémoire juridique rédigé par Me Jacquier et envoyé à tous les évêques de France.

Grâce à son organisation l'œuvre du Père Sambin n'a pas sombré dans la tempête qui s'est abattue sur les Jésuites ; la *Revue des Institutions et du Droit* a poursuivi sa publication après comme avant 1880, s'imposant de plus en plus par la fermeté de la doctrine et conquérant dans le domaine des sciences juridiques une autorité de grand poids. Jusqu'à sa mort (1892) le Père Sambin en fut la véritable cheville ouvrière, tout en restant dans la pénombre, à la place silencieuse qu'il occupait aux Congrès des jurisconsultes chrétiens, se confinant dans le rôle très actif mais très effacé qu'il a décrit lui-même, et pour tout

dire, type achevé de l'homme qui fait beaucoup de bien sans faire de bruit.

Un Jésuite, qui avait accompagné nos armées de l'Est et avait vu de près les calamités de la guerre, écrivait au retour de la campagne : « O mon Dieu, vous le savez, la jeunesse est le cher espoir de la France, c'est sur elle que repose tout son avenir... Nous vous prions donc, ô mon Dieu, d'abaisser les regards de votre cœur sur la jeunesse française. Ah ! nous ne vous demandons pas de lui épargner les peines de la vie, mais nous vous demandons avec instance de lui donner l'amour de la patrie et l'esprit de dévouement. Armez son âme de courage ; qu'elle ne craigne pas de mettre ses jours en péril ; que sa devise soit ce mot généreux : L'honneur ou la mort ! » La pensée qui inspirait cette prière au Père Brésard allait faire surgir une multitude d'œuvres qui, sous des formes et des appellations diverses, auraient pour but la formation chrétienne de la jeunesse dans tous les rangs de la société. On se rendait compte, en effet, que les nouvelles générations portaient en elles les espérances du pays et que d'elles dépendait son relèvement. La Compagnie de Jésus n'avait pas besoin d'être stimulée à s'engager dans une voie où elle était poussée par son esprit même et par ses traditions. Outre ses collèges dont elle doubla le nombre, comme nous l'avons vu, en l'espace de quelques années, elle créa ou dirigea partout, sous la rubrique de congrégations, cercles ou patronages, des groupements d'étudiants, d'ouvriers, d'adolescents ou de jeunes hommes de toute condition sociale et de toute profession. Pas une Résidence qui n'en eût un ou plusieurs.

Quand il vint à Lyon en 1872, le Père Brésard y trouva son confrère le Père Croisier, réunissant le soir dans les classes de l'Externat ses premiers apprentis, dont le nombre allait bientôt s'élever à quatre cents. Il était lui-même chargé de la florissante congrégation des jeunes gens et du cercle Ozanam ; mais son zèle inventif ne

pouvait se confiner dans des limites fixées à l'avance. Terrassé par une maladie dont il avait pris le germe à la guerre, réduit à ne pouvoir marcher sans l'appui d'un bras secourable, il ne se résignait pas au repos : « Puisque je ne puis mourir, écrivait-il après un long et pénible traitement, je voudrais arriver à travailler un peu... Je suis d'ailleurs bien reconnaissant aux étudiants en médecine; ils ont été aux petits soins pour moi. » C'était en 1876, et le Père Brésard avait dès lors jeté son dévolu sur les étudiants en médecine pour en faire son troupeau privilégié. Pendant vingt-cinq ans il devait leur donner toutes ses pensées et tout son cœur. Il voulait en faire des hommes de tout point honorables, et s'il se pouvait, de premier plan, unissant en leur personne la valeur professionnelle à la vertu chrétienne, et c'est pourquoi il leur prêchait par-dessus tout la loi du travail : « Le travail, disait-il, est à mes yeux le meilleur moralisateur. L'étudiant qui travaille peut se perdre quant aux mœurs; ce n'est qu'une rare exception. L'étudiant qui ne travaille point se perd fatalement; il n'y a pas d'exception. » Aussi dès le début sa préoccupation fut-elle de réunir pour ses premiers fidèles des instruments de travail, et l'œuvre une fois installée dans un local convenable, se rendait-il volontiers ce témoignage : « Au lieu d'offrir aux étudiants des salons de distraction, je leur offre des salles d'étude. On y vient pour travailler, seulement pour travailler la matière médicale... Si quelques étudiants n'accordent au travail que trois ou quatre heures par jour, d'autres vont jusqu'à quatorze ou quinze ; le gros public s'échelonne entre huit et douze. »

Cependant l'étude de « la matière médicale » n'était pas tout dans l'œuvre du Père Brésard. Il fallait aussi venir en aide à ces jeunes gens dont le budget est souvent assez maigre. C'était tout le problème de la vie à bon compte, logement et nourriture, que le père de famille devait résoudre pour ses enfants. Ce n'était pas trop pour y réussir que les trésors de dévouement et, disons-le,

d'ingéniosité du Père Brésard. « Il logeait, lisons-nous dans une Notice biographique, une quarantaine d'étudiants ; la table, chaque jour, était dressée pour quatre-vingts ; cent cinquante venaient à l'étude. Tous versaient une cotisation régulière, les plus riches payant peut-être parfois un peu plus que leurs camarades moins fortunés; c'est la vraie fraternité des cœurs de vingt ans... En outre il fallait pour la bibliothèque de nouveaux ouvrages à la hauteur des découvertes modernes et d'un prix souvent élevé. Le Père Brésard fut le prodigieux économe de ses pensionnaires. Chaque matin, en hiver, en été, de son pas lent et pénible, connu et respecté de tous, il allait aux halles, aux magasins d'approvisionnement et achetait lui-même ses denrées. Que de fois nous a-t-il conté avec sa bonhomie souriante les heureux résultats de ses achats !... C'était un ordinaire varié, d'où les mets recherchés obtenus à bon prix, n'étaient pas toujours exclus. — Ils sont contents, disait-il, et sa figure était radieuse... »

Il va sans dire que les cotisations n'étaient point à la hauteur des dépenses; grâce à quelques généreuses subventions qu'il savait provoquer, le « prodigieux économe » parvenait à joindre les deux bouts. Au reste, la part prise par le Père Brésard dans la gestion matérielle de l'œuvre n'est peut-être pas à l'abri de toute objection; le Jésuite était mieux dans son rôle sans doute quand il s'appliquait à éclairer la foi de ses étudiants et à les affermir dans la pratique religieuse. A vrai dire, il fallait beaucoup de discernement et de tact pour trouver la juste mesure. Le Père Brésard n'était pas un orateur; sa parole, avec une prononciation défectueuse, était plutôt embarrassée; ses essais dans la prédication dataient de loin et n'avaient pas laissé des souvenirs bien encourageants; mais, comme dit l'auteur de la Notice, « il avait cette éloquence du cœur qui, avec quelques mots, pénètre et conquiert les âmes ». De vrai, avec ses étudiants il ne raffinait pas dans la dévotion; il leur demandait l'accomplissement du devoir chrétien, y ajoutant seulement à

titre d'extra une retraite de trois jours à la campagne, à laquelle d'ailleurs ceux-là seuls assistaient qui le voulaient bien.

L'œuvre telle quelle, « une des plus grandes, dit la Notice, et des meilleures qui aient été tentées, avait une allure très personnelle ; « il fallait pour la fonder un homme tel que le Père Brésard ». Il se plaisait d'ailleurs à lui reconnaître les signes ordinaires de la bénédiction divine; trois entre autres lui donnaient confiance : Commencer petitement, souffrir la contradiction, « apparaître à propos, répondre à des besoins, à des périls présents et importants ». Or, disait-il, « notre œuvre a pour but de conserver la foi, les mœurs des étudiants, de préparer des médecins instruits et chrétiens ; sa naissance a été tout ce qu'il y a de plus humble ; depuis son apparition elle a été poursuivie par la calomnie et le sarcasme ; il y a mérite pour les jeunes gens à en faire partie. Aussi Dieu lui a donné une force de multiplication qui dépasse les espérances les plus audacieuses ». — A cette constatation vient s'ajouter le témoignage d'un de ses anciens élèves: « Il a largement réussi : Grâce à lui l'idée religieuse, le respect ou la tolérance des convictions de chacun ont pénétré plus largement dans le monde médical... Beaucoup parmi ceux qui furent ses élèves ont été l'honneur de nos Facultés et ont acquis, jeunes encore, une notoriété légitime ; pour quelques-uns le présent est particulièrement brillant, l'avenir plein de promesses. Tous ou presque tous, fidèles à ses enseignements, disséminés un peu partout, font rayonner dans une sphère étendue l'influence grande et belle du médecin chrétien. » Après cette attestation solennelle on peut encore citer quelques simples chiffres qui, eux aussi, ont leur éloquence. Dès les débuts, en 1877, trois des étudiants de la réunion triomphaient au concours de l'internat : en 1879, ils étaient quinze sur quarante-cinq internes en exercice. Plus tard il leur arrivera d'enlever dix-neuf places sur vingt-cinq offertes aux concurrents.

Un an avant sa mort, le Père Brésard exprimait dans un langage gracieux dont il était coutumier et qui contrastait avec l'aspect inculte de sa personne, un souhait et une espérance qu'il voulait emporter dans la tombe : « Mourir dans la conviction que la fleur semée, arrosée de mes mains, enverra perpétuellement au ciel l'encens de ses parfums, c'est mourir béni de la plus ineffable des bénédictions, après celle de l'entrée au Paradis. » Cette bénédiction lui a été départie abondamment ; l'œuvre qu'il a laissée a prospéré entre des mains habiles et on peut dire qu'elle est aujourd'hui une institution que la famille de saint Ignace peut montrer avec quelque fierté à ses amis comme à ceux qui ne le sont pas.

IV

Nous n'entreprendrons pas le tour de France pour énumérer une à une les œuvres de jeunesse où se dépensait l'activité des Jésuites après la guerre franco-allemande ; mais revenons à Paris, au lendemain de la Commune. Dans la capitale plus encore qu'en province il y avait des ruines à réparer et un pays à refaire. Les collèges et les Résidences de la Compagnie de Jésus s'y employèrent dans la mesure de leurs moyens. La Rue des Postes avait son cercle des *Maçons* et celui des *Ramoneurs* et des *Jeunes fumistes* ; la Résidence dite des Allemands recueillait les émigrés d'Alsace-Lorraine et élevait leurs enfants ; à la Rue de Sèvres, l'œuvre des jeunes gens allait prendre sous le Père Charles Clair, puis sous le Père Hubin, un essor qui obligerait à y créer des compartiments : Conférence Olivaint pour les élèves des grandes écoles, Conférence spéciale des étudiants en médecine, Conférence des Beaux-Arts. D'ailleurs une atmosphère de vie intense enveloppait cette maison où l'on venait de déposer comme des reliques de martyrs les corps des cinq religieux massacrés par la Commune. On n'était plus sous le régime

de Mgr Darboy : « Notre nouvel archevêque, écrivait le Père de Ponlevoy, se pose en vrai pasteur, dans sa parole, ses écrits, ses actes. Tout fait croire que la bienveillance et la confiance vont nous être rendues. Pour le diocèse de Paris, c'est comme une ère nouvelle. On nous avait toujours refusé les trois jours de l'Adoration perpétuelle dans notre église; les grands-vicaires sont aussitôt venus d'eux-mêmes nous proposer les trois jours de mai commémoratifs de la mort violente de nos Pères... » (4 Décembre 1871.) Et quelques jours plus tard : « Mgr l'archevêque a cassé toutes les mesures et réserves de son prédécesseur relatives aux Réguliers et nous a rendu les pleins pouvoirs dont nous jouissions auparavant... » (19 Décembre).

Le Père Matignon venait d'être nommé Supérieur à la Rue de Sèvres, non sans résistance du Père Général, qui ne pouvait avoir oublié les tendances « libérales », tant reprochées au rédacteur des *Études*. Mgr Guibert ne lui en faisait pas grief; il avait au contraire en haute estime son caractère comme son talent, si bien que, après lui avoir confié la station de l'Avent à Notre-Dame, il lui proposa encore de prêcher la retraite pastorale. Le Père Matignon, lui, attribuait le regain de faveur qui se manifestait pour sa communauté « à l'intercession de nos martyrs, dont le tombeau, disait-il, devient de plus en plus un rendez-vous de pèlerinage ». Et « il faut reconnaître, ajoutait-il, qu'un grand nombre de grâces merveilleuses y ont été obtenues... Dans le seul mois de juillet, j'ai compté six miracles vraiment sérieux, sans parler de plusieurs autres faits moins importants. » (Janvier et octobre 1872.)

A propos du bilan des travaux de l'année, le Supérieur attirait l'attention sur quelques points intéressants : « Nos Pères de cette maison ont prêché dix stations à Paris pendant le Carême, et presque toutes ont été couronnées d'un succès consolant. Partout on a remarqué que les Pâques étaient plus nombreuses que de coutume. Des Missions

s'organisent dans le clergé pour les paroisses de la banlieue et le diocèse de Versailles. C'est en grande partie à l'initiative du Père Bieuville qu'on le devra. L'action de ce Père sur le jeune clergé s'étend de plus en plus, et nos Retraites du mois deviennent une œuvre importante. » D'autres détails mériteraient d'être mentionnés, par exemple les leçons d'Écriture sainte faites chaque dimanche dans l'église par le Père Dutau, et qui intéressent le public au point qu'« il y a foule », ou encore le chiffre des confessions qui monte d'année en année jusqu'à atteindre presque 180.000. Mais l'œuvre intéressante entre toutes est assurément celle des retraites sacerdotales.

La Résidence était à peine rouverte, le Père Bieuville y réunissait d'abord quelques prêtres pour un jour de récollection mensuelle; puis vinrent les retraites fermées, par groupes plus ou moins nombreux. En 1872, soixante-quinze ecclésiastiques y prirent part; 161 l'année suivante; 240 en 1874, 267 en 1875. On alla d'abord à Gagny, à quinze kilomètres sur la route de Meaux, puis à Vaugirard, dans l'ancien Noviciat de Marie-Réparatrice. Le cardinal Guibert y vint apporter à ses prêtres sa bénédiction et ses encouragements : « Les retraites pastorales, leur dit-il, sont excellentes; celles que vous faites ici sont meilleures. Le clergé de France a les yeux sur Paris ; donnez-lui l'exemple. » Restait à se procurer un local pour y installer l'œuvre à demeure. C'était la suprême ambition du Père Bieuville, et c'est à cette tâche ardue qu'il consacra les derniers mois d'une trop courte vie. Le 17 août 1876, il mourait victime d'un accident [1]; il avait cinquante-deux

1. D'une lettre du P. Pitot, Supérieur du *Jésus* de Paris, nous extrayons le passage suivant relatif à la fin du Père Bieuville :

« Le cher Père se rendait rue de Vaugirard, 373, dans la maison abandonnée momentanément par les Religieuses de Marie-Réparatrice, où nous transportons quatre mois de l'année notre œuvre de Retraites des prêtres. Au bruit d'un camion du Chemin de fer d'Orléans, il se rangea sur le trottoir trop étroit en cet endroit. Le camionneur, par malveillance, dit la rumeur publique, lança son attelage à toute vitesse, et le Père fut renversé avec la jambe droite brisée. La fracture était des plus mau-

ans à peine; mais sur son lit de mort il eut la consolation d'apposer sa signature au contrat d'achat de la propriété de Clamart. Une société civile formée principalement des curés de Paris avait réuni les fonds nécessaires. Le 27 décembre suivant, Mgr d'Hulst, vicaire-général, bénit la première pierre et « posa le fondement de la nouvelle maison destinée aux Exercices spirituels du clergé[1] ». Le 21 juin de l'année suivante, en la fête de saint Louis de Gonzague, le Père Mirebeau, successeur du Père Bieuville, y célébrait la messe; un mois plus tard, la *Villa Manrèse* recevait son premier groupe de retraitants. Le 28 septembre, le cardinal Guibert vint en faire la bénédiction solennelle. Après la cérémonie, il adressa aux assistants un charmant entretien dont nous reproduisons le compte rendu, tel qu'il nous a été conservé: « Son Éminence rappelle que le Père Bieuville l'avait sollicitée de prendre l'entreprise à sa charge. La chose ne lui a pas été possible; mais les Pères Jésuites, qui sont très habiles (et très dévoués, a ajouté un auditeur), ont réussi... Paris, a continué Monseigneur, est si agité, si bruyant! On a besoin d'en sortir, de faire la retraite dans la solitude et

vaises. Un centre purulent s'y forma aussitôt; des incisions furent pratiquées à plusieurs reprises; tout fut inutile; les incisions se gangrenèrent; le pus, au lieu de s'écouler, fut résorbé; il en résulta une intoxication générale qu'il fut impossible de combattre. C'est le 29 juillet qu'eut lieu l'accident; c'est le 17 août que mort s'ensuivit. Il n'est pas improbable que c'est en haine de la soutane que le P. Bieuville a été frappé.

« Pendant sa maladie, il a édifié tout le monde par son calme, sa patience, sa douceur, sa résignation... Il a été de la part du clergé de Paris, dont il s'était tant occupé, l'objet de la plus touchante sympathie. S. E. le Cardinal, dès le lendemain de la chute, est venu le visiter; bientôt Mgr le Coadjuteur est venu à son tour; puis les grands-vicaires, les principaux curés de Paris et une multitude de prêtres se sont succédé auprès de lui; pendant vingt jours ce fut comme un pèlerinage continuel... » (20 août 1876.)

1. *Anno D. N. J. C. MDCCCLXXVI, Pio IX Feliciter Regnante Em. Cardinal Guibert Archiepiscopo Ecclesiam Parisiensem Administrante R. d'Hulst Vicarius Generalis Die XXVII Decembris Lapidem Hunc Dedicavit Et novae Domus Exercitiis Spiritualibus Sacerdotum Destinatae Fundamentum Posuit.* A. M. D. G.

le silence. J'ai établi que tous les prêtres la feraient chaque année, ici ou ailleurs. Je n'ai pas commandé, j'ai établi une règle, et on est docile [1] ».

La Villa Manrèse pouvait offrir une cellule à une cinquantaine de retraitants ; elle se dresse à la lisière de la forêt de Meudon, sur le penchant de la colline qui domine Clamart, regardant Paris qu'on devine à l'horizon plutôt qu'on ne le voit, assez distant pour que la rumeur n'en arrive que comme le murmure confus de la mer lointaine, assez proche cependant pour faire sentir par le contraste la douceur de la paix environnante. Tout dans cette petite chartreuse idéale invite au recueillement et à la méditation. A la date du 6 octobre, le *Journal* de la maison constate que soixante-dix prêtres et quarante laïques y ont déjà fait les Exercices spirituels. Suspendu pendant l'hiver, le mouvement reprendrait avec les beaux jours; de Pâques à la Toussaint les retraites se succéderaient de semaine en semaine.

Comme le souhaitait le cardinal Guibert, Paris a donné l'exemple; l'initiative partie de la capitale a été reproduite un peu partout en province. Nous n'avons pas à dire ici l'importance d'une retraite fermée dans la vie chrétienne; mais, le moment venu, nous parlerons de cette multitude de *Manrèses* que la Compagnie de Jésus a ouverts, dans les dernières années du dix-neuvième siècle, sur tous les points de la France. Mais d'abord il nous faut signaler un fait où s'accuse le progrès de l'idée qui a suscité ces créations.

En cette année même (1876) où naissait l'œuvre de Clamart, la puissante Congrégation des Frères de saint Jean-Baptiste de la Salle se donnait pour Supérieur Général le Très honoré Frère Irlide. A la suite d'une retraite donnée au *Régime* par un Père Jésuite, il fut prescrit que désormais tous les Frères, avant de prononcer leurs derniers vœux, feraient, un mois durant, les grands

1. *Lettres de Laval*, mai 1877. Supplément.

Exercices spirituels de saint Ignace. Depuis lors, d'autres Congrégations enseignantes ont adopté la même règle On s'est rendu compte que rien ne vaut cette discipline pour la formation de l'homme intérieur, sans laquelle la vie religieuse est trop exposée à s'affadir chez ceux qui sont en contact avec le monde moderne.

Lorsque le comte de Mun entreprit la fondation des Cercles catholiques d'ouvriers, il comprit que, si l'éloquence d'un apôtre pouvait soulever des enthousiasmes, ce n'était pas assez pour assurer l'avenir d'une œuvre qui demandait de sacrifier l'égoïsme au bien social ; à lui aussi, la retraite annuelle apparut comme le ressort nécessaire de la persévérance pour ceux qu'il appelait à le seconder. Nous avons vu plus haut que dès 1873, cinquante associés des Comités directeurs firent à Athis les Exercices spirituels. A la troisième année ils étaient cent trente, répartis en deux groupes. Partout où les Cercles furent établis, les membres des Comités se firent un devoir de suivre cet exemple, et c'est par le même moyen que, en bien des endroits, on recruta parmi les ouvriers une phalange de chrétiens militants.

Cependant le comte de Mun entretenait avec le Père du Lac des rapports de plus en plus fréquents et intimes; il avait à la Rue des Postes son cabinet de travail, et y trouvait dans une riche bibliothèque des ressources pour l'étude des questions sociales. Il avait renoncé à la carrière militaire et était entré à la Chambre des Députés, où il devait être pendant quarante ans le champion de l'Église et de tous les intérêts catholiques. « ... On ne peut, écrivait le Provincial de Paris, nous défendre avec plus d'éloquence et de cœur. Plus d'une fois déjà il s'est exposé pour nous... C'est une âme haute et généreuse, qui cherche avant tout le royaume de Dieu, sans beaucoup s'inquiéter du reste. Le Père du Lac lui est très attaché. » (28 Février 1867.) Toutefois nous voyons par la correspondance que le Recteur de la Rue des Postes se faisait scrupule de ses trop longs entretiens avec

son hôte et ami : « Je ne donne presque plus de temps à M. de Mun, écrivait-il le mois précédent. Quelque chose y perd, il est vrai, mais ce n'est pas la maison, et c'est d'elle que je suis chargé. Aussi est-ce sans remords que je continuerai à m'amender de ce côté, mais non sans sacrifice, qui d'ailleurs sera agréable à Dieu et à saint Ignace. » (25 Janvier.) Une délicatesse de conscience aussi généreuse fait sans doute beaucoup d'honneur au Père du Lac; mais le comte de Mun n'en était pas moins privé du secours que lui procuraient l'expérience et la science théologique d'un prêtre sage. Le Provincial de Paris le regrettait : « Il y aurait une mesure à prendre, écrivait-il. Il faudrait à M. de Mun un aide. Ni pour la défense de l'Église ni pour celle de la Compagnie il ne se suffit à lui-même... » (18 Janvier 1877.)

On conçoit en effet que, jeune encore, avec sa seule formation d'homme du monde et d'officier, le merveilleux orateur manquait de certaines connaissances nécessaires pour le rôle qu'il voulait remplir. Le Père Mourier se plaignait de n'avoir pas sous la main l'homme de savoir qu'il eût volontiers donné à M. de Mun pour être auprès de lui un peu plus qu'un secrétaire. Ce conseiller et ce collaborateur, on allait heureusement bientôt le trouver dans la personne d'un Jésuite de la Rue de Sèvres.

Le Père Victor Alet était l'homme de la situation. Travailleur infatigable, d'un zèle ardent, d'un dévouement sans mesure, il devait, pendant dix ans, comme aumônier du Comité central, mettre au service de l'œuvre des Cercles, une doctrine très sûre en même temps qu'une activité dévorante. Orateur très apprécié, il savait, tout en restant intransigeant prédicateur de l'Évangile, adapter sa parole aux préoccupations contemporaines. Les Annales de 1874 mentionnent un cours de sept conférences apologétiques d'Histoire faites par le Père Alet à Nantes, au Mans, à Troyes, sur la Saint-Barthélemy, l'Inquisition, Galilée, la Révocation de l'Édit de Nantes, etc. Longtemps professeur des Juvénistes, partisan intraitable des

méthodes du *Ratio*, il avait apporté dans la querelle des grammaires la ténacité de son tempérament appuyée d'une forte érudition. Après la guerre c'est la question sociale qui le séduit. Nous le voyons dès 1872 entamer une correspondance suivie avec Le Play qui voudrait amener la Compagnie de Jésus à partager ses idées et à faire campagne avec lui. Sur la liberté testamentaire, sanction nécessaire du quatrième précepte du décalogue, ils sont en parfait accord ; le Père Alet traite le sujet à fond dans une série d'articles des *Études Religieuses*, et dans un Congrès qui réunit à Nantes plus d'un millier de directeurs d'œuvres, l'assemblée émet un vote unanime en faveur de cette liberté.

Le moment vint toutefois où le Jésuite crut devoir se séparer du chef de la *Réforme sociale*. Il lui en donne les raisons dans une longue lettre qui peut se résumer ainsi : Le plan de M. Le Play, consistant en une enquête perpétuelle, ne peut lui convenir. Le Père Alet ne croit pas à son efficacité, parce que, à son avis, il y a trois points qui suffisent aux gens de bonne foi : — 1° La prospérité sociale est liée à la pratique du Décalogue; — 2° La pratique du Décalogue n'a de garantie que dans une religion positive; — 3° Cette religion positive ne peut être que le catholicisme. Seul ce troisième point aurait besoin d'être démontré par les faits. Mais l'expérience de tous les jours le prouve pour qui veut voir. Qu'on cite le foyer où le Décalogue soit pleinement observé, sans la pratique du catholicisme. Par là il est aisé de déterminer la ligne à suivre pour opérer la réforme sociale. A la méthode empirique de Le Play, le Père Alet objecte : — 1° Qu'elle ne conclut jamais; — 2° Qu'elle entraîne des généralisations inexactes; — 3° Qu'elle déshabitue, qu'elle dégoûte même du principe de la vérité absolue. Cette vérité absolue, lui dit-il, vous n'y croyez pas; vous admettez tous les autres cultes, du moment qu'ils ne contredisent pas au Décalogue; vous conviez à la Croisade sociale *tous les clergés*, expression fausse qui met sur le

même pied les ministres de la vérité et les apôtres de l'erreur.

On voit la différence des *positions* : Le Play veut asseoir la société idéale sur des fondements mélangés de bien et de mal, de vrai et de faux ; c'est la thèse du libéralisme ; le prêtre, le religieux, le Jésuite se souvient de la parole de l'Évangile : C'est la vérité, et la vérité seule, qui vous délivrera[1]. Pratiquement, le fossé entre les deux programmes n'était peut-être pas infranchissable. Voici en effet comment le Père Alet résumait le sien : — 1° Travailler à restaurer la pratique du Décalogue ; — 2° Dans ce but restaurer la pratique réelle de la religion catholique ; — 3° Accepter le concours des dissidents, pourvu qu'il n'entrave pas l'action catholique. (19 Février 1875.) A cette déclaration Le Play répondit loyalemnet : Il est vrai que nous différons sur les moyens. Mais au surplus, ajoutait-il, vous m'avez mal compris.

Quoi qu'il en soit, les Cercles catholiques d'ouvriers devaient offrir au Père Alet un apostolat moins spéculatif que les monographies des *Ouvriers européens*. Bien d'autres Jésuites aidèrent comme lui de toutes leurs forces au mouvement inauguré par le comte de Mun et ses amis. Toutefois cette face de leur activité appartient à une autre période de notre Histoire. Nous y reviendrons en son temps. Mais peut-être, après ce que nous avons insinué du rôle de la retraite fermée dans l'œuvre des cercles, sera-t-il à propos de signaler ici l'impulsion donnée à ce merveilleux agent de rénovation spirituelle. C'est vers ce temps en effet que la retraite fermée commence décidément à entrer dans nos mœurs. Déjà avant la guerre de 1870, quelques essais apparaissent çà et là. Dès 1865 par exemple, les Jésuites du collège de la Providence à Amiens invitent chaque année leurs anciens élèves à se recueillir pendant quelques jours dans leur campagne de Montières. Au Grand-Séminaire de Viviers l'usage date de plus loin

1. *Veritas vos liberabit.* Jo. VIII. 32.

encore. Nous avons sous les yeux la circulaire d'invitation de 1878, pour la dix-neuvième retraite annuelle, signée Pavin de Lafarge : « La retraite, y est-il dit, sera prêchée par le Père Cros, S.J., et les évêques de Viviers et de Valence nous honoreront de leur présence. » La retraite de fin d'études se pratiquait aussi dans plusieurs collèges de la Compagnie. Mais c'est à la suite du congrès des Recteurs et Préfets, aux vacances de 1871, qu'elle est établie comme institution officielle. Une Lettre du Provincial de Lyon donne à ce propos une direction détaillée : La retraite des Philosophes qui vont quitter le collège doit se faire avec tout le sérieux possible. On se transportera à la maison de campagne, et l'on fera en sorte que chaque retraitant ait sa chambre. On suivra exactement les prescriptions de saint Ignace pour la solitude, le silence, la méditation personnelle, l'ouverture de conscience avec le directeur des Exercices spirituels. Aussi — et la circulaire insiste sur ce point — toute liberté doit être laissée aux élèves de faire ou de ne pas faire la retraite. (24 Octobre 1871.)

Grâce à Dieu, ces jeunes gens ont compris l'importance de ces jours de recueillement, à l'heure où la vie s'ouvre devant eux avec tous ses mirages, ses enchantements et ses illusions. Qui pourra dire combien y ont trouvé la lumière qui les a empêchés de faire fausse route ? La Compagnie de Jésus pouvait se féliciter d'avoir ainsi assuré la marche de ceux qu'elle avait élevés. Toutefois, elle n'avait point encore réalisé toute la pensée de son saint fondateur non plus que les traditions de ses devanciers ; elle n'avait pas organisé de façon permanente cette institution de la retraite spirituelle pour les différentes catégories de personnes du monde, dans des maisons exclusivement consacrées à cette œuvre. Assurément elle aspirait à recouvrer cette portion de l'héritage que lui avaient légué les siècles passés. *Hoc erat in votis*, et de vrai, depuis son rétablissement en France, l'Ordre de saint Ignace avait essayé plusieurs fois çà et là de réunir dans la solitude quelques petits groupes d'hommes pour y faire les Exercices spirituels,

mais ce n'est qu'après la terrible épreuve de 1880 qu'il lui fut permis d'ouvrir toute grande cette source bénie, semblable, disait un vaillant chrétien du Nord, « au vase de Marie-Madeleine qui ne donne le meilleur de son parfum qu'après avoir été brisé ».

Il nous resterait encore à mentionner ces Missions de villes et de campagnes qui sont aussi une manière de retraite spirituelle pour la masse du peuple. Absorbés par le service des collèges anciens et nouveaux, les Jésuites n'ont pu, entre 1870 et 1880, se consacrer à ce genre d'apostolat autant qu'ils l'auraient souhaité. Cependant chacune des quatre Provinces avait encore son équipe de missionnaires intrépides. Inutile de dire des noms que la gloire n'a pas consacrés ; ce ministère, en effet, est de ceux où l'on recueille généralement moins de renommée que de travaux et de fatigues. Les Annales domestiques abondent en détails sur ces saintes expéditions ; mais des récits qui alimentent la chronique édifiante trouveraient difficilement place dans le cadre de l'Histoire. Nous nous contenterons de signaler, en 1874, la Mission donnée à Caen par quatre Jésuites pendant six semaines, du 1er mars au 7 avril, et dont la relation ne remplit pas moins de dix pages de texte compact dans les *Lettres de Laval*. La même année, à une autre extrémité du pays, six Jésuites évangélisent Thonon, entre le 5 et le 27 décembre; à la messe de Minuit ils distribuent la communion à douze cents hommes. Un an après, à la même date, ils se retrouvent à Annecy pour le jubilé. L'évêque, dans une lettre au Provincial de Lyon, leur rendait ce témoignage : « Les six religieux de la Compagnie ont pleinement répondu à notre attente. Le Père Futy a eu à la cathédrale le plus bel auditoire d'hommes qu'on y ait vu. Les bourgeois sont malheureusement restés réfractaires ; mais le peuple a été gagné jusqu'à la sainte Table inclusivement. » (28 Décembre 1875.)

Quand Jésus disait : *Misereor super turbam,* il n'y avait sans doute pas beaucoup de bourgeois parmi ces quatre mille hommes qu'il allait nourrir du pain miraculeux.

CHAPITRE X

I. — La Compagnie de Jésus et les Missions d'outre-mer. Un cas de conscience. Voyage à travers le monde. En Algérie. Le collège d'Alger et Mgr Lavigerie. A Oran. Alternatives diverses. Les Jésuites à Laghouat. En Kabylie. Explosion de « Jésuitophobie » à Bône. La Mission d'Arménie. En Syrie. Les œuvres de Beyrouth. Le P. Ambroise Monnot quêteur aux États-Unis. Construction de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Le « Béchir ». La Bible arabe. Les « Mariamettes ». Le recrutement parmi les indigènes et la question des rites.

II. — La Province de Toulouse à Madagascar. Expulsion des missionnaires. Leur retour et leurs progrès. Le P. Roblet. La Mission du Maduré. Les Goanaïs et le droit de patronage portugais. Mort de Mgr Canoz. Une belle œuvre : Adéikalabouram. Les Provinces de Paris et de Champagne en Chine. Les anciennes Missions et les nouvelles. Mgr Languillat et Mgr Dubar. Les religieuses Auxiliatrices et les Carmélites. Les Missions d'Amérique.

III. — Regard d'ensemble. *Hominem non habeo*. A Fontainebleau. A Nîmes. A Nice, le P. Alexandre Lavigne. Les Noviciats. Le P. de Ponlevoy et Mgr Negroni. Les maisons de Troisième An. Le P. Ginhac. Les vingt-neuf collèges des Jésuites. Effectifs et résultats. L'école Sainte-Geneviève. Points noirs à l'horizon. Le cardinal Guibert et le cardinal Caverot. Le Jubilé du T. R. P. Beckx. Progrès de la Compagnie de Jésus en France dans ce quart de siècle. Graves préoccupations. On se prépare des refuges à l'étranger.

IV. — Les événements se précipitent. Les Assemblées républicaines ne dissimulent plus leurs intentions. Démission du maréchal de Mac-Mahon. Le ministère Waddington. Jules Ferry à l'Instruction publique. Les projets de loi sur le *Conseil supérieur* et sur la *Liberté de l'enseignement supérieur*. L'article VII. Sa portée. Indignation qu'il soulève. Protestations de la presse, de la conscience publique, de l'épiscopat, des Conseils généraux. Attitude violente du Gouvernement. Enquête dans les établissements d'éducation.

V. — Le Rapport Spuller. La doctrine païenne des droits de l'État sur les enfants. Une cause nouvelle d'indignité légale, la pratique des conseils évangéliques. D'ailleurs aucun fait n'est articulé pour justifier

la condamnation. Le Jésuite, voilà l'ennemi ! Les discours du rapporteur Paul Bert. Les vieilles rengaines. Les *Cas de conscience* du P. Gury. Impudentes falsifications. Paul Bert et Mgr Freppel. L'article VII, voté par la Chambre, est porté au Sénat. La Haute Assemblée prend son temps. Les Jésuites et le *Comité de Défense*. Jules Simon nommé rapporteur. Discussion au Sénat. Intervention décisive de M. Dufaure. Rejet de l'article VII.

VI. — Les Décrets du 29 mars. Les Jésuites mis à part. Condamnés par provision. Impression produite par le coup de force des Décrets dans le monde judiciaire. Manifestation de la magistrature. Les représentants des Congrégations religieuses décident de se solidariser avec la Compagnie de Jésus, ne demanderont pas l'autorisation. Manœuvres du Gouvernement pour isoler les Jésuites; pour obtenir que le Pape les sacrifice ; pour les amener à s'exécuter eux-mêmes. Hésitations apparentes de Léon XIII. Le P. Monnot à l'audience du Saint-Père. Entrevue du P. du Lac et de M. de Freycinet, président du conseil.

VII. — L'exécution du 30 juin. Circulaires ministérielles aux agents de la force publique. Au *Jésus* de la rue de Sèvres. Le préfet de police, Andrieux. Les sommations du commissaire et le refus du Supérieur. Crochetage des portes et expulsion des religieux *manu militari*. Quelques incidents. Magnifiques témoignages de sympathie à l'adresse des victimes et de réprobation pour l'iniquité accomplie au nom de la loi.

I

La Compagnie de Jésus, qui eut jadis un rôle si glorieux dans l'évangélisation des contrées lointaines, semblerait presque aujourd'hui s'en désintéresser. Nombre de personnes n'apprendraient pas sans quelque étonnement qu'il y a des Jésuites dans les Missions d'outre-mer.

Le 1er juin 1864, l'Assistant de France auprès du Père Général envoyait à Lyon une longue lettre qui devait être communiquée au Conseil de la Propagation de la Foi. On peut la résumer ainsi : Les Missions de la Compagnie sont peu connues; on croirait volontiers qu'elle n'en a pas. Des aspirants au sacerdoce, qui se sentent une vocation de missionnaires, n'entrent pas au Noviciat parce qu'ils redoutent d'être retenus dans les collèges. Tels évêques refusent à leurs clercs l'autorisation de se faire

Jésuites, qui l'accordent sans difficulté pour les Missions étrangères. Le Père Rubillon cherche l'explication de cet état de choses, et il croit la trouver dans ce fait que les publications officielles sur les Missions s'abstiennent systématiquement, semble-t-il, de mentionner celles de la Compagnie de Jésus. On pourrait, croyons-nous, constater qu'elles n'y tiennent pas beaucoup plus de place aujourd'hui. Voici, par exemple, la plus importante des Revues françaises qui tiennent le public au courant de l'apostolat à travers le monde. Elle donne régulièrement au mois de décembre la liste des missionnaires morts dans l'année, avec l'indication de la famille religieuse à laquelle ils appartenaient. Celle de saint Ignace y brille par son absence. Et cependant!... Mais après tout, s'ils sont laissés dans l'ombre, les Jésuites trop insouciants peut-être, quoi qu'on en dise, de se mettre en scène, devraient s'en prendre à eux-mêmes. Ce n'était pas tout à fait l'avis du Père Rubillon. Quoi qu'il en soit d'ailleurs, il ne convient pas à l'Histoire d'entrer dans cette conspiration du silence. On n'aurait pas raconté un siècle de la vie de la Compagnie de Jésus en France, si l'on négligeait son rayonnement à l'étranger. Toutefois, comme nous l'avons dit déjà, chaque Mission devant avoir son historien et son histoire, notre tâche se borne à une esquisse.

Il sera bon au préalable de tirer au clair une question insinuée dans la lettre du Père Assistant citée plus haut. Des jeunes gens se présentent au Noviciat dans l'intention de suivre une vocation aux Missions étrangères. Le cas n'est point chimérique, ni même rare, puisque les élèves des Écoles apostoliques, pour ne parler que de ceux-là, ont librement fait choix au sortir de leurs études, de la Mission à laquelle ils se destinent, et par conséquent de la Société religieuse où ils doivent entrer. La Compagnie de Jésus va-t-elle les accepter dans ces conditions, autrement dit s'interdire de les employer, leur formation achevée, ailleurs et à d'autres fonctions que celles de

missionnaires? Du point de vue du droit naturel, on pourrait développer des arguments pour et contre; nous ne songeons pas à instituer ici cette controverse. C'était au premier Supérieur à donner la solution de ce point délicat. Il le fit dans une encyclique adressée aux quatre Provinciaux de France, le 7 janvier 1878. La voici dans sa disposition essentielle : Nous ne pouvons nous lier vis-à-vis du candidat par une promesse formelle. Il en résulterait une catégorie de religieux soustraits à l'autorité des Supérieurs et, par suite, de multiples et sérieux inconvénients. Qu'on encourage donc le prétendant, qu'on étudie son attrait, et s'il persiste, on sera heureux de l'envoyer aux Missions, même sans lui imposer de stage dans les collèges.

Cette décision heurtera apparemment certains esprits. Elle n'est que la conséquence d'un principe sur lequel la Compagnie de Jésus ne transige pas : Nul n'y est admis, s'il entend fixer d'avance l'emploi de son temps et de ses facultés, par exemple, se consacrer exclusivement à la prédication ou à l'étude, et surtout être exempté de telles ou telles des fonctions propres à l'Institut. D'autre part la vocation aux Missions lointaines est chose trop grave pour que l'Ordre, qui en accepte la responsabilité, ne se réserve pas de l'étudier à loisir et de le soumettre à l'épreuve. En cette matière la Compagnie de Jésus procède avec une grande circonspection. Une instruction pour les Provinciaux, relative aux aspirants missionnaires, renferme dix points sur lesquels ils doivent être examinés; nous en citerons un seul: — 4° « Cet attrait s'appuie-t-il sur une intention droite ? Ne viendrait-il pas d'un certain goût pour une vie d'indépendance et d'aventures ? »

La visite des seules Missions confiées aux Jésuites français nous oblige à un voyage autour du monde, avec une courte escale pour chacune d'elles. L'Algérie se présente la première, si tant est que l'Algérie puisse encore être appelée pays de Mission. Nous avons raconté

l'établissement et les travaux des Jésuites dans la grande colonie à l'époque héroïque[1]. Avec les orphelinats de Ben-Aknoun et de Bouffarik, leur œuvre la plus importante était sans doute le collège d'Oran. De bonne heure il s'était trouvé trop à l'étroit dans l'ancienne prison qui lui servait de demeure. Dès 1870 il était convenu qu'on lui procurerait une installation plus large et plus décente. Mais sur ces entrefaites, Alger entre en scène. Dans les premiers jours de juillet 1872 Mgr Lavigerie, de passage à Lyon, vient trouver le Provincial et lui demande avec de vives instances de prendre la direction d'un collège dans la ville principale de l'Algérie. Il y a urgence et le prélat veut une réponse immédiate. Le Conseil de Province est convoqué et à l'unanimité se prononce pour la négative. Mgr Lavigerie se rend à Rome et va trouver le Père Général, bien résolu, dit-il, à ne pas partir sans emporter une réponse favorable. De mon côté, écrit le Père Beckx, « malgré tout mon désir de ne pas indisposer Sa Grandeur contre nos Pères, j'étais bien décidé à maintenir la détermination que nous avons prise après mûre délibération... » (28 Août 1872.) Mais il fallait compter avec le terrible archevêque ; il se déclare compromis ; impossible de reculer ; l'acceptation des Jésuites était regardée comme tellement sûre que Mgr Soubiranne, son auxiliaire, l'a annoncée officiellement. Du reste, il ne s'agirait plus que d'un simple Externat, dont la charge serait relativement légère. Bref, la requête se présente dans des conditions nouvelles, si bien que le Provincial de Lyon est invité à l'examiner derechef et que l'on s'en remet à sa décision. Dans une longue lettre du 3 septembre, le Père Gaillard expose les raisons pour lesquelles lui et ses consulteurs persistent à repousser les proposition de l'archevêque d'Alger; nous les connaissons déjà. Quant à l'annonce officielle de notre venue, « c'est, dit-il, une imprudence qui pèse sur ses auteurs et dont nous

1. Cf. Tome III. PP. 310 et suiv., et p. 451.

ne pouvons consentir à être victimes... Si Sa Grandeur insistait encore, dit le Provincial en terminant, Votre Paternité pourrait l'engager à m'écrire directement. Il est mieux que l'odieux du refus retombe sur moi. »

Cependant le Père Beckx, moins intransigeant par caractère et craignant d'autre part de froisser Mgr Lavigerie, hésitait à rompre toute négociation : « Je ne serais pas fâché, écrivait-il, de donner quelque satisfaction à Mgr l'archevêque, à qui nous devons une véritable reconnaissance pour le bien qu'il a fait à notre Mission de Syrie et à notre Résidence de Nancy... Peut-être, ajoutait-il, la Province de Lyon pourrait-elle diriger un Externat à Oran et un autre à Alger sans se charger outre mesure et sans compromettre l'avenir de ses Scolastiques. » (Octobre et novembre 1872.)

D'accord avec le Provincial, le Père Reynaud, Supérieur général de la Mission d'Algérie, poursuivait en ce moment une autre solution. Il s'agissait de céder aux Pères Basiliens, le collège d'Oran. Dans le courant de l'année 1873, l'affaire fut réglée à l'amiable avec eux. Il ne restait plus qu'à obtenir l'agrément de l'évêque. « Tout étant ainsi préparé, écrit le Père Gaillard, j'ai fait mon ouverture à Mgr d'Oran. Le Père Serre est allé dans ce but le voir à Vichy. A vrai dire, Monseigneur n'a pas même voulu examiner la proposition que nous lui faisions, ni peser les raisons pour et contre... Il a refusé d'emblée les Basiliens... » (2 Septembre 1873.) Cela fait, il avait été convenu avec Monseigneur que, à la fin de l'année scolaire 1874, les Jésuites pourraient quitter le collège d'Oran, du consentement de Sa Grandeur et sans perdre ses bonnes grâces.

Dans ces conditions, il n'y avait plus de motif de différer l'ouverture de l'Externat d'Alger qui se fit en effet, au commencement d'octobre de cette même année 1873, aussi modestement que possible. On n'y admit que de tout jeunes enfants dans les classes inférieures, jusqu'à la cinquième inclusivement. La Compagnie de Jésus

accomplissait ainsi à l'égard de Mgr Lavigerie un acte de déférence auquel elle ne pouvait plus se soustraire, sans s'exposer à un mécontentement redoutable. Elle n'eut pas longtemps à attendre pour s'apercevoir que ses résistances n'étaient que trop fondées. Dans une ville comme Alger, pourvue d'un lycée de première classe, d'un Petit-Séminaire bien organisé, avec une population européenne formée surtout de fonctionnaires et de militaires, quelles chances de succès pouvait avoir un simple Externat dirigé par des Jésuites ? Le chiffre des élèves ne parvint jamais à atteindre la centaine. La tempête de 1880 ne fit que hâter une liquidation inévitable. Dans une lettre du 4 septembre, le Provincial annonce ainsi la nouvelle : « Nous pouvons regarder le collège d'Alger comme supprimé. *Deo gratias !* »

Cependant la décision prise pour Oran n'allait pas sans provoquer de l'émoi. Dès le début de janvier 1874, l'archiprêtre de la ville arrivait à Fiesole où le Père Général venait de se réfugier, et lui remettait une pétition du clergé et des habitants avec une lettre de l'évêque qui, lui aussi, regrettait ce qui avait été conclu à Vichy. Le Père Beckx rend compte de cette visite au Provincial de Lyon : « En faisant violence à mon cœur, écrit-il, j'ai dû répondre : *Standum in decisis*[1]. » (3 Janvier 1874.) Mais à quelques jours de là, nouvelle lettre du même au même : « Le brave archiprêtre d'Oran ne s'est pas tenu pour battu. Il est allé présenter au Saint-Père ses pétitions et les a si bien fait valoir que, jeudi dernier, Sa Sainteté m'a fait écrire d'essayer de contenter Alger et Oran. Il n'y a pas là un ordre explicite, mais un désir bien positivement exprimé. Ce désir du Vicaire de Jésus-Christ suffit pour que nous fassions tout notre possible avec une ferme confiance que Dieu bénira notre obéissance. » (12 Janvier.)

C'est dire que la condamnation du collège d'Oran était rapportée. Toutefois, le Père Gaillard et son

1. Il faut s'en tenir à ce qui a été décidé.

Conseil, toujours soucieux d'alléger les charges de la Province, formulèrent des vœux pour limiter le progrès de l'établissement. Il ne serait plus que simple Externat; on devrait renoncer à la construction projetée, et de plus supprimer la classe de Philosophie et la préparation au baccalauréat, pour lequel les candidats étaient trop peu nombreux. Persuadé que, avec de pareilles restrictions, le collège était voué à une mort lente mais sûre, le Recteur, Père Saillard, en appela au Père Général et s'en vint en personne plaider sa cause auprès de lui contradictoirement avec le Provincial. Il eut, en effet, gain de cause; le 19 mars, fête de saint Joseph, le Père Beckx rendait sa sentence, non sans quelque solennité : « Conformément au désir du Saint-Père, le collège d'Oran sera conservé dans la mesure du possible. En faisant un suprême effort, la Province de Lyon y maintiendra, jusqu'à nouvel ordre et sans engager l'avenir, le Pensionnat et la Philosophie. Le collège ne peut rester dans le local actuel; on avisera donc à acquérir un terrain sur lequel on construira un collège modeste, mais convenable... »

De fait, avant la fin de l'année, un emplacement de près d'un hectare était acheté; la bâtisse entreprise d'abord, puis suspendue après la mort de Mgr Callot, ne fut achevée qu'en 1878; on avait pu craindre que le nouvel évêque ne voulût créer un Petit-Séminaire qui eût enlevé au collège sa raison d'être. Mgr Vigne témoigna au contraire la plus grande sympathie pour l'œuvre des Jésuites, et il leur accorda pour l'exercice de leur ministère des facilités qui leur avaient été refusées jusque-là. Quant à leur nouveau collège, il eut le sort de ceux de la métropole. Au bout de deux ans d'une prospérité satisfaisante, ses légitimes possesseurs en étaient expulsés; l'évêque annonçait, à la distribution des prix, que à la rentrée, l'établissement devenait son Petit-Séminaire; un vicaire-général en était nommé Supérieur, qui ferait le possible pour garder quelques-uns des anciens maîtres. *Sic vos non vobis!*

Les Résidences des Jésuites dans la colonie algérienne n'offrent guère, pendant la période qui nous occupe, de faits saillants. Celle de Constantine avait son église depuis 1861 : en 1864 celle d'Alger construisit la sienne. L'arrivée de Mgr Lavigerie éveilla un renouveau d'activité. Un an ne s'était pas écoulé qu'il proposait aux Jésuites un programme en quatre points qu'ils ne purent accepter en bloc ; du moins s'empressèrent-ils de souscrire à ceux qui regardaient la Mission auprès des indigènes. De son regard d'aigle, le grand archevêque avait déjà embrassé le continent africain et rêvé de le conquérir à l'évangile. Dans cette vue, il organisait un petit noviciat de missionnaires diocésains dans la maison des orphelins de Ben-Aknoun ; c'était une première ébauche de l'Institut des Pères Blancs, qui n'allaient pas tarder de s'installer à Maison-Carrée. Les Jésuites se chargèrent volontiers de la direction de ces établissements. Nous avons dit plus haut comment un fils de saint Ignace fut appelé à veiller sur le berceau de la Société des Missionnaires du Sahara[1]. En même temps, sur l'invitation de Mgr Lavigerie, les Jésuites prenaient possession du poste de Laghouat, aux confins du désert parcouru par les nomades Touareg.

Depuis 1865 ils avaient pris pied en Kabylie. De Fort-National, le Père Creuzat rayonnait parmi ces tribus de rudes montagnards berbères, dont les ancêtres avaient jadis été chrétiens et qui semblaient devoir être plus accessibles que les Arabes à la prédication évangélique. En 1873, la Mission kabyle de la Compagnie de Jésus fut définitivement établie par la création de deux stations chez les Beni-Yenni et les Beni-Fraoucen. Dès lors beaucoup de regards se tournent vers cette région du Djurjura qui dresse à l'Est d'Alger ses cimes souvent couvertes de neiges ; on suit avec intérêt les relations des missionnaires, leurs travaux, leurs progrès et aussi leurs

1. T. IV. Ch. II. § V.

déceptions. « Les Kabyles, écrit le Père Creusat, ne sont pas fervents musulmans, mais ils n'en sont pas moins inconvertissables. Pour qu'un homme se convertisse, il faudrait que toute sa maison en fît autant; pour sa maison, tout le village; pour le village, toute la tribu; pour la tribu, toute la nation. Il faudrait surtout que le Gouvernement les encourage. » Or, il fait justement tout le contraire.

Les missionnaires ont des écoles qui leur donnent de belles espérances. Vers la fin de 1875, l'archevêque d'Alger leur fait défense de parler religion aux enfants, et à plus forte raison d'en baptiser aucun. Telle est la volonté des puissances supérieures et les Bureaux arabes se chargent de la faire exécuter. On conçoit que dans ces conditions les Jésuites aient été sur le point de renoncer à un apostolat voué par ordre à la stérilité. Cependant la Mission recevait de l'autorité religieuse juridiction sur un territoire comprenant cent quatorze villages; de son côté le commandant de Fort-National lui offrait la direction de l'École d'Arts et Métiers qui allait être reconstruite par l'État. Un examen approfondi de la situation aboutit au partage des opinions, et on se résigna à patienter. Cela dura jusqu'en 1880, où les Pères Blancs prirent la place des Jésuites qui s'en allèrent chercher la liberté en Turquie.

La politique, qui interdit dans la colonie algérienne toute propagande religieuse auprès des musulmans, se couvre d'un prétexte plus ou moins fondé en raison, mais il n'en va pas de même de la *Jésuitophobie* qui y sévit avec plus de virulence que dans la métropole. En 1876, l'évêque de Constantine, le vénérable Mgr Robert, le futur évêque de Marseille, après avoir confié aux Jésuites la cure de La Calle, poursuivait la fondation d'une Résidence de la Compagnie dans la ville de Bône. Il lui attribuait une ancienne église et prenait à sa charge les frais de premier établissement. Tout était prêt pour l'installation, mais « la nouvelle de notre arrivée à Bône, écrit le Provincial de Lyon, a tellement surexcité la passion irreligieuse que l'autorité

municipale a fait raser la chapelle qui nous était destinée. L'évêque est profondément désolé et presque découragé. » (23 Février 1877.)

En échange de la Kabylie, les Jésuites de la Province de Lyon voyaient s'ouvrir pour eux en Orient un nouveau champ d'apostolat. Le 10 août 1879, le Père Beckx écrit au Provincial: « Une lettre de S. E. le cardinal Préfet de la Propagande me presse, au nom du Saint-Père, d'accepter la Mission d'Arménie... » On sait que la réunion des Églises fut une des grandes pensées du pontificat de Léon XIII, et que, entre toutes les nations dissidentes orientales, les Arméniens furent de sa part l'objet d'attentions particulières. C'était bien en vertu d'un *motu proprio* entendu au sens le plus littéral, que la Compagnie de Jésus allait exercer son zèle parmi les populations de l'Anatolie.

Si l'histoire de cette Mission appartient à une époque ultérieure, la date fatale de 1880 est pourtant bien celle de sa naissance. La volonté du Pape à peine connue, les Jésuites se mirent en devoir de l'exécuter. Il fallait d'abord reconnaître le terrain et arrêter le plan d'action. Un vieux missionnaire de Syrie, le Père Normand, partit en explorateur avec le Père Afker, Arménien d'origine. A son retour il soumettait au Père Provincial un triple projet, l'un du patriarche arménien catholique, Mgr Azarian, l'autre de l'ambassadeur de France à Constantinople, M. Tissot, et enfin le sien propre. Les deux premiers se bornaient à demander l'établissement par la Compagnie de Jésus d'un grand collège arménien-français, à Constantinople, œuvre de caractère plutôt ostentatoire et en tout cas irréalisable. Le Père Normand proposait l'installation des missionnaires dans quatre ou cinq postes, échelonnés entre la mer Noire et le golfe d'Alexandrette, où l'on ouvrirait des écoles primaires qui avec le temps deviendraient des collèges. Il va sans dire que l'on s'en tint à ce plan plus modeste et seul pratique. D'après les intentions de la Propagande, les Jésuites auraient dû avoir pour auxiliaires les Frères

des Écoles chrétiennes; en fait cette collaboration leur manqua, et il leur fallut cumuler, à l'apostolique, avec leurs fonctions de prédicateurs et de catéchistes, celles de maîtres d'écoles et de professeurs de collèges.

C'est le Père Amédée de Damas qui fut chargé d'organiser la Mission d'Arménie à ses débuts; il ne fallait rien moins que sa longue expérience des choses d'Orient pour réussir dans cette tâche. On peut voir dans sa *Vie*[1] avec quelle fermeté et quelle diplomatie tout ensemble il fallait faire son chemin à travers les intrigues des uns et la malveillance des autres. Le gouvernement de la République, qui en France expulsait les Jésuites de leurs maisons, affectait, à la vérité, d'encourager leurs progrès dans l'empire turc. C'est que les missionnaires restaient malgré tout les agents les plus utiles, quand ils ne sont pas les seuls, de l'influence française à l'étranger, et que en définitive ils payaient largement par leurs services la protection telle quelle qu'on leur accordait. Comme, au lendemain des exécutions du 30 juin 1880, on leur donnait l'assurance que cette protection ne leur ferait pas défaut en Anatolie, le Provincial de Lyon répondit: « Vous pouvez dire au Ministre que, si nous n'étions pas si bons Français, le pavillon britannique flotterait à l'heure présente sur tous nos établissements d'Orient. »

La dernière ville que les Jésuites occupèrent au Sud de la grande presqu'île de l'Asie antérieure fut Adana, capitale de la Cilicie, province limitrophe de la Syrie, où leur établissement datait d'un demi-siècle. La nouvelle Mission apparaissait ainsi comme le prolongement de l'ancienne. Celle-ci, à la suite des massacres du Liban en 1860 et de l'expédition française, avait attiré, avec un surcroît d'intérêt, l'attention du monde catholique, en même temps qu'elle suscitait la compétition des églises protestantes d'Europe et d'Amérique; la correspondance des

1. *Un Jésuite, Amédée de Damas*, par Joseph Burnichon. Chap. XIX. 8°. Paris, Poussielgue. 1908.

missionnaires à cette époque signale cette propagande comme le principal obstacle qu'ils ont à combattre.

On se rappelle que le Comité de secours présidé par l'abbé Lavigerie avait confié aux Jésuites plusieurs centaines d'orphelins; leur entretien était assuré par les fonds de la charité publique ; mais en outre le Gouvernement français avait obtenu de la Sublime Porte la cession d'un domaine de deux cents hectares dans la plaine de la Bekaa. Il fallut attendre des années avant d'être en possession du titre officiel qui confère aux missionnaires de la Compagnie de Jésus « l'usufruit perpétuel des terrains de Tanaïl, à la condition de faire servir le revenu aux besoins d'un établissement de bienfaisance et d'éducation pour les enfants de la Syrie et de payer les impôts au Gouvernement ottoman. Le Gouvernement français se réserve la nue propriété du terrain. Il rentrerait dans tous ses droits le jour où les missionnaires quitteraient la Syrie. » Tanaïl, qui n'était alors qu'une lande marécageuse, est devenue une ferme modèle, en même temps qu'un centre religieux pour la population d'alentour.

La Mission eut pour Supérieur général le Père Gautrelet pendant la majeure partie de la première décade. (1864-1869.) L'influence de ce saint religieux se traduisit dans toutes les œuvres par un redoublement de foi, d'esprit surnaturel et de ferveur. La Résidence de Beyrouth en particulier offrait un spectacle édifiant : « Notre église, écrit-il lui-même, n'est ni belle ni commode, mais extraordinairement fréquentée, et je ne crois pas qu'il y en ait une dans la Province où le concours des fidèles soit plus nombreux et plus constant. Chaque jour amène à la sainte messe et à la sainte Table bon nombre de personnes, et peut-être plus d'hommes que de femmes. Deux congrégations comptent plus d'un millier de membres chacune... » (19 Novembre 1866.)

En dehors de Beyrouth, les Jésuites avaient en Syrie cinq établissements, et partout, disait encore le Père Supérieur, « leur zèle est actif et fécond; beaucoup de

bien se fait. Un bien beaucoup plus considérable est en germe. Toutes les œuvres qui peuvent l'assurer sont commencées et ébauchées; mais rien n'est constitué; leur développement est arrêté, faute de ressources fixes. Nous vivons au jour le jour... » (1er Décembre 1865.) Pour dire le vrai, la Mission de Syrie attendait encore l'homme qui lui donnerait l'impulsion décisive vers le progrès.

A l'automne de 1869, le Père Ambroise Monnot succédait au Père Gautrelet. Dès lors c'est comme une ère nouvelle qui commence. Le Supérieur se meut à l'aise dans les vastes pensées; les initiatives hardies ne l'effraient pas. Ce que jusque-là les missionnaires n'ont fait qu'entrevoir dans leurs rêves, ce qu'ils osaient à peine souhaiter, il va sans plus tarder en entreprendre la réalisation. La Mission est enfermée dans les étroites limites du Liban; le programme du Père Monnot comporte tout d'abord la prise de possession des deux grandes villes syriennes de Damas et d'Alep. A Beyrouth même la Résidence, mal située, dans un quartier bas et insalubre, ne répond ni à l'importance de la ville ni aux besoins de la population; le Séminaire-collège de Ghazir ne peut que végéter, tant qu'il restera perdu dans un village de la montagne; sa place est à Beyrouth où il faut tenir tête à l'envahissement des Missions protestantes américaines; on n'y réussira qu'en créant un grand établissement qui fasse honneur à l'Église et à la France. Moins de deux ans auparavant le Père Gautrelet avait proposé timidement ce transfert du collège de Ghazir; le Provincial de Lyon, le Père Gaillard, y avait opposé une résistance énergique; maintenant au contraire il appuyait non moins vivement le projet du Père Monnot. (5 Juillet 1870.) Les hauts personnages de la Curie romaine l'encourageaient de leur côté : « Je vous envoie, écrivait-on au Provincial, la copie d'une lettre de la Propagande qui autorise formellement notre grand établissement projeté à Beyrouth, avec le transfert du Séminaire de Ghazir, applaudit au bien que nous faisons à Damas, et nous témoigne le désir que

nous occupions aussi le poste d'Alep. Veuillez prévenir le Père Monnot et lui dire que la Propagande désire qu'il mette le plus promptement possible la main à l'œuvre pour l'accomplissement de ses desseins. » (16 Juillet 1873.)

A ce moment, le Père Monnot faisait aux États-Unis, en compagnie du Père Pailloux, une tournée de quêteur. Il fallait beaucoup d'argent pour exécuter son programme, et ce n'est pas à la France épuisée par la guerre qu'il pouvait le demander. Il passa en Amérique près de deux années, allant de ville en ville, tenant des *meetings* où, avec sa belle assurance, il portait la parole en un anglais fort peu académique sans doute, car il ne l'avait jamais appris avant ce voyage. Quand il revint, un vaste terrain avait été acheté, les plans étaient dressés et en la fête de la Pentecôte 1874, l'évêque maronite de Beyrouth bénissait solennellement la première pierre, en présence du consul général de France. Le Pacha, qui devait représenter le Gouvernement turc et avait accepté l'invitation, ne parut pas et ne se fit même pas excuser. Il y avait là un signe inquiétant. On n'avait pas attendu le firman de la Sublime Porte, nécessaire pour entreprendre une construction; les tracasseries ne pouvaient manquer. De fait, le Pacha envoya à plusieurs reprises l'ordre d'arrêter les travaux. Le Père Monnot, qui savait à quoi s'en tenir, pressait de plus en plus son peuple d'ouvriers, afin de mettre l'autorité en présence du fait accompli : « Je m'en rapporte, écrivait le Père Jullien, Provincial de Lyon, à la sagesse du Père Monnot; il espère en finir dans trois mois, si on ne l'arrête pas de force. »

Au début de l'année suivante (1875) le compte rendu officiel de Beyrouth contenait entre autres nouvelles : « Malgré bien des difficultés notre établissement a été ouvert le 4 novembre. Il compte pour cette première année environ 350 élèves, dont 60 pensionnaires, 55 séminaristes et 200 externes... L'église ouverte pour les fêtes de Noël, se trouve presque trop petite le dimanche. » Cette église fort grande cependant et d'une belle architecture était

l'œuvre du Père Pailloux qui avait également tracé les plans et dirigé la construction du collège. Dès l'origine, ce collège, dans la pensée du Père Monnot, devait être le siège d'une Université. On lit en effet dans le compte rendu de 1879 : « Dès qu'il sera possible, on établira un cours de Droit et un cours de Médecine, ainsi qu'une école d'Arts et Métiers. » Ces *desiderata* se réalisèrent après 1880. Quant aux Facultés de Théologie et de Philosophie, les démarches entreprises à Rome pour en obtenir l'érection canonique aboutirent grâce à l'intérêt que Léon XIII portait aux Missions d'Orient. Au mois de février 1881, le Père Normand, successeur du Père Monnot, obtenait à Rome un rescrit confirmant à l'établissement de Beyrouth le titre d'Université, avec pouvoir de conférer les grades académiques et le doctorat dans les Sciences théologiques et philosophiques avec tous les droits et privilèges accoutumés [1].

L'Université Saint-Joseph fut sans doute l'œuvre capitale du Père Monnot pendant son passage en Syrie ; s'il n'eût pas été Jésuite, elle lui eût mérité une récompense nationale ; mais ce n'est pas le seul monument de son activité entreprenante dont il ait enrichi la Mission. Elle lui doit encore les deux Résidences de Damas et d'Alep, l'organisation du domaine de Tanaïl, la transformation de la petite feuille *Le concile du Vatican* en un périodique hebdomadaire le *Béchir*, journal catholique en langue arabe. Depuis plusieurs années les missionnaires travaillaient à la traduction de la Bible en la même langue. En 1875 parut le premier volume. On peut dire, sans forcer la note, que ce fut pour l'Imprimerie de la Mission un véritable triomphe. Douze cents exemplaires furent enlevés en un mois. Le troisième volume, le Nouveau Testament, suivit de près. Cette édition monumentale est, au témoignage des juges compétents, un chef-d'œuvre d'une typographie

1. *Smus Dnus noster Leo Papa XIII... Tribuere dignatus est facultatem conferendi gradus academicos et lauream doctoralem in Philosophia et S. Theologia cum juribus et privilegiis consuetis.* (25 Fév. 1881.)

difficile. Entre autres négociations délicates, le Père Monnot eut à examiner l'offre faite à la Compagnie de Jésus du sanctuaire de Sainte-Anne à Jérusalem, dont le Gouvernement français avait reçu la propriété. Accepterait-elle de s'y installer et de le desservir? Il y avait des raisons pour et contre; celles-ci finirent par l'emporter.

D'autre part l'Égypte s'ouvrait et on prenait pied à Alexandrie et au Caire. Il fallut encore donner une solution à d'autres affaires d'un intérêt plus immédiat pour la Mission. Elle avait à sa charge une soixantaine d'écoles qui réunissaient cinq à six mille enfants des deux sexes. La ville de Beyrouth à elle seule en comptait au moins huit cents. La petite Congrégation des Frères Xavériens indigènes qu'on avait établie pour diriger les écoles de garçons répondait mal aux espérances qu'on avait fondées sur elle; le Père Monnot prit le parti de la laisser s'éteindre; on aurait à sa place d'honnêtes pères de famille. Quant aux deux Congrégations de Sœurs arabes, elles furent réunies en une seule, sous le nom de *Mariamettes*, avec maison-mère et noviciat à Beyrouth. Dès lors on put donner à leur formation religieuse et professionnelle tous les soins nécessaires, et ainsi fut assuré l'avenir de l'institution.

On ne saurait parler de la Mission de Syrie sans aborder une question qui est pour elle d'une importance vitale. La Compagnie de Jésus a sans doute, comme tous les Ordres religieux, le droit de se recruter dans les pays où elle envoie des missionnaires. En Orient où se trouvent juxtaposés une multitude de *Nations* et de rites, où se rencontrent dans une même ville trois ou quatre évêques ayant chacun leur petit troupeau distinct, on conçoit que ce recrutement se heurte à des difficultés spéciales. Le rite d'abord, devenu avec le temps un élément ethnique, si bien qu'on ne le quitte pas sans s'isoler de sa *Nation*; puis le pouvoir de l'évêque qui se confond avec celui de chef de cette *Nation* elle-même et de gardien de ses privilèges. Il ne fallut rien moins qu'une déclaration de l'autorité suprême de Rome pour lever l'obstacle du rite et

donner en principe aux Orientaux la liberté d'entrer dans un Ordre religieux latin. Un acte de la même juridiction dut intervenir pour permettre aux élèves des collèges de suivre exclusivement le rite latin. Pendant une assez longue période les populations indigènes ne fournirent aucun candidat à la Compagnie, mais quand elle eut établi le Séminaire oriental, on vit au bout de quelques années des jeunes gens solliciter leur admission au Noviciat. Devant l'opposition de certains évêques, il fallut provoquer de nouvelles décisions de la cour romaine. Malgré les ménagements dont elle est coutumière dans les conflits orientaux, elle s'est toujours prononcée dans le même sens : La porte des Instituts religieux est ouverte à tous ; l'évêque ne peut s'opposer à l'entrée d'un clerc de son obédience que dans le cas où il aurait fait les frais de son éducation ; il n'a rien à dire si c'est l'école qui les a supportés. Léon XIII le déclarait encore en termes exprès au Père Monnot dans une audience du 19 juillet 1879.

Quant aux indigènes qui s'offraient à la Compagnie pour être Frères coadjuteurs, il y eut à leur sujet des explications qu'il n'est pas inutile de rappeler. En 1862 et 1683 on admit deux frères nés de parents musulmans ; nous avons dit ailleurs qu'en pareil cas une dispense du Pape est nécessaire. Mais les documents de famille montrent que, pour les chrétiens eux-mêmes, on ne les recevait pas les yeux fermés. En 1874, le Père Monnot demande l'établissement dans la Mission d'un Noviciat spécial pour les candidats de cette catégorie. « Vraiment non, répond le Père Général ; nos anciens n'admettaient guère de ces *natifs* parmi nos Frères Coadjuteurs. La race de Sem offre trop peu de garanties... » Tout au plus les acceptait-il comme *Frères donnés*, faisant vœu annuel d'obéissance. La réplique ne se fait pas attendre : La Syrie n'est pas une terre païenne, ou du moins les missionnaires ne s'adressent pas à des infidèles ; les novices que l'on a choisis jusqu'ici appartiennent à des familles catholiques depuis plusieurs générations ; il y a d'ailleurs des

inconvénients de plus d'une sorte à les envoyer en France, et on peut tout aussi bien leur donner sur place la formation dont ils ont besoin. Cet exposé triompha des scrupules du Père Beckx qui approuva l'érection du Noviciat pour les Frères coadjuteurs indigènes, en recommandant toutefois de ne pas « multiplier trop ces religieux arabes » et de veiller à ce que « leur noviciat se fasse avec un très grand soin ». (29 Septembre 1874.)

Le 24 juin 1876, le Père Normand était nommé Supérieur de la Mission de Syrie : « J'aurais voulu, lui écrivait le Père Général, vous laisser le Père Monnot ; mais sa présence est aujourd'hui plus nécessaire à Lyon qu'à Beyrouth. Conservez et consolidez ce que votre prédécesseur a créé... Le Père Monnot porte vraiment la Syrie dans son cœur. Vous ferez bien de le consulter ; il vous aidera de tout son pouvoir. » Cet éminent religieux allait en effet gouverner la maison de Lyon, puis bientôt toute la Province, pendant la terrible crise qui se préparait.

II

Les Missions de l'Orient méditerranéen, Syrie, Arménie, Égypte sont le lot des Jésuites de la Province de Lyon[1] ; à ceux de Toulouse appartiennent Madagascar et l'Inde anglaise. Nous les avons laissés au Tome précédent installés à Bourbon, à Maurice et dans les petites Iles, attendant comme les Israélites de pouvoir entrer dans la Terre Promise, qui pour eux s'appelle Madagascar. Les PP. Finaz et Weber y ont pénétré en cachette dès 1855 ; c'est seulement en 1861 que les missionnaires catholiques peuvent entrer par la grande porte et s'établir à demeure dans la capitale du royaume hova, Tananarive. Le prince Radama leur témoigne la plus parfaite sympathie, jusqu'à se faire couronner par le Préfet apostolique, le Père Jouen. Mais cet heureux début ne devait pas avoir de lendemain ; les ministres protestants, qui ont étendu leur domination

1. D'après les catalogues il y a en 1880, dans la Mission de Syrie, 108 religieux de la Compagnie de Jésus répartis entre 8 maisons.

sur la famille royale, remuent ciel et terre pour entraver la « propagande papiste ». Bientôt Radama est assassiné (1863); des femmes se succèdent sur le trône; le premier ministre, qui est en même temps le mari de la reine, emploie son pouvoir à faire du protestantisme la religion de l'État. On adresse au peuple des proclamations en ce genre : La reine est protestante; donc vous devez l'être vous aussi.

Malgré tout, l'apostolat catholique faisait des progrès consolants. Appuyés par le consul de France, M. Laborde, qui mérita d'être appelé le « Père de la Mission », secondés par les Frères de la Doctrine chrétienne et les Sœurs de Saint-Joseph de Cluny, les Jésuites tenaient tête aux prédicants anglais, américains, norvégiens, richement pourvus par la *London Missionary Society*. Nommé Supérieur en 1864, le Père Cazet entreprenait l'évangélisation de l'intérieur; jusque-là les missionnaires n'avaient pas exercé leur zèle en dehors des deux villes de Tananarive et de Tamatave. Dès 1868, le Père Rouquayrol, Provincial de Toulouse, dans sa correspondance avec le Père Général, fait à plusieurs reprises entrevoir de magnifiques espérances pour Madagascar : « Là-bas, dit-il, une large porte s'ouvre à l'Évangile, à condition que nous sachions profiter de l'occasion qui se présente pour y pénétrer en nombre suffisant. Le Père Lacombe va jusqu'à donner le chiffre de cinquante missionnaires qu'il faudrait envoyer dans la Grande Terre. » (3 Mars.) Et quelques mois plus tard : « Je recommande à la vive sollicitude de Votre Paternité la Mission de Madagascar, qui semble au moment de devenir la plus florissante des Missions de la Compagnie, si elle est aidée convenablement. Ce peuple sort de la barbarie pour se tourner vers les idées européennes; il appartiendra, semble-t-il, au premier occupant... » (1er Novembre.)

De longues querelles entre le gouvernement hova et la République française aboutirent en 1883 à une rupture déclarée, dont la conséquence fut l'expulsion des étrangers.

La Mission catholique comprenait à ce moment soixante-quatre membres de la Compagnie de Jésus, six Frères des Écoles chrétiennes, onze Sœurs de Saint-Joseph. Elle comptait 80.000 fidèles, répandus en 146 postes, 530 maîtres ou maîtresses d'écoles et 16.500 élèves. Dès 1872 la Mission avait été privée de la modeste subvention de 30.000 francs que le Gouvernement de l'empereur lui avait allouée à l'origine; avec de maigres ressources elle entretenait ces œuvres et d'autres encore. Citons la léproserie de Saint-Camille, l'aide aux prisonniers, une imprimerie d'où étaient sortis une multitude d'ouvrages en langue malgache, en particulier une grammaire et des lexiques composés par les missionnaires, la Revue *Resakà* (Causeries) fondée en 1874 et qui avait pour principal rédacteur le Père Basilide Rahidy, le premier Jésuite malgache. On achevait à Tananarive la cathédrale de l'Immaculée-Conception, bel édifice qui ne serait pas déplacé dans une ville de France; enfin le Père Roblet sillonnait intrépidement en tous sens l'Imérina, partageant ses journées entre le catéchisme et la géographie, recueillant avec des moyens de fortune les éléments de la première carte de Madagascar. « A partir de 1872, pendant vingt-trois ans, il devait relever 32.000 kilomètres carrés, prendre 32.317 angles sur 920 montagnes et 2.000 levés à la planchette sur 2.000 hauteurs[1]. »

Le Père Louis Jouen était mort le 4 janvier 1872; le 27 décembre 1878, M. Laborde terminait pieusement sa belle carrière, assisté par le Père Marc Finaz, qui s'éteignait à son tour le 22 décembre 1880. Ainsi disparaissaient les trois hommes que la Mission de Madagascar regarde justement comme ses fondateurs. A ces noms on pourrait ajouter celui du Père Louis Saint-Cyr qui y fut envoyé comme Visiteur en 1858, et qui à ce titre fait le trait d'union entre Madagascar et le Maduré dont il fut un des apôtres les plus en vue.

1. P. Suau. *La France à Madagascar*. P. 151. Perrin, éditeur.

Nous avons dit les débuts de cette Mission du Sud de l'Inde, chère entre toutes à la Compagnie de Jésus, qui y retrouve les traces de saint François-Xaxier et de tant d'autres de ses fils qui y ont versé leurs sueurs et leur sang. Les souffrances et les dangers de toute sorte auxquels on est exposé sous un ciel de feu sont un autre attrait pour le cœur des missionnaires. A l'occasion de la mort du jeune Père Henri de Séré, à Tuticorin, le 28 décembre 1868, les Annales domestiques font la réflexion suivante : « Depuis le retour de la Compagnie au Maduré, il y a trente ans, c'est la quarante-neuvième victime d'un apostolat qui demande le sacrifice de la vie, sans offrir en échange la gloire du martyre[1]. » *Uno avulso non deficit alter* : Si parfois les ouvriers manquèrent à la moisson, ce ne fut pas faute de candidats.

Toutefois la période qui nous occupe n'est pas celle des grands développements de la Mission du Maduré, qui ne viendront que plus tard. En attendant elle se débat dans des difficultés et des contradictions énervantes. Un Concordat passé en 1857 avec la cour de Portugal, pour mettre fin au schisme goanais, établissait ou plutôt maintenait sur le territoire de la Mission une double juridiction. La situation qui en résultait était sans doute un moindre mal que la précédente. Comme le disait le Père Verdier, Supérieur général, « par ce traité la position des prêtres de Goa, hors des possessions portugaises, fut régularisée ; les profanations dans l'administration des sacrements cessèrent, beaucoup de maux passés furent réparés... ; le schisme fut éteint et les âmes pouvaient être sauvées[2] ». Seulement, le *modus vivendi* créé par le Concordat supposait chez les populations chrétiennes, et surtout chez le clergé goanais, une modération qui n'était ni dans leur tempérament ni dans leurs habitudes. Ce furent pendant trente ans des conflits sans cesse renouvelés, où l'on en

1. *Lettres de Vals*. Mars 1869. P. 52.
2. P. Jean-Baptiste Dessal. *Le R. P. Louis Verdier. S. J.* P. 217. Retaux, éditeur, 1902.

venait aux voies de fait et aux procès devant les juges civils.

En 1887 Léon XIII résolut d'en finir. A cette nouvelle le Père Verdier s'était embarqué pour l'Europe. Quand il arriva à Rome, un nouveau Concordat était signé. Le Père s'étant présenté au Vatican, le Pape lui dit : « Je sais que votre Mission a été sacrifiée; j'ai été obligé de faire des concessions pour éviter un plus grand mal. Cependant il s'est fait aussi un grand bien ; le *padroado* a cessé dans une dizaine de Vicariats apostoliques, et la Bulle établissant la hiérarchie catholique va empêcher pour toujours le Portugal de redemander le patronage de ces églises. C'est une affaire finie. » Et pour encourager le Jésuite à accepter le sacrifice, le Saint-Père alla jusqu'à dire : « Si l'on vous demandait de donner votre vie pour la Sainte Église, il faudrait bien le faire. » Le régime fatal de la double juridiction allait donc continuer de sévir au Maduré. Cependant le Père Verdier n'abandonnait pas la partie. La saison des vacances l'obligeant à prolonger son séjour en Europe, il en profita pour mettre au point un Rapport sur la question, qu'il soumit à la Propagande. Les raisons dont il s'appuyait parurent assez fortes pour que le secrétaire en référât au Pape. Léon XIII répugnait à revenir sur une affaire réglée ; mais l'ambassadeur portugais ayant pris les devants et demandé le maintien du patronage sur certaines églises de Madras attribuées par l'acte concordataire au Vicariat apostolique, le Pape y consentit à condition que le roi de Portugal ferait les sacrifices nécessaires pour supprimer la double juridiction au Maduré. (13 Mars 1887.) Cette transaction aurait dû mettre fin à un état de choses qui, disait le Supérieur de la Mission, « rendait intenable la position des missionnaires ».

En cette même année (1887) fut célébré le cinquantième anniversaire du retour de la Compagnie de Jésus au Maduré, et érigé le diocèse de Trichinopoly, en vertu de la Bulle qui établissait la hiérarchie aux Indes orientales. C'étaient là des éclaircies dans un ciel toujours chargé de

nuages. La convention signée le 13 mars n'était qu'un accord de principe; la mise à exécution souleva une foule de problèmes irritants; les pourparlers entrepris aux Indes d'abord devant le délégué apostolique ne purent aboutir; la cause fut évoquée à Rome où le Père Verdier dut revenir comme représentant de son évêque; cette fois il y resta près de deux années. Par la décision intervenue en juin 1889, le Saint-Siège, devant l'intransigeance de la cour de Portugal, maintenait la juridiction goanaise sur quatorze îlots, strictement délimités, épars sur le territoire du diocèse de Trichinopoly. Le vénérable évêque, Mgr Canoz, était mort l'année précédente (2 décembre 1888), plein de jours et de mérites, âgé de quatre-vingt-quatre ans, dont quarante-neuf dans la Mission et quarante et un d'épiscopat. Sa fin fut attristée par les événements que nous venons de dire; il avait même envoyé sa démission à la Propagande, qui d'ailleurs refusa de l'accepter.

Pour conclure la querelle goanaise, nous avons dû dépasser la limite assignée à notre récit; au surplus, la période de l'histoire du Maduré comprise entre 1860 et 1880 ne présente guère que le tableau du travail des missionnaires fournissant leur tâche de chaque jour, tâche grande et belle sans doute, mais aussi bien monotone et où sont rares les incidents dignes d'intérêt. Aux tribulations inévitables de la pauvreté, du climat, du choléra, de la famine, des serpents et des procès vinrent s'ajouter, vers 1868, les troubles qui agitèrent la communauté des Religieuses de Marie-Réparatrice et qui finalement y déterminèrent un schisme. Pendant des années les Jésuites ressentirent le contre-coup de ces discussions. Heureusement l'esprit d'obéissance étouffa les germes de discorde issus de la divergence des opinions.

La Providence d'ailleurs ménageait aux missionnaires des compensations pour les épreuves. Nous signalerons seulement le merveilleux progrès de la belle œuvre du Père Jean Bossan. Dès 1854 cet homme apostolique avait jeté les bases d'un orphelinat dont le rêve le hantait

depuis son arrivée dans la Mission. Trois ans après, il l'installait sur un vaste domaine qu'il venait d'acquérir avec les subsides de la Sainte-Enfance. C'était une lande déserte et brûlée où ses protégés trouvaient pour toute ressource de l'air et de l'espace. On l'appela Adeikalabouram, c'est-à-dire *Lieu de refuge*. En 1863 le Père Bossan avait déjà béni sept mariages entre orphelins et orphelines, et aux abords de l'asile s'élevaient les premières huttes d'un village naissant. En 1866 on commençait la construction de l'église. Au Père Bossan mort en 1875 succéda le Père François Buisson. Entre temps la steppe sablonneuse des premiers jours était devenu une forêt de palmiers ; la culture et la fabrication du sucre occupaient toute la colonie. En effet, à Adeikalabouram « on n'élève pas de petits oblats pour les cloîtres, pas même des Éliacins de sanctuaire ; on y prépare des pères et des mères de famille qui, au lendemain de leurs noces, vers l'âge de dix-huit à vingt ans, auront à pourvoir à leur existence et à se conduire eux-mêmes. » Nous empruntons à la Vie du Père Louis Verdier une statistique qui sera le résumé le plus exact comme le plus éloquent de l'histoire d'Adeikalabouram. « En mai 1900 la maison comptait 354 habitants, ainsi répartis : orphelins, 114 ; orphelines, 138 ; veuves et madeleines, 51 ; vierges, 15 ; vieux et vieilles, 21 ; religieuses indigènes de Sainte-Anne, 13 ; Pères Jésuites, 2. Le village d'Adeikalabouram, né de l'orphelinat, a 145 maisons, 152 familles et 766 habitants.

« Comme bouquet, disons que les baptiseuses de l'établissement ont envoyé en paradis plus de 60.000 âmes de nouveau-nés païens depuis les débuts de l'œuvre [1]. »

1. Op. cit., p. 223.

Sous le titre : *La Mission du Maduré, Historique de ses pangous* (8°, pp. 750, Trichinopoly, 1914), le Père Léon Besse a publié un fort volume, qui, comme source d'informations, ne laisse rien à désirer.

Autres ouvrages sur la Mission du Maduré : P. Denis Guchen, *Cinquante ans au Maduré*, 1837-1887, *Récits et souvenirs*; 2 volumes. Dans la seconde série, 115 pages sont consacrées à Adeikalabouran. — P. Pierre Suau, *Vie de Mgr Alexis Canoz*. — Stephen Coubé, *Au pays*

A cette statistique nous en joindrons une autre. « En 1882, lisons-nous dans la *Vie de Mgr Canoz*, indépendamment du collège de Négapatam qui allait être transporté à Trichinopoly, il y avait dans la Mission 148 écoles qui réunissaient environ 7.000 garçons et 20 écoles de filles qui comptaient 1.488 élèves. Le nombre des missionnaires Jésuites dépassait 80. »

Comme Madagascar, le Maduré est évangélisé par la Province de Toulouse qui y applique presque un tiers de son personnel. La Compagnie de Jésus a quatre autres Missions dans l'Inde anglaise, mais qui ne sont pas confiées à des Jésuites français ; nous n'avons donc pas à en parler. Par contre un vaste territoire était attribué depuis 1840, en Chine, à la Province de Paris. Après la mort de Mgr Borgniet, il fut partagé en deux Vicariats apostoliques, celui du Kiang-nan avec Mgr Languillat, et celui du Tché-ly avec Mgr Dubar. (1864.) Cinq ans plus tard, le Tché-ly passait à la jeune Province de Champagne. (1869.)

L'histoire de cette Mission pendant la période qui nous occupe est une série d'épisodes sanglants ; elle est jalonnée par des émeutes, des campagnes militaires et des persécutions. En 1860, l'expédition anglo-française, qui met fin à dix années de tracasseries et de pillages ; puis guerre des Taï-Ping jusqu'en 1864 ; persécutions de 1875. C'est à peu près ainsi que le Père de la Servière

des Castes. Retaux, éditeur. — Au moment de quitter le Maduré, nous relevons dans la correspondance relative à la Mission une note qui a, croyons-nous, son importance. Entre autres reproches faits aux missionnaires se trouve celui d'attirer à la Compagnie les jeunes clercs élevés par eux et qui sont ainsi perdus pour le clergé indigène. Or, voici ce qu'on écrivait de Rome au P. Blanchard, Provincial de Toulouse, le 1er novembre 1879 : « Certains séminaristes du Maduré, qui demandent leur admission au noviciat, se plaignent d'être ajournés. C'est, disent-ils, attenter à la liberté de leur vocation. Non. La Compagnie a certainement le droit d'écarter ceux qui se présentent avec un mélange de motifs humains. C'est le cas pour les séminaristes indigènes. Il y a une gloriole à être S. J. »

divise son récit[1]. Une dernière tranche va de cette date à celle de la mort de Mgr Languillat. (27 Novembre 1878.) Parmi toutes ces épreuves l'apostolat poursuivait sa marche conquérante. Il fut sur le point, à la suite du traité de 1860, d'adopter une méthode qui pouvait entraîner des conséquences incalculables On agita dans les sphères gouvernementales la création à Pékin d'un vaste Institut scientifique, sous la direction des Jésuites, qui eussent ainsi repris les traditions de leur Ordre à la cour impériale de Chine. Le projet, ardemment soutenu par des officiers de l'expédition et par des diplomates, aurait échoué par l'opposition des Ministres de l'empereur. La Compagnie de Jésus d'ailleurs ne s'y fût pas prêtée sans beaucoup d'hésitation. Nous ne sommes plus au dix-septième siècle, et en Chine comme ailleurs les choses ne sont plus ce qu'elles étaient au temps jadis. Mgr Languillat disait à Pie IX : « Les premiers missionnaires de Chine commençaient par prêcher l'Évangile aux princes, aux grands ; quant à nous, par suite de circonstances nouvelles, c'est aux petits et aux pauvres que nous devons prêcher d'abord. — Votre position, répondit le Pape, n'en sera que plus solide ; tout sera fondé sur l'humilité[2]. »

Les nouveaux missionnaires ne se sont pourtant pas désintéressés de la culture des Sciences si nécessaires aux yeux des Chinois pour donner du prestige à leur prédication. Dès 1867 Mgr Languillat se préoccupait d'établir à Nankin un Observatoire astronomique et météorologique et un centre pour les spécialistes d'études chinoises. Son projet, fortement approuvé des premiers Supérieurs, reçut en 1873 un commencement d'exécution. Les PP. Marc Dechevrens, Colombel, Heude, Chevalier, Seckinger, etc., se sont fait connaître des sinologues et du monde savant.

1. J. de la Servière, S. J. Docteur ès Lettres, Professeur d'Histoire ecclésiastique au séminaire de Théologie de Zi-Ka-Wei. *Histoire de la Mission du Kiang-nan*, 3 vol. grand 8°. Ouvrage très complet et parfaitement à jour.

2. Lettre de Mgr Languillat dans *Études religieuses*, août 1867. P. 284.

L'Observatoire de Zi-Ka-Wei compte aujourd'hui parmi les établissements de ce genre les mieux pourvus et les plus utiles de l'Extrême-Orient.

En 1867 Mgr Languillat fit un voyage en Europe et il en ramena au Kiang-nan deux essaims de religieuses, l'un de Carmélites sorti du monastère de Laval, l'autre d'Auxiliatrices du Purgatoire, lesquelles ont fondé des œuvres très importantes pour les femmes et les jeunes filles. La Mission possédait déjà Séminaire, Noviciat, Scolasticat, collège et différentes écoles pour les garçons.

Les deux Vicaires apostoliques assistèrent au Concile du Vatican. Nous avons dit comment, à son retour de Rome, Mgr Dubar et son compagnon le Père Sica furent surpris à la Résidence de Marseille par les émeutiers révolutionnaires et retenus huit jours en prison. Mgr Languillat rentré au Kiang-nan, épuisé de forces, s'acheminait dès lors vers sa fin. Il expira le 27 novembre 1878 et eut pour successeur le Père Valentin Garnier qui lui avait déjà été donné comme Coadjuteur. A cette date la Mission du Kiang-Nan comprenait 55 Pères de la Compagnie de Jésus européens et 26 prêtres chinois religieux ou séculiers. Le nombre des fidèles était de 94.310, répartis en 584 chrétientés. Il y avait 36 eécoles de garçons, fréquentées par 4.015 élèves chrétiens et 2.913 païens, 297 écoles de filles avec 3.438 élèves chrétiennes et 244 païennes : maîtres et maîtresses sont au nombre de 413. Enfin on compte 3.060 orphelins et orphelines répartis entre 25 orphelinats.

L'histoire de la Mission du Tché-ly avant 1880 se trouve dans la Vie de Mgr Dubar, son premier Vicaire apostolique, mort le 1er juillet 1878. C'est le 13 mars 1869 qu'avait été signé le Décret qui la séparait du Kiang-nan et l'attribuait à la Province de Champagne. On peut juger de la satisfaction avec laquelle il y fut accueilli par ce passage d'une lettre du Provincial : « Les demandes pour la Chine sont fort nombreuses, surtout parmi les jeunes gens, mais aussi parmi ceux qui ont déjà un certain âge. » (13 Septembre 1878.) Quelques mois plus tôt, le Père Grandidier,

son provincialat achevé, s'était lui-même mis sur les rangs. Le Père Dorr, son successeur, écrivait à ce propos : « Comme le Père Grandidier demande instamment à être envoyé au Tché-ly, les Consulteurs ne paraîtraient pas éloignés de donner leur approbation, malgré le sacrifice énorme pour notre Province. Mais ils proposeraient à Votre Paternité de le désigner comme Visiteur en Chine, pour consoler nos missionnaires.., sauf à le laisser dans la Mission, si le besoin de sa présence s'y faisait sentir. » (29 Juillet 1878.) Mgr Dubar était mort quelques semaines auparavant. Le Père Général approuva fort le départ du Père Grandidier pour la Chine, « lequel sera, écrivait-il, d'une grande édification pour tous ». Il y alla, en effet l'année suivante, en qualité de Visiteur ; mais il n'eut pas la consolation d'y rester comme missionnaire [1].

De la Chine nous passons, à travers le Pacifique, au continent américain. Mais ici sommes-nous encore en pays de Mission ? Oui, sans doute, dans la première moitié du siècle, et même un peu au delà pour certaines régions. Mais en réalité, dans la période qui nous occupe, les Provinces françaises prennent congé des Missions qu'elles ont fondées et entretenues en Amérique et qui sont désormais capables de se suffire. Il faut faire une exception pour le bagne de Cayenne que les Jésuites de Paris abandonnent en 1873, après s'être dévoués pendant vingt-deux ans au service des forçats ; les condamnés sont désormais envoyés à la Nouvelle-Calédonie, et Cayenne ne reçoit plus que des Arabes musulmans. La Louisiane est déjà depuis des années détachée en fait de la Province de Lyon, qui ne peut y envoyer que des Français alors que l'anglais y devient irrésistiblement la langue universelle. Elle devra donc se recruter en Amérique même. La séparation se consomme en 1880. La Nouvelle-Orléans sera désormais

1. Pour plus amples renseignements sur la Mission du Kiang-nan, on peut consulter d'abord l'histoire du Père de la Servière, puis la *Vie de Mgr Languillat*, par l'abbé Pierre ; sur celle du Tché-ly, la *Vie de Mgr Dubar*, par le P. Leboucq et la *Vie du Père Gonnet*, par le P. Becker.

une Mission indépendante, relevant immédiatement du Père Général en attendant d'être érigée en Province.

Le Maryland et le Canada, qui avaient été mis dans le lot de la Province de Champagne à sa naissance, s'en détachent en 1869, au moment où elle reçoit en échange sa Mission de Chine. New-York ne tardera pas à devenir le chef-lieu d'une Province florissante ; le Canada, avec une croissance moins rapide, s'achemine lui aussi vers le régime d'une complète autonomie. La date de 1880 marque donc pour les Jésuites français la clôture définitive de la période des Missions dans l'Amérique du Nord ; les vieux missionnaires y resteront pour la plupart ; quelques autres viendront évangéliser les Indiens des Montagnes Rocheuses où les indigènes de l'Alaska ; mais les Provinces françaises laisseront leurs jeunes sœurs du Nouveau-Monde s'avancer toutes seules dans la voie du progrès [1].

III

Lorsque, au début de la guerre, l'ennemi envahissait nos provinces, bien souvent les populations des campagnes furent obligées de fuir devant l'ouragan dévastateur. Le paysan chargeait sa femme, ses enfants et son pauvre bagage sur une charrette, puis au moment de partir, il arrêtait une dernière fois ses yeux sur tout ce qu'il lui fallait quitter, sa maison, ses champs, ses vergers, ses prairies. Jamais son domaine ne lui avait paru plus beau ; jamais il ne s'y était senti plus attaché. Et avec un inexprimable serrement de cœur, il pensait : Tout cela va être saccagé, pillé, brûlé, détruit par les Barbares ? *Barbarus has segetes !...*

A la veille du désastre qui va s'abattre sur la Compagnie

1. L'Histoire des Missions de la Compagnie de Jésus dans l'Amérique du Nord a été écrite en anglais par le P. Thomas Hughes. *History of the Society of Jesus in North America Colonial and Federal.* London, Longmans.

de Jésus, il nous faut, comme le réfugié, jeter un regard d'ensemble sur l'œuvre qu'elle est en train d'accomplir en France, et à laquelle elle se consacre avec tout ce qu'elle a de force et de vie, en attendant que l'orage éclate, qui ne laissera que des ruines.

On a vu quel regain de prospérité elle a rencontré sur tous les points du pays après les douloureux événements de 1870. Pour répondre aux vœux des familles chrétiennes, elle a doublé le nombre de ses collèges ; faute de personnel elle se voit obligée de se refuser aux instances de ceux qui l'appellent. Nous avons cité plusieurs fois de ces invitations très honorables qui n'ont pu être acceptées. En voici d'autres encore qu'on aurait tort d'oublier : « Je viens de recevoir, écrit le Provincial de Paris, une pétition touchante et des plus pressantes. On nous veut à tout prix à Fontainebleau. L'École d'application a été transportée de Metz dans cette ville. Tous nos officiers d'artillerie sont là au sortir de l'École Polytechnique. La pétition est signée par le général, les colonels, officiers supérieurs et tous les professeurs attachés à l'École, par le sous-préfet et toute son administration, par tout le clergé de la ville, par le maire et le conseil municipal, enfin par les familles notables. » (26 Mars 1873.) A cette pétition, si magnifiquement appuyée, le Père de Ponlevoy fut contraint d'opposer la parole du paralytique de l'Évangile : *Hominem non habeo.* A Rennes, un peu auparavant, c'était une Résidence qui s'offrait, avec un argument décisif en apparence, 200.000 francs de subside. A Saint-Quentin au contraire, l'évêque et le clergé ne veulent pas de Résidence, mais, avec la population, demandent instamment un Externat que la Province de Champagne ne peut accorder.

Dans le Midi, c'est Nîmes qui, dès 1879, fait des démarches auprès du Père Général pour avoir un établissement de la Compagnie. Seulement Nîmes fait partie du territoire attribué à Toulouse, et on voudrait se rattacher à Lyon. Il faudra que les deux Provinces se

mettent d'accord, et c'est seulement deux ans plus tard que la question sera tranchée.

A Nice, l'installation des Jésuites français devait se heurter à bien d'autres difficultés. Leurs confrères italiens s'y trouvaient établis de longue date; mais depuis la réunion du pays à la France, ils n'y étaient plus qu'à l'état d'étrangers. Le Père Alexandre Lavigne, après une trop brillante carrière de prédicateur, s'était séparé de la famille de saint Ignace et, entré dans le clergé de Nice, avait fondé pour les hivernants l'église de Notre-Dame. Sentant venir sa fin, il exprima au Père Général son ardent désir d'être reçu à nouveau dans la Compagnie, ou tout au moins de pouvoir prononcer ses vœux de Jésuite avant de mourir. Puis, il fit un testament par lequel il remettait à l'évêque de Nice l'église de Notre-Dame et les terrains adjacents qui étaient sa propriété; mais, avec cette clause : « Je veux qu'il sache que mon désir le plus grand est de confier cette église et toutes les œuvres qui s'y rattachent aux RR. PP. Jésuites... Je me mets aux genoux de Monseigneur pour le conjurer de réaliser ce désir [1]. » Ce testament porte la date du 13 novembre 1872. L'abbé Lavigne mourut en 1874. Peu après, son confident l'abbé Poussin écrivait au Recteur du collège d'Avignon, le Père Gabriel Bouffier : « ... Initié à toutes les pensées du Père Lavigne, mort dans la Compagnie de Jésus, interprète du préfet de Nice et de toute l'aristocratie indigène ou exotique, je crois faire une bonne action en vous suppliant d'accepter le magnifique apostolat préparé

1. Voir aux *Pièces justificatives*, n° IX, le Testament de l'abbé Lavigne. L'abbé Lavigne mourut avec le titre de vicaire-général de Nice. Comme il avait été autorisé à prononcer à ses derniers moments ses vœux de religion, quelques personnes pensèrent qu'il était mort Jésuite. Le Père Beckx écrivait à ce propos au Provincial de Lyon : « L'abbé Lavigne n'est pas mort dans la Compagnie... Vous savez que les vœux de dévotion n'incorporent pas à la Compagnie les novices qui les font, beaucoup moins un étranger, et dans ma lettre j'avais dit expressément que, par ses vœux, il ne devenait pas membre de la Compagnie. » (11 Juillet 1874.)

à Nice par le Père Lavigne. Du reste, c'est sa volonté souvent exprimée et surtout manifestée dans son testament, dont j'ai ici la copie ; bien plus c'est une nécessité absolue d'accepter; car Mgr l'évêque de Nice ne pourra jamais couvrir les 370.000 francs de dettes qui pèsent sur l'œuvre et sur l'église... Je vous serais reconnaissant, mon Révérend Père, de communiquer cette lettre au T. R. P. Général... » (14 Juin 1874.)

Inutile de dire que la lourde dette n'était pas la seule raison qui aurait obligé les Jésuites à refuser cet héritage. Mais voici que l'année suivante (1875), le Père Général recevait de Nice une pétition signée d'une centaine de noms des plus honorables de la ville et de la région, et réclamant la création d'un collège dirigé par les Jésuites français. Pourquoi cette requête ne fut pas suivie d'effet, les charges de la Province de Lyon, à laquelle il incombait d'y pourvoir, suffiraient au besoin à l'expliquer; mais il faut se souvenir que Nice appartenait toujours à une Province italienne et que le Général de la Compagnie ne prendrait pas l'initiative de l'en déposséder. Ce fut encore le même motif qui, deux ans plus tard, empêcha l'installation d'une communauté des Jésuites français à Nice. En 1877, l'archevêque d'Aix, Mgr Forcade y était nommé administrateur du diocèse. « Il tient beaucoup, écrivait le Père Jullien, à profiter de sa courte administration à Nice pour établir une Résidence de la Compagnie. Il a dit au Provincial de Paris qu'il fallait un Supérieur français pour éviter les difficultés avec le Gouvernement, que la Résidence devait dépendre du Provincial de Lyon... » (30 Juin 1877.) Le Père Beckx répondait de façon évasive : « L'avenir est fort incertain. Lyon est chargé au-dessus de ses forces. Turin possède à Nice un petit collège et un commencement de Résidence. Il me semble qu'il y a lieu d'ajourner une décision définitive. » (13 Juillet 1877.)

Mieux encore que la multiplication des établissements, l'abondance des vocations témoigne de la vitalité d'un Ordre

religieux. A cet égard la situation des Noviciats de la Compagnie aux approches de 1880 était pour inspirer confiance en l'avenir, et comme l'écrivait le Père Général, « il semble que Dieu nous prépare beaucoup de travail, quand il nous envoie beaucoup d'ouvriers ». Dans les premières années qui suivirent la guerre, le recrutement fut plutôt pénible ; mais dès l'année 1873-1874, la Province de Champagne, malgré la fermeture d'Issenheim, comptait 44 Novices, celle de Lyon, en y comprenant les Novices de Syrie et de la Louisiane, arrivait au chiffre de 70. La Province de Paris eut une période tout aussi florissante. Au mois d'août 1873, le Père de Ponlevoy, déchargé du Provincialat, était devenu maître des Novices à Angers. Il y épuisa le reste de ses forces. Il dut dans ses derniers mois s'occuper de former à la vie de Jésuite un personnage important de la cour pontificale. Mgr Negroni avait été Ministre de l'Intérieur dans les États du Pape jusqu'à l'invasion italienne ; il avait ensuite occupé un poste de confiance auprès de Pie IX qui l'honorait de son amitié. L'appel de Dieu s'étant fait entendre, le prélat, âgé de cinquante-trois ans, avait sollicité son admission dans la Compagnie. Le Père Général ne crut pas pouvoir le remettre entre meilleures mains que celles du Père de Ponlevoy. Le Père Negroni reçut en effet les leçons de son vénéré maître à Angers d'abord, puis à Quimper où il était allé prendre un peu de repos et d'où il ne revint à Paris que pour y terminer sa sainte vie, le 27 novembre 1874. Sous la direction du Père Platel qui lui succéda à Angers, le Noviciat connut des années heureuses. La correspondance du Provincial de Paris à cette époque renferme sur le maître et les disciples les appréciations les plus élogieuses : « Le Noviciat, très nombreux, marche réellement bien..., aussi bien qu'on peut le désirer... ; il fait concevoir les plus belles espérances... »

Le Provincial de Lyon ne parle pas autrement, dans une série de Rapports, du Noviciat de Lons-le-Saunier et du Père de Carmejane qui le dirige : « Cette maison m'a

rempli de consolation. Elle est arrivée, ce semble, à la perfection désirable... Cette maison est en parfait état... Elle marche admirablement... » Ces jeunes gens par leur piété, leur modestie, leur simplicité, s'attirent la sympathie des populations et on leur en donne parfois des preuves touchantes. Tels, par exemple, ces deux bons vieillards qui pendant plusieurs années veulent recevoir les Novices de Clermont dans leur villa en pleine Limagne, puis enfin, n'ayant pas d'héritier, leur en font cadeau. « Pour toute condition, écrit le Père Jullien, ils nous prient de distribuer, après leur mort, une centaine de francs chaque année aux pauvres du village. (12 mars 1875.)

La Province de Lyon avait donc, en 1880, deux Noviciats, l'un à Clermont, l'autre à Lons-le-Saulnier; celle de Toulouse, deux également, à Toulouse même et à Pau. La Province de Paris n'en avait qu'un seul à Angers, et celle de Champagne, un seul également, à Saint-Acheul. Au total, six Noviciats en France, à quoi il faut ajouter ceux qui existaient dans les Missions.

Le Troisième An, transféré de Liesse à Saint-Vincent de Laon en 1860, y subsista jusqu'en 1877; à cette date la maison fut expropriée par le Génie militaire. Le Père Fouillot, Instructeur pendant trente-cinq ans, avait cédé la place au Père Dorr, en 1869. Cette même année la Province de Toulouse ouvrait un Troisième An à Castres, sous la direction du Père Paul Ginhac. L'expropriation de Laon coïncida avec l'achèvement des constructions de Paray-le-Monial où, à partir de l'automne de 1877, se réunirent tous les Pères Tertiaires de France, au nombre de cinquante, avec le Père Ginhac pour Instructeur. Cette maison, parfaitement adaptée à sa destination, ne devait guère connaître plus de trois années de paix.

A la même date nous trouvons en France cinq établissements pour les études des jeunes religieux de la Compagnie, savoir deux Juvénats, l'un à Saint-Acheul, l'autre à Lons-le-Saulnier, et trois Scolasticats, celui d'Aix pour la Théologie seule, ceux de Vals et de Laval, pour la

Théologie et la Philosophie. Enfin les communautés destinées sous le nom de Résidences aux travaux du ministère sacerdotal, sont au nombre de vingt-trois. A ce chiffre, il y aurait lieu d'ajouter plusieurs Résidences annexées à des Noviciats, à des Scolasticats, ou même à des collèges. Il faut compter en outre sept Grands-Séminaires et enfin vingt-neuf collèges.

Inutile de dire que, parmi tous les établissements des Jésuites, ce sont ces derniers qui appellent surtout l'attention publique et vont provoquer les mesures violentes de 1880. A propos des mille tracasseries auxquelles ils étaient en butte, le Père Rouquayrol, Provincial de Toulouse, écrivait déjà dix ans plus tôt : « Au fond de tout cela, il y a le succès merveilleux de nos collèges déchaînant contre nous les rancunes universitaires et surtout les haines des loges maçonniques. » (18 Janvier 1869.)

Quelques chiffres remplaceront ici avantageusement les commentaires. Ces vingt-neuf collèges de la métropole réunissaient ensemble 10.822 élèves; les sept Séminaires en avaient 569, et les cinq Écoles apostoliques, 232. Les membres de la Compagnie, prêtres ou non, employés dans l'enseignement, étaient au nombre de 815. A Paris, les Jésuites avaient un effectif total d'environ 1.800 élèves, bien modeste, après tout, en comparaison de celui des lycées. De 1867 à 1877 ces maîtres avaient formé, à eux tous, 6.878 bacheliers ès lettres ou ès sciences. Ils avaient remporté aux examens des succès remarquables; en cette dernière année, par exemple, une seule classe à Lyon compte vingt-deux reçus sur vingt-quatre présentés. En 1879 le palmarès du collège d'Avignon renferme une liste de cinquante-huit bacheliers; le lycée en avait quatorze. Mais le baccalauréat n'est pas une fin en soi. Que deviennent ces bacheliers? C'est sans doute la réponse à cette question qui importe. Voici donc pour quatre collèges des plus anciens, pris dans chacune des Provinces de la Compagnie, les résultats depuis la fondation jusqu'en 1880 fournis par les Bulletins d'Associations des anciens élèves :

« La Providence d'Amiens : 96 prêtres ou religieux ; 69 officiers; 46 magistrats ; 81 notaires, avoués ou avocats ; 70 industriels ou ingénieurs ; 60 commerçants ou financiers; 24 médecins; 11 professeurs de hautes chaires, hommes de lettres ou artistes; 239 propriétaires terriens ou agriculteurs.

« Saint-Joseph d'Avignon : 52 prêtres ou religieux; 95 officiers; 98 magistrats; 195 notaires, avoués ou avocats ; 52 industriels ou ingénieurs ; 116 commerçants ou financiers; 56 médecins; 17 hommes de lettres, ou artistes; 70 autres carrières libérales ; 145 propriétaires ruraux ou agriculteurs.

« Saint-Joseph de Poitiers : 82 prêtres ou religieux; 104 officiers ; 48 magistrats ; 73 notaires, avoués ou avocats; 52 industriels ou ingénieurs ; 43 commerçants ou financiers ; 22 médecins ; 10 professeurs de Facultés ; 11 hommes de lettres ou artistes ; 6 députés ; 4 diplomates ; 386 propriétaires terriens ou agriculteurs.

« Sainte-Marie de Toulouse : 102 prêtres ou religieux; 450 officiers dont 67 polytechniciens et 45 marins ; 93 magistrats; 147 notaires, avoués ou avocats ; 63 industriels; 73 commerçants; 48 colons; 69 médecins; 57 professeurs ou artistes ; 24 députés ; 196 propriétaires terriens ou agriculteurs[1]. »

De 1854 à 1879, l'Institution Sainte-Geneviève de la Rue des Postes avait fait admettre aux grandes Écoles 2.407 de ses élèves. Il n'est pas superflu de dire que, dans le même laps de temps, 70 élèves en étaient sortis pour entrer soit au Séminaire, soit au Noviciat de différents Ordres religieux. Pendant leur courte existence les Cours préparatoires de Metz et du Caousou avaient fait admettre 235 de leurs élèves à Saint-Cyr, 37 à Polytechnique, 31 à Centrale, etc. Pour les concours d'admission à ces deux grandes Écoles, la Rue des Postes tenait depuis nombre d'années le premier rang parmi les établissements de la

1. *Études*. Tome 85. 1900. P. 591.

capitale. Le tableau suivant donne les chiffres respectifs pour 1879 :

ÉCOLE POLYTECHNIQUE

	Présentés	Admis
Saint-Louis	141	29
Louis-le-Grand	95	26
Sainte-Geneviève	121	34

SAINT-CYR

Saint-Louis	103	47
Sainte-Barbe	40	14
Louis-le-Grand	22	6
Stanislas	34	27
Arcueil	7	3
Sainte-Geneviève	177	104

Nous avons dit plus haut quelle transformation fut accomplie par cette infusion de sang chrétien aux veines de l'armée française. L'abbé Bougaud, dans *Le Grand Péril de l'Église de France*, n'a pas craint de dire qu'il fallait voir « dans cette magnifique trouée un des plus grands événements religieux de ce siècle... ». Mais on s'explique les inquiétudes, les colères et les cris d'alarme de ceux pour qui le grand péril de la France c'était de redevenir chrétienne.

Les élections législatives de 1876 avaient envoyé au Palais-Bourbon 363 députés républicains. A partir de ce moment il fut manifeste que la guerre aux Congrégations religieuses était un article du programme de la majorité, et qu'elle éclaterait sans tarder beaucoup. On y préludait par des mesures qui ne laissaient aucun doute à cet égard. Par un vote de la Chambre le Gouvernement était mis en demeure de procéder à une enquête sur les établissements des Congrégations existant en France. Sur la fin de novembre, le Provincial de Paris, Père Mourier, demanda

une audience à M. Dufaure, Président du Conseil. L'accueil fut parfait, mais le Ministre ne dissimula pas à son interlocuteur le danger qui menaçait la Compagnie ; les ennemis étaient nombreux et sentaient leur force. Dans une séance toute récente, dont la presse n'avait publié qu'un compte rendu très adouci, on s'était exprimé avec la dernière violence sur le compte des Jésuites.

Le Père Provincial avait à ce moment à se prononcer sur la création d'une nouvelle Résidence à Paris. Il s'agissait de desservir l'église et l'œuvre des Flamands, installée dans le voisinage du cimetière du Père-Lachaise. Depuis trois ou quatre ans les catholiques belges y avaient dépensé beaucoup d'argent. Maintenant ils réclamaient le concours de la Compagnie. De Rome on appuyait leurs instances, et le cardinal Guibert écrivait au Père Général : « Je ne puis que vous répéter ce que j'ai dit plusieurs fois au Provincial de Paris... Vous connaissez l'estime et l'affection que je professe pour vos Pères, et je verrais certainement avec beaucoup de plaisir que ce service fût confié à leur zèle. Ils font déjà beaucoup de bien dans une œuvre semblable à Saint-Joseph, où ils donnent les soins spirituels à 25.000 Allemands. Le péril que l'on peut craindre est bien atténué par la nature du service qu'il s'agit d'établir. S'il était question d'une nouvelle maison d'enseignement, je n'hésiterais pas à donner un conseil contraire... » (17 Juillet 1877.) Le Père Mourier toutefois s'opposa énergiquement à l'acceptation de l'Œuvre des Flamands ; c'eût été une sixième maison de Jésuites à Paris, et dans les circonstances présentes, il ne fallait pas, pensait-il, fournir de prétexte aux récriminations contre les envahissements de l'Ordre de Loyola.

A ce moment, ni à la Chambre, ni dans certaine presse, on ne lui ménageait les injures non plus que les menaces. Du moins y trouvait-il une compensation dans les témoignages de dévouement que ne lui marchandaient pas davantage des hommes tels que le vénérable cardinal Guibert. Avec sa haute autorité, l'archevêque de Paris ne

manquait pas une occasion de prendre la défense des Jésuites envers et contre tous. L'*Officiel* du 14 décembre 1877 avait publié le Rapport Guichard, réédition de calembredaines antijésuitiques. Le cardinal réplique vertement; puis s'entretenant à ce sujet avec le Ministre Bardoux : « Connaissez-vous les Jésuites? lui demanda-t-il; moi je les connais; ce sont de bons prêtres, les meilleurs de mon diocèse. » A quelques jours de là, rapportant ce propos au Père Provincial, il se promettait de le répéter dans la réunion des vingt-cinq évêques protecteurs de l'Université catholique, qui devait avoir lieu prochainement : « Il sera bon, ajoutait-il, que quelques-uns sachent ce que je pense de vous[1]. » Le cardinal Caverot ne montrait pas un attachement moins fidèle à ses anciens maîtres. L'année précédente, il avait pris possession du siège primatial de Lyon. Visitant pour la première fois les Jésuites, il répondit aux félicitations du Provincial : « Tout ce que je vaux, si je vaux quelque chose, je le dois à vos Pères.» Jadis élève de Saint-Acheul, le cardinal Caverot avait même fait au Noviciat un essai de quelques jours.

En 1878 arrivait le vingt-cinquième anniversaire de l'élection du Père Beckx comme Général de la Société. Parmi ses vingt et un prédécesseurs deux seulement avaient célébré leur jubilé. A cette occasion les Provinces furent invitées à faire un examen de conscience. On n'attend pas que nous en donnions ici le résultat; mais il nous sera du moins permis de préciser en quelques chiffres les progrès réalisés pendant ce quart de siècle. D'après l'enquête de 1877, M. Jules Ferry avait cru fournir à la Chambre des renseignements très exacts. De 1.085 qu'ils étaient en 1861, les Jésuites avaient passé à 1.509. Et feignant l'épouvante devant cet accroissement formidable, le Ministre ajoutait : « Je crois que des hommes d'État clairvoyants ne peuvent pas rester

1. *Litt. ann. Prov. Franc.* 1878. P. 41.

indifférents à un symptôme aussi grave. » Or, au jour de son jubilé, le Père Beckx constatait par les catalogues officiels que, dans l'espace de ces vingt-cinq ans, le nombre des enfants de la Compagnie était monté de 5.194 à 9.795, et celui des Jésuites français de 1.576 à 3.206. Il y avait dans le magnifique développement de cette portion de sa famille de quoi réjouir le cœur du jubilaire; mais en face de l'épreuve qui s'apprêtait à fondre sur elle, il se répétait involontairement la parole du prophète : *Multiplicasti gentem et non magnificasti laetitiam*[1].

Toute sa correspondance depuis un an avec les Provinciaux de France est remplie de ses graves préoccupations pour l'avenir. Une lettre du 11 mars 1876 prescrit déjà, sous six chefs numérotés, des mesures à prendre en vue de la persécution future : Il faut surseoir à toute construction nouvelle et ne faire aux immeubles que les réparations strictement nécessaires. On devra envisager les moyens de défense sur le terrain de la légalité, et donc se renseigner auprès des hommes compétents, avocats, notaires, etc. Il se pourrait que nos maisons de formation fussent fermées ; en ce cas il faut aviser dès maintenant à

1. « Tes enfants se sont multipliés et ta joie n'a pas grandi. » (Is. IX. 3.)

Le nom du Père Beckx et celui d'Auguste Comte se trouvent rapprochés dans une anecdote qu'il n'est peut-être pas hors de propos de rappeler ici. Elle est racontée, avec détails, par Littré dans la *Philosophie positive*, mars 1874. P. 313. Un correspondant de Rome a acheté dans une vente publique du mobilier des Jésuites un exemplaire du *Catéchisme positiviste*, portant cet hommage écrit à la main : *A M. Bex, Général des Jésuites, offert par l'auteur, Auguste Comte. Paris, le 10 Aristote* 69. Le correspondant demande à Littré si cette épigraphe est authentique. Littré a répondu qu'elle l'est certainement; il reconnaît l'écriture dans le fac-simile qu'on lui envoie; « d'ailleurs tous les familiers du fondateur de la religion positiviste savent qu'il avait fait remettre par un de ses disciples un exemplaire de son *Catéchisme* au Général des Jésuites. Comte en était venu à se séparer profondément des révolutionnaires et il tenait à se ménager parmi les conservateurs. C'est pourquoi il fit, en la personne du Général, une avance à la Société des Jésuites, la plus haute expression de ces conservateurs. » Au reste, poursuit Littré, ce qui prouve « la méprise de M. Comte », c'est que le fameux exemplaire « n'est pas même coupé ».

se pourvoir de lieux de refuge hors des frontières pour les Novices et Scolastiques. Enfin le danger étant commun, les Provinciaux devront se concerter pour organiser la défense commune, et par-dessus tout le Révérend Père recommande à tous la prière et la prudence ; qu'on ne se permette rien qui pourrait ressembler à une provocation.

Pour le moment, c'était là plutôt une direction générale ; il y avait à craindre, en se mettant ouvertement sur la défensive, de jeter l'alarme parmi ses amis et de faire le jeu des adversaires ; mais quand, au 16 mai 1877, le maréchal de Mac-Mahon eut dissous la Chambre et que les élections eurent renvoyé 363 députés républicains, les Jésuites comprirent qu'il n'était que temps de prendre leurs mesures contre l'inévitable offensive. Ils n'avaient pas attendu jusque-là pour mettre le ciel dans leurs intérêts : « Nous comptons sur le Sacré-Cœur, écrit le Provincial de Lyon, bien plus que sur notre prudence. Aussi avons-nous fait, à Montmartre, le vœu de construire à frais communs une chapelle de saint Ignace dans l'église votive, et de plus un vœu conditionnel de prières, si l'orage nous épargne. » (23 Septembre 1876.) Mais d'ailleurs, écrira-t-il six mois plus tard, « nous continuons toujours à hypothéquer nos immeubles. Actuellement nos immeubles de la Province en France sont hypothéqués pour trois millions et demi... » (23 Février 1877.) Sur quoi le Père Général répondait quelques jours plus tard : « ... Dans quel temps nous vivons, mon bon Père ! Hypothéquer nos maisons ! Et comme nos anciens des siècles passés eussent été stupéfaits, si on leur eût proposé des mesures semblables ! » (3 Mars 1877.) Dès lors aussi des négociations sérieuses s'engageaient pour trouver des abris à l'étranger. Tout d'abord on put croire que ni la Belgique, ni la Hollande ne s'ouvriraient aux exilés, et c'est pourquoi on se tourna vers le Royaume-Uni. Comme on songeait même à établir de l'autre côté de la Manche un collège français, le Provincial de Paris dut s'entendre à ce sujet avec son collègue d'Angleterre : « Depuis

plusieurs mois, écrit le Père Chambellan, des pourparlers très secrets avaient été entamés avec un homme d'affaires... La réponse du Père Jones a été on ne peut plus fraternelle, cordiale, obligeante et de plus pleine de bons conseils qui me seront fort utiles. » (13 Octobre 1877.) Outre le domaine où devait être établi le futur collège, il s'agissait de l'acquisition de quatre immeubles importants destinés aux Noviciats et Scolasticats.

IV

Cependant le mouvement qui entraînait les Assemblées législatives vers le radicalisme et l'irréligion s'était fort accentué. Les 363 élus du 14 octobre avaient encore renforcé leur majorité en invalidant la plupart de leurs collègues de droite. Dès lors ils ne dissimulent plus leurs visées : Suppression des Universités catholiques, enseignement primaire gratuit, obligatoire et laïque, suppression des Congrégations religieuses non autorisées : Ce sont les articles du programme à réaliser sans retard, les autres viendront à leur tour; comme l'a dit Gambetta, « il faut *sérier* les questions ». Sur différents points en province les municipalités prennent l'initiative ; elles laïcisent les écoles et interdisent les processions. Le Gouvernement, de plus en plus faible, voit monter le flot sans même essayer la résistance ; on a signifié au maréchal qu'« il faut se soumettre ou se démettre ». Déjà il a changé de ministère, et mis Jules Simon à la place de Dufaure. Au mois de janvier 1879, les élections sénatoriales marquent une nouvelle poussée vers la gauche. Le 30, le maréchal donne sa démission; Jules Grévy devient Président de la République, et Gambetta le remplace comme Président de la Chambre.

L'avènement de ces personnages faisait assez pressentir une nouvelle orientation de la politique. Le 4 février l'*Officiel* publiait la composition du ministère Wadington ;

on y comptait quatre protestants et cinq francs-maçons authentiques. Le portefeuille de l'Instruction publique était attribué à Jules Ferry. Nous n'avons pas à faire l'histoire de cet homme tristement fameux par l'œuvre de déchristianisation de l'école, aujourd'hui achevée chez nous; le parti libre penseur lui a, en récompense, érigé des statues et en a fait une de ses idoles. A son entrée dans la vie publique sur la fin de l'empire, tandis que d'autres réclamaient les libertés nécessaires, il avait choisi, lui, comme programme les *destructions nécessaires*. « Et dans ce programme, dit le vicomte de Meaux, parmi les choses nécessaires à détruire, la magistrature et l'armée n'étaient-elles pas rangées à côté de l'Église? Voilà à quel titre M. Ferry fut élu député en 1869[1]. » De fait, reçu franc-maçon en 1875 dans la Loge de la *Clémente Amitié*, il lui arrivera de prononcer des oracles comme celui-ci : « Il y a trois chancres qui dévorent la France, l'armée, la magistrature et le clergé. » L'année suivante, Jules Ferry, élevé chrétiennement, par des parents chrétiens, reniait ses traditions de famille en se mariant civilement. Tel était l'homme chargé des destinées de l'enseignement public en France et qu'un universitaire éminent, M. Francisque Bouillier, ancien directeur de l'École Normale, jugeait ainsi : « Je ne pense pas qu'en aucun temps, malgré tous les hasards de la politique et toutes les intrigues parlementaires, l'Université ait jamais vu arriver à sa tête un Ministre qui lui fût aussi complètement étranger et plus ignorant de toutes choses en matière d'instruction publique[2]. » A peine installé dans son ministère, il nomme directeur de l'enseignement primaire Ferdinand Buisson, le représentant le plus qualifié des haines huguenotes et maçonniques. En même temps arrive à la préfecture de la Seine le juif Hérold, qui s'empressera d'appliquer les idées du Ministre dans les écoles de Paris

1. Le *Correspondant*, 5 novembre 1880. Art. *Exécution des Décrets*.
2. L'*Université sous M. Ferry*. Avertissement. P. IV.

d'où il fera arracher les crucifix et les images pieuses pour les jeter aux ordures.

Le 16 mars 1879, les journaux apportaient à la France une nouvelle inattendue qui fit grande sensation. La veille M. Jules Ferry avait déposé sur le bureau de la Chambre, à Versailles, où le Parlement siégeait encore à cette date, deux projets de loi, l'un sur le *Conseil supérieur de l'Instruction publique*, l'autre sur la *liberté de l'enseignement supérieur*. L'un comme l'autre était inspiré d'un esprit d'hostilité ouverte contre l'Église catholique ; le premier enlèverait aux écoles libres les garanties dont elles jouissaient avec les anciens Conseils ; le second privait les jeunes Universités libres de la plupart des droits que leur avait conférés la loi qui leur donnait naissance; en particulier elle supprimait le jury mixte, réservant exclusivement aux Facultés d'État la collation des grades. Mais il y avait en outre un article VII, insidieusement glissé parmi les autres et qui n'avait vraiment rien à faire dans un projet sur la *liberté de l'enseignement supérieur*. En voici le texte : « Nul n'est admis à participer à l'enseignement public ou libre, ni à diriger un établissement d'enseignement de quelque ordre que ce soit, s'il appartient à une Congrégation religieuse non autorisée. »

C'était introduire à la dérobée dans le débat une question qui dépassait de beaucoup l'intérêt particulier sur lequel on prétendait légiférer, la question des Congrégations religieuses, tant de fois soulevée depuis soixante ans sans qu'on fût parvenu à la régler de façon juridique, question indissolublement mêlée à celle des droits individuels et en particulier du droit d'association. On reprocha à l'auteur du projet de « manquer de méthode ». C'était sans doute user de langage parlementaire ; car en vérité le procédé était peu décent et ressemblait fort à une tentative d'escamotage. Voilà le reproche que méritait l'article VII, et qui aurait dû le faire écarter purement et simplement par ce qu'on appelle la *question préalable*.

Le Ministre s'y attendait apparemment, et c'est pourquoi, dans l'*Exposé des motifs*, il va au-devant de cette fin de non-recevoir : « C'est, dit-il, de propos délibéré, c'est après mûre réflexion » que l'article VII a été inséré dans le projet. Il est, en réalité, « un des plus importants de la loi nouvelle ». C'est, en effet, disait quelques jours après le *Moniteur*, « l'article VII qui révèle mieux que tous les autres le véritable esprit de la loi, qui lui donne son caractère et qui est en quelque sorte à lui seul toute la loi ». (19 Mars 1879.) Personne en France ne le comprit autrement; on ne vit dans le projet sur la liberté de l'enseignement supérieur que le petit article égaré à travers un texte disparate, et c'est lui qui fut pendant un an l'objet de polémiques retentissantes.

Quelle était donc la portée de l'article VII? En 1879 il existait en France 141 Congrégations non autorisées se livrant à l'enseignement, soit 125 Congrégations de femmes et 16 Congrégations d'hommes. Ces dernières possédaient 81 établissements d'enseignement secondaire avec 20.235 élèves. Les Jésuites, à eux seuls, avaient 11.144 élèves répartis entre 29 collèges. Les Congrégations de femmes non autorisées dirigeaient 560 établissesements peuplés de 41.174 filles. L'article VII fermait donc 641 maisons d'éducation et jetait à la rue 61.409 garçons ou filles. (Les Congrégations de Frères et de Sœurs jouissant de l'autorisation officielle avaient un nombre d'élèves de beaucoup supérieur.) M. Dufaure estimait à 25.000 le chiffre des maîtres et maîtresses frappés d'incapacité.

L'exposé des motifs prenait soin de signaler ce qu'il appelait « les grandeurs croissantes de la plus célèbre et de la plus prohibée des Congrégations non reconnues, de la Société de Jésus, qui ne rencontre plus de rivalité sérieuse dans les établissements ecclésiastiques concurrents. » M. Jules Ferry ne manquait pas de revenir à tout propos sur ce point capital : « Ce que nous visons, ce sont uniquement les Congrégations non autorisées, et

parmi elles, je le déclare bien haut, une Congrégation qui non seulement n'est pas autorisée, mais qui est prohibée par toute notre histoire, la Compagnie de Jésus. Oui, c'est à elle que nous voulons arracher l'âme de la jeunesse française[1]. »

L'ostracisme prononcé par l'article VII contre les 25.000 membres des Congrégations non autorisées est assurément une peine grave ; c'est, pour beaucoup, la privation de l'unique gagne-pain, pour tous, la déchéance d'un droit inhérent à la qualité de Français, partant un commencement de mort civile. Quel crime, quel délit, quelle infraction à la morale ou aux lois du pays a donc attiré sur leur tête pareille sévérité? On cherche vainement. « L'*exposé des motifs*, dit Albert Duruy, est muet; tournez-le dans tous les sens, prenez-le par tous les bouts, vous n'en ferez pas sortir un grief, un seul contre les Congrégations...[2] » Depuis trente ans, ces Français et ces Françaises, les Jésuites comme les autres, ont joui, à la face du soleil, de la liberté dont la loi de 1850 avait fait le patrimoine de tous, et aujourd'hui sans formuler contre eux le moindre reproche, uniquement parce qu'ils ne portent pas l'estampille de l'État, alors que rien ne les oblige à la porter, l'État républicain prétend les dépouiller de leur part de ce patrimoine.

Cette prétention, cyniquement affichée dans l'article VII, souleva dans le pays un concert de protestations indignées, dont l'écho retentit dans les journaux et d'innombrables publications. Des périodiques, d'ailleurs peu suspects de sympathie pour les Congrégations, ne se montrèrent pas moins énergiques dans leurs jugements que les feuilles religieuses elles-mêmes : « Cet article est odieux, écrit M. Francisque Bouillier, non pas seulement au clergé mais à tous les amis de la liberté. Quel est son but, sinon

1. Discours prononcé à Epinal. Avril 1879.

2. *La liberté d'enseignement et les projets de M. Jules Ferry*, par Albert Duruy. P. 64.

d'*enlever leur place au soleil*, pour reprendre les expressions du Ministre, à toutes les Congrégations enseignantes non autorisées, comme si tous, Jésuites ou non, n'avaient pas au même titre le droit d'enseigner, depuis que la liberté d'enseigner est devenue un des grands principes de nos Constitutions[1]? » Le *Constitutionnel* lui-même est sévère pour l'auteur de l'article VII : « Cet oukase, dit-il, tend à asservir au seul enseignement de l'État toute la jeunesse française... Ce projet, en apparence technique, est le plus gros et le plus grave événement depuis la Commune. » (19 Mars.) Les appréciations de la presse étrangère sont plus dures encore : « Ce bill, dit le *Pall Mall Gazette*, est le renversement de toutes les déclarations si souvent renouvelées de la République, qui ne cessait d'affirmer qu'elle ne contesterait aucun des droits existants, qu'elle était l'amie de la religion, de la famille, de la propriété, et que ses ennemis seuls pouvaient chercher à la peindre sous d'autres couleurs. » Mais, poursuit le *Guardian*, « le caractère du radicalisme français a toujours été d'être à la fois débile et violent, stupide et tyrannique ». Enfin, d'après le *Spectator*, « la tentative de M. Ferry n'est que la violence sans frein d'une majorité temporaire, en opposition avec le sentiment unanime de la nation ».

Ce sentiment s'exprima de façon non équivoque dans le magnifique pétitionnement qui dès les premiers jours s'étendit jusqu'au fond des provinces. *La République française* le constatait avec dépit à la date du 7 avril : « D'un bout à l'autre de la France le parti clérical s'agite, semblable à une vaste fourmilière que M. Jules Ferry aurait heurtée du pied. Les pétitions circulent déjà sur tout le territoire de la République. » En dépit des entraves de toute sorte par lesquelles le Gouvernement s'efforça d'arrêter cette manifestation, les listes recueillirent en quelques mois bien près de quinze cent mille signatures. On en eût compté plusieurs millions, si ce plébiscite eût

1. *La collation des grades*. P. 13.

été libre de se produire. Comme en 1828 et en 1845, les anciens élèves des Jésuites se firent un devoir de venger leurs maîtres des infamies qu'on rééditait contre eux. Nous avons sous les yeux une plaquette de cinquante pages couvertes des noms de plus de sept cents anciens élèves de la Providence d'Amiens. Ils s'honorent, disent-ils, « d'avoir été des premiers à repousser ces calomnies qui attaquent à la fois les maîtres et les disciples », reprochant aux uns d'être des étrangers et aux autres de n'être pas de vrais Français.

Mais de toutes les protestations la plus imposante fut assurément celle de l'épiscopat; celle-là fut absolument unanime; le corps des évêques se trouva là au complet; lettres collectives ou privées, plus généralement adresse ou pétition aux sénateurs et députés, signées par tous les Ordinaires d'une Province ecclésiastique, telle est la forme qu'employèrent les chefs de l'Église de France pour faire entendre aux représentants du pays et au pays lui-même ce que l'on eût appelé sous l'ancien régime leurs *doléances*, accompagnées de graves et solennels avertissements.

Ces documents ont été réunis dans un recueil qui constitue en faveur des Congrégations religieuses une apologie aussi complète et péremptoire, et surtout aussi autorisée qu'elles pouvaient le souhaiter; il était d'autre part un monument irréfragable de l'union indissoluble qui existait entre elles et les pasteurs de l'Église. Toutes les pages de ce livre illustrent, en effet, la fière déclaration du cardinal archevêque de Paris : « Personne n'obtiendra des évêques qu'ils séparent leur cause de celle des Congrégations religieuses. »

Cette mobilisation de l'épiscopat eut le don d'exaspérer les gouvernants et leurs amis; l'irritation alla jusqu'à l'affolement. Ils crièrent à l'insurrection, à la révolte : « Il faut y couper court, tout de suite, par beaucoup d'énergie et de fermeté », écrivait le *Siècle*. (6 Avril.) M. Jules Ferry traitait publiquement les évêques de

factieux; il les accusait de *fausseté* et de *calomnie*. Le 19 mai, M. Édouard Lockroy sommait le Ministre de l'Intérieur et des Cultes d'appliquer les mesures de répression les plus violentes, suppression de traitement, amendes, prison, bannissement même : « Servez-vous du Code pénal et du Concordat, disait-il, appliquez la loi dans toute sa teneur et toute sa rigueur. » L'archevêque d'Aix ayant dénoncé dans une Lettre pastorale sur l'enseignement chrétien le parti pris des ennemis de l'Église « d'établir partout des écoles sans Dieu, dans lesquelles on ne fera plus la prière et l'on n'apprendra plus le cathéchisme », le Ministre le défère au Conseil d'État, lequel déclare qu'il y a abus; la sentence est affichée aux portes de la cathédrale d'Aix; mais les prêtres du diocèse, par une manifestation grandiose, vengent leur archevêque de cet outrage : « Cela, s'écrie le Ministre à la tribune de la Chambre, constitue un état d'insurrection du clergé, qui ne peut pas, qui ne saurait pas durer[1]. »

Cependant ces mêmes Ministres ne se contentaient pas des menaces pour briser, si possible, le faisceau de la résistance ecclésiastique. « La cause des Congrégations, écrivait l'un d'eux à l'évêque de Grenoble, ne saurait être confondue avec celle du clergé séculier. » De son côté M. Jules Ferry faisait insinuer par ses journaux que l'article VII ne visait que les Jésuites. A ce compte, pensait-il, il ne soulèverait guère de protestations ni dans le public, ni chez les prêtres eux-mêmes. En même temps, par un calcul d'un caractère assez bas, le Gouvernement demandait aux Chambres le maintien des bourses des Séminaires et l'augmentation du traitement des desservants. D'autre part, pour étouffer la voix des prêtres indépendants, il prescrivait à ses agents d'exercer une surveillance exacte sur les prédications dans les églises. A cet égard il fut bien servi et l'on sait quelles dures pénalités refrénaient la moindre licence de la parole sacerdotale.

1. *Journal officiel*, 19 mai 1879. P. 4125.

Quoi qu'il en soit, on ne peut disconvenir que le projet Ferry n'ait été accueilli par de véhémentes protestations de la conscience publique, et les efforts même du Gouvernement pour en arrêter l'expression témoignent qu'elles le gênaient plus qu'il ne voulait le dire. Ce qui lui fut sans doute plus sensible que « l'insurrection » du clergé, ce fut l'attitude des Conseils généraux à la session du mois d'avril. Par définition les assemblées départementales reflètent l'opinion du pays. Dans le cas où l'on aurait voulu être exactement renseigné à cet égard, il y avait donc intérêt à les laisser exprimer librement leurs vœux. Bien loin de là, le Gouvernement mit tout en œuvre pour s'assurer une consultation en rapport avec ses vues. Les Conseils que l'on savait favorables au projet seraient encouragés à le mettre en délibération; pour les autres les préfets pouvaient objecter qu'il s'agissait d'une matière politique interdite aux Conseils généraux ; ils feraient donc opposition. Le résultat de toutes ces manœuvres fut loin de répondre à ce qu'on espérait. Il n'y avait pas moins de cinquante-cinq Conseils généraux à majorité républicaine dont le Gouvernement escomptait le suffrage. Sur ces cinquante-cinq, treize seulement votèrent en faveur du projet; les autres s'abstinrent, affirmant, à n'en pas douter, par cette abstention même, leur hostilité. Il y avait dans ces chiffres une leçon plus éloquente que tous les arguments et tous les discours. « Les Conseils généraux, dit Albert Duruy, ont voté comme le peuple vote dans les grands jours, quand il s'agit de ses intérêts vitaux... Il faut toujours un certain courage pour se séparer d'un Gouvernement, quel qu'il soit, dans une question capitale... Mais combien ce courage n'est-il pas plus méritoire, quand au lieu de se rencontrer chez des adversaires, il se trouve chez des amis[1]. »

Cependant il fallait se préparer pour le prochain débat parlementaire. M. Jules Ferry prescrivit donc une

1. *L'article VII et la liberté d'enseignement.*

inspection minutieuse dans les collèges libres; il s'agissait d'y recueillir les éléments du procès qu'on allait instituer. Au banquet légendaire d'Épinal, le Ministre avait osé dire : « Jusqu'à l'établissement du Gouvernement républicain, il n'eût pas été sans péril pour un fonctionnaire de se hasarder à franchir le seuil des maisons tenues par les membres des Congrégations non autorisées. » Comme s'il eût pris au sérieux ce langage de roman-feuilleton, M. Jules Ferry recommandait dans sa circulaire aux inspecteurs de ne pas se présenter *seuls* dans leur visite. Nous dirons plus loin le parti que les orateurs du Gouvernement et le Ministre lui-même tirèrent des découvertes que leur procura cette inspection.

V

La Commission nommée pour étudier le projet comprenait onze membres parmi lesquels il suffira de nommer Paul Bert, président, Lockroy, Madier de Montjau, Margue, Spuller, autant de noms fameux dans les fastes de la République anticléricale. Eugène Spuller, rédacteur en chef du journal de Gambetta, fut désigné pour faire le Rapport. Il avait comme écrivain les qualités et les défauts d'un Allemand. Son travail, qui n'avait pas moins de 133 pages du grand format officiel, avait sous une allure pesante un air d'érudition pédante et vide; les gens sérieux le trouvèrent « lourd et manquant de poids ». Parmi les jugements de la presse sur ce factum nous citerons celui d'un collègue et d'un ami, le *Constitutionnel :* « L'œuvre que M. Spuller nous présente aujourd'hui est indigne de sa plume. Peu de méthode, absence complète de sagacité, même de gravité critique. Rien que des citations de seconde main. Un étrange pêle-mêle d'autorités contestables, dénuées de poids, frivoles, pour ne rien dire de plus... Le langage n'a point la dignité que réclame impérieusement une pièce parlementaire... Le style indolent,

lâche, allant à la diable, fourmille d'incorrections qui souvent estropient le sens. Bref, c'est un travail mal venu et n'offrant qu'un médiocre intérêt. » (10 Juin 1879.)

L'idée, ou si l'on veut, la doctrine qui sert d'armature à la composition de M. Spuller, c'est que le projet Ferry est une revendication du droit de l'État. L'État est par excellence l'instituteur de la nation. La fonction éducatrice lui appartient comme la fonction militaire et la fonction judiciaire. La liberté pour le père de famille de faire élever son enfant comme il l'entend est une faveur et non pas un droit. C'est en définitive la théorie païenne : L'enfant appartient à l'État avant d'appartenir à ses parents. La déclamation banale et creuse contre les Jésuites et le jésuitisme tient naturellement dans le Rapport une place considérable. C'est à se demander même si l'auteur parle sérieusement quand il représente les Jésuites déjà « maîtres du pouvoir spirituel » et voulant « maintenant poursuivre leur rêve de domination temporelle ». Les évêques, affirme-t-il, ne sont plus que des préfets apostoliques. Les autres Ordres religieux reconnaissent la prééminence de la Société de Jésus. Et quant au clergé séculier, on n'en parle plus... « Les Jésuites veulent maintenant abolir la Révolution française, effacer ses conquêtes morales et matérielles. Les écrits de leurs docteurs, les prédications de leurs sermonnaires, leurs Revues périodiques, leurs journaux quotidiens (!), leurs œuvres qu'ils entreprennent, leurs fondations, leurs établissements, tout annonce qu'ils se regardent comme les missionnaires et les soldats de la contre-révolution... »

Des tirades de ce genre assignaient à l'œuvre de M. Spuller sa place parmi les pamphlets antijésuitiques. Cette littérature ne mérite guère qu'un évêque prenne la plume pour y répondre. Mgr Freppel pensa toutefois que la thèse insolente de l'État unique maître d'école appelait une réfutation. Avec sa logique puissante il démontra qu'elle « est contraire au bon sens et à la raison ».

Le Rapport Spuller avait été déposé le 29 mai; la

discussion commença le 16 juin; le 21 le président de la Commission Paul Bert, déclarait sans détour ni déguisement : « C'est tout particulièrement les Jésuites que vise l'article VII... La loi qui vous est soumise a pour but d'enlever aux Jésuites le droit d'enseigner la jeunesse française, et voter pour ou contre cette loi équivaudra à voter pour ou contre l'existence et le droit d'enseigner *reconnus* à la Société de Jésus. » En effet, poursuivait-il, « je suis de ceux qui pensent que... la loi de 1850 ayant donné la liberté d'enseigner à tous les citoyens, les membres des associations religieuses actuellement non reconnues ont le droit d'enseigner aux trois degrés ». Comment donc leur enlever légalement ce droit? Tout simplement en établissant contre eux une cause d'indignité. C'est ce qu'il s'agit de faire présentement : « Qu'est-ce que l'article VII? se demande l'orateur. C'est la création d'un nouvel ordre d'indignité particulière qui pèsera sur une catégorie de citoyens [1]. »

Telle est en définitive la base juridique de l'exclusion prononcée contre les Congrégations religieuses en matière d'enseignement : La pratique des conseils évangéliques assimilée à un crime de droit commun ; religieux, religieuses, vous voilà mis sur le même pied que les assassins et les voleurs. « Quels sont donc les indignes? s'écriait M. Étienne Lamy. Ouvrez la loi... Ceux-là seuls que la main de la justice a touchés et flétris, si bien que perdre le droit d'enseigner et perdre l'honneur est une même chose. Et vous placez, par un acte de votre volonté personnelle, des hommes dont vous ne niez ni l'intelligence, ni la dignité, ni le dévouement à l'enfance, au rang des hommes qui sortent des maisons centrales et du bagne ! »

Pressé par M. Keller d'apporter au moins quelques faits pour expliquer cette indignité, — il devait y en avoir dans les Rapports fournis par les inspecteurs à la suite de

1. *Journal officiel*, 21 juin 1879. P. 5494.

la dernière enquête, — M. Ferry s'en tira d'abord par une impertinence : « Je ne suis pas ici, dit-il, pour répondre à un interrogatoire. » Il lui fallut pourtant s'exécuter et faire connaître à l'assemblée les raisons pour lesquelles le Gouvernement lui demandait de voter sa loi. Après des développements très jacobins sur la liberté, qui n'est pas un droit, et que l'État peut donc enlever sans injustice aux Congrégations non reconnues, des aperçus historiques sur leur situation légale, le Ministre aborde enfin le grief qui, pense-t-il, ne peut laisser indifférents les hommes responsables de la sécurité publique : C'est l'accroissement formidable en personnel et en œuvres des Congrégations autorisées ou non autorisées ; M. Ferry entasse les chiffres qui malgré tout n'ont rien de bien impressionnant. Le Ministre a beau dire : « Je trouve que de telles constatations ont bien leur gravité », l'assistance ne s'émeut pas. Enfin, saisi d'une inspiration soudaine, « Messieurs, s'écrie-t-il, où est le péril ? » Et reprenant son interrogation : « Où est le péril ? » lui-même fait la réponse : « Il est dans les Jésuites, il est dans leur accroissement, il est dans leur progrès, il est dans leur puissance incontestable et incontestée. » — A ce coup les applaudissements éclatent : *Très bien ! Très bien !*

Ainsi encouragé Jules Ferry se décide à communiquer à la Chambre les découvertes sensationnelles faites par les inspecteurs dans leur visite récente aux collèges des Jésuites. C'est, dit-il, « un beau coup de filet ». Ils y ont trouvé des précis d'Histoire où l'on parle mal de la Révolution, de l'État moderne, de nos Constitutions, de notre société, etc. Rien de plus aisé que de se ménager un triomphe dans une Assemblée en majorité hostile, au moyen d'un choix de citations cueillies dans une multitude d'auteurs, étrangers pour la plupart à la Compagnie de Jésus, quelques-uns mêmes universitaires, et qui en tout cas usent de leur liberté dans l'appréciation des événements et des institutions. Quoi qu'il en soit, M. Jules Ferry avait beau jeu pour échauffer les passions ; il ne s'en fit pas faute et

il put conclure par cette tirade qui avait le sens d'une déclaration de guerre plus générale et plus implacable : « Enfin nous poursuivons les Jésuites, parce que les Jésuites et leurs adhérents sont l'âme de cette milice laïque d'un nouveau genre contre laquelle nous luttons depuis sept ans, qui a été la maîtresse dans l'Assemblée nationale, qui par les comités catholiques s'étend sur la France entière et l'enveloppe comme d'un réseau, qui a un personnel politique, qui est un parti, je me trompe, qui est une faction[1]. » Deux hommes qui n'étaient points amis des Jésuites, M. Bardoux et M. Ribot les défendirent comme pouvaient les défendre des libéraux conséquents avec leurs principes : Cette loi nous ramène à trente ans en arrière, au monopole, c'est-à-dire à la servitude. Les lois d'exception ne sont pas seulement irritantes, elles sont dangereuses. Où s'arrêter dans cette voie ? D'ailleurs l'incapacité dont on frappe les religieux révolte M. Ribot : Ainsi donc, dit-il, « Lacordaire, sortant de l'Académie française, ne pourrait pas aujourd'hui aller faire la leçon à de petits enfants ! » Quant aux doctrines, à la manière d'écrire l'Histoire, où est le critérium ? « Le droit de l'État, dit M. Bardoux, s'arrête devant le droit de penser et de juger. »

Ces arguments tels quels ne laissaient pas d'ébranler certaines fractions de la Chambre. Le président de la Commission se chargea de leur administrer une nouvelle potion excitante. M. Paul Bert était un médecin matérialiste et athée. Il avait déjà quelque notoriété comme homme de science ; ses discours et ses livres contre les Jésuites lui valurent une réputation bien autrement retentissante. Il tint la tribune dans les séances des 5 et 7 juillet, et avec une abondance intarissable, il exposa ce qu'il prétendait être les doctrines théologiques et morales de la Société de Loyola. On sait si le sujet est neuf. Déjà en 1826 et en 1845 le travail avait été fait assez copieusement pour ôter à M. Paul Bert la gloire d'apporter de l'inédit.

1. *Journal officiel*, 28 juin 1879. P. 5726.

De fait il n'eut guère qu'à puiser dans le factum du Parlement de Paris de 1761, *Extraits des assertions*, etc., où l'on reproche aux Jésuites de favoriser l'arianisme, le socinianisme, le nestorianisme et autres hérésies, de parler sans respect d'Abraham et de saint Jean-Baptiste, d'avoir des conférences avec le diable et autres crimes aussi monstrueux; puis à consulter Génin et à le copier à l'occasion, comme lui-même avait copié les *Découvertes d'un bibliophile* du protestant Bush. Nous avons raconté en leur temps ces fastidieuses histoires; nous y renvoyons le lecteur [1]. C'est en s'appuyant sur de telles autorités que M. Paul Bert prouvait que les Jésuites ont enseigné l'homicide, le parjure, le mensonge, la calomnie, le vol, l'adultère et le reste. Un orateur de la droite, M. de la Bassetière se donna la peine d'examiner quelques-unes des affirmations jetées avec cette insolente désinvolture, et il concluait par cette apostrophe méritée : « La calomnie est manifeste, Monsieur, et elle est à votre compte. »

Comme ses devanciers, Paul Bert avait cité dans son réquisitoire saint Liguori, Humbert, Marotte, etc., dont il faisait autant de Jésuites. On avait déjà signalé cette distraction, qu'il faudrait peut-être qualifier autrement. Paul Bert l'ignorait sans doute; il avait consulté ses auteurs, leur texte était pour lui parole d'évangile; il n'avait cure des réponses et des démentis qu'on lui opposait. A ceux qui lui objectaient sa méprise, il répondait avec un aplomb déconcertant : « Ces auteurs ne sont point Jésuites; je le sais bien; mais leurs doctrines sont jésuitiques. J'ai le droit de m'en emparer. »

Il y eut pourtant dans cette longue diatribe contre les Jésuites une partie neuve. Dans son second discours Paul Bert s'en prit aux livres du Père Gury que Génin, écrivant en 1844, n'avait pu connaître; la première édition du *Compendium* porte la date de 1850. Comme suite du Manuel de Théologie morale, le Père Gury a publié deux

1. *Histoire d'un Siècle*. T. II. P. 506.

volumes de *Cas de conscience*. C'est dans ce recueil que l'accusateur des Jésuites a découvert la preuve de leurs doctrines perverses. La solution d'un cas de conscience est d'ordinaire chose fort délicate; le confesseur — c'est de lui qu'il s'agit — doit en effet se tenir à égale distance du relâchement et d'une rigueur excessive ; comme il trahirait son devoir en accommodant sa sentence au goût de la passion ou de l'intérêt, il n'a pas non plus le droit d'imposer au pénitent un fardeau plus lourd que ne le demande l'exacte justice. Ayant à prononcer le *licet* ou le *non licet* il doit s'appliquer la règle si souvent formulée dans l'Écriture : *Non declinabis ad dexteram neque ad sinistram*. Il lui faudra donc, dans l'examen de l'espèce qui lui est soumise, tenir compte d'une multitude d'éléments de droit et de fait qui échappent au regard du vulgaire. Ajoutons que le code de la morale et celui de l'honneur ne coïncident pas toujours; le code de l'honneur est conventionnel, celui de la morale repose sur les principes immuables de l'éternelle justice; il autorisera parfois ce que l'honneur condamne et réciproquement. Cela dit, on conçoit que la décision d'un casuiste sage pourra différer de celle qu'on serait tenté de porter à première vue; on comprend surtout l'importance des termes du problème; car une modification, si légère qu'elle paraisse, déterminerait souvent une solution différente et parfois toute contraire.

Voilà ce que ne devrait jamais oublier un honnête homme qui ouvre un livre aussi technique que les *Cas de conscience* du Père Gury; le sens commun, la loyauté lui en font une obligation stricte. M. Paul Bert les parcourut avec une tout autre préoccupation. Il s'agissait pour lui d'y trouver la preuve des doctrines immorales, corruptrices, révoltantes, des Jésuites, et de soulever contre eux l'indignation des Chambres et du public. La tâche n'était pas au-dessus des moyens d'un parlementaire de moyenne force. Tantôt le simple énoncé d'un cas quelque peu bizarre, avec sa solution qui ne laisse pas de paraître choquante de prime abord; seulement on peut vous mettre au défi

d'en donner une autre; plus souvent le cas lui-même sera travesti; un mot pour un autre, une circonstance omise, une erreur de traduction; en faut-il davantage? Pour justifier le moraliste, il a suffi de publier en regard les deux textes, le sien et celui de son accusateur. Paul Bert éprouva le besoin de renforcer son réquisitoire contre la secte de Loyola, et du même coup, de laver sa réputation sur laquelle faisaient tache les épithètes de calomniateur et de faussaire. Sous le titre de *La Morale des Jésuites* il écrivit un volume de 700 pages, compilation informe, où reparaissent la substance et les procédés de ses discours. Sur l'homme et sur l'œuvre on peut s'en tenir au jugement d'Albert Duruy, lequel n'a rien de bien sévère : « Il nous est impossible de prendre au tragique les textes introduits dans ce débat par M. Paul Bert. On peut être un savant distingué, on ne s'improvise pas théologien; il y faut des aptitudes et des études toutes spéciales, sans lesquelles on risque fort de tout brouiller. C'est un peu ce qui est arrivé à l'honorable député de l'Yonne. » Avec moins de mansuétude Mgr Freppel lui parle de sa méthode : « Pour qui avez-vous donc pris les députés devant lesquels vous vous permettiez une telle falsification des textes? Pensiez-vous, par hasard, que l'on ne vérifierait pas vos citations? Et si, d'après votre définition, la calomnie consiste à *tronquer les textes de façon que le sens en soit changé*, pouvez-vous donc vous flatter d'échapper à une condamnation que vous avez d'avance prononcée contre vous-même? »

Le 9 juillet 1879 l'article VII fut voté à la Chambre des Députés par 333 voix contre 164, et l'ensemble du projet, par 347 voix contre 143. Dès le commencement de la discussion ce résultat était prévu; la Chambre avait son siège fait. « Nous sommes tous d'avis, écrivait le Père Monnot, que malgré tous les efforts de la défense admirablement conduite par le Père du Lac, malgré la protestation unanime des évêques, malgré le pétitionnement et la campagne de presse, la loi passera à la Chambre à une assez grande majorité. Restera le Sénat. Sera-t-il saisi

au courant de cette session? Il est bien probable qu'il n'aura pas le temps d'aborder la discussion. Et alors nos collèges pourraient opérer leur rentrée, et nous aurions, je crois, encore une année devant nous. » (19 Juin 1879.)

Le Provincial de Lyon ne s'était pas trompé dans ses pronostics. M. Jules Ferry, lui, était pressé d'en finir; le surlendemain du vote de la Chambre, il déposait sur le bureau du Sénat le projet accompagné d'un nouvel *Exposé des motifs*. Les sénateurs bonapartistes venaient de partir pour Chislehurst, où ils avaient à remplir un pieux devoir à l'occasion de la mort du prince impérial. Jules Ferry pensa profiter de leur absence pour faire élire une Commission républicaine; le Sénat refusa de se prêter à ce calcul et attendit au 16 juillet; sur neuf commissaires élus cinq étaient hostiles à l'article VII. C'était de bon augure. Malgré les instances du Ministre, la Commission ne témoigna d'ailleurs aucun empressement à engager la lutte avant les vacances. « Nous n'avons pas avancé d'un pas aujourd'hui, écrivait M. Buffet; en allant de ce train, le Rapport peut n'être déposé qu'en décembre. » (19 Juillet.) De fait le Sénat partit en vacances; il en revint en novembre, s'occupa de diverses affaires; l'année se termina, et il fallut attendre la fin de février 1880 pour aborder enfin la discussion du projet Ferry.

Entre temps on ne restait pas inactif; le Ministre et ses journaux prolongeaient à travers le pays la campagne commencée au Parlement; son lieutenant Paul Bert poursuivait de son côté l'assaut contre les Jésuites. Présidant un banquet politique à Auxerre, il prononça un toast qui est entré dans l'Histoire pour la honte du personnage: « Le département de l'Yonne, dit-il, a eu le bonheur d'échapper à ces deux fléaux, le phylloxéra qui se cache sous la vigne, et l'autre, le phylloxéra que l'on cache avec des feuilles de vigne. Pour le premier, vous avez le sulfure de carbone, pour le second l'article VII de la loi Ferry... S'il ne répond pas à notre attente, nous n'hésiterons pas

à rechercher un autre insecticide plus énergique, pour sauver la France. Je bois donc, Messieurs, à l'inventeur du sulfure de carbone et aussi à l'initiateur de l'article VII, à M. Jules Ferry... » Dans une feuille qui n'avait point du tout la couleur cléricale, *Le Pays*, on lisait le lendemain : « Il n'y a qu'un mot pour qualifier l'ignoble propos du candidat Ministre, Paul Bert, c'est le langage d'un goujat. »

Les religieux d'autre part n'avaient garde d'abandonner le champ de bataille à l'ennemi. Aide-toi et le Ciel t'aidera ! On a remarqué dans la lettre citée plus haut cette « défense admirablement conduite par le Père du Lac ». Dès le début des hostilités, les Jésuites avaient en effet organisé à la Rue des Postes un *Comité de défense*, réunion de travailleurs modestes qui, pendant plus d'une année, fournirent à la presse et aux orateurs de l'une et de l'autre Chambre les informations de toute sorte nécessaires pour soutenir la lutte. On y trouva toujours la réponse topique aux calomnies, aux mensonges jetés dans la circulation par l'ignorance ou la mauvaise foi, contre les Congrégations et contre l'Église. Nombre de publications, signées ou anonymes, sortirent de là pour éclairer ceux qui ne fermaient pas de parti pris les yeux à la lumière. Un fait suffira à donner l'idée de l'activité déployée dans ce petit cénacle. Vers la fin de juillet M. Dufaure écrivait au directeur une lettre, où il posait tant de questions que la réponse demanda près de 140 pages de papier grand format. M. Dufaure eut par la suite une rencontre avec le Père du Lac : « Je voudrais vous voir souvent, lui dit-il. Venez donc le matin, à six heures, si possible. » C'était au mois de Novembre. Le Père s'y rendit à l'heure dite, et chaque fois il trouva M. Dufaure habillé et au travail. M. Jules Simon voulut bien, lui aussi, s'aider des lumières d'un membre du Comité. Mais, pour ne pas le compromettre aux yeux de ses amis, le Jésuite dut se présenter en laïque et promettre de garder le silence sur ces entrevues.

M. Jules Simon avait été nommé rapporteur de la Commission sénatoriale. Philosophe spiritualiste et d'un libéralisme sincère, la République, telle qu'il la concevait, « était, dit le comte de Mun, une demeure fermée à toute oppression, surtout à celle de la pensée, et largement ouverte à toutes les idées, à toutes les croyances,... où le pouvoir n'aurait d'autre mission que de faire régner, entre les citoyens, la justice et la liberté ». Son Rapport, rédigé pendant les vacances, fut déposé le 9 décembre sur le bureau du Sénat. Comme tous les écrits sortis de la plume de M. Jules Simon, il se distingue par la limpidité d'une langue impeccable, mise au service d'un esprit clair qui excelle à élucider tout ce qu'il touche. Les religieux en général et les Jésuites en particulier ne pouvaient souhaiter pour défendre leur cause un avocat plus persuasif. Son éloquence est faite de netteté sans apprêt; c'est le bon sens parlant bon français; du reste pas un argument, pas un préjugé, pas une raison d'ordre politique ou social, mise en avant par les adversaires, qui ne soit exécuté en quelques phrases courtes, décisives, irréfutables. Sans doute la logique de son libéralisme l'entraîne à des formules que nous ne saurions accepter; mais du moins les gens qu'il combat ne pourraient les contester sans se démentir eux-mêmes; et c'est bien quelque chose que de les réduire au silence.

Dès le 7 août, répondant aux remontrances que lui avait adressées un groupe de ses électeurs, il trace les grandes lignes de son Rapport : « Je reconnais parfaitement, disait-il, votre droit de vous préoccuper de mes votes et de me donner vos avis, pourvu que de mon côté je reste libre de voter suivant mes lumières et ma conscience. La loi de M. Jules Ferry contient dix articles; j'en vote neuf, sauf de légères modifications... J'ai vu, avec beaucoup de surprise et de chagrin, M. Jules Ferry introduire dans son projet cet article VII qui serait mieux à sa place dans une loi sur les associations ou dans une loi générale sur l'enseignement... S'il est voté, il ne produira pas le résultat

qu'on en attend; les élèves passeront d'une Congrégation non autorisée à une Congrégation autorisée et recevront le même enseignement; cependant nous aurons fourni aux ennemis de la République une arme qui sera dangereuse aux prochaines élections. C'est agir en véritables dupes. Cet article, qui ne nous rapportera rien et qui peut nous coûter cher, est contraire à la liberté d'enseignement. Parmi ceux qui le défendent, les uns en conviennent très nettement et en prennent leur parti; les autres s'efforcent de le nier en recourant à des subtilités. Pour moi, la question ne fait pas le moindre doute... Il ne m'est pas possible de voter contre la liberté de penser, d'enseigner et d'écrire. »

Ce côté du débat fut celui sur lequel porta le principal effort des orateurs de la droite. Comme le dit Jules Simon, certains défenseurs de l'article VII ne niaient pas qu'il attentât à la liberté, et en particulier au principe de la liberté d'enseignement, et ils en prenaient bravement leur parti. M. Pelletan, par exemple, faisait bon marché de la liberté, quand il s'agissait de se défendre contre « l'influence occulte des fils de Loyola », contre « cette épée dont la poignée est à Rome et la pointe partout ». M. Jules Ferry lui-même ne devait pas non plus se laisser arrêter par le respect de la liberté, lui qui déclarait les Jésuites « en état d'insurrection permanente », qui les traitait de « révoltés », d' « ennemis irréconciliables », qui osait dire : « L'horreur des Jésuites est un sentiment national en France. » Et pourtant il avait tout le premier essayé d'établir comme quoi son article VII laissait intact le principe de la liberté d'enseignement. En effet, les religieux, gardant comme individus leurs droits de citoyens, rien ne les empêcherait d'entrer dans les familles en qualité de précepteurs privés. A cette subtilité misérable, M. Jules Simon répondait que la liberté « article de luxe » n'était pas la liberté. M. de Freycinet, devenu en décembre 1879 président du Conseil, se crut dans l'obligation de soutenir cette invraisemblable gageure : « On a dit que

l'article VII violait la liberté et portait atteinte à la religion. Est-il vrai que cet article viole la liberté? Eh bien! Je réponds sans hésiter que, dans ma conviction profonde, cela n'est pas. » Cela pourtant était clair de la clarté de l'évidence. Mais que ne peut le sophisme pour obscurcir ce qu'on ne veut pas voir? « Pas contraire à la liberté? Il l'est pourtant un peu, disait finement M. Dufaure, car quelqu'un qui depuis trente ans enseigne librement à la vue des pouvoirs publics, quelquefois même en traitant avec les pouvoirs publics..., quelqu'un qui enseigne ainsi à l'abri des lois et qui tout à coup se voit déclarer, par un acte législatif, incapable d'enseigner, il me semble que celui-là se plaint à juste titre de ce qu'on le prive de sa liberté...»

La discussion, commencée au Sénat le 23 février, se prolongea pendant deux semaines. Comme il fallait s'y attendre, elle se concentra presque exclusivement sur l'article VII. Les hommes qui le combattirent et le firent échouer ont bien mérité de la Religion et de la liberté dont la cause, qu'on le voulût ou ne le voulût pas, était solidaire de celle des Congrégations religieuses non autorisées. Ces hommes s'appelaient Chesnelong, de Broglie, Buffet, de Parieu, Lucien Brun, Bocher, Dufaure. A ces noms de chrétiens, la reconnaissance catholique associera celui de Jules Simon, libre-penseur qui méritait d'être mieux que cela.

Dans un dernier discours, le 9 mars, M. Dufaure fit, avec une éloquence grave et très prenante, la synthèse de tout le débat. M. Dufaure avait été Président du Conseil dans le ministère qui précéda immédiatement celui où entra M. Jules Ferry. A cette époque, dit-il, on ne parlait pas de « péril social ». Six semaines après ma démission, l'article VII paraissait, et le pays « était tout à coup menacé d'un grand péril social, contre lequel il fallait un Gouvernement de combat ». En quoi donc consistait ce péril social? C'était, paraît-il, dans l'enseignement, lequel aboutissait à faire la division entre Français. On a assez parlé des « deux France ». Le remède au mal, dit M. Dufaure,

n'est pas dans l'article VII. Jamais il ne fera à lui seul l'unité d'opinion; il y faut d'autres mesures ; il faut établir le règne de l'absolutisme du premier empire; la presse se taira, le Parlement sera muet et c'est le Gouvernement seul qui enseignera. « Avec un pareil système vous arriverez à l'unité, mais cette unité ce sera la servilité et la mort du pays. » M. Dufaure passait ensuite à « l'acte d'accusation » contre les Jésuites : Le grand péril social, le voilà ; car c'est l'enseignement des Jésuites qui dresse une partie de la France contre l'autre. « J'ai eu l'occasion, dit à ce propos M. Dufaure, de me renseigner auprès d'un très honorable général de division et je lui disais : Vous avez sous vos ordres des officiers qui sortent, les uns des lycées de l'État, les autres de la Rue des Postes. Dites-moi si vous surprenez quelques germes de division entre ces officiers venant de deux sources différentes. — Il me répondit : Mais non... A certaines époques il y avait des duels assez fréquents dans les régiments ; maintenant il n'y en a aucun, absolument aucun. Ils vivent ensemble. — Et puis, se reprenant, il m'a dit : Ah! Il y a une différence : Les uns vont à la messe, les autres n'y vont pas. » — Eh bien! concluait l'orateur, « direz-vous que la France est divisée parce qu'une partie de la France va à la messe et que l'autre n'y va pas? » On ne le dira pas, mais au fond on le pense, peut-être sans se l'avouer à soi-même : Ils vont à la messe ! Voilà le mot révélateur : *Ut revelentur ex multis cordibus cogitationes* [1].

A la suite du discours de M. Dufaure, la clôture fut prononcée ; les urnes circulèrent; il s'y trouva 148 votes contre 126 pour rejeter l'article VII. Le Sénat l'avait définitivement enterré; c'était le 9 mars ; le 15, il scella la pierre du tombeau par un vote en seconde lecture.

1. Le mot qui explique les secrètes pensées que beaucoup de gens agitent dans leur cœur. (Évang. de S. Luc. II. 35.)

VI

Maintenant qu'allait faire le Gouvernement? D'après la règle parlementaire, battu dans une affaire où il s'était engagé à fond, il devait se retirer; le souci même de sa dignité lui en faisait une obligation; mais fort de l'appui des Députés, il se résignait à avaler la couleuvre, bien résolu d'ailleurs à braver la Haute Chambre. Au dernier moment, M. de Freycinet avait essayé de l'intimidation : « Si cette loi n'était pas votée, dit-il aux sénateurs, le Pouvoir exécutif, quel qu'il soit, serait mis en demeure d'appliquer des lois beaucoup plus dures que celle-là. » Le « quel qu'il soit » était là pour ménager la porte de sortie que l'honneur commandait au Ministre de laisser ouverte ; le moment venu, il n'éprouva pas, paraît-il, le besoin de s'en servir. Le lendemain du second vote du Sénat, le 16 mars, il se faisait interpeller à la Chambre par des députés complaisants. On peut juger du ton qui régnait dans l'Assemblée ce jour-là par cette provocation d'un de ses membres, coutumier, il est vrai, du langage violent: «Promettez-nous, s'écria M. Madier de Montjau, de nous apporter les dépouilles des vaincus, des Congrégations détestées. » Le Président du Conseil répondit sans hésiter : « Le Gouvernement l'a déclaré et je le répète: Nous appliquerons les lois ; nous les appliquerons sous notre responsabilité.» Sur quoi « la Chambre confiante dans le Gouvernement et comptant sur sa fermeté pour appliquer les lois relatives aux Congrégations non autorisées, passe à l'ordre du jour ».

Ce texte, clair en apparence, en réalité tout chargé d'équivoque et enveloppé d'obscurité, allait servir de base aux Décrets du 29 mars. Il fallut en effet des Décrets pour ordonner la mise en œuvre de lois dites existantes et dont l'existence est formellement niée par d'innombrables jurisconsultes dont personne n'oserait contester le savoir et l'autorité. Nous n'entrerons pas ici dans l'examen de ces

lois ; nous avons parlé ailleurs de la Consultation Vatimesnil; la thèse juridique opposée une première fois aux prétentions du Pouvoir en 1828, une seconde fois en 1845, n'avait rien perdu de sa force en 1880 ; la survivance à notre époque de ces lois surannées, ou virtuellement abrogées par le non-usage, était donc tout au moins chose douteuse; des Décrets ministériels avaient-ils la vertu de les transformer en lois certaines, au nom desquelles on pouvait saccager la vie et les biens de milliers de citoyens paisibles et sans reproche ?

Le *Journal officiel* du 29 mars 1880 publiait deux Décrets, le premier concernant la Compagnie de Jésus seule, le second, toutes les autres Congrégations non autorisées d'hommes et de femmes. On faisait aux Jésuites l'honneur d'une place à part; tandis que les autres religieux et religieuses étaient mis en demeure de se pourvoir de l'autorisation gouvernementale, ils étaient, eux, exécutés sans autre préambule. Il ne serait « ni convenable ni digne », disait le Rapport préliminaire, de les inviter à demander une autorisation qu'on était résolu d'avance à leur refuser. En conséquence, le Président de la République décrète : — « Article 1er. Un délai de trois mois est accordé à l'agrégation ou association non autorisée, dite de Jésus, pour se dissoudre..., et évacuer les établissements qu'elle occupe sur la surface du territoire de la République. Ce délai sera prolongé jusqu'au 31 août 1880 pour les établissements dans lesquels l'enseignement littéraire ou scientifique est donné, par les soins de l'association, à la jeunesse... »

Au bas de ce document, que d'ailleurs les Jésuites français conservent comme un titre de noblesse, ils ont la douleur de trouver, entre les noms de MM. Jules Grévy et Jules Cazot, celui d'un de leurs anciens élèves, Charles Lepère, Ministre de l'Intérieur et des Cultes. Il faut pour atténuer le scandale, se souvenir que, dans le récit de la Passion du Divin Maître, « l'un des douze » figure dans un rôle à

peu près semblable : *Judas, unus de duodecim*[1]. Ce pauvre Lepère avait été dévoyé par l'ambition, comme l'apôtre par l'amour de l'argent. La trahison ne rapporta guère plus de profit à l'un qu'à l'autre. Avant même que les Jésuites fussent expulsés de leurs maisons, Charles Lepère était expulsé du ministère pour lequel il était devenu un embarras. (17 Juin.)

Il faut renoncer à décrire l'émotion qui s'empara du pays à l'apparition des Décrets. Tout le monde sentait que, par ce coup de force décidé *ab irato*, le Gouvernement s'engageait dans une aventure qui pouvait aboutir à des catastrophes. Les évêques adressèrent aux Pouvoirs publics des lettres très fortes, les suppliant de s'arrêter dans cette course à l'abîme. Nulle part cependant le soulèvement des consciences ne se manifesta avec plus d'énergie que dans le monde judiciaire. Toute la procédure des Décrets portait un défi trop manifeste aux règles du Droit comme aux principes élémentaires de la justice et même du bon sens. « Comment, disait M. Dufaure, ils veulent obliger toutes les Congrégations religieuses à demander l'autorisation ! Mais ils oublient que l'autorisation est une faveur qu'il faut mériter. » L'autorisation a des avantages et elle a des inconvénients. « Avantages ou inconvénients, toute société peut demander à être reconnue, mais toute société ne l'obtient pas. Et pour l'obtenir, la première condition à remplir est de prouver qu'on a existé quelque temps sans ladite autorisation et qu'on l'a bien méritée. Et voilà des législateurs qui interdisent à toute association d'exister autrement qu'autorisée !... » — « Des Décrets ! s'écriait un autre maître de la science du Droit. Pourquoi des Décrets, s'il y a des lois ? Les lois ne se suffisent-elles plus à elles-mêmes ?... On comprend un décret pour régler dans ses détails le mode d'application d'une loi. Mais un décret pour mettre en action la loi elle-même et pour lui prêter main-forte !... Un décret pour exiger d'une catégorie

1. Évang. de S. Luc. XVII. 47.

de citoyens une formalité à laquelle, d'ailleurs, rien au monde ne peut les contraindre! Où jamais a-t-on vu cela?... »

Dès l'abord un comité de jurisconsultes se forma pour éclairer et soutenir la défense des Congrégations ; Me Rousse, une des lumières du barreau, reprit en sous-œuvre la Consultation Vatimesnil et développa magistralement cette déclaration formulée en tête de son travail : « Aucune loi actuellement en vigueur ne prohibe la vie en commun de personnes appartenant à des associations religieuses non reconnues. » C'est l'antithèse directe des Décrets du 29 mars, « dont le Gouvernement, dit-il, ne pourrait poursuivre l'exécution sans faire violence aux principes et aux lois qui forment aujourd'hui le droit public de la France.» Cette Consultation obtint en quelques semaines l'adhésion de deux mille avocats. L'une d'elles fut particulièrement retentissante, parce quelle était signée du plus grand juriste de France, M. Demolombe.

Au sujet de Me Rousse qui avait accepté de servir de Conseil aux Jésuites, Me Sabatier écrivait à l'un d'eux : « Cela ne m'étonne pas. Défendre les Jésuites contre un petit jacobinisme gambettiste n'est pas au-dessus du courage de celui qui avait tenté de défendre l'archevêque de Paris contre les communards... Ah! Si nos Dominicains avaient à leur tête un Lacordaire! Je vous assure que le Gouvernement n'aurait pas à se féliciter de son édit de proscription. Ce serait à eux, Ordre libéral, populaire depuis vingt ans, plus mêlé que vous à ce qu'on appelle la société moderne, ce serait à eux de prendre la tête de la résistance sur le large terrain de la liberté d'association et de la liberté de conscience... » (31 Mars 1880.)

Le regret de Me Sabatier n'a rien de désobligeant pour le grand Ordre dont il était l'avocat. Sans doute la puissante voix de Lacordaire eût donné aux protestations des consciences libérales un retentissement dont le monde aurait frémi; mais les rugissements du lion dans le désert n'empêchent pas les chacals de dévorer leur proie.

Toujours est-il que, dans la malheureuse campagne des Décrets les Dominicains, comme tous les autres religieux, défendirent fièrement leurs droits ; ils eurent, en particulier, dès le début, vis-à-vis des Jésuites une attitude fraternelle et chevaleresque que l'illustre restaurateur de l'Ordre ne leur aurait peut-être pas conseillée[1]. Les Décrets à peine connus, les Supérieurs des Congrégations non autorisées s'étaient réunis pour concerter leur action. Le délégué de la Compagnie de Jésus s'y trouvait comme les autres, mais, on le conçoit sans peine, dans une posture plutôt gênée et peut-être gênante. Il représentait une famille condamnée sans appel, tandis que ses collègues allaient examiner comment sauver les leurs. Or, le résultat de cette première séance fut que, à l'unanimité et par acclamation, on adopta un programme résumé en deux mots : *Union et pas de demande de reconnaissance*. Plusieurs Pères, les Dominicains entre autres, avaient donné le branle en se déclarant solidaires de la Compagnie de Jésus : « Nous n'avons pas le droit, quand on la persécute, de nous désintéresser du mauvais sort qu'on lui fait. » D'autre part, le Père Monsabré, qui depuis huit ans occupait la chaire de Notre-Dame, portait la cause au tribunal de l'opinion en publiant un *Mémoire pour la défense des Congrégations religieuses*, suivi de Notices sur chacun des Instituts visés par les Décrets du 29 mars.

Un gros livre ne serait pas de trop pour raconter les intrigues et les manœuvres de toutes sortes, engagées dans les régions de la politique, pendant les trois mois qui vont de l'apparition des Décrets jusqu'à leur première exécution au 30 juin. Nous ne pouvons que les indiquer de façon plus ou moins sommaire[2].

Pour le moment, on n'avait affaire qu'aux seuls Jésuites.

1. Cf. T. III. P. 52.

2. Toute cette histoire a été racontée par le P. Camille de Rochemonteix dans un ouvrage imprimé au Caire en 1888, mais que les circonstances n'ont pas permis jusqu'ici de répandre dans le public. Nous l'avons amplement mis à contribution pour cette période de notre récit.

Depuis longtemps rien n'avait été épargné pour concentrer sur eux toutes les haines et toutes les colères; le Décret qui les isolait pour les frapper sans recours était l'aboutissement naturel de cette tactique. En principe les Jésuites étaient déjà exécutés, mais pratiquement comment s'y prendre? La situation était aux yeux du Gouvernement la même qu'en 1845 après l'insertion au *Moniteur* de la soi-disant dépêche Rossi, et la question se posait exactement dans les mêmes termes. On se rappelle la solution de M. Guizot. A aucun prix cet homme modéré ne voulait en venir aux moyens violents. Son tempérament y répugnait; et puis il fallait éviter l'émoi parmi le peuple : *Ne forte tumultus fieret in populo*[1]. Il imagina de se faire aider par le Pape, et il se vanta même d'y avoir réussi. M. de Freycinet comptait reprendre cette méthode. Pas plus que son prédécesseur il n'avait de goût pour la manière forte. S'il en vint à enfoncer les portes des couvents et à expulser les Jésuites *manu militari*, il ne s'y résigna qu'avec la mort dans l'âme. Il eût cent fois préféré que les Jésuites quittassent leurs demeures de leur plein gré, ou tout au moins sur l'ordre du Pape, par un acte de cette obéissance qu'ils pratiquent de façon si édifiante. C'est à obtenir cet ordre qu'il employa tout d'abord les ressources de la diplomatie.

Il y avait alors à Rome un ambassadeur, le marquis de Gabriac, sur lequel on ne pouvait guère compter pour mener à bien pareille négociation. Lui-même s'en est expliqué avec toute la netteté désirable[2]. On lui donna pour remplaçant M. Desprez qui présenta ses lettres de créance au Vatican le 31 mars. Les Décrets y arrivaient en même temps. Le nouvel ambassadeur avait pour mission de faire comprendre au Pape et à la Cour romaine comme quoi ils n'étaient point du tout une mesure d'hostilité contre l'Église. Le Gouvernement français était pénétré de respect

1. *Évang. S. Math.* XXVI. 5.
2. *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1901.

et d'attachement pour la religion. Les Jésuites seuls étaient les auteurs de la crise qu'on subissait. En se défendant contre eux, le Gouvernement ne demandait qu'à agir d'accord avec le Saint-Siège. Il n'entendait d'ailleurs appliquer les Décrets qu'avec douceur et modération, et seulement aux Jésuites. Quant aux autres Congrégations, on saurait les protéger pour peu qu'elles consentissent à se soumettre aux prescriptions de la loi.

Telle est la thèse que M. Desprez entreprit de soutenir à Rome avec toutes les ressources d'un esprit rompu depuis vingt-cinq ans aux habiletés et subtilités de chancellerie. Les correspondances du temps témoignent de l'impression qu'elle produisait sur quantité de personnages de l'entourage du Pape et sur le Pape lui-même. Léon XIII fut quelque temps « très perplexe et très hésitant entre la politique dite de conciliation et la politique de résistance ouverte ».

Il faut dire que le nonce, Mgr Csacki, inclinait fort dans le sens de l'ambassadeur. Les chefs du Gouvernement, Gambetta surtout, avaient exercé sur lui leur influence; ils étaient parvenus à lui persuader qu'ils n'étaient point des persécuteurs : Leur politique les obligeait à frapper le *cléricalisme*, le grand adversaire du parti républicain, incarné dans les Jésuites; le jour où les Jésuites disparaîtraient, la lutte prendrait fin. Ainsi pensait Mgr Csacki. Selon lui l'avenir appartenait indubitablement aux radicaux; Gambetta deviendrait certainement Président de la République; ce n'était pas un méchant homme; le nonce avait gagné sa confiance et pris sur lui de l'empire; il fallait donc le ménager; en attendant il estimait sincèrement que les Jésuites devaient être sacrifiés au bien de la paix, et il engageait le Saint-Père à entrer dans les vues de l'ambassadeur.

Léon XIII avait déjà consenti, sur les instances de M. Desprez, à ne point faire entendre de protestation officielle contre les Décrets; ce silence, qui contristait les catholiques et inquiétait les religieux, encourageait les

Ministres à demander davantage. M. de Freycinet précisa ses instructions à son ambassadeur. Il devait obtenir du Pape deux choses : Ordre aux Jésuites de se dissoudre sans bruit ; ordre aux autres Congrégations de faire les démarches prescrites pour recevoir la reconnaissance légale. M. Desprez s'évertua de son mieux, mais sans résultat. Sur la fin d'avril, M. de Freycinet perdant patience et attribuant cet insuccès à la maladresse de l'ambassadeur était sur le point de le rappeler; il fit faire à ce sujet des ouvertures à M. Lefebvre de Béhaine qui refusa la succession de M. Desprez.

Cependant la pression continuait de se faire sentir; le Pape sans doute n'avait pas d'illusion sur ce qui se préparait en France; une concession de sa part sauverait-elle la situation ? Il ne pouvait guère le croire ; d'autre part ne devait-il pas se résigner à un sacrifice pour éviter de plus grands maux ? La sagesse ne conseillait-elle pas de jeter une victime à la mer pour sauver le navire du naufrage ? Il semble bien que dans cette alternative l'âme de Léon XIII flottait d'un parti à l'autre. Un personnage bien renseigné écrivait alors : « Le Vatican, sous le Pontificat actuel, ressemble à l'océan ; il y a chaque jour un flux et un reflux. » De vrai, ce qui était en péril sur ces flots inconstants, c'était le sort de la Compagnie de Jésus. Bien malgré eux assurément, les Jésuites étaient devenus le sujet de gros embarras pour la Cour romaine et, sans qu'on eût rien à leur reprocher, on le leur faisait sentir. « Nous sommes des gêneurs », disait un jour le Père Anderlédy, plus tard Général, alors Assistant d'Allemagne. Le cardinal Franzelin n'était pas moins gêneur que les autres : « On se cache de moi, disait-il, on sait qui je suis. » Le Père Beckx ayant été reçu au Vatican dans le courant d'avril, le Pape ne fit aucune allusion aux Décrets et n'eut pas un mot de sympathie. A la même époque le Père Mourier, peu auparavant Provincial de Paris, vint à Rome, comme plusieurs autres représentants d'Ordres religieux menacés, dans l'espoir d'y trouver pour

ses frères de France un conseil et une direction. Il lui fallut attendre deux mois l'audience qu'il avait demandée à son arrivée. Il y avait là de quoi justifier les angoisses des Jésuites français. Le Saint-Siège allait-il donc les abandonner? Cette perspective était de nature à les décourager; mais des lueurs rassurantes se montraient à travers l'obscurité qui enveloppait les intentions du chef de l'Église. Nous touchons ici à un épisode sur lequel la lumière n'a encore été faite dans aucune publication et que nos documents de famille nous ont permis de connaître à fond.

Sur la fin de l'année 1879, la situation de la Compagnie de Jésus apparaissait déjà comme désespérée; en juillet la Chambre avait voté le projet Ferry; grâce aux lenteurs de la procédure parlementaire, le verdict du Sénat était ajourné, et les collèges qui avaient fait leur rentrée à la date ordinaire, avaient une année de répit. Mais enfin les Jésuites et leurs œuvres, leurs collèges surtout, devaient disparaître. Pour les autres Congrégations au contraire, rien ne semblait encore perdu, et on envisageait le moyen de les arracher au naufrage. L'opinion allait ainsi s'accréditant qu'il fallait porter de ce côté tout l'effort de la défense. Puisque aussi bien les Jésuites étaient irrévocablement condamnés, c'était en compromettre le succès que de travailler à leur sauvetage. On verra plus loin quel travestissement on leur proposait pour échapper à la mort. Un certain nombre d'évêques n'étaient pas loin d'adopter ce programme, qui leur paraissait conforme aux intérêts de leurs diocèses. C'est pour éclairer leur religion que les Jésuites leur adressèrent un Mémoire, divisé en deux parties : La première est un état détaillé de l'œuvre scolaire de la Compagnie de Jésus en France, d'où il ressort qu'elle y emploie 815 de ses membres, et qu'elle compte dans ses collèges 10.822 élèves, alors que les autres établissements libres d'enseignement secondaire réunis n'arrivent qu'à 8.839. Quant à la préparation aux grandes Écoles, il n'y a pas de comparaison possible entre

elle et les autres. La seconde partie développe cette idée que c'est une mauvaise tactique de sacrifier les Jésuites, pour sauver le reste. L'Histoire nous apprend que pareil sacrifice n'a jamais rien sauvé, et que, après les Jésuites, les autres auront leur tour. Une copie de ce document fut mise sous les yeux du Pape au début de 1880. Le 23 janvier le Provincial de Lyon, le Père Monnot, était admis en sa présence ; au sortir du Vatican il mit par écrit l'entretien qu'il venait d'avoir avec Sa Sainteté. C'est son propre texte que nous citons ici en l'abrégeant.

« Le Père Général avait eu la bonté de me déléguer pour présenter en son nom et au nom de nos Provinces françaises un Mémoire au Souverain Pontife Léon XIII sur la situation de la Compagnie en France. Le Pape ayant été indisposé, c'était la première audience qu'il donnait depuis huit jours. A une heure je fus introduit. Après les trois génuflexions d'usage et le baisement du pied, Sa Sainteté me dit de me lever et de prendre la chaise qui était près de moi : Je l'ait fait apporter là, ajouta le Saint-Père en souriant, exprès pour vous ; car nous avons à parler un peu longuement...

« J'ai lu la lettre du Père Général, poursuivit le Pape ; j'ai lu aussi le Mémoire et je l'ai fait examiner. Je bénis Dieu du grand bien que les Pères de la Compagnie font en France et je souhaite de tout mon cœur qu'ils puissent le continuer. Mais hélas ! dans ces temps difficiles, nous avons à redouter beaucoup ; car ceux qui gouvernent la France veulent supprimer vos collèges pour ruiner le règne de Dieu dans les âmes et détruire l'Église. Le Père Général dans sa lettre me dit qu'il se serait présenté lui-même ; mais vu son âge, il a préféré vous envoyer à sa place. Je suis bien touché de son dévouement et je l'aime beaucoup. Dites-moi bien quel est le but de votre démarche. Je le vois d'après le Mémoire, mais j'ai besoin d'une explication plus précise.

« — Je dis alors : Très Saint Père,... des Ministres pensent qu'on pourrait proposer une transaction : exécuter les

Jésuites ; les autres Ordres religieux seraient épargnés. Une démarche dans ce but a été faite auprès du Nonce ; les journaux en parlent ; nos amis sont émus ; des évêques s'offrent à venir plaider cette cause à Rome...Nous ne doutons pas, nous, des intentions de Votre Sainteté, mais nous avons besoin d'une parole que nous puissions redire aux évêques, à nos amis, aux nombreuses familles qui nous donnent leur confiance. Tel est le but du Mémoire et celui de la mission dont m'a chargé le Père Général.

« Très bien ! Très bien ! dit le Saint-Père, je connais cela. Il y a eu quelque chose ; on a voulu sonder le terrain; on a tâté le Nonce sur la possibilité d'une transaction d'après laquelle on sacrifierait les Jésuites pour sauver le reste. Il y a lieu de croire qu'on n'y reviendra pas. J'ai fait démentir les journaux qui disaient qu'un accord pouvait intervenir ou était intervenu. Comment peut-on croire que, dans les circonstances actuelles, le Souverain Pontife entrerait en accommodement ? Avec qui ? Et pour quoi ? Nous savons ce qu'ils veulent, et ils ne s'en cachent pas. Les Jésuites ne seraient que leurs premières victimes ; les autres viendraient infailliblement après. Les Jésuites sont un premier rempart. Il faut le défendre pour qu'on n'arrive pas au second. — Jamais, jamais, dit le Saint-Père avec énergie, Nous ne sacrifierons la Compagnie ; jamais Nous ne ferons rien qui puisse lui nuire. J'aime la Compagnie, *È la figlia mia carissima.*

« Très Saint Père, lui dis-je, je suis heureux d'emporter dans mon cœur ces bonnes paroles. Sa Sainteté me permettra de les répéter et de donner à tous de sa part cette consolante assurance ?

« — Je vous autorise à dire non seulement à votre Père Général, mais à tous vos amis, ce que je vous ait dit. Je veux que l'on sache que jamais le Siège apostolique ne consentira à entrer en accommodement sur ce terrain-là. Je prévois même le moment où, comme Pape, je serai obligé de protester contre les mesures injustes dont vous seriez victimes et je ne reculerai pas. En attendant, il faut

vous défendre par tous les moyens en votre pouvoir... Maintenant un point me préoccupe : Vous travaillez beaucoup en France ; vos collèges font un très grand bien, et quand je les vois menacés, je me demande ce que je pourrais faire pour les sauver. Vous savez que plusieurs évêques ont émis la pensée qu'on pourrait sauver vos établissements en vous sécularisant, non pas dans le for intérieur, mais uniquement dans le for extérieur et devant la loi civile. Pour moi, je ne consentirai jamais à briser les liens religieux ni même à leur porter la plus légère atteinte. Dites-moi bien quelle est l'opinion parmi vous à cet égard.

« — J'ai observé, Très Saint Père, que chez nous on n'accepte guère cette idée. Nous ne l'envisageons qu'avec une extrême répugnance [1].

« — Votre répugnance, je la comprends ; mais enfin si on pouvait ainsi sauvegarder vos collèges... Du reste, j'imposerais aux évêques de respecter les liens religieux, la pleine dépendance vis-à-vis des Supérieurs...

« — Cette mesure nous placerait dans une situation assez fausse et ne nous sauverait pas. La loi prévoit que pour pouvoir enseigner, il faut n'avoir pas appartenu depuis deux ans à une Congrégation non autorisée. On invoquera contre nous la notoriété publique ; on a entre les mains nos catalogues...

« — Il nous faudrait encore, reprit le Saint-Père, étudier cette question. De mon côté, je suis disposé à faire tout ce que je pourrai et tout ce que vous voudrez pour vous aider à sauver la situation. Priez le Père Général de voir s'il y a quelque moyen que nous puissions employer

1. Sur ce projet de sécularisation le Père Général avait demandé aux Provinciaux de France leur avis personnel et celui de leurs Consuleurs. Le 28 février 1880, il écrivait de Fiesole au P. Dorr, Provincial de Champagne : « Après avoir reçu votre réponse et celle de vos trois collègues, j'ai écrit à Rome que, à l'unanimité, *nemine dissentiente*, nous repoussions le projet de notre *sécularisation extérieure*, comme entièrement inefficace pour sauvegarder nos collèges contre l'article VII, et comme entraînant des difficultés très graves pour le présent et pour l'avenir. »

pour vous faire traverser cette tempête. Ce serait une si grande consolation!...

« En terminant, Sa Sainteté leva la main et dit : Je bénis la Compagnie de Jésus tout entière, mais surtout la Compagnie de Jésus persécutée. Continuez tous à faire le bien comme de bons soldats de l'Église. Jamais je ne sacrifierai mes meilleurs soldats. »

Quelques jours plus tard le Secrétaire d'État, cardinal Nina, adressait au Père Général d'abord, puis au Père Monnot lui-même, une confirmation officielle de la promesse que le Pape venait de faire de vive voix : « Par la présente, disait-il textuellement, je dois assurer Votre Paternité révérendissime que ces bruits de prétendue conciliation sont dénués de tout fondement et que jamais le Saint-Siège ne consentira à se prêter en aucune façon à des propositions de ce genre qui nuiraient à la Compagnie de Jésus bien méritante et ne sauveraient point du tout les autres Instituts religieux. En conséquence, je déclare que Votre Paternité doit se tenir parfaitement tranquille sur ce point[1]. » (13 Février 1880.)

Autre assurance le mois suivant. Le Père Betti, Procureur général de la Compagnie, a été appelé chez le Secrétaire d'État pour une communication importante. Il rend compte de l'entretien dans une lettre au Père Monnot. Le cardinal a reçu la visite du nouvel ambassadeur, M. Desprez, lequel voudrait que le Souverain Pontife conseillât aux Jésuites de ne pas faire de résistance et de se dissoudre sans bruit. Son Éminence a répondu que le Pape ne le ferait jamais, qu'il n'avait pas de canons, mais le bon droit et la parole libre, et qu'il s'en servirait. (26 Mars.)

1. ... Per tanto debbo per la presente assicurare la Pta Va Rma che, come le voci dei pretese conciliazioni di questo genere sono affato infondate, così non sarà mai che la S. Sede in alcuna maniera si presti a simili proposizioni che, mentre nuocebbero alla benemerente Cia di Gesù, non salverebbero affato gli altri Istituti religiosi. E pero dichiaro che la Pta Vostra debbe stare al tutto tranquilla su questo punto.

Le plan de M. de Freycinet était d'opérer en douceur; avec la collaboration du Pape, il avait espéré le mener à bien. Déçu de ce côté, il pensa être plus heureux en s'adressant aux religieux eux-mêmes. Il avait, comme nous l'avons dit, un double objectif : D'abord persuader aux Jésuites de disparaître de leur plein gré; puis amener les autres Congrégations à faire les démarches prescrites. De ce dernier nous n'avons pas à parler ici. Il fut l'objet d'une série inouïe de manœuvres et d'intrigues dont l'issue fut fatale à ceux qu'il s'agissait de sauver. Quant aux Jésuites, M. de Freycinet dépensa pour les séduire une ingéniosité et une persévérance vraiment dignes d'une meilleure cause. L'aide lui vint parfois d'où on ne devait pas l'attendre. Dès le mois d'avril on proposait aux Jésuites de verser 500.000 francs, moyennant quoi tout pouvait peut-être s'arranger. La suggestion venait apparemment d'un ami, si l'on en juge par le ton de la réponse conservée dans les Archives : « Tout ce qui peut se faire ordinairement, ce qui est avouable toujours, fût-ce après notre mort, et devant tout le monde, oui; au delà, non! » Quoi qu'il en soit, M. de Freycinet lui-même ne négligea pas l'argument financier; à un personnage, qui volontiers se fût employé comme intermédiaire entre lui et les Jésuites, il disait : « S'ils sont gênés d'argent et s'ils veulent se défaire de quelques-uns de leurs collèges, je les ferai acheter, et rapidement, par l'État. » Le même personnage, M. G... qui avait son fils élève à la Rue de Madrid, intervint auprès du Père du Lac pour le décider à voir le Président du Conseil, se faisant fort de lui obtenir une audience. A vrai dire, M. de Freycinet désirait vivement s'entretenir avec le directeur de l'École Sainte-Geneviève. Le Père du Lac ne s'étant pas rendu aux instances de M. G..., d'autres influences furent mises en jeu. Ici s'ouvre un nouvel et piquant épisode que le Père de Rochemonteix raconte avec abondance de détails et dont voici les traits principaux.

C'est d'abord l'archevêque de Reims, Mgr Langénieux,

qui vient le 26 avril en ambassadeur discret. Il s'est engagé à vaincre les résistances du Jésuite ; il y va de l'intérêt du collège, que le chef du Gouvernement a presque promis de laisser vivre. Mais « il veut vous voir absolument et vous attendra demain à neuf heures du soir ». Ainsi mis en demeure et ne pouvant se résigner à une démarche que, sans parler des autres raisons, la loyauté à l'égard des autres Ordres religieux lui interdit, le Père du Lac écrit au Ministre pour lui faire agréer ses excuses. M. de Freycinet, très irrité, se plaint au Nonce, lequel, très mécontent, reproche au Père du Lac ce qu'il appelle « une faute très grave... » — « Il voulait vous offrir le moyen, dont il est convenu avec Mgr Langénieux, pour vous sauver... Vous devez y aller. C'est nécessaire, et je ne vous le dis plus en ami, mais comme Nonce. Vous allez lui écrire, et vous me manderez si c'est fait. » Il fallut obéir. Le Provincial fut mis au courant et l'on convint que le Père du Lac se rendrait à l'audience avec cette consigne : Ne rien demander, ne rien promettre, écouter seulement les propositions qui seraient faites.

L'entrevue eut lieu à l'heure dite, le dimanche 2 mai ; elle dura plus de deux heures. Dès le lendemain le Père du Lac en rédigea le compte rendu que l'on conserve aux Archives. L'habile Ministre se montra constamment d'une parfaite urbanité ; le ton, comme les paroles, était même celui de la bienveillance. En fait, il cherchait à convaincre son interlocuteur que le parti le plus sage pour les Jésuites était d'entrer dans ses vues à lui : « Nous vous avons sacrifiés, c'est vrai, convaincus que ce sacrifice ne serait pas mortel pour vous et que, après une disparition passagère, vous reparaîtriez plus vivants que jamais... Je voudrais, mon Révérend Père, c'est mon plus ardent désir, et je crois que c'est dans votre intérêt le plus sûr, que vous arriviez à vous effacer complètement. Croyez-moi, ce sera court, très court ; vous reviendrez vite ; mais il le faut, c'est indispensable. Je ne réponds de rien si vous ne vous y résignez pas... » Telle est l'idée fixe qui sous

une forme ou une autre revient à travers les méandres d'une conversation où l'on effleure quantité de sujets plus ou moins secondaires, comme par exemple *le 16 Mai* : — « C'est à vous qu'on l'attribue », dit le Président.— « Cela ne pouvait manquer, reprend le Père. Au reste, il ne faudrait pas trop s'étonner si, dans quelques années, un Ministre, un Président du Conseil, du haut de la tribune, venait dire : Vous savez, il y a un article VII, qui dans le temps fit beaucoup de bruit. C'était encore une affaire machinée par les Jésuites. » — M. de Freycinet accueillait la boutade avec un sourire intelligent; mais c'était sur un ton très sérieux que le Père du Lac répondait à ses protestations de bon vouloir et à ses promesses pour l'avenir : « Je ne vous dirai pas, Monsieur le Président du Conseil, cette banalité que demain peut-être vous ne serez plus Ministre. » Et alors nous sommes bien excusables de ne pas mettre en vos paroles une confiance absolue.

L'entretien se termina sur des formules de politesse, comme il convient entre gens bien élevés. Mais ce fut tout. Malgré les avances qui lui furent faites, le Père du Lac ne consentit pas à revoir le Ministre, lequel dut se résigner à exécuter les Jésuites par la force, puisqu'eux-mêmes ne se résignaient pas à l'effacement volontaire.

VII

Dans les derniers jours de juin le Ministre de l'Intérieur, Lepère, et son collègue à la Justice Jules Cazot adressaient respectivement à leurs subordonnés des circulaires leur prescrivant la conduite à tenir pour l'expulsion des Jésuites hors de leurs Résidences. Le personnel judiciaire et administratif allait être mobilisé pour cette opération, sans parler de la troupe que les préfets pouvaient réquisitionner, s'ils le jugeaient à propos. De fait, en plusieurs villes, à Angers, à Clermont, à Quimper, à

Paray-le-Monial, par exemple, l'armée dut prêter main-forte à la police. La triste besogne devait s'accomplir le 30 juin, et autant que possible à la première heure du jour, sur tous les points du territoire. De leur côté, les Jésuites, observeraient partout le programme tracé par leurs Conseils juridiques : N'opposer aucune résistance, ne céder qu'à la force et en appeler aux tribunaux. Nous n'entreprendrons pas de faire l'histoire de cette première journée des *crochetages* de couvents; nous nous bornerons à reproduire, en l'abrégeant un peu, le récit de l'exécution au *Jésus* de la Rue de Sèvres, tel qu'il se trouve dans le livre du Père de Rochemonteix. Citons au préalable un passage des *Souvenirs* du préfet de police, M. Andrieux, où l'on voit dans quel état d'âme certains exécuteurs des hautes œuvres du Gouvernement procédèrent à leur tâche : « Les difficultés d'application, les résistances prévues, la nécessité d'une action violente contre des personnes qui n'opposaient que la force d'inertie, la perspective d'employer les commissaires de police et les gardiens de la paix pour ouvrir des chapelles et des cellules et pour en arracher des vieillards en prière, en un mot les actes de brutalité qu'allait m'imposer ma fonction m'inspiraient une répugnance qui devenait plus vive à mesure que l'exécution des Décrets devenait plus prochaine... »

Cette répugnance honore sans doute l'auteur des *Souvenirs d'un Préfet de Police;* mais elle ne l'empêcha pas d'avoir ce jour-là une attitude des plus équivoques. Venons-en à notre récit :

« La dernière nuit des condamnés était venue, nuit de tristesse et de deuil. Des amis dévoués avaient tenu à honneur de partager avec les Jésuites cette dernière veillée. Là se trouvaient une trentaine de sénateurs et de députés, et autres personnages considérables. Dès minuit et demi deux petites chapelles sont préparées pour la célébration du saint sacrifice. Les Pères s'y succèdent jusqu'à trois heures. Sénateurs et députés se disputent l'honneur de servir leurs messes.

« Cependant le préfet de police avait donné des instructions pour que, dès la première heure du jour, l'arrêté pris en exécution des Décrets fût notifié aux Jésuites. Il avait espéré, par cette précaution, diminuer l'importance de la manifestation qui s'annonçait en faveur des religieux expulsés.

« A quatre heures un quart, on sonne à la porte de la Résidence.

— Qui est là? demande une voix.

— M. Clément, commissaire aux délégations judiciaires.

« M. Clément, en redingote noire, pâle, soucieux, osant à peine jeter un regard sur la foule qui l'entourait, semblait avoir honte du métier qu'on lui imposait. A côté de lui se tenait son comparse, le sieur Dulac, qui, plus rassuré, se dandinait, ricanait, regardait les manifestants d'un œil provocateur.

« Un troisième personnage, plus important, leur chef hiérarchique lui-même, vint bientôt les aider ou plutôt assister à l'opération. Une dépêche urgente de M. Clément avait fait connaître au préfet de police qu'il y avait rue de Sèvres une foule nombreuse et surexcitée, que des agents avaient été outragés et qu'il craignait des difficultés pour l'accomplissement de sa mission. M. Andrieux monta dans un coupé et arriva devant la maison des Jésuites, avec ses gants gris perle qui ont fourni tant de copie aux journalistes français nés malins.

« Cependant, sur l'ordre du Père Pitot, Supérieur du couvent, on ouvre la première porte d'entrée qui donne sur la rue, et les deux commissaires de police, leurs trois secrétaires et quelques journalistes, MM. Mayol de Lupé, de l'*Union*, Charles Dupuy, de *La Gazette de France*, Périvier et Albert Millaud, du *Figaro*, Cornély, du *Gaulois*, entrent dans la petite cour située entre la porte de la rue et celle de la maison. C'est cette dernière porte qu'on avait résolu de laisser enfoncer par les représentants de la loi, s'ils persistaient à violer le domicile des religieux. Dans la loge du portier, derrière une porte vitrée où

s'ouvre un guichet, se tenaient le Supérieur de la Résidence, M. Chesnelong sénateur, et le baron de Ravignan, président du conseil d'administration de la société civile constituée par les propriétaires de l'immeuble.

« M. Clément s'approche du guichet, ôte son chapeau, et, de la manière la plus courtoise : — Mon Père, dit-il au Père Pitot, je viens vous donner connaissance d'un arrêté du préfet de police.

« Le Père ne répond rien, et M. Clément donne lecture de l'arrêté.

— Je demande copie, dit le Père Pitot.

« Un secrétaire copie l'arrêté et le remet. M. de Ravignan alors prend la parole :

— Nous connaissons vos Décrets, mais nous ne saurions nous y conformer. Deux questions s'agitent, ajoute-t-il : Une question de propriété et d'humanité. Au nom de la société civile dont je suis le président, je proteste contre l'envahissement de cet immeuble, contre la violation du domicile de citoyens paisibles et honnêtes. Au nom de l'humanité, je ne proteste pas moins contre cette expulsion, à quatre heures du matin, de vieillards de quatre-vingts ans, de malades et d'infirmes plus que sexagénaires.

« M. de Ravignan décline ensuite ses noms et qualités et ajoute que la responsabilité de ce qui va se passer incombera, non seulement à ceux qui ont ordonné ces mesures, mais à ceux qui viennent les exécuter, à leurs agents et jusqu'au serrurier qu'ils vont requérir. Il leur lit ensuite les articles du Code qui établissent cette responsabilité.

— Où est cet acte de propriété dont vous vous réclamez ? riposte M. Clément.

— Chez M. Maignen, rue Saint-Honoré, réplique à son tour M. de Ravignan.

« Le commissaire est blême et ne sait que dire ni que faire.

« Un scribe se hâte de dresser un procès-verbal, sur la tablette même du guichet. L'acte officiel constate la présence de deux agents, leurs demandes, les réponses faites

et termine par la déclaration que notification a été faite aux Pères de l'arrêté qui les expulse. Invité à signer, le Père Pitot s'y refuse.

— C'est une illégalité, s'écrie M. de Ravignan ; c'est une violation du domicile. En vertu de quelle loi agissez-vous ? Nous protestons énergiquement. Je demande acte de mes protestations.

« M. Clément note les protestations, et demande par trois fois qu'on lui ouvre les portes de la maison. Sur le refus du Supérieur, le commissaire appelle le serrurier.

« L'œuvre des crocheteurs commence. A cinq heures, les rossignols fonctionnent, des coups de maillet retentissent, la porte cède, et les deux commissaires, suivis de leurs agents, se précipitent dans l'intérieur du couvent, après avoir ordonné d'expulser de la cour d'entrée tous les témoins de cette scène hideuse. Les agents font sortir tous les journalistes et empêchent les amis des religieux d'entrer dans la maison. Sur les marches du grand escalier, les envahisseurs trouvent rangés les sénateurs et les députés ayant à leur tête le baron de Ravignan. Tous les Pères sont remontés dans leurs cellules.

— Messieurs, dit le baron de Ravignan, la violation du domicile est flagrante. Je proteste une fois encore contre l'acte de violence que vous venez de commettre ; j'en rends responsables tous ceux qui y ont contribué.

— J'accomplis un mandat, se contente de répondre M. Clément. Voulez-vous me livrer passage et me dire où sont les Pères ? »

«M. Chesnelong à son tour : Faites bien attention, c'est de la tyrannie ce que vous faites là. Le domicile des particuliers est protégé par la loi ; c'est elle-même que vous violez, en vous introduisant ici par de tels moyens.

— J'ai mes ordres ! Où trouverai-je les Pères Jésuites ?

— Cherchez ! répondent plusieurs voix.

«M. Clément consulte M. Dulac. Tous deux semblent hésiter. Puis M. Clément s'en va à droite, M. Dulac à

gauche; l'un parcourt les deux vestibules, l'autre la salle des Pas-Perdus. Ils reviennent au bout d'un instant, aussi hésitants, aussi indécis que tout à l'heure.

— Tenez, je veux bien abréger vos recherches, interrompt le baron de Ravignan; suivez-moi, je vais vous conduire chez les Pères.

«Et M. de Ravignan monte le grand escalier, suivi des deux commissaires de police, du serrurier, de quatre gardiens de la paix, et de tous les assistants. Arrivé au premier étage, M. de Ravignan s'engage dans un long couloir sur lequel s'ouvre une rangée de petites portes.

— Voici les cellules des Pères! dit M. de Ravignan.

— Allons-nous aussi être obligés de forcer les portes? demande M. Dulac.

—Je n'en sais rien, et ce n'est pas mon affaire.

«M. Dulac frappe à la première porte, au-dessus de laquelle on lit: *Cellule* n° 20. P. Marin.

« Personne ne répond. Le commissaire tourne la clef, ouvre la porte et se trouve en présence d'une seconde porte. Il frappe encore et tourne de nouveau la clef. Le Père Marin est tranquillement assis dans un fauteuil, devant une table. Il lit.

— Mon Père, dit M. Dulac, j'ai ordre de vous prier de sortir.

— En vertu de quel droit?

— En vertu d'un mandat dont j'ai donné lecture tout à l'heure au Père Supérieur.

— Ce mandat est un acte arbitraire et je refuse d'y obéir

— En ce cas je vais être obligé de recourir à la force.

— Faites !

« M. Dulac se tourne vers les gardiens de la paix qui l'accompagnent : — Faites sortir Monsieur, dit-il.

« Les gardiens de la paix s'approchent et mettent la main sur l'épaule du Père. Celui-ci se lève alors. C'est bien, dit-il; je cède à la violence.

« A ce moment, intervient M. de Carayon-Latour. — Je suis M. de Carayon-Latour, dit-il au commissaire de

police, et je réclame l'honneur d'offrir mon bras au Révérend Père.

« Et le Père Marin sort au bras de M. de Carayon-Latour. M. Dulac poursuit sa marche. Il s'arrête devant une autre porte, celle du Père Pitot. Mêmes formalités, mêmes réponses. M. Tailhand offre le bras au Père et sort. La promenade continue à travers les couloirs. Chaque Père ne consent à sortir que contraint et forcé. Le Père Matignon sort au bras de M. Chesnelong; le Père Bouix donne le sien à M. de Kermenguy, le Père Chambellan à M. Kolb-Bernard, le Père Hubin à M. Ernoul, le Père Martinov, sujet russe, à M. Villiers, député, le Père Foulongne à M. de Kerdrel.

Un incident se rattache à l'expulsion du Père Chambellan, Provincial de Paris. — Vous êtes entrés par la force dans cette maison, dit-il au commissaire, vous entrez maintenant par force dans ma chambre; vous violez un domicile particulier, c'est un nouvel abus et un nouvel attentat que vous commettez.

— Oh! dit alors M. Chesnelong, dans la voie où ils sont, rien ne les arrêtera et ils ne reculeront devant aucun crime.

« Et s'adressant aux agents : — Si vous voulez savoir qui vous parle ainsi, je suis M. Chesnelong, sénateur.

« Vient ensuite le tour du Père Forbes, sujet anglais, des PP. Soimié, Dutau, Bazin, Gild, de Guilhermy, Chanson, Mirebeau, d'autres encore, enfin du Père Millériot, le père et l'ami des ouvriers, et du Père Lefebvre, que la Commune elle-même n'a pas chassé de sa cellule. Personne n'est oublié, personne n'est épargné.

Il ne reste plus qu'un Père à expulser de sa chambre. C'est le R. Père Hus, vieillard de près de quatre-vingts ans, asthmatique, ne quittant plus sa cellule depuis bien des mois. M. Clément frappe à la porte; personne ne répond. Il veut l'ouvrir, elle est fermée à l'intérieur. Il mande le serrurier, et la serrure est crochetée. La porte cède et chacun se précipite dans la cellule. Le vénérable vieillard est dans son fauteuil. — Je vous notifie l'arrêté

d'expulsion, dit le commissaire. — Je ne le reconnais pas, répond le Père; vous violez mon domicile, et je ne céderai qu'à la violence. — Soit !

« Et deux agents, sur un signe de leur chef, saisissent les bras du vieillard.

— J'ai soixante-dix-huit ans, reprend le Père Hus. Je suis asthmatique et impotent; mon lit est là, je n'ai pu m'y coucher depuis de longs mois, il m'est impossible de marcher. C'est dans les établissements de Cayenne que j'ai contracté, au service de la France, toutes mes douleurs.

« MM. de Ravignan et du Bodan réclament l'honneur de transporter la dernière victime. Mais le Père Hus repousse tout le monde et refuse tout concours. — La force me chasse, s'écrie-t-il; c'est aux agents de l'autorité à accomplir leur mission jusqu'au bout; je ne sortirai de cette maison que traîné par la police.

« M. Clément supplie tous ceux qui sont présents de faire revenir le Père sur sa détermination. Mais le vieillard rejette tous les avis, toutes les supplications. Force est donc aux agents de l'entraîner. Il marche difficilement et avec peine. Sur le seuil de sa cellule, le Supérieur, le Père Pitot, l'attend, et dès qu'il l'aperçoit, il se jette à son cou; puis, s'inclinant, lui demande sa bénédiction. A ce moment, tout le monde est à genoux, les agents se découvrent et s'inclinent légèrement.

— Je vous bénis, dit lentement le Père Hus, et vous aussi, mes enfants et mes amis, et vous encore, vous qui êtes mes bourreaux, je vous bénis vous surtout, parce que notre mission, à nous, est de consolation, de charité et de pardon; je ne reverrai peut-être jamais cette chambre de souffrance, où s'écoulaient, dans l'amour de Dieu et des hommes, les derniers jours qui me restent à vivre; ce sera mon seul regret et ma suprême expiation. Dieu en a décidé ainsi, je m'incline devant sa volonté. Maintenant conduisez-moi.

— Votre Supérieur vous bénit, reprend le Père Pitot

en posant sa main sur cette tête blanche, et votre ami vous embrasse.

« L'étreinte est longue et touchante, les larmes sont dans tous les yeux. L'opération est terminée. A travers les longs corridors, on se dirige vers la porte de sortie. On dirait un enterrement.

« Les Pères sortent un à un, au bras d'un député ou d'un sénateur. Chaque fois qu'il en paraît un à la porte du couvent, la foule massée dans la rue et sur le square crie à tue-tête : Vivent les Jésuites ! Vive la liberté ! A bas la canaille ! A bas les Décrets ! Quant aux agents, ils en ont fini avec leur tâche écœurante. Ils rentrent chez eux, abreuvés de dégoût, honteux. Un manifestant dit à l'un d'eux : — Les Jésuites sont plus faciles à arrêter que les communards ! — Oui, répond l'agent, mais c'est une bien sale besogne qu'on nous fait faire là. — Il faut avoir besoin de gagner son pain pour faire un pareil métier, dit en soupirant un ouvrier. Je ne suis pas clérical, je ne vais jamais à la messe ; mais c'est trop fort de chasser les Jésuites, quand on fait rentrer les communards. Mille propos semblables font explosion de toutes parts et circulent dans la foule émue, indignée.

« M. Clément avait donné l'ordre de jeter les Jésuites dehors et d'apposer les scellés sur la porte extérieure. Cet ordre était en opposition formelle avec les déclarations faites la veille au Père du Lac par le préfet de police. Le baron de Ravignan les rappelle à M. Andrieux, et trois Pères, le Père Pitot, administrateur de la société civile, le Père Lefebvre, vice-président du Conseil d'administration, et le Père Soimié sont autorisés à rester, comme gardiens, dans la Résidence.

« Vêtu avec la dernière élégance et ganté de gris perle, M. Andrieux avait l'air d'assister à une représentation des *Variétés ;* mais, au fond, il était attristé, humilié. — L'évacuation de la maison fut longue, dit-il ; le spectacle en fut douloureux et humiliant pour ceux qui avaient la responsabilité de l'exécution. Comme je l'avais prévu, les agents

se heurtaient à une résistance passive, il fallait pousser à la rue des prêtres sans défense. Leur attitude de prière, leurs physionomies méditatives et résignées, et jusqu'à la bénédiction donnée en sortant aux fidèles agenouillés contrastaient péniblement avec l'emploi de la force publique. Il n'était pas nécessaire d'avoir la foi catholique pour éprouver l'impression que je décris ; et, quelles que fussent leurs croyances particulières, ce n'était pas pour de pareilles besognes que tant de vieux soldats avaient revêtu l'uniforme des gardiens de la paix. »

Des scènes semblables se passèrent dans trente-sept maisons de la Compagnie de Jésus disséminées à travers le pays, généralement avec un déploiement de force ridicule, avec des incidents tantôt odieux, tantôt touchants, partout au milieu des manifestations de la foule partagée entre la réprobation pour la violence, la sympathie et la vénération pour les victimes. Les détails publiés dans les journaux de chaque localité ont été réunis dans des volumes auxquels nous renvoyons les lecteurs[1]. Cette collection forme un chapitre de l'Histoire de la Troisième République dont elle ne saurait tirer aucune gloire. Pour l'honneur de la France, on voudrait pouvoir l'effacer.

1. *La Journée du* 30 *juin* par Maurice Tardieu. Paris. 1880. — *Histoire complète de l'expulsion des Jésuites en juin* 1880, par Vindex. Victor Palmé. 1880. — *L'exécution des Décrets du* 29 *mars dans le département de Saône-et-Loire*. Chalon-sur-Saône, 1880. — *L'expulsion des Jésuites*, par Albert de Badts de Cugnac. Lille, etc. etc.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Lettre du T. R. P. Général Pierre Beckx aux RR. PP. Provinciaux de la Compagnie de Jésus.

Mon Révérend Père, P. C.

Depuis quelques semaines le public et la presse parlent beaucoup et en sens divers des doctrines et de la ligne de conduite adoptées par la Compagnie de Jésus touchant les différentes formes de gouvernement politique.

En présence de cette polémique je me crois obligé par le devoir de ma charge de rappeler aux Pères Provinciaux quels sont les principes de la Compagnie sur cette matière.

La Compagnie de Jésus, étant un Ordre religieux, n'a point d'autre doctrine ni d'autre règle de conduite que celle de la sainte Église, ainsi que mon prédécesseur le Révérend Père Roothaan fut amené à le déclarer en 1847.

La plus grande gloire de Dieu et le salut des âmes, voilà notre véritable et unique fin, à laquelle nous tendons par les œuvres apostoliques propres à l'Institut de saint Ignace.

En fait comme en droit, la Compagnie de Jésus est et se déclare en dehors de tous les partis politiques quels qu'ils soient. Dans tous les pays et sous toutes les formes de gouvernement, elle se renferme exclusivement dans l'exercice de ses ministères, n'ayant en vue que sa fin bien au-dessus de tous les intérêts de la politique humaine.

Toujours et partout le religieux de la Compagnie accomplit loyalement les devoirs de bon citoyen et de sujet fidèle au Pouvoir qui régit son pays.

Toujours et partout il dit à tous par ses enseignements et par sa conduite : « Rendez à César ce qui est à César, et à Dieu ce qui est à Dieu. »

Tels sont les principes que la Compagnie de Jésus a toujours professés et dont elle ne se départira jamais.

Dans les circonstances présentes, comme Supérieur Général de la Compagnie de Jésus, je me crois obligé d'en donner de nouveau cette déclaration, seule acceptable, seule faisant autorité, afin d'arrêter en même temps ou de rectifier toute assertion contraire, soit sur la doctrine de la Société et de ses principaux théologiens, soit sur la forme de son gouvernement intérieur, soit sur l'éducation qu'elle donne à ses jeunes religieux, quelle que puisse être la source de ces assertions.

Malgré mon extrême répugnance à voir mon nom mêlé aux discussions des journaux, je comprends toutefois, mon Révérend Père, que votre position peut devenir assez grave pour qu'il me soit impossible de vous refuser l'autorisation de faire de cette lettre l'usage qui serait commandé par les circonstances.

Je me recommande à vos SS. SS.
Mon Révérend Père.

Votre serviteur en Jésus-Christ,

Pierre Beckx, S. J.

Rome, 10 janvier 1855.

II

Decretum erectionis Provinciae

Cum divinae Bonitati placuerit Franciae Provinciam, post primam anno 1836 factam divisionem sociorum et domiciliorum, ita augere, ut ab unico Praeposito perlustrari ac regi commode vix possit : quod jam aliquot abhinc annis agitari coeperat, ut nempe iterum in duas divideretur, quodque pluribus de causis perfici hactenus non potuerat, id nunc, rogatis iterum atque iterum Praepositi Provinciae Franciae ejusque consultorum sententiis, adhibito quoque Patrum Assistentium consilio, atque omnibus accurate perpensis, exsecutioni tandem

mandare constituimus. Pro potestate igitur nobis ab Instituto nostro concessa, statuimus ac decernimus Franciae Provinciam in duas esse dividendam, prout eam praesentibus litteris reipsa dividimus ; ita ut altera quidem Provincia Franciae nominari pergat, altera vero antiquum Campaniae nomen resumat, ac tractus occupet, quos nunc habent ecclesiasticae Dioeceses Ambianensis, Atrebatensis, Cameracensis, Suessionensis, Remensis, Catalaunensis, Verodunensis, Metensis, Nanceiensis, Argentinensis, Sti Deodati, Lingonensis, Divionensis, Trecensis; intra quem ambitu m domicilia complectetur, tum erecta ibidem, tum erigenda; duasque insuper Missiones, Neo-Eboracensem et Canadensem sibi addictas habebit. Quod reliquum est, Deum Dominum Nostrum demisse ac fidenter obsecramus, ut hanc Provinciae Franciae divisionem coelitus ratam habeat, novasque Campaniae et Franciae Provincias ad majorem sui Nominis laudem, potenti brachio suo tueri ac fovere, easque in spiritu nostri Instituti obfirmare et perficere, ac merito et numero augere dignetur. In nomine Patris et Filii et Spiritus sancti. Amen.

Romae, die sancto Francisco Xaverio sacra, 1863.

Petrus Beckx.

III

Lettre du R. P. Beckx à Mgr Angebault, évêque d'Angers

Monseigneur,

J'ai été touché de la bienveillance que V.G. veut bien me témoigner dans sa lettre du 8 août et de l'abandon plein de confiance avec lequel elle m'expose les difficultés qu'Elle éprouve pour le recrutement de son clergé. La gravité du sujet et le respect dû à V.G. me commandaient de ne répondre qu'avec connaissance de cause. De là mon retard que je regrette.

Malgré ses constants et généreux efforts pour recruter son clergé, V.G. est gênée par la pénurie d'ecclésiastiques. Elle pense que, si elle avait sous la main les 140 sujets entrés dans les Congrégations régulières, elle ne souffrirait pas du vide qui existe aujourd'hui dans les rangs de la tribu sainte. Pour obvier à cet inconvénient, autant que cela dépend de moi, vous

me demandez, Monseigneur, de convenir avec V.G. que les sujets élevés aux frais du diocèse d'Angers ne soient admis dans notre Compagnie qu'après avoir travaillé trois ans au moins comme prêtres dans le diocèse.

L'entrée en Religion des sujets élevés aux frais des diocèses n'est point un cas nouveau dans l'Église. Les pieuses fondations pour l'éducation des clercs, si nombreuses au Moyen âge d'une part, de l'autre la liberté ou plutôt la faveur accordée par les saints Canons aux vocations religieuses, sans réserve faite pour les clercs pauvres, en font foi.

En décrétant la fondation des Séminaires épiscopaux, le Concile de Trente pourvut à leur fondation avec les biens des diocèses. Sans exclure les riches, il voulut que préférence fût donnée aux enfants des pauvres, et cependant il ne restreignit point pour eux la liberté de suivre la vocation religieuse.

La difficulté que vous soulevez, Monseigneur, n'est point particulière au diocèse d'Angers. Dans nos temps modernes la pénurie de prêtres vraiment capables se fait sentir un peu partout, même ici en Italie. Cependant aucun des prélats ou cardinaux qui gouvernent ces pauvres diocèses n'a émis la pensée d'exiger ce que V. G. me fait l'honneur de me demander. En France il est des diocèses plus dépourvus que celui d'Angers, et où nous travaillons moins, qui nous ont donné plus de sujets que l'Anjou.

V.G. me cite l'exemple des diocèses de Montauban et de Blois. Je n'ai pas encore de renseignements complets sur Montauban, mais voici ce qui s'est passé à Blois.

Lorsque Mgr Fabre des Essarts voulut bien nous confier la direction de son Grand-Séminaire, il mit la condition que les Séminaristes élevés par nous ne pourraient entrer dans la Compagnie qu'après avoir travaillé au moins trois ans dans le diocèse après le sacerdoce. Le Provincial supplia S.G. de l'excuser, s'il ne souscrivait pas une clause qui limitait plus que le droit commun la liberté de suivre la vocation religieuse. Le vénéré prélat voulut bien agréer ses excuses et l'article fut rayé des conventions signées de part et d'autre. En 1853 son successeur Mgr Pallu du Parc demanda au Souverain Pontife qu'il daignât sanctionner la pratique de retenir dans le ministère sacerdotal les Séminaristes nos élèves qui désireraient entrer dans nos rangs. Si mes souvenirs sont exacts — et la lettre du prélat que vous me faites l'honneur de me communiquer,

Monseigneur, les confirme, — Sa Sainteté lui répondit de s'entendre avec le P. Général. Monseigneur m'exposa ce qu'il faisait et ce qu'il voulait continuer de faire. Je ne crus pouvoir prendre aucun engagement sur ce point.

Quoi qu'il en soit, Monseigneur, la parité de Blois et d'Angers ne me semble pas exister. Là où nous sommes chargés de la direction des Séminaristes, on peut objecter que, si nous réussissons, ces jeunes gens aiment et estiment leurs maîtres; par la force des choses et sans le chercher, ceux-ci exercent sur eux une influence de tous les instants qui peut faire naître ou plutôt développer la vocation religieuse, comme cela peut avoir lieu pour les Sulpiciens d'Angers. Mais une influence semblable ne peut être exercée par les Pères d'une Résidence qui n'ont aucun rapport intime et continu avec les Séminaristes. Depuis que vous gouvernez le diocèse, Monseigneur, quatorze élèves élevés aux frais du Séminaire sont entrés dans la Compagnie. Retranchant deux prêtres qui ont travaillé plusieurs années dans l'Anjou, deux jeunes gens dont les dépenses au Séminaire ont été remboursées, il reste dix sujets dont l'éducation littéraire pèse sur la caisse du diocèse. Dix sujets sur dix-sept années d'épiscopat, dix sujets sur cent quarante entrés dans différentes Congrégations régulières dont la plupart ne travaillent pas dans le diocèse, est-ce excessif, Monseigneur? Ce que je sais, c'est que des diocèses de France où nous n'avons pas de maisons ont donné pendant ce laps de temps des recrues plus considérables.

Mais enfin, ce sont dix sujets sortis du diocèse qui les a élevés sans compensation. V. G. me permettra-t-elle de m'autoriser de sa lettre pour dire que cette compensation n'a pas tout à fait manqué de notre part? Vous voulez bien, Monseigneur, vous louer de nos Pères de la Résidence et de leurs travaux. Il y a là au moins huit prêtres qui depuis vingt ans tâchent de s'employer pour le bien du diocèse, auquel leur éducation n'a rien coûté, qui doivent laisser et qui laissent au clergé diocésain les positions honorables et lucratives et qui, dans leurs maladies et leur vieillesse, ne demandent et ne demanderont rien à la caisse de retraite des prêtres infirmes. Et puisque nous en sommes à ce chapitre des compensations, ne vous offensez pas, Monseigneur, si j'ajoute ici un mot. En vue d'indemniser un peu le diocèse de ces frais d'éducation, un des Nôtres, le

Père de Boylesve eut la pensée d'offrir à V. G. cinq bourses à perpétuité, de 300 francs, pour la caisse du Séminaire. Les Supérieurs de la Compagnie approuvèrent fort la bonne œuvre. La fondation fut acceptée; elle existe depuis dix ans.

L'engagement que vous me proposez, Monseigneur, aurait une portée que je dois calculer. Le besoin de bons ecclésiastiques se faisant sentir partout, je serais amené prochainement à étendre cet engagement à tous les diocèses de France et des autres pays, au grand détriment de la Compagnie.

Cet engagement serait un précédent fâcheux dont toutes les autres Congrégations religieuses auraient à souffrir. Quelle réponse donner aux Supérieurs de ces Ordres religieux, quand ils me reprocheraient le tort que je leur aurais fait, et quand ils me demanderaient de quel droit j'aurais dépassé les limites posées par les saints Canons et contribué par mon exemple à changer les lois ecclésiastiques qui protègent la liberté de la vocation religieuse?

Je vous en prie, Monseigneur, ne trouvez pas mauvais que je m'en tienne au Droit ecclésiastique et que je m'abstienne d'un engagement qui irait au delà. Il me semble que ma réponse ne peut être taxée d'exagération et que les Congrégations romaines, après avoir entendu mes raisons, ne les condamneraient pas.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Rome, 17 septembre 1859.

IV

Incerti loci super ingressu clericorum saecularium in Regulares Ordines, Episcopo NN. (Aurelianensi)

Acceptis novis litteris Amplitudinis tuae, die 7ª proxime praeteriti mensis novembris ad SSmum D. N. Pium PP. IX datis, ad obtinendam prohibitionem ne clerici seculares tuae dioecesis, infra triennium a die quo ad sacrum presbyteratus Ordinem promoti fuerint computandum, Regularia Instituta amplecti possint, Sanctitas Sua, pro ea qua te prosequitur benevolentia, jussit ut ab hac S. Congregatione negotiis Episcoporum et Regularium praeposita litterae ipsae, adnexis

animadversionibus a te exaratis, diligenti examine expenderentur. Idcirco omnibus sedulo perpensis, laudandam quidem esse Emi Patres existimarunt sollicitudinem tuam, qua omni studio bonum ovium tibi commissarum curas; sed tamen eis visum est magni momenti vulnus infligi ecclesiasticae disciplinae, si petita generalis prohibitio concederetur, praesertim cum pro aliquo urgenti et extraordinario casu, de quo citati a te scriptores loquuntur, a Benedicto XIV satis provisum sit, nec generalis hujus concessionis exemplum habeatur, siquidem S. Carolus Borromaeus eam obtinuit relate ad unicum duntaxat Institutum, cui Seminarii sui curam commiserat. Hisce etiam accedit quod alii quoque locorum Antistites qui in eisdem circumstantiis reperiuntur, hoc exemplo ducti, eamden petitionem urgerent, quo facto occasio praeberetur insimulandi episcopos adversari vocationes ad religiosos Ordines, quorum alumni evangelica consilia sectantes adjutricem operam Antistibus locorum praestant. Nec dissimulandum est petitam prohibitionem Regularibus gravissimam fore, eamque querelarum causam futuram, non sine periculo ut eorum animi alieni fierent ab episcopis qui hujusmodi petitionem efflagitarent, cum suarum dioecesum detrimento, praesertim tristissimis hisce temporibus, quibus necesse prorsus est ut uterque clerus, secularis nempe et Regularis, conspirantibus animis conjunctisque studiis, in vineam Domini excolendam sedulo incumbant.

Quae cum Sanctitati Suae relata fuerint, ea Tibi communicanda mandavit, cui Apostolicam benedictionem toto cordis affectu peramanter impertita est.

Haec Amplitudini tuae significo, dum prospera et felicia cuncta ex corde adprecor a Domino.

Romae 20 Dec. 1859.

(Analecta Juris Pontificii. T. V. P. 1013 (1866-1867). Bizzarri Collect. P. 724 sqq.)

V

Lettre du Pape Pie IX à l'Archevêque de Paris, Mgr Darboy (Extrait)

Par une lettre écrite de Notre propre main, que Nous Vous avons adressée le 24 novembre de l'année dernière, Vous avez pu facilement Vous convaincre de Notre Paternelle bienveillance pour Vous. Certes, Nous avions le ferme espoir que, touché des sentiments de Notre cœur qui Vous aime, Vous voudriez répondre avec empressement à Notre affection pour Vous, Vous rendre très volontiers à Nos désirs et donner des preuves manifestes de Votre dévouement pour Notre personne et pour la Chaire de Pierre, comme il sied si bien à un Évêque catholique. Nous l'espérions d'autant plus que, lorsque Vous avez été désigné pour l'Église archiépiscopale de Paris, Vous avez eu soin de Nous adresser une lettre où Vous professiez le plus haut attachement à Notre personne et à ce Siège Apostolique, ainsi que le plus parfait respect pour Nous et pour ce même Siège. Fort de cet espoir, Nous avons cru bon, dans cette Lettre que Nous Vous avons écrite et que Nous Vous rappelons, de ne pas dire un seul mot de celle que Vous Nous aviez adressée Vous-même, la même année, aux calendes de septembre, en réponse à la Nôtre du 26 avril précédent, au sujet de quelques affaires concernant Votre diocèse. Une telle lettre venant de Vous n'a pas été pour Nous un léger sujet d'étonnement et de tristesse ; car, contre Notre attente, elle Nous a fait comprendre que vous nourrissiez des opinions qui sont tout à fait contraires à la divine Primauté du Pontife Romain sur l'Église universelle tout entière.

Cependant que Vous n'hésitez pas à manifester une telle doctrine, Vous déclarez clairement et ouvertement les moyens dont Vous voulez Vous servir pour la maintenir fermement ; car Vous signifiez que Vous êtes résolu à résister de toutes Vos forces et à prendre des mesures pour qu'en dehors de ce cas de nécessité ci-dessus plusieurs fois rappelé, l'intervention directe du Pontife Romain ne puisse jamais avoir lieu. Vous prétendez que la conduite des Réguliers, de la Nonciature et

des Congrégations Romaines n'a d'autre but que d'amener l'intervention directe du Souverain Pontife dans les diocèses. Vous dites en outre que Vous voulez, soit exciter Vos Vénérables Frères, les chefs du sacerdoce en France, à conspirer de sentiment avec Vous, soit en appeler au public au moyen d'une instruction qui lui serait adressée à cet effet.

Non, Vénérable Frère, Nous n'aurions jamais pu Vous supposer animé de tels sentiments, si, à Notre grande douleur, Votre lettre du mois de septembre et ce discours précité ne Nous en étaient une preuve. Nous ne pouvons pas ne pas être en proie à une vive affliction et à des angoisses, en Vous voyant, alors que Nous étions si loin de Nous y attendre, favoriser, par vos façons d'agir et de sentir, les doctrines fausses et erronées de Fébronius, que le Saint-Siège, vous le savez bien, a réprouvées, condamnées, et que les écrivains catholiques, par de très doctes ouvrages, ont réfutées et mises en déroute.

Quant à la déclaration que Vous faites de Votre volonté de résister, d'émouvoir pour Votre querelle d'autres Évêques e d'en appeler au public, ne voyez-Vous pas que, par de tels moyens, assurément séditieux, proposés par Fébronius contre le Siège Apostolique, Vous offensez gravement le divin auteur de la constitution de l'Église et vous faites la plus grande injure à Vos collègues et au peuple catholique de France ?...

VI

Lettre du R. P. de Ponlevoy aux Espagnols exilés et recueillis au Château des Alleux

Reverendi Patres et Fratres in Christo carissimi, P. C.

Mihi libet meo nomine vobis ea communicare quae modo, nomine Provinciae Franciae, declarabam R. P. Praeposito Provinciae Castellanae, scilicet : quantum nuper pro vobis dolui, tantum hodie pro nobis gaudeo. Maximo enim mihi solatio est fratrum necessitati fraterna caritate subvenire, nec mihi videor hac occasione beneficium praestare, sed revera potius accipere. Itaque, Fratres dilectissimi, si quidem nos gaudemus, et vos consolamini. Hoc omnino habeatis velim : Duae olim Provinciae, una Matriti altera Parisiis, jam nunc unum sunt ; in terra aliena

quidem, sed semper in propria familia versamini, et hoc nescio utrum melius et jucundius sit exsulibus an hospitibus. Ecce omnia nostra vestra sunt, et quamdiu nobismet ipsis suppetet altare, tectum et mensa, vobiscum libentissime dividemus.

Nolite timere; sane angustiantur spatia, sed corda dilatabuntur. Multa etiam, praesertim initio, vobis deerunt; sed paulatim supplebit industrius amor R. P. Rectoris, sagax cura P. Ministri et benevola Fratrum caritas, donec sancta Paupertas omnibus provideat sicut mater.

Denique, carissimi in Societate Jesu fratres, omnes et singulos ex toto corde saluto et amplector. Nec mihi hoc satis; volo enim, quam primum fieri poterit, pergere *Lavallium*, et frui vestro conspectu et amplexu.

Omnium servus et frater in Christo

A. DE PONLEVOY S. J.

Parisiis, 20 octobris 1868.

VII

Inscription gravée sur la première pierre du Caousou

+

In nomine Domini. Amen.
Anno a partu virgineo MDCCCLXXII
SS. Pio Papa IX catholicam Ecclesiam annum XXVII gubernante; DD. Jul. Floriano Fel. Desprez anno XIV Tolosae metropolitanam sedem tenente;
A. R. P. Petro Beckx universam Societatem Jesu XX anno administrante;
Quo tempore
Variis rerum commutationibus et procellis Europa commoveri
Ecclesia sancta conflictari ac pene convelli videbantur,
Pontifex summus, omni temporali regimine fraudatus,
E sua Roma in Vaticanum deturbatus, illic sese abdebat;
Nostra Gallia, ab hostibus devicta misere ac debellata,
Intimis factionibus miserabilius concisa et dilaniata,
Incertae et perturbatae reipublicae periculum faciebat;
R. P. Julius Servière, ejusdem Societatis, Provinciae Tolosanae Praepositus,

Et R. P. Ludovicus Vezia, Collegii Sanctae Mariae S. J. Rector,
Caeterique ejusdem Societatis alumni Tolosae degentes,
Ad maj. D. Gloriam promovendam nihilominus intenti ;
Quod angustiori domicilio
Et discipulis confluentibus excipiendis impari
Collegium Sanctae Mariae juxta Sancti Saturnini templum
Contineretur
In fundo et septo a calcariis fornacibus, ut volunt,
Olim nuncupato Caousou,
In eminenti situ ad plagam orientalem urbis exposito
Et sibi legitime acquisito,
Aedes novas et ampliores eidem collegio
Cum Dei omnipotentis ope moliri cogitantes
Manum admovent aedificio
Ubi congregetur juvenum et adolescentium numerus,
Qui, severioribus disciplinis jam idonei,
Philosophicis, Mathematicis, Physicis, Naturalibus
Studiis incumbent,
Ut aditum scholarum superiorum sibi parent,
Indeque ad majora, in patriae utilitatem, munia occupanda
Gradum faciant;
Hunc igitur selectae juventutis florem,
Artibus optimis simul et piis moribus imbuendum,
Admissura domus,
Quod felix faustumque sit,
A sacelli molitione inchoatur,
In honorem Deiparae Virginis immaculatae;
Peritissino viro Henrico Bach, Tolosano,
Totius operis magistro et ductore.
Hic lapis angularis primarius
Duos alios lapides sinu concavo continet,
Pretiosos vere et gemmeos, ominis salutaris pignora,
Unum ex Luperdensi crypta sacratissima erutum,
Alterum ex sancti Callisti coemeterio depromptum,
Illos ritu solemni
Supra laudatus archiepiscopus Tolosanus
VI kal. Aprilis
Benedixit, sacravit, in loco suo coagmentavit.
Ad perpetuam rei memoriam.

VIII

Lettre de Mgr Czacki au R. P. Beckx, Général de la Compagnie de Jésus (1er *août* 1875)

Le Saint-Père m'a passé une lettre de Mgr l'évêque de Poitiers, relative à la future érection de sa Faculté de théologie...

« Le digne et respectable prélat expose à Sa Sainteté le désir qu'il a de terminer cette œuvre au plus tôt, dans le but de mettre à profit la nouvelle loi sur l'enseignement supérieur, avant que des obstacles ne viennent à surgir sur son chemin... D'après son idée la Faculté de Poitiers devrait constituer une espèce de fac-simile ou de succursale du Collège romain. Mgr voudrait même passer une convention avec Votre Paternité aux termes de laquelle il confierait à la Compagnie de Jésus l'entière direction de son Institut, et n'en exigerait en retour que la garantie que tout l'organisme de cet établissement serait en quelque sorte calqué sur celui de l'Université grégorienne. Il n'entend réserver pour l'évêque *pro tempore* de Poitiers que les simples droits de tout Ordinaire sur cet Institut, qui serait à tout jamais confié à la Compagnie de Jésus, sous l'exclusive autorité du Saint-Siège. L'évêque *pro tempore* ne lui donnerait que son nom, pour le couvrir de sa responsabilité vis-à-vis de la loi.

« Ce projet, comme Votre Paternité le comprend, a dû sourire à Sa Sainteté, vu que d'un côté il lui donne la garantie que la première Faculté libre qui serait érigée en France se trouverait entre de bonnes mains, et que de l'autre ce projet fait le plus grand honneur à la Compagnie... Or, comme Mgr Pie demande très expressément au Saint-Père de vouloir bien user du prestige de sa parole auprès de Votre Paternité pour que vous cherchiez à le satisfaire, Sa Sainteté, quoique généralement peu disposée à ce genre d'initiative, a cette fois voulu mettre de côté son habituelle répugnance, et m'a chargé de vous faire connaître qu'il lui serait très agréable que vous puissiez contenter ce digne prélat, vu toutes les circonstances que lui expose l'évêque de Poitiers, comme à cause des conséquences qu'elles comportent. »

IX

Testament de l'abbé Lavigne

Ceci est mon testament.

Je meurs dans le sein de l'Église catholique, apostolique et romaine. La pensée de lui appartenir comme son enfant a toujours fait le plus grand bonheur de ma vie. J'adhère avec une soumission entière à tout ce qu'elle ordonne, j'aime ce qu'elle aime, je rejette ce qu'elle rejette, et je ne me permets de discuter aucune de ses décisions.

Après mon amour pour l'Église, je professe un immense amour pour la Compagnie de Jésus; j'ai le plus profond regret d'en avoir été séparé; mon désir le plus vif est de rentrer dans son sein avant de mourir; et, si je ne pouvais obtenir cette grâce, je prie instamment Notre-Seigneur par l'intercession de la Sainte Vierge, de saint Joseph, de mon bon ange et de saint Stanislas Kostka, dont nous faisons aujourd'hui la fête, d'incliner le Père Général à me permettre de prononcer mes vœux à l'heure de ma mort.

— 1° Si je meurs avant l'entier achèvement de l'église de Notre-Dame de Nice, je transporte à Mgr l'évêque de Nice tous mes droits sur l'église et les terrains destinés à la sacristie et au presbytère. Mais je veux qu'il sache que mon désir le plus grand est de confier cette église et toutes les œuvres qui s'y rattachent aux RR.PP. Jésuites. Ils donneront ainsi le cachet de la durée à la grande pensée que Monseigneur a eue en me confiant ce ministère et ces travaux. Les Pères Jésuites auraient à la fois la charge pastorale de l'église érigée en paroisse, et l'administration de tout ce qui se rattacherait à l'apostolat de la colonie étrangère. Je me mets aux genoux de Monseigneur pour le conjurer de réaliser ce désir. En appelant les Pères Jésuites à Notre-Dame, il attirera sur lui et sur son diocèse les plus abondantes bénédictions.

— 2° Je laisse et je donne à l'église Notre-Dame le mobilier proprement dit (longue énumération)... Monseigneur voudra bien donner en toute propriété ces objets formant le mobilier et le complément de l'église aux RR. PP. Jésuites, s'ils sont établis à Notre-Dame, en ne leur imposant aucune condition.

Je confie à la sollicitude de Mgr l'évêque de Nice les prêtres qui au moment de ma mort se trouveront employés au service de Notre-Dame et très spécialement M. l'abbé Poussin... Je nomme aussi très particulièrement M. l'abbé Girodon...

Fait à Paris, le 13e jour de novembre 1872.

Signé : Lavigne, v. g.

TABLE

DES NOMS DE PERSONNES, DE LIEUX, D'INSTITUTIONS, ETC.

Les chiffres marqués d'une astérisque renvoient aux pages où il est plus spécialement question des personnes, des lieux, etc., dont le nom précède.

Abelé, 225.
Adam, 418.
Adamis (Mgr), 488.
Adeikalabouram, 602.
Adhémar (d'), 515.
Afker, 588.
Aïn-Taforalt, 75.
Aix-en-Provence, 289, 612.
Aix-en-Provence (Scolasticat), 540.
Alep, 591.
Alet, 324, 573*.
Alexandrie, 594.
Alexandry (Bon d'), 447.
Alger (Externat), 583.
Allard, 375.
Alleux (Les), 291, 677.
Alphonse XII, 301.
Alsace-Lorraine, 486, 553.
Alvarez, 476.
Alzon (d'), 28, 99.
Amécourt (d'), 384.
Amiens (Collège), 465, 614, 626.
Amodru, 384.
Anderlédy, 650.
Andrada (Jacques de), 317.
Andrieux, 659.
Angers (Facultés), 521.
Angebault (Mgr), 90, 264, 270*, 671*.
Annecy (Jubilé d'), 577.
Apostolat de la Prière, 110.
Apostolat de la souffrance, 107.
Argant, 301, 394, 452*.
Arménie (Mission d'), 588.
Arnold, 221, 342.
Article VII, 622.
Associations d'anciens élèves, 465.
Astromoff, 134.
Athis, 507.
Aumônerie militaire, 398.
Auxiliatrices du Purgatoire, 130, 605.
Avignon, 290, 316.
Avignon (Collège), 475, 613.
Azarian (Mgr), 588.
Azevedo (Ignace d'), 317.

Babaz, 195.
Bach (Augustin), 184.
Bach (Julien), 184
Bach (Architecte), 679.
Backer (de) 170.
Badts de Cugnac (Albert de), 667.
Bailly, 153.
Balabine, 133.
Balaklava, 16.
Ban (Mme du), 230.
Bardoux, 631.
Barnabò (Cardinal), 141.

Baroche, 307.
Barrelle, 181, 298.
Barthélemy-Saint-Hilaire, 390.
Barthès, 181.
Bas, 116, 546.
Bassetière (de la), 634.
Baudon, 100.
Baudrillart, 522.
Baunard (Mgr), 78, 85.
Bautain, 37.
Bazaine, 202.
Bazin (Yves), 363, 664.
Bazire, 82.
Bayle, 298.
Bayle (abbé), 379.
Beaufort (Roger de), 93.
Béchir, 593.
Becker, 606.
Beckx, 9, 36, 58, 112, 137, 201, 271, 392, 432, 617*, 669.
Belfort, 245.
Bellanger (Jean), 362.
Bénac, 86.
Bengy (de), 21, 23, 209, 339, 362, 365, 368, 383*.
Bengy (Mme de), 384.
Benoit XIII, 84.
Benoit XIV, 318, 675.
Berardi, 280.
Berchmans (Jean), 320, 324.
Berger, 352.
Berlier de Vauplane, 93.
Bernard, 425.
Berryer, 218.
Bert (Paul), 629.
Berthault (Mgr), 261.
Berthelon, 354.
Bertrand (Joseph), 510.
Bertrand (S. J.), 5, 56.
Berulle (Cardinal de), 120.
Besançon, 229.
Besqueut, 395.
Besse (Léon), 602.
Besson (Mgr), 324, 447.
Betti, 655.
Beyrouth, 590.
Beyrouth (Université), 593.
Blanchon, 213.
Blacas (D^esse de), 397.
Blanchard, 603.
Blome (Cte), 405.
Bible arabe, 593.
Bibliothèque de la Compagnie de Jésus, 170.
Billot (Ferdinand), 362, 506.
Binet, 87.
Bisemont (Cte de), 86.
Biskra, 80.
Bismarck, 293.
Bieuville, 569.
Bobola (André), 317.
Bocher, 641.
Bodan (du), 665.
Boissonnet, 510.
Bonald (Cardinal de), 37, 214, 261, 269, 544.
Bonald (Maurice de), 165.
Bonaparte (Lucien), 94.
Bonjean, 282, 365, 374.
Bonnechose (Mgr de), 322, 523.
Bône, 587.
Bonne mort (*Association de la*), 84, 108.
Bonnetty, 37.
Bonniot (de), 179.
Bony, 394.
Bordone, 352.
Boré, 141.
Borgniet (Mgr), 603.
Bories (abbé de), 94.
Bossan, 601.
Bouchaud (Édouard de), 547.
Bouchaud (Louis de), 6.
Bouchaud (Commandant de), 18.
Boudinet (Mgr), 98.
Bouffier, 356, 450.
Bougaud (Mgr), 615.
Bouhours, 193.
Boullerie (de la), 85.
Bouillier (Francisque), 621.
Bouix, 181, 664.
Boulogne-sur-Mer (Résidence), 228.
Boulogne-sur-Mer, 416*.
Bourbeau, 311.
Bouvier (Mgr), 268.
Boylesve (de), 170, 176*, 185, 674.

Branly, 522.
Branchereau, 49.
Brésard, 563.
Brest, 211, 419*.
Brisson, 451.
Britto (Jean de), 317.
Broglie (Albert de), 58, 100.
Broglie (de), 641.
Brugelles (Élisabeth de), 182.
Brumauld, 2.
Brun (Lucien), 641.
Brunoni, 141.
Buffet, 636, 641.
Buisson (Ferdinand), 621.
Buisson (François), 602.
Burget, 81.
Bush, 634.
Bussy (de), 127, 181.
Bussy-Rabutin, 193.

Cabos, 21.
Cabrières (Cardinal de), 444.
Caen (Mission de), 577.
Cahier, 183.
Cahour, 33, 185, 186*.
Caillaux, 510.
Caire (Le), 594.
Callies, 447.
Callot (Mgr), 585.
Campagnes (Œuvre des), 99.
Canada, 72.
Canada (Mission du), 607.
Canisius (Pierre), 320.
Canisius (Catéchisme de), 471.
Cannes, 245.
Canoz (Mgr), 601.
Canrobert, 15.
Caousou, 514*, 614, 678.
Caraffa, 84.
Carayon, 53, 180.
Carayon-Latour (de), 663.
Carmélites en Chine, 605.
Carron (Colonel), 402.
Carrone, 528.
Catéchisme, 468.
Caubert, 53, 364, 367, 382*.
Caverot (Cardinal), 331, 617.
Cayenne, 2.
Cazet (Mgr), 597.
Cazot, 644, 658.
Cénacle (Dames du), 130.
Centrale (École), 506.
Cercle religieux, 431.
Chabin, 179, 538.
Chaignon, 173.
Challemel-Lacour, 348, 353.
Chalons-sur-Marne (Résidence), 247.
Chambellan (Henri), 86, 453, 539, 664.
Chambord (Comte de), 120.
Champagne (Province de), 70.
Chanal (de), 510.
Chanson, 664.
Charles Borromée (saint), 675.
Chastel, 39, 179.
Chauchon, 544.
Chauveau, 163, 179, 182, 362, 396.
Chavagnon (de), 100.
Chauvin, 330.
Chazournes (Léon de), 181, 407.
Chazournes (Régis de), 405.
Chesnelong, 641, 661.
Chevalier, 604.
Cherbourg, 248.
Chevriot, 375.
Chigi (Mgr), 273, 425.
Chisaï (Jacques), 318.
Choléra, 74.
Christ, 499.
Chronique religieuse de Dijon, 555.
Cissey (Général de), 401, 510.
Civiltà cattolica, 329.
Clair (Charles), 161, 339, 474, 567.
Claver (Pierre), 316.
Clément, 660.
Clément XIV, 70.
Clerc (Alexis), 181, 362, 365, 367, 371, 383*, 500.
Clermont, 211, 346.
Clermont (Philosophie de), 48.
Clermont (Noviciat), 612.
Cléry, 511.
Clorivière (de), 129.
Coadjuteurs indigènes (Frères), 595.
Cochard, 524.
Cochin (Augustin), 187.

Cœur agonisant de Jésus, 107.
Cohen (Hermann), 85.
Colombel, 604.
Colombier, 161.
Colonia (de), 476.
Combalot, 28.
Comire, 184.
Commune (La), 360.
Communion (Première), 468.
Comte (Auguste), 618.
Concile du Vatican, 45, 327.
Congrès catholiques, 552.
Congrès de Paris, 19.
Connau, 21.
Constantine, 23.
Constantinople, 13.
Corail, 205.
Cornudet (Michel), 93, 383.
Cornély, 660.
Correspondance de Genève, 405.
Correspondant (Le), 328.
Costa de Beauregard, 447.
Cottel, 124.
Coubé, 602.
Couplet, 229, 340, 397, 479, 489.
Cousin (Germaine), 317.
Cousin (Victor), 218, 481.
Craon-Beauvau (Princesse de), 492.
Crémieux (Adolphe), 355.
Creuzat, 126, 586.
Crimée, 12.
Crimée (Souvenirs de la), 21.
Croibier, 548.
Croizier, 416, 458*.
Cros, 104, 576.
Csacki (Mgr), 525, 649, 680.

Damas (Amédée de), 15, 16, 20, 105, 168, 337, 397*, 589.
Damas (Charles de), 558.
Damas (Ville), 591.
Danet, 506.
Daniel (Charles), 33, 60, 105, 138, 153, 155, 191.
Darboy (Mgr), 177, 202, 272*, 330, 365, 374, 676.
Darras, 362.
Daru (Cte), 333.
David (Mgr), 105.
Davin, 165.
Debrosse, 87, 100.
Dechevrens (Marc), 604.
Dédébat, 362.
Deguerry, 374.
Delaporte (Victor), 30.
Deligny (Général), 341.
Delvaux, 146.
Demolombe, 646.
Deschamps (Mgr), 329.
Deschamps (Nicolas), 33, 185, 195.
Desjardins, 170, 332.
Desprez (Mgr), 678.
Desprez (Ambassadeur), 648.
Didierjean, 182, 396.
Dijon (Collège), 435.
Djunkowski, 137.
Dôle, 324, 352.
Dompierre d'Hornoy (Amiral), 402.
Donnet (Cardinal), 322.
Dorr, 221, 226, 438, 606, 612, 654.
Douai (Résidence), 234.
Douste, 544.
Dreux-Brézé (Mgr de), 106, 462.
Drevon, 236, 242*.
Druilhet, 229.
Dubar (Mgr), 349, 603.
Duboys-Fresnay, 510.
Ducos, 4.
Ducoudray, 159, 360, 362, 365, 382*, 499.
Ducreux, 206, 209.
Ducros, 457.
Dufaure, 616, 638, 641.
Dufour d'Astaffort, 479.
Dulac, 660.
Dumarest, 420.
Dumas (Henri), 524.
Dupanloup, 28, 152, 271, 328.
Dupont des Loges (Mgr), 324, 492.
Dupin (aîné), 216, 299.
Duprat (Guillaume), 260.
Duquesnoy (Mgr), 233.
Duruy (Albert), 624.
Duruy (Victor), 308.
Dutau, 184, 664.
Duvergier, 310.

Écoles apostoliques, 113, 545*.
Écoles d'Orient, 54, 105.
Edmond, 128.
Eicher, 486.
Enseignement professionnel, 482.
Ernoul, 664.
Espée (de l'), 355.
Esquiros, 350.
Essarts (Mgr des), 270.
Estienne (Mère Sophie), 144.
Etudes religieuses, 51, 58, 146*, 163, 331.
Étudiants en médecine, 564.
Évreux (Collège), 446.
Exemption, 266.
Exercices spirituels, 219.
Externat, 409.
Externat St-Ignace (Paris), 442.
Externat St-Joseph (Lyon), 411.

Fabre d'Envieu, 50.
Fabre des Essarts (Mgr), 672.
Falloux (de), 152.
Fava (Mgr), 263, 557.
Favre (Jules), 399.
Félix, 91, 102, 177, 197*, 322.
Fénelon (Abbé de), 94.
Ferrand, 6.
Ferry (Jules), 621.
Fessard, 71, 100, 198, 277, 319, 479.
Fillion (Mgr), 305*, 344.
Finaz, 596.
Fiorowich, 136.
Flamands (Œuvre des), 616.
Fleck, 493.
Fontainebleau, 608.
Forbes (James), 339, 664.
Forbes (William), 336.
Forbin-Janson (Mgr de), 103.
Forcade (Mgr), 248, 261, 610.
Foresta (Albéric de), 113, 181, 545*.
Foresta (Mis de), 113.
Forey (Maréchal), 488.
Fornari (Cardinal), 123.
Fort-National, 587.
Fouillot, 121, 220, 230, 612.
Foulon (Mgr), 288, 494*.
Foulongne, 664.
Foulquier (Mgr), 108.
Franchet, 453.
François de Sales (Œuvre de Saint), 99.
Francoz, 106.
Franzelin (Cardinal), 650.
Freppel (Mgr), 90, 265, 520, 630, 636.
Fresneau, 402.
Fressencourt (de), 21.
Freycinet (de), 354, 640, 648*.
Fribourg, 323.
Fruchaud (Mgr), 93, 421*.
Futy, 577.

Gabriac (de) (S.J.), 181, 443.
Gabriac (Mis de), 648.
Gagarin, 92, 105, 132, 147.
Gaillard, 164, 230, 237, 241*, 409*, 450, 460.
Gallipoli, 12.
Gambetta, 304, 509, 620, 649.
Garebzoff, 137.
Garibaldi, 67, 354*.
Garibaldiens, 348, 352*.
Garnier (Mgr), 605.
Garreau, 362.
Garucci, 183.
Gaume, 25.
Gautier (Léon) (S. J.), 95, 181.
Gautrelet, 24, 110, 167, 174, 195, 211, 251, 290, 332, 415, 468, 590.
Gavot, 237.
Gazeau, 180.
Génin, 634.
Gérin, 182, 455.
Geslin (de), 15, 17.
Gesù (Il), 391.
Ghazir, 591.
Gigord (de), 518.
Gild, 664.
Ginhac, 243, 267, 612.
Ginier, 213.
Ginoulhac (Mgr), 154, 165, 412*.
Girard, 125.
Girodon, 682.
Gloriot (Charles), 230.

Gloriot (Joseph), 10, 14, 20.
Goa, 599.
Godoy (François Perez), 318.
Gorce (de la), 302.
Goto (Jean de), 318.
Gouilloud, 181.
Goupil, 363.
Gourko, 145.
Gousset (Cardinal), 27, 225, 266.
Grandidier, 224, 247, 437, 440, 492, 606*.
Grand'Messe, 433.
Gratry, 121, 175, 329.
Gravoueille, 372, 422.
Grégoire XVI, 44.
Gretzer, 476.
Grévy (Jules), 620, 644.
Grolleau (Mgr), 446.
Gruel, 223.
Guchen (Denis), 602.
Guébriant (de), 504.
Guégan, 364.
Guéranger (Dom), 58, 152, 330.
Guérin, 185.
Guerre de 1870, 334.
Guibert (Cardinal), 49, 177, 235, 350, 380, 390, 568, 616.
Guichard, 617.
Guidée, 181.
Guilhermy (de), 42, 182, 339, 664.
Guizot, 648.
Gury, 171, 634.

Haffreingue (Mgr), 228, 416*.
Hamon, 379.
Haroué, 492.
Hassoun (Mgr), 141.
Haté, 179, 184.
Haxo (Rue), 378.
Haxthausen, 139.
Haza-Radlitz (de), 337.
Hérold, 621.
Hilaire, 130.
Hiron, 275.
Hubin, 360, 365, 420, 567, 664.
Huet, 37.
Hughes (Thomas), 607.
Hulst (Mgr d'), 522, 570.
Hus, 82, 664.

Instruction religieuse, 470.
Inter multiplices, 30.
Internat, 409.
Irlide, 571.
Iseure, 462.
Issenheim, 487.

Jacotot, 438.
Jacquemet (Mgr), 49.
Jacquier, 302, 562.
Japon, 318.
Jean, 184.
Jenner, 427.
Jennesseaux, 87, 130.
Jésuitines, 129.
Jeunes gens (Association de), 93.
Jocas (de), 9, 207, 211.
Jones, 620.
Jordany (Mgr), 246.
Joubert, 517, 522.
Jouvency, 478.
Jouan, 339, 525.
Jovene, 523.
Juillet (Abbé), 441.
Jullien (Michel), 195, 243, 245, 415, 433*, 518, 542*.

Kabylie (Mission de), 586.
Keller (André), 124.
Keller (Député), 94, 245, 631.
Kerdrel (de), 664.
Kergorlay (de), 100.
Kermenguy (de), 664.
Kiang-Nan, 72, 631.
Kolb-Bernard, 664.

Laage (de), 179.
Labonde, 82.
Laborde, 597.
Laborde (Mgr), 534.
Lac (du), 245, 312, 343, 500*, 572, 636, 656.
Lachapelle (Lamy de), 232.
Lachau (de), 558.
Lacordaire, 58, 152, 633, 646.
Lacouture (Charles), 205, 223.
Lafarge (de), 252.
Lagrange, 363.
Lagrange (de), 515.

Lalouvesc, 164, 208, 251*.
Lamartine, 194.
Lamarzelle (de), 93.
Lambelle (de), 100.
Lambert (Tristan), 509.
Lambillotte, 485.
Lamoureux (Voir Louis).
Lamouroux (Mlle), 182.
Lamy (Étienne), 631.
Landriot (Mgr), 29, 440.
Langénieux (Cardinal), 442, 656.
Languillat (Mgr), 130, 603*.
Lanusse (Michel), 444.
Laon, 88, 211, 612.
Lapparent (de), 522.
Laprade (de), 473.
Larcher, 506.
Larkin, 7.
Larochejacquelein, 100.
Latin (Question du), 476.
Lauras (Mathieu), 93, 170, 184.
Laurent, 82, 210.
Laval, 48, 50, 295, 357.
Laval (Scolasticat de), 535, 612.
Lavigerie, 124, 133, 323, 582*.
Lavigne (abbé Alexandre), 100, 609, 681.
Lavigne (Mgr), 515.
Leboucq, 606.
Leclerc, 479.
Lecointre, 184
Lecomte (Général), 360.
Le Falher, 362.
Lefébure, 93.
Lefebvre (Alexis), 84, 216, 363, 364, 664.
Lefebvre de Béhaine, 650.
Lefèvre (Pierre), 320.
Legentil, 394.
Legouis, 622.
Lehen (de), 56, 179.
Lemoigne, 339, 522.
Lenormant, 32, 45.
Léon XIII, 112, 539, 600, 652*.
Lepère, 644, 658.
Le Play, 562, 574.
Lequette (Mgr), 418.
Lestonnac (Jeanne de), 129.
Le Tallec, 522.
Letierce, 234, 438.
Leuilleux, 228, 417*.
Levé, 6.
Lézéleuc (Mgr de), 239.
Libéralisme, 151.
Liberatore, 41.
Lille (Collège de), 423.
Limoges, 445.
Limoges (Résidence), 231, 357.
Littré, 618.
Livinhac (Mgr), 126.
Lobo, 90.
Lockroy, 627.
Longhaye, 528.
Lons-le-Saulnier, 611.
Loudier, 429.
Loudun (Eugène), 148.
Louis, 88.
Loyal, 98.
Luxembourg, 488.
Lyon (Collège), 613.
Lyon (Résidence), 211*.
Lyon (Université catholique de), 524.
Lyonnard, 107.

Mabille (Mgr), 144.
Mac-Mahon (Maréchal de), 619.
Macé, 89.
Madagascar, 596.
Madier de Montjau, 629, 643.
Maduré, 599.
Magnan, 284.
Maignan, 661.
Maillard, 3, 181.
Maistre (Charles de), 93.
Malakoff, 16.
Malher (Vicomte), 311.
Malines (Congrès de), 198.
Mame (Alfred), 423.
Marceau, 383.
Maret (Mgr), 161, 175, 329.
Margue, 629.
Marguerye (Mgr de), 240.
Maria-Laach, 294.
Mariamettes, 594.
Marie-Réparatrice (Société de), 130, 601.

Marin, 663.
Maroc, 74.
Marquigny, 525.
Martimprey (Général de), 74, 488.
Martin (Arthur), 183.
Martin, 350.
Martin (Jean-Pierre), 48.
Martineau des Chenetz (Général), 451.
Martinov, 136, 142.
Marseille, 304.
Marseille (Collège de), 427.
Marucci, 291.
Maryland, 607.
Masclet, 460.
Matagne, 161.
Mathématiques, 480.
Mathieu (Cardinal), 66, 230.
Matignon, 39, 45, 51, 58, 154*, 177*, 240, 332, 568, 664.
Maumigny (de), 536.
Maunoury, 479.
Maurel, 174.
Maurin, 127.
Maynard, 191.
Mayol de Lupé, 660.
Mazella, 380.
Mazas (Prison de), 365.
Mazenod (Mgr de), 428.
Meaux (Vicomte de), 621.
Médaille (Jean-Paul), 129.
Melun (de), 100.
Mentana, 387.
Mercier, 3.
Mercier (Mgr), 8.
Mercurelli (Mgr), 406.
Mermillod (Cardinal), 99, 262, 323, 404, 426, 451.
Mermillod (Laurent), 76.
Mertian (Victor), 72, 149, 222, 342, 440.
Messager du Sacré-Cœur, 111, 170.
Mestre, 185.
Metz (Collège de), 488*, 614.
Michelet (Général), 558.
Michelet, 217.
Mège (Mgr), 7.
Mignon, 442.
Miki (Paul), 318.
Millaud (Albert), 660.
Millériot, 664.
Mirebeau, 570, 664.
Miséricorde (de Laval), 130.
Missions d'outre-mer, 579.
Modeste, 225, 342, 487.
Mongré (Collège de), 356, 458.
Monita secreta, 511.
Monnier (Mgr), 525.
Monmerqué (de), 190.
Monnin, 183, 246.
Monnot (Ambroise), 439, 518, 591*, 636, 652.
Monsabré, 177, 647.
Montalembert, 27, 34, 152, 157, 183, 200.
Montalembert (André de), 79.
Montalembert (Colonel de), 75.
Montazeau, 336, 360.
Montciel, 357.
Montézon (de), 190.
Montmartre, 395.
Montpellier, 211, 444.
Montrichet, 336.
Mont-Roland, 353.
Montrouzier, 171*, 267.
Moralès (Pierre), 86.
Morlot (Cardinal), 23.
Mourier, 248, 440, 449, 500, 523, 529, 539, 650.
Mun (Comte de), 502, 507, 572*.
Murinais (Adèle de), 182.

Nampon, 174, 206.
Nancy, 202, 211.
Napoléon III, 297, 387.
Narp (de), 56.
Navale (École), 420, 506.
Nazareth (Société de), 130.
Negroni, 611.
New-York, 72.
Nice, 248, 609*.
Nicolaï (Marquis de), 312.
Nicolet, 511.
Nimes, 608.
Nina (Cardinal), 655.
Nolhac (de), 558.
Normand, 588, 596.
Notre-Dame d'Ay, 257.

Notre-Dame de la Treille, 425.
Nouvelle-Orléans, 607.

Odescalchi, 391.
Œuvres militaires, 219.
Ogerdias, 136.
Olivaint, 81, 92, 159, 277, 333, 336, 359, 364, 366*, 381*, 477.
Ollivier (Émile), 287, 311, 333.
Oran (Collège), 584.
Oratoire (Congrégation), 120.
Ouvaroff, 134.

Pailloux, 184, 185, 212, 246, 250, 355, 593.
Palluat du Besset, 458.
Pallu du Parc (Mgr), 534, 672.
Pape (Le) et le Congrès, 65.
Parabère, 10, 23, 554.
Paray-le-Monial, 235, 612.
Parieu (de), 641.
Parisis (Mgr), 2, 27, 38.
Parloirs, 214.
Pascal, 37.
Pascalin, 6.
Passaglia, 41, 68.
Patrignani, 86.
Patrizi (Cardinal), 35.
Pau (Noviciat), 612.
Paulinier (Mgr), 231, 266, 557.
Pauvreté religieuse, 256.
Pavin de Lafarge, 576.
Payan, 351.
Pelgé, 273.
Pélissier, 15, 20, 22.
Pelletan, 640.
Pelletier, 89.
Péreire, 428.
Pérez (Général), 514.
Pergen (Baron), 405.
Périgueux (Séminaire), 356.
Périssin, 320.
Périvier, 660.
Perraud (Cardinal), 123, 240.
Perreyve, 121, 322.
Perrolaz, 460.
Persigny, 299.
Pététot, 120.
Petit (Abbé), 382.
Pie IX, 30, 50, 99, 108, 157, 165, 271, 276, 316, 505, 676*.
Pie X, 104.
Pie (Cardinal), 210, 265, 527*, 680.
Piérart, 185.
Pierling, 136.
Pierre (Abbé), 606.
Pillon, 72, 164, 234, 273*, 340, 417*, 525, 553.
Pieuse Union, 130.
Pins (Mgr de), 269.
Pithou, 222.
Piton, 362.
Pitot, 569, 661.
Place (Charles de), 407.
Place (Mgr), 349, 428, 430*, 469.
Planchet (Mgr), 8.
Plas (Robinet de), 2, 339, 383.
Platel, 611.
Poitiers (Collège), 356, 358, 452, 614*.
Poitiers (Université), 527.
Politique des Jésuites, 61.
Polytechnique (École), 506, 508.
Ponlevoy (de), 99, 159, 161*, 181, 203, 277, 291*, 296, 366, 677*.
Potot, 101.
Poulpiquet (de), 362.
Poussin (Abbé), 609, 682.
Poyanne, 297.
Prat, 180.
Prud'homme, 536.
Puyvallée (Mme de), 385.

Queuille, 81.

Radama, 597.
Rahidy, 598.
Rambaud, 212.
Ramière, 47, 110, 168, 174*, 250, 521.
Rancy, 98.
Rateau, 275.
Rathouis, 336.
Ratio Studiorum, 472.
Ratisbonne, 134.
Rauzan, 206.
Ravelet, 389.
Ravinet (Mgr), 222, 225.

Ravignan (de), 5, 42, 99, 121, 172, 176.
Ravignan (Baron de), 661.
Refuge de Saint-Joseph, 127.
Régnault (Emile), 181.
Régnier (Cardinal), 262, 424.
Régnon (Henri de), 369.
Régnon (Théodore de), 339, 362.
Reims (Collège), 440.
Reims (Résidence), 225.
Rémusat (Charles de), 41.
Renaissance, 26.
Renault, 70, 230.
Rennes, 608.
Résidences nouvelles, 220.
Retraites sacerdotales, 569.
Reulos, 83, 101.
Réveil du Dauphiné (Le), 559.
Revue des Institutions et du Droit, 560.
Reynaud (Lazare), 165, 166*, 280, 299, 583.
Riancey (Adrien de), 324.
Ribot, 663.
Richard (Cardinal), 523.
Richard (Charles), 459.
Richesses (des Jésuites), 254.
Rigault (Raoul), 365, 378.
Rites orientaux, 594.
Rivet (Mgr), 436.
Robert (Mgr), 587.
Roblet, 598.
Rochemonteix (de), 345, 647, 656.
Rochette (Henri), 454, 517.
Rodriguez (Alphonse), 320.
Roger, 129, 215.
Rohan (Cardinal de), 229.
Rohault de Fleury, 394.
Rohrbacher, 55.
Romain-Desfossés, 2.
Roothaan, 4, 6, 9, 38, 63, 108, 128.
Roquette (Prison de la), 373.
Rossi, 322.
Rostan, 434.
Rouher, 387.
Rouland, 280.
Rouquayrol, 47, 231, 514, 597, 613.
Roussé, 646.
Roux, 232.
Rozaven, 132.
Rubillon, 3, 48, 123, 268, 580.

Sabatier, 646.
Sachs (Baron de), 225.
Sacré-Cœur, 393.
Sadi-Carnot, 510.
Saillard, 585.
Saint-Acheul, 339, 612.
Saint-André (Dames de), 130.
Saint-Arnaud, 10, 14.
Saint-Bertin (Société de), 424.
Saint-Clément (Metz), 340.
Saint-Cyr (École), 503.
Saint-Cyr (Louis), 598.
Saint-Étienne, 303.
Saint-Étienne (Collège), 453.
Saint-Michel (Saint-Étienne), 354.
Saint-Michel (Œuvre de), 102.
Saint-Quentin, 608.
Saint-Régis (Frères de), 127.
Saint Thomas d'Aquin, 539.
Saint-Vincent (Laon), 220.
Saint-Vincent de Paul (Frères de), 128.
Sainte-Anne (Église de), 594.
Sainte-Beuve, 190.
Sainte-Croix (Le Mans), 305, 343*.
Sainte-Enfance (Œuvre de la), 103.
Sainte-Famille du Sacré-Cœur, 130.
Sainte-Geneviève (École), 361, 499*, 614*.
Salinis (Mgr de), 41.
Saltimbanques, 97.
Sambin, 83, 553, 559*.
Samuel (Benoît), 460.
Saussier, 506.
Sayn-Witgenstein (Princesse de), 145.
Schouwaloff, 132.
Scorraille (de), 545.
Schrader, 171, 527.
Sébastopol, 14.
Seckinger, 604.
Sécularisation, 654.
Segris, 311.

Ségur (Mgr de), 28, 991.
Semaine sanglante, 372.
Sengler, 185, 479.
Séré (Henri de), 599.
Serre, 583.
Servière (de la), 604.
Servière, 232, 444, 678.
Servonnet (Mgr), 562.
Sibour (Mgr), 29.
Siècle (Le), 558.
Siège de Paris, 359.
Simeoni (Cardinal), 143.
Simon (Jules), 463, 620, 639*.
Soimié, 664.
Sommervogel, 170.
Sonis (de), 76.
Soubiranne (Mgr), 582.
Spuller (Eugène), 629.
Strasbourg, 323, 487.
Strickland, 19.
Studer, 478, 485, 538.
Stumpf (Jean-Baptiste), 435, 468, 491*.
Suau, 602.
Süe (Eugène), 218.
Sulkowski, 143.
Surat, 378.
Swetchine (Mme), 132.
Syllabus, 55, 151.
Syrie, 54.

Tailhan, 147, 339.
Tailhand, 664.
Tanail, 690.
Tandeau de Marsac, 223.
Tanguy, 339, 362.
Tardieu (Maurice), 667.
Tché-ly, 72, 603.
Terrasse, 126.
Terris (Mgr), 246, 557.
Théologie de Wurtzbourg, 171.
Théologie (Faculté de), 532.
Thiers, 390.
Thomas (Clément), 360.
Tissot, 588.
Tivoli (Collège), 357.
Toulouse (Sainte-Marie), 614.
Toulouse (Université catholique), 524.
Tour (de la), 308.
Tour d'Auvergne (Mgr de la), 385.
Tournesac, 185, 250.
Tours (Collège), 420.
Traditionalisme, 37.
Trapadoux (Mme de), 108.
Troyes, 222.
Turquand, 339.

Univers (L'), 65, 152.
Universités Catholiques, 520.
Urbain VIII, 318.
Ursulines, 129.

Vadon, 457.
Vaillant (Maréchal), 15.
Valerga (Mgr), 109, 140.
Vals, 46, 208, 357, 521, 543*, 612.
Valuy, 173.
Vandel, 99.
Vannes, 357.
Varax (de), 128.
Varin, 129.
Vatimesnil (Consultation), 644.
Vaugirard (Collège), 360, 372.
Vauguyon (Vicomte de la), 291.
Verdier, 599.
Verdière, 522.
Vermorel, 369.
Véron, 275.
Ver rongeur (*Le*), 25.
Versailles (Résidence), 228.
Veuillot, 28, 56, 152, 328, 543.
Veyssière, 21.
Vézia, 679.
Vigne (Mgr), 585.
Villa-Manrèse (Clamart), 570.
Villeboisnet (de la), 93.
Villefort (de), 89, 129, 134, 206.
Villemain, 206.
Vincennes (Cité), 377.
Vincent, 426.
Vincent, 125.
Vindex, 667.

Waddington, 510, 620.
Weber, 596.
Weld, 303.

Zaatcha, 11, 74.
Zi-ka-Wei, 605.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER

I. — L'aumônerie de la Marine ; il est question de la confier à la Compagnie de Jésus. L'expédition de Rome en 1849 ; les Jésuites aumôniers des troupes. Trois Jésuites nommés Vicaires apostoliques. Page..... 2

II. — L'aumônerie militaire pendant la guerre de Crimée. Le P. Louis Parabère aumônier en chef. Le P. Joseph Gloriot se dévoue aux cholériques et succombe lui-même. Le P. Parabère officier de la Légion d'honneur. Le P. Amédée de Damas. Prise de Sébastopol. Une saison d'après guerre aussi meurtrière que la guerre elle-même. Les Jésuites et les soldats. La guerre d'Italie. Dernières années du P. Parabère. Page..... 9

III — La querelle des classiques païens. L'abbé Gaume. Le *Ver rongeur des sociétés modernes* ou *le Paganisme dans l'éducation*. Le cardinal Gousset, Montalembert, Louis Veuillot, etc. prennent parti pour cette thèse. Mgr Dupanloup la combat vivement. De même l'abbé Landriot. Situation délicate des Jésuites. Mis en cause par l'abbé Gaume, ils ont contre eux les évêques dits *ultramontains*, tandis que les *libéraux* sont avec eux. Obligés de se défendre, ils tâchent de mettre les choses au point. Les livres des PP. Charles Daniel, Arsène Cahour et Nicolas Deschamps. Déclaration du Père Général. La question tranchée par le Saint-Siège. Page..... 25

IV. — Le *Traditionalisme*. Réaction exagérée contre le rationalisme. C'est le *mennaisianisme* renforcé. Le P. Marie-Ange Chastel. Le *Correspondant* et la Revue de Bonnetty. L'épiscopat divisé sur la question. Tentatives d'apaisement. Le Livre *De l'Autorité et du respect qui lui est dû*. La « contagion démocratique ». Les Jésuites défenseurs de la raison humaine. L'Église se prononce dans le même sens. Page..... 37

V. — Retour offensif de l'ontologisme. Un adversaire intransigeant, le P. Henry Ramière. Le *système* reparaît au Scolasticat de Laval. Sept propositions ontologistes condamnées par l'*Index*. Le manuel de l'abbé Branchereau retiré par l'auteur. Le P. Ramière et Mgr Jacquemet. Infiltrations de l'erreur ontologiste aux *Études* et dans l'enseignement de quelques professeurs. Attitude irréprochable des Supérieurs. Page..... 46

VI. — Le troisième centenaire de la mort d'Ignace de Loyola. Une période prospère pour les Jésuites de France. Des ombres au tableau. La formation des jeunes religieux. La difficulté financière. Les calomnies courantes. Le danger des idées libérales. L'*Histoire de l'Église*, de Rohrbacher. Dom Guéranger et le P. Matignon à propos de l'ouvrage d'Albert de Broglie, *L'Église et l'Empire romain au* IVe *siècle*. Les Jésuites et la politique. Déclarations des RR. PP. Généraux. Les Jésuites et le régime impérial. La courtoisie de l'empereur. Après la guerre d'Italie ses dispositions changent. L'arrêté de 1859 en Conseil privé. Une manifestation hostile au Sénat. M. Dupin sonne la charge contre les Congrégations religieuses. Signes inquiétants. Page..... 52

CHAPITRE II

I. — Érection de la Province de Champagne, 3-8 déc. 1863. Projetée et préparée depuis dix ans. Partage du personnel d'après le lieu d'origine de chacun. Division du territoire ; le Nord et le Nord-Est attribués à la nouvelle Province, avec les Missions de New-York et du Canada. Elle réclame sans succès la moitié septentrionale de Paris. Le premier Provincial, le P. Victor Mertian. Sa mort, 23 fév. 1867. Page..... 70

II. — Tableau d'ensemble des œuvres des Jésuites français au XIXe siècle. Les Jésuites pendant les invasions du choléra. En Algérie. Expédition du Maroc en 1859. 15.000 hommes sans secours religieux. Le fléau éclate. Ordre du jour. Le colonel Arthur de Montalembert. Le P. Laurent Mermillod assiste en quatre semaines 2.500 soldats cholériques. Mort du colonel de Montalembert. Son fils André entre dans la Compagnie de Jésus et y meurt quatre mois après son oncle, le grand orateur, le 12 juillet 1870. Le choléra à Biskra en 1868. Mort du P. Antoine Burget. Page..... 72

III. — Les œuvres *domestiques*, très diverses par leur caractère et leur objet. Congrégations des *Mères chrétiennes* et de la *Bonne mort*. *L'Adoration nocturne*. La dévotion à saint Joseph : Dans

les collèges. A Laon. Le P. Louis à Angers et Saint-Joseph du Chêne. Les congrégations de la Sainte Vierge. Les *Pères de famille* au « Jésus » de Paris. Association des *Jeunes gens*. L'œuvre des *Maçons* et des *Ramoneurs*. A la Rue des Postes, à Angers, etc. L'œuvre des *Saltimbanques*, née au Noviciat d'Angers, se propage en nombre de villes. Ses merveilleux résultats. Page..... 82

IV. — *L'œuvre de Saint-François de Sales. L'œuvre des Campagnes.* Le P. Alexandre Lavigne. Les *Bons livres*. Le P. Félix et l'*œuvre de Saint-Michel*. La *Sainte-Enfance*. La communion des enfants. Un précurseur, le P. Léonard Cros. L'œuvre dite des *Ecoles d'Orient*. L'association de la *Sainte-Famille* et la prière du soir. Le P. François Francoz. Le P. Lyonnard et l'association du *Cœur agonisant. L'Apostolat de la Prière*. Le P. Ramière développe l'idée du P. Gautrelet. Il fonde le *Messager du Sacré-Cœur, Bulletin de l'Apostolat de la Prière*. Diffusion extraordinaire. Une grande Institution catholique. Page..... 99

V. — Les *Écoles apostoliques*. Le P. Albéric de Foresta. Les débuts de l'œuvre au collège Saint-Joseph d'Avignon. Ses rapides développements. La situation en 1914. Quelques chiffres. La restauration de l'Oratoire. L'abbé Pététot et le P. de Ravignan. L'abbé Gratry et le P. Fouillot. Les commencements de la Société des Pères Blancs d'Alger. Mgr Lavigerie confie à la Compagnie de Jésus la formation des premiers missionnaires du Sahara. Le P. François Terrasse demandé par l'archevêque pour Supérieur général de la Société. Les *Frères de Saint-Vincent de Paul* et le P. Pittar. Les Jésuites et les Congrégations religieuses de femmes. Page..... 113

CHAPITRE III

I. — Les Russes dans la Compagnie de Jésus : Jean Gagarin, Eugène Balabine, Julien Astromoff, Jean Martinov, Jean Fiorowich, Paul Pierling. Projet de Mission slave. Commencement de la Revue *Les Études*. Différentes publications. L'œuvre des Saints Cyrille et Méthode. La Mission bulgare. Le P. Martinov et les études gréco-slaves. Il est appelé à Rome. Page..... 131

II. — *Les Études*. Origines laborieuses de la Revue. Première période. Hésitations des Supérieurs majeurs. Un épisode douloureux. A propos du libéralisme. L'attitude équivoque de quelques écrivains des *Études*. Le P. Matignon et les *Doctrines de*

la Compagnie de Jésus sur la liberté. Les discours de Malines. Le *Syllabus* et les Jésuites de Paris. Paroles sévères de Pie IX. A l'approche du Concile, les *Études* paraissent se ranger du côté gallican et libéral. Admonestations venues de Rome. Embarras du Provincial de Paris ; il offre sa démission. La déclaration de guerre. Les *Études* à Fourvière. Nouvelle organisation de la Revue. Une période peu brillante de huit années. Page 145

III. — Les Jésuites écrivains. La censure. Collaboration active à différents Périodiques. Dans les Sciences ecclésiastiques : Le P. Henri Montrouzier. Publications ascétiques : Le P. Antonin Maurel. L'œuvre abondante du P. Ramière. Celle du P. Marin de Boylesve, du P. Félix, du P. Matignon. Dans les Sciences Philosophiques. Histoire et Biographie. Archéologie et Beaux-Arts. Science pédagogique : Le P. Arsène Cahour. Le *Lutrin* de Boileau. Sainte-Beuve et Lamartine. Le P. Nicolas Deschamps et les *Sociétés secrètes*. Le P. Jean-Marie Babaz. Page..... 167

CHAPITRE IV

I. — Les Jésuites prédicateurs. Le P. Félix au Congrès de Malines. Il quitte Paris et devient Supérieur de la Résidence de Nancy. Il quitte la chaire de Notre-Dame. Ses dernières années. Le P. Charles Lacouture. Le P. Alphonse Corail. Le P. Joseph Ducreux. Le P. Nampon, « le commis-voyageur de Notre-Dame de France ». Les Missions à l'intérieur. En Bretagne. A Lalouvesc. Les Jubilés du Puy. En Franche-Comté. Dans les prisons. Page..... 197

II. — Coup d'œil sur les Résidences françaises. La Résidence de la rue Sainte-Hélène à Lyon. Construction de l'église. Le P. Pailloux architecte. Encore la question des parloirs. Principales œuvres. Au *Jésus* de Paris. M. Dupin et le P. Lefebvre. Quelques représailles à la mode évangélique. A Toulouse : Une maison de Jésuites prospère. Les œuvres militaires. Page.... 210

III. — Création de Résidences nouvelles entre 1860 et 1880. Liesse et Laon. L'explosion de la citadelle. A Troyes. Une région qui retourne au paganisme. Humbles commencements de la maison de Reims. Mgr Gousset et le baron de Sachs. L'œuvre des Allemands et le P. Modeste. A Versailles. A Boulogne-sur-Mer. L'abbé Leuilleux et Mgr Haffreingue. A Besançon : Mme du Ban. Le cardinal Mathieu. Les Jésuites s'installent dans le vieux monastère des Annonciades. A Limoges ; Mgr Fruchaud. Page 220

IV. — Après 1870. Établissement des Jésuites à Douai. A Paray-le-Monial. Le P. Drevon. Pèlerinages de 1873. Générosité des Marseillais. Les projets du P. Gaillard, Provincial de Lyon. L'*église des nations*. Les obstacles qu'elle soulève. Il faut y renoncer. La maison du Troisième An. Le P. Ginhac. La Résidence de Belfort. Celle de Cannes. Le P. Alfred Monnin. A Châlons-sur-Marne. Le P. Général contient l'empressement des Français. Page..... 234

V. — Comment se fonde une maison de Jésuites. Les règles du Droit. Leurs premiers soins sont pour leurs églises. Quelques-unes ont une valeur artistique. Vals. Lalouvesc. Comment fut édifiée la basilique de Saint-François-Régis. L'« opulence » des Jésuites. Ce qu'il en est en réalité. La pauvreté évangélique. Avec quelle attention elle est sauvegardée dans la Compagnie de Jésus. Décisions rigides des Pères Généraux. Le « rempart » de la vie religieuse. Page..... 248

CHAPITRE V

I. — L'épiscopat et les Jésuites. Témoignages de sympathie de plusieurs évêques. Le cardinal de Bonald. Le cardinal Régnier. Une lettre de Mgr Angebault. Une autre de Mgr Pie et de Mgr Freppel. Quelques nuages. La question de l'exemption. Les funérailles des Religieux. La doctrine gallicane sur les Ordres religieux. La Théologie de Bouvier. La vocation religieuse des clercs et l'opposition de quelques évêques. Décision romaine donnée à Mgr Dupanloup. Page..... 260

II. — L'*affaire* de la rue des Postes. Mgr Darboy ordonne la visite de la chapelle de l'établissement des Jésuites. Protestation du P. Pillon, Recteur. On passe outre. Le P. Fessard Provincial désavoue son subordonné. Humble soumission du P. Pillon. Attitude de l'archevêque peu déférente vis-à-vis du Pape. Ses lettres et son Discours au Sénat. Les obsèques du maréchal Vaillant. Lettre sévère en forme de Bref du Souverain Pontife à l'archevêque de Paris. Page..... 272

III. — « Vous serez haïs de tous à cause de mon nom. » Une loi de l'Histoire pour la Compagnie de Jésus. Il y a toujours des Jésuites sur les chemins de l'exil. Les Provinces d'Italie et d'Espagne expulsées tour à tour cherchent un refuge en France. Les Italiens à Aix, au château des Alleux. Charité du P. de Ponlevoy. Les Espagnols dispersés d'abord, puis réunis à Poyane. Page..... 288

IV. — Aux alentours de 1860 les dispositions du Gouvernement impérial tournent à l'hostilité contre l'Église. La politique de bascule. La Compagnie de Jésus ressent le contre-coup de ce changement. Inquiétudes des Supérieurs majeurs. Faut-il demander la reconnaissance légale? Page..... 297

V. — Les dernières années de l'empire sont une époque de grande prospérité pour les collèges des Jésuites. L'École de la rue des Postes entre dans la gloire. Déchaînement des jalousies et des colères. Les réunions publiques. Manifestations violentes. Malgré tout le Pouvoir garde ses préventions. Elles se déclarent à l'occasion de l'établissement des Jésuites dans la ville du Mans. Le collège Sainte-Croix, Mgr Fillion veut y introduire les Jésuites. Opposition du Gouvernement. Résistance du P. Général. Le Pape intervient. On passe outre au *veto* du Ministre en s'appuyant sur la loi. Page..... 301

VI. — Au seuil de la guerre. Coup d'œil rétrospectif sur la période impériale. Alternatives d'épreuves et de consolations. Nouveaux Saints et Bienheureux de la Compagnie de Jésus. Le P. Pierre Claver et le P. André Bobola. Les 40 martyrs du Brésil. Les martyrs du Japon. Le Bx Pierre Lefèvre. Les solennités des canonisations et béatifications. Jean Berchmans et Mgr Mermillod. Page..... 313

CHAPITRE VI

I. — Le Concile œcuménique. Les antécédents. La division des esprits. La question de l'infaillibilité pontificale. L'opposition d'une partie de l'épiscopat. Les Jésuites et le Concile. L'opinion antiopportuniste partagée par quelques-uns. L'attitude très ferme de l'immense majorité. Menaces du côté du Parlement. M. Émile Ollivier. Page..... 327

II. — La guerre franco-allemande. Les Jésuites offrent leurs services pour les armées. Acceptés comme aumôniers volontaires. Ils sont partout où l'on se bat. Avec les prisonniers en Allemagne. Le P. Amédée de Damas. Dans leurs maisons transformées en ambulances : Vaugirard, Sainte-Geneviève, Saint-Acheul, Saint-Clément. A Sainte-Croix du Mans. Page..... 334

III. — Manifestations populaires contre les Jésuites. A Clermont. A Lyon. A Marseille, violences et pillage. Les Jésuites emprisonnés. Intervention de Mgr Guibert. A Dôle, les Jésuites expulsés par Garibaldi. La bande à Mont-Roland. Les collèges de Saint-Étienne, de Mongré, d'Avignon réquisitionnés

pour le logement des troupes. Désordres en différentes villes : Poitiers, Bordeaux, Limoges, etc. Les épidémies suite de la guerre. Page..... 346

IV. — Un épisode lugubre et glorieux. Les Jésuites de Paris pendant les deux sièges. La Commune. Le P. Olivaint prévoit les pires catastrophes. L'École de la Rue des Postes envahie. Les Jésuites, Pères et Frères, et même les domestiques emmenés prisonniers, 4 avril 1871. Le soir du même jour perquisition au *Jésus* de la rue de Sèvres. Les Jésuites à Mazas pendant quarante jours. La *veillée* du martyre. Les *petits pots et les petites boîtes* mystérieuses. La « semaine sanglante ». Les prisonniers transférés à la Roquette. La Commune aux abois. Le massacre des otages. A la Roquette, rue Haxo. Les Jésuites mis à mort peuvent-ils être appelés martyrs ? Quelques traits de leur physionomie : Pierre Olivaint, Léon Ducoudray, Jean Caubert, Alexis Clerc, Anatole de Bengy. Page..... 358

CHAPITRE VII

I. — La spoliation définitive du Saint-Siège conséquence de l'écrasement de la France. Les Ordres religieux partagent le sort de l'Église. Confiscation des établissements monastiques. Le *Gesù* et le *Collège romain*. Expulsion des Jésuites. Le P. Général à Fiesole. Il se tourne vers le Sacré-Cœur. L'œuvre du Vœu national. Le P. Argand et M. Legentil. Les pertes de l'« année terrible ». Les *Souvenirs* de Sainte-Geneviève et de Saint-Clément. Page..... 387

II. — Au lendemain des désastres de 1870. La réorganisation de l'armée et l'aumônerie militaire. Les *agissements* d'un Jésuite. Encore le P. Amédée de Damas au camp de Villeneuve-l'Étang. La « Correspondance de Genève » et le P. Régis de Chazournes. Page..... 397

III. Une aurore de paix et de liberté. Une grosse réforme pédagogique. Le système de l'Externat. Mesures restrictives pour les Pensionnats. L'Externat Saint-Joseph de Lyon. Un incident canonique. Les débuts de l'Externat simple. Les classes gratuites d'apprentis. Page..... 407

IV. Fondation de nouveaux collèges. Boulogne-sur-Mer. On ajoute à l'Externat le Demi-Pensionnat. On bâtit à Malborough. On revient à l'Internat. A Brest, d'abord École secondaire ; on ajoute l'École navale. La petite Résidence de Tours transformée en collège sur les instances de Mgr Fruchaud. Origines

du collège Saint-Joseph de Lille. Ses débuts brillants pronostiquent un bel avenir. La fête du couronnement de Notre-Dame de la Treille. Construction du Collège au boulevard Solférino. Page..... 416

V. — Fondation du collège Saint-Ignace de Marseille. Promesse du P. Roothaan. Vingt-cinq ans d'attente. Le banquier juif Péreire. L'Externat installé d'abord au *Cercle religieux*. Les instances réitérées des pères de famille aboutissent enfin. Constitution de la société civile du nouvel établissement. A la même date et sous le même vocable prend naissance le collège de Dijon. Entravée d'abord par des incidents pénibles. Une libéralité providentielle. Comment l'Externat primitif devient malgré tout avec le temps un Pensionnat. Le collège Saint-Joseph de Reims. Page..... 427

VI. — A Paris. Un bienfaiteur généreux et persévérant. L'Externat Saint-Ignace ouvert dans l'hôtel particulier de la famille Mignon. Il est transféré rue de Madrid. Le P. Général refuse l'Internat. A Montpellier. Mgr de Cabrières et le P. Michel Lanusse. Construction du collège du Sacré-Cœur. Le projet de Limoges abandonné. A Évreux Mgr Grolleau obtient les Jésuites pour son collège Saint-François de Sales. Nombre d'autres villes les appellent. Page..... 442

CHAPITRE VIII

I. — La prospérité des collèges entre 1871 et 1880. Revers de la médaille. Divers épisodes. Saint-Joseph de Poitiers et le P. Argand. Le collège Saint-Michel à Saint-Étienne. Menace de suppression. Période critique. Il échappe à une fausse manœuvre et se relève brillamment. Mêmes alternatives à Mongré. Un collège idéal. Le P. Général n'est pas un autocrate. Le collège d'Iseure et le Conseil général de l'Allier. Vexations persistantes. Les associations d'anciens élèves. Comptes rendus et Bulletins périodiques. Page..... 449

II. — Quelques problèmes d'ordre pédagogique. La première communion. L'instruction religieuse. La question du Catéchisme. Le Catéchisme de Canisius. M. de Laprade et ses livres *l'Éducation homicide* et l'*Éducation libérale*. L'Internat une fois encore imputé aux Jésuites. Les Congrès ou conférences des Recteurs et Préfets de collèges. La question des *grammaires*. Le système du *Tout en latin*. Arguments pour et contre. Essai.

loyal et sage tempérament. L'enseignement des Sciences. Est-il négligé chez les Jésuites ? L'enseignement professionnel. La « piété paroissiale ». La Grand'Messe et les cérémonies religieuses. Page 467

III. — L'Alsace-Lorraine et la Compagnie de Jésus. Les Jésuites bannis de l'empire allemand. La loi d'expulsion appliquée aux territoires annexés. Coup d'œil rétrospectif sur le collège Saint-Clément de Metz. Après la guerre, les autorités allemandes se montrent d'abord sympathiques. En 1872, l'expulsion est décidée. A la recherche d'un asile pour l'École préparatoire. Le Château d'Haroué. Le dernier jour de Saint-Clément. L'évêque de Nancy refuse de recevoir l'École dans son diocèse. La maison de Saint-Clément après le départ des Jésuites. Page 486

IV. — L'École Sainte-Geneviève dite de la Rue des Postes. Au lendemain de la guerre. Le P. Stanislas du Lac. Son caractère. Période brillante. Les « Postards » accomplissent une révolution à Saint-Cyr et à l'École Polytechnique. Dévouement du personnel. L'École devient un centre de rénovation religieuse. Le comte de Mun et les « Cercles catholiques d'ouvriers ». Page 499

V. — Un épisode retentissant de la guerre religieuse. L'École de la Rue des Postes accusée de fraude au concours de Polytechnique. L'affaire portée à la tribune de la Chambre. L'enquête. Le Rapport. Les journaux cités devant la Justice. Le procès. L'intervention du P. du Lac. La sentence. Nouveaux succès. Les derniers jours. Une École préparatoire à Sainte-Marie de Toulouse. Fondation du Caousou. Six années de prospérité. Il faut éteindre ce foyer de « réaction cléricale ». Les projets de l'École préparatoire à Lyon. Page 508

CHAPITRE IX

I. — La loi sur la liberté de l'enseignement supérieur. Les évêques s'empressent de la mettre à profit. Mgr Freppel demande des professeurs de Théologie à la Compagnie de Jésus. A Paris, tout d'abord des professeurs de Sciences. Vient ensuite un professeur de Dogme. D'autres chaires confiées aux Jésuites à Lyon et à Toulouse. Incidents divers à Lille. L'Université canonique de Poitiers. Mgr Pie veut établir dans sa ville épiscopale une réplique du Collège romain. Les Facultés de Théologie et de Philosophie seront entièrement remises à la Compagnie de Jésus. Résistance du P. Mourier, Provincial de Paris. Le Pape intervient. Le P. Général ordonne. Institution canonique et heureux débuts. Le *convictus* pour les étudiants étrangers. Mort du cardinal Pie. Page 520

II. — Les Scolasticats de la Compagnie de Jésus. A Laval, au lendemain de la guerre. L'internationalisme chez les religieux. Le P. de Maumigny. Les infiltrations doctrinales suspectes. Le retour à l'Ange de l'École. Les pérégrinations du Scolasticat de Lyon. Après la guerre il est transféré à Aix-en-Provence. Trop de solitude et de tranquillité. Le P. Jullien et ses initiatives hardies. A Vals. Une heureuse réforme en attendant le nouveau Droit canon. Le Jubilé de la maison de Vals. Les *Écoles apostoliques*. Les progrès de l'École-mère d'Avignon. Des filiales ouvertes en divers lieux. L'École de Dôle. Les résultats après un demi-siècle. Quelques chiffres éloquents. Page..... 534

III. — Les Résidences. L'intervention réclamée de l'autorité du P. Général. Les confessions dans les couvents de religieuses. Les questions politiques. Les Jésuites et les Congrès catholiques. Décisions sévères. En Alsace-Lorraine ; l'option en matière de nationalité. Un jugement conforme à la Justice, sinon à la légalité. Polémique d'ordre théologique. Appui précieux des évêques. Les Jésuites à Grenoble. L'œuvre militaire et l'Externat ecclésiastique. Le P. Sambin et la *Revue des Institutions et du Droit*. Les congrès des Jurisconsultes chrétiens. Le P. Brésard à Lyon et l'œuvre des étudiants en médecine. Page 550

IV. — Vie intense au *Jésus* de Paris. Une œuvre nouvelle d'importance capitale : Les Exercices spirituels pour les prêtres. Le P. Bieuville. Fondation de la maison de Manrèse à Clamart. L'exemple de Paris suscite nombre d'imitations en province. Les retraites fermées pour les hommes. Le comte de Mun et le P. du Lac. Le P. Victor Alet aumônier des Cercles catholiques. Ses relations avec Le Play. Les retraites de fin d'études. Les Missions à l'intérieur. Page..... 567

CHAPITRE X

I. — La Compagnie de Jésus et les Missions d'outre-mer. Un cas de conscience. Voyage à travers le monde. En Algérie. Le collège d'Alger et Mgr Lavigerie. A Oran. Alternatives diverses. Les Jésuites à Laghouat. En Kabylie. Explosion de « Jésuitophobie » à Bône. La Mission d'Arménie. En Syrie. Les œuvres de Beyrouth. Le P. Ambroise Monnot quêteur aux États-Unis. Construction de l'Université Saint-Joseph de Beyrouth. Le « Béchir ». La Bible arabe. Les « Mariamettes ». Le recrutement parmi les indigènes et la question des rites. Page..... 579

II. — La Province de Toulouse à Madagascar. Expulsion des missionnaires. Leur retour et leurs progrès. Le P. Roblet. La Mis-

sion du Maduré. Les Goanais et le droit de patronage portugais. Mort de Mgr Canoz. Une belle œuvre : Adéikalabouram. Les Provinces de Paris et de Champagne en Chine. Les anciennes Missions et les nouvelles. Mgr Languillat et Mgr Dubar. Les religieuses Auxiliatrices et les Carmélites. Les Missions d'Amérique. Page..... 596

III. — Regard d'ensemble. *Hominem non habeo.* A Fontainebleau. A Nîmes. A Nice, le P. Alexandre Lavigne. Les Noviciats. Le P. de Ponlevoy et Mgr Negroni. Les maisons de Troisième An. Le P. Ginhac. Les 29 collèges des Jésuites. Effectifs et résultats. L'École Sainte-Geneviève. Points noirs à l'horizon. Le cardinal Guibert et le cardinal Caverot. Le Jubilé du T. R. P. Beckx. Progrès de la Compagnie de Jésus en France dans ce quart de siècle. Graves préoccupations. On se prépare des refuges à l'étranger. Page..... 607

IV. — Les événements se précipitent. Les Assemblées républicaines ne dissimulent plus leurs intentions. Démission du maréchal de Mac-Mahon. Le ministère Waddington. Jules Ferry à l'Instruction publique. Les projets de loi sur le *Conseil supérieur* et sur la *Liberté de l'enseignement supérieur.* L'article VII. Sa portée. Indignation qu'il soulève. Protestations de la presse, de la conscience publique, de l'épiscopat, des Conseils généraux. Attitude violente du Gouvernement. Enquête dans les établissements d'éducation. Page..... 620

V. — Le rapport Spuller. La doctrine païenne des droits de l'État sur les enfants. Une cause nouvelle d'indignité légale, la pratique des conseils évangéliques. D'ailleurs aucun fait n'est articulé pour justifier la condamnation. Le Jésuite, voilà l'ennemi ! Les discours du rapporteur Paul Bert. Les vieilles rengaines. Les *Cas de conscience* du P. Gury. Impudentes falsifications. Paul Bert et Mgr Freppel. L'article VII, voté par la Chambre, est porté au Sénat. La Haute Assemblée prend son temps. Les Jésuites et le *Comité de Défense.* Jules Simon nommé rapporteur. Discussion au Sénat. Intervention décisive de M. Dufaure. Rejet de l'article VII. Page..... 629

VI. — Les Décrets du 29 mars. Les Jésuites mis à part. Condamnés par provision. Impression produite par le coup de force des Décrets dans le monde judiciaire. Manifestation de la Magistrature. Les représentants des Congrégations religieuses décident de se solidariser avec la Compagnie de Jésus, ne demanderont pas l'autorisation. Manœuvres du Gouvernement pour

isoler les Jésuites; pour obtenir que le Pape les sacrifie; pour les amener à s'exécuter eux-mêmes. Hésitations apparentes de Léon XIII. Le P. Monnot à l'audience du Saint-Père. Entrevue du P. du Lac et de M. de Freycinet, président du conseil. Page 643

VII. — L'exécution du 30 juin. Circulaires ministérielles aux agents de la force publique. Au *Jésus* de la rue de Sèvres. Le préfet de police, Andrieux. Les sommations du commissaire et le refus du Supérieur. Crochetage des portes et expulsion des religieux *manu militari*. Quelques incidents. Magnifiques témoignages de sympathie à l'adresse des victimes et de réprobation pour l'iniquité accomplie au nom de la loi. Page..... 658

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I. — Lettre du T. R. P. Général Pierre Beckx aux RR. PP. Provinciaux de la Compagnie de Jésus. (10 Janvier 1855.) Page..... 669

II. — *Decretum erectionis Provinciæ* (*Campaniæ*). Page..... 670

III. — Lettre du R. P. Beckx à Mgr Angebault, évêque d'Angers. Page 671

IV. — *Incerti loci super ingressu clericorum sæcularium in Regulares Ordines, Episcopo* NN. (*Aurelianensi*). Page..... 674

V. — Lettre du Pape Pie IX à l'archevêque de Paris, Mgr Darboy (Extrait). Page..... 676

VI. — Lettre du R. P. de Ponlevoy aux Espagnols exilés et recueillis au château des Alleux. Page..... 677

VII. — Inscription gravée sur la première pierre du Caousou. Page 678

VIII. — Lettre de Mgr Czacki au R. P. Beckx, Général de la Compagnie de Jésus (1er Août 1875). Page 680

IX. — Testament de l'abbé Lavigne. Page..... 681

Table des noms de personnes, de lieux, d'institutions, etc. Page... 683

(4) 8.

1511 · 4